

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

**Le jeudi 24 octobre 2019
à 17 h**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 17 octobre 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 24 octobre 2019, à 17 h, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2^e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 24 octobre 2019

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 24 octobre 2019 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 10 octobre 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 3.03, 4.04, 6.01, 7.05, 20.15 à 20.20, 30.04, 30.05, 42.02, 42.03 et 51.01.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 51.01 pour lequel aucun document ne sera livré.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 24 octobre 2019**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 septembre 2019

03.03 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 octobre 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole de Montréal*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 Service du greffe - 1193430006

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et 5846)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) »

07 – Dépôt

07.01 Service du greffe

Résolution 2019-09-357 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield appuyant la réduction de l'utilisation de plastique à usage unique sur le territoire de l'île de Montréal

07.02 Service de l'environnement - 1197534002

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 »

07.03 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1197507001

Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 »

07.04 Service du greffe - 1192904003

Dépôt du rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige »

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

07.05 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1195205004

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922004

Accorder deux contrats aux firmes Les produits Turf Car Canada et Lange Patenaude Équipements ltée pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains - Dépense totale de 507 217,96 \$, taxes incluses pour le lot 1 (contrat : 461 107,24 \$ + contingences : 46 110,72 \$), et de 707 965,63 \$ pour le lot 2 (contrat : 615 622,29 \$ + contingences : 92 343,34 \$) - Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soum. - lot 2 : 2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.02 Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1195085001

Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de 36 mois, pour la fourniture de fusées routières - (Lot 1 : montant total estimé de 202 594,46 \$, taxes incluses, et lot 2 : montant total estimé de 122 788,99 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17615 (1 soum. lot 1 et 1 soum. lot 2)

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.03 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438024

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.04 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1195323004

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal (CG18 0610), un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 \$, excluant les taxes

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.05 Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1194300001

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Élément du développement économique qu'est la
d'agglomération : promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

20.06 Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1196135003

Approuver un projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 pour une somme de 2 175 327 \$, taxes incluses, et un projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 2 de 1 371 651,75 \$, taxes incluses, modifiant les deux ententes-cadres adjugés à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinées à l'ensemble des employés des services de sécurité publique - Appel d'offres 17-16249 / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021, 2022 d'un montant de 589 000 \$

20.07 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1190206004

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Approuver un projet de contrat à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.08 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports
- 1191543003

Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 \$, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco inc. pour les services de déneigement du complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 \$, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour les services de déneigement du stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 \$, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc. pour les services de déneigement de l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de deux fois 12 mois - Appel d'offres public 19-17715 (4 soum.) / Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, net de taxes, pour les services de déneigement des installations sportives relevant de la Division de la gestion des installations sportives et de la Division de la concertation et Bureau du Mont-Royal

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.09 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise -
espace de travail* - 1191073002

Autoriser une dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 710 423,21 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.10 *Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction
partenaires d'affaires en communication* - 1197690001

Accorder un contrat à Imprime-Emploi, d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour un montant estimé à 1 272 514,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17398 (2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.11 *Service des finances , Dépenses communes* - 1196335007

Exercer la dernière option de prolongation, pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020, prévue à la convention pour les services professionnels d'actuaire dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco CE10 1968 et CG18 0551), pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.12 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1195243002

Autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue de l'entente 1146051-P dans le cadre du contrat accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) - Solution de centre de contacts clients

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.13 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198042010

Approuver le projet d'une troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de 113921 Canada inc. (CG09 0016) un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, d'une superficie de 8 248 pieds carrés, utilisé comme poste de quartier 27 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2024, moyennant un loyer total de 1 315 252,45 \$, incluant les taxes applicables

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.14 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194565009

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue du locateur Les Lofts 5000 Iberville inc., pour un terme de 4 ans, soit du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2023, un espace à bureaux additionnel situé au 5000, rue Iberville à Montréal, d'une superficie de 1000 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un loyer total de 81 500,03 \$, taxes incluses

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.15 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1198144003*

Accorder à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) ltée les contrats pour les lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat pour le lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat pour le lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat pour le lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 - Dépense totale de 5 037 451,43 \$, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17690 (6 soum.)

Compétence Annexe du décret - Écoterritoires
d'agglomération :

20.16 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1196037004*

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots indiqués au dossier décisionnel, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour la somme de 5 863 725 \$, taxes incluses, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.17 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1196717003*

Exercer l'option de prolongation de deux fois 12 mois prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six arrondissements et cinq villes liées, pour une période maximale de 24 mois, pour une dépense totale de 34 074 478 \$, taxes et contingence incluses, majorant ainsi le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$, taxes nettes

Compétence Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi
d'agglomération : que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.18 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 1 - Service de police de la Ville de Montréal) - Dépense totale de 5 215 855,35 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (1 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.19 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438023

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.20 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438022

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Kemira Water Solutions Canada inc., pour une période de 12 mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soum. Alternative B, Option 1)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

30 – Administration et finances

30.01 Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1196407001

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.02 Société du Parc Jean-Drapeau - 1197862005

Autoriser un virement budgétaire de 650 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

30.03 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires - 1175954002

Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada (CG17 0267) pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.04 Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1192937004

Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Compétence Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi
d'agglomération : que tout autre élément de leur gestion si elles sont
 dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du
 plan de gestion de ces matières

30.05 Service du greffe

Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du règlement de délégation inscrit à l'article 42.02, et ce, malgré la résolution CG11 0082

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

Mention spéciale: Dossier en lien avec l'article 42.02

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438019

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

41.02 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438018

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

41.03 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438020

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

42 – Adoption de règlements

42.01 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1198144002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence Annexe du décret - Écoterritoires
d'agglomération :

42.02 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945003

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale: Dossier en lien avec l'article 30.05

42.03 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1198168004

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

51 – Nomination / Désignation

51.01 Service du greffe

Nominations aux commissions permanentes

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 19 septembre 2019
17 h**

**Séance tenue le jeudi 19 septembre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bouelle, Mme Julie Brisebois, M. Herbert Brownstein, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Puzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francis Lapierre	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Projet Royalmount – Demande quelle est la possibilité pour la Ville de Montréal de contraindre la Ville de Mont-Royal à respecter intégralement les lois en aménagement du Québec / Demande si la Ville de Montréal peut faire des représentations auprès des paliers gouvernementaux supérieurs afin contraindre la Ville de Mont-Royal à changer le projet en profondeur

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 10. Elle remercie la personne s'identifiant comme homme qui s'est déplacée pour poser ses questions et faire état de ses doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 11.

CG19 0400

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 42.02.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0401

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 août 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 août 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 septembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 août 2019.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 août 2019.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 août 2019.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

CG19 0402

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020

Le porte-parole d'assemblée dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020, et le conseil en prend acte.

07.01 1192904002

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0403

Autoriser un transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 60 079,07 \$, taxes incluses, pour les dépenses contingentes, afin de compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2^e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG18 0424), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1331;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une issue à la Station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1 ;
- 2- d'autoriser une majoration, au montant de 60 079,07 \$, taxes incluses, des contingences du contrat initial ;

- 3- d'accorder à St-Denis Thompson (CG18 0424) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1195895001

CG19 0404

Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1334;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, par laquelle Archipel Architecture inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections établis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 731 776,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253 (lot 3) ;
- 2- d'autoriser un montant total de 709 766,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1190805003

CG19 0405

Approuver l'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne, situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2022, pour un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1339;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de renouvellement de bail, et d'approuver à cette fin le deuxième projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017, des espaces sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants, à Sainte-Anne-de-Bellevue, et utilisés pour les besoins de radiocommunication de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1194565010

CG19 0406

Autoriser un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs pour la période 2019-2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs sur la période 2019-2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197896004

CG19 0407

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social « Le relais des jeunes familles au 8575, Pie IX », dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1389;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social « Le relais des jeunes familles – 8575, Pie IX », dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198207003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0408

Autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020 / Approuver les conditions de versement de ce soutien conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant / Autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui en assurera la répartition et le suivi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1388;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020;
- 2 - d'approuver les conditions de versement de ce soutien, conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019;

- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui assurera la répartition, le suivi et l'affectation de ce montant aux besoins de l'agglomération liés à la législation du cannabis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1190744002

CG19 0409

Accorder un soutien financier de 975 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1390;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 975 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1194970015

CG19 0410

Exercer l'option de la seconde prolongation et autoriser une dépense maximale additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 34 074 786,73 \$ à 41 096 111,08 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1373;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la seconde prolongation, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes de 34 074 786,73 \$ à 41 096 111,08 \$, taxes incluses;

Famille	Type d'équipement	Adjudicataire	Montant initial de l'entente de 2 ans	1 ^{ère} option de prolongation d'un an	2 ^e option de prolongation d'un an	Nouveau total
1	Postes de travail Windows	CPU Design inc.	9 027 574,56 \$	4 513 787,28 \$	4 513 787,28 \$	18 055 149,12 \$
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen inc.	535 314,17 \$	267 657,85 \$	267 657,85 \$	1 070 629,87 \$
2 (B)	Portatif robuste	Compugen inc.	1 666 785,55 \$	833 392,78 \$	833 392,78 \$	3 333 571,11 \$
2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen inc.	787 542,06 \$	393 771,03 \$	non-requis	1 181 313,09 \$
2 (D)	Tablette robuste	Compugen inc.	992 413,90 \$	496 206,95 \$	496 206,95 \$	1 984 827,80 \$
2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen inc.	365 952,50 \$	182 976,25 \$	non-requis	548 928,75 \$
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen inc.	3 445 147,42 \$	1 722 573,71 \$	non-requis	5 167 721,13 \$
3	Tablettes Android	Informatique Pro-Contact inc.	543 267,20 \$	271 633,60 \$	271 633,60 \$	1 086 534,40 \$
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 \$	2 037 617,42 \$	refus de prolonger	6 112 852,26 \$
5	Moniteurs	Compugen Inc.	1 277 291,77 \$	638 645,89 \$	638 645,89 \$	2 554 583,55 \$
TOTAL			22 716 523,97 \$	11 358 262,76 \$	7 021 324,35 \$	41 096 111,08 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1198057006

CG19 0411

Autoriser la deuxième option de prolongation des 3 contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc, pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0012) / Autoriser une première option de prolongation d'un contrat d'exclusivité au soumissionnaire retenu pour le secteur Est : Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0536)

Le maire de Montréal-Ouest, M. Beny Masella, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1371;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une deuxième option de prolongation des 3 contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020, aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc. et pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc. (CG17 0012);
- 2- d'autoriser une première option de prolongation du contrat d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage des véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020, pour le secteur Est : Remorquage Météor inc. (CG17 0536);
- 3- d'imputer ces revenus et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1196733001

CG19 0412

Accorder un contrat à Trane Canada ULC, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 568 850,31 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17699 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1372;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Trane Canada ULC pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 541 762,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17699;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 088,11 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1193438016

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0413

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1378;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Gastier M.P., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10327;
- 2- d'autoriser une dépense de 262 353,55 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1196263001

CG19 0414

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection de la dalle du magasin du garage des Carrières et travaux connexes - Dépense totale de 764 583,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15491 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1377;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection de la dalle du magasin des Carrières et des travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 611 667 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15491;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 750,05 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 61 166,70 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1191029004

CG19 0415

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l. pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17671 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1380;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 323 613,88 \$, taxes incluses, comprenant les dépenses admissibles de 158 267,33 \$, taxes incluses, pour la prestation de services professionnels pour la confection des documents d'appel d'offres, le suivi durant la période d'appel d'offres, ainsi que la surveillance pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater;
- 2- d'accorder à CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17671;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.13 1197574001

CG19 0416

Approuver l'avenant à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de l'Entente de 153 140 000 \$ à 154 860 000 \$, soit une augmentation de 1 720 000 \$ / Effectuer une correction de l'identification de la contribution de la Ville à l'axe 1 - Patrimoine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1385;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'avenant de modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, majorant le montant total de l'Entente de 153 140 000 \$ à 154 860 000 \$, soit une augmentation de 1 720 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197666001

CG19 0417

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain constitué du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, à des fins de revente à un organisme communautaire afin d'y développer des logements sociaux et communautaires, pour une somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2019, 2020 et 2021, au montant total de 63 234,48 \$, net de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1387;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Université de Montréal le lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins de revente à un organisme communautaire pour le développement de 95 logements sociaux et communautaires, d'une superficie de 3 133,3 mètres carrés, pour la somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser une dépense totale d'entretien de 63 234,48 \$, net de taxes, requise pour les années 2019, 2020 et 2021;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1176462005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0418

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal, pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, d'une superficie de 1 860 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de 21 ans, de 2038 à 2059, dont la rente annuelle à partir de 2038 sera de 4 800 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1393;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constituée du lot 3 364 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 860,3 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la signature de l'acte de prolongation de l'emphytéose, pourvu que cet acte, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte et à la condition que la Co-op « La Légende » Montréal ait remis à la Ville la confirmation de son créancier hypothécaire et le cas échéant, de son assureur hypothécaire qu'ils consentent à cet organisme un prêt hypothécaire dont l'amortissement est de maximum 35 ans;
- 3 - d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1186037007

CG19 0419

Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à West Safety Services Canada inc. (CG18 0600), majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1417;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1196634001

CG19 0420

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17665 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1194922014

CG19 0421

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1426;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, pour l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1190206002

CG19 0422

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$, au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$, au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1418;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'amendement au contrat accordé de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (propriétaire et revendeur exclusif des logiciels Natural & Adabas), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2019 ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ en provenance des dépenses contingentes d'agglomération, et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ en provenance du Service des Grands parcs, Mont-Royal et sports, le tout vers le budget 2019 du Service des technologies de l'information ;
- 3- d'autoriser le Directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1195942002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0423

Conclure 6 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 19-17706 (1 à 2 soum. par lot)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1415;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2- d'accorder aux seules firmes soumissionnaires, Brenntag Canada inc., pour les lots 3 et 6 et Graymont (Qc) inc. pour le lot 10, ces dernières ayant présentés des soumissions conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder aux firmes Kemira Water solutions Canada inc., pour le lot 4, Veolia Water Technologies Canada inc., pour le lot 5 et Produits Chimiques Sodrox, pour le lot 7, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant taxes incluses
Lot 3 : Chlore gazeux 907,2 kg	Brenntag Canada inc.	795 851,20 \$
Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)	Kemira Water solutions Canada inc.	615 691,13 \$
Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg)	Veolia Water Technologies Canada inc	248 736,92 \$
Lot 6 : Silicate de sodium	Brenntag Canada inc.	571 655,70 \$
Lot 7 : Soude caustique liquide 50 %	Produits Chimiques Sodrox	1 060 586,89 \$
Lot 10 : Chaux hydratée	Graymont (Qc) inc.	1 332 790,20 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 462 531,20 \$, à titre de budget des contingences pour les lots 3, 4, 6, 7 et 10;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197100004

CG19 0424

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17728 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1431;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17728 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197655009

CG19 0425

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec Cofomo inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1432;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17704 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1198285002

CG19 0426

Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1433;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17703 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1198285001

CG19 0427

Approuver le projet d'une première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc. un garage, d'une superficie de 4 113 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal - La dépense totale est de 289 646,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1437;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, un garage d'une superficie de 4 113 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins du centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 289 646,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1194565008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0428

Approuver une prolongation de bail d'un emplacement situé au Complexe environnemental Saint-Michel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2019 par sa résolution CE19 1463;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Rebutis Solides Canadiens inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} octobre 2019, un emplacement au Complexe environnemental Saint-Michel, situé au 2240, rue Michel-Jurdant, d'une superficie totale de 22 342,6 mètres carrés, à des fins d'activités de centre de tri et de valorisation des matières non putrescibles, moyennant un loyer total de 2 475 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1195372004

CG19 0429**Accorder un contrat pour le service de tri et de mise en marché de matières recyclables de l'agglomération de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2019 par sa résolution CE19 1462;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Rebutis Solides Canadiens inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 57 mois, le contrat pour le service de tri et de mise en marché des matières recyclables de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 62 453 877 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel de l'appel d'offres public 19-17343 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement de 10 683 219 \$ en 2020, 11 333 331 \$ en 2021, 12 016 613 \$ en 2022, 12 742 100 \$ en 2023, et de 10 253 451 \$ en 2024 pour un montant total de 57 028 714 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1197159002

CG19 0430**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres, pour une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées avec les firmes Cargill Sel - Sécurité routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 974 043,73 \$), et Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) - Montant total estimé des ententes 24 948 067,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17656 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1420;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, soit du 20 septembre 2019 au 30 avril 2020, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées ;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17656 et aux tableaux de prix reçus ci-joints ;

Adjudicataires recommandés

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Le Plateau-Mont-Royal Mercier-Hochelaga-Maisonneuve Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Pointe-Claire Société de Transport de Montréal - Lasalle - Ville de Beaconsfield Rosemont - la Petite-Patrie - Saint-Léonard - Villeray- Ville de Mont-Royal Saint-Michel-Parc Extension - Ville de Montréal-Est - Jardin Botanique de Montréal	
Compass Minerals Canada Corp.	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville de Mont-Royal - Ville de Dorval et Ville de l'Île de Dorval - Anjou - Le Sud-Ouest - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Saint-Laurent - Village de Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard- des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de- Bellevue - Ville de Westmount	

- 4- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$ taxes incluses ;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1197360004

CG19 0431**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures avec les firmes FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) - Appel d'offres public 19-17692 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1423;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 4 ententes-cadres par lesquelles les firmes, ci-après désignées et ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures de la Ville, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17692 ;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat (Lot)
FNX-INNOV inc.	1 093 373,16 \$	1
Groupe ABS inc.	1 303 391,09 \$	2
GBI Experts-conseils inc.	546 141,25	6
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	593 328,49	7

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1197231029

CG19 0432

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour 5 écocentres, soit : Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois, pour une somme maximale de 9 284 453 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17687 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022, pour un ajustement total de 4 205 750 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1419;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- d'accorder à Excavations Vidolo Ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour les lots 2,3,4 et 6, et plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 5, pour période de 35 mois, le contrat pour la fourniture et le transport de matières par conteneurs pour 5 écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 284 453 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17687 ;

Lot	Écocentre	Nom du soumissionnaire	Total taxes incluses
Lot 2	Écocentre Acadie	Excavations Vidolo Ltée	702 743 \$
Lot 3	Écocentre Côte-des-Neiges	Excavations Vidolo Ltée	1 213 205 \$
Lot 4	Écocentre La Petite-Patrie	Excavations Vidolo Ltée	2 067 268 \$
Lot 5	Écocentre Rivière-des-Prairies	Excavations Vidolo Ltée	1 983 350 \$
Lot 6	Écocentre Saint-Michel	Excavations Vidolo Ltée	3 317 888 \$
Total 5 contrats (incluant indexation et ajustement de carburant)			9 284 453 \$

- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022, pour un ajustement total de 4 205 750 \$;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1195308002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0433

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique avec les firmes Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 : 896 805 \$, taxes incluses et lot 2 : 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 : 2 479 148,44 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17600 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1422;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique;
- 3- d'accorder les contrats par lesquels les firmes, ci-après désignées et ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17600 ;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.	896 805,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.	524 573,44 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Évolution bureautique	2 479 148,44 \$
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1198057007

CG19 0434**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10316 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1428;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine ;
- 3- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Filtrum inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 373 741,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10316 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 906 061,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5- d'autoriser une dépense de 387 474,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.32 1197343001

CG19 0435**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, avec Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soum., 3 conformes), Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soum., 2 conformes), et Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soum., 1 conforme) pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1436;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure 3 ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et 2, et par laquelle la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du design urbain et du patrimoine, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17634;

Contrat no 1	Lemay Co inc.	1 788 022,22 \$, taxes incluses
Contrat no 2	Fahey et associés inc.	1 464 147,99 \$, taxes incluses
Contrat no 3	Atelier Civiliti inc.	1 221 028,75 \$, taxes incluses

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1197713003

CG19 0436

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets à la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 489 071,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1435;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, avec la firme Groupe Marchand Architecture et Design, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 773 106,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253 (lot 4) ;
- 3- d'autoriser une dépense de 715 965,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1190805004

CG19 0437**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 723 855,24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC inc. (1 592 824,56 \$), Groupe ABS inc. (1 303 976,20 \$), WSP Canada inc. (978 293,42 \$) et Solmatech inc. (599 609,57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558,99 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques, dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles - Appel d'offres public 19-17508 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1434;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 5 ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville ;
- 3- d'accorder les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17508 et selon les termes et conditions stipulées aux contrats ;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant</u> <u>(Taxes incluses)</u>
Contrat 1	FNX-INNOV Inc.	1 723 855,24 \$
Contrat 2	SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC Inc.	1 592 824,56 \$
Contrat 3	Groupe ABS Inc	1 303 976,20 \$
Contrat 4	WSP Canada Inc.	978 293,42 \$
Contrat 5	Solmatech Inc.	599 609,57 \$

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1198244004

CG19 0438

Accorder un contrat à Keleny inc.. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1441;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire KELENY Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 inclusivement, pour une somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17733 ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1195304001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0439

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1351;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1194184002

CG19 0440

Autoriser une dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs, selon la réorganisation 2019 et applicable à l'édifice Louis-Charland (0410). Ces montants serviront au remboursement des travaux d'amélioration locative à la société Brennan Duke, ainsi qu'aux travaux d'aménagements, réaménagements et optimisation des espaces administratifs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1399;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs à l'édifice Louis-Charland, situé au 801, rue Brennan;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1195892001

CG19 0441

Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection, pour et au nom de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1197211001

CG19 0442

Autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1450;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) (CG19 0136) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 - d'autoriser une dépense à titre de budget d'incidences de 36 286,80 \$ au lieu de 43 544,16 \$;
- 3 - d'autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1185895003

CG19 0443

Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1453;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1185110001

CG19 0444

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1198144002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0445

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019, par sa résolution CG19 0396;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019, par sa résolution CG19 0396;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019, par sa résolution CG19 0396;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019, par sa résolution CG19 0396;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019, par sa résolution CE19 1186;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter les règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » et « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1197404001

Règlement RCG 13-005-6
Règlement RCG 13-004-4

Article 42.02

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

Retiré – Voir article 03.01.

CG19 0446

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019 par sa résolution CG19 0398;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019 par sa résolution CG19 0398;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019, par sa résolution CE19 1325;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2015).

Adopté à l'unanimité.

42.03 1194368007

Règlement RCG 19-023

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 50.01 et 50.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0447

Approuver la Lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section local 125), laquelle Lettre d'entente vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1360;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), laquelle vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1197485001

CG19 0448

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020 / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal, et l'Autorité des marchés publics (AMP);
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1195326002

CG19 0449

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Jocelyn Pauzé à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- Mme Christine Black à titre de vice-présidente à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Patricia R. Lattanzio;
- Mme Catherine Clément-Talbot à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Christine Black.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 17 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 16 octobre 2019
16 h 30**

**Séance tenue le mercredi 16 octobre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. John Judd, à titre de représentant du maire de la Ville de Montréal-Est, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pausé, Mme Magda Popeanu, M. Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Christine Gosselin et Mme Maria Tutino.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Mitchell Brownstein, Mme Nathalie Goulet, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella et M. Edgar Rouleau.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Alex Bottausci, M. Herbert Brownstein, M. Philippe Roy, et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 16 h 35.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 35.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour l'étude de l'ordre du jour.

Avant de débiter l'étude de l'ordre du jour, le porte-parole d'assemblée, prend la parole pour remercier les mairesses et maires des villes liées membres du conseil d'agglomération de leur présence à cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération, afin d'entériner les dossiers inscrits à l'ordre du jour pour répondre à l'urgence d'effectuer les travaux de réparations nécessaires sur la conduite d'eau, et ainsi assurer l'approvisionnement en eau des secteurs desservis.

CG19 0450

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole pour remercier les mairesses et maires des villes liées membres du conseil d'agglomération de leur présence à cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

CG19 0451

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm, située sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccords temporaires - Dépense totale de 7 526 250 \$, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 10334 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2019 par sa résolution CE19 1589;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm dans la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccords temporaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 021 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 10334;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 204 200 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 301 050 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1196945002

CG19 0452

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour le déplacement du massif de 48 conduits situés au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine, à l'ouest de la rue Guy - Dépense maximale de 1 053 005,12 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2019 par sa résolution CE19 1590;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, pour le déplacement du massif de 48 conduits situé au-dessus de la conduite de 2100 mm dans la rue Saint-Antoine, à l'ouest de la rue Guy, aux conditions indiquées dans le Consentement de travaux sur commande, pour une somme maximale de 877 504,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 175 500,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser la responsable du projet, Mme France-Line Dionne, à signer le Consentement de travaux sur commande;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1196945004

CG19 0453

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1196945003

À 16 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Le règlement et les résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
24 OCTOBRE 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 SEPTEMBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MJ CONTACH ENR	100 % ARR	VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC-EXTENSION	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1194969008	RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UN CONTRAT AUX TROIS PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, AUX PRIX DE LEUR SOUMISSION, SOIT M.J. CONTACH ENR. AU MONTANT DE 108 887,07 \$, LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. AU MONTANT DE 231 674,62 \$ ET SCIAGE MONTRÉAL INC. AU MONTANT DE 127 421,04 \$, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 467 982,73 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION DE QUATRE DÉPANNEUSES AVEC OPÉRATEURS, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT 2019-2020 ET 2020-2021 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17650 (10 SOUMISSIONNAIRES).	CE19 1469	2019-09-26	108 887,00 \$
LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGE SMGR (1990) INC.	100 % ARR	VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC-EXTENSION	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1194969008	RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UN CONTRAT AUX TROIS PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, AUX PRIX DE LEUR SOUMISSION, SOIT M.J. CONTACH ENR. AU MONTANT DE 108 887,07 \$, LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. AU MONTANT DE 231 674,62 \$ ET SCIAGE MONTRÉAL INC. AU MONTANT DE 127 421,04 \$, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 467 982,73 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION DE QUATRE DÉPANNEUSES AVEC OPÉRATEURS, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT 2019-2020 ET 2020-2021 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17650 (10 SOUMISSIONNAIRES).	CE19 1469	2019-09-26	231 674,00 \$
SCIAGE MTL INC.	100 % ARR	VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC-EXTENSION	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1194969008	RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UN CONTRAT AUX TROIS PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, AUX PRIX DE LEUR SOUMISSION, SOIT M.J. CONTACH ENR. AU MONTANT DE 108 887,07 \$, LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. AU MONTANT DE 231 674,62 \$ ET SCIAGE MONTRÉAL INC. AU MONTANT DE 127 421,04 \$, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 467 982,73 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION DE QUATRE DÉPANNEUSES AVEC OPÉRATEURS, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT 2019-2020 ET 2020-2021 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17650 (10 SOUMISSIONNAIRES).	CE19 1469	2019-09-26	127 421,00 \$
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC	50,1% AGGLO 49,9% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1195892002	ACCORDER UN CONTRAT À GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC., POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET L'INSTALLATION DE MOBILIERS, AFIN D'AMÉNAGER LES NOUVEAUX BUREAUX ADMINISTRATIFS ET PERMETTRE LE REGROUPEMENT DES EFFECTIFS DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE MONTRÉAL AUX 4E ET 5E ÉTAGES DU 5800 SAINT-DENIS. LA SOMME MAXIMALE S'ÉLÈVE À 451 079,58 \$ (INCLUANT TAXES ET CONTINGENCES DE 15%). CE MONTANT EST RÉPARTI COMME SUIV : 392 243,11 \$ MONTANT DE LA SOUMISSION + 58 836,47 \$ POUR LES CONTINGENCES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC N°19-17740 - 3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	CE19 1413	2019-09-12	451 079,00 \$
BÉLANGER S.R. INC.	100 % ARR	MERCIER - HOCHELAGA- MAISONNEUVE	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1197282004	ATTRIBUER À BÉLANGER S.R. INC ET À REMORQUAGE MARCO ENR., PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, CHACUN UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE REMORQUAGE LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR LES SAISONS HIVERNALES 2019-2020 ET 2020-2021 POUR L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE, AU PRIX DE LEUR SOUMISSION, POUR LA SOMME APPROXIMATIVE TOTALE DE 693 299,25 \$, TAXES INCLUSES, CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17650 (10 SOUMISSIONNAIRES, DONT UN NON-CONFORME). AFFECTER UNE SOMME DE 115 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT À CETTE FIN.	CE19 1471	2019-09-26	328 403,09 \$

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
REMORQUAGE MARCO ENR.	100 % ARR	MERCIER - HOCHELAGA-MAISONNEUVE	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1197282004	ATTRIBUER À BÉLANGER S.R. INC ET À REMORQUAGE MARCO ENR., PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, CHACUN UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE REMORQUAGE LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR LES SAISONS HIVERNALES 2019-2020 ET 2020-2021 POUR L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE, AU PRIX DE LEUR SOUMISSION, POUR LA SOMME APPROXIMATIVE TOTALE DE 693 299,25 \$, TAXES INCLUSES, CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17650 (10 SOUMISSIONNAIRES, DONT UN NON-CONFORME). AFFECTER UNE SOMME DE 115 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT À CETTE FIN.	CE19 1471	2019-09-26	364 896,16 \$
REMORQUAGE MONTRÉAL PLUS INC.	100 % ARR	ROSEMONT - LA PETITE-PATRIE	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1197445005	AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 440 249,11 \$ (TAXES INCLUSES) - OCTROI D'UN CONTRAT AU MÊME MONTANT À « REMORQUAGE MONTRÉAL PLUS INC. » POUR LA LOCATION DE DEUX (2) DÉPANNEUSES AVEC OPÉRATEUR POUR UNE DURÉE DE QUATRE (4) ANS, SOIT DE 2019 À 2023, AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT D'UNE ANNÉE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RPPS19-04034-OP /19-17650 (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 1470	2019-09-26	440 249,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 7

TOTAL : 2 052 609,25 \$

04.02

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
24 OCTOBRE 2019**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**1^{ER} POUR LA PÉRIODE DU
AU 30 SEPTEMBRE 2019**

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 SEPTEMBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE L'URBANISME	1190525001	OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 000 \$ DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL, AU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT LES JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX DE MONTRÉAL QUI SE SONT TENUES DU 6 AU 8 SEPTEMBRE 2019 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN	CE19 1473	2019-09-26	50 000,00 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1191084004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 20 000 \$ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN AFIN D'APPUYER LE PROJET DE LA SEMAINE DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL AYANT LIEU DU 22 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2019 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1475	2019-09-26	20 000,00 \$
VOYAGEZ FUTÉ	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1193455001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 150 000 \$ AU CENTRE DE GESTION DES DÉPLACEMENTS DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL POUR FAIRE LA PROMOTION DE SOLUTIONS DE MOBILITÉ DURABLE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE LA SIGNATURE DU CONTRAT JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2020 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1439	2019-09-12	150 000,00 \$
FEMMES DU CINÉMA, DE LA TÉLÉVISION ET DES MÉDIAS NUMÉRIQUES	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 75 000 \$ À L'ORGANISME FEMMES DU CINÉMA, DE LA TÉLÉVISION ET DES MÉDIAS NUMÉRIQUES, À LA SUITE DE L'APPEL À PROJET ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1477	2019-09-26	75 000,00 \$
UNIVERSITÉ MCGILL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1198351001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 15 000 \$ À L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES (ÉCOLE DE POLITIQUES PUBLIQUES MAX BELL DE L'UNIVERSITÉ MCGILL) VISANT LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL AU NOUVEAU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN POLITIQUE PUBLIQUE (MPP) DANS LE CADRE DU POLICY LAB POUR LA PÉRIODE 2019-2020. APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 1392	2019-09-04	15 000,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS :

5

TOTAL : 310 000,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
24 OCTOBRE 2019**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COFORCE INC.	1369957	20 SEPT. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Chemise blanche sans impression avec vision latérale collée, 2 permclips. (Juridiques)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 308,59 \$	
ENTREPRISES A.L.I. SNOWDON INC.	1367540	09 SEPT. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat de Huches 48H X 84L 15P avec portes / pigeonnier neon/ cache neon couleur k02 sesame poursuites pénales - Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 927,61 \$	
MIRE RECHERCHE MARKETING	1370586	24 SEPT. 2019	PICARD, GUY	Besoins et attentes des citoyens envers le service téléphonique de la cour municipale (Juridiques)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 601,11 \$	
MOORE CANADA CORPORATION	1369509	18 SEPT. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Papier bleu sécuritaire - cour municipale Avec papier filigrané. Répétition exacte de la dernière commande. Entreposage pour une période maximale de 6 mois. Voir l'annexe pour la soumission. (Juridiques)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	16 023,19 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1366520	03 SEPT. 2019	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Honoraire Police- Lot A août 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 818,74 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1366521	03 SEPT. 2019	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Honoraire Police- Lot B août 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	24 063,03 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1366522	03 SEPT. 2019	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Honoraire Police- Lot C août 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 554,56 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1370751	25 SEPT. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire Police- Lot A septembre 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 496,29 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1370752	25 SEPT. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire Police- Lot B septembre 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	67 876,17 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1370755	25 SEPT. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire Police- Lot C septembre 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 181,05 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1367537	09 SEPT. 2019	DESMEULES, CATHERINE	Paiement de factures poste canada #9696871753 - Services des affaires juridiques	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 112,90 \$	
TENAQUIP LIMITED	1369952	20 SEPT. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat d'un chariot, courrier, fil métallique - panier pour Danielle. (Juridiques)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 206,42 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	20190816	04 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires 2019 période 18	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 072,85 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode19	19 SEPT. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires -Huissiers de justice -Période 19- Hainault Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 547,70 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190396	19 SEPT. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires -Interprète Keleny-2019 Facture 2019_0396	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 267,73 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190403	24 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires- Interprète Kleny-2019- facture 2019_0403	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 086,63 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190404	24 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires- Interprète Kleny-2019- facture 2019_0404	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 519,70 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190405	24 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires- Interprète Kleny-2019- facture 2019_0405	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190406	24 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires- Interprète Kleny-2019- facture 2019_0406	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 \$	
ME ISABELLE BRIAND	201903301	10 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier2019-33	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 517,08 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORMAND BIBEAU	20190923	24 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier c2013-3939-3	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 704,02 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	20190816	04 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires 2019 période 18	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 872,77 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode19	19 SEPT. 2019	GOSSELIN- LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires Huissiers de justice période 19 Paquette et Associés	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 976,64 \$	
PUBLICATION 9417	21306	11 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires-Publication 9417- impression procédures judiciaires- cour municipale- Commande# 60776-1	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	21 198,40 \$	
RENEE DUPRAS	201921	13 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires/ Sténographe	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 160,96 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9696877050	03 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires / envoi procédures judiciaires	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	25 469,44 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9696914376	03 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires -manifestes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 728,99 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9697520630	19 SEPT. 2019	GOSSELIN- LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	32 577,31 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9697540167	11 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires manifeste période du 28 au 30 août 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 227,69 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9701014468	13 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires/ manifestes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 883,97 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9701656474	23 SEPT. 2019	GOSSELIN- LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 07-09-2019 @ 13-09-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 788,04 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9701666512	23 SEPT. 2019	GOSSELIN- LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	37 085,21 \$	
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	3537	10 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;bei190829-001	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 199,50 \$	
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	3538	10 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;SPVM 5775	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 761,22 \$	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode19	19 SEPT. 2019	GOSSELIN- LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires -Huissiers de justices-Période 19 -2019 Valade et Ass.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 335,53 \$	
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	20190816	04 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires 2019 période 18	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 413,17 \$	
DESMARAIS CONCEPT	1368959	16 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - INSIGNE KEPI, INSIGNE DE POCHE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 480,32 \$	
DESMARAIS CONCEPT	1368959	17 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - INSIGNE KEPI, INSIGNE DE POCHE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 263,95 \$	
GAETANTGP INC.	1363913	27 SEPT. 2019	ROY, GUY	RÉAPP SPVM - (F624-44CV) COUVERTURE POUR LE CALEPIN DE NOTES	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 166,72 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE TRIUM INC.	1356690	10 SEPT. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM +- HOUSSE EXTERIEUR DOS LETTRAGE - *****CONFIRMATION DE COMMANDE À RETOURNER ***** par fax au : 514- 872-4740 ou par courriel : ljoly@ville.montreal.qc.ca	Bilan	Vêtement et équipement de travail	10 611,10 \$	
GROUPE TRIUM INC.	1356690	09 SEPT. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM +- HOUSSE EXTERIEUR DOS LETTRAGE - *****CONFIRMATION DE COMMANDE À RETOURNER ***** par fax au : 514- 872-4740 ou par courriel : ljoly@ville.montreal.qc.ca	Bilan	Vêtement et équipement de travail	833,33 \$	
GROUPE TRIUM INC.	1356690	11 SEPT. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM +- HOUSSE EXTERIEUR DOS LETTRAGE - *****CONFIRMATION DE COMMANDE À RETOURNER ***** par fax au : 514- 872-4740 ou par courriel : ljoly@ville.montreal.qc.ca	Bilan	Vêtement et équipement de travail	11 192,19 \$	
GROUPE TRIUM INC.	1363967	10 SEPT. 2019	ROY, GUY	REAPP SPVM - HOUSSE EXTERIEUR DEVANT AVEC POCHE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 364,86 \$	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1368948	16 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - AUTORISATION A DIVULGUER DES RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS A UN AUTRE ORGANISME, JOURNAL DES ACTIVITES OPERATIONNELLES, CALEPIN DE NOTES - ENQUETEURS	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	5 668,27 \$	
ASSOCIATION DES MUNICIPALITES DE BANLIEUE	recherchebanlieues20 190918	18 SEPT. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	84 217,46 \$	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	377848	17 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-000373	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 764,59 \$	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	377880	17 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000057	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 110,25 \$	
BORDEN LADNER GERVAIS	697741245	17 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-001213	Dépenses communes	Autres - Administration générale	21 827,08 \$	
BORDEN LADNER GERVAIS	697741246	17 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-001213	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 515,81 \$	
DANIEL LAPOINTE	7a2019	20 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais enquete dossier; 15-002041	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 440,96 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	156119	05 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-001072	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 856,60 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	156120	05 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-000306 et 18- 001883	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 320,89 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	156121	05 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 19-000971	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 880,45 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	156999	05 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-000306 et 18- 001883	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 796,79 \$	
MATSON, DRISCOLL & DAMICO, LTD	52202000044	17 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais comptable dossier; 17-001499	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 585,86 \$	
PAULETTE HOUDE S.O.	50022235004168	06 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais sténographe dossier; 16-003350	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 543,85 \$	
RACICOT CHANDONNET LTEE	31328	04 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-001371	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 939,65 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RACICOT CHANDONNET LTEE	31388	12 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-001371	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 724,44 \$	
SERVITECH INC.	37075	05 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais d'expertise dossier; 18-000263	Dépenses communes	Autres - Administration générale	49 674,86 \$	
SOLUTIONS EPCC INC	201910	26 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier17-002947	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 337,73 \$	
SOLUTIONS EPCC INC	201917	26 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais expertise dossier 19-000399	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 026,71 \$	
YOSSEF MARCIANO	50022256707194	26 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 19-001886	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 869,74 \$	
COMMUNICATIONS RIVAGE INC.	1367121	05 SEPT. 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels -Banque de visuels pour le Pôle de développement économique de l'Est de Montréal qui servira pour l'élaboration d'outils de communication Images, photos, vidéos, drones). - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	16 693,01 \$	
FORUM AFRIQUE EXPANSION	1369323	18 SEPT. 2019	DOUCET, VERONIQUE	OBNL-Contrat de services professionnels avec le Forum Afrique Expansion pour l'organisation de rencontres B2B entre les entreprises montréalaises et les acteurs économiques étrangers, lors de la 9e édition du Forum Afrique Expansion, pour	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 696,99 \$	
LES ENTREPRISES ARTISTIQUES GALLEA	1369885	19 SEPT. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Les entreprises artistiques Gallea -Service - Organisation d'expositions (dével. économique)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 674,56 \$	
MARIO POLESE	1366617	03 SEPT. 2019	CHIASSON, JOSEE	Accompagnement en expertise et un regard critique sur les contenus développés dans le cadre des travaux d'élaboration d'une vision pour l'Est de Montréal- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$	
MORGANE PAVIOST-TISSEAUX	1367244	06 SEPT. 2019	MARTIN, GERALDINE	Mandat alloué à Morgane Paviost pour la coordination du recrutement du Parcours Innovation, du Cabinet Créatif et de Aplomb MTL. (dével. économ.)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 000,00 \$	
TECHNOMONTREAL	1367115	05 SEPT. 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels OBNL-étude sur l'implantation, l'innovation et le développement des alternatives utilisées par les détaillants- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 874,06 \$	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1371009	26 SEPT. 2019	MARTIN, GERALDINE	Services professionnels- Mandat alloué à l'UQAM pour une formation sur mesure intitulée Accélérer l'entrepreneuriat, dépôt de projets convaincants, dédiée aux organismes qui déposeront des projets dans le Volet Soutenir les projets de la div	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 427,84 \$	
VERONIQUE RIOUX DESIGN INDUSTRIEL	1366611	03 SEPT. 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels- Octroi d'un contrat afin de bénéficier d'un accompagnement visant la préparation d'un appel à projets et la validation des modalités de soutien financier dans le cadre du programme en élaboration aménagements et mob	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 577,55 \$	
9137-8166 QUEBEC INC	1187796003190925	25 SEPT. 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 1187796003/ Resolution CG18 0706/ Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-051, versement 1 de 1 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	30 000,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9180-7909 QUEBEC INC.	1187796003190925	25 SEPT. 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 1187796003/ Resolution CG18 0706/ Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-059, versement 1 de 1 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	60 000,00 \$	
9231-1075 QUEBEC INC	1187796003190925	25 SEPT. 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 1187796003/ Resolution CG18 0706/ Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-010, versement 1 de 1 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	24 424,00 \$	
9319-1559 QUEBEC INC.	1187796003190927	27 SEPT. 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 1187796003/ Resolution CG18 0706/ Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-060, versement 1 de 1 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	8 047,00 \$	
SPORT STYLE URBAIN INC.	1187796003190925	25 SEPT. 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 1187796003/ Resolution CG18 0706/ Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-048, versement 1 de 1 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	11 404,00 \$	
AICHA FARHAT	1316201	24 SEPT. 2019	MEILLEUR, MARIE-JOSEE	2194970002-2184970008-Accorder un contrat de services professionnels \$ à Aïcha Farhat pour la réalisation de recherches sur les besoins en développement social et les services d'hébergement d'urgence dans les arrondissements	Diversité et inclusion sociale	Développement social	4 576,00 \$	
ISABELLE RAFFESTIN	1316199	24 SEPT. 2019	MEILLEUR, MARIE-JOSEE	2194970002-2184970008- Accorder un contrat de services professionnels à Isabelle Raffestin pour la réalisation de recherches sur les besoins en développement social et les services d'hébergement d'urgence dans les arrondis.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	4 056,00 \$	
JACINTHE RIVARD	1316196	24 SEPT. 2019	MEILLEUR, MARIE-JOSEE	2194970002-2184970008- Accorder un contrat de services professionnels à Jacinthe Rivard pour la réalisation de recherches sur les besoins en développement social et les services d'hébergement d'urgence dans les arrondissements	Diversité et inclusion sociale	Développement social	16 368,00 \$	
9213-4675 QUEBEC INC.	1370541	24 SEPT. 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Service de chargement de matières résiduelles de l'écocentre Lasalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	94 462,04 \$	
ABLOY CANADA INC.***	1368366	12 SEPT. 2019	URRA, PAULA	2019 - PL342/25N - MK-KD x C26D Cadenas Abloy-Protec. - Inclus : 2 clés coupées par cadenas et étampage des cylindres et des clés	Environnement	Matériaux secs - traitement	17 182,87 \$	
AKRULOGIC	1339213	26 SEPT. 2019	DIB, JAMIL JIMMY	Achat d'analyseur CO/CO2/02 (PTI)	Environnement	Protection de l'environnement	22 876,78 \$	
AKRULOGIC	1369409	18 SEPT. 2019	BOULET, SUZANNE	Réparation d'un analyseur	Environnement	Protection de l'environnement	3 506,58 \$	
BATTERIES DIXON INC.	1370111	23 SEPT. 2019	BOULET, SUZANNE	Commande de batteries	Environnement	Réseaux d'égout	4 034,38 \$	
BELL CANADA	1367870	10 SEPT. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - (6.1.38.) Security appliance - 16 ports - GigE, HDLC, Frame Relay, PPP, MLPPP, MLFR - 1U - rack-mountable	Environnement	Protection de l'environnement	2 508,25 \$	1337956
CENTRE ACCADEMIA QUALITAS INC.	1367516	09 SEPT. 2019	SIROIS, DANIEL	Formation audit interne	Environnement	Traitement des eaux usées	3 989,52 \$	
CLOTURE MANIC LTEE	1368365	12 SEPT. 2019	URRA, PAULA	2019 - Réparation enclos à pneus Écocentre Petite-Patrie	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 572,19 \$	
EBI MONTREAL INC.	1368048	11 SEPT. 2019	URRA, PAULA	2019 - Nettoyage des puisards incluant la disposition	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 981,66 \$	
ECOENERGIE TRIA INC.	1367319	06 SEPT. 2019	BUDKA, ARNAUD	2019- Réception, tri et traitement de bois de l'écocentre LaSalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 234,14 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1370693	25 SEPT. 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Chargement des matières résiduelles à l'écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 312,42 \$	
ESRI CANADA LIMITED	1371119	26 SEPT. 2019	ALLARD, LINA	2019 - Licence	Environnement	Protection de l'environnement	8 091,00 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1357026	21 SEPT. 2019	LAROCHE, LAURENT	Produits chimiques et matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 023,14 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1357026	20 SEPT. 2019	LAROCHE, LAURENT	Produits chimiques et matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	170,52 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1368433	12 SEPT. 2019	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	2 106,77 \$	
INNOVATION DIAGNOSTICS INC.	1370888	25 SEPT. 2019	ARBIC, DENISE	Matériel du laboratoire micro	Environnement	Inspection des aliments	2 828,19 \$	
J.M. SERVICES UNIQUES INC.	1370523	24 SEPT. 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Services de transport des matières résiduelles de l'écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	112 429,02 \$	
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	1369644	19 SEPT. 2019	ALLARD, LINA	2019 - Contexte PRÉVENTIF Évaluation et analyse ergonomique d'un poste informatique	Environnement	Protection de l'environnement	2 834,66 \$	1353377
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1363098	24 SEPT. 2019	LAROCHE, LAURENT	Réparation Mandel- Mylène-	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	6 271,95 \$	
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1370362	24 SEPT. 2019	ARBIC, DENISE	Remplacement de la laveuse du laboratoire de chimie	Environnement	Protection de l'environnement	62 500,32 \$	
MEGS INC.	1349100	09 SEPT. 2019	ARBIC, DENISE	Location annuelle de cylindres de gaz pour l'année 2019 - Laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	2 015,76 \$	
MINISTRE DES FINANCES	1366879	04 SEPT. 2019	GODEFROY, FABRICE	Service - Chimie organique (Laval) -analyses d'échantillons pour paiement de la facture # 44708-DB8	Environnement	Protection de l'environnement	17 223,24 \$	
PACWILL ENVIRONMENTAL	1370200	23 SEPT. 2019	DIB, JAMIL JIMMY	2019 - (P/N M5610-110V-AS02) Sample Stream Dryer - Nafion Membrane -110 V - # de soumission Q26124-REV-01	Environnement	Protection de l'environnement	10 035,75 \$	
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1303115	13 SEPT. 2019	BORNAIS, LUC	2018 - Faire les travaux de génie civil tel que mentionné sur la soumission du 19-06-2018 (email) (Remboursement a 90%)	Environnement	Autres - Transport	3 569,57 \$	
VWR INTERNATIONAL	1368428	12 SEPT. 2019	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	3 188,19 \$	
VGA COMMUNICATION INC.	1366861	04 SEPT. 2019	COTE, BERNARD	Achat d'équipement électronique pour la salle de conférence du 255 Crémazie Est, bureau 700 - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	11 882,48 \$	
CIMA+ S.E.N.C.	1366677	03 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Services en contrôle de chantier pour les travaux de réfection du toit et remplacement des unités mécaniques au PDQ 39 (3178) - Incidences 15548	Gestion et planification immobilière	Activités policières	20 754,98 \$	1366477
COFORCE INC.	1366835	04 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0213, 01-410165, Peindre un mur et ajouter un cadrage et une porte	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 240,89 \$	
COSIGMA STRUCTURE INC.	1338281	09 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	Une étude d'avant-projet afin de bien identifier les problématiques de la fondation et de comprendre les conditions de drainage du terrain avoisinant le bâtiment dans le cadre de la rénovation de la maison Smith, phase II (0216)	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	2 939,65 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ELEMA EXPERTS- CONSEILS INC.	1367549	09 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Services professionnels pour l'évaluation de l'état des composantes structurales de la dalle du plancher du garage et des murs de fondation de la caserne 23 (0280)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 761,19 \$	
ENSEIGNES CMD INC.	1366623	03 SEPT. 2019	BOUVRETTE, JEAN	La fourniture, le transport et l'installation de quatre (4) enseignes extérieures pour le SIM et l'organisme Accès-cible Jeunesse à la caserne 29 (0191) - Incidences 14464	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	3 738,29 \$	
ETHNOSCOPI INC.	1366586	03 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels pour la supervision archéologique dans le cadre du projet de l'Édifice Hôtel de Ville (0001) - Incidences 15424	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	8 772,46 \$	
GESTION PFB	1368743	16 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0032, 77-404826, Sabler et teindre le plancher de la terrasse arrière.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 852,65 \$	
INFORMATIQUE PRO- CONTACT INC.	1368822	16 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	La fourniture, le transport, la main-d'œuvre requis pour les services télécom, (câblage des postes et salle télécom, prises etc.) au 5800 St-Denis (8165)	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	22 997,75 \$	
JACOB ELECTRIQUE INC	1368553	13 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0121, 77-408456, Installation d'une prise additionnelle au plafond sur circuit pour séchoir amovible des habits de combat.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 746,44 \$	
JACOB ELECTRIQUE INC	1370364	24 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3635, 77-403326, Problématique avec la lumière d'alerte (volcom)	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 007,54 \$	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1367815	10 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Asphalter la partie sous la rampe de l'ex-incinérateur des Carrières et près du mur de soutènement de la cour des Carrières (0723) - Incidences 14842	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	13 726,68 \$	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1369696	19 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Asphalter la partie endommagée par les véhicules du Service incendie de Montréal (SIM) de la cour de Rouen (0248) - Incidences 14153	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	5 274,97 \$	
LES CONSULTANTS OLYMPIC INC.	1362679	20 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels d'ergonomie spécifiques aux postes informatiques, dans le cadre du projet de relocalisation des effectifs de l'Édifice Hôtel de Ville de Montréal vers l'Édifice Lucien-Saulnier - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	4 489,63 \$	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES GILLES GAUVIN INC.	1368933	16 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Alimenter un panneau de distribution dans le cadre du projet d'encastrement du vérin au garage Saint-Michel (0626) - Incidences 15235	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	4 052,69 \$	
LES PORTES J.P.R. INC.	1369951	20 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3238, 77-399360, Réparation de portes de garage	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 949,31 \$	
LES PORTES J.P.R. INC.	1369955	20 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3238, 77-385827, Réparation de portes de garage	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 558,55 \$	
LES SOLUTIONS SPACESAVER INC.	1367038	05 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	L'approvisionnement, la livraison et l'installation de rangements mobiles mécanique et d'étagères fixes en métal au Service des ressources humaines de la Ville de Montréal au 5800 rue St-Denis (8165)	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	24 261,25 \$	
MU	1366616	03 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	La planification, la production et la gestion de réalisation de murales décoratives à l'Édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	5 118,07 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORBEC COMMUNICATION	1369208	17 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Travaux de conversion de la fibre optique et alimentation des caméras extérieures sur poteaux relatif au 10351 Sherbrooke Est (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	19 984,16 \$	
PEPINIERE AUCLAIR ET FRERES (1991) INC.	1366575	03 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	Achat de 25 arbres pour une compensation d'arbres remis à l'arrondissement suite à l'abattage de 5 arbres qui se localisaient dans le chantier à l'Hôtel de Ville (0001) - Incidences 15424	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	2 844,11 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1366834	04 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0317, 01-399447, Déboucher évier de cuisine et cafetière. Installer robinet pour la cafetière	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 131,02 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1367544	09 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0377, 77-413187, Refaire la tuyauterie d'eau froide en cuivre qui alimente la salle de bain des officiers. Refaire le raccordement de la toilette, du lavabo et du robinet de douche.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 929,15 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1368929	16 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0025, 77-405383, Fournir et remplacer la pompe A par une pompe little giant dans le puisard sous le vieux camion. Fournir et remplacer le panneau de contrôle simplex.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 661,44 \$	
PRESTIGE SECURKEY INC	1366829	04 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3115, 01-410808, Transfère de poignée et de programmation de plusieurs codes sur serrure électronique	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 614,46 \$	
PROGAZ D.M.N. INC.	1367847	10 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0025, 01-403537, Remplacement de la cheminée dans l'ancien incinérateur	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 493,46 \$	
SECURITAS CANADA LIMITEE	1371051	26 SEPT. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Services de surveillance des véhicules des pompiers 24/7 à la caserne 63 (3015) - Incidences 14338	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	7 937,05 \$	
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1370719	25 SEPT. 2019	SOULIERES, MICHEL	Réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville (0001) - Contrat 15430	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	41 400,85 \$	
TECHNOLOGIES DIREXYON INC.	1368703	13 SEPT. 2019	GIROUX, MICHELE	Octroyer contrat pour achat et déploiement de la solution INFRAMODEX et hébergement de la plateforme Saas	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	45 647,82 \$	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1366830	04 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3051, 4456, Fournir et installer thermos 6mm clair sur un côté et trempé clair sur l'autre.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 355,95 \$	
WSP CANADA INC.	1368603	13 SEPT. 2019	SOULIERES, MICHEL	Réalisation d'une étude des conditions existantes de l'ancien site Solutia, CTMO Lasalle (4486) - lot cadastral 3 369 985	Gestion et planification immobilière	Matières recyclables - matières organiques - traitement	73 206,74 \$	
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de190919	19 SEPT. 2019	GELINAS, ISABELLE	Remise des taxes sur acquisition (2) immeuble(s)	Gestion et planification immobilière	Réseaux d'égout	162 093,75 \$	
ANNEXE COMMUNICATIONS INC.	1361197	12 SEPT. 2019	DETOLLE, JEAN-PHILIPPE	Service relations de presse, dans le cadre de la campagne estivale de promotion 2019 des parcs-nature	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 110,28 \$	
CLOTURES SENTINELLE LTEE	1370980	26 SEPT. 2019	DESAUTELS, ANNE	19-6440_Installation d'une clôture ornementale à la maison de la Pointe au parc-nature du Cap-Saint-Jacques	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	28 149,77 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
G.D.G. ENVIRONNEMENT LTEE	1367436	06 SEPT. 2019	BEDARD, DANIEL	Contrat de services professionnels pour effectuer un projet de recherche expérimental de lutte biologique contre l'agrite du frêne sur le site du Mont-Royal_19-1033	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	22 775,47 \$	
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1368387	12 SEPT. 2019	BILODEAU BALATTI, STEVE	19-6368_Travaux de plantation au parc agricole du Bois-de-la-Roche	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	67 179,39 \$	
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1356802	06 SEPT. 2019	ARNAUD, CLEMENT	Service - Contrat pour le traitement des bandes vidéo réalisées aux fins de comptage des piétons, des vélos et des véhicules à différents endroits autour du mont Royal, dans le cadre de l'élaboration du diagnostic de l'accessibilité	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 893,22 \$	
OYEZ OYEZ PRODUCTIONS INC.	1366579	03 SEPT. 2019	DESAUTELS, ANNE	Conception et réalisation de l'événement d'Halloween au château Gohier du parc-nature du Cap-Saint-Jacques. 26 et 27 octobre 2019. Contact: Josée Tremblay 514-280-3350	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	21 784,91 \$	
PEPINIERE ST-NICOLAS	1367551	09 SEPT. 2019	FRADETTE, JOHANNE	Tilia americana - 30 à 45 cm CT1	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	6 257,26 \$	
BOIS PUBLIC	20190919	19 SEPT. 2019	DEMONT, GHYSLAINE	CE 19-0657 - 1198144001 - Transformation de billots de frénestions ou contributions financières	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	25 000,00 \$	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1369756	19 SEPT. 2019	LEBRUN, ISABELLE	Frais de formation pour l'équipe de la DGPP.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	13 811,10 \$	
EDOUARD CABOT-CADOTTE	1370244	23 SEPT. 2019	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Projet Turcot, SP de conseiller en aménagement pour l'étude de faisabilité sur le lien vert de la falaise St.Jacques au fleuve St.Laurent, gré à gré, Édouard Cabot-Cadotte.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	6 990,00 \$	
HEC MONTREAL	1370133	23 SEPT. 2019	LEBRUN, ISABELLE	Frais de formation pour l'équipe de la DGPP.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 400,55 \$	
9074-4376 QUEBEC INC	1367533	09 SEPT. 2019	CHARRON, DIANE	Achat de 3 000 cubes USB pour les CF-20	Police	Activités policières	34 960,83 \$	
AGENCE GRAVEL INC.	1368421	12 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Agence Gravel. Soumission 32564. Pour différentes pièces d'armes pour futures recrues du GTI du SPVM en 2020.	Police	Activités policières	2 840,02 \$	
ALTEL INC	1370726	25 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Altel. Soumission A1201209182019. Remplacement des contrôleur APC Lite (2x) et ajout d'un lecteur de carte à la porte de garage du PDQ 13.	Police	Activités policières	7 975,87 \$	
BIRON GROUPE SANTE INC.	1367615	09 SEPT. 2019	RENAUD, MARTIN	Facture - Laboratoire médical Biron	Police	Activités policières	2 211,04 \$	1242119
CADEX INC.	1370360	24 SEPT. 2019	FARIAS, DANIEL	Cadex. Soumission S13266. Pour pièces de carabine pour le GTI.	Police	Activités policières	29 466,83 \$	
CENTRE VETERINAIRE DMV	1367859	10 SEPT. 2019	LABRECQUE, FRANCOIS	Soins médicaux d'urgence pour chien de l'escouade Canine impliqué dan un accident auto patrouille #événement 38190617003	Police	Activités policières	4 647,21 \$	
COFORCE INC.	1368786	16 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Coforce. Facture IN040212. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000\$. Courrier à affranchir 10 mai 2019 avec frais de ramassage pour Caroline Blais de la Section des ressources matérielles.	Police	Activités policières	2 022,03 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1368111	11 SEPT. 2019	FERRAZ, MARIO	Frais de formation, de déplacements et d'hébergements 2019 au Collège canadien de police - F# 91211210	Police	Activités policières	58 861,60 \$	
COMPUGEN INC.	1367439	06 SEPT. 2019	CHARRON, DIANE	Acquisition de quatre stations de travail technologique pour le module informatique judiciaire 10351 Sherbrooke Est RCA 27B	Police	Activités policières	31 235,71 \$	
COMPUGEN INC.	1370198	23 SEPT. 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	quote 3875679 sq and quote 3875037 sq	Police	Activités policières	4 285,40 \$	1163303
COMPUGEN INC.	1370198	23 SEPT. 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	quote 3875679 sq and quote 3875037 sq	Police	Activités policières	524,99 \$	
CPU SERVICE INC.	1370912	26 SEPT. 2019	LANDRY, ROBERT	Pièce atelier pour le 5001 rue Franchère LCD front cabinet/touch screen panel ASS'Y	Police	Activités policières	3 842,56 \$	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1367315	06 SEPT. 2019	FERRAZ, MARIO	Formation Investigation d'une scène d'incendie (CRI-1016) du 6 mai au 7 juin 2019 pour 4 s/d	Police	Activités policières	47 999,31 \$	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1368105	11 SEPT. 2019	FERRAZ, MARIO	Frais de formation - Agent d'infiltration	Police	Activités policières	57 120,00 \$	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1370923	26 SEPT. 2019	FERRAZ, MARIO	Supervision de patrouille du 9 au 12 septembre 2019.	Police	Activités policières	5 973,49 \$	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1368462	12 SEPT. 2019	LANDRY, ROBERT	10 caméras mobiles pour division tech et immeuble	Police	Activités policières	2 585,79 \$	
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	1318104	11 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Équipement d'incendie Globe. Bon de commande ouvert pour remplissage poudre et test hydrostatique pour extincteurs année 2019	Police	Activités policières	2 099,75 \$	
FEDERATION QUEBECOISE DES SPORTS CYCLISTES	1368466	12 SEPT. 2019	FERRAZ, MARIO	Formation entraîneurs SPVM du 15 au 18 avril 2019	Police	Activités policières	6 200,00 \$	
FERRONNERIE A. LEDUC INC.	1371087	26 SEPT. 2019	COURNOYER, CAROLINE	soumissions 518 et 526	Police	Activités policières	3 653,13 \$	
GENETEC INC.	1365915	05 SEPT. 2019	FERRAZ, MARIO	FOR20190827-01 à 08 - Genetec. Formation SC-OTC-001 et SC-ETC001. Formation centre de sécurité pour l'équipe de Robert Landry de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	15 191,69 \$	
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1369260	18 SEPT. 2019	FARIAS, DANIEL	Groupe Ameublement Focus. Soumission KS-0492-0. Pour l'achat de panneau pour le 201 Laurier E. 6e étage (SPVM).	Police	Activités policières	52 852,80 \$	
GUARD-X INC	1318110	04 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Guard-X. Bon de commande ouvert pour remplissage d'extincteur SPVM	Police	Activités policières	5 249,37 \$	
IMPRIMERIE HEON & NADEAU LTEE	1366775	04 SEPT. 2019	MARTEL, JONATHAN	Facture 26017 - L'heure juste Vol. 26 no. 2	Police	Activités policières	2 156,45 \$	
INFO-CARREFOUR INC.	1367756	10 SEPT. 2019	NGO, HOANG HAO	Matériel informatique salle d'écoute	Police	Activités policières	4 762,23 \$	
INFO-CARREFOUR INC.	1370252	23 SEPT. 2019	NGO, HOANG HAO	Disque dur	Police	Activités policières	4 913,41 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	1368668	13 SEPT. 2019	NGO, HOANG HAO	Projet Grec pour traduction	Police	Activités policières	2 530,83 \$	
JULIE MACHEREZ	1370165	23 SEPT. 2019	CHARBONNEAU, MARC	Suivis psychologique dans le cadre du PAPP selon convention signée.	Police	Activités policières	6 000,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOGISTIK UNICORP INC.	1368055	11 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Logistik Unicorp. Facture IG00000247. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000\$ mars 2019. Facture mensuelle d'uniformes des brigadiers scolaires du SPVM.	Police	Activités policières	5 486,30 \$	
LOGISTIK UNICORP INC.	1368071	11 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Logistik Unicorp. Facture IG00000348. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000\$ avril 2019. Facture mensuelle d'uniformes des brigadiers scolaires du SPVM.	Police	Activités policières	5 711,49 \$	
LOGISTIK UNICORP INC.	1368079	11 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Logistik Unicorp. Facture IG00000578. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000\$ mai 2019. Facture mensuelle d'uniformes des brigadiers scolaires du SPVM.	Police	Activités policières	4 014,50 \$	
LOGISTIK UNICORP INC.	1368093	11 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Logistik Unicorp. Facture IG00000585. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000\$ juin 2019. Facture mensuelle d'uniformes des brigadiers scolaires du SPVM.	Police	Activités policières	3 329,16 \$	
LOGISTIK UNICORP INC.	1368102	11 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Logistik Unicorp. Facture IG00000914. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000\$ juillet 2019. Facture mensuelle d'uniformes des brigadiers scolaires du SPVM.	Police	Activités policières	2 267,92 \$	
MEDIAQMI INC.	1368446	12 SEPT. 2019	KETTOU, SAMIA	Annonce Full page SPVM-couvert 4 sport	Police	Activités policières	2 624,69 \$	
MEDIAQMI INC.	1370858	25 SEPT. 2019	SOUMPHOLPHAKDY, SAMAKI ERIC	Annonce Full page SPVM-Annonce a couleurs 2 jours (campagne piéton SAAQ)	Police	Activités policières	4 934,41 \$	
MICHEL GARAND	1367548	09 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Michel Garand. Facture 351. De plus de 1000\$ pour l'installation de 12 enseignes dans les 4 CO du SPVM.	Police	Activités policières	2 855,66 \$	
MILLBROOK TACTICAL INC	1371212	27 SEPT. 2019	FARIAS, DANIEL	Milbrook Tactical. Soumission 8261. Achat de casques balistiques pour le GTI du SPVM.	Police	Activités policières	33 292,58 \$	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1370098	23 SEPT. 2019	RENAUD, MARTIN	Location de véhicules - EILP	Police	Activités policières	9 885,12 \$	
MUTATION DIGITALE INC.	1371116	26 SEPT. 2019	MARTEL, JONATHAN	Facture 1352 - Banque d'heures programmation et gestion de projet SPVM1903	Police	Activités policières	8 923,94 \$	
NAUTICS TECHNICAL SURVEILLANCE CORPORATION	1370055	20 SEPT. 2019	CARON, SYLVAIN	AS PER QUOTE 163	Police	Activités policières	13 695,61 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1367367	06 SEPT. 2019	LANDRY, ROBERT	60 disques durs 8 tb pour nvr	Police	Activités policières	22 047,37 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1367429	06 SEPT. 2019	LANDRY, ROBERT	Équipements pour CCTI Secondaire	Police	Activités policières	10 094,55 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1369172	17 SEPT. 2019	LANDRY, ROBERT	Installation et fourniture au PDQ 38	Police	Activités policières	2 321,54 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1369367	18 SEPT. 2019	LANDRY, ROBERT	Achat de 20 Samsung NVR 16 canaux IP, Sans HDD.XRN-1610SA	Police	Activités policières	20 787,52 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1369401	18 SEPT. 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	Caméra Canon	Police	Activités policières	3 148,58 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORBEC COMMUNICATION	1369710	19 SEPT. 2019	COURNOYER, CAROLINE	achat de matériel	Police	Activités policières	3 230,41 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1369726	19 SEPT. 2019	COURNOYER, CAROLINE	achat de matériel	Police	Activités policières	2 045,16 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1370157	23 SEPT. 2019	LANDRY, ROBERT	Achat 1 samsung flip digital. et 1 Samsung cloud rotation 4 wheels pivot 90	Police	Activités policières	3 721,81 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1370737	25 SEPT. 2019	LANDRY, ROBERT	Achat de 25000 CD pré-gravés SPVM	Police	Activités policières	11 286,16 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1370758	25 SEPT. 2019	LANDRY, ROBERT	Achat 5 000 DVD-R	Police	Activités policières	23 149,74 \$	
PHOTOLAB YVES THOMAS INC.	1370397	24 SEPT. 2019	REEVES, CHANTAL	Achat d'affiches pour l'immeuble situé au 10351 Sherbrooke Est	Police	Activités policières	2 447,26 \$	
PMG TECHNOLOGIES INC.	1370931	26 SEPT. 2019	CHARRON, DIANE	Essaie de déploiement de coussins gonflables avant - côté conducteur et passager	Police	Activités policières	3 359,60 \$	
PUBLICITE J.L.	1370838	25 SEPT. 2019	BEAUCHESNE, JULIE	ÉTUIS RFID POUR LES PDQ.	Police	Activités policières	2 326,52 \$	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1371053	26 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Rampart International. Soumission Q-04959. Pour l'achat de différentes pièces pour arme à feu du GTI du SPVM.	Police	Activités policières	21 757,56 \$	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1366580	03 SEPT. 2019	MENARD, JOSEE	Service GRC pour la prise d'empreintes digitales pour la période de juin à décembre 2019	Police	Activités policières	6 000,00 \$	
REMORQUAGE METEOR INC.	1371124	26 SEPT. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	déplacement des véhicules en infraction à un règlement sur le stationnement dans les postes de quartier 23 et 48	Police	Surv. des activités de remorquage	3 766,95 \$	
REPARATEX	1318115	06 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Bon de commande ouvert pour réparation de classeur et fabrication de clés pour caisson	Police	Activités policières	5 249,37 \$	
RESTO PLATEAU	1367155	05 SEPT. 2019	LANDRY, PIERRE	Service traiteur FACTURATION JUILLET 2019	Police	Activités policières	2 729,15 \$	
RESTO PLATEAU	1367164	05 SEPT. 2019	LANDRY, PIERRE	Service traiteur FACTURATION JUILLET 2019-FACTURE 520452	Police	Activités policières	3 337,85 \$	
RESTO PLATEAU	1368767	16 SEPT. 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	Service traiteur	Police	Activités policières	3 793,05 \$	
RESTO PLATEAU	1369840	19 SEPT. 2019	DURAND, MATHIEU	Repas détenus Août 2019 Détention Sud-Ouest	Police	Activités policières	6 245,85 \$	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1367587	09 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	SGE. Soumission S : 090919-1. Pour l'installation de prises de courant dans le coin repas pour Marie-Christine Jalbert-Gervais du Module des ressources matérielles du SPVM situé au 5000 Iberville, porte 115.	Police	Activités policières	2 519,70 \$	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1367032	05 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Service d'entretien Alphanet. Facture 15380. Facture de plus de 1000\$ pour service déjà rendu pour entretien ménager du 4 au 31 août 2019 du Pavillon 09 Boscoville situé au 10950 Boul. Perras pour formation du SPVM.	Police	Activités policières	2 729,67 \$	
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1369127	17 SEPT. 2019	BOUHDID, MOHAMED AZIZ	Location autobus en juillet 2019 #51184 Facture 90012902-14/08/2019	Police	Activités policières	2 370,62 \$	
STOEGER CANADA (1990) LTD	1371224	27 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Stoeger Canada. Soumission. Pour l'achat de télescopes pour arme du GTI du SPVM.	Police	Activités policières	14 761,24 \$	
SURETE DU QUEBEC	1369223	17 SEPT. 2019	CARBONNEAU, LINE	Facturation du prêt de service - Mme Suzanne Boucher, cadre au Service intégrité des processus de promotion et formation du SPVM, du 1er avril au 30 juin 2019 - Fact. 1916 - No dossier: 151-00-161	Police	Activités policières	47 718,93 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SYSTEMES D'EMBALLAGE SECURITAIRE NELMAR INC.	1370258	23 SEPT. 2019	NGO, HOANG HAO	Sacs hermétiques Securpack QPP-69-CL-S (10 boîtes)	Police	Activités policières	3 213,66 \$	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1370864	25 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Teknion Roy et Breton. Soumission. Pour le mobilier de bureau pour la D/A Line Carbonneau de la Direction de l'intégrité et des normes professionnelles du SPVM.	Police	Activités policières	958,34 \$	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1370864	26 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Teknion Roy et Breton. Soumission. Pour le mobilier de bureau pour la D/A Line Carbonneau de la Direction de l'intégrité et des normes professionnelles du SPVM.	Police	Activités policières	5 400,73 \$	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1370953	26 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Teknion Roy et Breton. Soumission. Pour le mobilier de bureau pour la D/A Sophie Roy de la Direction de la Gendarmerie du SPVM.	Police	Activités policières	5 381,65 \$	
ULINE CANADA CORP	1370700	25 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Uline Canada. Soumission 6135821. Pour l'achat d'un classeur à l'épreuve du feu pour la Section des ressources matérielles du SPVM situé au 5000 rue d'Iberville.	Police	Activités policières	4 337,47 \$	
ULINE CANADA CORP	1371546	30 SEPT. 2019	BERNIER, MARTIN	Uline Canada. Soumission 9-66903. Pour l'achat de boîte de déménagement pour cols bleu de la Section des ressources matérielles du SPVM situé au 5000 rue d'Iberville.	Police	Activités policières	9 121,26 \$	
VERSALYS	1368078	11 SEPT. 2019	FERRAZ, MARIO	Formation informatique admissible 2e partie	Police	Activités policières	10 498,75 \$	
BELL CANADA	95421013	05 SEPT. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Bell DOS	Police	Activités policières	3 844,30 \$	
COOPERATIVE DES TRAVAILLEUSES, TRAVAILLEURS DE THEATRE DES BOIS-FRANCS (CTTTBF)	001046	27 SEPT. 2019	CHABOT, ISABELLE	Artistes	Police	Activités policières	2 350,00 \$	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	20190901loc	26 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	8 550,48 \$	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20190919ac	21 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	3 086,15 \$	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20190919locomm	20 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	11 230,95 \$	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20190919obs	20 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	7 928,25 \$	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	sse2019027	23 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	5 002,37 \$	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	sse2019028	23 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	9 234,79 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	pc20190920	20 SEPT. 2019	DUBOIS, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 465,98 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	20190759	04 SEPT. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	2 309,72 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	20190859	13 SEPT. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	3 464,59 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	tr0015772019	13 SEPT. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	11 023,69 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	tr0015782019	13 SEPT. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	11 023,69 \$	
TELUS	89158926	13 SEPT. 2019	BOUDREAU, DANIEL	telus	Police	Activités policières	2 519,70 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1367617	09 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00239 // INVENTAIRE // ACHAT DE GANTS NOIR DE TRAVAIL POUR 1600 DE MARQUE BOB DALE GRANDEUR: S-M-L-XL-XXL	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 748,80 \$	
ACSIQ, ASS. DES CHEFS DE SERVICE D'INCENDIE DU QUEBEC	1369341	18 SEPT. 2019	LACHANCE, BRUNO	Frais - Adhésion et cotisation 2019 pour les membres de l'état-major du Service de sécurité incendie de Montréal, à l'ordre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ). - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 728,42 \$	
AREO-FEU LTEE	1369485	18 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM 208785-Hydraulique // Achat de Division réduction de marque $\frac{1}{2}$ Koche $\frac{1}{2}$, entrée 4 $\frac{1}{2}$ Storz avec barrure, 2 sorties 2 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ 65 mm Storz, # 21K2504.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 354,41 \$	
AREO-FEU LTEE	1370320	24 SEPT. 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	Renouvellement Licence Standard Moditech pour la période du 2019-10-15 au 2020-10-15 (24x au CCSI, 1x iPad CCSI et 1x CF) **En lien avec le devis n° S-00011270. -Approuvé par Mariène Boutet. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 779,57 \$	
BIOTECH J.A. INC.	1369147	17 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	Achat - Nettoyant et dégraissant pour pièces de marque Walter, Bio-circle L, format 55 gallon, 208 litres - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 047,26 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1366837	04 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00228 // ACHAT DE 35 CAISSES DE FUSÉES ROUTIÈRES (30MIN) 36 UNITÉS PAR CAISSE // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 208,85 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1368459	12 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00236 // INVENTAIRE // ACHAT DE 60 BOITES DE LINGETTES DESINFECTANTES SANS ALCHOOL CLEAN GEAR	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 989,54 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1369694	19 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208795-Hydraulique // achat de Manches diffuseur de marque " Akron Brass " - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 288,77 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1370781	25 SEPT. 2019	GIRARD, SYLVIE	DM 241332 // CUIR // ACHAT DE 800 CAGOULES LIFE LINERS STANDFIELDS PL23	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	41 054,31 \$	
CANAFLEX INC.	1367633	09 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208784 -Hydraulique // achat de Boyaux Twin Assembly. Selon soumission # 584455.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 581,37 \$	
CANEVAS LASALLE	1367477	06 SEPT. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 248573 // CUIR // ACHAT 25 BÂCHES NOIRES - MESURES: 9' x 14'	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 010,54 \$	
CARDINAL HEALTH CANADA INC	1368061	11 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00242 // INVENTAIRE // ACHAT DE 78 CAISSES (12 PAQUETS LINGETTES ALOE MED 17CMX20CM SANS ALCOOL #MSC263100)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 193,02 \$	
CENTAURECOM INC.	1367742	10 SEPT. 2019	CADIEUX, ISABELLE	Articles promotionnels section PO -Achat de (1000) grands sacs non-tissés (polypropylène) avec poignées en corde de couleur blue/black. Dimensions 12poX4poX12po -Impression du logo SIM (1) couleur/silver. Approuvé par D.Girard. - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 580,60 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1368442	12 SEPT. 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	iMac Pro sur mesure ZOUR 100406 3.2GHz 8-core Intel Xeon W processor, Turbo Boost up to 4.2GHz 128GB 2666MHz DDR4 ECC memory Radeon Pro Vega 56 with 8GB of HBM2 memory 2TB SSD storage Magic Mouse 2 - Magic Keyboard French. - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 981,42 \$	
CSE INCENDIE SECURITE INC.	1369659	19 SEPT. 2019	GROULX, LOUISE	Achat - Hotstick - Dossier cadénassage - Équipe GST - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 078,75 \$	
DORSON LTEE	1366848	04 SEPT. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // ACHAT Lames Pearl multi-coupe 5" UPC: 6623337702-29 // # DIA0005MC	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 517,60 \$	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1370346	24 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-05007 // ACHAT DE 70 CAISSES DE 36 UNITÉS/CAISSE FUSÉES ROUTIÈRES 30 MINUTES // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 034,19 \$	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	1367567	09 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208780 - Hydraulique // Achat de Motomix format 4 litres de marque Stihl, # 70028711469 ; Équivalent de 39 caisses 4x4 litres. Selon soumission ci-jointe.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 905,23 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1367471	06 SEPT. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 238584 // CUIR // ACHAT BOTTES VIKING - GRANDEUR: 9 (QTÉ 10) ET GRANDEUR: 10 (QTÉ 15)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1368635	13 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	Réparation coussin gonflable life cube, série 6-32836. Incluant : inspection du coussin, frais de réparation, import Allemagne courtage et douane. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 343,88 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1369369	18 SEPT. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM04471 // Menuiserie // New York roof hook R-H-6 et Gaffes USA Hook - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 740,19 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1369513	18 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM 208786 - Hydraulique // Achat de DÉVIDOIRS POUR TUYAUX AMBUS MODÈLE EF2516-17-18, HOSE ID ¼" x 100, MOTEUR ÉLECTRIQUE 12 VOLTS, 10500 PSI OPÉRATIONS, LARGEUR 12" MAXIMUM COULEUR : GRIS/GRAPHITE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	26 456,85 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1370699	25 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM 208787 - Hydraulique // Achat 6224PM24RZ ADAPT. 1.5" NPSH MALE - 1.5" STORZ . selon soumission # SOUM046579.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 039,40 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1371076	26 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00247 // INVENTAIRE // ACHAT DE 60 SYSTEMES DE VEROUILLAGE RAPIDE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 716,56 \$	
GESTION MEMOTHEQUE	1367184	05 SEPT. 2019	LACHANCE, BRUNO	Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM selon les factures # 2019-08A	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 731,67 \$	
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1367107	05 SEPT. 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat de 5 classeurs pour le QG - Soumission 19-348b	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 301,77 \$	
GROUPE CTT	1371052	26 SEPT. 2019	GIRARD, SYLVIE	Évaluation de l'impact des membranes anti-microparticules sur la capacité des nouvelles cagoules de pompiers à évacuer la chaleur. Selon l'offre de service ci-jointe.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	26 246,88 \$	
HAZMASTERS INC.	1369761	19 SEPT. 2019	RENAUD, SYLVAIN	Remplacement des plaquettes CMS expirés - Équipes GIMD - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 828,07 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1371253	27 SEPT. 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	Achat de (2) Tablette Android 8 pouces Samsung Galaxy Tab E 8.0 LTE et (2) Tablettes Android 10 pouces Configuration WiFi Samsung avec étui - Service de sécurité incendie de Montréal - # dérogation R397197	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 041,13 \$	1164124
IN-SPORT FASHIONS INC.	1367745	10 SEPT. 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	Achat de (100) sacs de randonnée OSPREY Daylite DAY1652/Red-Real Red avec impression du logo SIM. Approuvé par Daniel Girard. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 905,22 \$	
INSTRUMENTS ISAAC INC	1319394	06 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	BCO2019 // MENSUALITÉ POUR LA TÉLÉMÉTRIE DU SIM. INCLUANT LE SERVICE DE LOGICIEL ISAAC AINSI QUE LE TRANSFERT DES DONNÉES ET D'UN SERVEUR POUR 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 \$	
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319294	17 SEPT. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois d'août 2019 - Service de sécurité incendie de Montréal - Paiement de facture	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 358,16 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319296	17 SEPT. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de septembre 2019 - Paiement de facture	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 672,70 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319296	20 SEPT. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de septembre 2019 - Paiement de facture	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 036,60 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1368094	11 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00243 // ACHAT DE (64) SAVON PROLIM ECO 3.8L // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 695,56 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1367557	09 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208778-208792- Hydraulique // achat d'accessoires pour Scie K970chain. Selon soumission # 63563	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 868,12 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1371007	26 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208797-Hydraulique // Achat de pièces de rechanges pour Scie STIHL - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 357,67 \$	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321147	06 SEPT. 2019	LECOURS, SYLVAIN	Septembre // Paiement des factures # 199529,199528,199496 et 199495 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la DRMI et les casernes 5,17 et 72 // BT # 9435, 9434,9433 et 9437.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 784,23 \$	1275193
LES PRODUCTIONS ATLAN INC.	1369338	18 SEPT. 2019	GROULX, LOUISE	Achat - MITAINE EN NÉOPRÈNE -Remplacement - Équipes Glace - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 202,12 \$	
MCKESSON CANADA	1320883	05 SEPT. 2019	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures 633-324908, 633-139661, 633-063976, 632-865069, 632-355946, 632-537485, 632-649778, 632-673938 et 632-758041 pour Épipen auto INJ 0.15 MG et 0.3 MG.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 268,02 \$	
MCKESSON CANADA	1320883	17 SEPT. 2019	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures 633-324908, 633-139661, 633-063976, 632-865069, 632-355946, 632-537485, 632-649778, 632-673938 et 632-758041 pour Épipen auto INJ 0.15 MG et 0.3 MG.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 992,60 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MECANO ALCA INC	1370309	24 SEPT. 2019	VINCENT, FRANCOIS	Installation du système rétrofit Kit sur le Multifit incluant la main d'œuvre, la soudure, la peinture sur le Multifit uniquement et la programmation - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	26 128,93 \$	
METAUX PROFUSION INC.	1369557	19 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM 211335 - 211337 // FORGE // ACHAT 4 PROFILÉ EN U ALUMINIUM 2 1/2 x 1 5/16 x 3/16 ÉPAIS // 10 CORNIÈRE ALUMINIUM 3 x 3 x 1/4 ÉPAIS // 10 TUBES CARRÉ ALUMINIUM 2 x 2 x 1/4 ÉPAIS // 15 PLAQUES ALUMINIUM 1/8 ÉPAISSEUR x 8 PIEDS DE LONG	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 001,48 \$	
NOEL IMPORT/EXPORT	1367176	05 SEPT. 2019	RENAUD, SYLVAIN	EMBARCATION FORTUNA - REMPLACEMENT - CASERNE 38 - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 018,42 \$	
PETROGEN ADVANCED CUTTING TORCH SYSTEMS	1369324	18 SEPT. 2019	GROULX, LOUISE	Achat - Cylindre pour remplissage Petrogen - Équipe GST - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 068,09 \$	
PRODUCTIONS CIME	1369347	18 SEPT. 2019	PERRY, REMI	CF - Production du vidéo de formation RIC3 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 766,48 \$	
TECHNO FEU INC	1369682	19 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208793 - Hydraulique // achat de pièces et accessoires pour réparation et montage de support Zico pour l'atelier APRIA. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 334,41 \$	
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1360891	09 SEPT. 2019	LIEBMANN, RICHARD	RSMUEL // GRÉ À GRÉ - SOUMISSION #6099v3 // SYSTEME DE COMMUNICATION MOBILE BASE CAMP (PREMIÈRE ANNÉE DE PLAN DE SERVICE ANNUEL INCLUSE)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	71 553,18 \$	
TENAQUIP LIMITED	1366878	04 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00235 // ACHAT DE 72 RUBANS BARRICADE ROUGE *DANGER* ET 96 RUBANS DE PÉRIMÈTRE JAUNE ZONE INTERDITE INCENDIE // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 049,52 \$	
TEXTILES MERCEDES LTEE	1362466	18 SEPT. 2019	GIRARD, SYLVIE	DM-00362 // TUYAUX // ACHAT DE TUYAUX 4" 25'	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 393,76 \$	
TEXTILES MERCEDES LTEE	1362493	18 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00363 // TUYAUX // ACHAT DE TUYAUX 4" - 50'ped ** Tissus **	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 545,94 \$	
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	1367686	10 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208767 -Hydraulique // Achat de boyaux et accroires pour l'atelier hydraulique. Selon soumission # S23949	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 662,74 \$	
U. CAYOUCETTE INC.	1367623	09 SEPT. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00240 // INVENTAIRE // ACHAT DE 20 ROULEAUX Film de Polythene Clair Fort EcoClair : 20' x 100' 6Mil Épaisseur	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 351,30 \$	
U. CAYOUCETTE INC.	1371181	27 SEPT. 2019	GROULX, LOUISE	ACHAT DE BOIS - FORMATION GST - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 336,49 \$	
ULINE CANADA CORP	1366903	04 SEPT. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // ACHAT de réservoir GRV et accessoires.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	21 224,27 \$	
CITE DE DORVAL	2019000113	20 SEPT. 2019	GELINAS, ISABELLE	inondations printanières 2019	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	14 714,04 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2063937280	10 SEPT. 2019	CADIEUX, ISABELLE	Rogers -Août 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 894,83 \$	
VILLE DE KIRKLAND	2019000014	20 SEPT. 2019	GELINAS, ISABELLE	inondations printanières 2019	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 967,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VILLE DE POINTE-CLAIRE	20195900006108	20 SEPT. 2019	GELINAS, ISABELLE	inondations printanières 2019	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	20 819,36 \$	
VILLE DE WESTMOUNT	50098	20 SEPT. 2019	GELINAS, ISABELLE	inondations printanières 2019	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 010,98 \$	
VILLE MONT-ROYAL	2019000064	20 SEPT. 2019	GELINAS, ISABELLE	inondations printanières 2019	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 466,52 \$	
9337-7224 QUEBEC INC.	DEP26861	25 SEPT. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour le remplacement de 2 portes piétonnes - C. Saintelmy - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 724,44 \$	
ACCO ENTREPRENEUR GENERAL INC.	DEP26654	10 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Panneaux pour projet atténuation acoustique salle des opérateurs - J. Moriscot - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 952,77 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP26681	10 SEPT. 2019	VINCENT, SIMON	BS - RR - Harnais "Miller", Arc Flash, pour Léonard Dutu (100067428), David Grenier (100013568), Alain Doyon (005024220) - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 308,27 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP26862	25 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - ULA - Pièces pour injecteur de chlore - D. Arseneau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 435,76 \$	
AGD FORMATION INC.	DEU38551	16 SEPT. 2019	LANGEVIN, PATRICE	FORMATION SUR L'OPÉRATION DE INCINÉRATEURS MMF-1 ET SUR LE RÉSEAU DES INTERCEPTEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	34 908,34 \$	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP26671	10 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - Magasin - Pieces pour bride - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 779,55 \$	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	DEU38461	09 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	ENTRETIEN, RÉPARATION ET INSPECTION DE DEUX ASCENSEURS HYDRAULIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 \$	
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEU38644	20 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Filtres et Purgeur Atlas Copco - Filtre-Pressé et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 836,54 \$	
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEU38434	06 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	13 Composantes Phoenix Contact - Groupe des Pluviomètres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 012,61 \$	
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEU38434	05 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	13 Composantes Phoenix Contact - Groupe des Pluviomètres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 768,67 \$	
B2 TUYAUTERIE INDUSTRIELLE INC.	DEP26859	25 SEPT. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour ligne de chlore #2 - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 958,50 \$	
BALANCE GTR INC.	DEU38559	17 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Vérification de la balance à camions	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 045,68 \$	
BETON BRUNET LTEE	DEU38515	12 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	AV - CHANGEMENT DU CLAPET AUTEUIL - TRAVAUX DE SIGNALISATION -	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 589,99 \$	
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU38694	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Barils de neutralisant d'odeurs - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 324,97 \$	
CDM SMITH INC.	DEU38390	03 SEPT. 2019	HALLE, BRUNO	SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS CONSEILS POUR LE PROJET DE DÉSINFECTION À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	68 599,74 \$	
CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'EAU	DEU37754	09 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	ESSAIS EN LABORATOIRE POUR CONCEPTION, PROJET 180171	Service de l'eau	Réseaux d'égout	16 926,08 \$	
CLOTURE FORTIN	DEP26822	23 SEPT. 2019	MARTEL, SIMON	BS - UDO - Installation d'un périmètre de clôture à Michel-Jasmin - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 425,27 \$	
COMITARE CONSEIL INC.	DEU38552	16 SEPT. 2019	LANGEVIN, PATRICE	FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE PDCA & DMS SYSTEME DE GESTION JOURNALIER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	35 485,77 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU38448	06 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Moto-Réducteur Eurodrive - Incinérateur 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 851,07 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU38449	06 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Réducteur SEW Eurodrive - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 615,34 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRondissement	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU38512	11 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Electrodes ECD - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 404,53 \$	
COMPOSITES IDEAL INC.	DEU38162	16 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	ATTENDRE PIERRE JEAN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 093,01 \$	
COMPUGEN INC.	DEU38389	03 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	40 Licences Desktop - Application des données	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 619,45 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	DEU38717	26 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	14 Bouteilles de calibration de gaz - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 134,12 \$	
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP26590	03 SEPT. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Appel de service en urgence pour réparation d'une fuite (soudure) sur l'ozoneur 3 - Cameson - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 100,80 \$	
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP26805	19 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Installation d'un regard d'accès sur un réservoir d'alun - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 659,87 \$	
CONSTRUCTION MULTI-MECANIQUE INC.	DEP26729	16 SEPT. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Appel de service pour correctif sur la tuyauterie Pompe 1 - Iles Bizard - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 414,71 \$	
CONSTRUCTION RJD	DEP26829	24 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - Appel de service pour enlever les bornes d'acier, réparer le plancher et appliquer époxy dans le nouveau magasin Atwater - G. Holguín - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 414,71 \$	
CONTROLE AIR COMPRESSEUR 2010 INC.	DEU38132	16 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) ENTRETIEN DESCOMPRESSEURS D'AIR D'INSTRUMENTATION NORD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 583,74 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU38210	10 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Valve de vapeur KTM - Atelier de peinture	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 649,88 \$	
CONTROLES RL ENR.	DEU38482	13 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	TRAVAUX DE FOURNITURE DE PLAQUE DE MONTAGE AVEC BLOCS D'ALIMENTATION REDONDANTS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 868,79 \$	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	DEP26755	17 SEPT. 2019	LARRIVEE, ALAIN	BS - Tablettes iPad et accessoires pour projet "Acquisition d'outils de mobilité informatique" - K. Hamel	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 819,53 \$	
COSE INC.	DEU38529	16 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Formation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 034,16 \$	
CUMMINS CANADA ULC	DEU38650	24 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Réparations sur génératrice et moteur de 2 Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 049,57 \$	
CUMMINS CANADA ULC	DEU38650	26 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Réparations sur génératrice et moteur de 2 Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	895,02 \$	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	DEP26813	23 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - Magasin - Filtres - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 226,16 \$	
DELOM SERVICES INC	DEP26693	11 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Entretien du moteur 5000 HP de la pompe #7 (haute pression) - Contingences sur le DEP25437 afin de compléter l'entretien requis avec le même fournisseur - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 023,67 \$	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEP26641	09 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Abreuvoirs pour nouveau bâtiment - JG Poirier - 3 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 349,12 \$	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEP26743	16 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - UAT - Plomberie - J.G Poirier - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 555,76 \$	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU38689	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Tuyau 14" Acier Inox en Urgence pour Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 186,90 \$	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU38713	26 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	100 Boulons en U 6" et 4 Brides - Galeries souterraines et ailleurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 924,74 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP26828	23 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - UDO - Vannes de purges pour les 4 décanteurs - C. Saintelmy - 3 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 472,51 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP26653	10 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Sectionneur de sécurité - Atelier soudeur - Nouveau Bâtiment - Benoit Allard - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 710,51 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP26823	23 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - UPI - Pièces électriques - Cameson Saintelmy - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 127,29 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP26877	26 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - UDB - Électricité - P. Normandeaudeau - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 931,26 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU38553	19 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Atelier électricité - Fusibles	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 344,12 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU38553	16 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Atelier électricité - Fusibles	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 126,52 \$	
EBI MONTREAL INC.	1317656	26 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉCUPÉRATION DE CARTON ET POLYTHÈNE EN 2019	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	2 624,69 \$	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEU32609	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	ÉCHAFAUDAGE POUR ÉTANCHER LES JOINTS DES TOURS D'EAU POUR LE 6 AOÛT 2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 386,69 \$	
EMCO CORPORATION	DEU38727	26 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	boues - clapet anti-retour newco	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 094,50 \$	
ENGLOBE CORP.	DEU37015	11 SEPT. 2019	LANGÉVIN, PATRICE	CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU EN RIVE DES SITES D'INTÉRÊTS RÉCRÉOTOURISTIQUES 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 254,65 \$	
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU38578	17 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Magasin - pipettes Eppendorf	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 411,87 \$	
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU38578	19 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Magasin - pipettes Eppendorf	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 038,24 \$	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU38572	17 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Pompe remplacée sur Compresseur Champion	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 114,25 \$	
EQUIPEMENT QIP	DEU38610	19 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Valve guillotine Orbinox - Aspirateur central	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 645,69 \$	
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	DEP26865	26 SEPT. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour correctif sur les installations pétrolières - Cameson Saintelmy - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 233,08 \$	
ESC-ENVIRONMENTAL SYSTEMS CORPORATION	DEU38693	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	2019 - STACKVISION DASPROTECT - SUBSCRIPTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 123,44 \$	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU38287	05 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	ACHAT DE MODEMS CELLULAIRES POUR PLUSIEURS SITES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 150,61 \$	
ESRI CANADA LIMITED	DEU38696	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	ARCGIS GIS SRVR STANDARD (WINDOWS) UP TO FOUR CORES 90 DAY TERM LICENSE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 661,54 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU38452	06 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN - MATÉRIEL ABB AUTOMATISATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 048,88 \$	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU37787	19 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	11 Relais de protection Crompton - Dessableur 9	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 750,67 \$	
FUGESCO INC.	DEU38744	27 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ANNEAU D'ÉTANCHEITE EN CARBONE G45 POUR GMP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 275,62 \$	
GASTIER M.P. INC.	DEU38305	10 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	ISOLATION DES TUYAUX DE REFRIGÉRANT DES CONDENSEURS SUR LE TOIT - PROJET 130929	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 409,47 \$	
GESTION CONSEIL STC INC.	DEU38655	23 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Dalle de béton pour l'intercepteur Perras	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 141,76 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU38628	20 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	49-01-144(UNITE) NAVETTE POUR TRANSPORTEUR DE PLAQUE EJ SELON DESSIN: PM-ME-633-668-M29-00X REV5	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 960,66 \$	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU38633	20 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT BARBOTINS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 362,22 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU38700	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Fourniture électrique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 635,78 \$	
GROUPE LOU-TEC INC.	1255751	05 SEPT. 2019	LANGEVIN, PATRICE	A/O SI18009-BF0000-B, LOCATION D'EQUIPEMENT ET D'OUTILLAGE SUR DEMANDE - 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$	
GROUPE LOU-TEC INC.	1255751	19 SEPT. 2019	LANGEVIN, PATRICE	A/O SI18009-BF0000-B, LOCATION D'EQUIPEMENT ET D'OUTILLAGE SUR DEMANDE - 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 \$	
GROUPE POLYALTO INC.	DEU38632	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PALES BLEUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 283,49 \$	
GROUPE SANTE PHYSIMED INC.	DEU38423	12 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Infirmière en entreprise	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 222,06 \$	
GRUES BOURGEOIS INC.	DEP26792	19 SEPT. 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - Vannes - Location d'une grue pour retrait des vannes 36 po Transcanadienne - Houde - Auscultation - I. Dupont - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 015,76 \$	
HAZMASTERS INC.	DEU38639	20 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Articles de sécurité - Atelier des Manoeuvres et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 842,38 \$	
HAZMASTERS INC.	DEU38712	26 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	10 Sondes de remplacement MSA - Réseau des intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 274,35 \$	
HILTI CANADA LTEE	DEU38546	16 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	4 outils électriques Hilti - Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 473,53 \$	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	DEU38098	11 SEPT. 2019	HALLE, BRUNO	AJOUT DE LICENCES COMMVAULT - Contrat CSPQ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	72 513,39 \$	
INSTALLE-TECH	1366767	04 SEPT. 2019	MARSAN, ANDRE	Installation de tableaux vitrés et horloges, selon le plan d'aménagement approuvé à l'Usine Atwater (2620) - Incidences 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 526,02 \$	
ISOLATION VAL-MERS LTEE	DEU38422	04 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	CM - ISOLATION DES VANNES ET DE LA TUYAUTRIE DES RÉSERVOIR 663-M52 - PROJET 163264	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 488,34 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU38637	20 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT CHAINES ASSEMBLÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 548,58 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU38740	27 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Fabrication urgente de 3 Plaques et 3 Renforts - Pompe Ebara sud	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 961,48 \$	
LALEMA INC.	DEP26767	18 SEPT. 2019	ACHETEUR SOA, MAXIMO	BS - Matériel pour déneigement nouveau bâtiment et update Atwater - M. Riopel - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 166,15 \$	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	DEP26636	06 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Souffleur Kubota pour tracteur F3990 no. 59219416 - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 078,34 \$	
LEGAULT TRUDEAU ARPEUTEURS-GEOMETRES INC.	DEU38470	09 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	LOCALISATION DE DEUX ÉMISSAIRES PLUVIAUX D'AGGLOMÉRATION DU MARINA-CENTER, ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 291,39 \$	
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	DEP26789	19 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Évaluation des particules - Demande d'analyse d'air pour interconnexion #1 pour la période du 28 février au 30 avril 2019	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 351,72 \$	
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE	DEP26611	09 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Potence auto portante - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 653,58 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MONTREAL LTEE	DEP26682	10 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Réparation du chariot élévateur Yale B2-48 - Facture N73662	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 460,72 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU38494	11 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Robinets Dezurik - Vanne FP10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 164,84 \$	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	DEU38720	26 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Régulateur de pression Hauck - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 188,40 \$	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU38427	17 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	BOUES - RÉPARATION MOTEUR ÉLECTRIQUE LEROY SOMER 150 HP 445T	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 857,76 \$	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU38509	11 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Réducteur de vitesse US Motors - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 725,46 \$	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU38585	18 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	REMPLACEMENT ET BALANCEMENT DE L'ANNEAU D'USURE DU GMP13	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 674,56 \$	
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	DEU38596	18 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Sondes Vegawell - Bassin retention Mont-Royal	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 915,00 \$	
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEU38424	16 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Articles et équipement Polychem - Désinfection	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 337,54 \$	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	DEP26714	17 SEPT. 2019	VINCENT, SIMON	BS - RR - POMPE POUR LA CALIBRATION DE LA PRESSION - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION #292825	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 098,80 \$	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	DEP26844	25 SEPT. 2019	VINCENT, SIMON	BS - RR - Memory HiCORDER MR8870-20 pour test multilin - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 403,27 \$	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEU38697	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Système de Rangement à la Plomberie des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 251,83 \$	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEU38698	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Système de Rangement à la Plomberie des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 349,98 \$	
LIGNES-FIT INC.	1369624	19 SEPT. 2019	LARRIVEE, ALAIN	La fourniture et installation des 13 bacs de béton à l'entrée de l'usine Atwater et d'accès Siemens (0883), 999 rue Dupuis - Incidences 14837	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 175,91 \$	
LINEMAN'S TESTING LABORATOIRES OF CANADA LIMITED	DEU38052	24 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	GANTS CLASS 3 , 26,500 VOLTS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 415,34 \$	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	DEP26624	04 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Location d'une nacelle pour lavage annuel des vitres - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 051,16 \$	
MABAREX INC	DEP26609	04 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAI LUCIAN	BS - Magasin - Moteurs Électriques - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 621,02 \$	
MABAREX INC	DEP26875	26 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAI LUCIAN	BS - Magasin - Produits Calgon 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 997,45 \$	
MARC HEBERT	DEU38629	20 SEPT. 2019	LANDEVIN, PATRICE	TDF - ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL POUR LE RECYCLAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	67 716,94 \$	
MARMEN INC.	DEU38438	09 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Cartouches Seepex rebâties - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 711,37 \$	
MARMEN INC.	DEU38640	20 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Impulseurs et Cartouche rebâtie Netzsch - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 742,86 \$	
MCMaster-CARR SUPPLY CO.	DEP26271	12 SEPT. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - UPC - RANGEMENT CHAUDIERE HUILE SALLE GÉNÉRATRICES - M. PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 107,79 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MEGS INC.	DEU37198	19 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	oxygene liquide pour P.A. LEDUC, Location	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 311,30 \$	
MESSER CANADA INC.	DEU37981	03 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	7 Bonbonnes de Gaz spéciaux NO2, Azote et SO2 - SEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 363,54 \$	
MISTRAS SERVICES INC.	DEU38469	09 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	LOCALISATION DES CHANGEMENTS D'ANGLES DE 2 ÉMISSAIRES PLUVIAUX DE 1800MM ET 2400MM À PIERREFONDS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 688,32 \$	
MOTION CANADA	DEU38725	26 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Accouplements Woods et autres roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 213,99 \$	
MVC OCEAN INC.	DEP26880	26 SEPT. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - EN LIEN AVEC DEP26879 - Équipements hors devis - Service de plongeurs-scapandriers pour inspection automnale - Cameson Saintelmy - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 398,98 \$	
NETZSCH CANADA INC	DEU38594	18 SEPT. 2019	LANGEVIN, PATRICE	REAPPROVISIONNEMENT POMPE A BOUES NETZSCH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	48 446,48 \$	
NETZSCH CANADA INC	DEU38645	20 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	6 Garnitures + 2 Joints NEMO - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 399,50 \$	
NORDA STELO INC.	DEP22284	12 SEPT. 2019	DAOUST, YVON	Services professionnels pour formations en maintenance préventive et en fiabilité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 189,02 \$	
NOVEM DISTRIBUTION INC	DEU38476	10 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	11 Composantes Novem en cadénassage - Opération des cadres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 603,17 \$	
NSL MECANIQUE INC.	DEP26640	06 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Remplacement des batteries de la voiturette de golf cadénassage - Facture 10425	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 174,02 \$	
NSL MECANIQUE INC.	DEP26759	17 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Réparation de l'ensemble des Cauchmans électrique répertorié lors de la dernière visite - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 633,44 \$	
OLEOTEK INC	DEP26711	13 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Analyses d'échantillons de coagulant - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 044,64 \$	
OMNI-CHEM	DEU38445	06 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	8 Chaudières de Brome en pastilles - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 482,32 \$	
PAPINEAU SANDBLAST AU JET INC.	DEU38313	10 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Sablage et Peinture du Filtre Presse 03	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 120,82 \$	
POMPACTION INC.	DEP26589	03 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - UPI - Pompe doseuse - Cameson Saintelmy - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 948,35 \$	
PONT ROULANT SERVI-TECH	DEP26664	10 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Appel de service pour la modification sur poutre au-dessus des compresseurs galerie #5 - PORO-102 - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 275,34 \$	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU38654	23 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉFECTION POMPE EBARA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 035,24 \$	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU38514	16 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques Magnus	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 984,69 \$	
PROMARK-TELECON INC.	DEP26581	12 SEPT. 2019	PAUL, SERGE MARTIN	Localisation des deux conduites d'aqueduc de 600 mm en béton armé sur un terrain d'hydro-Québec Soumission 201935110 - Réf - Godoy German	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 446,22 \$	
PROMARK-TELECON INC.	DEP26581	03 SEPT. 2019	PAUL, SERGE MARTIN	Localisation des deux conduites d'aqueduc de 600 mm en béton armé sur un terrain d'hydro-Québec Soumission 201935110 - Réf - Godoy German	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	251,97 \$	
P.T.S. ELECTRIQUE LTEE	DEP26627	04 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Ensemble malt, trifurcation pour protection mise à la terre - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 816,35 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REFRIGERATION G.E.S. INC.	DEP26773	18 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Abreuvoirs remplisseurs de bouteilles réutilisables face atelier ferblantier et admin. - P. Normandeu - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 065,12 \$	
ROBIN NERON LTEE	DEU38000	03 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	ESTIMATION ET RÉPARATION CLAPET RETENUE RITEPRO 20-53-183	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 231,01 \$	
R.S.R. ENVIRONNEMENT INC.	1370170	23 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Nettoyage du réservoir # 16	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 174,82 \$	
R.S.R. ENVIRONNEMENT INC.	1370339	24 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Nettoyer réservoir	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 366,76 \$	
SANIVAC	DEP26817	25 SEPT. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour vider deux PA électrique (câble short) - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 026,95 \$	
SERVICES D'ENTRETIEN D'ARBRES VIAU	DEU38485	13 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE DES PUITTS D'ACCÈS DE TÉLÉCOMMUNICATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 309,72 \$	
SOUDURE J.P.WELDING	DEU38523	13 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT CHAÎNE ASSEMBLÉE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 378,81 \$	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP26049	10 SEPT. 2019	VINCENT, SIMON	BS - R/R - INSPECTION ANNUELLE DES EPI POUR ESPACES CLOS - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 352,60 \$	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP26588	03 SEPT. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Nouvel enrouleur dérouleur en remplacement du AD515CG - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 144,56 \$	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEU38674	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	12 Détecteurs de gaz Altair - Réseau des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 212,73 \$	
STANEX INC.	DEP26551	03 SEPT. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Appel de service pour problème de communication des UPS Filtres - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 787,43 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP26772	18 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - Magasin - Quincaillerie - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 561,78 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP26893	27 SEPT. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Étiquettes pour cadenassage pour la DEP - Caroline Gauthier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 202,12 \$	
SYSTEME D'INFORMATION BATIMENT DEVISUBOX INC	DEU38356	13 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	SUIVI PHOTO EN TEMPS RÉEL ET FILM TIMELAPSE EN HD DU PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE ÉLECTRIQUE - 2 BOÎTIERS - PROLONGATION DE 4 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 059,92 \$	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	DEU27063	19 SEPT. 2019	LANGEVIN, PATRICE	Cloisons, bureaux et autre matériel connexe	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 650,85 \$	
TRIVEL INC.	DEP26766	17 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - Tricycle industriel modèle voiturier pour magasin à DesBaillets - G. Holquin - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 309,71 \$	
ULINE CANADA CORP	1367060	05 SEPT. 2019	MARSAN, ANDRE	La fourniture et le transport d'un lot de tables pour l'aménagement de la terrasse à l'Usine Atwater (2620) - Incidences 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 196,55 \$	
USI-POMPES INC.	DEU38419	25 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	BOUES - SYSTÈME M45 - RECONDITIONNEMENT POMPE GOULDS 005	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 947,52 \$	
USI-POMPES INC.	DEU38419	10 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	BOUES - SYSTÈME M45 - RECONDITIONNEMENT POMPE GOULDS 005	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 305,02 \$	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEP26720	16 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - UDB - Raccords plomberie Swagelok - P. Normandeu - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 022,28 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP26778	18 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - RR - Pompes doseuses, Kopkit PulsaFeeder - E. Ouellet - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 135,04 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VERTIV CANADA ULC	DEU38664	23 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	Renouvellement Licence informatique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 640,44 \$	
VGA COMMUNICATION INC.	1367064	05 SEPT. 2019	MARSAN, ANDRE	La fourniture et l'installation d'équipements audio visuel à l'Usine Atwater (2620) - Incidences 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 202,55 \$	
WOKEBE INC.	DEU38542	16 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	NETTOYAGE DE LA SALLE D'ÉQUIPEMENT ET LA SALLE UPS AU PRÉTRAITEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 304,47 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP26633	06 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAI LUCIAN	BS - Magasin - Joints Étanches - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 304,38 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP26723	16 SEPT. 2019	SERBANESCU, MIHAI LUCIAN	BS - Magasin - Plomberie - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 266,09 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEU36124	27 SEPT. 2019	VERREAULT, MICHEL	PLOMBERIE DIVERSE POUR INVENTAIRE MAGASIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 525,22 \$	
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de190919	19 SEPT. 2019	GELINAS, ISABELLE	Remise des taxes sur acquisition (2) immeuble(s)	Service de l'eau	Réseaux d'égout	210 030,74 \$	
9401-6904 QUEBEC INC.	1367431	06 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74250-06_services professionnels de configuration et paramétrage pour la mise en œuvre de la solution d'intégration de la paie des policiers à SIMON (phase II)_9401-6904 QUEBEC Inc._Annie Therrien_27/08/2019 - Service des technologies de l	Technologies de l'information	Gestion du personnel	69 291,75 \$	
CATHERINE BROWNE	1368983	16 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Services professionnels-70150 _Acquisition services de traduction du français vers l'anglais suivi et faire l'adaptation du sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal_ Cathérine -Browne_ Stéphanie Poulin_11/09/2019- S	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 534,64 \$	
COFOMO INC.	1365833	02 SEPT. 2019	BOUCHARD, GILLES	Prestation de services d'analyse de marché - Lot 1	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 809,18 \$	1226267
DOCUMENS TRADUCTION INC.	1371318	27 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74250.04 _Acquisition services de traduction du français vers l'anglais du dévis technique de de l'appel d'offres_Documens traduction Inc_Hélène Racine_26/09/2019 (STI)	Technologies de l'information	Gestion du personnel	2 735,13 \$	
GLUU, INC.	1370682	25 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	S60110.07_renouvellement du service de soutien technique de deuxième niveau pour l'intégration de la plateforme d'authentification Gluu_firme Gluu_Michel Nantel_23/09/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	17 957,09 \$	
LUCILLE NELSON	1368977	16 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Services professionnels-70150 _Acquisition services de traduction du français vers l'anglais suivi et faire l'adaptation du sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal_ LUCILLE NELSON_ Stéphanie Poulin_11/09/2019- STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 534,64 \$	
MARTIN GAUTHIER.	1366548	03 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70540.03_une prestation de services en développement spécialisé en intelligence d'affaires_Martin Gauthier_Anthony Ferrani_28/08/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 870,54 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ORIMEN CONSULTATION INC.	1371314	27 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74250-06_services professionnels de développement, analyse technique et fonctionnelle pour la mise en œuvre de la solution d'intégration de la paie des policiers à SIMON phase II_Orimen Consultation Inc_Annie Therrien_26/09/2019 (STI)	Technologies de l'information	Gestion du personnel	56 693,25 \$	
SESANTE INC.	1370226	23 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	60110-01_Rédaction des standards de sécurité TI et révision des directives et politiques de sécurité_Sésanté Inc._Adriana Biskupovic_20/209/019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	32 545,48 \$	
SIA PARTENAIRES INC.	1365818	13 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74250.04_d'accompagnement à l'appel d'offres pour l'intégrateur de la solution Oracle HCM_SIA PARTENAIRES INC._Annie Therrien_22/08/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion du personnel	4 339,40 \$	
TELUS	35061056001	26 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie cellulaire du mois de décembre 2018_No facture 35061056001	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	5 512,21 \$	
TELUS	35061056003	26 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie cellulaire du mois de février 2019_No facture 35061056003	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	3 924,59 \$	
TELUS	35061056004	26 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie cellulaire du mois de mars 2019_No facture 35061056004	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	3 924,91 \$	
TELUS	35061056005	26 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie cellulaire du mois d'avril 2019_No facture 35061056005	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	5 260,51 \$	
TELUS	35061056006	26 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie cellulaire du mois de mai 2019_No facture 35061056006	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	5 365,52 \$	
TELUS	35061056007	26 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie cellulaire du mois de juin 2019_No facture 35061056007	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	5 473,04 \$	
TELUS	35061056008	26 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie cellulaire du mois de juillet 2019_No facture 35061056008	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	5 582,33 \$	
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1370672	25 SEPT. 2019	GAGNON, VALERIE	Contrat de gré à gré pour un OBNL- Services professionnels-INNM - VZ - Accompagnement stratégique et Organisation du 2e Sommet des partenaires Vision Zéro - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	43 073,25 \$	
LES REVETEMENTS SCELL-TECH INC.	1369352	18 SEPT. 2019	TREMBLAY, KATIE	Sceltech Inc. Marquage permanent rue Guy / St-Antoine Sas Vélo Projet 1528- Soumission SMA0008438- Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 824,19 \$	
TOMI GRGICEVIC	1370190	23 SEPT. 2019	VIBERT, SONIA	Services professionnels Gré à Gré- mandat de faire des capsules vidéo sur le lieu Coup de cœur et les lauréats des Grands prix de l'opération patrimoine Montréal 2019- Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	25 522,46 \$	
Total =							5 288 551,20 \$	



Dossier # : 1193430006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846)

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846).

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-10-15 12:03

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1193430006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846)

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 février 2019, le Bureau de l'inspectrice générale a rendu public un rapport portant sur le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont.

L'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, a présenté ses conclusions à la Commission le 4 avril 2019.

Le même jour, les membres de la Commission ont échangé avec l'inspectrice générale et convenu par la suite de leurs conclusions et recommandations.

La Commission permanente sur l'inspecteur général a déposé, au conseil municipal le 15 avril 2019 et au conseil d'agglomération le 18 avril 2019, ses commentaires ainsi que 5 recommandations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-10

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2019-10-15

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL FAISANT SUITE AU RAPPORT DE L'INSPECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT LE PROCESSUS DE PASSATION DE CONTRAT LIÉ AU NOUVEAU COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR AU CENTRE ROSEMONT (APPELS D'OFFRES 16-15580 ET NO 5846)

Mise en contexte

Le 25 février 2019, le Bureau de l'inspectrice générale a rendu public un rapport portant sur le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont.

L'enquête menée par le Bureau de l'inspectrice générale a porté principalement sur la question du choix de bassins de piscines à être utilisés lors de la construction du Centre Rosemont et visait aussi à faire la lumière sur le processus de rédaction de l'appel d'offres n° 5846 de même que sur des allégations d'appels d'offres dirigés en faveur d'un certain fabricant de bassins de piscines.

Recommandations

R-1

La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que l'appel d'offres n° 5846 soit modifié de façon à ce qu'il respecte le cadre normatif en vigueur.

Réponse à R-1

Avant le lancement de l'appel d'offres n° 5846 :

- Les plans et devis ont été modifiés afin d'inclure l'option des bassins modulaires en plus des bassins de béton et céramique.

- Les clauses administratives spéciales ont été modifiées afin d'assurer une performance minimale des options pouvant être proposées. L'ajout de 18 critères de qualité permettra au comité interne d'évaluer la conformité des soumissions.

Ces modifications apportées aux documents d'appel d'offres (plans et devis) ont été convenues avec le Contrôleur général.

L'addenda 16, publié le 12 avril 2019, inclut des modifications aux critères de qualité et au fascicule 13 150S afin d'inclure d'autres technologies de bassins modulaires que celui proposé par Myrtha. En concertation avec le Contrôleur général, l'addenda 19, publié le 3 mai 2019, annule les options de bassins modulaires suite à de nouvelles plaintes. La seule technologie retenue est le bassin en béton et céramique. Le Contrôleur général convient que cette technologie ne vise pas un seul fabricant.

R-2

La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Expert-Conseils inc. ne soient pas affectées

à la surveillance de la partie relative aux bassins de piscine à la suite de l'appel d'offres n° 5846.

Réponse à R-2

L'inspection de la conception, de la fabrication et de l'installation des bassins ainsi que les tests de performance seront effectués par un consultant spécialisé externe (laboratoire) mandaté par la DGPI.

Cet expert devra s'assurer de la réalisation du produit en conformité avec les plans et devis ainsi que des critères de qualité.

De plus, prendre note qu'un consultant externe de contrôle en chantier sera assigné en résidence pour toute la durée du chantier.

Dans ce contexte, le SGPI prévoit faire les ajustements suivants :

- Délimiter la portée des travaux de surveillance;
- Inclure la liste des tâches à réaliser (rapports de visite, procédure pour les directives de changements);
- Modifier le contrat de de PFA & GBI pour retirer la surveillance de la construction des bassins et coordonner leur contrat avec celui du professionnel mandaté pour en faire la surveillance.

R-3

La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que la Ville de Montréal se dote d'un encadrement clair relativement à l'évaluation des demandes d'équivalence reçues dans le cadre d'appels d'offres.

Réponse à R-3

Afin de se conformer à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, le SGPI en collaboration avec les services de la performance organisationnelle (SPO) et des affaires juridiques, procèdera à une révision du processus actuel de demandes d'équivalence lors des appels d'offres de construction dans le but d'analyser à l'interne les propositions soumises par les soumissionnaires et recommandées par les professionnels externes.

Il est proposé d'utiliser le même processus prévu aux documents contractuels standardisés émis par le SPO soit le Cahier des clauses administratives générales (CCAG) article 5.3.2, Demande d'équivalence.

Cela impliquera de prévoir :

- Un délai maximal pour la soumission d'une demande;
- Un délai maximal pour l'analyse par les professionnels externes et internes;
- Le dossier devra être complet (Raison de la demande, caractéristiques, spécifications techniques, résultats d'essais par un laboratoire reconnu, délai de livraison/fabrication, les principaux éléments de comparaison).

De plus, afin de se conformer à l'article 573.1.0.14 de la *Loi sur les cités et villes*, le Contrôleur général a formé un comité afin de bien comprendre les exigences de cet

article et de définir la notion de «*spécifications en termes de performance ou d'exigences fonctionnelle*». Le comité a comme mandat de rédiger une procédure et un encadrement afin de guider les responsables de la préparation des appels d'offres lors de la rédaction d'un «*devis de performance*». Ce comité est composé d'un membre des services suivants :

- Service de l'approvisionnement;
- Service des grands parcs;
- Service de l'eau;
- Service de la gestion et de la planification immobilière;
- Service de la performance organisationnelle;
- Service de la concertation des arrondissements;
- Contrôleur général.

R- 4

La Commission recommande que l'administration s'assure de l'efficacité des mécanismes mis en place pour communiquer à toutes les personnes concernées les renseignements et les directives relatives aux changements législatifs ou administratifs dans les processus de passation de contrats et procède, si nécessaire, à des ajustements dans ce sens.

Réponse à R-4

Pour assurer la diffusion des changements législatifs, réglementaires ou administratifs à l'ensemble des unités d'affaires, la Direction de l'acquisition du Service de l'approvisionnement colligera les informations, les validera, au besoin, avec des parties prenantes (Service des affaires juridiques, Bureau du contrôleur général, etc.) et produira un bulletin d'information.

Les bulletins d'information seront diffusés dans une rubrique dédiée à cet effet sur le site intranet du Service de l'approvisionnement. Un courriel sera adressé aux directeurs et aux chefs de division de la Ville afin de les informer, en incluant un lien menant au bulletin.

Actuellement, le Service de l'approvisionnement assure la gestion des documents d'appels d'offres et les processus reliés aux biens et services, services généraux et services professionnels autres que ceux reliés aux travaux.

Un comité de révision des clauses, constitué de la firme responsable de la plate-forme informatisée, du Service de l'approvisionnement et du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, effectue régulièrement les mises à jour des clauses contractuelles afin d'harmoniser l'uniformité des documents pour les dossiers traités par la Direction de l'acquisition.

R- 5

La Commission recommande que l'administration analyse et évalue la mise en place d'un processus d'homologation ou de qualification des bassins de piscines, conformément à l'article 573.1.02 de la *Loi sur les cités et villes*, en vue des autres projets de centres aquatiques intérieurs à être construits à l'avenir.

Réponse à R-5

Le SGPI mettra en place un processus d'homologation qui comprendra les étapes suivantes :

- Revue des normes, lois et règlements applicables;
- Forum de partage d'expérience avec les villes et les institutions québécoises (guide, construction, opération et entretien);
- Production d'un rapport sur l'énoncé des besoins et de la performance attendue des équipements aquatiques (opération et entretien) et sur les recommandations pour la construction;
- Revue technique des produits disponibles dans le monde pour constituer une base de données comparative des différentes technologies existantes;
- Consultation technique avec des experts pour établir les critères de performance techniques pour chacune des technologies proposées;
- Appel d'intérêt auprès des fabricants (bassins, systèmes de filtration, système de contrôle, etc.);
- Présentation des fabricants devant un comité technique, opération et entretien avec une grille de critères précédemment établis;
- Publication des résultats de l'homologation.

Une proposition a été soumise au Bureau de l'inspecteur général en juin 2019.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'inspecteur général pour la qualité du rapport produit sur le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et n° 5846) et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
et au conseil d'agglomération

Les 22 et 24 octobre 2019

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

PRÉSIDENTE

Mme Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

VICE-PRÉSIDENTES

M. Francesco Miele

Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Maria Tutino

Ville de Baie-D'Urfé

MEMBRES

Mme Christine Black

Arrondissement de Montréal-Nord
(jusqu'au 16 septembre 2019)

Mme Josefina Blanco

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
(à partir du 15 avril 2019)

Mme Lisa Christensen

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Mme Catherine Clément-Talbot

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
(à partir du 16 septembre 2019)

M. Gilles Déziel

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Christian Larocque

Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
(jusqu'au 15 avril 2019)

Mme Fanny Magini

Arrondissement d'Outremont

M. Jérôme Normand

Arrondissement d'Achatsic-Cartierville

M. Philippe Roy

Ville de Mont-Royal

Mme Maeva Vilain

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Montréal, le 22 octobre 2019

Madame Cathy Wong

Présidente du conseil municipal

Hôtel de ville de Montréal (Édifice Lucien-Saulnier)

155, rue Notre-Dame Est

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le rapport et les recommandations portant sur la lutte contre les changements climatiques, les bonnes pratiques et les outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -

Valérie Patreau
Présidente

- Original signé -

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Table des matières

Introduction	2
Processus d'étude	3
La mesure des émissions de GES à la Ville de Montréal	3
Réflexion sur les bonnes pratiques et les différents outils disponibles.....	4
Le devoir d'exemplarité : la mesure et la réduction des émissions de GES découlant des activités municipales	5
Les recommandations	6
Conclusion.....	10
Annexe	11

INTRODUCTION

Le 23 septembre 2019, la mairesse de Montréal, Valérie Plante, prenait l'engagement, devant les chefs d'État et de gouvernements réunis à New York à l'occasion du Sommet des Nations unies sur l'action climatique, de réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité montréalaise de 55 % par rapport à leur niveau de 1990.

Par cette déclaration, la Ville de Montréal signalait son intention, d'une part, de revoir ses cibles de réduction pour tenir compte de l'ampleur de l'urgence climatique et d'autre part, de se donner des objectifs encore plus ambitieux que ceux fixés par le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, soit de réduire de 45 % les émissions de GES à l'échelle mondiale d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité pour 2050, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Cet engagement de la Ville s'inscrit dans le contexte de la mise à jour imminente du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération montréalaise et de l'adoption prévue d'un Plan d'action climat. Souhaitant apporter sa contribution à ces exercices, et tel qu'inscrit au Programme d'activités 2019 des commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération¹, la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs s'est donné le mandat, en vertu de son pouvoir d'initiative, d'étudier en séance de travail certains des enjeux associés à la lutte contre les changements climatiques et les pratiques innovantes de mesure des émissions de GES qui pourraient être mise en place à la Ville de Montréal, dans un objectif de réduction.

Pour mener à bien ce mandat, la Commission a rencontré le personnel de direction de différents services municipaux engagés dans les efforts de lutte contre les changements climatiques de la collectivité montréalaise ainsi qu'une experte du domaine. La Commission a également pu échanger avec les directions de certains services dont les activités ont une incidence particulièrement marquée sur le bilan d'émissions de GES de l'administration municipale.

À partir des constats qui ont pu être tirés de ces rencontres, la Commission a formulé et adopté une série de recommandations visant globalement à inciter les acteurs concernés à poursuivre leurs efforts pour réduire les émissions de GES et accélérer les progrès dans la démarche collective de lutte contre les changements climatiques à Montréal.

¹ Résolutions CM19 0341 et CG19 0151.

PROCESSUS D'ÉTUDE

L'étude de ce dossier par la Commission s'est déroulée de janvier à juin 2019, dans le cadre de six séances de travail tenues à huis clos, au cours desquelles différentes présentations ont été offertes aux membres, qui ont également pu échanger avec les expertes et experts invités. Les commissaires se sont ensuite réunis à deux reprises pour élaborer les recommandations présentées dans ce rapport.

Trois enjeux ont été abordés de manière plus spécifique au cours de ces rencontres, soit (1) les pratiques de mesure des émissions de GES à la Ville de Montréal; (2) les divers outils disponibles pour mieux évaluer l'empreinte carbone d'une ville et (3) des pistes de réflexion et d'amélioration quant à la mesure et à la réduction des émissions de GES découlant des activités de la Ville elle-même.

La mesure des émissions de GES à la Ville de Montréal

C'est l'équipe de la Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement² qui a participé à la première séance de travail de la Commission consacrée à ce mandat en janvier 2019 en présentant un portrait de l'état de la lutte contre les changements climatiques à Montréal, des engagements pris en la matière et de l'évolution récente des émissions de GES de la collectivité et des activités municipales.

Deux principaux constats ont pu être tirés de cette première rencontre. D'abord, c'est le secteur des transports qui représentait, en 2014 et selon les dernières données alors disponibles, le principal secteur d'activités émetteur de GES à Montréal. Il était d'ailleurs estimé, en début d'année, et à la lumière des constats présentés dans le Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020³, que l'agglomération de Montréal n'était pas en voie d'atteindre sa cible de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise, alors fixée à 30 % pour 2020⁴.

En effet, la Ville de Montréal estimait à ce moment que l'« accélération de la motorisation des ménages, [la] hausse des cylindrées et [la] diminution de la part modale du transport collectif, et ce, malgré les investissements importants consentis pour maintenir et augmenter l'offre du transport collectif »⁵, tels qu'observés depuis 2013, permettaient d'anticiper une augmentation des émissions associées au secteur des transports depuis 2014 et le maintien de cette tendance pour les années à venir. Ainsi, on notait une hausse de 14 % des émissions du secteur des transports en 2014 par rapport à 1990, représentant 40 % des émissions globales⁶. La Commission a donc constaté qu'un effort de réduction supplémentaire visant précisément ce secteur serait nécessaire pour permettre l'atteinte des objectifs qui ont été fixés.

Deuxième constat, si l'objectif de réduction de 30 % des émissions de GES des activités municipales par rapport à 2002 sera vraisemblablement atteint en 2020, ces activités génèrent moins de 2 % des émissions globales de GES de la collectivité montréalaise. Cependant, puisque la Ville a un contrôle direct et donc un pouvoir d'agir sur ces émissions, la Commission a reconnu, à l'invitation du Service de

² Cette équipe a depuis été intégrée au Bureau de la transition écologique et de la résilience, lequel relève de la Direction générale adjointe à la qualité de vie.

³ Ville de Montréal, *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*, une production du Service de l'environnement, 2018.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SUIVIPLANCOLLECTIVITE2013-2020.PDF

⁴ Il est à noter que selon l'inventaire 2015 des émissions de GES de la collectivité montréalaise, rendu public le 2 octobre 2019, les efforts de réduction consentis dans les secteurs des sources fixes et des matières résiduelles permettent maintenant à la Ville de Montréal d'envisager l'atteinte de la cible de 30 % de réduction pour l'an prochain. Voir Ville de Montréal, *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Bureau de la transition écologique et de la résilience, 2019.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENTAIRECOLLECTIVITEGES_2015.PDF

⁵ Ville de Montréal, *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*, p.7.

⁶ Selon l'inventaire de 2015, les émissions de GES du secteur des transports ont dans les faits augmenté de 2 % en 2015 par rapport à leur niveau de 1990, et représentaient alors toujours 40 % des émissions globales de la collectivité montréalaise (Ville de Montréal, *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, p. 6 et 21).

l'environnement, qu'il est essentiel que l'administration montréalaise agisse de manière exemplaire et poursuive ses efforts pour repenser la planification de ses activités génératrices de GES en vue d'en diminuer l'impact au maximum.

Cette présentation a également été l'occasion pour les membres de la Commission de bénéficier d'un portrait des pratiques et des méthodes de suivi et de divulgation des émissions de GES en vigueur à Montréal (inventaires réguliers, déclaration annuelle au Carbon Disclosure Project, etc.). Pour l'instant, la méthode statistique utilisée par la Ville pour calculer les émissions de GES, basée sur le cadre commun de reddition de comptes du Global Covenant of Mayors for Climate and Energy, permet seulement d'estimer les émissions directes provenant de sources contrôlées, ce qui exclut donc les émissions indirectes. Compte tenu des ressources importantes requises pour la production des inventaires, ainsi que des délais inhérents à cet exercice, les commissaires ont compris que le développement d'indicateurs plus « prospectifs » et l'intégration plus systématique de l'analyse de cycle de vie aux processus décisionnels de la Ville seraient des avenues intéressantes à considérer.

Réflexion sur les bonnes pratiques et les différents outils disponibles

Ainsi, lors de la deuxième séance de travail tenue dans le cadre de ce mandat, la Commission a souhaité en apprendre un peu plus sur l'état de la recherche concernant les bonnes pratiques et les outils disponibles pour mesurer et, éventuellement, réduire les émissions de GES à l'échelle d'une municipalité. C'est la professeure Annie Levasseur, experte en génie de l'environnement et méthodologie d'analyse environnementale du cycle de vie à l'École de technologie supérieure, qui a été invitée à alimenter la réflexion des membres à ce sujet.

Tel que résumé par Mme Levasseur, différentes grandes familles d'outils de calcul des émissions de GES existeraient à l'heure actuelle et pourraient être employés par une administration publique ou une organisation : l'inventaire « cycle de vie » (ou empreinte carbone), l'inventaire « territorial » et l'inventaire « corporatif ». Si chacun présente certains avantages, seul l'inventaire « cycle de vie » permettrait une prise en compte exhaustive de l'ensemble des émissions générées par une activité, y compris celles « de niveau 3 » associées, par exemple, à la production des matériaux et du carburant utilisés dans l'activité en question, au transport réalisé par une entité externe au territoire ou à l'organisation concernés ou encore à la gestion des déchets qui en résultent. L'inventaire « cycle de vie », en offrant ce portrait global, permettrait également d'éviter le « déplacement d'émissions » non souhaité.

Au cours de cette présentation, certaines pistes de réflexion au sujet des secteurs où il serait prioritaire d'agir et où l'intervention des décideurs de différents paliers de gouvernement pourrait avoir le plus d'impact ont également été proposées par Mme Levasseur. Elle citait par exemple à ce titre le transport collectif et la taille des véhicules vendus au Québec, la conversion des systèmes de chauffage, l'approvisionnement responsable, l'écofiscalité, la réduction à la source, le développement de quartiers TOD et l'efficacité énergétique.

Au-delà des interventions souhaitables en matière de transport, qui font déjà l'objet de plusieurs initiatives, notamment dans le cadre des travaux de la Commission sur le transport et les travaux publics, et inspirée par les pistes de réflexion proposées par Mme Levasseur, la Commission a souhaité poursuivre l'étude de ce dossier en s'intéressant aux instruments d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui peuvent contribuer à la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Grâce à une présentation de la Division de la planification urbaine du Service de l'urbanisme et de la mobilité, les membres ont ainsi pu se familiariser avec certains grands principes d'urbanisme dont l'application peut être bénéfique dans une perspective de lutte contre les changements climatiques (densité, compacité, diversité des usages) et apprécier les initiatives actuellement mises en œuvre en ce sens par la Ville de Montréal.

Dans tous les cas, il est clairement apparu que la contribution des outils d'urbanisme à la réduction des émissions de GES serait nécessairement indirecte et que l'application des principes théoriques sur

lesquels ces outils s'appuient non seulement prend du temps, mais soulève également différents défis, notamment en matière d'acceptabilité sociale. Les effets de telles mesures à long terme étant indéniables, la Ville aurait tout de même tout intérêt à s'attaquer à ces défis, entre autres dans le contexte de la révision en cours de son Plan d'urbanisme.

Le devoir d'exemplarité : la mesure et la réduction des émissions de GES découlant des activités municipales

Considérant l'information fournie par le Service de l'environnement au sujet de la mise sur pied récente, au sein de l'administration montréalaise, d'un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi des efforts de réduction des émissions de GES découlant des activités municipales, la Commission a par ailleurs tenu à rencontrer, dans le cadre de ses travaux, des représentantes et représentants de trois services centraux de la Ville dont les activités ont une incidence toute particulière sur les émissions de GES générées par les activités municipales, soit :

- le Service de l'eau, responsable du traitement des eaux usées, qui accaparait, en 2015, 37 % du total des GES émis par la Ville de Montréal, essentiellement causés par les activités des incinérateurs en place à la station d'épuration Jean-R. Marcotte;
- le Service de l'approvisionnement qui, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Approvisionnement responsable, s'est engagé dans un soutien aux unités d'affaires dans la proposition de solutions responsables ayant une incidence sur leurs émissions de GES (les activités de déneigement et de gestion des matières résiduelles ayant été identifiées comme celles où les plus hauts gains en matière de réduction pourraient être atteints); et enfin,
- le Service du matériel roulant et des ateliers, les activités du matériel roulant en régie comptant pour 24 % du bilan 2015 des émissions de GES associées aux activités municipales (deuxième plus important secteur générateur d'émissions après le traitement des eaux usées).

Les constats tirés de ces trois rencontres ont permis à la Commission d'identifier des avenues d'amélioration des pratiques qui pourraient alimenter les travaux du comité de pilotage et ainsi inciter l'administration à agir pour réduire ses propres émissions de GES.

Ces avenues ont été prises en compte pour la préparation des recommandations qui suivent, lesquelles ont été rédigées, dans l'ensemble, dans la perspective de « mesurer pour mieux contrôler ». L'enjeu de la lutte contre le réchauffement climatique étant d'une envergure qui exige, à divers égards, des changements fondamentaux dans la planification urbaine et la conduite des affaires municipales, la Commission n'a pas la prétention d'offrir un portrait exhaustif des interventions susceptibles de contribuer à terme à l'atteinte des objectifs que l'agglomération s'est fixés en matière de réduction des émissions de GES.

Ces recommandations ont plutôt été préparées en vue de proposer des pistes d'actions pouvant amener les services centraux, les villes liées et les arrondissements montréalais à intégrer les meilleures pratiques à leurs façons de faire ou encore à approfondir et accélérer la mise en place de certaines orientations de cet ordre déjà implantées ou en cours d'implantation.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS formule les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'octobre 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) exposant les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et le virage majeur nécessaire pour réduire les émissions de GES de 45 % d'ici 2030 et atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050;

CONSIDÉRANT l'adoption en novembre 2018 par la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique reconnaissant, entre autres, « que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire »;

CONSIDÉRANT l'adoption équivalente, par le conseil municipal de Montréal ainsi que par plusieurs conseils d'arrondissement, d'une déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique;

CONSIDÉRANT l'engagement pris en septembre 2019 par la mairesse Valérie Plante, dans le cadre du Sommet des Nations unies sur l'action climatique, de réduire d'ici 2030 les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 55 % par rapport à leur niveau de 1990;

CONSIDÉRANT les cibles fixées dans le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 et celles du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020;

CONSIDÉRANT les efforts consentis et les progrès réalisés par rapport aux 12 pistes de solution proposées à la collectivité, tels qu'exposés dans le Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020;

CONSIDÉRANT les 11 orientations potentielles d'ici 2030 proposées dans le document de suivi, en tenant compte des émissions actuelles et des cibles de réduction;

CONSIDÉRANT l'entente de collaboration conclue entre la Ville de Montréal, le C40, la Fondation David Suzuki et la Fondation familiale Trottier, à laquelle se sont joints, en juin 2019, six nouveaux partenaires et qui vise, d'une part, la mise à jour du Plan d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques et, d'autre part, la conception d'un Plan global de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Montréal, reconnue par une résolution de janvier 2019 du conseil municipal portant sur l'adoption d'un « budget carbone ambitieux afin de faire de Montréal une ville carboneutre en 2050 », de se doter d'outils « lui permettant d'évaluer les investissements municipaux en considération de leur contribution à la réduction des émissions de GES sur le territoire montréalais [et de développer] des indicateurs environnementaux à intégrer au budget et au programme triennal d'immobilisation (PTI), dans le cadre des travaux avec les fondations et le C40, et en tenant compte des résultats de la démarche du groupe de travail menée par l'Association des comptables agréés du Canada »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal entend accélérer la publication de ses inventaires annuels d'émissions de GES de manière à rattraper son retard avec le Québec et le Canada et améliorer sa collecte de données locales afin de préciser le portrait de ses émissions;

CONSIDÉRANT qu'en 2014, 40 % de l'empreinte carbone de la collectivité montréalaise était due au secteur des transports et que la quantité d'émissions de GES de ce secteur est en augmentation,

la Commission recommande à l'Administration de :

I. Mesure des émissions de GES

R1 Développer des indicateurs prospectifs d'évaluation des émissions de GES de la collectivité et de l'administration montréalaises (y compris les villes de l'agglomération) qui soient accessibles, appropriés, mesurables et efficaces et qui s'intègrent à la prise de décision.

R2 Assurer une actualisation et une divulgation annuelle des évaluations des émissions de GES, de façon à avoir les données les plus à jour possible, en tout temps.

R3 Intégrer la prise en compte des émissions indirectes de niveau 3 (ou *scope 3*) dans l'exercice d'inventaire des émissions de GES de la collectivité et de l'administration municipale.

Et intégrer par exemple au calcul global des émissions associées au secteur de la gestion des matières résiduelles, une estimation des émissions de GES générées par le transport des matières collectées à Montréal et par leur disposition dans des lieux d'enfouissement situés à l'extérieur du territoire de l'agglomération.

R4 Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action climat et de la révision du Plan d'urbanisme, évaluer la pertinence de recourir systématiquement à des indicateurs environnementaux pour la planification urbanistique, par exemple l'empreinte écologique moyenne par résidente ou résident, l'indice de potentiel piétonnier ou de marchabilité, ou encore des indicateurs de verdissement des espaces publics et privés.

R5 Systématiser le recours aux outils existants ou développer des outils permettant à chaque service municipal de mesurer ses émissions de GES dans une perspective de cycle de vie, afin d'en connaître les points chauds et de l'aider dans la diminution de son empreinte carbone globale, sans déplacer les impacts à une autre étape du cycle de vie ou à d'autres enjeux environnementaux lors d'une prise de décision.

CONSIDÉRANT l'engagement en faveur de l'électrification du parc de véhicules municipaux inscrit dans la Politique verte du matériel roulant 2016-2020 de la Ville, avec pour cible de remplacer, d'ici 2020, 100 % des automobiles sous-compactes en fin de vie utile par des véhicules entièrement électriques,

la Commission recommande à l'Administration de :

R6 Recueillir les données pertinentes qui pourront permettre une optimisation accrue du parc de véhicules municipaux, notamment dans le but de valider les besoins et d'optimiser les déplacements pour diminuer globalement leurs impacts environnementaux, dans une perspective cycle de vie. Cet exercice d'optimisation pourrait se faire, entre autres, en collaboration avec le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal.

R7 Mettre en place une veille scientifique et technologique sur les véhicules électriques afin d'associer le remplacement des automobiles à énergie fossile par des véhicules électriques à des critères basés sur des données scientifiques à jour, dans une perspective cycle de vie.

Par exemple, des études d'analyse du cycle de vie comparatives de véhicules à essence et électriques ont démontré qu'un véhicule électrique avait un impact moindre pour l'environnement seulement après un certain nombre de milliers de kilomètres parcourus, compte tenu des enjeux environnementaux liés à sa fabrication et à sa disposition en fin de vie. Si l'utilisation d'un véhicule électrique ne permet pas d'atteindre ces conditions environnementales favorables, son achat devrait être remis en cause.

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité actuellement menée par le Service de l'eau en vue d'identifier des solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, en service depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que les critères d'évaluation des solutions de remplacement tiennent compte des émissions de GES qui seraient générées par chacune d'entre elles;

R8 Procéder, dans le cadre de l'étude de faisabilité, à une analyse du cycle de vie qui viendrait compléter l'analyse technico-économique des solutions de remplacement qui auront été identifiées, notamment les solutions possibles dans une perspective d'économie circulaire.

II. Réduction des émissions de GES

R9 En tenant compte des spécificités des différents territoires sur l'île de Montréal, notamment les secteurs moins bien desservis en transport collectif, agir activement et en priorité à la diminution des émissions de GES associées au secteur des transports à l'échelle de l'agglomération, notamment en adoptant des mesures permettant d'améliorer le financement du transport collectif, en favorisant les initiatives pour augmenter le transport actif, en favorisant les initiatives de covoiturage, en assurant une gestion du stationnement comme outil de transfert modal et en misant sur l'électrification des transports dans une perspective cycle de vie, le tout en veillant à répartir les charges fiscales à l'ensemble des utilisateurs des infrastructures routières et de transport collectif de l'île de Montréal (qu'ils soient résidents de l'agglomération montréalaise ou non).

R10 Intégrer systématiquement une approche cycle de vie aux processus décisionnels, notamment en matière d'approvisionnement (incluant l'achat de véhicules motorisés) et de gestion des matières résiduelles.

R11 Intégrer, à l'échelle de chaque service municipal et d'ici la fin du mandat, des objectifs de diminution des émissions de GES pour l'ensemble de leurs activités ainsi qu'un plan d'action détaillant les mesures qui seront prises pour les atteindre, le tout permettant d'atteindre globalement les objectifs de réduction des émissions de GES de l'agglomération montréalaise.

R12 Assurer le développement d'une expertise interne permettant le suivi des mesures prises en vue de l'atteinte des objectifs de réduction, tant à l'échelle locale au sein des arrondissements qu'à la ville centre.

R13 Développer des mécanismes de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre arrondissements et villes liées concernant l'adoption, à l'échelle locale, de mesures contribuant à la réduction des émissions de GES, notamment des exemples d'expériences d'aménagement du territoire qui s'appuient explicitement sur les principes de densité, de compacité et de diversité des usages.

R14 Produire un guide de réduction des émissions de GES à l'intention des citoyennes et citoyens, tel que suggéré dans le Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, ainsi qu'une application intelligente afin de faciliter son appropriation et sa diffusion.

R15 Intégrer la prise en compte des certifications environnementales reconnues dans les critères utilisés pour la vérification de la conformité des produits et services acquis par l'intermédiaire du Service de l'approvisionnement.

R16 Inciter l'ensemble des arrondissements et des villes liées à se doter de politiques locales d'approvisionnement responsable, qui incluent des cibles précises en matière de réduction des émissions de GES.

- R17** En s'inspirant de l'expérience d'autres villes ayant réduit leur parc automobile municipal, démarrer sans délai l'élaboration d'une stratégie de mutualisation, d'optimisation et de partage d'équipements en fonction des besoins des arrondissements et des services centraux en matière de matériel roulant et inciter les villes liées de l'agglomération à en faire autant.
- R18** Adopter des normes et principes ambitieux, transparents et vérifiables en matière de recyclage des batteries des véhicules électriques municipaux qui seront en fin de vie utile dans une dizaine d'années, en s'appuyant sur les meilleures pratiques connues à ce jour et en maintenant une veille technologique à cet effet.

Les 18 recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors d'une séance de travail tenue le 26 septembre 2019.

CONCLUSION

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a conduit ce mandat dans l'objectif d'identifier et d'attirer l'attention sur certaines bonnes pratiques et certains outils d'aide à la mesure et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être mis à contribution afin de faire de la métropole une ville carboneutre à l'horizon 2050.

La Commission tient à remercier les représentantes et représentants du Service de l'environnement, du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service de l'eau, du Service de l'approvisionnement, et du Service du matériel roulant et des ateliers dont les noms sont présentés en annexe, ainsi que Mme Annie Levasseur, professeure en génie de l'environnement à l'École de technologie supérieure, pour la qualité de leur contribution aux réflexions tenues dans le cadre de cette étude et pour la richesse des informations fournies.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur le site web des commissions à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, au rez-de-chaussée de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est.

ANNEXE

Liste des intervenantes et intervenants

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

Mme Marieke Cloutier, chef de division, Division de la planification et du suivi environnemental, Service de l'environnement⁷

Mme France Doire, conseillère en approvisionnement, Division Architecture d'affaires et projets, Service de l'approvisionnement

M. Fabrice Godefroy, chef de section, Réseau de surveillance de la qualité de l'air, Division de la planification et du suivi environnemental, Service de l'environnement⁷

M. Bruno Hallé, directeur, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau

M. Patrice Langevin, surintendant ingénierie, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau

Mme Chantal Morissette, directrice, Service de l'eau

M. Claude Savage, directeur, Service du matériel roulant et des ateliers

Mme Julie Tellier, conseillère en aménagement, Division de la planification urbaine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Mme Monique Tessier, chef de division, Division de la planification urbaine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité

M. Sébastien Wagner, chef d'équipe, Changements climatiques et projets spéciaux, Division de la planification et du suivi environnemental, Service de l'environnement⁷

Personne-ressource externe

Mme Annie Levasseur, ing., PhD, professeure en génie de l'environnement, École de technologie supérieure

⁷ Tel qu'indiqué précédemment, la Division de la planification et du suivi environnemental appartient aujourd'hui au Bureau de la transition écologique et de la résilience.

ville.montreal.qc.ca



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le 23 septembre 2019 à 20 h

RÉSOLUTION NO 2019-09-357

Résolution appuyant la réduction de l'utilisation de plastique à usage unique sur le territoire de l'île de Montréal

ATTENDU que la population est de plus en plus préoccupée par la croissance rapide de l'utilisation du plastique dans les emballages et les sacs à usage unique à l'échelle planétaire, et ce, sans recyclage efficace;

ATTENDU qu'il existe un lien significatif et important entre la production de plastique et l'émission de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques;

ATTENDU que la croissance rapide de l'industrie du plastique amenuise les efforts visant à réduire la pollution par le carbone et à prévenir une catastrophe climatique, en plus de contribuer à la destruction de l'environnement et à fragiliser la santé humaine;

ATTENDU que les plastiques ne se dégradent que très lentement et qu'ils représentent une fraction importante des déchets qui encombrant nos sites d'enfouissement;

ATTENDU que la population est maintenant sensibilisée aux risques que posent les plastiques pour la santé des humains et de l'environnement et au fait que des particules de plastique se retrouvent dans la chaîne alimentaire des poissons et des animaux;

ATTENDU que la population canadienne est manifestement inquiète de la quantité de résidus de plastique présente dans l'environnement et s'attend à ce que des actions soient entreprises;

ATTENDU que le recyclage seul n'apporte pas de solution efficace à ce problème et que certains pays d'outre-mer ont récemment cessé d'accepter les matériaux recyclables canadiens;

ATTENDU que les déchets de plastique submergent les installations de recyclage municipales du fait que divers types de plastique sont difficiles à séparer et ne sont pas compatibles les uns avec les autres;

ATTENDU qu'il y a lieu d'envisager l'interdiction du plastique à usage unique tel que les sacs de plastique, les pailles, les ustensiles, les tasses, les collets pour canettes et le polystyrène sous toutes ses formes sur le territoire de l'île de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield appuie toute démarche visant à interdire le plastique à usage unique sur le territoire de l'île de Montréal;

QUE la Ville de Beaconsfield demande à l'Association des municipalités de banlieue ainsi qu'à la Ville de Montréal de travailler de concert en vue d'adopter un règlement interdisant l'utilisation sur le territoire de l'île de Montréal, des objets de plastique à usage unique pour les mets à emporter et dans les épiceries et les restaurants, incluant les sacs de plastique, les pailles, les ustensiles, les tasses, les collets pour canettes et le polystyrène sous toutes ses formes.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Me Nathalie Libersan-Laniel
Greffière / City Clerk



Dossier # : 1197534002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le document intitulé Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

Il est recommandé de :
Déposer le document intitulé Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-18 18:31

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197534002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le document intitulé Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

CONTENU

CONTEXTE

Accord de Paris et Sommet des élus locaux

Lors du Sommet des élus locaux pour le climat de Paris en marge de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21), la Ville de Montréal s'est, entre autres, engagée à réduire ses émissions de GES de 80 % d'ici 2050, à établir un objectif intermédiaire de réduction des émissions de GES plus ambitieux que les objectifs nationaux pour 2030 et à « s'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la collaboration, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts ». La COP 21 prévoit également la mise en œuvre de stratégies participatives de résilience et des plans d'action pour l'adaptation aux changements climatiques. À la suite de cet engagement, le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* (Plan d'adaptation) publié en 2015 constitue le point de départ de l'adaptation montréalaise. L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel les communautés et les écosystèmes s'ajustent aux changements et aux effets associés afin de limiter les conséquences négatives et de profiter des bénéfices potentiels du climat changeant. Il s'agit d'une démarche pour se préparer aux nouvelles conditions climatiques anticipées.

Plan d'adaptation

Le Plan d'adaptation, publié en 2015, illustre les six aléas climatiques auxquels l'agglomération est vulnérable ou sera vulnérable dans le futur : l'augmentation des températures moyennes, les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les tempêtes destructrices, les sécheresses ainsi que les crues. Les impacts potentiels des aléas ont été évalués par des experts dans différents domaines afin d'évaluer la vulnérabilité de l'agglomération face aux aléas climatiques. Grâce à la création de cartes de vulnérabilité et à la liste de mesures phares en adaptation, les arrondissements et les villes reconstituées ont pris 1 733 engagements à mettre en place visant l'adaptation aux changements climatiques. Quant aux services centraux, les engagements promus dans leurs différents plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives ont été consolidés afin d'appuyer leurs initiatives sur le territoire.

Comme indiqué dans le plan d'adaptation, il était prévu d'effectuer un suivi de mi-parcours du plan d'adaptation aux changements climatiques en 2017-2018. Cette évaluation constitue également une occasion d'apporter des modifications ou de bonifier le plan, le cas échéant.

Le Service de l'environnement dépose aujourd'hui le *Suivi de mi-parcours du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. Le bilan 2020 du premier Plan d'adaptation sera publié à la fin de la période couverte par ce dernier, soit 2015-2020.

Entente de partenariat avec Ouranos

L'objectif du partenariat avec le Consortium de recherche Ouranos, débuté en juin 2017, est de construire un pont entre les efforts de recherche menés en matière d'adaptation aux changements climatiques et les besoins de l'agglomération de Montréal pour se préparer à répondre au climat changeant.

En prévision de cette entente, le Service de l'environnement avait consulté les services centraux, les arrondissements et les villes liées de l'agglomération montréalaise afin de connaître leurs besoins en matière d'expertise relative à l'adaptation aux changements climatiques et de développer une programmation la plus complète possible.

Au début 2019, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos, pour la période juin 2017- octobre 2018 et planification à venir a été déposé. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75085661&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une multitude de sujets ont été identifiés comme la connaissance des projections pour les différents aléas climatiques et l'évaluation des impacts à l'échelle locale, des analyses économiques liées aux impacts des changements climatiques visant plus précisément les coûts de l'adaptation versus les coûts du statu quo, des analyses coûts-avantages de différentes mesures d'adaptation, les opportunités économiques des changements climatiques, etc.

Sommet mondial en action climatique (Global Climate Action Summit de San Francisco)

Lors de son passage au Sommet mondial en action climatique (*Global Climate Action Summit*) en septembre 2018, la Ville de Montréal a annoncé la signature du One Planet Charter qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le « Paris-compatible Climate Action Plan Commitment » ou Deadline 2020. Ce plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques doit être compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et vise la carboneutralité d'ici 2050. De plus, la One Planet Charter comprend :

- la *Net Zero Carbon Buildings Declaration* afin de décarboniser le parc immobilier. Plus spécifiquement, il vise l'adoption de règlements et de politiques qui garantiront que les nouveaux bâtiments soient carboneutres d'ici 2030 et que tous les bâtiments le seront d'ici 2050 pour la collectivité montréalaise.
 - la *Towards Zero Waste Declaration* qui vise à se rapprocher de l'objectif « zéro déchet » sur son territoire en s'attaquant à la production de déchets solides municipaux (réduction de 15 % d'ici 2030), en diminuant les quantités de déchets solides municipaux enfouis et incinérés (diminution minimale de 50 % d'ici 2030) et en portant à au moins 70 % le taux de valorisation de ses matières résiduelles d'ici 2030.
 - la *Equity Pledge* qui cible l'action climatique équitable en mettant de l'avant des pratiques urbaines innovantes qui favorisent l'émergence de quartiers durables, verts et connectés.
- Tout cela, en modifiant rapidement les modes de vie et de consommation par l'adoption de

politiques climatiques ambitieuses qui n'aggravent pas la situation des plus démunis et ne compromettent pas la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40, la Fondation familiale Trottier et la Fondation David Suzuki

Les parties signataires de l'entente mettent leurs ressources en commun pour faire de Montréal un véritable leader municipal dans la lutte contre les changements climatiques. À cette fin, elles décident de collaborer en vue de développer un plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5 degré. Ce plan mettra en œuvre des mesures qui démontreront le leadership fort de Montréal face à la lutte contre les changements climatiques et aux engagements de « Deadline 2020 » des villes membres du C40 qui ont pour but de rendre les villes signataires résilientes et carboneutres d'ici 2050.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0050 – 28 février 2019 – Déposer le rapport de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019. Rapport présenté conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos.

CE18 1992 – 5 décembre 2018 – Approuver l'Entente de Collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group, la fondation David Suzuki et la fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques et l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques.

CM18 1332 – 19 novembre 2018 – Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique.

CM18 1085 – 17 septembre 2018 – Résolution du conseil municipal : que la Ville de Montréal prenne acte des engagements pris lors du Sommet de San Francisco et s'engage à mobiliser les citoyens et l'ensemble des forces vives montréalaises pour relever ce défi majeur et mettre en œuvre des mesures concrètes à la hauteur de ces enjeux.

CG18 0330 – 21 juin 2018 - Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 ».

CG18 0329 – 21 juin 2018 - Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 ».

CG18 0328 – 21 juin 2018 - Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

CG17 0274 – 15 juin 2017 - Approuver le projet d'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS inc., pour une durée de 3 ans, concernant la recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, pour un montant total de 528 885 \$, taxes incluses, en espèce (482 942,50 \$ net) et de 300 000 \$ en nature.

CG16 0437 - 22 juin 2016 - Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020.

DESCRIPTION

Le Service de l'environnement dépose aujourd'hui le document *Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. Ce document présente le suivi de mi-parcours des unités administratives de l'agglomération ayant participé au *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. Il illustre l'état d'avancement des engagements pris en 2015 et définit le point de départ de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

À l'automne 2017, des ateliers ont été organisés avec les différentes unités administratives participantes dans le but de leur présenter les objectifs du Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020, ainsi que des exemples en matière d'adaptation mis en œuvre par leurs pairs. Considérant le nombre élevé d'engagements à suivre, les participants ont été informés qu'un outil de suivi leur serait transmis en 2018 afin de compléter les informations nécessaires.

À cet effet, un outil de suivi personnalisé pour chaque unité administrative a été préparé pendant l'hiver 2018 dans le but de faciliter et d'optimiser le suivi des engagements du Plan d'adaptation. Cet outil regroupe tous les indicateurs de suivi développés par le Service de l'environnement pour chaque sous-catégorie de mesure d'adaptation puisqu'aucune référence pertinente n'a été trouvée dans la revue de littérature. Des indicateurs de suivi, principalement quantitatifs, ont été développés exclusivement pour les engagements des arrondissements et des villes reconstituées. Un suivi qualitatif a permis de suivre les engagements des services centraux qui concernent des stratégies, orientations, objectifs ou actions visant l'adaptation aux changements climatiques. Une validation des indicateurs de suivi a été effectuée en comité interne composé de représentants de deux arrondissements, de deux villes reconstituées et de deux services centraux.

Dans le but d'assurer un suivi optimal des engagements et d'innover pour leur suivi, une nouvelle méthode de classification a été élaborée afin de classer les 1733 engagements en cinq catégories de mesures et de développer une centaine d'indicateurs de suivi. Les cinq nouvelles catégories de mesures développées sont :

1. Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles : les actions municipales en matière de service et d'opération visant à diminuer les impacts des changements climatiques envers les citoyens.
2. Adapter le territoire urbain : les actions municipales sélectionnées par les unités administratives de l'agglomération de Montréal qui visent l'adaptation du territoire urbain dans le but de minimiser les impacts causés par les changements climatiques sur l'environnement naturel, l'environnement bâti et la population.
3. Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments : les actions qui visent à résister et à surmonter les impacts des changements climatiques principalement sur l'environnement bâti afin de retrouver un fonctionnement normal et de limiter les impacts sur la santé des populations, les dépenses pour les particuliers, les désagréments et les accidents.
4. Développer des mesures d'urgence : les moyens et les procédures permettant une réponse rapide des équipes d'intervention opérationnelles en cas d'urgence associée aux aléas climatiques.

5. Protéger la biodiversité : les actions visant à augmenter et à préserver les milieux naturels, incluant les milieux aquatiques, la flore et la faune du territoire de l'agglomération de Montréal dans le but d'augmenter leur résilience face aux changements climatiques.

L'outil de suivi a été complété par chacune des unités administratives avec les données de l'année 2017 et les informations ont été recueillies et traitées en 2018 à partir des données les plus complètes disponibles.

JUSTIFICATION

La production du document fait partie des engagements de la Ville de Montréal en conformité avec le plan d'adaptation et la déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris découlant de la COP 21.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La suivi de mi-parcours du plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal rejoint deux des quatre priorités d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020, soit :

- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.
- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le document permet de connaître l'état d'avancement des engagements pris en 2015 et définit le point de départ de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

S'il n'est pas déposé, le point de départ de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de l'agglomération ne sera pas défini. Également, il ne sera pas possible de connaître l'état d'avancement des engagements pris en 2015 par les unités administratives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du *Bilan 2020* du *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* après la période couverte.

Élaboration du plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5 degré découlant de l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40, la Fondation familiale Trottier et la Fondation David Suzuki.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie C BERGERON, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Caroline BOIVIN, 3 septembre 2019
Mélanie C BERGERON, 4 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève MARQUIS
Ingénieure

Tél : 514-280-4335
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-03

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi
environnemental

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidney RIBAUX
Directeur

Tél :
Approuvé le : 2019-09-06

Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par l'équipe changements climatiques et projets spéciaux, Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience par courriel à l'adresse bter@ville.montreal.qc.ca.

Remerciement

Le Service de l'environnement tient à remercier tous les intervenants ayant participé à la mise en place du processus de suivi dans chacune des unités administratives.

Couverture

© IStock

Référence à citer

Ville de Montréal. (2019). *Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*, une production du Service de l'environnement, 68 pages. Repéré le jour/mois/année à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/SuiviPlanAdaptation2015-2020.PDF

2^e trimestre 2019

ISBN 978-2-922388-86-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

Table des matières

Liste des figures.....	4
Liste des tableaux.....	4
Glossaire.....	6
Sommaire	8
Introduction	13
Le Plan d'adaptation	14
Démarche du suivi	15
État global de l'adaptation.....	17
État d'avancement des engagements.....	19
État détaillé de l'adaptation	24
Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles	24
Adapter le territoire urbain.....	29
Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments.....	36
Développer des mesures d'urgence.....	43
Protéger la biodiversité	48
Conclusion.....	55
Orientations potentielles.....	56
Annexes	
Annexe 1 : Références bibliographiques.....	59
Annexe 2 : Liste des indicateurs de suivi et des mesures phares issues du Plan d'adaptation	61
Annexe 3 : Revue de la littérature sur les indicateurs de suivi	62
Annexe 4 : Exemple d'un outil de suivi transmis à un arrondissement	65

Liste des figures

Figure 1. Démarche du Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020	9
Figure 2. Démarche du Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020	15
Figure 3. État d'avancement des engagements des arrondissements et des villes reconstituées ⁵ ayant rempli l'outil de suivi en 2017	19
Figure 4. État d'avancement des engagements des services centraux en 2017	22
Figure 5. Production d'eau potable dans l'agglomération de Montréal pour la période 2001-2017	26
Figure 6. Exemple de carte de ruelles vertes aménagées	31
Figure 7. Superficie des aires protégées dans l'agglomération de Montréal pour la période 2006-2017	50

Liste des tableaux

Tableau 1. Indicateurs globaux sélectionnés pour illustrer le point de référence de l'adaptation du territoire de l'agglomération de Montréal.....	10
Tableau 2. Liste des catégories de mesure	15
Tableau 3. Indicateurs globaux sélectionnés pour illustrer le point de référence de l'adaptation du territoire de l'agglomération de Montréal.....	17
Tableau 4. Actions et engagements entrepris par les arrondissements et les villes reconstituées dans le cadre du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020.....	20
Tableau 5. Statistiques concernant l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles.....	24
Tableau 6. Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles.....	24
Tableau 7. État des engagements des services centraux concernant l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles.....	27

Tableau 8. Statistiques concernant l'adaptation du territoire urbain	29
Tableau 9. Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'adaptation du territoire urbain	30
Tableau 10 État des engagements des services centraux concernant l'adaptation du territoire urbain	33
Tableau 11. Statistiques concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments	36
Tableau 12. Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments.....	37
Tableau 13. État des engagements des services centraux concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments.....	40
Tableau 14. Statistiques concernant le développement des mesures d'urgence	43
Tableau 15. Indicateurs de suivi sélectionnés concernant le développement des mesures d'urgence	44
Tableau 16. État des engagements des services centraux concernant le développement des mesures d'urgence.....	46
Tableau 17. Statistiques concernant la protection de la biodiversité	48
Tableau 18. Indicateurs de suivi sélectionnés concernant la protection de la biodiversité	49
Tableau 19. État des engagements des services centraux concernant la protection de la biodiversité	52

Glossaire

Adaptation⁶

Processus par lequel les communautés et les écosystèmes s'ajustent aux changements du climat et aux effets associés, afin de limiter les conséquences négatives et de profiter des bénéfices potentiels. Pour les milieux humains, l'adaptation permet de se préparer aux nouvelles conditions climatiques. Dans les milieux naturels, les populations végétales et animales s'adapteront également, mais de façon réactive, et subiront davantage d'impacts négatifs à court terme. L'adaptation concerne tous les niveaux décisionnels (individuel, local, régional, national, international) et exige une approche globale et très intégrée, car les enjeux touchent plusieurs secteurs et vont souvent au-delà des limites administratives.

Aléa climatique⁵

Phénomène, manifestation physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes de vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement. Chaque aléa est, entre autres, caractérisé en un point donné par une probabilité d'occurrence et une intensité données.

Canicule

Période minimale de trois jours consécutifs au cours desquels la température atteint ou dépasse 30 °C le jour.

Catégorie de mesure

Regroupement des mesures d'adaptation établies dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* (voir Annexe 2) sous un même thème.

Chaleur accablante

Période où la température de l'air atteint ou dépasse 30 °C et que l'indice humidex atteint ou dépasse 40.

Chaleur extrême

Période de trois jours consécutifs où la température maximale atteint ou dépasse 33 °C et la température minimale ne descend pas sous les 20 °C, ou lorsque la température ne descend pas sous les 25 °C durant deux nuits consécutives.

Changements climatiques³

Variation de l'état du climat qu'on peut déceler par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres.

Environnement bâti

Comprend l'ensemble des bâtiments (tous secteurs) et les systèmes qui les composent (mécaniques, électriques, etc.); les réseaux de transport (terrestre, maritime, aérien) et les infrastructures périphériques (panneaux d'affichage, etc.); les réseaux de télécommunication et d'énergie (production, transport, distribution); les infrastructures liées à l'eau (accès, traitement, distribution, collecte); de même que les infrastructures spécifiques à certains secteurs industriels (agricoles, miniers, etc.).

Événements climatiques extrêmes³

Phénomène rare en un endroit et à un moment de l'année particulier. Lorsque des conditions météorologiques extrêmes se prolongent pendant un certain temps, l'espace d'une saison par exemple, elles peuvent être considérées comme un phénomène climatique extrême, en particulier si elles correspondent à une moyenne ou à un total en lui-même extrême (p. ex. une sécheresse ou de fortes pluies pendant toute une saison).

Îlot de chaleur intra-urbain (ICIU)²

Endroit dans un milieu urbain où la température de l'air est plus élevée qu'ailleurs et qui a pour effet d'augmenter localement la chaleur ressentie.

Îlot de fraîcheur

Lieu ou espace qui contribuent à rafraîchir l'air ambiant ou qui assurent une protection contre les rayons solaires. Ces lieux peuvent prendre diverses formes telles des parcs, des jardins, des abris, des structures vertes (toits et murs végétalisés) ou encore des alignements d'arbres en rue procurant des zones ombragées. Ils peuvent également être des espaces avec des bassins d'eau, des fontaines, des piscines, des brumisateurs, etc. Ils sont autant d'éléments constituant des espaces qui assurent une meilleure qualité de vie pour les citoyens exposés aux chaleurs accablantes.

Indicateur de suivi

Mesure détaillée de l'état de l'adaptation qui facilite et optimise le suivi.

Indicateur global

Mesure de l'état général de l'adaptation.

Infrastructures vertes¹⁷

Méthodes alternatives de drainage permettant de ralentir et de stocker l'eau. Les aménagements de ce type, aussi appelés PGO (pratique de gestion optimale), peuvent prendre diverses formes dont – bassin de biorétention, aménagement avec sol absorbant, dépression végétalisée (bassin sec), structure de collecte des eaux des toits, fossé (noue) ou toit végétalisé.

Résilience²¹

Capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'une ville à résister, s'adapter et se développer, quels que soient les types de stress chroniques et de chocs aigus qu'ils subissent.

Sensibilité environnementale⁶

Proportion dans laquelle le milieu naturel est susceptible d'être affecté (positivement ou négativement) par la manifestation d'un aléa climatique.

Sensibilité physique¹

Degré auquel un territoire est touché par des aléas climatiques.

Sensibilité sociale⁶

Proportion dans laquelle une collectivité est susceptible d'être affectée par la manifestation d'un aléa climatique.

Sensibilité territoriale⁶

Proportion dans laquelle les infrastructures sont susceptibles d'être affectées (positivement ou négativement) par la manifestation d'un aléa climatique.

Sous-catégorie de mesure

Regroupement des engagements établis dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* sous un même thème.

Vague de chaleur

Période de conditions atmosphériques anormalement chaudes et désagréables.

Vulnérabilité³

Mesure dans laquelle un système est sensible – ou incapable de faire face – aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité varie en fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme de l'évolution et de la variation du climat à laquelle le système considéré est exposé, de la sensibilité de ce système et de sa capacité d'adaptation.

Sommaire

Le Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 :

- présente l'état d'avancement des engagements initiaux pris en 2015 à la fin de l'année 2017 par les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux;
- établit un point de référence, soit l'année 2017, du suivi de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire.

Cette démarche reflète l'état de l'adaptation en fonction des engagements établis dans le Plan d'adaptation.

Le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020¹⁴, publié à la fin de 2015, illustre les six aléas climatiques auxquels l'agglomération est vulnérable ou sera vulnérable dans le futur : l'augmentation des températures moyennes, les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les tempêtes destructrices, les sécheresses ainsi que les crues. Les impacts potentiels des aléas ont été évalués par des experts dans différents domaines afin d'évaluer la vulnérabilité de l'agglomération face aux aléas climatiques. Grâce à la création de cartes de vulnérabilité et à la liste de 24 mesures phares en adaptation, les arrondissements et les villes reconstituées ont pris 1 733 engagements à mettre en place visant l'adaptation aux changements climatiques. Quant aux services centraux, les engagements promus dans leurs différents plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives ont été consolidés afin d'appuyer leurs initiatives sur le territoire.

Démarche du suivi

En vue de la préparation du suivi des 1 733 engagements, une revue de littérature a été effectuée afin d'étudier et d'évaluer des processus de suivi des mesures d'adaptation qui auraient déjà été entreprises et de sélectionner les indicateurs de suivi qui pourraient s'appliquer au contexte montréalais. À la suite de cette revue, aucun indicateur identifié n'a pu être utilisé pour le contexte montréalais du Plan d'adaptation. Par conséquent, tous les indicateurs de suivi utilisés pour cet exercice ont été développés par le Service de l'environnement.



Dans le but d'assurer un suivi optimal des engagements, une nouvelle méthode de classification a été élaborée. Pour commencer, les 24 mesures phares d'adaptation établies dans le Plan d'adaptation ont été classées en **5 catégories de mesure**.

1. Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles

Cette catégorie regroupe les actions municipales en matière de service et d'opération visant à diminuer les impacts des changements climatiques envers les citoyens.

2. Adapter le territoire urbain

Cette catégorie regroupe les actions municipales sélectionnées par les unités administratives de l'agglomération de Montréal qui visent l'adaptation du territoire urbain dans le but de minimiser les impacts causés par les changements climatiques sur l'environnement naturel, l'environnement bâti et la population.

3. Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments

Cette catégorie regroupe toutes les actions qui visent à résister et à surmonter les impacts des changements climatiques principalement sur l'environnement bâti afin de retrouver un fonctionnement normal et de limiter les impacts sur la santé des populations, les dépenses pour les particuliers, les désagréments et les accidents.

4. Développer des mesures d'urgence

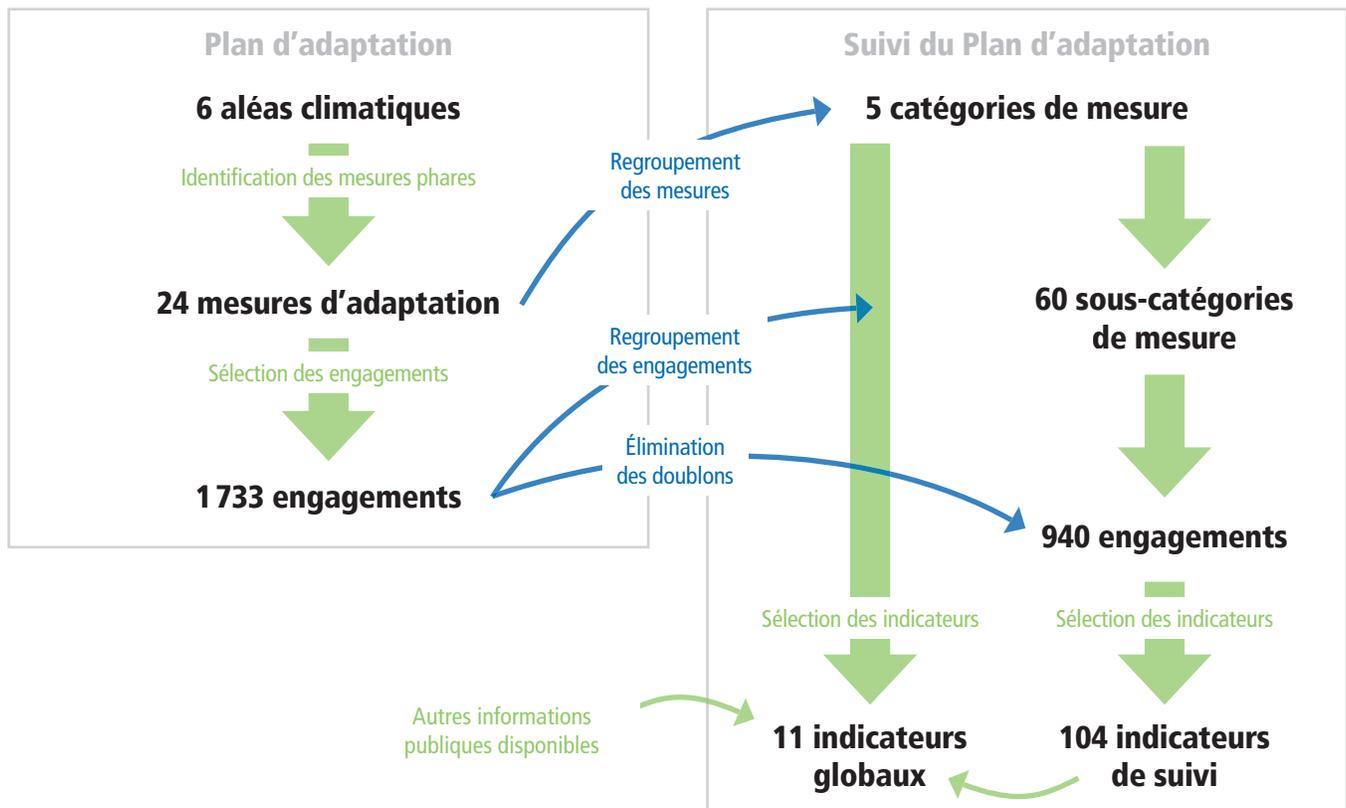
Cette catégorie regroupe l'ensemble des moyens et des procédures permettant une réponse rapide des équipes d'intervention opérationnelles en cas d'urgence associée aux aléas climatiques.

5. Protéger la biodiversité

Cette catégorie regroupe toutes les actions visant à augmenter et à préserver les milieux naturels, incluant les milieux aquatiques, la flore et la faune du territoire de l'agglomération de Montréal dans le but d'augmenter leur résilience face aux changements climatiques.

Les 1 733 engagements ont par la suite été regroupés en **60 sous-catégories de mesure**. Cette étape a permis d'éliminer les doublons et de passer à **940 engagements**. Les sous-catégories de mesure ont aussi été classifiées selon les 5 catégories de mesure. Finalement, d'un à quatre indicateurs de suivi spécifiques ont été développés pour chaque sous-catégorie de mesure (ces derniers reliant l'engagement à la même sous-catégorie de mesure, bien qu'ils demandent des informations différentes), pour un total de **104 indicateurs de suivi** uniques (voir Figure 1).

Figure 1
Démarche du Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020



Les **indicateurs de suivi (104)** ont été développés exclusivement pour les engagements des arrondissements et des villes reconstituées. Toutefois, dans le but de suivre les engagements des services centraux (orientations, objectifs et actions visant l'adaptation aux changements climatiques), ces derniers ont été classifiés uniquement selon les catégories de mesure. Une échelle de l'état d'avancement a été conçue afin d'identifier l'état de l'engagement, soit réalisé en continu, complété, en cours de réalisation, non débuté et non reconduit.

À l'automne 2017, des ateliers ont été organisés avec les différentes unités administratives participantes afin de leur présenter les objectifs du suivi et des exemples en matière d'adaptation mis en œuvre par leurs pairs. Les participants ont été informés qu'un outil de suivi leur serait transmis afin de compiler les informations nécessaires.

L'outil de suivi développé pour compiler les indicateurs de suivi de chaque engagement des unités administratives a été validé en comité interne formé de représentants de deux arrondissements, de deux villes reconstituées et de deux services centraux. Les unités administratives ont par la suite reçu l'outil de suivi à compléter pour l'année 2017 et à retourner au Service de l'environnement. Les informations ont été recueillies et traitées en 2018 et en 2019 à partir des données les plus complètes disponibles.

Les indicateurs de suivi compilés pour l'année 2017 établissent l'état d'avancement des engagements et une référence détaillée de l'adaptation. Les indicateurs de suivi présentés sont ceux pour lesquels le nombre d'unités administratives ayant pris l'engagement est significatif et pour lesquels des réponses pertinentes et cohérentes ont été obtenues. Pour les indicateurs de suivi non présentés dans ce rapport, ils pourront être comparés par chaque unité administrative lors du bilan 2020 du Plan d'adaptation.

Des **indicateurs globaux (11)** ont également été déterminés afin de faire ressortir un portrait plus général de l'adaptation. Ils peuvent avoir été sélectionnés à partir des indicateurs de suivi ou d'autres informations disponibles. En comparant les données des indicateurs de suivi et des indicateurs globaux d'une année à l'autre, il sera possible de constater l'évolution de l'adaptation ou de la maladaptation de l'agglomération lors du bilan 2020 du Plan d'adaptation.

État global de l'adaptation

Les indicateurs globaux développés sont présentés au Tableau 1. Des actions déjà en place, qui sans nécessairement se référer à l'adaptation aux changements climatiques, peuvent y contribuer. Ainsi, elles donnent une mesure indirecte sur l'adaptation de l'agglomération de Montréal. Par exemple, l'entretien et l'inspection des infrastructures sont de bonnes pratiques déjà en place qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques.

Tableau 1
Indicateurs globaux sélectionnés pour illustrer le point de référence de l'adaptation du territoire de l'agglomération de Montréal

Indicateurs globaux	2017
Nombre moyen de jours d'ouverture par année des installations permettant l'accès à l'eau	86
Nombre moyen de jours d'ouverture par année des pistes de ski de fond et des patinoires extérieures	47
Nombre d'arbres publics sur le territoire	400 830 ^A
Nombre d'installations publiques permettant l'accès à l'eau	234
Nombre d'événements de remplissage mécanisé de nids-de-poule pour réfection sur le territoire de la Ville de Montréal	205 437 ^B
Taux d'inspection annuel des réseaux d'égout sur le territoire de la Ville de Montréal	9 % ^C
Taux de renouvellement annuel des égouts sur le territoire de la Ville de Montréal	1,6 % ^C
Taux de nettoyage annuel des puisards sur le territoire de la Ville de Montréal	33 % ^C
Nombre d'actions mises en œuvre lorsque les plans particuliers d'intervention (PPI) chaleur extrême, crues des eaux et tempêtes exceptionnelles ont été activés	57
Superficie de terrains protégés (hectare)	3 056 ^D
Taux de pesticides à faible impact utilisés	76 % ^E

A. Calcul effectué à partir des données ouvertes¹² et de la démarche de suivi

B. Donnée issue des données ouvertes¹³

C. Donnée fournie par le Service de l'eau

D. Donnée tirée du Rapport Montréal durable^{11, 19}

E. Donnée fournie par le Service de l'environnement

État d'avancement des engagements

Les engagements du Plan d'adaptation démontrent des actions entreprises. L'analyse des données recueillies grâce à l'outil de suivi permet les conclusions suivantes sur l'état d'avancement des engagements pour les arrondissements et les villes reconstituées :

- 62 % des sous-catégories de mesure possèdent des actions entreprises (sur un total des 940 engagements reclassés en sous-catégories de mesure);
- 55 % des indicateurs de suivi ont été complétés dans l'outil de suivi (sur un total de 1 680 indicateurs à compléter).

Pour les services centraux, l'analyse des données sur l'état d'avancement des 63 engagements démontre que :

- 38 % sont réalisés en continu;
- 13 % sont complétés;
- 40 % sont en cours de réalisation;
- 6 % sont non débutés;
- 3 % sont non reconduits.

Entente de partenariat avec Ouranos

L'objectif du partenariat avec le Consortium de recherche Ouranos, débuté en juin 2017, est de construire un pont entre les efforts de recherche menés en matière d'adaptation aux changements climatiques et les besoins de l'agglomération de Montréal pour se préparer à répondre au climat changeant. En prévision de l'entente, le Service de l'environnement avait consulté les services centraux, les arrondissements et les villes liées de l'agglomération montréalaise afin de connaître leurs besoins en matière d'expertise relative à l'adaptation aux changements climatiques et de développer une programmation la plus complète possible.

Au début 2019, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal–Ouranos, pour la période juin 2017–octobre 2018 et la planification à venir a été déposé. Une multitude de sujets ont été identifiés

comme la connaissance des projections pour les différents aléas climatiques et l'évaluation des impacts à l'échelle locale, des analyses économiques liées aux impacts des changements climatiques visant plus précisément les coûts de l'adaptation versus les coûts du statu quo, des analyses coûts-avantages de différentes mesures d'adaptation, etc.

Orientations potentielles en vue du bilan

Afin de connaître l'évolution de l'avancement des engagements initiaux pris en 2015 et l'évolution de l'adaptation par rapport à 2017 lors du bilan 2020, il est recommandé de :

- continuer le suivi de façon annuelle dans la mesure du possible;
- sensibiliser et former les employés à l'adaptation aux changements climatiques;
- mettre à jour les cartes de vulnérabilité, incluant celles sur les sensibilités physique, territoriale, environnementale et sociale aux différents aléas, pour comparer l'état de l'adaptation;
- impliquer tous les acteurs;
- prioriser les mesures d'adaptation à mettre en place;
- analyser les besoins financiers;
- développer les connaissances.

Rappelons enfin que, dans l'objectif de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de faire de Montréal une ville carboneutre et résiliente d'ici 2050, l'administration montréalaise s'est engagée, notamment, à élaborer un cadre pour atteindre la neutralité en matière de GES d'ici 2050 au plus tard et à établir une cible intérimaire pour 2030. Par ses engagements, la Ville doit considérer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES de façon intégrée et augmenter sa résilience face aux changements climatiques.





Introduction

Ce document présente le suivi des unités administratives, soit les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux de l'agglomération, ayant participé au *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*¹⁴ (ci-après dénommé le Plan d'adaptation). Les objectifs du suivi sont de connaître l'état d'avancement des engagements initiaux pris en 2015 à la fin de l'année 2017 et de définir le point de référence, soit l'année 2017, du suivi de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire.

Pour ce faire, un retour sur le Plan d'adaptation et un résumé de la démarche du suivi sont présentés. Par la suite, l'état global de l'adaptation de l'agglomération est abordé afin d'illustrer le point de référence de l'adaptation face aux changements climatiques sur le territoire. Ensuite, l'état d'avancement des engagements et l'état détaillé de l'adaptation par catégorie de mesure sont exposés. Les indicateurs de suivi y sont présentés de façon détaillée, lesquels servent également à illustrer le point de référence de l'adaptation face aux changements climatiques sur le territoire. Dans les deux cas, les informations sont décrites en différenciant celles des arrondissements et des villes reconstituées de celles des services centraux. Finalement, des orientations potentielles en vue du bilan 2020 du Plan d'adaptation et du prochain plan d'adaptation sont émises.

Retour sur l'adaptation

L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel les communautés et les écosystèmes s'ajustent aux changements et aux effets associés afin de limiter les conséquences négatives et de profiter des bénéfices potentiels du climat changeant. Il s'agit d'une démarche pour se préparer aux nouvelles conditions climatiques anticipées.

En 2010, la Ville de Montréal s'est engagée, au nom de l'agglomération, à produire un plan d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Grâce au travail collaboratif entre les différentes unités administratives de l'agglomération, le Plan d'adaptation a été adopté par le conseil d'agglomération le 17 décembre 2015 (résolution CG15 0780).

Rappel des engagements en changements climatiques

Face à la menace des changements climatiques, l'agglomération de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment lors du 4^e Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques, tenu à Montréal en 2005, pour l'horizon 2020 et, par la suite, en marge de la 21^e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21) pour l'horizon 2050. La déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris découlant de la COP 21 prévoit, entre autres, la mise en œuvre de stratégies participatives de résilience et des plans d'action pour l'adaptation aux changements climatiques.

Le C40 est un réseau de villes collaborant dans la lutte contre les changements climatiques par le partage de connaissance et en s'assurant que les actions apportent une plus grande équité et des villes durables pour tous.

La Ville de Montréal est également devenue membre du C40 en tant que « Mégapole » en décembre 2016. Lors du Sommet mondial en action climatique de San Francisco de septembre 2018 organisé par le C40, la Ville de Montréal a signé la *One Planet Charter*, incluant le programme *Deadline 2020*, et a ainsi réaffirmé la détermination de la métropole à poursuivre son engagement dans la lutte contre les changements climatiques. Dans l'objectif de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de faire de Montréal une ville carboneutre et résiliente d'ici 2050, l'administration montréalaise s'est engagée, notamment, à élaborer un cadre pour atteindre la neutralité en matière de GES d'ici 2050 au plus tard et à établir une cible intérimaire pour 2030. Par son engagement au *Deadline 2020*, la Ville doit considérer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES de façon intégrée et augmenter la résilience de la Ville face aux changements climatiques.

Le Plan d'adaptation

Le Plan d'adaptation avait pour objectifs de consolider l'ensemble des mesures d'adaptation déjà en place qui, sans nécessairement référer à l'adaptation aux changements climatiques, y contribuent réellement. Il devait également fournir des informations pertinentes et personnalisées relatives aux vulnérabilités associées aux changements climatiques aux unités administratives. Finalement, il permettait de planifier le développement de l'agglomération ainsi que les opérations d'entretien et de réfection en tenant compte des contraintes associées aux changements climatiques.

Tout d'abord, l'identification des aléas climatiques a été effectuée en intégrant une revue de l'historique des événements climatiques extrêmes des 30 dernières années aux projections climatiques d'Ouranos. Les six aléas identifiés sont : l'augmentation des températures moyennes, les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les tempêtes destructrices, les sécheresses et les crues.

Ensuite, les impacts potentiels des aléas, visant l'environnement bâti, le milieu naturel, la santé, l'économie et les opérations municipales, ont été évalués par des experts dans différents domaines. Ceux-ci ont attribué une importance relative à chacun des impacts selon leur domaine d'expertise afin de sélectionner ceux à considérer pour adapter l'agglomération aux changements climatiques. Ces constats ont servi de base à l'analyse des vulnérabilités de l'agglomération face aux aléas climatiques, sous la forme de cartes, lorsque possible, en tenant compte des sensibilités physique, territoriale, environnementale et sociale.

Finalement, de trois à six mesures d'adaptation ont été retenues par aléa climatique pour un total de 24 mesures phares se déclinant à leur tour en plusieurs actions pouvant être mises en œuvre par les différentes unités administratives. Grâce aux documents de diagnostic locaux et aux cartes de vulnérabilité, les arrondissements et les villes reconstituées ont sélectionné des actions pertinentes à mettre en œuvre sur leur territoire. Au total, ils ont pris 1 733 engagements. La partie gauche de la Figure 2 à la page suivante illustre cette classification.



Les services centraux, quant à eux, assurent la mise en œuvre et le suivi des engagements promus dans les différents plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives élaborés par eux-mêmes. En consolidant les mesures d'adaptation, le Plan d'adaptation vient appuyer les initiatives déjà mises en œuvre sur le territoire.

En somme, ce premier Plan d'adaptation se présente en deux volumes. Le premier, *Les constats*, établit un diagnostic des défis d'adaptations auxquels est confronté l'agglomération de Montréal.¹⁴ Le deuxième, *Les mesures d'adaptation*, présente les 1 733 engagements pour faire face aux six aléas climatiques identifiés.¹⁵ Il constitue un point de départ d'une démarche itérative qui sera bonifiée au fil des années, à mesure que des données sur le climat changeant et les risques inhérents s'accumuleront et que l'efficacité des actions déployées sera démontrée.



Démarche du suivi

En vue de la préparation du suivi des 1 733 engagements, une revue de littérature (voir Annexe 3) a été effectuée afin d'étudier et d'évaluer des processus de suivi des mesures d'adaptation qui auraient déjà été entreprises et de sélectionner les indicateurs de suivi qui pourraient s'appliquer au contexte montréalais. À la suite de cette revue, aucun indicateur identifié n'a pu être utilisé pour le contexte montréalais du Plan d'adaptation. Par conséquent, tous les indicateurs de suivi utilisés pour cet exercice ont été développés par le Service de l'environnement.

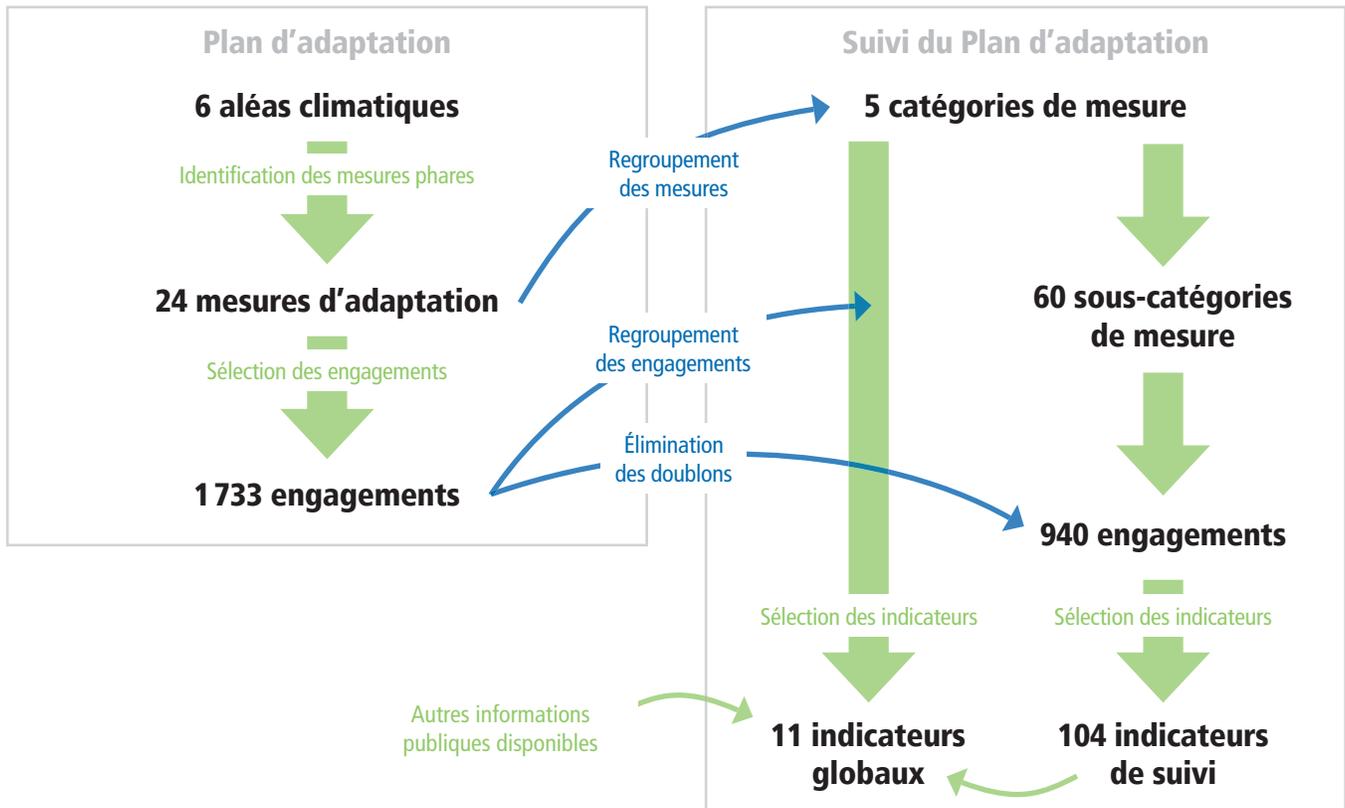
Dans le but d'assurer un suivi optimal des engagements, une nouvelle méthode de classification a été élaborée. Pour commencer, les 24 mesures phares d'adaptation établies dans le Plan d'adaptation (voir Annexe 2) ont été classées en **5 catégories de mesure** (voir Tableau 2). Les 1 733 engagements ont par la suite été regroupés en **60 sous-catégories de mesure**. Cette étape a permis

Tableau 2
Liste des catégories de mesure

Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles
Adapter le territoire urbain
Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments
Développer des mesures d'urgence
Protéger la biodiversité

d'éliminer les doublons et de passer à **940 engagements**. Les sous-catégories de mesure ont aussi été classifiées selon les 5 catégories de mesure. Finalement, d'un à quatre indicateurs de suivi spécifiques ont été développés pour chaque sous-catégorie de mesure (ces derniers reliant l'engagement à la même sous-catégorie de mesure, bien qu'ils demandent des informations différentes), pour un total de **104 indicateurs de suivi** uniques (voir Figure 2).

Figure 2
Démarche du Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020



Les **indicateurs de suivi (104)** ont été développés exclusivement pour les engagements des arrondissements et des villes reconstituées. Toutefois, dans le but de suivre les engagements des services centraux (orientations, objectifs et actions visant l'adaptation aux changements climatiques), ces derniers ont été classifiés uniquement selon les catégories de mesure. Une échelle de l'état d'avancement a été conçue afin d'identifier l'état de l'engagement, soit réalisé en continu, complété, en cours de réalisation, non débuté et non reconduit.

À l'automne 2017, des ateliers ont été organisés avec les différentes unités administratives participantes afin de leur présenter les objectifs du suivi et des exemples en matière d'adaptation mis en œuvre par leurs pairs. Il est à souligner que les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux sont responsables de leurs engagements et d'en effectuer le suivi. Finalement, les participants ont été informés qu'un outil de suivi leur serait transmis afin de compiler les informations nécessaires.

L'outil de suivi développé pour compiler les indicateurs de suivi de chaque engagement des unités administratives a été validé en comité interne formé de représentants de deux arrondissements, de deux villes reconstituées et de deux services centraux. L'Annexe 4 présente un exemple d'outil de suivi. Les unités administratives ont par la suite reçu l'outil de suivi à compléter pour l'année 2017 et à retourner au Service de l'environnement. Les informations ont été recueillies et traitées en 2018 à partir des données les plus complètes disponibles. L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Ville de Côte-Saint-Luc n'ont toutefois pas remis l'outil de suivi complété.

Les indicateurs de suivi compilés pour l'année 2017 dans chacune des catégories de mesure établissent l'état d'avancement des engagements et une référence détaillée de l'adaptation. Les indicateurs de suivi présentés sont ceux pour lesquels le nombre d'unités administratives ayant pris l'engagement est significatif* et pour lesquels des réponses pertinentes et cohérentes ont été obtenues**. En outre, les réponses aux indicateurs de suivi ont parfois été transmises par des services centraux, afin d'obtenir des réponses cohérentes pour toutes les unités administratives visées, qu'elles aient ou non pris l'engagement dans le Plan d'adaptation. Bien que certains indicateurs de suivi soient sans réponse, les unités administratives pouvaient avoir commenté la sous-catégorie de mesure en précisant que des actions étaient prises. Finalement, pour les indicateurs de suivi non présentés dans ce rapport, ils pourront être comparés par chaque unité administrative lors du bilan 2020 du Plan d'adaptation.

Des **indicateurs globaux (11)** ont également été déterminés afin de faire ressortir un portrait plus général de l'adaptation. Ils peuvent avoir été sélectionnés à partir des indicateurs de suivi ou d'autres informations disponibles. En comparant les données des indicateurs de suivi et des indicateurs globaux d'une année à l'autre, il sera possible de constater l'évolution de l'adaptation ou de la maladaptation de l'agglomération lors de l'exercice final. Le bilan 2020 du Plan d'adaptation fera le suivi des indicateurs.

Certaines unités administratives ont partagé de nouvelles actions ne pouvant pas s'intégrer dans le cadre du suivi du Plan d'adaptation ou certaines actions peuvent ne pas avoir été partagées avec le Service de l'environnement dans le cadre de ce suivi. En effet, ces actions mises en place peuvent ne pas référer directement à l'adaptation aux changements climatiques, alors qu'elles y contribuent réellement. Par conséquent, cette démarche reflète l'état de l'adaptation en fonction des engagements établis dans le Plan d'adaptation.

* Par exemple, si des engagements d'une sous-catégorie de mesure n'ont été sélectionnés que par deux unités administratives, les réponses aux indicateurs de suivi ne sont pas présentées.

** Par exemple, si un indicateur de suivi comportait des réponses plus larges et par conséquent une analyse non pertinente, celui-ci n'est pas présenté.

État global de l'adaptation

Les indicateurs globaux sélectionnés pour élaborer le portrait général de l'adaptation et pour les comparaisons avec les années futures ont permis de définir l'état global de l'adaptation (voir Tableau 3).

Tableau 3
Indicateurs globaux sélectionnés pour illustrer le point de référence de l'adaptation du territoire de l'agglomération de Montréal

Indicateurs globaux	2017
Nombre moyen de jours d'ouverture par année des installations permettant l'accès à l'eau	86
Nombre moyen de jours d'ouverture par année des pistes de ski de fond et des patinoires extérieures	47
Nombre d'arbres publics sur le territoire	400 830 ^A
Nombre d'installations publiques permettant l'accès à l'eau	234
Nombre d'événements de remplissage mécanisé de nids-de-poule pour réfection sur le territoire de la Ville de Montréal	205 437 ^B
Taux d'inspection annuel des réseaux d'égout sur le territoire de la Ville de Montréal	9 % ^C
Taux de renouvellement annuel des égouts sur le territoire de la Ville de Montréal	1,6 % ^C
Taux de nettoyage annuel des puisards sur le territoire de la Ville de Montréal	33 % ^C
Nombre d'actions mises en œuvre lorsque les plans particuliers d'intervention (PPI) chaleur extrême, crues des eaux et tempêtes exceptionnelles ont été activés	57
Superficie de terrains protégés (hectare)	3 056 ^D
Taux de pesticides à faible impact utilisés	76 % ^E

- A. Calcul effectué à partir des données ouvertes¹² et de la démarche de suivi
- B. Donnée issue des données ouvertes¹³
- C. Donnée fournie par le Service de l'eau
- D. Donnée tirée du Rapport Montréal durable^{11, 19}
- E. Donnée fournie par le Service de l'environnement

Indicateurs globaux sélectionnés

Le nombre moyen de jours d'ouverture des activités extérieures estivales permettant l'accès à l'eau évalue l'adaptation de l'offre de service aux citoyens lors de vagues de chaleur. En 2017, le nombre moyen de jours d'ouverture des activités extérieures permettant l'accès à l'eau était de 86 jours. Une seule canicule de trois jours a été ressentie sur le territoire de l'agglomération et six jours avec un maximum de plus de 30 °C ont été enregistrés.

Le nombre moyen de jours d'ouverture des activités extérieures hivernales établit l'adaptation de l'offre de services des activités hivernales pour les citoyens en fonction de l'augmentation des températures moyennes. Alors que 62 épisodes de gel-dégel* se sont produits en 2017, il y a eu 47 jours moyens d'ouverture des activités extérieures.

Le nombre d'arbres sur le domaine public ainsi que le nombre d'installations permettant l'accès à l'eau dressent le portrait général en matière d'adaptation du territoire urbain face aux changements climatiques. En fonction des engagements pris par les différentes unités administratives, il y avait 400 830 arbres sur le domaine public et 225 installations publiques permettant l'accès à l'eau en 2017.

Le nombre de nids-de-poule varie en fonction de l'augmentation des températures moyennes hivernales et de l'augmentation des cycles gel-dégel. En fonction de ces derniers, le nombre de réfections de nids-de-poule détermine la résilience des infrastructures face aux changements climatiques. La Ville de Montréal procède depuis décembre 2016 à la réfection des nids-de-poule par remplissage mécanique géolocalisé sur son territoire. Il y a eu en 2017, 205 437 événements de remplissage répertoriés et 62 épisodes de gel-dégel.

* Pour calculer le nombre d'épisodes de gel-dégel, le nombre de jours pour lesquels la température minimale est inférieure à 0 °C et la température maximale est supérieure à 0 °C, ce qui implique un passage par 0 °C au cours de la même journée, a été comptabilisé.⁴

L'entretien et l'inspection des réseaux d'égouts et des puisards assurent leur bon fonctionnement lors de période de pluies abondantes et de crues des eaux. Ces pratiques assurent la résilience de ces infrastructures face aux changements climatiques. Elles sont déjà en place sans nécessairement se référer à l'adaptation aux changements climatiques, mais y contribuent réellement. Cet indicateur évalue en partie les efforts consentis pour l'adaptation des infrastructures. À défaut de données pour l'ensemble de l'agglomération, celles de 2017 pour la Ville de Montréal démontrent qu'il y a eu un taux d'inspection annuel des réseaux d'égouts de 9 %, bien que l'objectif soit de 10 %. Également, il y a eu un taux de renouvellement annuel des égouts de 1,6 % pour un objectif de 1 %. Finalement, le taux de nettoyage annuel des puisards était de 33 %.

Le nombre d'actions mises en œuvre lorsque les plans particuliers d'intervention (PPI) chaleur extrême, crues des eaux et tempêtes exceptionnelles ont été activés démontrent le nombre d'interventions d'urgence effectuées lors d'événements liés aux changements climatiques. En 2017, il y a eu 57 actions mises en œuvre lors de l'activation des PPI.

La protection de la biodiversité est globalement représentée par la superficie des aires protégées ainsi que le taux de pesticides à faible impact utilisés dans les activités municipales. Cette protection diminue les impacts des changements climatiques sur l'environnement naturel ainsi que sur la population. En 2017, il y avait en 3 056 hectares de superficie protégée, soit l'équivalent de 45 fois le Jardin botanique, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à la superficie des aires protégées en 2015 et de 74 % par rapport à 2006.¹⁹ Également, 76 % des pesticides utilisés sur les terrains municipaux de la Ville de Montréal étaient à faible impact.

Autres indicateurs globaux

La comparaison de l'indice de canopée d'une année à l'autre permet de suivre l'évolution de la forêt urbaine à l'échelle de l'agglomération de Montréal et l'état global de l'adaptation. Selon une interprétation de l'évolution de la canopée sur la base d'une image prise en 2015, il n'y a pas eu de changements substantiels dans l'étendue de la canopée à l'échelle de la Ville durant la période 2007-2015.¹⁸ Une interprétation de l'indice canopée n'a pas pu être effectuée en 2017.

Une analyse de l'évolution des cartes de vulnérabilités de l'agglomération face à chacun des six aléas climatiques faciliterait le suivi de l'évolution de la vulnérabilité en fonction des mesures d'adaptation mises en place. La mise à jour des cartes de vulnérabilités, incluant celles des sensibilités territoriales, physiques, sociales et environnementales, permettrait d'évaluer l'état global de l'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération.



État d'avancement des engagements

Arrondissements et villes reconstituées

Lors de la compilation des informations, le Service de l'environnement a relevé des actions entreprises par les arrondissements et les villes reconstituées, et ce, même si les indicateurs de suivi n'ont pu être complétés (voir Figure 3). Cet exercice a permis de dresser l'état d'avancement des engagements, soit que :

Afin de refléter le plus justement possible les efforts de chacun, le Tableau 4 à la page suivante présente les actions entreprises par sous-catégorie de mesure.

- 62 % des sous-catégories de mesure possèdent des actions entreprises (sur un total des 940 engagements reclassés en sous-catégories de mesure);
- 55 % des indicateurs de suivi ont été complétés dans l'outil de suivi (sur un total de 1 680 indicateurs à compléter).

Figure 3
État d'avancement des engagements des arrondissements et des villes reconstituées ayant rempli l'outil de suivi en 2017

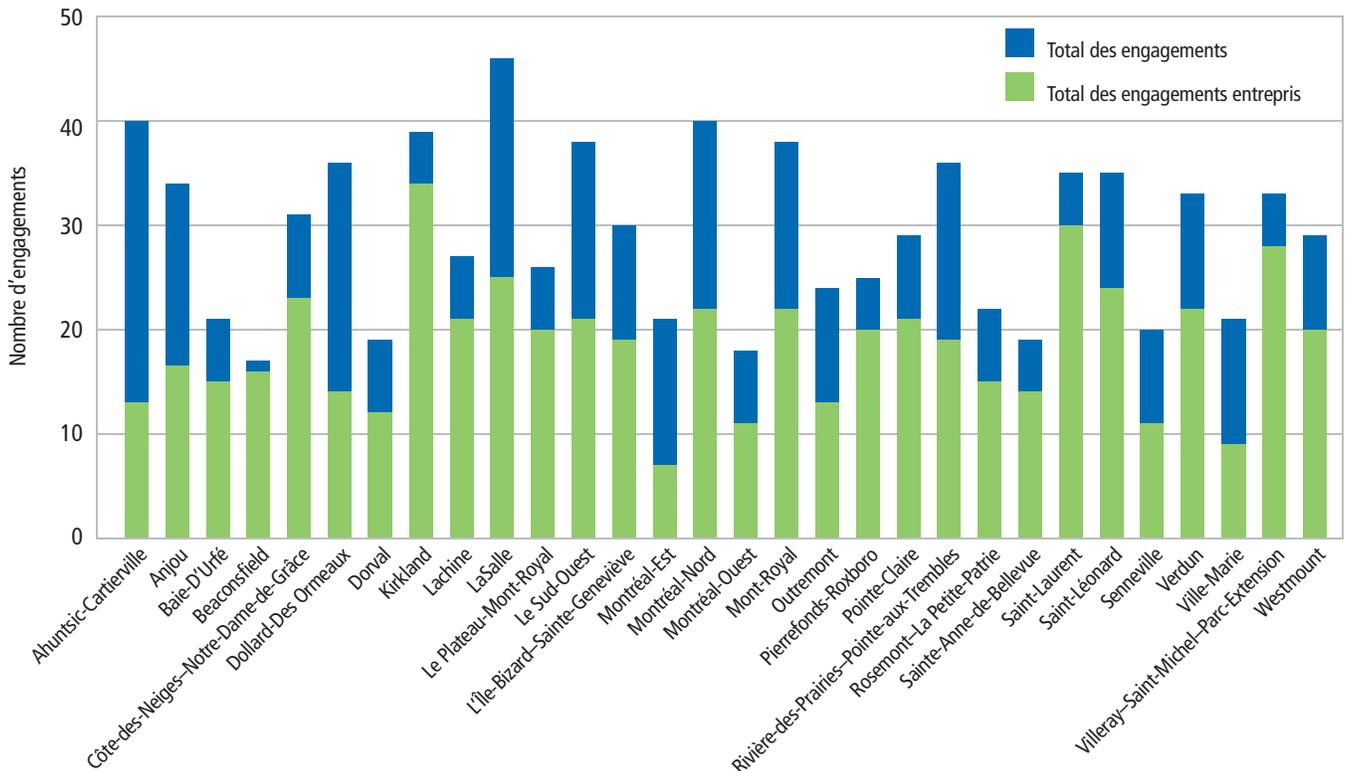


Tableau 4
Actions et engagements entrepris par les arrondissements et les villes reconstituées dans le cadre du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020

Catégories et sous-catégories de mesure	Arrondissements et villes reconstituées																						NOMBRE TOTAL D'ENGAGEMENTS											
	Ahuntsic-Cardierville	Anjou	Baie-D'Urfé	Beaconsfield	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Côte-Saint-Luc*	Dollard-Des-Ormeaux	Dorval	Kirkland	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*	Montréal-Est	Montréal-Nord	Montréal-Ouest	Mont-Royal	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Pointe-Claire		Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Sainte-Anne-de-Bellevue	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Senneville	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Westmount	
Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles																																		
Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de service (p. ex. festivals, loisirs, prolongation de l'ouverture des piscines, terrain de jeux, pistes cyclables, etc.)	•	•					•	•	•		•		•	•		•	•	•	•		•	•	•		•		•	•	•	•	•			23
Adapter la programmation des activités extérieures hivernales en fonction du climat changeant et assurer l'offre de service (p. ex. surfaces de glace, pistes de ski de fond avec moins de neige)	•	•						•	•	•		•		•				•		•		•	•	•			•	•	•	•	•			25
Adapter la programmation des activités offertes dans les installations publiques permettant l'accès à l'eau (p. ex. pataugeoires, jeux d'eau, piscines, plages, etc.) et assurer l'offre de service	•		•							•			•						•								•							6
Adapter la programmation des activités offertes dans les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule (p. ex. bibliothèques, centres communautaires, etc.)	•		•																								•							5
Adapter le calendrier d'entretien des parcs et espaces verts en fonction de l'été plus long (p. ex. tonte, arrosage, etc.)			•					•	•		•	•		•		•	•		•		•							•	•	•		•		20
Adapter les modes d'entretien des infrastructures récréatives extérieures et suivre l'évolution ou développer de nouvelles techniques d'entretien (p. ex. surfaces de glace, pistes de ski de fond avec moins de neige)		•			•				•	•		•	•					•										•		•		•	•	15
Diminuer la consommation d'eau potable																										•	•							2
Adapter le territoire urbain																																		
Adopter, modifier ou mettre au jour une Politique ou un Plan de foresterie urbaine, ou une Politique de l'arbre		•		•	•				•	•		•	•			•	•	•			•	•				•	•		•		•		23	
Aménager des zones ombragées ou abris		•		•					•	•	•		•						•	•				•		•	•			•		•		17
Appliquer le Règlement C-1.1 concernant la rétention des eaux pluviales pour toute surface imperméable d'une aire totale excédant 1000 m²	•			•		•	•	•	•	•	•	•	•			•							•		•		•		•	•	•	•	•	20
Augmenter les installations publiques permettant l'accès à l'eau (p. ex. pataugeoires, jeux d'eau, piscines, plages, etc.) et assurer l'offre de service	•	•					•	•			•	•	•			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			•	•	•	•	20	
Augmenter les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule (p. ex. bibliothèques, centres communautaires, etc.)		•		•			•		•		•	•	•			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	21	
Augmenter les surfaces végétalisées			•	•	•				•	•		•	•						•	•			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	18
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des îlots de fraîcheur					•							•										•				•								5
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des murs végétalisés									•										•					•										12
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des ruelles vertes	•				•							•	•			•				•				•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	16
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des saillies vertes	•				•							•	•							•				•										5
Augmenter les surfaces végétalisées – Planter, conserver et protéger les arbres		•	•	•				•	•	•		•			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	31
Favoriser la déminéralisation des surfaces (p. ex. réfection de rues)											•	•																				•		7
Favoriser les PGO dans la gestion des eaux pluviales (p. ex. milieux humides, jardin de pluie, baril de pluie, puits absorbant, pavage perméable, noue, fossé, bassin de rétention, etc.) dans la planification territoriale		•		•	•			•	•			•								•	•	•	•	•			•		•	•	•	•	29	
Favoriser les PGO dans la gestion des eaux pluviales au niveau de terrain (contrôle à la source) – Baril de pluie				•	•	•		•												•						•	•	•					•	10
Favoriser les PGO dans la gestion des eaux pluviales au niveau de terrain (contrôle à la source) – Débranchement de gouttière									•	•																	•							12
Favoriser l'utilisation de fosses continues ou agrandies pour les arbres				•							•	•										•					•		•		•	•	•	17
Favoriser l'utilisation de matériaux réfléchissants ou perméables			•	•	•				•	•	•	•	•										•	•			•						•	25
Modifier la réglementation ou adopter de nouveaux outils réglementaires de façon à incorporer des critères qui favorisent le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie									•			•	•												•		•						•	13
Modifier ou adopter les outils réglementaires afin de minimiser les ICIU sur le territoire (p. ex. toits verts, toits blancs, indice de réflectance, perméabilité, etc.)		•			•				•		•	•				•	•					•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	27
Réglementer l'aménagement des aires de stationnement (s'inspirer de la norme BNQ 3019-190)				•					•		•	•	•										•			•	•	•					•	23
Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments																																		
Adapter les critères de conception et de construction des infrastructures routières afin d'assurer leur résilience face au phénomène gel-dégel	•	•	•				•	•	•							•								•			•					•	18	
Appliquer le Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (notamment installer des clapets antiretour)	•	•			•		•	•			•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	24	
Appliquer le règlement sur l'usage de l'eau potable	•	•	•		•			•	•	•		•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	24

* Unités administratives n'ayant pas retourné l'outil de suivi complété. Des informations provenant des services centraux peuvent toutefois indiquer que des actions ont été entreprises pour ces unités administratives.

Tableau 4
Actions et engagements entrepris par les arrondissements et les villes reconstituées dans le cadre du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020 (suite)

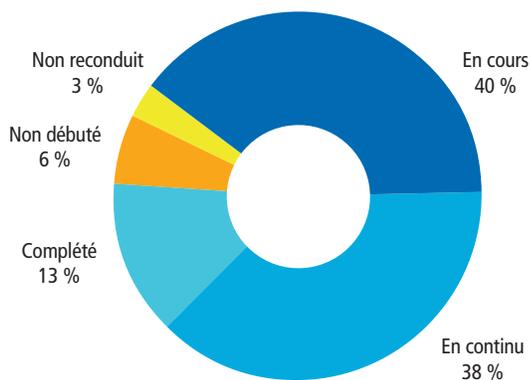
Catégories et sous-catégories de mesure																													NOMBRE TOTAL D'ENGAGEMENTS				
	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Baie-D'Urfé	Beaconsfield	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Côte-Saint-Luc*	Dollard-Des-Ormeaux	Dorval	Kirkland	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*	Montréal-Est	Montréal-Nord	Montréal-Ouest	Mont-Royal	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Pointe-Claire	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Sainte-Anne-de-Bellevue	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Senneville		Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Westmount
Assurer et augmenter la fréquence de balayage de rues									•		•			•			•	•	•								•			•	•	9	
Diffuser et promouvoir les programmes de protection des bâtiments contre les refoulements et les infiltrations d'eau		•			•				•										•	•			•							•		18	
Identifier et corriger les raccords inversés							•		•	•											•						•					5	
Inclure dans le programme d'entretien des propriétés municipales des mesures visant à augmenter leur résilience																																5	
Informers les citoyens de secteurs ciblés sur le Programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations de bâtiments affectés par un affaissement de sol du Service de l'habitation (anciennement au Service de la mise en valeur du territoire)																														•		11	
Inspecter et entretenir les infrastructures				•					•		•								•			•		•				•				13	
Inspecter et entretenir les infrastructures – Réseaux d'égout			•		•		•	•	•		•	•	•	•		•		•	•	•	•	•	•	•			•		•	•	•	•	24
Modifier ou adapter la réglementation d'urbanisme ou de zonage en cohérence avec la topographie et le fonctionnement des réseaux afin de minimiser les inondations									•		•						•										•			•		9	
Participer à des projets de recherche ou projets pilotes visant à évaluer les impacts des changements climatiques sur les infrastructures et développer des mesures d'adaptation (p. ex. essais sur de nouveaux matériaux)		•																														6	
Privilégier l'écoulement des eaux de surface non contaminées vers les milieux humides ou les cours d'eau														•										•			•					6	
Privilégier l'enfouissement des fils dans les nouveaux projets d'aménagement					•					•	•						•		•			•		•		•		•				22	
Promouvoir la protection des bâtiments existants situés dans la zone inondable																						•										6	
Réaliser un entretien préventif des arbres (notamment par l'élagage)		•	•	•	•		•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	29
Réhabiliter les réseaux d'aqueduc				•																												2	
Développer des mesures d'urgence																																	
Adopter, mettre au jour ou appliquer les mesures d'urgence – Chaleur extrême				•	•					•																•	•			•		8	
Adopter, mettre au jour ou appliquer les mesures d'urgence – Crues des eaux	•													•			•					•		•		•		•				8	
Adopter, mettre au jour ou appliquer les mesures d'urgence – Tempête exceptionnelle	•						•																			•	•					7	
Assurer une collaboration étroite avec le centre de sécurité civile pour la mise en œuvre des mesures d'urgence														•			•					•					•					25	
Augmenter l'accessibilité de lieux publics munis de génératrices et prévoir l'allongement du service lors de périodes de perte d'électricité (p. ex. bibliothèques, centres communautaires, etc.)		•	•	•			•		•		•			•							•					•	•	•	•	•		23	
Élaborer un guide d'intervention lors de pluies abondantes																																1	
Former le personnel aux mesures d'urgence – Chaleur extrême										•													•									2	
Mettre en place des outils de communication pour la diffusion des mesures d'urgence (p. ex. système téléphonique d'urgence local « CODE RED »)									•		•												•				•					•	5
Protéger la biodiversité																																	
Assurer l'irrigation adéquate des végétaux en période de sécheresse	•								•			•	•	•			•		•				•		•					•		21	
Augmenter l'utilisation de paillis (p. ex. copeaux de bois)		•	•		•	•			•	•		•	•	•					•				•	•			•		•	•	•	23	
Favoriser les pratiques liées à la lutte intégrée/Favoriser la gestion écologique des espaces verts			•		•	•			•	•	•	•						•	•	•	•	•	•		•	•	•			•	•	26	
Protéger, mettre en valeur et augmenter les milieux naturels (p. ex. friches, bois, milieux hydriques, milieux humides, etc.)				•				•	•	•	•			•							•			•	•	•	•	•			•	24	
Protéger, stabiliser ou renaturaliser les berges publiques										•	•			•								•			•	•			•			10	
Réviser la réglementation relative à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal)											•			•										•					•			9	
Sélectionner des espèces végétales (arbres, arbustes, plantes, etc.) adaptées aux changements climatiques			•	•	•		•	•	•	•	•	•		•		•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	31	
Sensibiliser les citoyens à la protection de la biodiversité, les bonnes pratiques culturelles, les plantes envahissantes, etc.			•		•				•	•										•			•		•					•	•	19	
Autres mesures non catégorisables																							•									20	
NOMBRE TOTAL D'ENGAGEMENTS	40	34	21	17	31	24	36	19	39	27	46	26	38	30	34	21	40	18	38	24	25	29	36	22	19	35	35	20	33	21	33	29	940

* Unités administratives n'ayant pas retourné l'outil de suivi complété. Des informations provenant des services centraux peuvent toutefois indiquer que des actions ont été entreprises pour ces unités administratives.

Services centraux

Pour les services centraux, les informations compilées sur l'état d'avancement des 63 engagements démontrent que 38 % des engagements sont réalisés en continu, 13 % sont complétés, 40 % sont en cours de réalisation, 6 % sont non débutés et 3 % sont non reconduits (voir Figure 4).

Figure 4
État d'avancement des engagements
des services centraux en 2017





État détaillé de l'adaptation

Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles

L'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles regroupe les actions municipales en matière de service et d'opération visant à diminuer les impacts des changements climatiques envers les citoyens. L'ouverture des piscines pendant les périodes de vagues de chaleur, l'ouverture des sentiers de ski de fond, l'entretien des parcs et la production d'eau potable représentent des exemples d'actions municipales visées.

D'une part, 30 des 32 arrondissements et villes reconstituées de l'agglomération de Montréal se sont engagés à mettre en œuvre une ou plusieurs des 96 mesures d'adaptation associées à l'offre de service et les pratiques opérationnelles. Ces dernières peuvent être classifiées en sept sous-catégories de mesure. Globalement, le taux d'engagements entrepris est de 78 %. En moyenne, trois engagements ont été choisis par les arrondissements et les villes reconstituées.

D'autre part, les services centraux de la Ville de Montréal ont réalisé en continu 50 % des plans, politiques, programmes et autres initiatives auxquels ils se sont engagés, alors que 50 % sont complétés.

Arrondissements et villes reconstituées

Les indicateurs de suivi pour l'année 2017 pour la catégorie adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles sont présentées au Tableau 6. Ces indicateurs illustrent le point de référence de l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles face aux changements climatiques sur le territoire pour les comparaisons avec les années futures.

L'augmentation des températures moyennes a une incidence sur la durée des saisons, ce qui induit une extension de la saison estivale et une réduction de la saison hivernale.

Tableau 5
Statistiques concernant l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles

Arrondissements et villes reconstituées	Nombre total d'engagements	96
	Nombre de sous-catégories de mesure	7
	Moyenne d'engagements	3
	Taux d'engagements entrepris	78 %
Services centraux	Taux d'engagements en continu	50 %
	Taux d'engagements complétés	50 %
	Taux d'engagements en cours de réalisation	0 %
	Taux d'engagements non débutés	0 %
	Taux d'engagements non reconduits	0 %

Tableau 6
Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'adaptation de l'offre de service et les pratiques opérationnelles

Sous-catégorie de mesure	Indicateurs de suivi	2017
Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de service	Nombre moyen de jours d'ouverture par année des installations permettant l'accès à l'eau	86
Adapter la programmation des activités extérieures hivernales en fonction du climat changeant et assurer l'offre de service	Nombre moyen de jours d'ouverture par année des pistes de ski de fond et des patinoires extérieures	47
Adapter le calendrier d'entretien des parcs et des espaces verts en fonction de l'été plus long	Nombre moyen de jours d'entretien des parcs et espaces verts par année	141
Diminuer la production d'eau potable	Volume d'eau produite (millions de m ³)	567*

* Donnée fournie par le Service de l'eau

L'extension de la saison estivale se traduit, entre autres, par une extension de la période de croissance des végétaux. La réduction de la saison hivernale se traduit, quant à elle, par une diminution de la période de gel et de la période d'enneigement.

Dans ce contexte des changements climatiques, quatre indicateurs de suivi ont été identifiés dans le but de suivre l'évolution détaillée de l'offre de service et des pratiques opérationnelles. Les résultats des indicateurs de suivi identifiés avec leur sous-catégorie de mesure respective sont présentés ci-dessous.

Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de service

Bien que les activités extérieures estivales offertes par les arrondissements et les villes reconstituées incluent, entre autres, les festivals, les terrains de jeux et les pistes cyclables, le nombre de jours d'ouverture par année des installations publiques permettant l'accès à l'eau a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de l'adaptation de la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et du maintien de l'offre de service. La prolongation des activités estivales extérieures permet à la population de se rafraîchir et d'assurer son bien-être pendant les périodes de vagues de chaleur.

En 2017, les installations publiques permettant l'accès à l'eau ont été ouvertes en moyenne pendant 86 jours. Cette moyenne est issue des 11 unités administratives ayant complété l'indicateur de suivi avec le nombre de jours d'ouverture des piscines extérieures, des patageoires et des jeux d'eau parmi les 23 ayant pris des engagements pour adapter la programmation des activités extérieures estivales.

Adapter la programmation des activités extérieures hivernales en fonction du climat changeant et assurer l'offre de service

Le nombre de jours d'ouverture par année des pistes de ski de fond et des patinoires extérieures a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de l'adaptation de la programmation des activités extérieures et du maintien de l'offre de service en fonction de l'hiver qui raccourcit et qui a une période d'enneigement plus courte. La diversification de l'offre d'activités extérieures hivernales permettrait d'assurer et d'améliorer l'offre de services et de contribuer au bien-être et à la santé des citoyens, en favorisant l'activité physique.

En 2017, les activités hivernales ont été offertes en moyenne pendant 47 jours. Cette moyenne est issue des sept unités administratives ayant complété l'indicateur de suivi parmi les 25 ayant pris des engagements pour adapter la programmation des activités extérieures hivernales.

Adapter le calendrier d'entretien des parcs et des espaces verts en fonction de l'été plus long

Le nombre de jours d'entretien des parcs et des espaces verts par année a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de l'adaptation du calendrier d'entretien des parcs et des espaces verts en fonction de l'été débutant hâtivement et se terminant tardivement. Un entretien des parcs et des espaces verts ajusté en fonction de l'été plus long permettrait d'offrir aux citoyens des activités en plein air et favoriser leur bien-être.

En 2017, l'entretien estival des parcs et des espaces verts a été réalisé en moyenne pendant 141 jours. Cette moyenne est issue des sept unités administratives ayant complété l'indicateur de suivi parmi les 20 ayant pris des engagements pour adapter le calendrier d'entretien des parcs. La tonte de gazon, l'élagage d'arbres, la plantation, l'entretien et l'arrosage des végétaux font, entre autres, partie de l'entretien des parcs.

Diminuer la consommation d'eau potable

Dans un contexte de changements climatiques, le volume d'eau potable produite en mètre cube (m³) a été identifié comme l'indicateur de suivi pour évaluer l'évolution détaillée de la consommation d'eau sur l'agglomération de Montréal.

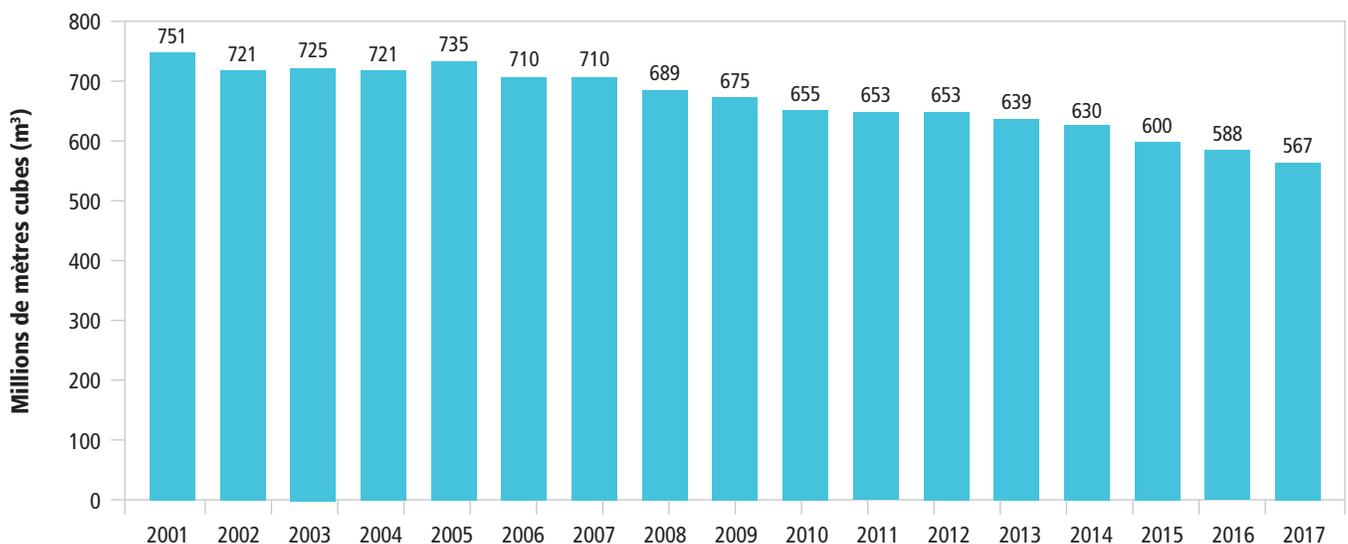
Au Québec, à l'horizon 2081-2100, la majorité des projections climatiques s'accorde sur des périodes de sécheresse météorologique plus courtes à l'échelle annuelle et hivernale (décembre à février), mais plus longue pendant la saison estivale (juin à août).⁷

En 2017, 567 millions de m³ d'eau potable ont été produits dans les six usines de production du territoire. Cela représente une réduction de 6 % par rapport à la production d'eau potable en 2015 (600 millions de m³) et de 25 % par rapport à la production d'eau potable en 2001 (751 millions de m³).⁸

Ce facteur est influencé par le taux de renouvellement des réseaux primaires et secondaires des conduites d'eau potable de la Ville de Montréal. En 2017, le taux de renouvellement global de ces réseaux est de 1,2 %, alors qu'il est de plus de 10 % depuis 2006. Finalement, il est aussi influencé par le taux de pertes, qui est estimé à 31 % en 2017.⁸

La Figure 5 présente la production d'eau potable dans l'agglomération de Montréal pour la période 2001-2017.

Figure 5
Production d'eau potable dans l'agglomération de Montréal pour la période 2001-2017⁸



Services centraux

Le Tableau 7 présente l'état des engagements des services centraux concernant l'offre de service et les pratiques opérationnelles. Voici quelques observations.

Service de l'eau

Le Service évoque que des génératrices sont présentes dans les usines et les stations de pompage, sauf pour les usines Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater. Celles-ci ont toutefois une entente avec une entreprise disposant de génératrices en cas d'urgence.

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Le Service a partagé l'information concernant le *Plan d'adaptation du parc municipal de patinoires extérieures aux changements climatiques 2017*. Ce plan a été mis en place pour s'adapter au climat hivernal changeant. Les stratégies d'adaptation du parc municipal de patinoires extérieures sont intégrées au *Plan directeur du sport et du plein air urbains* adopté en 2018. Une étude est en cours pour déterminer la faisabilité des patinoires réfrigérées. Le *Guide d'aménagement et d'entretien – Patinoires extérieures*, publié en 2017, vulgarise les meilleures pratiques d'entretien pour les mettre à la disposition de tous les propriétaires de patinoires.

Tableau 7
État des engagements des services centraux concernant l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles

Service	Stratégies, plans, politiques, programmes et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Service de l'eau	Règlement 13-023 sur l'usage de l'eau potable	Objectif : Régir l'usage de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource, notamment par des mesures visant la réduction de la consommation	En continu
	Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020	Installer des génératrices d'appoint dans toutes les usines de production d'eau potable et toutes les stations de pompage	En continu
Service de l'urbanisme et de la mobilité (anciennement du Service de la mise en valeur du territoire) Service de l'eau	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – SAD (2015)	Orientation : Assurer un approvisionnement en eau potable de qualité Objectifs : Préserver la capacité d'offrir une eau de qualité aux citoyens, en tout temps et à moindre coût, et poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie montréalaise de l'eau	En cours
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (anciennement du Service de la diversité sociale et des sports)	Stratégies d'adaptation du parc municipal de patinoires extérieures intégrées au <i>Plan directeur du sport et du plein air urbains</i> adopté en 2018	Objectif : Maintenir la pratique de l'activité physique extérieure des Montréalais en hiver <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la résilience des infrastructures face aux changements climatiques • Adapter l'offre d'activités récréatives hivernales • Offrir des services et des installations de qualité • Maximiser l'utilisation des ressources • Optimiser les interventions d'entretien • Évaluer la faisabilité de construire une patinoire réfrigérée extérieure par année • Élaborer un guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures 	En cours



Adapter le territoire urbain

L'adaptation du territoire urbain regroupe les actions municipales sélectionnées par les unités administratives de l'agglomération de Montréal qui visent l'adaptation du territoire urbain dans le but de minimiser les impacts causés par les changements climatiques sur l'environnement naturel, l'environnement bâti et la population. De façon générale, ces actions cherchent à diminuer les îlots de chaleur intra-urbains (ICIU) et à augmenter l'infiltration directe de l'eau dans le sol, entre autres grâce à l'augmentation des surfaces végétalisées au détriment des surfaces minéralisées, à l'utilisation de matériaux réfléchissants ou perméables et à la mise en application des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales.

D'une part, tous les arrondissements et toutes les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal, soit 32 unités administratives, se sont engagés à mettre en œuvre 351 mesures d'adaptation associées à l'adaptation du territoire. Ces dernières peuvent être classifiées en 20 sous-catégories de mesure. Globalement, le taux d'engagements entrepris est de 62 %. En moyenne, 11 engagements ont été choisis par les arrondissements et les villes reconstituées.

D'autre part, les services centraux de la Ville de Montréal ont réalisé en continu 14 % des plans, politiques, programmes et autres initiatives auxquels ils se sont engagés, alors que 19 % ont été complétés, 52 % sont en cours de réalisation, 10 % n'ont pas été débutés et 5 % sont non reconduits.

Tableau 8
Statistiques concernant l'adaptation
du territoire urbain

Arrondissements et villes reconstituées	Nombre total d'engagements	351
	Nombre de sous-catégories de mesure	20
	Moyenne d'engagements	11
	Taux d'engagements entrepris	62 %
Services centraux	Taux d'engagements en continu	14 %
	Taux d'engagements complétés	19 %
	Taux d'engagements en cours de réalisation	52 %
	Taux d'engagements non débutés	10 %
	Taux d'engagements non reconduits	5 %

Arrondissements et villes reconstituées

Les indicateurs de suivi pour l'année 2017 pour la catégorie adapter le territoire urbain sont présentés au Tableau 9. Ces indicateurs illustrent le point de référence de l'agglomération de Montréal par rapport aux mesures associées à l'adaptation du territoire urbain dans le but de comparaisons futures.

L'augmentation des températures moyennes a une incidence sur la durée des saisons, ce qui induit une extension de la saison estivale. De plus, les projections climatiques pour le sud du Québec prévoient une augmentation des vagues de chaleur ainsi que de la fréquence et de l'intensité des épisodes de pluies abondantes.⁷

Tableau 9
Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'adaptation du territoire urbain

Sous-catégorie de mesure	Indicateurs de suivi	2017
Augmenter les surfaces végétalisées – Planter, conserver et protéger les arbres	Nombre d'arbres publics sur le territoire	400 830*
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des ruelles vertes	Nombre de ruelles vertes aménagées	310
Augmenter les installations publiques permettant l'accès à l'eau (pataugeoires, jeux d'eau, piscines, plages, etc.) et assurer l'offre de service	Nombre d'installations publiques permettant l'accès à l'eau	234
Augmenter les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Nombre de lieux publics climatisés permettant l'accès des citoyens	70

* Calcul effectué à partir des données issues des données ouvertes¹² et de la démarche du suivi

Dans ce contexte de changements climatiques, quatre indicateurs de suivi ont été identifiés dans le but de suivre l'évolution détaillée de l'adaptation du territoire urbain. Les résultats des indicateurs avec leur sous-catégorie de mesure respective sont présentés ci-dessous.

Augmenter les surfaces végétalisées – Planter, conserver et protéger les arbres

Le nombre d'arbres publics sur le territoire de l'agglomération a été identifié comme l'indicateur permettant d'observer l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure. Considérés comme une source de services écologiques, les arbres contribuent, entre autres, à contrer les îlots de chaleur intra-urbains ainsi qu'à favoriser, dans certains cas, l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, ce qui réduit le ruissellement.

En 2017, environ 400 830 arbres publics¹² ont été inventoriés dans l'agglomération de Montréal. Les arbres inventoriés sont des arbres publics, soit des arbres plantés sur le domaine municipal. Cet inventaire ne reflète pas les arbres plantés sur le domaine privé. Par ailleurs, l'agrile du frêne a été détecté une première fois en 2011 sur le territoire de l'agglomération. Depuis, une grande quantité de frênes en rues ont été abattus. À titre indicatif, 4 980 frênes ont été abattus en 2017 par les arrondissements et le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal.* Entre 2012 et 2016, ce sont 15 000 frênes matures qui ont été abattus.¹⁸ Donc, au total, près de 20 000 frênes ont été abattus entre 2012 et 2017.

* Information fournie par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal

Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des ruelles vertes

Le nombre de ruelles vertes aménagées sur le territoire de l'agglomération a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure. L'aménagement de ces ruelles permet, entre autres, de réduire les surfaces minéralisées et par le fait même de réduire les îlots de chaleur intra-urbains, de retenir les eaux de pluie et d'augmenter la biodiversité.

En 2017, l'agglomération de Montréal comptait 310 ruelles vertes aménagées. Ces données proviennent des 12 unités administratives ayant complété l'indicateur de suivi sur les 16 ayant pris des engagements en matière d'aménagement

INFORMATION

Plusieurs sous-catégories de mesures visent l'augmentation des surfaces végétalisées au détriment des superficies minéralisées. Toutefois, seules les sous-catégories *Planter, conserver et protéger les arbres* et *Aménager des ruelles vertes* sont présentées dans cette section grâce à la disponibilité de données (voir la Démarche de suivi pour plus de détails sur les sous-catégories non présentées).

de ruelles vertes. À titre d'exemple, la carte des ruelles vertes aménagées de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est présentée à la Figure 6.

Figure 6
Exemple de carte de ruelles vertes aménagées⁹



Augmenter les installations publiques permettant l'accès à l'eau et assurer l'offre de service

Le nombre d'installations publiques permettant l'accès à l'eau a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée des endroits disponibles pour rafraîchir et assurer le bien-être de la population pendant les périodes de vague de chaleur.

En 2017, 234 installations publiques permettant l'accès à l'eau ont été recensées pour les 18 unités administratives ayant complété l'indicateur de suivi sur les 20 ayant pris des engagements en ce sens. Ces installations incluent, entre autres, les piscines, les jeux d'eau, les pataugeoires et les plages.

Augmenter les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule

Le nombre de lieux publics climatisés a été identifié comme l'indicateur de suivi pour observer l'évolution détaillée de ces milieux permettant d'offrir un milieu de répit pour les personnes vulnérables lors des épisodes de vagues de chaleur.

En 2017, 70 lieux publics climatisés ont été recensés pour les 16 unités administratives ayant confirmé le nombre de lieux publics climatisés disponibles sur les 21 ayant pris des engagements en ce sens. Ces installations incluent, entre autres, les bibliothèques et les centres communautaires.

Services centraux

Le Tableau 10 à la page suivante présente l'état des engagements des services centraux concernant l'adaptation du territoire urbain. Voici quelques observations.

Bureau de la transition écologique et de la résilience

Certaines actions du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, associées à l'adaptation aux changements climatiques, ont été sélectionnées pour être présentées dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. La troisième mouture du plan de développement durable, *Montréal durable 2016-2020*, a été publiée en 2016. Le suivi du Plan d'adaptation tient donc compte de cette mise à jour et les actions en adaptation ont été actualisées lorsque possible.

Dans la catégorie adapter le territoire urbain, les actions du plan développement durable ont été remplacées par les priorités ou actions correspondantes du plan *Montréal durable 2016-2020*, comme présenté au Tableau 11.

Service des infrastructures du réseau routier

Le Service n'a pas amorcé la production de fiches associées pour les mesures d'intervention et les mesures de gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Par contre, la lutte contre les îlots de chaleur est intégrée dans tous les projets dans lequel il participe. De plus, des projets de recherche sur la gestion des eaux de ruissellement et sur les terrains de plantation et les recouvrements végétaux des sols en milieu urbain sont en cours afin d'améliorer les pratiques en la matière.

Tableau 10
État des engagements des services centraux concernant l'adaptation du territoire urbain

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Bureau de la transition écologique et de la résilience (anciennement du Bureau du développement durable)	Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 – Montréal durable 2016-2020	Priorité : Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé Action 7 : Optimiser la gestion de l'eau (anciennement du Plan de développement durable 2010-2015 : Action 20 : Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source)	En cours
		Priorité : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité (anciennement du Plan de développement durable 2010-2015 : Action 15 : Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur, en adaptant les outils réglementaires et les critères d'aménagement)	En cours
Service de l'eau	Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020	Dépôt du Guide sur le rôle des infrastructures vertes dans les projets urbains à Montréal et suivi auprès des unités administratives concernées.	En continu
		Harmonisation de la réglementation sur la rétention des eaux pluviales sur les lots privés (Règlement C-1.1) Guide sur le rôle des infrastructures vertes et ainsi que la construction de bassins de rétention	En cours
Service de l'urbanisme et de la mobilité (anciennement du Service de la mise en valeur du territoire)	Guide technique pour la construction de toits végétalisés (2013)	Guide technique permettant aux arrondissements de délivrer des permis pour la construction et l'aménagement de toits végétalisés (normes équivalentes à celles dictées dans le Code de construction du Québec)	En cours
	Plan d'urbanisme de Montréal (2004)	Objectif 17 : Assurer une gestion optimale des ressources dans un contexte urbain Action 17.1 : Soutenir un aménagement urbain plus sain (cette action vise à encourager la réduction des surfaces minéralisées et contrer les effets d'îlot de chaleur) Action 17.3 : Assurer une gestion efficace des infrastructures d'eau potable et des eaux usées	En continu
	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – SAD (2015)	Orientations : Assurer la réduction des risques associés aux impacts des changements climatiques Objectifs : Adopter les mesures appropriées pour lutter contre les îlots de chaleur, lesquels se déclinent en dispositions dans le document complémentaire (disposition 4.2.2)	En continu
Orientations : Assurer la réduction des risques associés aux impacts des changements climatiques Objectifs : Augmenter l'indice de canopée à 25 % d'ici 2025 ainsi que le verdissement général du territoire; Réduire la quantité et améliorer la qualité des eaux de ruissellement.		En cours	
Service des infrastructures du réseau routier (anciennement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports)	Guide d'aménagement durable des rues de Montréal (2013)	Orientations : Améliorer la qualité et la quiétude des milieux de vie Objectifs : Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur • Réalisation d'un fascicule présentant des mesures d'intervention et une démarche de suivi	Non débuté
		Orientations : Pratiquer une gestion responsable des ressources Objectifs : Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source • Réalisation d'un fascicule présentant des mesures de gestion des eaux de pluie et de ruissellement ainsi qu'une démarche de suivi	Non débuté

Suite à la page suivante

Tableau 10
État des engagements des services centraux concernant l'adaptation du territoire urbain (suite)

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (anciennement du Service de la diversité sociale et des sports)	Plan d'action canopée 2012-2021	Objectif : Atteindre 25 % de couvert arborescent dans l'agglomération de Montréal d'ici 2025 (plantation de 300 000 arbres et remplacement d'arbres morts ou malades)	En cours
	Plan de l'eau (2015)	Objectifs du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air en lien avec le Plan de l'Eau <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mise en place de nouvelles activités de plein air sécuritaires et non motorisées sur l'eau telles que le kayak, la voile, le canot, etc. Encourager l'organisation d'événements de plein air sur l'eau (non motorisés) Accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens Encourager la pratique d'activités physiques et sportives auprès de la population montréalaise Permettre aux Montréalais de se réapproprier leurs berges 	En cours
		Projet d'aménagement des berges aux vagues éternelles	En cours
	Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un nombre adéquat de bassins aquatiques extérieurs (piscines, pataugeoires et jeux d'eau) pour se divertir, nager librement et se rafraîchir lors des périodes de canicule de plus en plus fréquentes de manière à répondre aux besoins de toute la population montréalaise, notamment les personnes à mobilité réduite Introduire les pataugeoires et jeux d'eau comme un équipement nécessaire à l'intérieur des mesures de mitigation adoptées par la Ville pendant les périodes de canicule 	En cours
	Politique de l'arbre (2005)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer à la métropole un avenir viable et durable Améliorer la qualité des milieux de vie Augmenter et préserver la couverture végétale Réduire les îlots de chaleur urbains Se donner une ville verte, plus agréable et en meilleure santé 	En cours
	Programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI)	Projets unis verts urbains (projets de verdissement des sites minéralisés ou dévitalisés)	Non reconduit
		RUI Hochelaga (Mercier-Hochelaga-Maisonnette) : développement d'un espace vert piétonnier convivial	En cours
		RUI Laurentien-Grenet (Ahuntsic-Cartierville) : création d'un espace vert avec notamment des buttes végétalisées et des végétaux résistants et colorés	Complété
		RUI Saint-Pierre (Lachine) : déminéralisation des abords du marché Saint-Pierre	Complété
		RUI Territoire Nord-Est (Montréal-Nord) : projet de verdissement en périphérie des aires de jeux de cinq écoles	Complété
Promenades urbaines – la vision (2012)	Aménagement de corridors urbains ayant, entre autres, pour objectif de multiplier les initiatives de verdissement dans les milieux fortement minéralisés Réalisation : Promenade Fleuve-Montagne	Complété	



Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments

L'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments regroupe toutes les actions qui visent à résister et à surmonter les impacts des changements climatiques principalement sur l'environnement bâti afin de retrouver un fonctionnement normal et de limiter les impacts sur la santé des populations, les dépenses pour les particuliers, les désagréments et les accidents. L'environnement bâti couvre différents domaines comme les infrastructures routières, les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, les bâtiments ainsi que les infrastructures requises pour desservir les bâtiments en électricité et en télécommunication. L'inspection et l'entretien des infrastructures, la protection des bâtiments et l'identification et la correction des raccords inversés représentent des exemples d'actions visant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments.

D'une part, tous les arrondissements et toutes les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal, soit 32 unités administratives, se sont engagés à mettre en œuvre 231 mesures d'adaptation associées à l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments. Ces dernières peuvent être classifiées en 17 sous-catégories de mesure. Globalement, le taux d'engagements entrepris est de 64 %. En moyenne sept engagements ont été choisis par les arrondissements et les villes reconstituées.

D'autre part, les services centraux de la Ville de Montréal ont réalisé en continu 39 % des plans, politiques, programmes et autres initiatives auxquels ils se sont engagés, alors que 15 % sont complétés et 46 % sont en cours de réalisation.

Tableau 11
Statistiques concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments

Arrondissements et villes reconstituées	Nombre total d'engagements	231
	Nombre de sous-catégories de mesure	17
	Moyenne d'engagements	7
	Taux d'engagements entrepris	64 %
Services centraux	Taux d'engagements en continu	39 %
	Taux d'engagements complétés	15 %
	Taux d'engagements en cours de réalisation	46 %
	Taux d'engagements non débutés	0 %
	Taux d'engagements non reconduits	0 %

Arrondissements et villes reconstituées

Les indicateurs de suivi pour l'année 2017 pour la catégorie augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments sont présentés au Tableau 12. Ces indicateurs illustrent le point de référence de l'agglomération de Montréal par rapport aux mesures associées à l'augmentation de la résilience de l'environnement bâti dans le but de comparaisons futures.

L'augmentation des températures moyennes annuelles a une incidence sur la durée des saisons, l'augmentation des épisodes de gel-dégel, l'intensité et la fréquence des précipitations et des vents générant des impacts sur l'environnement naturel, l'environnement bâti et la

population. Également, les inondations causées par les pluies abondantes ou par les crues des eaux peuvent générer des refoulements du réseau d'égouts. Les sécheresses peuvent entraîner la contraction et l'affaissement des sols argileux qui peuvent causer des dommages aux trottoirs, aux rues et aux fondations des bâtiments. Quant aux tempêtes destructrices, elles peuvent entraîner des effondrements ou des dommages aux infrastructures par l'accumulation de verglas ou par des vents violents.

Dans ce contexte de changements climatiques, neuf indicateurs de suivi ont été identifiés dans le but de suivre l'évolution détaillée de l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments. Les résultats des indicateurs de suivi avec leur sous-catégorie de mesure respective sont présentés ci-dessous.

Tableau 12
Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments

Sous-catégorie de mesure	Indicateurs de suivi	2017
Appliquer le Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (notamment installer des clapets antiretour)	Nombre d'inspections réalisées (2010 à 2017)	5 474 ^A
Diffuser et promouvoir les programmes de protection des bâtiments contre les refoulements et les infiltrations d'eau	Nombre de personnes sensibilisées depuis le 1 ^{er} août 2013	196 000 ^B
Identifier et corriger les raccordements inversés	Nombre de raccordements inversés identifiés (2007 à 2017)	1 088 ^C
	Nombre de corrections effectuées (2007 à 2017)	452 ^C
Inspecter et entretenir les infrastructures – Réseaux d'égout	Nombre de km de conduites entretenues	719
	Nombre de puisards nettoyés par année	41 140
Réaliser un entretien préventif des arbres (notamment par l'élagage)	Nombre d'arbres inspectés ou entretenus	83 209
Stabiliser les bâtiments résidentiels affectés par un affaissement de sol grâce au Programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations de bâtiments résidentiels du Service de l'habitation	Nombre de bâtiments stabilisés (2015 à 2017)	294 ^D
	Nombre de logements (2015 à 2017)	701 ^D

A. Données fournies par le Service de l'eau

B. Nombre de visionnements de la vidéo « Éviter les refoulements d'égout grâce au clapet antiretour ! » publiée par le Service de l'eau sur YouTube¹⁰

C. Données tirées du Portrait 2017 de la qualité des plans d'eau à Montréal du Service de l'environnement¹⁶

D. Données fournies par le Service de l'habitation

Appliquer le Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (notamment installer des clapets antiretour)

Le nombre d'inspections réalisées visant la conformité du règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout de la Ville de Montréal a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure. L'installation des clapets antiretour protège, entre autres, les bâtiments contre les refoulements d'égout.

Depuis l'adoption du Règlement 11-010 en 2010 et jusqu'au 31 décembre 2017, 5 474 bâtiments ont été inspectés par la Ville de Montréal. Au 31 décembre 2017, 18 des 19 arrondissements de la Ville étaient assujettis au règlement.

Diffuser et promouvoir les programmes de protection des bâtiments contre les refoulements et les infiltrations d'eau

Le nombre de personnes sensibilisées sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts et les infiltrations d'eau a été retenu comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de cette catégorie de mesure.

Jusqu'à présent et depuis 2013, plus de 196 000 personnes ont été sensibilisées à la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout grâce à une vidéo préparée par le Service de l'eau de la Ville de Montréal.¹⁰ La vidéo « Éviter les refoulements d'égout grâce au clapet antiretour ! » est disponible sur le site Web et la chaîne YouTube de la Ville de Montréal. Le nombre de personnes sensibilisées est estimé comme équivalant au nombre de visionnements de la vidéo, soit qu'un visionnement est fait par une personne.

Identifier et corriger les raccordements inversés

Dans le but de suivre l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure, deux indicateurs de suivi ont été identifiés, soit le nombre de raccordements inversés et le nombre de raccordements inversés corrigés. L'identification et la correction des raccordements inversés assurent la capacité d'absorption des réseaux pluviaux et empêchent l'écoulement des eaux usées sanitaires dans un cours d'eau.

Entre 2007 et 2017, 1 088 raccordements inversés ont été identifiés sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Pour la même période, 452 raccordements inversés ont été corrigés.

INFORMATION

Un raccordement inversé consiste en l'inversion de la connexion entre l'égout sanitaire et pluvial, ayant pour conséquence le déversement des eaux usées sanitaires dans l'égout pluvial, le sol, un fossé ou un cours d'eau.¹⁶

Inspecter et entretenir les infrastructures – Réseaux d'égouts

Dans le but de suivre l'évolution de cette sous-catégorie de mesure, deux indicateurs ont été identifiés, soit le nombre de kilomètres (km) de conduites entretenues des réseaux d'égouts et le nombre de puisards nettoyés par année. L'inspection et l'entretien des réseaux d'égouts sont une action qui permet d'assurer leur capacité d'absorption et, par le fait même, de réduire les débordements, les inondations et les refoulements d'égouts pendant des périodes de pluie intense.

En 2017, il y avait 719 km de conduites entretenues sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Quant au deuxième indicateur, 41 140 puisards ont été nettoyés en 2017.

Réaliser un entretien préventif des arbres (notamment par l'élagage)

Le nombre d'arbres inspectés ou entretenus a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution de cette sous-catégorie de mesure. L'entretien préventif des arbres a été inclus dans la catégorie associée à la résilience de l'environnement bâti, car des épisodes de forts vents, de grêle ou de vent sont des phénomènes qui peuvent causer le bris d'arbres. Cette situation en milieu urbain est susceptible de perturber les activités, que ce soit par des pannes d'électricité, par la réduction de la mobilité routière ou par des interruptions des services de télécommunications. Cette situation peut également mettre en danger la sécurité et la santé de la population, par exemple par des blessures dues aux chutes d'arbres.

En 2017, 83 209 arbres ont été inspectés ou entretenus dans l'agglomération de Montréal.

Stabiliser les bâtiments résidentiels affectés par un affaissement de sol grâce au Programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations de bâtiments résidentiels du Service de l'habitation

Le nombre de bâtiments stabilisés, qui ont été affectés par un affaissement de sol, a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution de cette sous-catégorie de mesure. L'objectif du programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations est d'aider les propriétaires-occupants à faire face aux dépenses importantes que peuvent entraîner les problèmes d'instabilité des fondations de leur résidence principale liées à un affaissement du sol.

Entre 2015 et 2017, 294 bâtiments comptant 701 logements ont été stabilisés grâce au programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations. Ce programme est offert seulement sur le territoire de la Ville de Montréal. Pour cette raison, aucune des villes reconstituées ne s'est engagée envers cette action.

Services centraux

Le Tableau 13 à la page suivante présente l'état des engagements des services centraux concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments. Voici quelques observations.

Bureau de la transition écologique et de la résilience

L'action 21 du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, associée à l'adaptation aux changements climatiques, a été sélectionnée pour être présentée dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. La troisième mouture du plan de développement durable, *Montréal durable 2016-2020*, a été publiée en 2016. Le suivi du Plan d'adaptation tient donc compte de cette mise à jour et les actions en adaptation ont été actualisées lorsque possible.

Dans la catégorie augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments, l'action du plan de développement durable a été remplacé par l'action correspondante du plan *Montréal durable 2016-2020*, comme présenté au Tableau 14.

Service de l'environnement

L'identification des raccordements inversés contaminant les réseaux d'égouts pluviaux est une action réalisée en continu. Cette action demeure une responsabilité du Service qui réalise le programme d'identification et de suivi des corrections des raccordements inversés, soit le programme PLUVIO.

Tableau 13
État des engagements des services centraux concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Bureau de la transition écologique et de la résilience (anciennement du Bureau du développement durable)	Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 – Montréal durable 2016-2020	<p>Priorité : Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé</p> <p>Action 14 : Protéger la qualité des cours d'eau et y favoriser les activités récréatives » Effectuer 275 corrections de raccordements inversés, soit 55 corrections annuellement</p> <p>(anciennement du Plan de développement durable 2010-2015 : Action 21 : Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial)</p>	En continu
Service de l'habitation (anciennement du Service de la mise en valeur du territoire)	Plan d'action lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017	<p>Compléter le développement d'un outil de diagnostic pour les moisissures</p> <p>Accroître la synergie avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP), notamment dans les dossiers de moisissures</p> <p>Rechercher des moyens novateurs de repérer les situations propices au développement des moisissures (répertoire de divulgation par les assureurs, les entrepreneurs spécialisés, etc.)</p> <p>Informar les propriétaires et les locataires des dangers des moisissures et les renseigner sur les méthodes de prévention et de correction</p>	
	Programme de stabilisation des fondations de bâtiments résidentiels	Programme d'aide financière pour les propriétaires-occupants dont la résidence est affectée par un affaissement du sol	
Service de l'urbanisme et de la mobilité (anciennement du Service de la mise en valeur du territoire)	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – SAD (2015)	<p>Orientation : Assurer la réduction des risques associés aux impacts des changements climatiques</p> <p>Objectif : Réduire la quantité et améliorer la qualité des eaux de ruissellement (considérer la topographie et le fonctionnement du réseau de drainage afin de déterminer les zones de contraintes où la réglementation doit régir les usages affectés et définir des formes de bâtis favorisant l'immunisation contre les inondations en sous-sol)</p>	

Suite à la page suivante

Tableau 13
État des engagements des services centraux concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments (suite)

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Service de l'eau	Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout	Objectif : Établir les critères dans le but de protéger les bâtiments contre les refoulements d'égouts par l'installation et l'entretien des appareils et des équipements de plomberie, notamment des clapets antiretour	En continu
	Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020	Étude d'évaluation de la vulnérabilité du réseau de drainage unitaire selon le protocole d'Ingénieurs Canada	Complété
		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'implantation de réseaux de mesures de la pluviométrie, de mesures en réseau et de mesures des rejets aux cours d'eau pour assurer la supervision de l'évolution des changements climatiques et des performances des réseaux d'égouts et de drainage • Ausculter et entretenir les conduites d'égouts primaires et secondaires • Augmenter le taux de renouvellement annuel des réseaux d'aqueduc et d'égout • Construire des ouvrages de rétention souterrains • Implanter un système de mesure du débit et de pression en temps réel sur le réseau primaire et projet de régulation sur le réseau secondaire • Compléter le plan directeur de drainage comprenant des analyses hydrauliques de l'ensemble des bassins versants de l'île permettant ainsi de séquencer la mise en service des ouvrages de rétention et de répondre aux objectifs du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) • Analyser la vulnérabilité des sources d'eau potable et élaborer des plans de protection ou de conservation et de mesures d'urgence sur l'état du canal de l'aqueduc (tel qu'exigé par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection du MELCC), assurer la protection des sources d'eau potable des usines et poursuivre le suivi en continu de la qualité de l'eau brute (station d'alerte) 	En cours
Service de l'environnement	Programme de suivi du milieu aquatique	Programme d'identification et de suivi des corrections des raccordements inversé (PLUVIO)	En continu
Service de la gestion et de la planification immobilière	Normes immobilières/ Devis normalisés	Intégration de critères relatifs à l'adaptation aux changements climatiques dans les documents normalisés	En cours
	Politique de développement durable des immeubles de la Ville de Montréal (2009)	Nouvelles constructions et projets de réfection : intégrer les éléments structuraux pour encourager les toitures vertes dans les nouvelles constructions ou lors de projet de réfection (concevoir à tout le moins la structure en vue d'aménager un toit vert)	En cours
Service des infrastructures du réseau routier (anciennement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports)	Opération de vérification et de sécurisation préventive des structures	Inspection d'urgence des infrastructures vulnérables lors des redoux en période hivernale pour prévenir les chutes de fragments de certains ouvrages civils (ponts, tunnels et viaducs) en plus du programme régulier d'inspection	En continu
	Programme annuel d'inspection des structures	Processus d'inspection rigoureux de toutes les structures de la Ville annuellement (inclus les ponts et les ponceaux)	En continu



Développer des mesures d'urgence

Le développement des mesures d'urgence regroupe l'ensemble des moyens et des procédures permettant une réponse rapide des équipes d'intervention opérationnelles en cas d'urgence associée aux aléas climatiques. Cette réponse a pour but de limiter les impacts des changements climatiques sur la population et leurs biens, l'environnement naturel ainsi que sur les infrastructures. L'élaboration des plans particuliers d'intervention (PPI) et des plans d'urgence, de relève et de missions, la formation des employés pour ce type d'intervention et la mise en place des outils de communication pour la diffusion des mesures d'urgence, entre autres, sont des actions associées à cette catégorie de mesure.

D'une part, tous les arrondissements et toutes les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal, soit 32 unités administratives, se sont engagés à mettre en œuvre 79 mesures d'adaptation associées au développement des mesures d'urgence. Ces dernières peuvent être classifiées en huit sous-catégories de mesure. Globalement, le taux d'engagements entrepris est de 51 %. En moyenne, deux engagements ont été choisis par les arrondissements et les villes reconstituées.

D'autre part, les services centraux de la Ville de Montréal, dont le Service de la sécurité incendie de Montréal, ont complété 17 % des plans, politiques, programmes et autres initiatives auxquels ils se sont engagés, alors que 67 % sont en cours de réalisation et que 17 % sont non débutés.

Tableau 14
Statistiques concernant le développement des mesures d'urgence

Arrondissements et villes reconstituées	Nombre total d'engagements	79
	Nombre de sous-catégories de mesure	8
	Moyenne d'engagements	2
	Taux d'engagements entrepris	51 %
Services centraux	Taux d'engagements en continu	0 %
	Taux d'engagements complétés	17 %
	Taux d'engagements en cours de réalisation	67 %
	Taux d'engagements non débutés	17 %
	Taux d'engagements non reconduits	0 %

Arrondissements et villes reconstituées

Les indicateurs de suivi pour l'année 2017 pour la catégorie développer des mesures d'urgence sont présentés au Tableau 15. Ces indicateurs illustrent le point de référence de l'agglomération de Montréal par rapport aux mesures d'adaptation associées au développement de mesures d'urgence dans le but de comparaisons futures.

De façon générale, les températures moyennes annuelles ont augmenté au cours des dernières années. Cette augmentation a généré une modification de l'intensité et de la fréquence des précipitations et des vents entraînant des impacts sur l'environnement bâti et la population. Également, les tempêtes destructrices (vent, grêle, pluie verglaçante, etc.), les crues des eaux et les vagues de chaleur peuvent occasionner des inconvénients aux citoyens et causer de graves dommages aux infrastructures. Des inondations, des pannes d'électricité prolongées lors de la période hivernale, l'effondrement de structures et l'augmentation des accidents routiers sont des exemples pouvant nécessiter des interventions d'urgence.

Dans ce contexte de changements climatiques, les mesures d'urgence visent à organiser les opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement des activités afin de faire face aux aléas susceptibles d'affecter le territoire. Dans le but de suivre l'évolution détaillée du développement des mesures d'urgence, quatre indicateurs de suivi ont été sélectionnés. Les résultats avec leur sous-catégorie de mesure respective sont présentés ci-contre.

Tableau 15
Indicateurs de suivi sélectionnés concernant le développement des mesures d'urgence

Sous-catégorie de mesure	Indicateurs de suivi	2017
Adopter, mettre à jour ou appliquer les mesures d'urgence – Chaleur extrême	Nombre d'actions mises en œuvre lorsque le PPI – Chaleur extrême a été activé	11
Adopter, mettre à jour ou appliquer les mesures d'urgence – Crues des eaux	Nombre d'actions mises en œuvre lorsque le PPI – Crues des eaux a été activé	41
Adopter, mettre à jour ou appliquer les mesures d'urgence – Tempête exceptionnelle	Nombre d'actions mises en œuvre lorsque le PPI – Tempêtes exceptionnelles a été activé	5
Augmenter l'accessibilité des lieux publics munis de génératrices et prévoir l'allongement du service lors de périodes de perte d'électricité (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Capacité d'accueil des lieux publics munis de génératrices	6 447

Adopter, mettre à jour ou appliquer les mesures d'urgence

Le nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre d'activation de PPI correspondant à un aléa climatique spécifique a été identifié comme l'indicateur de suivi pour connaître l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure.

Les PPI sont préparés pour faire face à certains types de sinistres majeurs. Par exemple, les PPI pour la chaleur extrême, les crues des eaux et les tempêtes exceptionnelles ont été préparés par le Centre de sécurité civile, dans le cadre du Plan de sécurité de l'agglomération de Montréal. Chaque PPI fournit un énoncé des actions spécifiques à mettre en œuvre pour chaque mission en cas d'activation du plan. Les arrondissements et les villes reconstituées activent ces PPI uniquement à la demande du coordonnateur de la sécurité civile.

Dans certains cas exceptionnels, les arrondissements et les villes reconstituées préparent un PPI local lorsqu'il s'agit d'un événement particulier pour son territoire. À titre d'exemple, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est le seul à préparer un PPI pour répondre aux pluies diluviennes.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus à partir des réponses fournies par les unités administratives, en fonction des engagements pris. Toutefois, elles ne représentent pas la totalité des actions mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération lorsqu'un PPI est activé.

- **Chaleur extrême**

En 2017, 11 actions ont été mises en œuvre lorsque le PPI – Chaleur extrême a été activé. Des 11 plans, 7 correspondent à un seul arrondissement ou ville.

- **Crues des eaux**

En 2017, 41 actions ont été mises en œuvre lorsque le PPI – Crues des eaux a été activé. Des 41 plans, 28 correspondent à un seul arrondissement ou ville.

- **Tempête exceptionnelle**

En 2017, cinq actions ont été mises en œuvre lorsque le PPI – Tempêtes exceptionnelles a été activé. Des 5 plans, 3 correspondent à un seul arrondissement ou ville.

Augmenter l'accessibilité des lieux publics munis de génératrices et prévoir l'allongement du service lors de périodes de perte d'électricité

La capacité d'accueil des lieux publics munis de génératrices a été identifiée comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure. L'accueil des citoyens dans ces endroits munis de génératrices pendant la période hivernale pourrait limiter les impacts négatifs sur la population la plus vulnérable lors de périodes de perte d'électricité.

En 2017, les lieux publics de l'agglomération de Montréal pouvaient accueillir 6 447 personnes. Les lieux publics munis de génératrices incluent, entre autres, les bibliothèques et les centres culturels.

Services centraux

Le Tableau 16 présente l'état des engagements des services centraux concernant le développement des mesures d'urgence. Voici quelques observations.

Service de la sécurité incendie de Montréal

Le Service, en cas de sécheresse, travaille sur un plan particulier d'intervention pour contrer la pénurie de l'eau. Les inondations de 2017 ont entraîné une révision majeure de celui portant sur les crues des eaux.

Tableau 16
État des engagements des services centraux concernant le développement des mesures d'urgence

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Service de la diversité et de l'inclusion sociale (anciennement du Service de la diversité sociale et des sports)	Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015	Proposer un modèle d'inscription plus convivial au programme d'aide à l'évacuation d'urgence, développer des mécanismes de communication permettant de faire de la prévention auprès des aînés plus difficiles à rejoindre, etc.	Complété
Service de la sécurité incendie de Montréal	PPI – Tempêtes exceptionnelles » volet neige » volet froid intense (en cours de préparation)	Coordonner les activités de déneigement avec les arrondissements et les villes reconstituées selon la quantité de précipitation prévue et accumulée ainsi que l'effet de certains facteurs aggravants	En cours
	PPI – Chaleur extrême (2014)	Interventions pour les épisodes de chaleur extrême, dont l'aménagement de haltes climatisées, des actions ciblées de porte-à-porte pour les personnes vulnérables, etc. Développement d'outils cartographiques pour cibler les quartiers où intervenir en priorité lors du déploiement des plans de mesures d'urgence	En cours
	PPI – Crues des eaux (mis à jour annuellement)	Suivre le niveau des eaux de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent dans le but de prévoir et de planifier les interventions sous la responsabilité des arrondissements et des villes reconstituées en cas d'inondation afin de protéger la population ainsi que leurs biens et l'environnement	En cours
	PPI – Pénurie d'eau	PPI – Pénurie d'eau potable	En cours
	PPI – Pluies abondantes	Non déterminé	Non débuté



Protéger la biodiversité

La catégorie de mesure protéger la biodiversité regroupe toutes les actions visant à augmenter et à préserver les milieux naturels, incluant les milieux aquatiques, la flore et la faune du territoire de l'agglomération de Montréal dans le but d'augmenter leur résilience face aux changements climatiques. La sélection des espèces végétales adaptées aux changements climatiques, la protection, la stabilisation ou la renaturalisation des berges publiques et l'encouragement des pratiques liées à la lutte intégrée, entre autres, sont des actions associées à cette catégorie de mesure.

D'une part, tous les arrondissements et toutes les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal, soit 32 unités administratives, se sont engagés à mettre en œuvre 163 mesures d'adaptation associées à la protection de la biodiversité. Ces dernières peuvent être classifiées en huit sous-catégories de mesure. Globalement, le taux d'engagements entrepris est de 62 %. En moyenne, cinq engagements ont été choisis par les arrondissements ou les villes reconstituées.

D'autre part, les services centraux de la Ville de Montréal ont réalisé en continu 74 % des plans, politiques, programmes et autres initiatives, auxquels ils se sont engagés, alors que 5 % ont été complétés, 10 % sont en cours de réalisation, 5 % n'ont pas été débutés et 5 % sont non reconduits.

Arrondissements et villes reconstituées

Les indicateurs de suivi pour l'année 2017 pour la catégorie protéger la biodiversité sont présentés au Tableau 18 (page suivante). Ces indicateurs illustrent le point de référence de l'agglomération de Montréal par rapport aux mesures d'adaptation associées à la protection de la biodiversité dans le but de comparaisons futures.

Tableau 17
Statistiques concernant la protection de la biodiversité

Arrondissements et villes reconstituées	Nombre total d'engagements	163
	Nombre de sous-catégories de mesure	8
	Moyenne d'engagements	5
	Taux d'engagements entrepris	62 %
Services centraux	Taux d'engagements en continu	74 %
	Taux d'engagements complétés	5 %
	Taux d'engagements en cours de réalisation	10 %
	Taux d'engagements non débutés	5 %
	Taux d'engagements non reconduits	5 %

L'augmentation des températures moyennes annuelles a une incidence sur la durée des saisons, l'intensité et la fréquence des précipitations et des vents entraînant des aléas climatiques qui peuvent générer des impacts sur l'environnement naturel. À titre d'exemple, l'augmentation des températures moyennes pourrait favoriser les espèces végétales indésirables telles que certaines plantes envahissantes (p. ex. renouée du Japon) et certaines plantes allergènes (p. ex. herbe à poux). Les épisodes de forts vents, de grêle et de verglas sont des phénomènes qui peuvent occasionner des blessures importantes aux plantes et aux arbres. Les vagues de chaleur peuvent favoriser l'augmentation des fleurs d'eau (blooms) sur les milieux aquatiques ce qui perturbe la croissance des espèces aquatiques en diminuant la biodiversité, à cause de l'eutrophisation des plans d'eau.

Dans ce contexte de changements climatiques, sept indicateurs de suivi ont été identifiés dans le but de suivre l'évolution détaillée de la protection de la biodiversité. Les résultats des indicateurs de suivi avec leur sous-catégorie de mesure respective sont présentés ci-dessous.

Sélectionner des espèces végétales adaptées aux changements climatiques

Dans le but de suivre l'évolution de cette sous-catégorie de mesure, deux indicateurs de suivi ont été identifiés, soient le nombre de genres d'arbres et le nombre d'espèces d'arbres identifiés sur le territoire. Le nombre de genres et d'espèces d'arbres se veut un indice de la richesse arboricole de l'agglomération de Montréal. L'ensemble des arbres plantés sur le territoire procure plusieurs services écologiques, dont la réduction de la chaleur, la rétention des eaux de pluie, la protection contre les grands vents, la séquestration du dioxyde de carbone (CO₂) et la dépollution de l'air.

En 2017, 59 genres et 226 espèces d'arbres ont été identifiés sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ces valeurs ont été obtenues à partir du répertoire des données sur les arbres publics du territoire de la Ville de Montréal, disponible sur le portail de données ouvertes de la Ville de Montréal.¹² Les données ont été considérées comme représentatives de l'agglomération de Montréal à défaut de données plus précises pour l'ensemble du territoire. Depuis 2015, le nombre de genres d'arbres est demeuré identique sur le territoire.

INFORMATION

Les arbres peuvent être classifiés de différentes manières, selon leur famille, leur genre, leur espèce, leur variété, etc. Pour les besoins de cet exercice, le nombre de genres d'arbres et le nombre d'espèces ont été définis comme indicateurs de la diversité arboricole du territoire.

Tableau 18
Indicateurs de suivi sélectionnés concernant la protection de la biodiversité

Sous-catégorie de mesure	Indicateurs de suivi	2017
Sélectionner des espèces végétales (arbres, arbustes, plantes, etc.) adaptées aux changements climatiques	Nombre de genres d'arbres identifiés	59 ^A
	Nombre d'espèces d'arbres identifiés	226 ^A
Favoriser les pratiques liées à la lutte intégrée/ Favoriser la gestion écologique des espaces verts	Superficie des espaces verts (parcs-nature) entretenus de manière écologique par année (ha)	31,5 ^B
	Superficie totale des espaces verts (parcs-nature) à entretenir par année (ha)	31,5 ^B
	Quantité de pesticide à faible impact utilisé par année (kg)	7 448 ^C
	Quantité totale de pesticide utilisé par année (kg)	9 774 ^C
Protéger, mettre en valeur et augmenter les milieux naturels (friches, bois, milieux hydriques, milieux humides, etc.)	Superficie des aires protégées (ha)	3 056 ^D

- A. Données issues des données ouvertes de la Ville de Montréal¹²
- B. Données fournies par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
- C. Données fournies par le Service de l'environnement
- D. Donnée issue du Rapport Montréal durable¹⁹

Favoriser les pratiques liées à la lutte intégrée/ Favoriser la gestion écologique des espaces verts

Quatre indicateurs de suivi ont été identifiés dans le but de suivre l'évolution des modes d'entretien des espaces verts du territoire, à savoir, la superficie des espaces verts entretenus de manière écologique, la superficie totale des espaces verts à entretenir, la quantité de pesticides à faible impact utilisés et la quantité totale de pesticides utilisés.

La gestion écologique vise un maintien durable des espaces verts en considérant la santé humaine et le respect de l'environnement pour faire face aux organismes nuisibles, comme les insectes ravageurs. À titre d'exemple, les pesticides à faible impact sont préconisés, plutôt que les pesticides à fort indice de risque toxicologique et écotoxicologique. Par ailleurs, les interventions à l'aide de pesticides dans les espaces verts devraient être réduites entre autres dans le but de favoriser la biodiversité ainsi que pour minimiser la résistance aux pesticides chez les ravageurs.

En 2017, 100 % des parcs-nature de l'agglomération de Montréal ont été maintenus selon les principes de la gestion écologique. Aussi, sur un total de 9 774 kg de pesticides utilisés, 7 448 kg étaient des pesticides à faible impact, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 76 %.

PESTICIDES À FAIBLE IMPACT

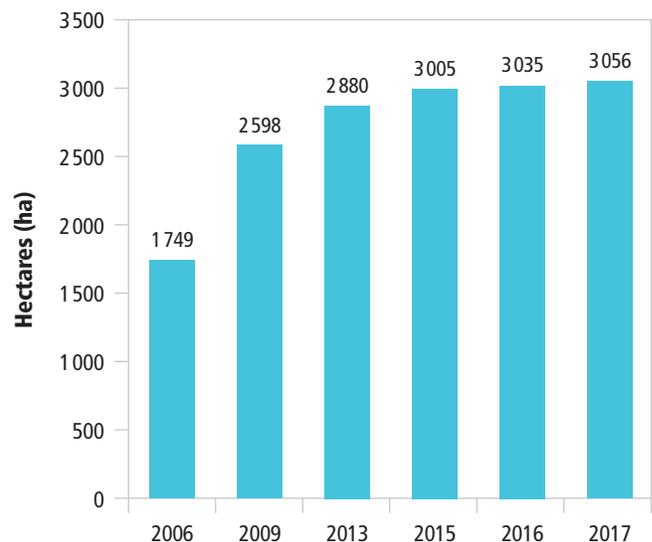
Pesticides autorisés en tout temps, au sens du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), qui comprend les biopesticides, tels que désignés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), l'huile minérale, l'azadirachtine ou les ingrédients actifs, autres que l'acétamipride, autorisés à l'annexe II du Code de gestion des pesticides du Québec.

Protéger, mettre en valeur et augmenter les milieux naturels

La superficie des aires protégées a été identifiée comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution de cette sous-catégorie de mesure. Les milieux naturels du territoire montréalais représentent une grande importance et méritent une attention particulière grâce à la diversité d'espèces qu'ils accueillent et aux services écologiques qu'ils procurent.

En 2017, 3 056 hectares (ha) de milieux naturels étaient protégés (voir Figure 7), ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à la superficie des aires protégées en 2015 (3 005 ha) et de 74 % par rapport à 2006 (1 749 ha)¹⁹

Figure 7
Superficie des aires protégées dans l'agglomération de Montréal pour la période 2006-2017¹⁹



Services centraux

Le Tableau 19 à la page suivante présente l'état des engagements des services centraux concernant la protection de la biodiversité. Voici quelques observations.

Bureau de la transition écologique et de la résilience

Certaines actions du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, associées à l'adaptation aux changements climatiques, ont été sélectionnées pour être présentées dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. La troisième mouture du plan de développement durable, *Montréal durable 2016-2020*, a été publiée en 2016. Le suivi du Plan d'adaptation tient donc compte de cette mise à jour et les actions en adaptation ont été actualisées lorsque possible.

Dans la catégorie adapter le territoire urbain, les actions du plan développement durable ont été remplacées par les priorités ou actions correspondantes du plan *Montréal durable 2016-2020*, comme présenté au Tableau 20.

Service de l'Espace pour la vie

Près de 2 000 participants se sont inscrits au programme Mon jardin Espace pour la vie et 547 certifications ont été émises depuis la création du programme. Également, le programme de recherche et de sciences citoyennes sur le monarque a permis de développer un outil de suivi national sur la reproduction du monarque et sur la répartition de l'asclépiade.

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Le programme de soutien de la mise en valeur de la rivière des Prairies a permis plusieurs projets d'acquisition de sites en berge et d'aménagement, de revitalisation et de stabilisation de berges. Par exemple, des travaux d'enlèvement de plantes envahissantes ont pu avoir lieu grâce à ce programme. Il favorise également l'accès public aux rives en plus de bonifier des services au profit des usagers de la route bleue et de la piste cyclable. Ce service précise que l'acquisition de nouveaux territoires est toujours en cours, de même que l'augmentation de la superficie de milieux naturels. Par rapport à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004) et au Schéma d'aménagement, la cible d'aires protégées a été haussée à 10 %.

Service des infrastructures du réseau routier

Le Service n'a pas amorcé l'élaboration de la fiche sur l'écologie urbaine. Toutefois, les mesures de protection de la biodiversité sont intégrées à la conception de tous leurs projets.

Tableau 19
État des engagements des services centraux concernant la protection de la biodiversité

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Bureau de la transition écologique et de la résilience (anciennement du Bureau du développement durable)	Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015	Action 8 : Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux	Non reconduit
	Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2015-2016 – Montréal durable 2016-2020	Priorité : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité (anciennement du Plan développement durable 2010-2015 : Action 31 : Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité Action 32 : Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain Action 34 : Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais)	En continu
Service de l'environnement	Programme de suivi du milieu aquatique	Programme de documentation de la qualité générale des cours d'eau ceinturant le territoire de Montréal (COURDO) Programme d'analyse de la qualité bactériologique des eaux en rives (QUALO) Programme d'analyse de la qualité bactériologique et physico-chimique des ruisseaux et des plans d'eau intérieurs (RUISSO)	En continu
	Réseau de signalement des plantes envahissantes	Signalement de certaines plantes envahissantes à Montréal – Identification et géolocalisation des espèces	En continu
Service de l'Espace pour la vie	Programme de recherche et de sciences citoyennes sur le papillon monarque	Mieux comprendre la répartition du monarque et identifier ses sites de reproduction dans le but de protéger les populations de ce papillon	En continu
	Programme Mon jardin Espace pour la vie	Encourager l'aménagement de zone de biodiversité dans les cours et les balcons des citoyens – programme de certification offert	En continu
Service de l'urbanisme et de la mobilité (anciennement du Service de la mise en valeur du territoire)	Plan d'urbanisme de Montréal (2004)	Objectif 16 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel Action 16.1 : Préserver et mettre en valeur les milieux naturels en favorisant leur intégration au développement urbain	En continu
	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – SAD (2015)	Interdire les espèces de plantes envahissantes sur un emplacement situé à moins de 100 mètres d'un milieu naturel protégé ou en voie de l'être ou d'un parc local comprenant des milieux naturels d'intérêt	En continu
		Orientation : Assurer la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt écologique Objectifs : Accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire et davantage, à plus long terme	Complété
		Orientation : Favoriser la protection des rives, du littoral et des plaines inondables Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables, prévenir leur dégradation et promouvoir leur restauration Assurer la sécurité des personnes et des biens et protéger la flore et la faune typiques de la plaine inondable en tenant compte des caractéristiques biologiques de ce milieu Assurer l'écoulement naturel des eaux 	En cours

Suite à la page suivante

Tableau 19
État des engagements des services centraux concernant la protection de la biodiversité (suite)

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (anciennement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal)	Plan d'action pour l'agrile du frêne	Stratégie pour ralentir la progression de l'agrile du frêne et réduire ses impacts à Montréal	En continu
	Plan de l'eau (2015) Programme de soutien à la mise en valeur de la rivière des Prairies (PSRP) (2016-2020)	Renaturaliser certaines portions des rives	En cours
	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004)	Objectifs : Assurer la pérennité des milieux naturels, augmenter la superficie et maximiser la biodiversité Exemples de projets : <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan concept de la trame verte de l'Est • Consolidation de plusieurs écoterritoires • Création d'un répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal 	En continu
	Programme de gestion des écosystèmes	Comprendre la dynamique des milieux naturels ainsi que connaître et suivre les écosystèmes afin d'assurer leur intégrité et leur qualité pour les générations actuelles et futures Volets : <ul style="list-style-type: none"> • Planification incluant les audits écologiques • Gestion incluant les interventions et le programme de surveillance 	En continu
		Suivi des populations de plantes envahissantes et projets de contrôle ciblés dans les parcs-nature et les écoterritoires Volet : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et contrôle d'espèces végétales nuisibles et envahissantes 	En continu
Service des infrastructures du réseau routier (anciennement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports)	Guide d'aménagement durable des rues de Montréal (2013)	Orientation : Améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts Objectif : Tirer profit des infrastructures vertes et de leur service écologique en milieu urbain <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un fascicule sur l'écologie urbaine afin d'offrir les options optimales de plantation des arbres dans les différentes catégories de rue 	Non débuté





Conclusion

Le suivi 2017 du Plan d'adaptation permet d'apprécier l'état d'avancement des engagements initiaux pris en 2015. Au total, 62 % des engagements pris par les arrondissements et les villes reconstituées sont entrepris alors que 90 % des engagements des services centraux sont complétés, réalisés en continu ou en cours de réalisation.

Le suivi définit en partie le point de référence de l'adaptation aux changements climatiques grâce aux indicateurs globaux sélectionnés et aux indicateurs de suivi développés lors de la démarche de suivi, lesquels ont été complétés par les unités administratives à partir d'un outil de suivi. Celui-ci est important puisqu'il permettra de comparer l'adaptation sur le territoire de l'agglomération en plus d'offrir potentiellement une représentation personnalisée pour chaque unité administrative à la fin de cet exercice en 2020. Ces informations seront disponibles pour le Comité directeur des planifications climatiques (mécanisme de coordination interne composé de l'ensemble des unités administratives de l'agglomération de Montréal). Finalement, le bilan 2020 du Plan d'adaptation fera le suivi des indicateurs de suivi et des indicateurs globaux présenté dans ce suivi de mi-parcours.

Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour colliger les données nécessaires pour les indicateurs de suivi par les unités administratives, pour sensibiliser et former les employés, pour ajouter des processus de collecte et de divulgation des données dans les différentes sphères d'opération de la Ville et pour favoriser la collaboration de tous les acteurs. Afin de mieux répondre aux enjeux climatiques, le partage et le développement de l'expertise municipale ainsi que la circulation des connaissances et des données doivent se poursuivre et être soutenus. Les cartes de vulnérabilité devront, entre autres, être mises à jour lors de l'élaboration du prochain plan en fonction des nouvelles données disponibles. Finalement, les mesures à mettre sur pieds doivent être priorisées entre elles et une analyse complète des besoins financiers doit être effectuée.

À l'aide du suivi des indicateurs globaux et des indicateurs de suivi, le bilan 2020 du Plan d'adaptation permettra d'évaluer l'évolution de l'adaptation.



Orientations potentielles

Un exercice de priorisation des mesures à mettre en place s'impose afin d'identifier les interventions à mettre sur pied en premier lieu. En effet, des critères comme la sensibilité sociale, l'équité ou les cobénéfices des mesures devront être utilisés pour cibler les mesures prioritaires.

Orientation 1 **Continuité du suivi**

Dans la mesure du possible, il est souhaité d'intégrer la compilation de l'outil de suivi annuellement dans chaque unité administrative afin d'évaluer l'évolution de l'adaptation sur le territoire de l'agglomération. La compilation des indicateurs de suivi, même de façon partielle, d'une année à l'autre permettra de suivre l'adaptation du territoire de l'agglomération. Dans ce cas, l'outil de suivi pourra représenter le suivi personnalisé de chaque unité administrative afin de valoriser les succès et d'évaluer les points d'amélioration. Ces informations seront disponibles pour le comité directeur des planifications climatiques. Finalement, le bilan 2020 du Plan d'adaptation fera le suivi des indicateurs de suivi et des indicateurs globaux présentés de ce suivi de mi-parcours.

Orientation 2 **Sensibilisation et formation des employés**

Plusieurs actions mises en place peuvent ne pas référer directement à l'adaptation aux changements climatiques, alors qu'elles y contribuent réellement. Également, les actions et les décisions que prennent les employés ainsi que l'administration municipale peuvent avoir un impact direct sur les vulnérabilités du territoire de l'agglomération aux changements climatiques. Le Comité directeur de planifications climatiques, un mécanisme de coordination interne avec les unités administratives, en tiendra compte lors de ses travaux entourant l'adaptation aux changements climatiques.

Orientation 3 **Évolution de la vulnérabilité**

Pour évaluer l'adaptation de l'agglomération, l'analyse de la vulnérabilité face aux six aléas climatiques en évaluant les sensibilités physique, territoriale, environnementale et sociale doit être effectuée. Il est recommandé de mettre à jour les cartes de vulnérabilité, dans la mesure où de nouvelles données pour analyser la vulnérabilité sont disponibles, afin d'évaluer l'évolution de la vulnérabilité lors de l'élaboration du prochain plan d'adaptation.

COMITÉ DIRECTEUR DE PLANIFICATIONS CLIMATIQUES

Le Comité directeur des planifications climatiques, auquel siègent tous les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux, a été formé pour assurer le suivi et la mise en œuvre des différents engagements de l'agglomération en matière de lutte contre les changements climatiques. Au besoin, il propose aux élus des objectifs de réduction, des moyens pour les atteindre, ainsi que des orientations des futurs plans climatiques.

Orientation 4 **Impliquer tous les acteurs**

L'adaptation est un sujet transversal et impacte de nombreuses politiques, depuis l'aménagement du territoire jusqu'à la santé publique. Elle implique de ce fait, la rencontre de plusieurs expertises et doit rassembler plusieurs joueurs au sein de l'appareil municipal. Par conséquent, pour être menée efficacement, l'adaptation aux changements climatiques doit intégrer la collaboration et la responsabilisation de tous les acteurs de l'administration municipale et de la collectivité montréalaise. En ce sens, le Comité directeur de planifications climatiques à l'échelle des activités municipales de l'agglomération de Montréal a été mis en place. Également, une entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40, la Fondation familiale Trottier ainsi que la Fondation David Suzuki a été signée en décembre 2018, entre autres, pour mettre en commun des connaissances dans le but de mettre

à jour le plan d'adaptation aux changements climatiques. Le partenariat avec Ouranos, annoncé en juin 2017, se traduit, pour sa part, par la mise en place des projets novateurs visant l'adaptation aux changements climatiques. Par exemple, la première année du partenariat a permis de lancer les projets de recherche suivants : la diffusion des données climatiques en vue de leur utilisation dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les villes de l'agglomération de Montréal, la cartographie des acteurs de l'adaptation sur le territoire montréalais, le développement d'un outil d'analyse coûts-bénéfices pour les projets de requalification de friches industrielles et la mise sur pied d'une démarche de laboratoire vivant appelé Labo Climat Montréal.

Orientation 5 **Développer les connaissances**

Pour ce faire, l'expertise externe demeure une des clés du succès pour approfondir les connaissances climatiques et augmenter l'accès aux données climatiques. L'entente de collaboration demeure un exemple afin d'échanger sur la matière et d'accéder à différentes expertises. Le partenariat avec Ouranos facilite notamment l'accès à des outils et à des connaissances innovantes sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à son réseau d'experts.

Orientation 6 **Prioriser les mesures d'adaptation à mettre en place**

Lors des travaux découlant de l'entente de collaboration, un exercice de priorisation des mesures à mettre en place s'impose afin d'identifier les interventions à mettre sur pied en premier lieu. En effet, des critères comme la sensibilité sociale, l'équité ou les cobénéfices des mesures devront être utilisés pour cibler les plus prioritaires en vue de la mise à jour du plan d'adaptation. Également, des programmes pourront être développés parallèlement afin de prévenir les inondations et les îlots de chaleur, entre autres grâce aux infrastructures naturelles.

Orientation 7 **Analyser les besoins financiers**

Les mesures sélectionnées en matière d'adaptation aux changements climatiques peuvent demander des investissements initiaux supplémentaires. Les bénéfices de ces dernières peuvent également être quantifiés monétairement. En amont, les coûts de l'inaction face aux changements climatiques peuvent également entraîner des investissements supplémentaires. Toutefois, il demeure difficile de quantifier les investissements pour mettre en place les différentes mesures d'adaptation, en tenant compte des bénéfices et en comparant avec le coût de l'inaction en changements climatiques. Des méthodes d'analyse innovantes doivent être développées en ce sens afin d'évaluer correctement et exhaustivement les besoins financiers en matière d'adaptation aux changements climatiques.

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC OURANOS

L'objectif du partenariat avec le Consortium de recherche Ouranos, débuté en juin 2017, est de construire un pont entre les efforts de recherche menés en matière d'adaptation aux changements climatiques et les besoins de l'agglomération de Montréal pour se préparer à répondre au climat changeant. En prévision de l'entente, le Service de l'environnement avait consulté les services centraux, les arrondissements et les villes liées de l'agglomération montréalaise afin de connaître leurs besoins en matière d'expertise relative à l'adaptation aux changements climatiques et de développer une programmation la plus complète possible.

Au début 2019, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal–Ouranos, pour la période juin 2017–octobre 2018 et la planification à venir a été déposé.²⁰ Une multitude de sujets ont été identifiés comme la connaissance des projections pour les différents aléas climatiques et l'évaluation des impacts à l'échelle locale, des analyses économiques liées aux impacts des changements climatiques visant plus précisément les coûts de l'adaptation versus les coûts du statu quo, des analyses coûts-avantages de différentes mesures d'adaptation, etc.

Annexes



Annexe 1

Références bibliographiques

1. ADEME. (2012). *Diagnostic de vulnérabilité d'un territoire au changement climatique – Éléments méthodologiques tirés de l'expérience internationale*. Repéré le 30 juillet 2015 à www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/diagnostic-vulnerabilite-territoire-changement-climatique-7405.pdf
2. Bureau de normalisation du Québec. (2013). *Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs*. Document synthèse. Repéré le 25 juillet 2017 à www.bnq.qc.ca/images/pdf/environnement/3019-190_document_synthese.pdf
3. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2014). *Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité – Résumé à l'intention des décideurs*, contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation GIEC (sous la direction de Field, C.B., V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White). Repéré le 30 juillet 2015 à www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4_syr_fr.pdf
4. Gouvernement du Canada. (2018). Rapport de données quotidiennes pour janvier 2017. Repéré le 20 septembre 2018 à climat.meteo.gc.ca/climate_data/daily_data_f.html?hlyRange=2013-02-13%7C2018-09-19&dlyRange=2013-02-14%7C2018-09-19&mlyRange=%7C&StationID=51157&Prov=QC&urlExtension=_f.html&searchType=stnName&optLimit=yearRange&StartYear=1840&EndYear=2018&selRowPerPage=25&Line=4&searchMethod=contains&txtStationName=Montreal&iframe=2&Day=19&Year=2017&Month=1#
5. Ministère de la Sécurité publique. (2008). *Concepts de base en sécurité civile*. Repéré à www.securitepublique.gouv.qc.ca/fiadmin/Documents/securite_civile/publications/concepts_base/concepts_base_partie_5.pdf
6. Ouranos. (2010). *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques. Guide destiné au milieu municipal québécois*. Repéré à www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportLarriv%C3%A9e2010_FR.pdf
7. Ouranos. (2015). *Vers l'adaptation – Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*. Repéré le 15 février 2019 à www.ouranos.ca/publication-scientifique/SyntheseRapportfinal.pdf
8. Ville de Montréal. *Bilan 2017. Usage de l'eau potable*. Repéré le 10 novembre 2018 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/BILAN%20DE%20L'EAU%202017_FINAL.PDF
9. Ville de Montréal. *Carte des ruelles vertes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie*. Repéré le 24 septembre 2018 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_rpp_fr/media/documents/CARTE%20DES%20RUELLES%20VERTES%202018.PDF
10. Ville de Montréal. (2013, 1^{er} août). *Éviter les refoulements d'égout grâce au clapet antiretour!*, [Vidéo en ligne]. Repéré le 30 novembre 2018 à www.youtube.com/watch?v=3C_MpFuZZ44
11. Ville de Montréal. (2016). *Montréal durable 2016-2020*, une production du Bureau du développement durable. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf
12. Ville de Montréal. Portail de données ouvertes. Inventaire d'arbres publics – Fichier consolidé. Repéré le 19 septembre 2018 à donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/arbres/resource/c6c5afe8-10be-4539-8eae-93918ea9866e
13. Ville de Montréal. Portail des données ouvertes. Réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nid-de-poule 2017. Repéré le 20 septembre 2018 à donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/refection-de-chaussee-par-remplissage-mecanise-de-nid-de-poule

14. Ville de Montréal. (2017). *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, Les constats*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_lesconstats.pdf
15. Ville de Montréal. (2015). *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, Les mesures d'adaptation*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_lesmesures.pdf
16. Ville de Montréal. (2018). *Portrait 2017 de la qualité des plans d'eau à Montréal*, une production du Service de l'environnement. Repéré le 1^{er} novembre 2018 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/Ppage/enviro_fr/media/documents/vdm_rsma_bilan2017_vf.pdf
17. Ville de Montréal. (2015). *Quelles infrastructures vertes pour la gestion des eaux de ruissellement ?*, une production du Service de l'eau, 45 p.
18. Ville de Montréal (2017). *Rapport annuel 2016 du programme forêt urbaine*, une production du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Repéré le 19 juillet 2017 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/rap_annuel_2016_07_04_2017_public.pdf
19. Ville de Montréal. *Rapport Montréal durable*, une publication du Bureau du développement durable, mise à jour en septembre 2018. Repéré le 1^{er} novembre 2018 à ville.montreal.qc.ca/rapportmontrealdurable
20. Ville de Montréal. (2019). *Sommaire – État d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos, Bilan pour la période juin 2017-octobre 2018 et planification en matière d'adaptation aux changements climatiques*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/sommaire_rapportannuel_VDM-Ouranos_2017-2018.PDF
21. Ville de Montréal. (2016). *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*. Repéré le 29 janvier 2019 à resilient.montreal.ca/assets/doc/strategie-montreal-ville-resiliente-fr.pdf



Annexe 2

Liste des indicateurs de suivi et des mesures phares issues du Plan d'adaptation

Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles

- » Adapter l'offre d'activités récréatives hivernales et les opérations d'entretien
- » Augmenter l'offre d'activités récréatives estivales et les opérations d'entretien

Adapter le territoire urbain

- » Retenir ou récupérer les eaux de pluie
- » Minimiser les surfaces imperméables
- » Contrer les îlots de chaleur
- » Aménager des lieux permettant de se rafraîchir et d'éviter l'exposition à la chaleur accablante (îlots de fraîcheur)

Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments

- » Augmenter la résilience des infrastructures face au phénomène de gel-dégel
- » Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments face aux eaux de ruissellement
- » Assurer la capacité des réseaux d'égout pluvial et d'égout unitaire
- » Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments face au vent et au verglas
- » Assurer la qualité et la quantité d'eau potable
- » Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments à l'assèchement des sols
- » Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments aux inondations de rives

Développer des mesures d'urgence

- » Développer des mesures d'urgence pour les pluies abondantes
- » Développer des mesures d'urgence pour les vagues de chaleur
- » Développer des mesures d'urgence en cas de panne d'électricité prolongée (conditions hivernales)
- » Développer des mesures d'urgence pour les zones inondables

Protéger la biodiversité

- » Protéger la biodiversité
- » Lutter contre les espèces végétales indésirables
- » Augmenter et préserver la couverture végétale
- » Protéger la biodiversité contre les vagues de chaleur
- » Augmenter la résilience des végétales face au vent et au verglas
- » Augmenter la résilience de la végétation face aux sécheresses
- » Augmenter la stabilité des berges face à l'érosion



Annexe 3

Revue de la littérature sur les indicateurs de suivi

1. Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. (2013). *Méthode de suivi-évaluation des politiques d'adaptation au changement climatique. Guide méthodologique*. Repéré le 13 mars 2017 à www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/methode-suivi-evaluation-politiques-adaptation-changement-climatique-7898.pdf
2. ARUP. The City Resilience Index supported by the Rockefeller Foundation. Repéré le 21 septembre 2017 à www.arup.com/projects/city-resilience-index
3. Boucher, I. (2013). *La lutte aux îlots de chaleur urbains par l'aménagement des aires de stationnement*, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Repéré le 25 juillet 2017 à www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/lutte_ilots_chaleur.pdf
4. Boyce, M.-C. (2013). *La canopée urbaine. Nouvel outil, nouveau défi. Le cas de Montréal* [Présentation PowerPoint]. Repéré le 11 septembre 2017 à www.af2r.org/wp-content/uploads/2013/03/3-PPT-MarieClaudeBoyce_Colloque2013-r.pdf
5. Brooks, N., Anderson, S., Burton, I., Fisher, S., Rai, N., et Tellam, I. (2013). *An operational framework for Tracking Adaptation and Measuring Development (TAMD)*, IIED Climate Change Working Paper Series. Repéré le 26 mars 2018 à pubs.iied.org/pdfs/10038IIED.pdf
6. Cavayas, F., et Baudouin, Y. (2008). *Études des biotopes urbains et périurbains de la CMM. Volets 1 et 2 : Évolution des occupations du sol, du couvert végétal et des îlots de chaleur sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (1994-2005)*. Rapport destiné au Conseil régional de l'environnement de Laval. Repéré le 17 septembre 2017 à cmm.qc.ca/biotopes/docs/volets_1_et_2.pdf
7. City of Los Angeles. (2018). *Water LA 2018 Report*. Repéré le 2 mars 2018 à www.theriverproject.org/water-la-2018-report/
8. City of Toronto. (2017). *Report for Action. TransformTO: Climate Action for a Healthy, Equitable and Prosperous Toronto—Report #2—The Pathway to a Low Carbon Future*. Repéré le 10 mai 2017 à www.toronto.ca/wp-content/uploads/2017/10/99b9-TransformTO-Climate-Action-for-a-Healthy-Equitable-and-Prosperous-Toronto-Report-2-The-Pathway-to-a-Low-Carbon-Future-Staff-Report-April-2017.pdf
9. City of Toronto. (2017). *Transform TO. Climate Action for a Healthy, Equitable and Prosperous Toronto. 2050 Pathway to a Low-Carbon Toronto Report 2: Highlights of the City of Toronto Staff Report*. Repéré le 10 mai 2017 à www.toronto.ca/wp-content/uploads/2017/10/91c7-TransformTO-2050-Pathway-to-a-Low-Carbon-Toronto-Highlights-Report.pdf
10. Clean Air Partnership (CAP) and ICLEI—Local Governments for Sustainability (Management) Inc. (2015). *Are we there yet? Applying Sustainability Indicators to Measure Progress on Adaptation*. Repéré le 22 février 2018 à www.icleicanada.org/images/icleicanada/Applying_Sustainability_Indicators_to_Measure_Progress_on_Adaptation-FINAL.pdf
11. Columbia Basin Trust. (2015). *Indicators of Climate Adaptation in the Columbia Basin. How “State of The Basin” Indicators can be used to Measure Climate Changes, Impacts and Progress Towards Adaptation*. Repéré le 3 octobre 2017 à www.retooling.ca/_Library/ReTooling_Resource_Library/Indicators_of_Climate_Adaptation_in_the_Columbia_Basin.pdf
12. Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. (2013). *Examen public du plan d'action canopée. Rapport et recommandations*. Repéré le 20 juillet 2017 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPP_20130131.PDF
13. Committee on Climate Change. (2011). *Adapting to climate change in the UK. Measuring progress*. Repéré le 8 août 2017 à www.theccc.org.uk/publication/adapting-to-climate-change-in-the-uk-measuring-progress-2nd-progress-report-2011/

14. Communauté métropolitaine de Montréal. (2012). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*. Repéré le 7 septembre 2017 à cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf
15. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. (2013). *Un regard de plus près sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation*, mandaté par le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement. Repéré le 25 octobre 2018 à www.environnement.gov.tn/PICC/wp-content/uploads/Le-suivi-et-l%27A9valuation-de-ladaptation.pdf
16. Dinshaw, A., Fisher, S., McGray, H., Rai, N. et Schaar, J. (2014). *Monitoring and Evaluation of Climate Change Adaptation: Methodological Approaches*, OECD Environment Working Papers. Repéré le 2 mai 2017 à www.oecd-ilibrary.org/docserver/5jxrcl0ntjd-en.pdf?expires=1541079164&id=id&accname=guest&checksum=9CF48C79E9E1A9AA62486BE76050426F
17. Estrada, F., Botzen, W. J. W., et Tol, R. S. J. (2017). A global economic assessment of city policies to reduce climate change impacts. *Nature Climate Change*, 5, 403–406. Repéré à www.nature.com/articles/nclimate3301
18. European Environment Agency. (2016). Adaptation support tool. Repéré le 2 mai 2017 à climate-adapt.eea.europa.eu/knowledge/tools/adaptation-support-tool
19. Foster, J., Lowe, A., et Winkelman, S. (2011). *The value of green infrastructure for urban climate adaptation*, Center for Clean Air Policy. Repéré le 9 mai 2017 à ccap.org/assets/The-Value-of-Green-Infrastructure-for-Urban-Climate-Adaptation_CCAP-Feb-2011.pdf
20. Gardon, P. (2013). *Lutte aux îlots de chaleurs urbains. Aménagement des aires de stationnement. Guide à l'intention des concepteurs*. [Présentation PowerPoint]. Repéré le 2 décembre 2013 à ceriu.qc.ca/system/files/b2_5_paul_gardon.pdf
21. Hien Pham, T. T., Apparicio, P., Séguin, A.-M., et Gagnon, M. (2010). *Végétation urbaine et injustice environnementale à Montréal : exploration du cas de trois arrondissements centraux à partir de l'imagerie satellitaire à très haute résolution spatiale*, Centre urbanisation culture société de l'Institut national de la recherche scientifique. Repéré le 7 septembre 2017 à collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1991324
22. Larivée, C., Sinclair-Désagné, N., Da Silva, L., Desjarlais, C., et Revéret, J.-P. (2015). *Évaluation des impacts des changements climatiques et de leur coût pour le Québec et l'État québécois, Rapport d'étude*, Ouranos. Repéré le 6 juin 2017 à www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/evaluation-impacts-cc-couts-qc-etat.pdf
23. Lareau, F. et Maletto, A. (2014). *Identification des risques associés à la chaleur pour l'intervention, l'adaptation et la planification urbaine* [Présentation PowerPoint]. Repéré le 11 septembre 2017 à esri.ca/sites/default/files/filemanager/Training_and_Events/Conference_Proceedings/2014/Quebec/Presentation_ESRI_AM_FL.pdf
24. Mailhot, A., Bolduc, S., Talbot, G., et Khedhaouiria, D. (2014). *Gestion des eaux pluviales et changements climatiques*, Université du Québec. Institut national de la recherche scientifique. Centre eau terre environnement. Repéré le 11 juillet 2017 à www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportMailhot2014_FR.pdf
25. Melilo, J. M., Richmond, T. C., et Yohe, G. W. (2014). *Climate Change Impacts in the United States: The Third National Climate Assessment, U.S. Global Change Research Program*. Repéré le 31 août 2017 à www.globalchange.gov/browse/reports/climate-change-impacts-united-states-third-national-climate-assessment-0
26. Pringle, P. (2011). *AdaptME toolkit. Adaptation Monitoring & Evaluation*. Repéré le 2 mai 2017 à www.ukcip.org.uk/wp-content/PDFs/UKCIP-AdaptME.pdf

27. Rosenzweig, C., Solecki, W., Parshall, L., Gaffin, S., Lynn, B., Goldberg, R., Cox, J. et Hodges, S. (2006). Mitigating New York city's heat islands with urban forestry, living roofs, and light surfaces. *A report to the New York State Energy Research and Development Authority*. Repéré à www.researchgate.net/publication/242139673_Mitigating_New_York_City's_heat_island_with_urban_forestry_living_roofs_and_light_surfaces

28. United States Environmental Protection Agency. (2016). *City Green: Innovative Green Infrastructure Solutions for Downtowns and Infill Locations*. Repéré le 2 mars 2018 à www.epa.gov/smartgrowth/city-green-innovative-green-infrastructure-solutions-downtowns-and-infill-locations

29. United States Environmental Protection Agency. (2016). *Adapting to Climate Change Northeast*. Repéré le 9 mai 2017 à www.epa.gov/sites/production/files/2016-07/documents/northeast_fact_sheet.pdf

30. Urban Sustainability Directors Network. (2016). *Climate Adaptation Framework and Indicator Evaluation* [Présentation PowerPoint]. Repéré le 21 mars 2016 à www.usdn.org/public/page/18/Climate-Change-Resilience

31. Urban Sustainability Directors Network, the Government of the District of Columbia. (2016). *Developing Urban Climate Adaptation Indicators*. Repéré le 21 mars 2016 à www.adaptationclearinghouse.org/resources/developing-urban-climate-adaptation-indicators.html

32. Ville de Montréal. (2013). *Quartiers verts. Guide d'aménagement durable des rues de Montréal. Fascicule 1*, une production de la Direction des transports. Repéré le 13 septembre 2017 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/TRANSPORTS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/VDM-GADRM-1QV-2013-05-09.PDF

33. Ville de Montréal. (2013). *Rapport sur la biodiversité*, une production du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Repéré le 13 septembre 2017 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/rapportbiodiversite2013lecturecran.pdf

Annexe 4

Exemple d'un outil de suivi transmis à un arrondissement

Sous-catégories de mesures	Engagements	Indicateur 1	Indicateur de comparaison 1	Indicateur 2	Indicateur de comparaison 2	Direction/Division responsable de l'engagement	Commentaires
Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de service (p. ex. festivals, loisirs, prolongation de l'ouverture des piscines, terrain de jeux, pistes cyclables, etc.)	Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de service (p. ex. festivals, loisirs, prolongation de l'ouverture des piscines, terrain de jeux, pistes cyclables, gestion des effectifs et des budgets alloués, etc.)	Nombre de jours d'ouverture/année					
Adapter le calendrier d'entretien des parcs et espaces verts en fonction de l'été plus long (p. ex. tonte, arrosage, etc.)	Adapter le calendrier d'entretien des parcs, espaces verts et des arbres en rues en fonction de l'été plus long	Nombre de jours d'entretien/année					
Adapter les modes d'entretien des infrastructures récréatives extérieures et suivre l'évolution ou développer de nouvelles techniques d'entretien (p. ex. surfaces de glace, pistes de ski de fond avec moins de neige)	Adapter les modes d'entretien des infrastructures récréatives extérieures et suivre l'évolution et/ou développer de nouvelles techniques d'entretien (p. ex. surfaces de glace, pistes de ski de fond avec moins de neige)	Nombre de jours d'ouverture/année					
Adopter, modifier ou mettre au jour une Politique ou un Plan de foresterie urbaine, ou une Politique de l'arbre	Se doter d'un plan de foresterie urbaine	Plan ou politique adopté (oui ou non, spécifier lequel)		Plan décennal de plantation adopté (oui ou non)			
Appliquer le Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (notamment installer des clapets antiretour)	Appliquer la réglementation sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout – Règlement 11-010 (notamment installer des clapets antiretour)	Nombre d'inspections réalisées	Nombre total de bâtiments	Nombre des bâtiments où ont été installés des clapets antiretour	Nombre total de bâtiments		
Appliquer le Règlement C-1.1 concernant la rétention des eaux pluviales pour toute surface imperméable d'une aire totale excédant 1 000 m ²	Appliquer la rétention des eaux pluviales pour toute surface imperméable excédant les 1 000 m ² (Règlement C-1.1)	Capacité de rétention des eaux pluviales (m ³)		Nombre de projets où le règlement a été appliqué			
Appliquer le règlement sur l'usage de l'eau potable	Appliquer le règlement RCG 13-023 sur l'usage de l'eau potable (arrondissements)	Volume d'eau consommé/année (m ³)					
Assurer une collaboration étroite avec le centre de sécurité civile pour la mise en œuvre des mesures d'urgence	Assurer une collaboration étroite avec le Centre de sécurité civile pour la mise en œuvre des mesures d'urgence (s'applique également aux autres événements météorologiques extrêmes)	Non disponible					
Augmenter l'accessibilité de lieux publics munis de génératrices et prévoir l'allongement du service lors de périodes de perte d'électricité (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Augmenter l'accessibilité de lieux publics munis de génératrices et prévoir l'allongement du service lors de périodes de perte d'électricité (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Nombre d'heures supplémentaires d'ouverture/année	Nombre d'heures de perte d'électricité pendant la période hivernale	Capacité d'accueil des lieux publics munis de génératrices			
Augmenter les installations publiques permettant l'accès à l'eau (pataugeoires, jeux d'eau, piscines, plages, etc.) et assurer l'offre de service	Augmenter les installations publiques permettant l'accès à l'eau (pataugeoires, jeux d'eau, piscines, plages, etc.) et assurer l'offre du service	Nombre d'installations publiques permettant l'accès à l'eau		Capacité d'accueil des installations publiques permettant l'accès à l'eau			
Augmenter les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Augmenter les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Nombre de lieux publics climatisés permettant l'accès des citoyens		Capacité d'accueil des lieux publics climatisés			
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des ruelles vertes	Aménager des ruelles vertes – Verdissement	Superficie des ruelles vertes aménagées (m ²) ou km de ruelles vertes aménagées	Superficie totale de ruelles (m ²) ou km total de ruelles	Nombre de ruelles vertes aménagées	Nombre total de ruelles		
Augmenter les surfaces végétalisées – Planter, conserver et protéger les arbres	Planter, conserver et protéger des arbres – Verdissement	Bilan d'arbres (# arbres plantés - # arbres abattus)					
Diffuser et promouvoir les programmes de protection des bâtiments contre les refoulements et les infiltrations d'eau	Mettre en place le programme « Protégez-vous ! » ou des programmes avec une approche similaire : diffuser l'information relative à la protection des bâtiments contre les refoulements	Nombre de ménages sensibilisés	Nombre total de ménages				

Sous-catégories de mesures	Engagements	Indicateur 1	Indicateur de comparaison 1	Indicateur 2	Indicateur de comparaison 2	Direction/Division responsable de l'engagement	Commentaires
Favoriser les PGO dans la gestion des eaux pluviales (milieux humides, jardin de pluie, baril de pluie, puits absorbant, pavage perméable, noue, fossé, bassin de rétention, etc.) dans la planification territoriale	Privilégier l'écoulement des eaux de ruissellement vers les milieux humides ou les cours d'eau, ainsi que vers des infrastructures publiques pouvant servir de bassins inondables sur de courtes périodes lors de pluies intenses (parcs, terrains de soccer, segments de rue)	Capacité de rétention ou d'infiltration des eaux pluviales (m ³)			Nombre de projets où s'appliquent les PGO		
Favoriser l'utilisation de fosses continues ou agrandies pour les arbres	Augmenter l'utilisation de fosses continues pour les arbres	Superficie de fosses continues ou agrandies aménagées (m ²)			Nombre de fosses continues ou agrandies aménagées		
Favoriser l'utilisation de matériaux réfléchissants ou perméables	Favoriser l'utilisation des matériaux permettant le réfléchissement et la perméabilisation	Superficie de terrain où les matériaux réfléchissants ou perméables ont été aménagés (m ²)					
	Privilégier l'emploi de revêtements perméables (asphalte poreux, béton poreux, pavés en béton et systèmes alvéolaires en béton ou plastique) dans les projets municipaux						
Informers les citoyens de secteurs ciblés sur le Programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations de bâtiments affectées par un affaissement de sol du Service de la mise en valeur du territoire	Informers les citoyens de secteurs ciblés sur le Programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations de bâtiments affectées par un affaissement de sol du Service de la mise en valeur du territoire	Nombre de ménages sensibilisés	Nombre de bâtiments exposés à la contraction de sols				
Inspecter et entretenir les infrastructures	Adapter les procédures d'inspection et d'entretien des infrastructures face au phénomène gel-dégel afin d'assurer leur résilience (p. ex. prévenir les chutes de fragments de certains ouvrages civils, notamment ponts, tunnels et viaducs lors des redoux en période hivernale)	Nombre des infrastructures entretenues/année	Nombre total d'infrastructures	Nombre d'inspections effectuées/année			
Inspecter et entretenir les infrastructures – Réseaux d'égout	Entretenir les réseaux régulièrement	Nombre de km de conduites entretenues	Nombre total de km de conduites d'égout	Nombre de puisards nettoyés/année	Nombre total de puisards		
Modifier la réglementation ou adopter de nouveaux outils réglementaires de façon à incorporer des critères qui favorisent le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie	Modifier la réglementation ou adopter de nouveaux outils réglementaires (Plan d'implantation et d'intégration architecturale [PIIA], Programme d'aménagement d'ensemble [PAE], Programme particulier d'urbanisme [PPU], etc.) de façon à incorporer des critères qui favorisent le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie	Superficie de terrain où les matériaux perméables ont été aménagés (m ²)					
Modifier ou adapter la réglementation d'urbanisme ou de zonage en cohérence avec la topographie et le fonctionnement des réseaux afin de minimiser les inondations	Adapter la réglementation d'urbanisme ou de zonage pour être plus cohérent avec la topographie et le fonctionnement des réseaux (p. ex. pas de garage en contre-pente dans les zones de cuvettes)	Nombre des règlements d'urbanisme adaptés					
Modifier ou adopter les outils réglementaires afin de minimiser les ICU sur le territoire (toits verts, toits blancs, indice de réflectance, perméabilité, etc.)	Réglementer la construction ou la réfection de toitures (bâtiments publics ou privés) favorisant la réduction des îlots de chaleur	Superficie de terrain où les matériaux réfléchissants ou perméables ont été aménagés (m ²)					
	Réglementer le pourcentage de superficie verte (plantes, arbres, arbustes, etc.) qui devra être aménagé dans toute nouvelle construction						

Sous-catégories de mesures	Engagements	Indicateur 1	Indicateur de comparaison 1	Indicateur 2	Indicateur de comparaison 2	Direction/Division responsable de l'engagement	Commentaires
Privilégier l'enfouissement des fils dans les nouveaux projets d'aménagement	Envisager l'enfouissement des fils dans les nouveaux projets d'aménagement	Nombre de km de fil enfouis	Nombre total de km de fil (aérien + enfouis)				
Promouvoir la protection des bâtiments existants situés dans la zone inondable	Promouvoir la protection des bâtiments existants situés dans la zone inondable	Nombre des bâtiments et des infrastructures résilientes aux inondations de rive	Nombre total des bâtiments et des infrastructures exposés aux inondations en rive				
Protéger, stabiliser ou renaturaliser les berges publiques	Mettre en place des programmes de renaturalisation des berges	Superficie de berges protégées, stabilisées ou renaturalisées (m ²)					
	Poursuivre l'acquisition de propriétés riveraines afin d'assurer la protection de ces milieux						
Réaliser un entretien préventif des arbres (notamment par l'élagage)	Réaliser un entretien préventif des arbres, notamment l'élagage	Nombre d'arbres inspectés ou entretenus					
Réglementer l'aménagement des aires de stationnement (s'inspirer de la norme BNQ 3019-190)	Réglementer l'aménagement durable des espaces de stationnement » Norme BNQ 3019-190 – Lutte aux îlots de chaleur	Superficie des aires de stationnement aménagées selon la norme BNQ (ou inspirées de la norme) (m ²)		Superficie de terrain végétalisé (m ²)			
Réviser la réglementation relative à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal)	Réviser la réglementation relative à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal)	Superficie de berges protégées, stabilisées ou renaturalisées (m ²)					
Sélectionner des espèces végétales (arbres, arbustes, plantes, etc.) adaptées aux changements climatiques	Encourager l'utilisation d'aménagement paysager résistant à la sécheresse pour les résidences et les espaces urbains	Nombre d'espèces d'arbres ou de plantes identifiés		Inventaire d'arbres ou de plantes * Compléter les informations sollicitées à l'onglet 2. Inventaire_Arbres_Plantes			
Sensibiliser les citoyens à la protection de la biodiversité, les bonnes pratiques culturelles, les plantes envahissantes, etc.	Développer et promouvoir un plan pour la gestion efficace de l'herbe à poux	Nombre de ménages sensibilisés	Nombre total de ménages	Nombre de journées ou d'événements réalisés/année			
Augmenter l'utilisation de paillis (copeaux de bois)	Augmenter l'usage du paillis dans les aménagements paysagers afin de diminuer les besoins en arrosage	Quantité de paillis utilisé/année (m ³)					
Adapter la programmation des activités extérieures hivernales en fonction du climat changeant et assurer l'offre de service (surfaces de glace, pistes de ski de fond avec moins de neige)	Adapter la programmation des activités extérieures en fonction du climat changeant (p. ex. une saison d'enneigement plus courte demande à ce que les activités soient concentrées dans un temps précis, augmentation des effectifs, de l'achalandage, etc.)	Nombre de jours d'ouverture/année	Nombre d'épisodes de gel-dégel				
	Diversifier l'offre des activités extérieures (p. ex. prévoir d'autres vocations pour les patinoires et miser sur de nouvelles activités)						
	NOUVEAUX PROJETS						



(1)

Dossier # : 1197507001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Déposer le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2015 - Collectivité montréalaise »

Il est recommandé de:

- déposer le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2015 - Collectivité montréalaise ».

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-18 18:30

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197507001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Déposer le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2015 - Collectivité montréalaise »

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. Elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et à limiter les conséquences négatives, tout en tirant profit des bénéfices potentiels du climat changeant.

Par rapport à la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal s'est fixé des objectifs ambitieux. En effet, lors de la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21), la Ville s'est engagée à réduire ses émissions de GES en endossant la déclaration du *Sommet des élus locaux pour le climat*.

Lors de son passage au Global Climate Action Summit en septembre 2018, la Ville de Montréal a annoncé la signature de la One Planet Charter qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le Paris-compatible Climate Action Plan Commitment ou Deadline 2020. Ce plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques doit être compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et vise la carboneutralité d'ici 2050.

Se positionnant comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, tant au Québec qu'à l'étranger, la Ville de Montréal est devenue membre en 2015 du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy (Global Covenant)* et en 2016 du *C40 - Cities Climate Leadership Group*, un réseau influent et dynamique de 94 villes engagées en faveur du climat. Ces engagements nécessitent de démontrer publiquement les efforts afin de réduire les émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, en adhérant au *Global Covenant* et au *C40* la Ville de Montréal s'est aussi engagée à effectuer un inventaire de GES en suivant la méthodologie du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories (GPC)* du *Greenhouse Gas Protocol* qui lui-même repose sur les *Lignes directrices 2006* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES. Le *Global Covenant et le*

C40 exigent également que les progrès de la collectivité soient rapportés annuellement sur la plateforme du *Carbon Disclosure Project* (CDP).

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise ont peu varié en 2015 par rapport à 2014, passant de 11 411 à 11 134 kt éq. CO₂, ce qui représente moins de 1 % de réduction. La collectivité montréalaise a atteint une réduction de 28 % de ses émissions de GES par rapport à 1990. La réduction était de 27 % en 2013 et 2014.

Des améliorations méthodologiques ont été apportées à l'inventaire 2015. Les émissions des années 2013 et 2014 ont aussi été recalculées et mises à jour pour tenir compte des améliorations méthodologiques, de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant ou en raison de la révision et la correction de données historiques provenant de certaines sources.

Les ajustements ont généré un écart de 4 % de la réduction relative des émissions de GES de l'inventaire de la collectivité montréalaise 2014 publié en 2018 et les émissions recalculées pour 2014. En effet, une réduction de 23 % avait été observée entre 1990 et 2014, alors que la révision présente une réduction de 27 % est observée sur la même période.

En résumé, les émissions de la collectivité montréalaise ont diminué de 28 % en 2015 par rapport à 1990. Le secteur transport représente 40 % des émissions totales de GES la collectivité, en étant le secteur qui contribue le plus aux émissions totales, tout comme pour les inventaires de 2013 et 2014. Les émissions de GES des autres secteurs le plus importants sont: le secteur industriel (sources fixes), 20 %, le secteur commercial et institutionnel, 16 % et le secteur résidentiel, 12 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1992 – 5 décembre 2018 – Approuver l'Entente de Collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group, la fondation David Suzuki et la fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques et l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques.

CM18 1332 – 19 novembre 2018 – Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique.

CM18 1085 – 17 septembre 2018 – Résolution du conseil municipal : que la Ville de Montréal prenne acte des engagements pris lors du Sommet de San Francisco et s'engage à mobiliser les citoyens et l'ensemble des forces vives montréalaises pour relever ce défi majeur et mettre en œuvre des mesures concrètes à la hauteur de ces enjeux.

CG18 0329 – 21 juin 2018 - Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 ».

CG18 0328 – 21 juin 2018 - Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

CG13 0416 - 26 septembre 2013 - Adopter les Plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents.

CG13 0201 - 20 juin 2013 - Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions

de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal ».

DESCRIPTION

Conformément aux lignes directrices du GPC, la Division de la planification et du suivi environnemental, du Bureau de la transition écologique et de la résilience, dépose aujourd'hui le document « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 » lequel répertorie les émissions estimées de GES attribuables au territoire des 16 municipalités de l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction et de compléter la déclaration annuelle publique via la plateforme du CDP.

JUSTIFICATION

La production du document « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 » fait partie des engagements de la Ville de Montréal, en conformité aux exigences du *Global Covenant et du C40*, auxquels la Ville a adhéré. Cet inventaire permettra d'identifier l'état d'avancement de la collectivité par rapport aux objectifs de réduction de GES publiés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, à l'occasion de la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), la Ville de Montréal a endossé la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement est transposé dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise intitulé : « Montréal Durable 2016-2020, ensemble pour une métropole durable ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À la suite du dépôt, l'inventaire 2015 sera intégré aux informations publiées annuellement sur la plateforme du CDP. Cette action permettra à la ville de Montréal de respecter, en partie, ses engagements auprès du C40 .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Poursuite de la préparation du Plan Climat contenant l'ensemble des mesures associées à la lutte contre les changements climatiques et la résilience des activités municipales, ainsi que des activités de la collectivité montréalaise en 2019.
Préparation du document « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2016 ».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres BELTRAN
Ingénieur

Tél : 514-872-7657
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-06

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi
environnemental

Tél : 514-872-6508
Télécop. : 514-546-7065

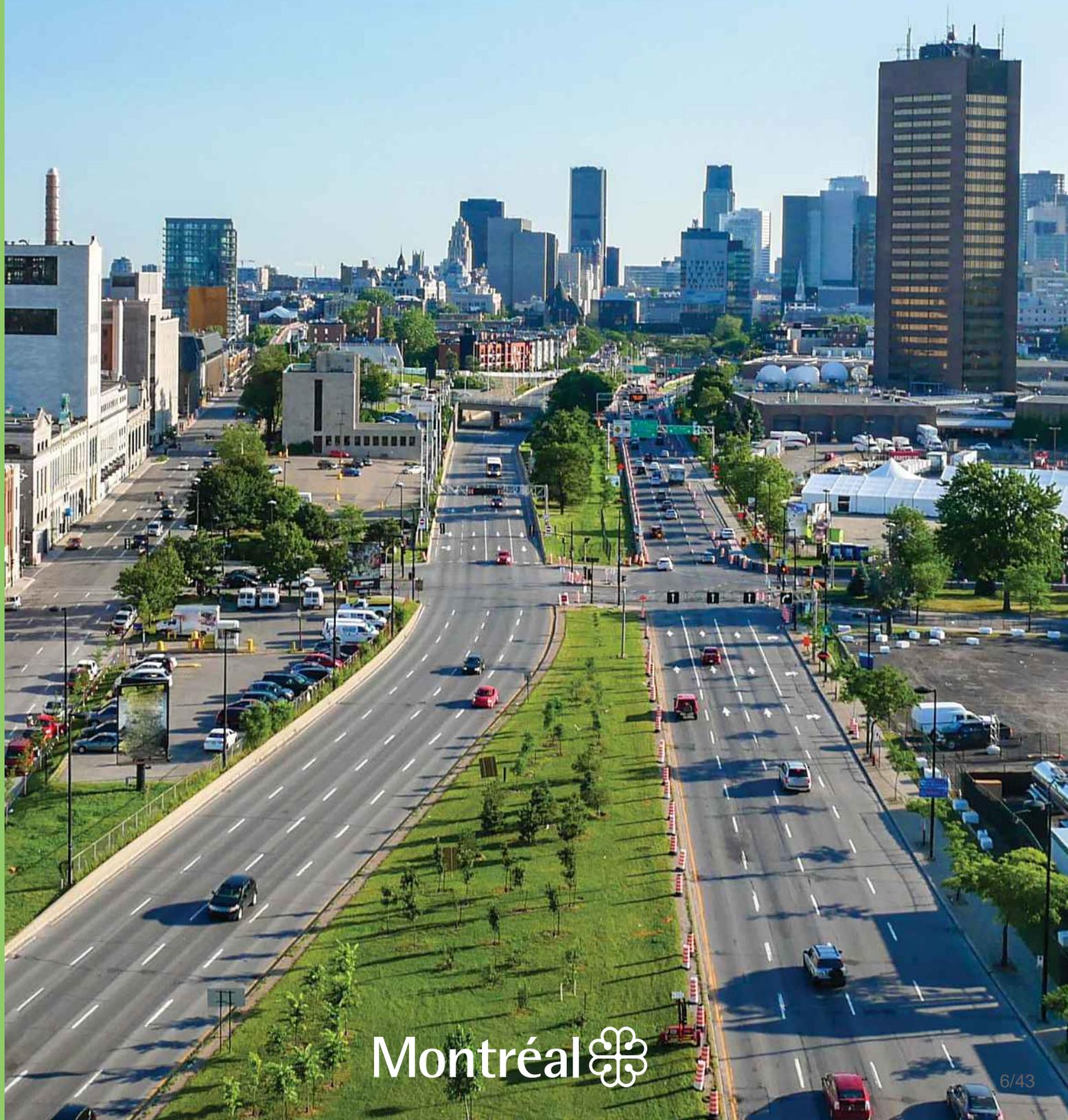
APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidney RIBAUX
Directeur

Tél : 514-872-7383
Approuvé le : 2019-09-06

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

INVENTAIRE 2015



COORDINATION ET RÉDACTION

Cette publication a été réalisée par le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience par courriel à l'adresse bter@ville.montreal.qc.ca.

REMERCIEMENTS

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise.

RÉFÉRENCE À CITER

Ville de Montréal. (2019). *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Bureau de la transition écologique et de la résilience. Repéré le jour/mois/année à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/VDM_InventaireCollectiviteGES_2015.PDF

2^e trimestre 2019

ISBN 978-2-922388-90-9 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

Table des matières

Liste des figures.....	4
Liste des tableaux.....	4
Sommaire	6
Introduction	11
Sources fixes	11
Résidentiel	14
Commercial et institutionnel	16
Industries manufacturières et la construction	18
Industries énergétiques	20
Émissions fugitives	20
Transport	21
Transport routier	22
Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien	24
Matières résiduelles	25
Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)	27
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	28
Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois	31
Analyse et tendances.....	31
Tendance à court terme : collectivité montréalaise.....	32
Références bibliographiques	34
Abréviations	37

Liste des figures

Figure 1. Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2015	6
Figure 2. Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe	13
Figure 3. Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie.....	15
Figure 4. Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie.....	17
Figure 5. Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2015 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité)	19
Figure 6. Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur	21
Figure 7. Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal	22
Figure 8. Distribution des émissions de GES du sous-secteur du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien	24
Figure 9. Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur	26
Figure 10. Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source.....	29
Figure 11. Évolution des émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2015.....	32

Liste des tableaux

Tableau 1. Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014 et 2015.....	7
Tableau 2. Potentiels de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES.....	11
Tableau 3. Émissions de GES du sous-secteur résidentiel.....	14
Tableau 4. Nombre et superficie de logements.....	14
Tableau 5. Consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel.....	14
Tableau 6. Émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel.....	16
Tableau 7. Superficie totale des bâtiments.....	16
Tableau 8. Consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel.....	16
Tableau 9. Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction.....	18
Tableau 10. Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques.....	20
Tableau 11. Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives.....	20
Tableau 12. Émissions de GES du secteur du transport.....	21
Tableau 13. Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal.....	22
Tableau 14. Émissions de GES du secteur des matières résiduelles.....	25
Tableau 15. Émissions de GES du secteur PIUP.....	27
Tableau 16. Émissions de GES du sous-secteur de l'utilisation des produits.....	27
Tableau 17. Émissions de GES du secteur AFAT.....	28
Tableau 18. Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2015.....	31
Tableau 20. Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014 et 2015.....	33

Sommaire

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité montréalaise dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction.

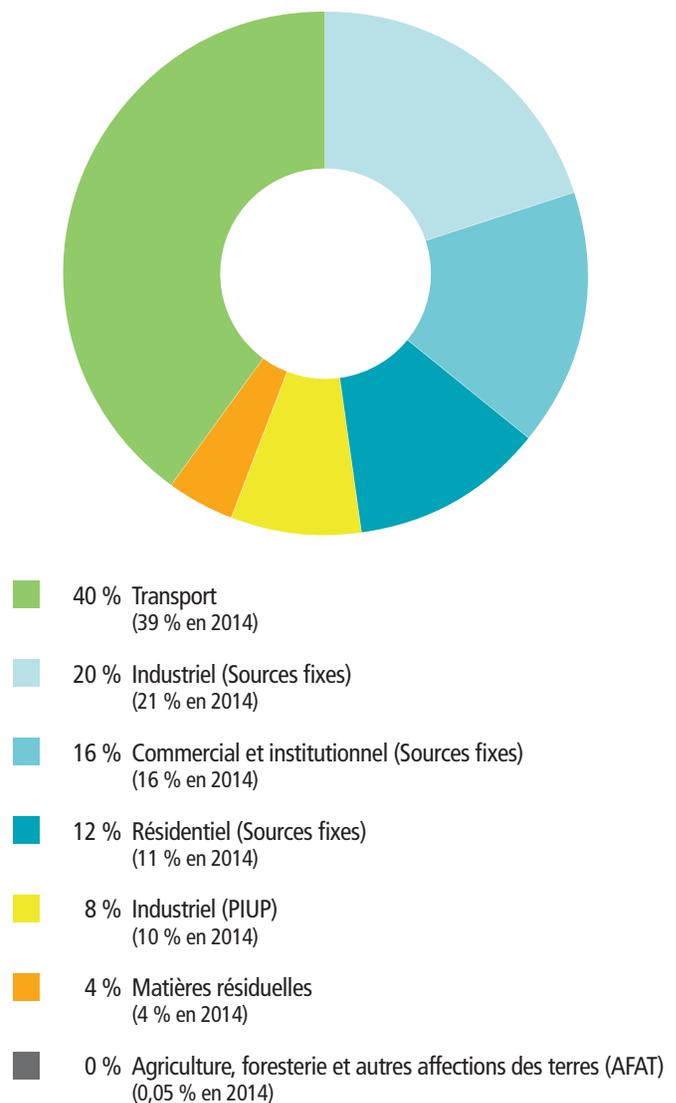
Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère de qualité sont celles de l'année 2015. De plus, aux fins de comparaison, les émissions de l'année 2013 et 2014 ont été recalculées et mises à jour en raison de la révision de données, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions ou de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant.

Les émissions de GES sont présentées en fonction de cinq secteurs d'activités : les sources fixes, le transport, les matières résiduelles, les procédés industriels et l'utilisation de produits (PIUP) et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT). Le sous-secteur des sources fixes représente toute forme d'énergie consommée dans les sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, industries manufacturières et la construction, industries énergétiques et émissions fugitives des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

La catégorisation des émissions et les méthodologies de quantification des émissions utilisées pour cet inventaire suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC)⁹, qui lui-même repose sur les Lignes directrices 2006¹⁰ du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES. La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement auprès du C40 et du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*. Par ailleurs, le premier inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise utilisant cette méthodologie est celui de 2013, publié en 2016.

Pour l'inventaire 2015, les émissions de GES sont passées de 15 562 à 11 135 kt éq. CO₂, correspondant à une diminution de 28 %. La Figure 1 présente la distribution des émissions de GES par secteur d'activité, alors que le Tableau 1 à la page suivante présente les émissions de GES de 1990, 2013, 2014 et 2015.

Figure 1
Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2015



La diminution de 28 % observée est expliquée en partie par une variation méthodologique et la disponibilité de nouvelles sources de données dans le secteur des sources fixes, du transport et des procédés industriels et utilisations de produits (PIUP). Ceci a généré, d'une part, une augmentation de 4 % des émissions de GES totales de 1990 calculées en 2015 par rapport à celles calculées en 2014 et, d'autre part,

une réduction de 3,2 % des émissions totales de 2015 par rapport à celles de 2014. Ces variations dans les émissions de 1990 et celles de 2015 par rapport à 2014 ont fait augmenter l'écart des émissions totales en 2015 par rapport à 1990. En effet, une réduction de 23 % des émissions de GES avait été observée en 2014 par rapport à 1990. Pour l'inventaire 2015, une réduction de 28 % est observée par rapport à 1990.

Tableau 1
Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014 et 2015

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO ₂)				Variation (%)
	1990	2013	2014	2015	
Sources fixes	8502	5383	5418	5275	-38
Résidentiel	2491	1312	1291	1280	-49
Commercial et institutionnel	2318	1792	1786	1768	-24
Industries manufacturières et la construction	1506	1143	1238	1095	-27
Industries énergétiques	2171	1123	1093	1116	-49
Émissions fugitives	15	13	11	15	-1
Transport	4436	4480	4398	4507	2
Routier	3461	3352	3348	3477	0
Hors route	10	38	11	20	89
Ferroviaire	148	210	189	165	12
Maritime	324	262	272	269	-17
Aérien	493	617	578	576	17
Matières résiduelles	1956	443	437	443	-77
Enfouissement des matières résiduelles	1787	315	315	315	-82
Traitement biologique des matières organiques	–	7	8	10	–
Incinération des matières résiduelles	137	83	76	79	-42
Traitement et rejet des eaux usées	33	37	38	37	13
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	666	1115	1153	904	36
Procédés industriels	171	170	180	174	2
Utilisation de produits	495	945	973	730	47
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	1,38	4,20	5,54	7,04	409
Fermentation entérique et gestion de fumier	0,85	2,39	3,15	3,91	359
Gestion des sols agricoles	0,49	1,65	2,20	2,93	501
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,16	0,19	0,20	353
Total	15562	11425	11411	11135	-28
Variation des émissions par rapport à 1990 (%)	–	-27	-27	-28	

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Modifications méthodologiques

Pour le secteur des sources fixes, une modification méthodologique a été apportée au sous-secteur résidentiel afin d'ajuster la consommation totale d'énergie secondaire pour le chauffage des locaux en fonction de la proportion du bois de chauffage consommé par les résidences principales par rapport aux résidences secondaires.

Pour le secteur du transport, une modification méthodologique a été apportée au sous-secteur routier dans le but de tenir compte de la fraction de biocarburants contenue dans l'essence et le diesel vendus au Canada depuis 2010. L'estimation des ventes de carburant à Montréal en 1990 a été faite en multipliant les ventes de carburant dans la province par le ratio des ventes de carburant à Montréal par rapport à celles dans la province en 1997, car il s'agit de l'année la plus ancienne pour laquelle les données de vente de carburant dans la région de Montréal sont disponibles. Pour les inventaires précédents, le ratio des ventes de carburant à Montréal par rapport à celles dans la province pour l'année de l'inventaire en cours avait été utilisé.

Pour le secteur AFAT, la méthodologie d'évaluation des émissions de GES a été légèrement modifiée afin de tenir compte du prorata de la superficie de l'ensemble des terres agricoles pour tous les sous-secteurs. Lors de la préparation de l'inventaire 2014, le prorata selon le type d'usage des terres avait été utilisé, ce qui n'était pas représentatif des différents sous-secteurs d'émissions.

Émissions de la collectivité

La baisse des émissions de GES de 38 % observée dans les **sources fixes** est attribuable en grande partie à l'abandon progressif du mazout dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ainsi que dans les industries manufacturières et la construction. La réduction des émissions des sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel représente à elle seule 55 % de la réduction totale des émissions de GES des sources fixes en 2015. Cette réduction est suivie, en termes de pourcentage, par le secteur des industries énergétiques (33 %). Comme mentionné lors de

l'inventaire 2013, une raffinerie de pétrole située dans l'est de l'île de Montréal a cessé d'être exploitée en 2010, entraînant par le fait même une réduction notable de GES.

Quant au secteur des **matières résiduelles**, les émissions ont diminué de 77 % entre 1990 et 2015, contribuant ainsi à la baisse globale observée. L'amélioration des systèmes de captage du biogaz émis par les sites d'enfouissement entre 1990 et 2015 serait le principal facteur à l'origine de cette baisse.

À l'opposé, une augmentation de 409 % des émissions de GES attribuées au secteur **AFAT** est observée entre 1990 et 2015. Ceci s'explique par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles pour le recensement de 2016 qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal. Les émissions du secteur AFAT ne représentent cependant que 0,06 % des émissions totales de la collectivité montréalaise.

Les émissions de GES du secteur **PIUP** ont augmenté de 36 % entre 1990 et 2015. Cette hausse serait principalement attribuée à l'augmentation de la production et de la consommation d'hydrofluorocarbures (HFC), de perfluorocarbures (PFC), d'hexafluorure de soufre (SF_6) et de trifluorure d'azote (NF_3). Les HFC et les PFC sont utilisés pour la réfrigération ainsi que pour la fabrication de mousses plastiques, de solvants, d'agents propulseurs et d'anesthésiques. Il est à noter qu'une augmentation de 76 % avait été observée en 2014 par rapport à 1990, dans les émissions de GES du secteur PIUP de l'inventaire de GES de l'année 2014. Selon les explications obtenues d'Environnement et Changement climatique Canada, la réduction des émissions en 2015 par rapport à 1990 de la catégorie « Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants », est principalement attribuable à une diminution de l'utilisation de coke (charbon) comme non-combustible dans la province de Québec. Les données disponibles ne nous permettent pas d'évaluer cette variation exclusivement pour l'agglomération de Montréal.

Les émissions de GES du secteur du **transport** ont augmenté de 2 % entre 1990 et 2015. Un seul sous-secteur a vu ses GES diminuer sur cette période, soit le transport maritime. Les émissions de tous les autres sous-secteurs ont augmenté, soit le transport aérien, ferroviaire, hors route et routier.

En 2015 les émissions de GES provenant du transport routier de l'agglomération de Montréal étaient équivalentes à celles de 1990. Pourtant, le transport routier a beaucoup changé entre 1990 et 2015, sur le territoire montréalais, à savoir que :

- le nombre de véhicules en circulation a augmenté de 21 %, alors que la population n'a augmenté que de 10 % pour la même période (nombre de véhicules par 1 000 habitants est passé de 416 en 1990 à 458 en 2015);
- le nombre de camions légers (véhicules utilitaires sport - VUS) a augmenté de 196 %;
- le nombre de véhicules légers (automobiles et taxis) a diminué de 9 %.

Malgré, ces changements dans la flotte des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, les émissions de GES sont demeurées stables grâce à l'augmentation de l'efficacité des véhicules et l'obligation d'ajouter une proportion de biocarburants dans l'essence et le diesel vendus au pays depuis 2010. Sans la part de biocombustibles dans les carburants, les émissions du transport routier auraient augmenté de 7 % entre 1990 et 2015.

Émissions de la collectivité dans le contexte québécois

Les émissions de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises en 2015. De 1990 à 2015, les émissions de GES québécoises ont diminué de 9 %, alors que les émissions de la collectivité montréalaise ont connu une baisse de 28 %. En matière d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises et de la collectivité montréalaise ont respectivement diminué de 23 % et de 35 %. Globalement, les différences observées entre les deux

inventaires s'expliquent par les caractéristiques propres de la province et de l'agglomération, soit le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques.

Conclusion

La réduction globale de 28 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2015 s'aligne avec l'objectif de réduction fixé en 2005, soit celui de réduire les émissions de 30 % d'ici 2020. De nouveaux engagements ont été pris par la Ville de Montréal. Elle a signé en décembre 2017 la Charte de Chicago qui contient des engagements en matière de réduction de l'empreinte carbone des modes de transports, des bâtiments ainsi que des infrastructures de l'administration municipale et de la collectivité. En juin 2018, elle a ratifié la Déclaration d'Edmonton, confirmant qu'il est essentiel de se préparer à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques.

En septembre 2018, lors de son passage au *Global Climate Action Summit*, la Ville de Montréal a annoncé la signature de la *One Planet Charter* qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le *Paris-compatible Climate Action Plan Commitment* ou *Deadline 2020* qui vise à ce que la collectivité montréalaise soit carboneutre d'ici 2050.

Cet inventaire n'est qu'une étape dans l'atteinte des objectifs à long terme pris par l'administration municipale envers la lutte contre les changements climatiques. Forte de tous ses engagements, en décembre 2018, la Ville de Montréal a signé une entente de collaboration avec le C40, la Fondation familiale Trottier ainsi que la Fondation David Suzuki afin de collaborer pour développer un plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris et les engagements de la Ville de Montréal.

**EN 2005, MONTRÉAL S'EST
ENGAGÉE À RÉDUIRE D'ICI 2020
LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET
DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ
MONTRÉLAISE DE 30 % PAR
RAPPORT À 1990.**



Introduction

Gaz à effet de serre et changements climatiques

L'effet de serre est un phénomène naturel permettant la conservation d'une partie de la chaleur provenant du rayonnement solaire à la surface de la Terre. Les gaz à effet de serre (GES) les plus abondants dans la nature sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO_2) et, dans une moindre mesure, le méthane (CH_4) et l'oxyde nitreux (N_2O). Il est aujourd'hui scientifiquement reconnu que les GES d'origine anthropique amplifient ce phénomène naturel et, conséquemment, influencent le climat.

À l'échelle mondiale, trois gaz sont principalement responsables des changements climatiques : le CO_2 , le CH_4 et le N_2O . D'autres gaz qui n'existaient pas dans la nature avant l'ère industrielle, dont le SF_6 , les PFC, HFC et le NF_3 , sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère.

Mise en garde

L'inventaire des émissions de GES 2015 de la collectivité montréalaise présente les résultats de calculs des émissions pour 1990 et 2015 en utilisant les données les plus récentes.* De plus, les émissions de l'année 2013 et 2014 ont été recalculées et mises à jour. Pour cette raison, les émissions de GES de la collectivité des années 1990, 2013, 2014 et 2015 publiées dans cet inventaire ne devraient pas être comparées directement avec ceux publiés précédemment. Par ailleurs, les procédures d'assurance qualité et d'amélioration faisant partie intégrante des processus de production d'inventaires, il est probable que, dans le futur, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduisent à une révision des valeurs présentées dans ce rapport d'inventaire.

* Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Afin de pouvoir compléter l'inventaire de la collectivité montréalaise, un niveau de complétude et de précision convenable des données sur lesquelles s'appuient les quantifications d'émissions de GES est requis. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère de qualité sont celles de l'année 2015. À titre d'exemple, le Rapport d'inventaire national 1990-2016² est le plus récent document d'inventaire national disponible. Cependant, pour ce qui est de l'inventaire provincial québécois¹⁴, les données les plus à jour sont celles de 2016 ainsi que pour la Base de données complète sur la consommation d'énergie¹⁸, publiée par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada.

Les émissions de GES sont calculées en équivalent CO_2 (éq. CO_2). En effet, le CO_2 est le gaz de référence à partir duquel les autres gaz sont comparés selon leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative de la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère. À titre de gaz de référence, le CO_2 a un PRP de 1. Comme recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son quatrième rapport d'évaluation¹⁰, les PRP des gaz à l'étude dans le présent inventaire sont illustrés au Tableau 2.

Tableau 2
Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)
des principaux GES⁹

GES	Formule	PRP
Dioxyde de carbone	CO_2	1
Méthane	CH_4	25
Protoxyde d'azote	N_2O	298

Engagements et objectifs

Lors du 4^e Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques tenu à Montréal en 2005, la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 1990 à l'horizon 2020. Par la suite, la Ville de Montréal a endossé la Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris en marge de la 21^e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21) et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Ces objectifs se sont reflétés respectivement dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan Montréal durable 2016-2020.

En 2017, la Ville a signé la Charte de Chicago qui contient des engagements en matière de réduction de l'empreinte carbone des modes de transports, des bâtiments ainsi que des infrastructures de l'administration municipale et de la collectivité. En juin 2018, elle a ratifié la Déclaration d'Edmonton, confirmant qu'il est essentiel de se préparer à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques.

La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement. La Ville a joint le Compact of Mayors en 2015. Cependant, depuis juin 2016, celui-ci a fusionné avec le Covenant of Mayors pour devenir le Global Covenant of Mayors for Climate and Energy.

Lors de son passage au *Global Climate Action Summit* en septembre 2018, la Ville de Montréal a annoncé la signature de la *One Planet Charter* qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le *Paris-compatible Climate Action Plan Commitment* ou *Deadline 2020*. Ce plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques doit être compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et vise la carboneutralité d'ici 2050. De plus, la *One Planet Charter* inclut, entre autres, la *Net Zero Carbon Buildings* afin de décarboniser le parc immobilier. Plus spécifiquement, il vise l'adoption de règlements et de politiques qui garantiront que les nouveaux bâtiments soient carboneutres d'ici 2030 et que tous les bâtiments le seront d'ici 2050 pour la collectivité montréalaise.

Depuis la réalisation de l'inventaire 2013, la méthodologie de quantification utilisée suit les lignes directrices du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC).⁹ La quantification des émissions pour l'inventaire 2015 utilise donc la même méthodologie que pour celui de 2013 et 2014. Cependant, grâce à la variation méthodologique et la disponibilité de nouvelles sources de données, trois améliorations ont été apportées dans le secteur des sources fixes, du transport et des procédés industriels et utilisations de produits (PIUP). Les émissions de GES pour l'année 2013 et 2014 ont été recalculées afin de tenir compte de ces changements.

Description du territoire à l'étude

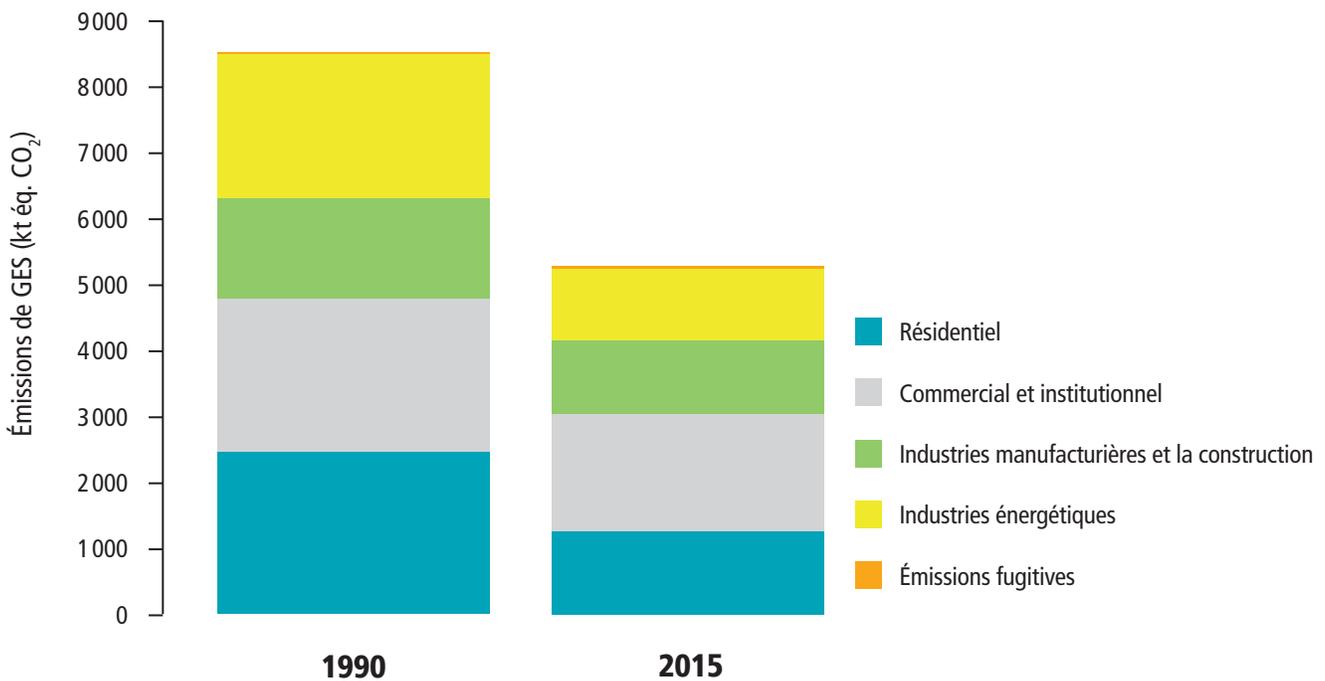
Le présent inventaire consolide les données de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de tout le territoire couvert par l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées dans ce rapport sont attribuables aux collectivités des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'à celles des 15 villes reconstituées présentes sur l'île, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

Sources fixes

Les sources fixes couvrent les émissions de GES résultant de l'utilisation énergétique des combustibles et les émissions fugitives provenant des procédés générant, alimentant ou consommant différentes formes d'énergie comme la chaleur ou l'électricité. Les émissions de GES des sources fixes de la collectivité montréalaise ont diminué de 38 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 8 502 à 5 275 kt éq. CO₂ (Figure 2). Les sources fixes sont divisées en plusieurs sous-secteurs.

Dans un premier temps, les sources fixes couvrent toute forme d'énergie consommée par les sous-secteurs résidentiel, institutionnel et commercial, les industries manufacturières et la construction ainsi que les industries énergétiques. Puis, le sous-secteur des émissions fugitives comprend les émissions des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

Figure 2
Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe



Note

Les données de consommation de gaz naturel de l'agglomération pour tous les secteurs des sources fixes ont été obtenues d'Énergir. Pour le secteur commercial et institutionnel, une tendance à la hausse des consommations a été observée entre 1990 et 2010. Une révision de la classification des compagnies par Énergir en 2011 a donné lieu à une redistribution des données de consommation de ce secteur vers celui des industries manufacturières. Il ne s'agit pas d'une restructuration des différentes catégories, mais bien d'une révision des comptes afin d'y apporter des corrections (erreur de saisie ou changement de vocation des bâtiments). Il n'existe aucun moyen de retrouver ces erreurs dans le temps afin de corriger les données de consommation passées.



Résidentiel

Les émissions de GES attribuées au secteur résidentiel proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les principales sources d'énergie consommées sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout et le bois.

Les émissions de GES du sous-secteur résidentiel de la collectivité montréalaise ont diminué de 49 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 2 491 à 1 280 kt éq. CO₂ (Tableau 3), malgré l'augmentation du parc de logements, de leur superficie (Tableau 4), ainsi que des degrés-jours de chauffage^{7,*}. La réduction des émissions de GES peut être expliquée par la diminution de trois des quatre sources d'énergie consommées sur le territoire, soit le gaz naturel, le mazout et le bois (Tableau 5).

Une augmentation notable de la consommation d'électricité entre 1990 et 2015 a été enregistrée, témoignant d'un nombre important de conversions des systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel, principalement par des systèmes électriques (Tableau 5).

L'importante réduction d'émissions de GES observée pour l'électricité (-83 %) découle strictement du facteur d'émission associée à cette source d'énergie, lequel est 7,8 fois inférieur en 2015 à ce qu'il était en 1990 (Tableau 3). Malgré une augmentation de 31 % de la consommation d'électricité pour la même période, les émissions de GES ont tout de même diminué. La demande en énergie du secteur résidentiel est passée de 80 881 à 75 052 TJ entre 1990 et 2015 (Tableau 5). Cette diminution ne peut être expliquée que par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage.

* Le nombre de degrés-jours de chauffage est passé de 4131 en 1990 à 4225 en 2015, pour une variation de 2,3 %.

Tableau 3
Émissions de GES du sous-secteur résidentiel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation (%)
	1990	2015	
Électricité	143	24	-83
Gaz naturel	811	755	-7
Mazout	1 366	375	-73
Bois	170	127	-26
Total	2 491	1 280	-49

Tableau 4
Nombre et superficie de logements

	1990	2015	Variation (%)
Nombre de logements	767 789	921 672	20,0
Superficie du parc de logements (m ²)	78 484	95 495	21,7

Tableau 5
Consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel

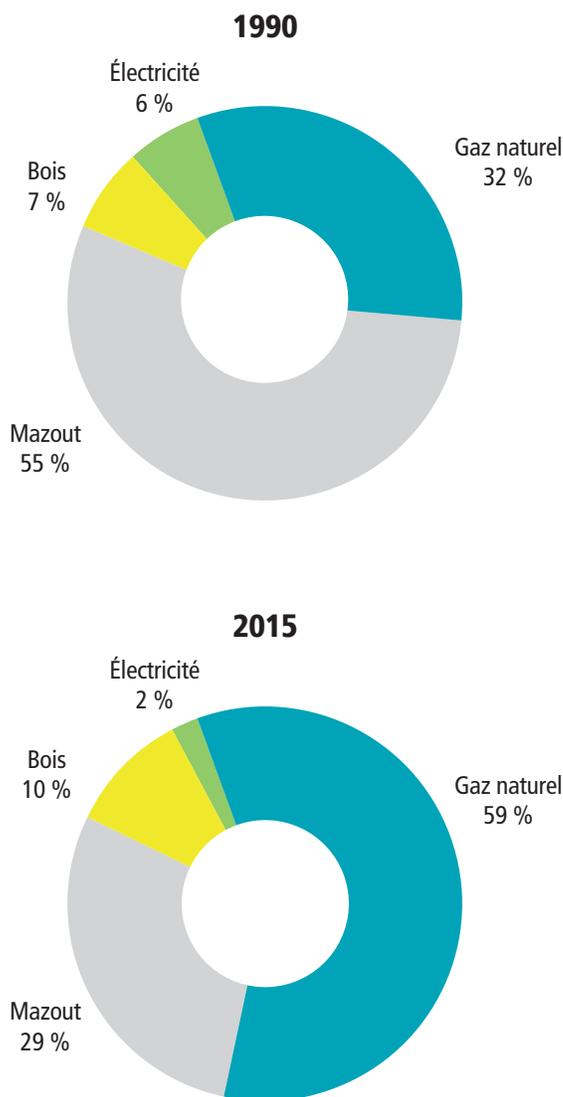
Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation (%)
	1990	2015	
Électricité	36 889	48 336	31
Gaz naturel	16 190	15 061	-7
Mazout	19 240	5 276	-73
Bois	8 562	6 378	-26
Total	80 881	75 052	-7

La Figure 3 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie entre 1990 et 2015.

Modification méthodologique

Dans les derniers inventaires de GES réalisés pour la collectivité montréalaise (2013 et 2014), la consommation totale d'énergie secondaire pour le chauffage des locaux par type de bâtiment n'avait pas été ajustée. Afin de tenir compte de cette consommation totale d'énergie secondaire pour le chauffage des locaux par type de bâtiment, une modification méthodologique a donc été apportée. En effet, la consommation totale d'énergie secondaire pour le chauffage des locaux par type de bâtiment a été ajustée en fonction de la proportion du bois de chauffage consommé par les résidences principales par rapport aux résidences secondaires. Selon Ressources naturelles Canada, au Québec, seulement un tiers du bois de chauffage est consommé par les résidences primaires, et deux tiers par les résidences secondaires. Pour le calcul de la consommation de bois de chauffage de la collectivité montréalaise, une hypothèse a été émise, soit que le parc de bâtiments de la collectivité de Montréal est constitué en majorité de résidences primaires.

Figure 3
Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie





Commercial et institutionnel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur commercial et institutionnel proviennent de l'énergie consommée pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation, le chauffage de l'eau ainsi que divers équipements auxiliaires des commerces et des institutions. Les sources d'énergie consommée dans ce secteur sont : l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger, le mazout lourd et le propane.

Les émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel de la collectivité montréalaise ont diminué de 24 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 2 318 à 1 768 kt éq. CO₂ (Tableau 6), malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments de ce secteur (Tableau 7) et d'une légère augmentation de degrés-jours de chauffage*. La réduction des émissions de GES est expliquée en partie par la diminution de quatre des cinq sources d'énergie consommées sur le territoire, soit l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger et le mazout lourd (Tableau 8). En contrepartie, la consommation du propane a augmenté.

La réduction de 88 % des émissions de GES de l'électricité est attribuée, d'une part, au facteur d'émission associée à cette source d'énergie, lequel est 7,8 fois inférieur en 2015 à ce qu'il était en 1990 et, d'autre part à la réduction de 8 % de la consommation de l'électricité pour la même période (Tableau 6).

Malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments du secteur commercial et institutionnel (14 %) et une légère augmentation (2,3 %) du nombre de degrés-jours de chauffage⁷, la demande en énergie est passée de 75 460 à 65 759 TJ entre 1990 et 2015 (Tableau 8). Cette diminution pourrait s'expliquer principalement par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage.

* Le nombre de degrés-jours de chauffage est passé de 4131 en 1990 à 4225 en 2015, pour une variation de 2,3 %.

Tableau 6
Émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation (%)
	1990	2015	
Électricité	138	16	-88
Gaz naturel	1 559	1 391	-11
Mazout léger	478	228	-52
Mazout lourd	85	10	-89
Propane	58	124	112
Total	2 318	1 768	-24

Tableau 7
Superficie totale des bâtiments

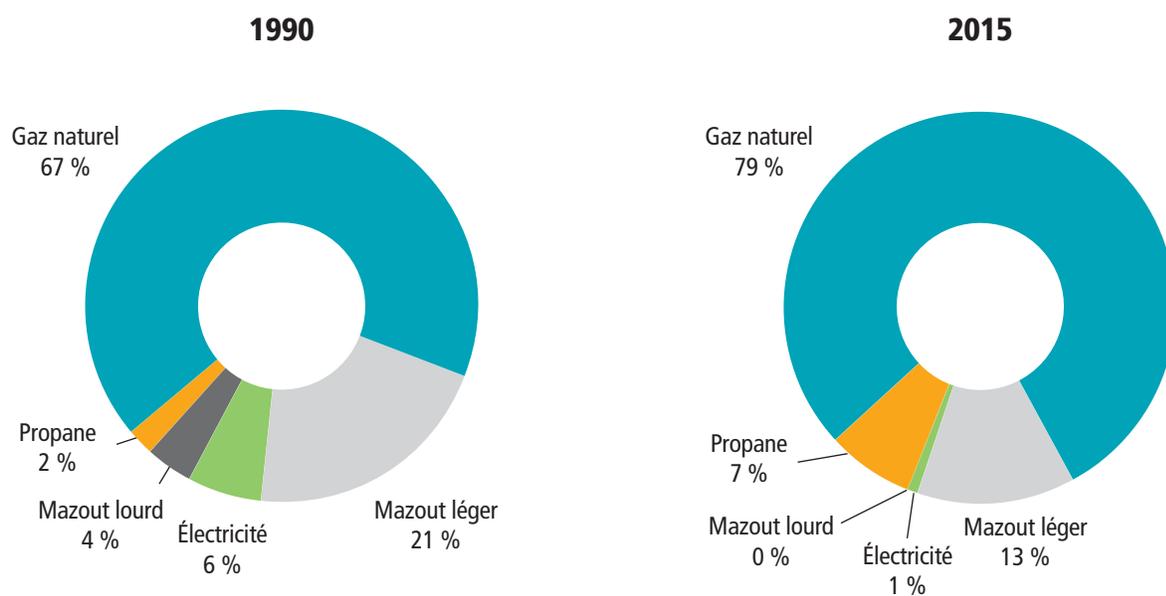
	1990	2015	Variation (%)
Superficie du parc de logements (m ²)	39 062 301	44 554 146	14,1

Tableau 8
Consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation (%)
	1990	2015	
Électricité	35 539	32 641	-8
Gaz naturel	31 117	27 769	-11
Mazout léger	6 709	3 198	-52
Mazout lourd	1 141	127	-89
Propane	954	2 023	112
Total	75 460	65 759	-13

La Figure 4 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie en 2015.

Figure 4
Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie





Industries manufacturières et la construction

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries manufacturières et de la construction comprennent les émissions provenant de la combustion stationnaire de carburant. Elles comprennent également les émissions indirectes associées à l'utilisation de l'électricité.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction de la collectivité montréalaise ont diminué de 27 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 1 506 à 1 095 kt éq. CO₂ (Tableau 9).

En parallèle, on observe que le nombre d'emplois du secteur manufacturier a diminué de plus de 38 % entre 1996 et 2014⁴³ sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Il appert donc raisonnable de supposer que la baisse du niveau d'activité des entreprises manufacturières sur le territoire de l'agglomération a eu pour effet de contribuer significativement à la réduction des émissions de ce secteur. Par ailleurs, comme observé dans la Base de données complète sur la consommation d'énergie pour le domaine industriel québécois, il appert que plus de 80 % du mazout lourd utilisé en 1990 a été substitué par d'autres sources d'énergie en 2015 (électricité, gaz naturel, diesel, mazouts légers et kérosène)¹⁹

En ce qui concerne les émissions issues des activités de la construction, les résultats de la quantification n'ont pas été obtenus par l'utilisation de données d'émissions obtenues directement des établissements contrairement aux autres activités. Les valeurs présentées doivent donc être considérées avec précaution et comme permettant de donner une indication sur le niveau des émissions.

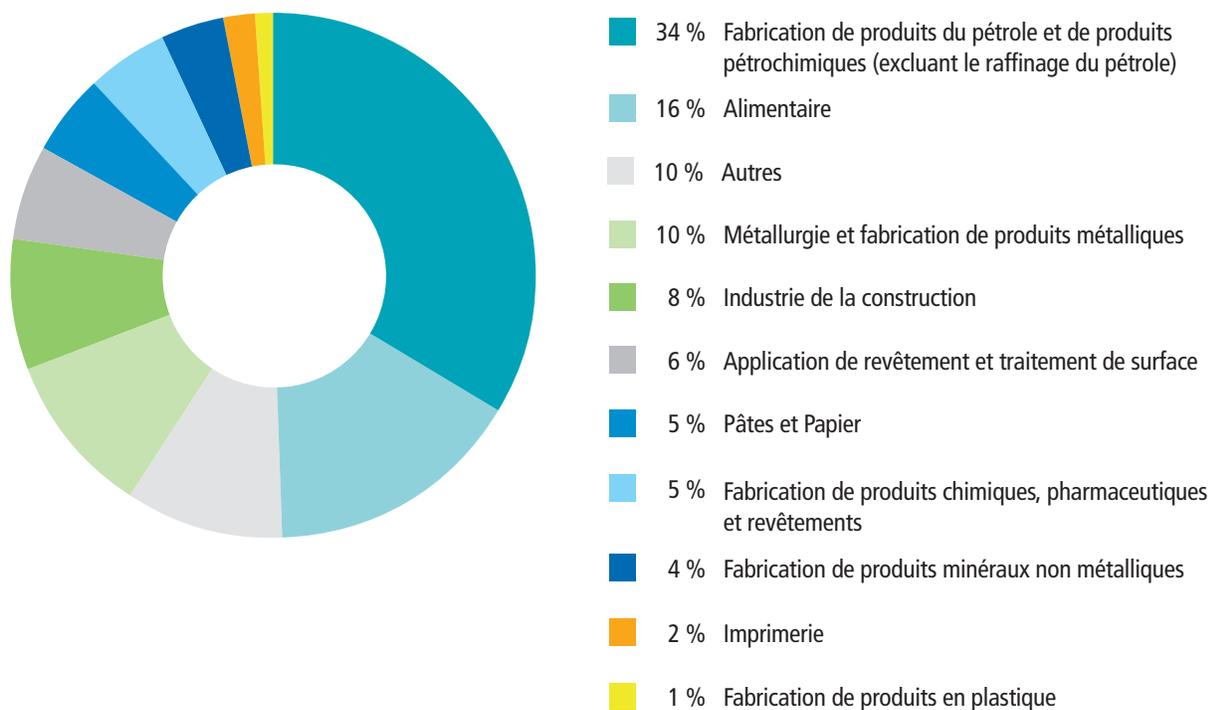
Tableau 9
Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction

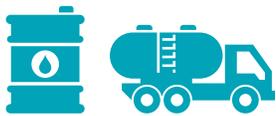
Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation (%)
	1990	2015	
Industries manufacturières	1 332	1 007	-24
Industries de la construction	119	85	-29
Émissions provenant de la consommation d'électricité (incluant le secteur énergétique)	54	3	-94
Total	1 506	1 095	-27

Les émissions de GES dues à l'utilisation d'électricité du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction et du sous-secteur des industries énergétiques ont diminué de 94 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 54 à 3 kt éq. CO₂. Cette tendance est principalement attribuable à la baisse de 89 % du facteur d'émission de l'électricité et à la baisse de 45 % de la consommation d'électricité (Tableau 9).

La Figure 5 présente la répartition des émissions des industries manufacturières et de la construction, dont près du tiers sont attribuées à la fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole).

Figure 5
Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2015 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité)





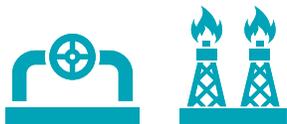
Industries énergétiques

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries énergétiques proviennent de la combustion stationnaire, soit celles liées à la production d'énergie pour la vente et la distribution, le raffinage du pétrole ainsi que le traitement et la valorisation du gaz naturel.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques de la collectivité montréalaise ont diminué de 49 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 2 171 à 1 116 kt éq. CO₂ (Tableau 10). Cette baisse est attribuable principalement à la fermeture d'une raffinerie en 2010.

Tableau 10
Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques

Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation
1990	2015	%
2 171	1 116	-49



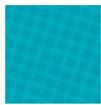
Émissions fugitives

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des émissions fugitives proviennent des systèmes de pétrole et de gaz naturel, dont les activités de ventilation, de brûlage à la torche et tous les autres types d'émissions fugitives.

Les émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives de la collectivité montréalaise ont diminué de 1 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 14,7 à 14,5 kt éq. CO₂ (Tableau 11). Il est à noter que les émissions fugitives provenant des activités de raffinage ont été incluses au sous-secteur des industries énergétiques.

Tableau 11
Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives

Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation
1990	2015	%
14,7	14,5	1



Transport

Les émissions de GES attribuées au secteur du transport proviennent de la consommation d'énergie de tous les moyens de transport routier, hors route, aérien, maritime et ferroviaire.

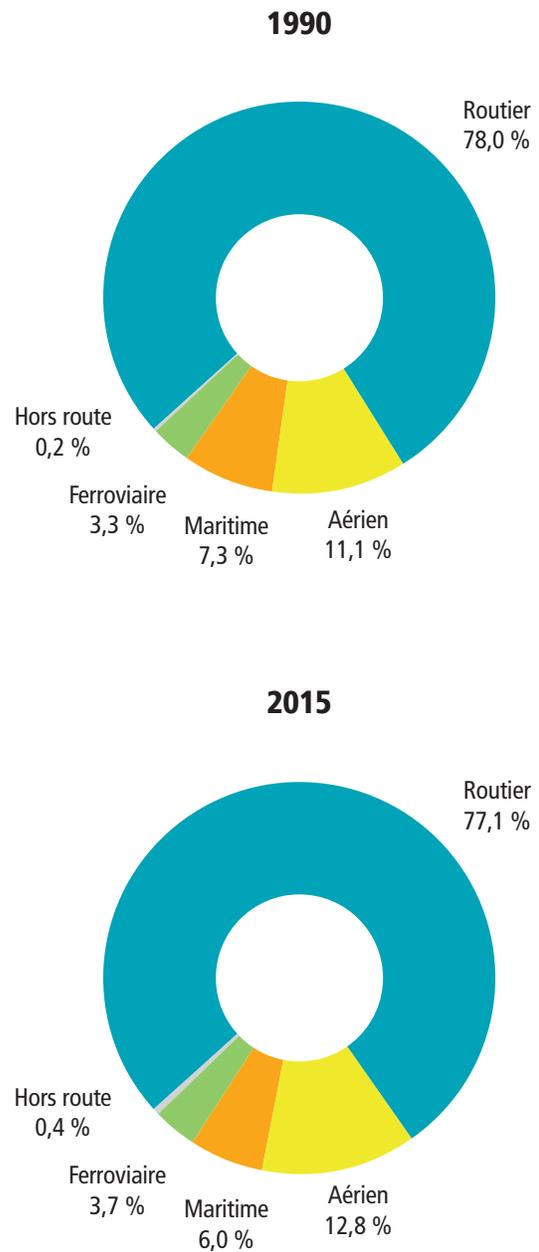
Les émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise ont augmenté de 2 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 4436 à 4507 kt d'éq. CO₂ (Tableau 12). Un seul sous-secteur a vu ses GES diminuer sur cette période, soit le transport maritime. Les émissions de tous les autres sous-secteurs ont augmenté.

La Figure 8 présente la distribution des émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise par sous-secteur.

Tableau 12
Émissions de GES du secteur du transport

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation %
	1990	2015	
Routier	3461	3477	0,5
Hors route	10	20	89
Ferroviaire	148	165	12
Maritime	324	269	-17
Aérien	493	576	17
Total	4436	4507	2

Figure 6
Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur





Transport routier

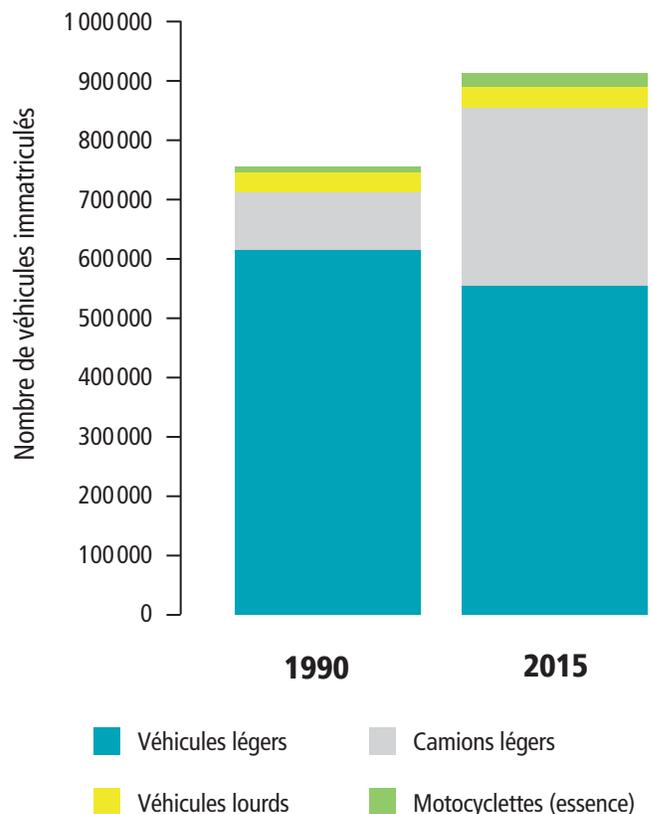
En 2015, les émissions de GES provenant du transport routier de l'agglomération de Montréal étaient équivalentes à celles de 1990, passant de 3 461 à 3 477 kt éq. CO₂, soit une augmentation de 16 kt d'éq. CO₂ ou de 0,5 % (Tableau 12). Pourtant, le transport routier a beaucoup changé entre 1990 et 2015. Certaines tendances ont poussé les émissions de GES à la hausse, comme l'augmentation de 21 % du nombre de véhicules en circulation (Tableau 13), alors que la population n'a augmenté que de 10 % pour la même période. Le nombre de véhicules par 1 000 habitants a donc augmenté, passant de 416 en 1990 à 458 en 2015.

Entre 1990 et 2015, il y a eu une augmentation de 196 % des immatriculations de camions légers (VUS, multisegments, camionnettes et fourgonnettes). À l'inverse, le nombre de véhicules légers (automobiles et taxis) immatriculés a diminué de 9 % (Tableau 13). Cette préférence pour les véhicules plus gros entraîne une augmentation des GES, puisque les camions légers consomment plus de carburant que les automobiles (Figure 7).

Tableau 13
Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Catégorie	Immatriculation		Variation (%)
	1990	2015	
Véhicules légers	614 595	557 123	-9
Camions légers	100 978	298 728	196
Véhicules lourds	31 498	37 170	18
Motocyclettes (essence)	11 795	22 929	94
Total	758 865	915 948	21

Figure 7
Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal



L'augmentation de l'efficacité des véhicules et l'obligation d'ajouter une proportion de biocarburants dans l'essence et le diesel vendus au pays depuis 2010 ont néanmoins poussé les émissions de GES du transport routier à la baisse.⁸ Sans cette part de biocombustibles dans les carburants, au lieu d'être restées stables, les émissions du transport routier auraient augmenté de 7 % entre 1990 et 2015. Il est important de rappeler que l'usage de biocarburants permet de réduire les émissions de GES lors de leur utilisation, mais que leur production émet des GES, tout comme la production des carburants fossiles.

Il est à noter qu'il y avait 1 405 véhicules électriques ou hybrides rechargeables immatriculés dans l'agglomération de Montréal en 2015, soit 0,15 % du parc automobile.

Modification méthodologique

Pour cet inventaire, la méthodologie pour évaluer les émissions du transport routier a été modifiée pour tenir compte de la fraction de biocarburants contenue dans l'essence et le diesel vendus au Canada depuis 2010.⁸ L'estimation des ventes de carburant à Montréal en 1990 a été faite en multipliant les ventes de carburant dans la province par le ratio des ventes de carburant à Montréal par rapport à celles dans la province en 1997. L'année 1997 est utilisée, car il s'agit de l'année la plus ancienne pour laquelle les données de vente de carburant dans la région de Montréal sont disponibles. Pour les inventaires précédents, le ratio des ventes de carburant à Montréal par rapport à celles dans la province pour l'année de l'inventaire en cours avait été utilisé.



Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

Les émissions de GES des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien ont augmenté de 6 % entre 1990 et 2015, passant de 976 à 1 030 kt d'éq. CO₂. La Figure 8 présente l'évolution de la distribution de ces émissions de GES.

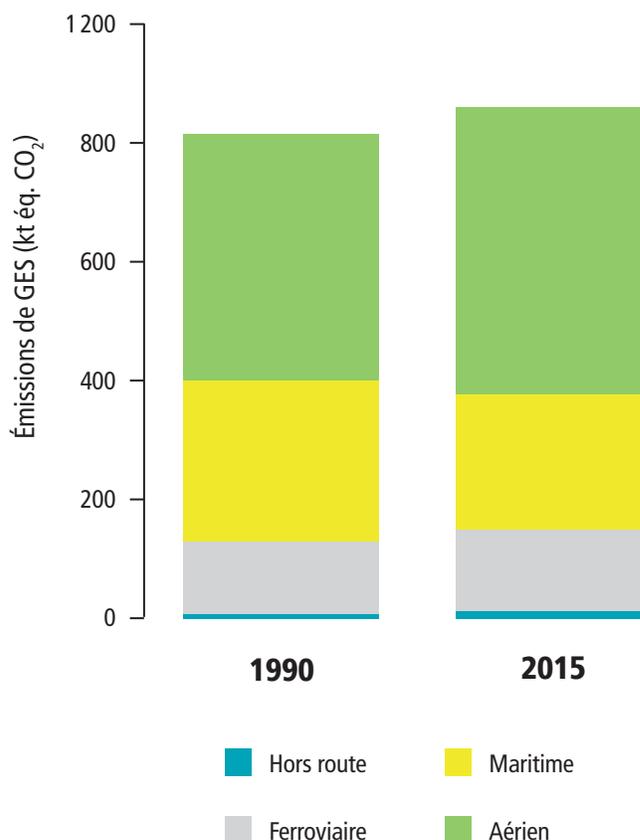
Les émissions de GES du transport hors route ont augmenté de 89 % entre 1990 et 2015, passant de 10 à 20 kt d'éq. CO₂. Cette augmentation ne représente toutefois qu'une petite partie de l'augmentation des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien. Le transport hors route comprend les émissions des véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins publics.

Les émissions de GES du transport ferroviaire ont augmenté de 12 % entre 1990 et 2015, passant de 148 à 165 kt d'éq. CO₂. Quant aux émissions de GES du transport maritime, elles ont diminué de 17 % passant de 324 à 269 kt d'éq. CO₂ entre 1990 et 2015.

Pour le transport aérien, les émissions ont augmenté de 17 % entre 1990 et 2015, passant de 493 à 576 kt d'éq. CO₂. En effet, en 2015, les activités de l'aéroport international Montréal-Trudeau ont représenté 86 % des activités totales du trafic aérien au Québec en ce qui a trait au transport de passagers, comparativement à 61 % en 1990. Cette augmentation est principalement due à la diminution importante des activités de l'aéroport international Montréal-Mirabel. En effet, le dernier vol de passagers en partance de celui-ci a eu lieu le 31 octobre 2004. Depuis cette date, l'aéroport international Montréal-Trudeau agit comme plaque tournante du transport de passagers domestique, transfrontalier et international, tandis que l'aéroport international Montréal-Mirabel est exploité à titre d'aéroport industriel et pour le fret aérien.

Les légères variations des valeurs absolues des émissions de GES du transport maritime et aérien et 1990 par rapport aux valeurs présentées dans l'inventaire 2014 sont dues aux ajustements dans le calcul des émissions de GES de ces secteurs par Environnement et Changement climatique Canada.

Figure 8
Distribution des émissions de GES
des sous-secteurs du transport hors route,
ferroviaire, maritime et aérien



Matières résiduelles

Les émissions de GES attribuées au secteur des matières résiduelles proviennent des activités d'enfouissement, de traitement biologique des matières organiques, de l'incinération et de traitement et de rejet des eaux usées.

Les émissions de GES du secteur des matières résiduelles ont diminué de 77 % entre 1990 et 2015, passant de 1 956 à 443 kt éq. CO₂ (Tableau 14). Au-delà des efforts effectués pour diminuer les taux d'élimination des matières résiduelles par habitant, la réduction des émissions de GES générées par l'enfouissement des matières résiduelles explique principalement cette tendance à la baisse des émissions. L'enfouissement des matières résiduelles constitue une source de GES en raison du biogaz généré par la réaction de décomposition anaérobie se produisant naturellement dans les sites d'enfouissement. L'augmentation de l'efficacité des

systèmes de captage de biogaz dans les sites d'enfouissement contribue à la réduction des émissions de GES. Cette récupération de biogaz valorise le méthane qu'il contient pour son potentiel énergétique ou sa destruction par des torchères.

Les émissions de GES du traitement biologique des matières organiques proviennent du compostage des matières organiques produites sur le territoire de l'agglomération. L'incinération des matières résiduelles et des boues de stations d'épuration génère des émissions de GES. Les réactions naturelles de décomposition se produisant dans les eaux usées de même que certaines réactions associées au traitement des eaux usées et des boues d'épuration émettent des GES dans l'atmosphère.

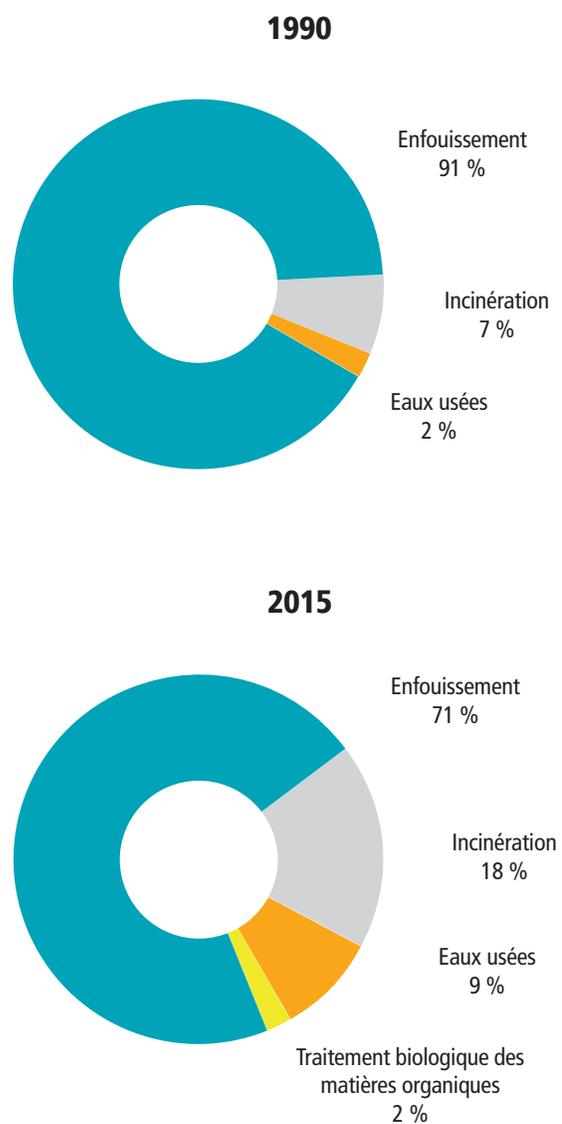
Tableau 14
Émissions de GES du secteur des matières résiduelles

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation (%)
	1990	2015	
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	-82
Matières résiduelles enfouies sur le territoire de l'agglomération	1 322	27	-98
Matières résiduelles produites par l'agglomération et enfouies à l'extérieur	–	289	–
Matières résiduelles importées et enfouies sur le territoire de l'agglomération	465	– *	–
Traitement biologique des matières organiques	–	10	–
Traitement sur le territoire de l'agglomération	–	2	–
Traitement à l'extérieur	–	8	–
Incinération des matières résiduelles	137	79	-42
Boues de la Station d'épuration	57	79	39
Matières résiduelles	80	–	–
Traitement et rejet des eaux usées	33	38	15
Traitement des eaux usées	33	38	15
Fosses septiques	0,25	0,28	14
Total	1 956	443	-77

* Inclus dans les matières résiduelles enfouies sur le territoire de l'agglomération.

La distribution des émissions pour les années 1990 et 2015 est présentée à la Figure 9. En 1990 et en 2015, les émissions sont principalement attribuables aux activités d'enfouissement des matières résiduelles.

Figure 9
Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur



Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)

Les émissions des GES du secteur PIUP comprennent les GES émis comme sous-produits de procédés industriels et les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustibles, mais excluent les sources fixes de combustion.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 36 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 666 kt éq. CO₂ à 904 kt éq. CO₂ (Tableau 15). Cette tendance est principalement attribuable à l'augmentation de la production et de la consommation de HFC, de PFC, de SF₆ et de NF₃, alors que les émissions des procédés industriels sont demeurées plutôt stables.

Le Tableau 16 présente les estimations révisées des émissions de GES du sous-secteur utilisation des produits, par catégorie, pour les années 1990 et 2015.

Rappelons que les données utilisées par l'agglomération de Montréal pour estimer les émissions de ce sous-secteur sont celles compilées pour la province de Québec dans le rapport d'inventaire national 1990-2016. Selon les explications obtenues par Environnement et Changement climatique Canada, la réduction des émissions de GES en 2015 par rapport à 1990, de la catégorie « Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants », est principalement attribuable à une diminution de l'utilisation de coke (charbon) comme non-combustible dans la province de Québec. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la quantité de coke utilisée comme non-combustible sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis 1990.

Tableau 15
Émissions de GES du secteur PIUP

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation (%)
	1990	2015	
Procédés industriels	171	174	2
Utilisation des produits	495	730	47
Total	666	904	36

Tableau 16
Émissions de GES du sous-secteur utilisation de produits

Catégorie	Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation (%)
	1990	2015	
Production et consommation d'halocarbures, de SF ₆ et de NF ₃	0,5	517	102 637
Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants	474	179	-62
Fabrication et utilisation d'autres produits	21	33,5	60
Total	495	730	47

Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)

Les émissions de GES attribuables au secteur de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) proviennent de la digestion animale, la gestion du fumier, la gestion des sols agricoles, ainsi que de l'application de chaux, d'urée et autres engrais contenant du carbone.

Les émissions de GES du secteur AFAT ont fortement augmenté en 2015 par rapport à 1990, passant de 0,9 kt d'éq. CO₂ à 3,9 kt d'éq. CO₂. Ceci s'explique par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles pour le recensement de 2016 qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal.*

En réalité, l'ampleur des activités agricoles sur l'île de Montréal, et par conséquent les émissions de GES associées, n'a pas beaucoup changé depuis 1990. Entre les recensements de 1991 et 2011, la superficie des terres agricoles de Montréal a augmenté de 0,7 %. Puis, au recensement de 2016, elle a bondi de 419 % par rapport à 2011 à cause des changements méthodologiques. Puisque l'évaluation des émissions de GES du secteur AFAT utilise le prorata de la superficie des terres agricoles montréalaises par rapport à l'ensemble du Québec, les résultats montrent une augmentation des GES et ne reflètent pas la réalité. Il est à noter que les émissions de GES du secteur AFAT de 2015 correspondent à moins de 0,09 % de l'ensemble des émissions de GES de la collectivité montréalaise. La surestimation des GES de ce secteur reste donc négligeable par rapport à l'ensemble des émissions de GES de l'agglomération de Montréal.

* Avant le recensement de 2016, afin de réduire le surdénombrement de fermes dans les grandes régions métropolitaines, Statistique Canada limitait le nombre d'opérations agricoles rapportées dans ces grandes régions métropolitaines en relocalisant l'information recueillie auprès de répondants des régions où les probabilités d'activités agricoles sont très faibles. De plus, lors du recensement de 2016, l'adresse principale des répondants n'ayant pas répondu à la question sur l'emplacement principal de leur ferme a été utilisée comme emplacement. Ces deux facteurs ont entraîné une grande surévaluation de la superficie des terres agricoles à Montréal.

Tableau 17
Émissions de GES du secteur AFAT

Source	Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation (%)
	1990	2015	
Fermentation entérique et gestion de fumier	0,9	3,9	358
Gestion des sols agricoles	0,5	2,9	501
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,2	352
Total	1,4	7,0	408

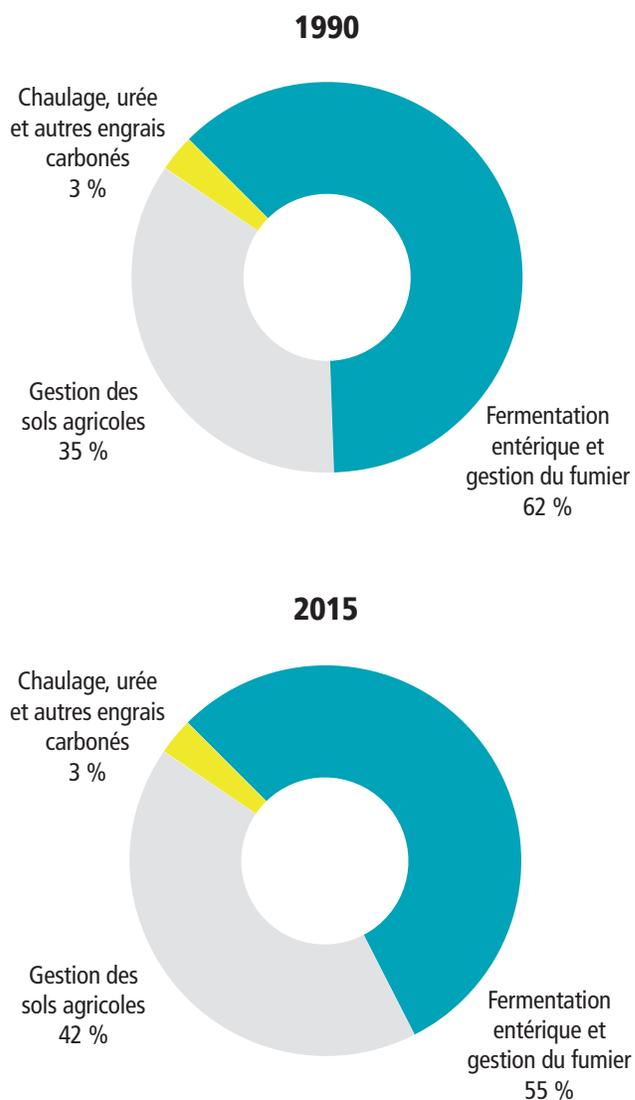
L'agriculture montréalaise se pratique principalement à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, soit dans les villes et les arrondissements suivants : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue. Les établissements y font, en majeure partie, de la production végétale, mais quelques-uns pratiquent l'élevage, dont la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill à Sainte-Anne-de-Bellevue. De plus, une serre sur toit a été inaugurée à Ahuntsic-Cartierville en 2011, et une autre à Anjou en 2017.

La Figure 10 présente la distribution des émissions de GES en fonction des différentes sources du secteur AFAT pour 1990 et 2015.

Modification méthodologique

Il est à noter que la méthodologie d'évaluation des émissions de GES a été légèrement modifiée afin de tenir compte du prorata de la superficie de l'ensemble des terres agricoles pour tous les sous-secteurs. Lors de la préparation de l'inventaire 2014, le prorata selon le type d'usage des terres avait été utilisé, ce qui n'était pas représentatif des différents sous-secteurs d'émissions.

Figure 10
Distribution des émissions de GES
du secteur AFAT par source





Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois

Analyse et tendances

Pour les besoins de comparaison, les émissions de GES de la collectivité montréalaise sont présentées suivant les mêmes secteurs d'activité que ceux de l'inventaire québécois.

En 2015, les émissions de GES de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises, lesquelles s'élevaient à 81 650 kt éq. CO₂.¹⁴ En termes d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises ont diminué de 23 % entre 1990 et 2015, soit de 12,8 à 9,9 t éq. CO₂ par habitant. Tandis que l'intensité des émissions de l'agglomération montréalaise a diminué de 35 %, passant de 8,5 t éq. CO₂ par habitant en 1990 à 5,6 t éq. CO₂ par habitant en 2015.

De 1990 à 2015, le Québec a connu une baisse de 9 % de ses émissions de GES, alors que celles de la collectivité montréalaise ont diminué de 28 % (Tableau 18 et Figure 12).

Pour certains secteurs, l'évolution des émissions de GES est différente, tandis que d'autres ont suivi la même tendance. À titre d'exemple, le secteur industriel et de l'électricité ont suivi de près la même tendance de diminution entre 1990 et 2015 puisque les émissions de GES ont diminué de 26 % au Québec et de 28 % dans la collectivité montréalaise. Les émissions de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel ont, pour leur part, diminué de 21 % au Québec et de 37 % dans la collectivité montréalaise. Quant au secteur des matières résiduelles, l'agglomération montréalaise a connu une plus grande baisse de ses émissions de GES que l'ensemble de la province soit 77 % comparativement à 30 %.

Le secteur du transport demeure le principal émetteur de GES du Québec et de la collectivité montréalaise, représentant respectivement 42 % et 40 % des émissions totales de GES. Les émissions de GES de ce secteur ont augmenté de 21 % au Québec, alors que pour la collectivité montréalaise, elles ont augmenté de 2 %.

Tableau 18
Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2015

Secteur	Province du Québec			Collectivité montréalaise		
	Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation	Émissions (kt éq. CO ₂)		Variation
	1990	2014	(%)	1990	2014	(%)
Transport	28 060	34 030	21	4 436	4 507	2
Industriel et électricité*	33 500	24 710	-26	4 358	3 130	-28
Résidentiel, commercial et institutionnel	11 210	8 810	-21	4 810	3 049	-37
Agriculture	7 440	7 630	3	1,4	7,0	409
Matières résiduelles	9 270	6 470	-30	1 956	443	-77
Total	89 480	81 650	-9	15 562	11 135	-28

* Il existe une centrale de production d'électricité sur le territoire de l'agglomération. Cependant, suivant la méthodologie du GPC, les émissions de GES sont comptabilisées sous le secteur des industries énergétiques.

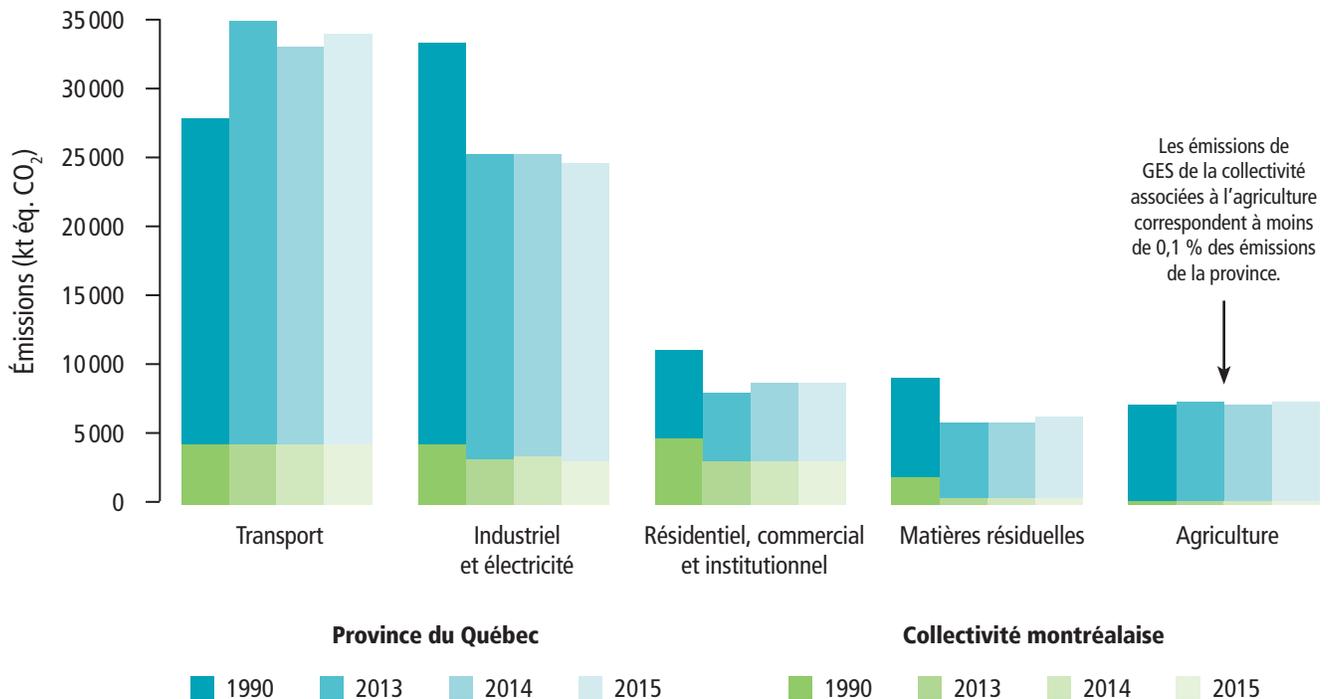
De façon générale, les disparités observées entre les deux inventaires peuvent s'expliquer par les caractéristiques propres au territoire de l'agglomération vis-à-vis le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques. À titre d'exemple, en 2015, la population de l'agglomération de Montréal s'élevait à 1,99 million d'habitants¹, ce qui se traduit par une densité de population de 4 007 habitants/km². À l'échelle du Québec, la densité de population n'est que de 6 habitants/km², en considérant l'ensemble du territoire.

Les effets de la densification urbaine, soit la réduction de l'achalandage automobile et le réseau de transport en commun, peuvent expliquer en grande partie l'intensité plus faible des émissions de GES observées pour la collectivité montréalaise. Dans une moindre mesure, les secteurs d'activités économiques et les types d'industries se retrouvant sur le territoire de l'agglomération sont aussi des facteurs qui peuvent expliquer la plus faible intensité des émissions.

Tendance à court terme : collectivité montréalaise

Même si plusieurs inventaires de la collectivité montréalaise ont été réalisés jusqu'à présent, ce n'est que depuis l'inventaire 2013 que ceux-ci suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC). Afin que les comparaisons soient représentatives, les inventaires doivent utiliser une même méthodologie et des sources de données comparables. Donc, le présent inventaire n'est comparable qu'avec l'année de référence (1990) et les inventaires 2013 et 2014.

Figure 12
Évolution des émissions de GES de la province de Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2015



Il est à noter que les émissions de l'année 2013 et 2014 ont été recalculées et mises à jour à la suite de révisions de données de certaines sources utilisées, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions et de l'utilisation des données qui n'étaient pas disponibles auparavant.

Les émissions totales de GES en 2015 ont peu varié par rapport à 2014 (Tableau 19), sauf le secteur PIUP et AFAT pour lesquels une réduction de 22 % et une augmentation de 27 % des émissions est observée, respectivement.

Tableau 19
Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014 et 2015

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO ₂)				Variation (%)
	1990	2013	2014	2015	
Sources fixes	8502	5383	5418	5275	-38
Résidentiel	2 491	1 312	1 291	1 280	-49
Commercial et institutionnel	2 318	1 792	1 786	1 768	-24
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	-27
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	-49
Émissions fugitives	15	13	11	15	-1
Transport	4436	4480	4398	4507	2
Routier	3 461	3 352	3 348	3 477	0
Hors route	10	38	11	20	89
Ferroviaire	148	210	189	165	12
Maritime	324	262	272	269	-17
Aérien	493	617	578	576	17
Matières résiduelles	1956	443	437	443	-77
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	315	315	-82
Traitement biologique des matières organiques	–	7	8	10	–
Incinération des matières résiduelles	137	83	76	79	-42
Traitement et rejet des eaux usées	33	37	38	37	13
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	666	1 115	1 153	904	36
Procédés industriels	171	170	180	174	2
Utilisation de produits	495	945	973	730	47
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	1,38	4,20	5,54	7,04	409
Fermentation entérique et gestion de fumier	0,85	2,39	3,15	3,91	359
Gestion des sols agricoles	0,49	1,65	2,20	2,93	501
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,16	0,19	0,20	353
Total	15 562	11 425	11 411	11 135	-28
Variation des émissions par rapport à 1990 (%)	–	-27	-27	-28	

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Références bibliographiques

1. Environnement et Changement climatique Canada. Données ouvertes du Règlement sur les carburants renouvelables 2015 [Fichier Excel]. Repéré le 21 décembre 2018 à drive.google.com/drive/folders/1LDBa_oM_Qj-bBBmPtxJROVs7xXOiu6i
2. Environnement et Changement climatique Canada. (2017). *Rapport d'inventaire national 1990-2015 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*. Repéré en août 2018 à www.publications.gc.ca/site/fra/9.502402/publication.html
3. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A9-4 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Canada, 2015 [Fichier Excel]. Repéré le 1^{er} juin 2018 à data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/A-Tableaux-Secteur-GIEC-Canada/?lang=fr
4. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A9-29 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Canada, 1990 [Fichier Excel]. Repéré le 1^{er} juin 2018 à data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/A-Tableaux-Secteur-GIEC-Canada/?lang=fr
5. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A11-4 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Québec, 2015 [Fichier Excel]. Repéré le 1^{er} juin 2018 à <http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/C-Table-Sect-GIEC-Prov-Terr/?lang=fr>
6. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A11-29 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Québec, 1990 [Fichier Excel]. Repéré le 1^{er} juin 2018 à <http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/C-Table-Sect-GIEC-Prov-Terr/?lang=fr>
7. Environnement et Ressources naturelles Canada. Conditions météorologiques et climatiques passées, Données historiques. Repéré en septembre 2018 à climat.meteo.gc.ca/historical_data/search_historic_data_f.html
8. Environnement et Ressources naturelles Canada. Règlement sur les carburants renouvelables : foire aux questions. Repéré à www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/reglement-carburants-renouvelables-foire-questions.html
9. Greenhouse Gas Protocol. (2014). *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories – An Accounting and Reporting Standard for Cities*, partenariat entre le World Resources Institute, le C40 Cities Climate Leadership Group et l'ICLEI pour la création d'un protocole standard pour les villes. Repéré à www.ghgprotocol.org/sites/default/files/ghgp/standards/GHGP_GPC_0.pdf
10. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2016). *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, préparé par le Programme du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (édité par S. Eggleston, L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe). Repéré à www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/
11. Institut de la statistique du Québec. (2016). *Le bilan démographique du Québec – Édition 2016*. Repéré à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2016.pdf
12. Institut de la statistique du Québec. Population et structure par âge et sexe, Régions administratives – Population totale, 1986 à 2017 [Fichier Excel]. Repéré le 18 août 2018 à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html
13. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm
14. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2018). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2015 et leur évolution depuis 1990*. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2015/Inventaire1990-2015.pdf
15. Port de Montréal. Trafic du port de Montréal aux installations de l'île de Montréal, 2014–2016 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à www.port-montreal.com/fr/acces-a-linformation-medias.html

16. Régie de l'énergie. (2012). *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2010*. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2010_novembre2012.pdf
17. Régie de l'énergie. (2017). *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2016*. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2016_juin2017.pdf
18. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie. Repéré à oee.mcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm
19. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie, Secteur industriel – Québec. Repéré à oee.mcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/complet/evolution_agg_qc.cfm
20. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie, Secteur des transports – Québec, Tableau 13 : Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES du transport aérien par source d'énergie. Repéré à oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?typ=e=CP§or=tran&juris=qc&rn=13&page=0
21. Société de l'assurance automobile du Québec. Nombre de véhicules en circulation dans la région de Montréal au 31 décembre 2015 selon le type d'utilisation, le type de véhicule et le type de carburant [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/
22. Société de l'assurance automobile du Québec. Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation et le type de véhicule, Québec, régions administratives et municipalités de résidence du propriétaire du véhicule. Repéré à www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER43UV2C08-9115247238m8D&p_lang=1&p_m_o=SAAQ&p_id_ss_domn=718&p_id_raprt=3372
23. Société de l'assurance automobile du Québec. Tableau 89 : Nombre de véhicules en circulation dans la région de Montréal selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge, de 1990 à 1995 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/
24. Société de l'assurance automobile du Québec. Tableau 89 : Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge, de 1990 à 1995 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/
25. *Bilan 2016 : accidents, parc automobile et permis de conduire*. Repéré à saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/espace-recherche/dossier-statistique-bilan-2016.pdf
26. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 1991 [Fichier Excel]. Traitement : Communauté urbaine de Montréal.
27. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 2016. Traitement : Montréal, Québec [DR240666000]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/95-640-x2016001-fra.htm
28. Statistique Canada. Tableau 23-10-0066-01 : Ventes de carburants destinés aux véhicules automobiles, annuel (x 1 000). Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=2310006601
29. Statistique Canada. Tableau 23-10-0236-01 : Statistiques du transport maritime international et du cabotage trimestriel (x 1 000) [Contenu archivé]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310023601
30. Statistique Canada. Tableau 23-10-0253-01 : Trafic aérien de passagers aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025301

31. Statistique Canada. Tableau 23-10-0254-01 : Trafic aérien des marchandises aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025401
32. Statistique Canada. Tableau 32-10-0153-01 : Superficie totale des terres et utilisation des terres agricoles, données chronologiques. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015301
33. Statistique Canada. Tableau 32-10-0406-01 : Utilisation des terres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040601
34. Statistique Canada. Tableau 32-10-0407-01 : Mode d'occupation déclaré des terres possédées, louées, en métayage, utilisées sous d'autres arrangements ou exploitées par d'autres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040701
35. Transport Canada. *Les transports au Canada 2016 – Addenda statistique*, 115 pages. Document accessible sur demande à www.tc.gc.ca/fr/transports-canada/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/rapports-annuels.html
36. Transport Canada. *Les transports au Canada 2017 – Addenda statistique*, 113 pages. Document accessible sur demande à www.tc.gc.ca/fr/transports-canada/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/rapports-annuels.html
37. Statistique Canada. (1992). *Trafic des transporteurs aériens aux aéroports canadiens, Octobre – décembre 1990*, catalogue 51-005, vol. 14, n°. 4. Repéré à publications.gc.ca/collections/collection_2016/statcan/51-005/CS51-005-14-4.pdf
38. United States Environmental Protection Agency. Clean Air Technology Center Products, Landfill Gas Emissions Model (LandGEM), Version 3.02, 2005 [Fichier Excel]. Repéré à www.epa.gov/catc/clean-air-technology-center-products#software
39. Ville de Montréal. Données d'élimination des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75372170&_dad=portal&_schema=PORTAL
40. Ville de Montréal. Données recueillies en vertu du Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur sa délégation de la Communauté métropolitaine de Montréal (2001-10). Repéré à cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/programmes-et-reglements-en-environnement/reglementation-sur-lassainissement-de-latmosphere
41. Ville de Montréal. (2016). *Inventaire 2013 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2013_fr.PDF
42. Ville de Montréal. (2018). *Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2014_vf.PDF
43. Ville de Montréal. Les emplois par secteurs économiques, une production de Montréal en statistique. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887593&_dad=portal&_schema=PORTAL

Abréviations

AFAT	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres
CH₄	Méthane
CO₂	Dioxyde de carbone
éq. CO₂	Équivalent en dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Global Protocol for Community-Scale
HFC	Hydrofluorocarbure
km²	Kilomètre carré
kt	Kilotonne
m²	Mètre carré
N	Azote
N₂O	Oxyde nitreux
NF₃	Trifluorure d'azote
OEE	Office de l'efficacité énergétique
PFC	Perfluorocarbure
PIUP	Procédés industriels et utilisation de produits
SF₆	Hexafluorure de soufre
t	Tonne
TJ	Térajoule
VUS	Véhicules utilitaires sport



Dossier # : 1192904003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige »

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige ».

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-24 13:58

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1192904003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige »

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption de la résolution CM19 0230 du conseil municipal à sa séance du 26 février 2019, un mandat a été donné à la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal afin qu'elle étudie la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a accumulation au sol de 20 cm ou plus, et ce dans la perspective d'assurer une cohérence régionale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0230

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige ».

JUSTIFICATION

La recommandation de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal est à l'effet :

- de ne pas donner suite à la mesure décrite dans la résolution CM19 0230 du conseil de la Ville de Montréal compte tenu qu'elle ne s'avère pas pertinente dans le contexte actuel de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal et des enjeux qui s'y rattachent ;
- que les partenaires impliqués consacrent leurs efforts à l'élaboration et à l'implantation de mesures et de moyens qui permettront de favoriser un transfert modal vers le transport collectif de manière globale, et non à des mesures ponctuelles dont les bénéfices sont incertains ou limités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-24

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-09-24

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 février 2019
Séance tenue le 26 février 2019

Résolution: CM19 0230

Motion de l'opposition officielle proposant la gratuité des transports collectifs de la STM le lendemain d'une tempête de neige de 20 cm ou plus

Attendu que selon un sondage commandé par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en 2015, 93 % des Québécois ont un permis de conduire et 91 % d'entre eux admettent que la conduite l'hiver est un problème de sécurité routière important;

Attendu que selon une analyse de *Montréal en statistiques* réalisée à partir des données de la SAAQ, le parc automobile sur l'agglomération de Montréal représentait 968 466 véhicules en 2017 et que ce nombre s'est accru de 1,64 % entre 2016 et 2017, soit la croissance la plus importante enregistrée depuis 2005;

Attendu que les statistiques délivrées par le Groupement des assureurs automobiles en 2015 indiquent qu'en moyenne, 30 % d'accidents supplémentaires sont répertoriés l'hiver;

Attendu que l'objectif de la Politique de déneigement de la Ville de Montréal est « *L'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers circulant sur les voies publiques (piétons, utilisateurs de transport en commun, automobilistes et cyclistes), (...)* »;

Attendu que selon les données d'Environnement et Changement climatique Canada, pour les trois dernières saisons hivernales, soit entre décembre 2015 et mars 2018, il y a eu 6 tempêtes avec une accumulation de la neige au sol de 20 centimètres (cm) ou plus à Montréal, ce qui fait une moyenne de 2 grandes tempêtes de neige par hiver;

Attendu que la Ville de Montréal encourage déjà les automobilistes à utiliser les transports collectifs le lendemain de tempêtes de neige;

Attendu que la gratuité des transports collectifs peut créer un incitatif pour les automobilistes qui permettrait de diminuer l'utilisation de la voiture et donc de réduire la congestion et les risques d'accidents lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. François Limoges

d'amender le « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« Que le conseil municipal demande à la Communauté métropolitaine de Montréal de mandater sa commission du transport afin qu'elle étudie la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus, et ce dans la perspective d'assurer une cohérence régionale ».

À 12 h 19, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande à la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, de suspendre les travaux afin de permettre à ses membres de prendre connaissance de la proposition de M. Sauvé.

À 12 h 20, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 12 h 23, le conseil reprend ses travaux.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité, M. François Limoges.

Après avoir pris en délibéré l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité, la présidente du conseil juge, en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, qu'il est recevable.

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité.

À 12 h 30, la présidente du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit sur l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité.

Le conseiller Aref Salem prend la parole et indique que sa formation politique accepte l'amendement proposé par le conseiller Sauv  et le leader de la majorit .

Le d bat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amend .

La pr sidente du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amend  et le d clare adopt    l'unanimit , et il est

R SOLU

en cons quence.

65.01
/cb

Val rie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifi  conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Sign e  lectroniquement le 6 mars 2019



Communauté métropolitaine
de Montréal

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 12 septembre 2019 à 9 h 00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de
Montréal ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, membre du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

CE19-169

RAPPORT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT SUR LE PROJET DE
GRATUITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF EN CAS DE TEMPÊTE DE NEIGE
À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation numéro CTR 19-42 de la Commission du transport
adoptée à sa séance du 29 août 2019,

Il est résolu de prendre acte du rapport de la Commission du transport
intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de
transport de Montréal lors de tempêtes de neige » et de le transmettre
au conseil de la Ville de Montréal.

Certifié conforme

Secrétaire

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3A 3L6

514-350-2550 514-350-2599 www.cmm.qc.ca



Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige

Rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal

Août 2019

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	2
MEMBRES DE LA COMMISSION DU TRANSPORT	3
1 ORIGINE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE	4
1.1 MOTIFS A L'APPUI DE LA RESOLUTION	4
2 PARTAGE DES COMPETENCES EN MATIERE DE TARIFICATION	5
2.1 CADRE TARIFAIRE	5
2.2 INITIATIVES TARIFAIRES.....	6
3 PORTEE DE LA MESURE	7
3.1 DONNEES UTILISEES AUX FINS DE L'ANALYSE	7
3.1.1 MESURE DE LA QUANTITE DE NEIGE	7
3.2 ANALYSE DU MOMENT DU DÉCLENCHEMENT DE LA MESURE	7
3.2.1 RELATION ENTRE LES PRECIPITATIONS ET LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE LA ROUTE	8
3.3 TERRITOIRE D'APPLICATION ET COHERENCE REGIONALE.....	8
4 ÉVALUATION DU COÛT DE LA MESURE	9
4.1 METHODE DE CALCUL DU MANQUE A GAGNER TARIFAIRE.....	9
4.2 VARIATION DU MANQUE A GAGNER TARIFAIRE.....	9
5 OPERATIONNALISATION DE LA MESURE	11
6 EXAMEN D'EXPÉRIENCES PERTINENTES	12
7 APPRÉCIATION DE LA PERTINENCE DE LA MESURE	13
7.1 DESCRIPTION ET ANALYSE DES COMPOSANTES.....	13
7.1.1 CAPACITÉ D'ACCUEIL DES RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF	13
7.1.2 POTENTIEL DE TRANSFERT MODAL	14
7.1.3 ACCIDENTS DE LA ROUTE	15
7.1.4 FLUIDITE DE LA CIRCULATION ROUTIERE	15
7.1.5 QUALITE DES SERVICES D'AUTOBUS.....	16
7.1.6 FACILITATION DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT	16
7.1.7 ASPECTS FINANCIERS.....	17
7.1.8 PERCEPTION DE LA MESURE.....	17
8 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	18
BIBLIOGRAPHIE	20
ANNEXE A	21
ANNEXE B	24



MEMBRES DE LA COMMISSION DU TRANSPORT

Président

Monsieur Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Vice-présidents

Vacant
Membre du conseil de la Ville de Laval

Monsieur Peter McQueen
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Membres

Monsieur Claudio Benedetti
Membre du conseil de la Ville de Brossard

Monsieur Éric Alan Caldwell
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Madame Marianne Giguère
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Monsieur Denis Martin
Maire de la Ville de Deux-Montagnes

Madame Sophie Mauzerolle
Membre du conseil de la Ville de Montréal



1 ORIGINE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Le 26 février 2019, le conseil de la Ville de Montréal adoptait la résolution CM19 0230 demandant à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) «...de mandater sa commission du transport afin qu'elle étudie la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus, et ce dans la perspective d'assurer une cohérence régionale.»

En décembre 2017, le comité exécutif de la Communauté a confié à la commission du transport le mandat de proposer des orientations et des attentes à l'égard de la tarification sociale du transport en commun sur le territoire de la CMM (résolution CE17-210). En conséquence, il s'avère opportun que la commission du transport donne suite à la demande formulée par la Ville de Montréal puisqu'elle concerne une dimension du domaine de la tarification.

1.1 MOTIFS À L'APPUI DE LA RÉOLUTION

La résolution de la Ville propose l'examen d'une mesure qui vise à répondre aux problèmes et objectifs suivants :

- Au Québec, 91 % des titulaires d'un permis de conduire admettent que la conduite en hiver est un problème de sécurité routière important (selon un sondage de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) réalisé en 2015) ;
- Le parc automobile de l'agglomération de Montréal, constitué de 968 466 véhicules en 2017, s'accroît rapidement (selon une analyse de Montréal en statistiques, Ville de Montréal) ;
- On dénombre en moyenne 30 % d'accidents supplémentaires en hiver par rapport au reste de l'année (selon le Groupement des assureurs automobiles) ;
- La Politique de déneigement de la Ville de Montréal a notamment pour objectif d'assurer « l'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers circulant sur les voies publiques (piétons, utilisateurs de transport en commun, automobilistes et cyclistes) » ;
- Il y aurait eu six tempêtes de neige avec une accumulation de la neige au sol de 20 cm ou plus à Montréal pendant la période de trois ans entre 2015 et 2018 ;
- La Ville de Montréal encourage déjà les automobilistes à utiliser les transports collectifs le lendemain de tempêtes de neige ;
- La gratuité des transports collectifs peut créer un incitatif pour les automobilistes qui permettrait de diminuer l'utilisation de la voiture et donc de réduire la congestion et les risques d'accident lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses.

La mesure envisagée traduit la volonté du conseil de la Ville de Montréal d'accroître la sécurité routière lors de conditions de conduite dangereuses pendant la saison hivernale.



2 PARTAGE DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION

La loi constitutive de l'ARTM lui confie la compétence exclusive en matière de tarification des services de transport collectif sur son territoire. La mesure envisagée par la Ville de Montréal, qui consiste à offrir la gratuité des services de transport collectif sur le réseau de la STM, pourrait être concrétisée de deux manières :

- Intégration au cadre tarifaire de l'Autorité (LARTM, articles 25 et 26) ;
- Initiative tarifaire déterminée par l'ARTM à la lumière d'une proposition reçue d'un organisme public de transport collectif (OPTC) œuvrant sur son territoire, c'est-à-dire exo, la Société de transport de Laval (STL), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de Montréal (STM) (LARTM, articles 8 et 72).

2.1 CADRE TARIFAIRE

À la suite de l'implantation de la réforme de la gouvernance du transport collectif en 2017, l'ARTM s'est vu confier la compétence exclusive pour établir, selon les différents critères qu'elle détermine, le cadre tarifaire du transport collectif applicable sur son territoire, entre autres en fixant les tarifs pour les titres de transport selon leur teneur.

L'article 25 de sa loi constitutive prévoit que les critères que peut déterminer l'ARTM en vue d'établir le cadre tarifaire concernent notamment :

- Les différents modes de transport utilisés ;
- La rapidité et la fréquence des parcours ainsi que la distance parcourue ;
- Le jour et l'heure des déplacements ;
- Les catégories d'usagers.

Puisqu'il ne s'agit pas de critères exclusifs, l'ARTM pourrait adopter une politique tarifaire visant, par exemple, la gratuité des services qu'elle organise, dans des circonstances particulières, notamment à la suite de chutes de neige significatives comme il est question dans la résolution numéro CM19 0230 de la Ville de Montréal.

Afin de mettre en œuvre un cadre tarifaire simplifié et efficace, l'ARTM a amorcé en 2018 une démarche visant la refonte de son système tarifaire. Le nouveau cadre tarifaire devra favoriser et faciliter l'utilisation du transport collectif par les citoyens de la région métropolitaine de Montréal. L'ARTM prévoit implanter son nouveau cadre tarifaire de façon graduelle à compter de l'année 2020.

Cependant, la démarche entreprise par l'ARTM n'inclut pas l'examen de mesures tarifaires particulières comme celle envisagée par la Ville de Montréal concernant la gratuité des services à la suite de chutes de neige significatives.



2.2 INITIATIVES TARIFAIRES

La desserte du territoire de l'ARTM est assurée à la suite de la conclusion d'une entente entre l'ARTM et chacun des organismes publics de transport en commun (OPTC) de son territoire.

L'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) stipule que cette entente doit contenir, entre autres, des dispositions permettant aux OPTC de mettre en œuvre des innovations et des initiatives pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des services et leur intégration. Les initiatives tarifaires font partie des initiatives que peuvent proposer les organismes.

Avant la réforme de la gouvernance, certaines municipalités de la région métropolitaine avaient implanté de telles initiatives, par exemple, la gratuité des services de transport collectif pour les personnes âgées en dehors des périodes de pointe (RTL), ou la gratuité pendant des épisodes de smog intense (STL). Après consultation des partenaires impliqués par la réforme de la gouvernance, le législateur a choisi de conserver de telles possibilités au profit des OPTC et des municipalités qui les composent. Les initiatives tarifaires mentionnées ci-dessus sont d'ailleurs toujours en place.

En somme, même si le cadre tarifaire de l'ARTM ne prévoit pas de mesure particulière visant la gratuité des services de transport collectif suivant une chute de neige significative, un OPTC peut proposer une telle mesure afin qu'elle soit applicable sur son territoire ou sur une partie de celui-ci. Le cas échéant, le financement de la mesure serait assuré conformément aux modalités prévues à la politique de financement de l'ARTM qui prévoit que le manque à gagner attribuable à une initiative tarifaire est à la charge des municipalités concernées.



3 PORTÉE DE LA MESURE

La résolution adoptée par la Ville de Montréal fait état d'une volonté d'accroître la sécurité des usagers de la route lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses, soit en offrant la gratuité du transport collectif au lendemain d'une accumulation de neige au sol de 20 centimètres et plus. Cette section présente la portée de cette mesure et, dans une optique de cohérence régionale, l'adéquation du territoire d'application de la mesure.

3.1 DONNÉES UTILISÉES AUX FINS DE L'ANALYSE

Une base de données a été réalisée en croisant les observations d'Environnement Canada sur les précipitations (de neige, de pluie et neige accompagnée de pluie) et les observations de la SAAQ sur les accidents de la route¹ pour la période 2011-2018.

3.1.1 MESURE DE LA QUANTITÉ DE NEIGE

À l'aide de stations d'observation automatisées et de modèles informatisés, Environnement Canada mesure deux types de données, soit les données factuelles et les données prévisionnelles. Les données factuelles sont recueillies à la suite des chutes de neige alors que les données prévisionnelles établissent les précipitations attendues pour un territoire et une période temporelle donnés.

Dans le cas de la mesure proposée, le type de données utilisé dépend du moment du déclenchement de celle-ci. Advenant un déclenchement au lendemain d'une accumulation significative de neige, les données factuelles seraient utilisées. Cependant, si la mesure devait être déclenchée à la suite d'un avertissement d'accumulations importantes prévues pour les heures ou la journée à venir, ce sont les données prévisionnelles qui serviraient d'unité de mesure.

Par ailleurs, puisque les quantités de précipitations de neige peuvent varier d'un endroit à l'autre, une réflexion devrait avoir lieu quant aux chutes de neige en regard au territoire d'application de la mesure. Une stratégie d'échantillonnage, par exemple, permettrait de recueillir les données à certains points de « destination » préalablement choisis tels que les pôles d'emplois importants dans divers secteurs de la région métropolitaine. Ces secteurs qui attirent plusieurs déplacements en période de pointe pourraient être utilisés pour le déclenchement de la mesure.

3.2 ANALYSE DU MOMENT DU DÉCLENCHEMENT DE LA MESURE

Afin d'accroître la sécurité des usagers de la route, la mesure proposée serait déclenchée au lendemain d'une accumulation importante de neige. Selon les observations, on dénombre 37 précipitations de 9 centimètres² et plus de 2011 à 2018. Sur ces 37 cas, il a été possible de répertorier une hausse des accidents (en moyenne de 31 %) au lendemain de la chute de neige à seulement 6 occasions et aucun des 6 cas répertoriés ne comprenait des précipitations de neige de 20 cm et plus. Dans les 31 autres cas, le nombre d'accidents a chuté de 22 % au lendemain de la tempête.

¹ Les données de la SAAQ ne concernent que les accidents ayant causé des dommages corporels ou dont l'évaluation des dommages matériels est supérieure à 2 000 \$.

² Le seuil de 9 cm de précipitations de neige permet d'obtenir un échantillon suffisamment grand pour poser des conclusions. Ce n'est pas le cas du seuil de 20 cm et plus proposé par la mesure.



En fonction de ces données, on observe donc que les journées de chute de neige posent plus de risques à la conduite automobile que les lendemains. Il est donc inutile d'appliquer la mesure au lendemain d'une tempête de neige. Il faut alors analyser la portée d'une mesure appliquée le jour d'une forte précipitation de neige. Plus précisément il s'agit d'étudier le lien entre les précipitations et le nombre d'accidents routiers.

3.2.1 RELATION ENTRE LES PRÉCIPITATIONS ET LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE LA ROUTE

Il faut souligner la pertinence de réfléchir sur l'impact de l'hiver sur les accidents de la route. Une attention particulière a été portée sur l'effet des types de précipitations (neige, pluie, et neige accompagnée de pluie) et sur le niveau des précipitations lors d'une chute de neige. L'analyse (voir annexe b) confirme que le ratio quotidien d'accidents augmente en hiver et plus particulièrement lors d'une précipitation de neige ou de neige accompagnée de pluie. Lors de précipitations de neige, le ratio quotidien d'accidents est significativement plus élevé dès qu'il tombe 5 cm et plus (plutôt que 20 cm et plus comme le propose la mesure) et de ce fait, il faut adapter toute mesure de réduction du ratio quotidien d'accidents en ce sens. Enfin, une réduction du nombre absolu d'accidents, plutôt que du ratio quotidien d'accidents, doit être fondée sur l'effet des faibles précipitations de neige sur la propension à augmenter le nombre d'accidents en hiver.

Finalement, il faut garder à l'esprit les limites imposées par la base de données. Les relations entre le ratio quotidien d'accidents et les variables explorées ne sont pas intenses (au sens statistique du terme) ; le phénomène des accidents de la route sur le territoire de l'agglomération de Montréal de 2011 à 2018 n'est expliqué que dans une proportion de 30 %, et 70 % de l'explication nous échappe. Une analyse fine des conditions météorologiques et des conditions de la route serait nécessaire afin de favoriser l'élaboration d'une mesure efficace et efficiente.

3.3 TERRITOIRE D'APPLICATION ET COHÉRENCE RÉGIONALE

La proposition à l'étude prévoit que la mesure ne s'appliquerait qu'au réseau de la STM, soit sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Or, dans la perspective de favoriser la cohérence régionale, et dans le but de maximiser les bénéfices potentiels, la mesure pourrait s'appliquer à l'ensemble du territoire de l'ARTM, soit le territoire desservi par les OPTC de la région métropolitaine. Plusieurs arguments valident cette hypothèse :

- Lors de tempêtes de neige, plusieurs accidents et ralentissements surviennent sur le réseau routier régional. Ceux-ci peuvent prendre une envergure importante comme dans le cas de la paralysie de l'A-13 en mars 2017 ;
- En 2011, 42 % des déplacements à motif travail dont la destination se situe à l'intérieur de l'agglomération de Montréal provenaient de l'extérieur de celle-ci. Ainsi, l'application de la mesure à l'échelle du territoire de l'ARTM offrirait un potentiel de réduction de la congestion plus important ;
- Dans l'hypothèse où la gratuité ne s'appliquerait qu'à Montréal, les automobilistes provenant de l'extérieur de la métropole qui souhaiteraient profiter de la mesure devraient vraisemblablement utiliser un service de transport collectif au tarif régulier avant de rejoindre le réseau de la STM. Cela pourrait constituer un frein à l'utilisation des transports collectifs.



4 ÉVALUATION DU COÛT DE LA MESURE

4.1 MÉTHODE DE CALCUL DU MANQUE À GAGNER TARIFAIRE

Le manque à gagner tarifaire représente les pertes qui seraient engendrées au niveau des recettes tarifaires advenant l'application d'une journée de gratuité. Puisque la mesure proposée ne prévoit aucun remboursement aux détenteurs de passes annuelles et mensuelles, le calcul se base uniquement sur les recettes des titres unitaires et journaliers.

Le calcul a été estimé en fonction de données provenant du budget 2019 de l'ARTM et d'un rapport sur les recettes tarifaires de 2013 de la firme PricewaterhouseCoopers :

- L'ARTM estime à 916 M\$ les revenus des recettes tarifaires pour l'année 2019 ;
- Les recettes tarifaires en provenance des titres journaliers et unitaires représentent 32 % des recettes totales ;
- On note une augmentation moyenne de 5 % des recettes tarifaires totales en hiver ;
- Les recettes en provenance de l'agglomération de Montréal représentent 75 % des recettes de la région métropolitaine.

Ainsi, le manque à gagner tarifaire engendré par la mesure serait d'approximativement 840 000 \$ pour la RMR et 630 000 \$ pour l'agglomération de Montréal par journée d'application. Ce calcul ne concerne que les recettes tarifaires et non l'ensemble des répercussions financières qui pourraient être engendrées par la mesure, telle que les coûts supplémentaires d'exploitation des services.

4.2 VARIATION DU MANQUE À GAGNER TARIFAIRE

Le coût annuel estimé de la mesure dépend du seuil de déclenchement choisi. Alors que la résolution du conseil de la Ville de Montréal prévoit l'application de la mesure le lendemain d'une tempête de neige lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 centimètres ou plus, les données présentées dans ce rapport permettent de constater que les conditions routières sont les plus dangereuses lors de précipitations de neige inférieures à 5 cm.

Suivant les données relatives aux précipitations de neige observées sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre 2011 et 2018, le manque à gagner annuel engendré pourrait aller jusqu'à 28,6 M\$ tel que présenté au tableau 1. Cette estimation tient compte de l'hypothèse que la gratuité des services serait offerte pendant une période de 24 heures suivant le déclenchement de la mesure.



TABLEAU 1 : COÛT ANNUEL ESTIMÉ* DE LA MESURE EN FONCTION DU SEUIL DE DÉCLENCHEMENT ET DU TERRITOIRE D'APPLICATION

CHUTE DE NEIGE	OCCURRENCE EN HIVER		COÛT ANNUEL ESTIMÉ	
	TOTAL 2011-2018	MOYENNE ANNUELLE	TERRITOIRE ARTM*	AGGLO. MTL
0,01 - 4,99 cm	274	34	28 560 000 \$	21 420 000 \$
5 - 9,99 cm	31	4	3 360 000 \$	2 520 000 \$
10 - 19,99 cm	25	3	2 520 000 \$	1 890 000 \$
20 cm et plus	6	1	840 000 \$	630 000 \$

*Estimation CMM

* Bien que les données sur les chutes de neige aient été répertoriées à l'échelle de l'agglomération de Montréal, il a été pris pour acquis que celles-ci seraient les mêmes à l'échelle du territoire de l'ARTM afin d'illustrer l'ampleur des coûts de la mesure au niveau régional.



5 OPÉRATIONNALISATION DE LA MESURE

Une implantation éventuelle de la mesure envisagée impliquerait la conclusion d'une entente entre l'ARTM et l'OPTC concerné. Cette entente viserait, entre autres, à préciser le partage des responsabilités pour mettre en place un processus opérationnel efficace. Celui-ci pourrait varier selon qu'il s'agisse d'une initiative de l'ARTM ou d'un OPTC. La nature des activités faisant partie du processus retenu dépendra notamment du moment choisi du déclenchement de la mesure de gratuité.

Si le déclenchement de la mesure est établi en fonction d'une prévision de tempête de neige pouvant affecter la sécurité routière, un processus opérationnel similaire à celui de la STL lors des journées de smog (voir chapitre 6) pourrait être choisi.

Dans cet exemple, lorsqu'un avertissement de smog est donné par Environnement Canada (en fin d'après-midi pour le lendemain), la STL met en branle le processus d'Alerte au smog et offre un tarif réduit durant toute la journée du lendemain de manière à diminuer les émissions de GES du secteur routier. Il est à noter qu'aucun exemple n'a pu être recensé pour l'application d'une mesure de gratuité du transport collectif suivant une tempête hivernale.

Un processus opérationnel similaire pourrait aussi être choisi et adapté dans le cas où le déclenchement de la mesure aurait lieu en fonction de données observées plutôt que de prévisions.

Dans les deux cas (modèle prévisionnel et à posteriori) l'utilisation de données en provenance d'Environnement Canada est requise. Ainsi, une collaboration entre l'ARTM, l'OPTC concerné et l'agence fédérale serait nécessaire afin d'assurer l'efficacité du processus opérationnel.



6 EXAMEN D'EXPÉRIENCES PERTINENTES

Il existe peu de documentation concernant des descriptions ou des analyses de cas relatives à des mesures de gratuité ponctuelle des transports collectifs, particulièrement en ce qui concerne des mesures d'exception en cas de tempête hivernale. Néanmoins, on retrouve ci-dessous une description des quelques exemples en matière de gratuité ponctuelle des services de transport collectif qui ont été répertoriés.

Sherbrooke, Société de transport de Sherbrooke

Le 13 février 2019, la Société de transport de Sherbrooke (STS) a offert la gratuité sur l'ensemble de son réseau en raison d'une tempête hivernale. Cette initiative visait à réduire le nombre de véhicules sur le réseau routier et ainsi faciliter les opérations de déneigement. La STS n'a cependant pas analysé les retombées de la mesure.

Laval, Société de transport de Laval

Entre le 1^{er} juin et la fête du Travail, la STL offre un tarif réduit à 1\$ pour le passage unitaire lors des journées de smog. Par cette initiative, la STL souhaite contribuer concrètement à l'amélioration de la qualité de l'air en encourageant les gens à délaissier leurs voitures pour prendre le transport en commun.

Le processus d'application de la mesure débute lorsqu'Environnement Canada émet un avertissement de smog pour le lendemain. Lors de cette journée de smog, le tarif est applicable pour la journée entière.

Un entretien téléphonique avec l'organisme a permis de révéler que la mesure entraîne une hausse de l'achalandage quotidien allant de 5 à 7 %. Cette estimation est toutefois conservatrice puisque lors des journées de grande chaleur, l'achalandage des réseaux de transport collectif tend à diminuer. Cette variable n'est pas prise en compte dans le calcul de la hausse d'achalandage réalisé par la STL de sorte que l'impact de la mesure est probablement légèrement supérieur à ce qui est évalué.

Île-de-France, Île-de-France – Mobilité

En 2014, les résidents de la région d'Île-de-France ont bénéficié de la gratuité du transport en commun (bus, métro, RER) lors d'épisodes de pic de pollution.

Le manque à gagner annuel engendré par la mesure était estimé à environ 80 M€ (4 M€ par jour). Jugeant que la mesure était trop coûteuse, créait un effet d'aubaine et n'avait aucun impact significatif sur la pollution, un tarif quotidien spécial antipollution à 3,80 €, soit l'équivalent de deux billets à utilisation simple, a été implanté.

7 APPRÉCIATION DE LA PERTINENCE DE LA MESURE

La présente section présente une analyse sommaire de la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur le réseau de la STM le lendemain d'une tempête de neige, et ce, dans la perspective d'assurer une cohérence régionale. Il s'agit notamment de déterminer si la mesure est pertinente en fonction du contexte actuel de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal.

Ce contexte est notamment caractérisé par des réseaux qui sont exploités au maximum de leur capacité en heure de pointe, particulièrement certains tronçons du réseau de métro, ainsi que par une forte croissance anticipée des dépenses en matière de transport collectif. Ces éléments doivent être pris en compte dans l'appréciation de la pertinence de la mesure.

Néanmoins, il faut souligner la justesse de l'objectif de promotion du transport collectif, inhérent à la mesure, qui est compatible avec l'objectif 2.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté, qui vise à hausser à 30 % la part modale des déplacements effectués en transport collectif pendant la période de pointe du matin d'ici 2021.

7.1 DESCRIPTION ET ANALYSE DES COMPOSANTES

7.1.1 CAPACITÉ D'ACCUEIL DES RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF

Certains tronçons du système de transport en commun de Montréal arrivent à un point de saturation. Les exemples des lignes orange et verte du réseau de métro de la STM sont particulièrement révélateurs alors qu'il n'est pas rare que les utilisateurs aient à laisser passer un train avant de pouvoir accéder au service.

D'ailleurs, en marge de l'étude du budget 2019 de la STM, le président de son conseil d'administration déclarait que le besoin criant en solutions structurantes pour soulager la congestion dans le transport en commun à Montréal est indéniable.

Parallèlement, bien que plusieurs projets structurants soient en cours de réalisation, leurs effets sur les réseaux actuels ne sont pas encore connus et devront être explorés davantage :

- REM : Pendant les travaux du chantier de l'antenne Deux-Montagnes, les mesures d'atténuation déployées par exo risquent de rabattre une partie de sa clientèle de la couronne nord sur la ligne orange, et ce, jusqu'à la mise en service de l'antenne prévue en 2022 ;
- SRB Pie-IX : La mise en service du Service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, prévue en 2022, permettra aux usagers du transport collectif de Laval et du nord-est de Montréal de rejoindre la ligne verte du métro et plusieurs circuits d'autobus afin d'accéder au centre-ville et aux autres pôles de destination de Montréal ;



- Prolongement de la ligne bleue : Selon le Programme des immobilisations (PDI) de la STM, la mise en service du nouveau tronçon de la ligne bleue jusqu'à Anjou est prévue pour 2026. Une hausse de l'achalandage sur la ligne orange en direction du centre-ville à partir de la station Jean-Talon est anticipée ;

À court et moyen termes, d'autres projets issus du Plan des initiatives de développement du transport collectif (PIDTC) de l'ARTM pourraient aussi influencer l'achalandage sur les réseaux existants.

Les partenaires impliqués par la planification et l'exploitation des services de transport collectif collaborent en vue de trouver des solutions pour pallier les problématiques de congestion :

- Le bureau de coordination et d'intégration (BCI) de Montréal, mis en place par l'ARTM dans le cadre de son PIDTC, s'assure que des analyses supplémentaires soient réalisées :
 - Pour répondre aux enjeux concernant la congestion de la ligne orange et de la station de correspondance Berri-UQAM, et la progression de l'offre en transport collectif ;
 - Pour identifier et quantifier de façon précise les besoins actuels et futurs des usagers, ainsi que l'impact, sur le réseau de métro, des ajouts de services et des projets qui seront connectés au réseau existant dans les prochaines années.
- La STM travaille actuellement à la refonte de ses circuits d'autobus en vue de bonifier la desserte. Le nouveau réseau sera implanté progressivement entre 2020 et 2026 ;
- La Ville de Montréal a mis en place un bureau de projet, qui collabore étroitement avec l'ARTM, afin d'étudier l'intégration d'une nouvelle ligne, la ligne rose, au réseau du métro. À cet effet, le gouvernement du Québec a récemment annoncé le financement du tronçon ouest du projet, sous forme de tramway, reliant le centre-ville de Montréal à l'arrondissement de Lachine.

Dans ce contexte, une hausse ponctuelle de l'achalandage découlant de l'application de la mesure pourrait surcharger davantage des réseaux déjà exploités au maximum de leur capacité en heure de pointe. L'expérience pourrait donc ne pas être optimale tant pour les usagers réguliers des services que pour les nouveaux usagers qui voudraient profiter de la mesure.

7.1.2 POTENTIEL DE TRANSFERT MODAL

La mesure a pour but d'inciter un transfert modal des automobilistes vers le transport collectif le lendemain de tempêtes de neige en vue de contribuer à l'atteinte de l'objectif d'accroître la sécurité routière lors de conditions météorologiques difficiles.

Le rapport « *Advantages and disadvantages of fare-free transit policy* » (Perone, 2002) note que l'industrie utilise généralement la règle de Simpson-Curtain pour l'évaluation de l'achalandage en regard à la fluctuation des tarifs. Cette dernière établit le rapport d'élasticité entre les deux à -0,3. Théoriquement, on peut donc s'attendre à une hausse de l'achalandage lorsque les services sont offerts gratuitement.

Le temps de parcours et le niveau de confort sont généralement reconnus comme les incitatifs les plus importants à l'utilisation d'un mode de transport. Dans la région de Montréal, la saturation des réseaux de transport collectif en heure de pointe et les problèmes d'exploitation généralement rencontrés par les exploitants des services (particulièrement à l'égard des services d'autobus) lors de tempêtes hivernales



pourraient inciter la clientèle ciblée par la mesure de gratuité à ne pas délaissier la voiture personnelle, même en cas de tempête. Parallèlement, une image négative du transport collectif dissuadant les automobilistes de toute utilisation future des services pourrait être observée.

7.1.3 ACCIDENTS DE LA ROUTE

Les données présentées au chapitre 3 du présent rapport permettent de constater une hausse d'accidents lors de précipitations de neige. L'étude « *Effects of snowfalls on motor vehicle collisions, injuries, and fatalities* » (Eisenberg et Warner, 2005) note cependant qu'on tend à observer une diminution des accidents mortels lors de fortes précipitations et explique ce phénomène en affirmant que bien que la neige rende les conditions de conduite plus ardues puisqu'elle réduit l'adhérence des pneus et la visibilité des conducteurs, les conducteurs plus expérimentés tendent à conduire plus lentement et prudemment lors de chutes de neige importantes.

Ainsi, les données disponibles indiquent que lors de tempêtes de neige, les accidents causant des dommages superficiels augmentent alors que ceux causant des décès diminuent. Ainsi, le ratio d'accidents d'une journée de chute de neige par rapport à une journée sèche est de 0,84 pour les accidents mortels, 1,24 pour les accidents causant une blessure corporelle qui n'est pas mortelle et de 1,78 pour les accidents ne causant que des dommages matériels.

Dans ce contexte, la mesure proposée pourrait théoriquement se traduire par une légère réduction des risques d'accidents routiers en offrant une alternative plus sécuritaire aux conducteurs.

7.1.4 FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Dans l'hypothèse d'une implantation de la gratuité du transport en commun lors de tempêtes de neige, deux variables peuvent avoir un impact sur le débit de circulation automobile sur les routes, soit la variation naturelle de la demande lors de conditions météorologiques difficiles ainsi que la mesure elle-même.

La fluctuation naturelle de la demande lors de précipitations de neige s'explique par la détérioration des conditions routières. Celle-ci incite les usagers de la route à changer leurs habitudes afin de ne pas mettre à risque leur sécurité. À cet effet, l'étude américaine « *Mobility and safety impacts of winter storm events in a freeway environment* » (Knapp et al., 2000) fait état d'une réduction de l'achalandage des routes d'environ 29 % (22,3% - 35,8%) lors de précipitations de neige équivalentes ou supérieures à 0,5 centimètre par heure. Chez les automobilistes qui utilisent leur voiture pendant les périodes de pointe, cela se traduit généralement par un report des déplacements à l'extérieur de ces périodes ou par un changement modal vers les transports collectifs.

De son côté, selon les informations obtenues de la part de l'organisme⁴, la STM note qu'une diminution de l'achalandage sur son réseau d'autobus a été observée lors des journées de tempêtes. Cette baisse s'explique notamment par une diminution de l'utilisation des services par les usagers réguliers (fermeture d'écoles, travail à domicile, détérioration du service d'autobus, etc.).

Les informations recueillies permettent donc d'établir les effets attendus de la variation naturelle de la demande lors de conditions météorologiques difficiles. Cependant, aucune donnée disponible ne permet

⁴ Entretien téléphonique, mars 2019



d'évaluer les impacts que la mesure pourrait avoir sur la circulation. Si on peut s'attendre à un certain transfert modal et donc d'une réduction des véhicules sur la route, l'ampleur du phénomène est difficile à estimer.

7.1.5 QUALITÉ DES SERVICES D'AUTOBUS

Les horaires des réseaux d'autobus sont généralement perturbés lors d'intempéries. Lors de tempêtes de neige, par exemple, la circulation des véhicules est plus complexe et il est difficile d'assurer la ponctualité des heures de départ et d'arrivée. En général, lors d'une tempête, les autobus prendront du retard. Les chauffeurs, comme les automobilistes, doivent adapter leur conduite et ralentir. Ils sont aussi ralentis par la congestion. À l'occasion, une tempête de neige peut forcer l'exploitant à rediriger des circuits d'autobus pour tenir compte de l'impact de la poudrière et de la mauvaise visibilité qui en résulte.

On peut supposer qu'une réduction des débits de circulation découlant du retrait d'automobiles sur les routes à l'occasion de tempêtes hivernales pourrait améliorer les conditions de circulation des autobus. Cependant, comme il est indiqué à la section précédente, l'effet de la mesure sur les débits de circulation est difficile à évaluer.

Par ailleurs, la mesure de gratuité permettrait à l'exploitant de dispenser les usagers d'utiliser la borne de paiement située à l'entrée avant des autobus. L'exploitant pourrait aussi permettre aux usagers d'accéder au véhicule par les portes situées à l'arrière. L'embarquement par toutes les portes, déjà autorisé par la STM pour certains services d'autobus (lignes avec bus articulés, aux arrêts des stations de métro), facilite et accélère la manœuvre. Compte tenu de la possibilité d'accélérer les manœuvres d'embarquement des usagers, l'implantation de la mesure comporterait un avantage à l'égard du temps de parcours des circuits d'autobus. Cependant, sans étude approfondie, cet avantage n'est pas quantifiable.

7.1.6 FACILITATION DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

La Politique de déneigement de la Ville de Montréal définit le niveau de service minimal en matière d'opérations de déneigement pour l'ensemble des arrondissements. Le processus s'effectue en quatre étapes, soit l'épandage, le déblaiement, le chargement et l'élimination.

Il est difficile d'évaluer les impacts potentiels de la mesure sur les opérations de déneigement sans une étude plus approfondie. Cette étude devrait notamment prendre en compte les caractéristiques reliées à la synchronisation des opérations ainsi que les axes prioritaires.

À priori, on peut supposer que les effets découlant de l'implantation de la mesure varieraient en fonction de l'opération effectuée. Par exemple, le déblaiement des rues serait avantageux par une diminution de la circulation routière, alors que le déblaiement des trottoirs pourrait subir des inconvénients dus à l'augmentation de la pratique du transport actif pour se rendre aux points d'embarquement des services de transport collectif.

En ce qui concerne les opérations de chargement et de transport de la neige, dépendamment du moment et du lieu où elles sont réalisées, la mesure pourrait s'avérer positive en facilitant la circulation des véhicules de services, mais pourrait cependant compliquer les opérations s'il y a plus de véhicules stationnés sur les rues.



7.1.7 ASPECTS FINANCIERS

Tel qu'illustré au chapitre 4, l'implantation de la mesure générerait un manque à gagner tarifaire annuel pouvant aller jusqu'à 28,6 M\$ à l'échelle de la région métropolitaine. De plus, cette évaluation ne tient pas compte de l'impact potentiel de la mesure sur les coûts d'exploitation (ajustement de l'offre de services, opérations particulières, etc.).

Parallèlement, il est prévu que le cadre financier du transport en commun à l'échelle de la région métropolitaine passera de 2,9 G\$ à 5,7 G\$ entre 2018 et 2028 et que cette croissance générera une hausse de la contribution des municipalités de la Communauté d'approximativement 900 M\$.

Ainsi, une analyse approfondie de la mesure devrait prendre en compte les enjeux financiers auxquels devront faire face les municipalités et autorités organisatrices de transport collectif dans la région métropolitaine ainsi que les répercussions financières potentielles de cette dernière.

7.1.8 PERCEPTION DE LA MESURE

Les usagers réguliers des services de transport collectif (détenteurs de titres annuels et mensuels) pourraient percevoir la mesure de gratuité de façon négative puisqu'elle ne profiterait qu'aux usagers « ponctuels », dans un contexte où les journées de tempête peuvent être particulièrement difficiles à l'égard de la qualité des services de transport collectif (retards et annulations reliés aux services d'autobus) et où, à Montréal, certains tronçons du réseau de métro sont déjà saturés pendant les périodes de pointe.



8 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les travaux réalisés auront permis de faire la lumière sur différents enjeux relatifs à la mesure envisagée par la Ville de Montréal qui consiste à offrir la gratuité des services de transport collectif sur le réseau de la STM le lendemain d'une tempête de neige d'une ampleur prédéterminée, soit lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 centimètres ou plus.

L'approche retenue avait pour objet de réaliser un examen sommaire des caractéristiques les plus significatives de la mesure de manière à déterminer sa pertinence et de faire ressortir certains enjeux relatifs à sa cohérence régionale. Le présent rapport fait état des résultats de l'appréciation de la mesure envisagée dans le contexte métropolitain actuel caractérisé notamment par :

- Un nouveau partage des compétences en matière d'organisation et de financement du transport collectif ;
- Une hausse significative du cadre financier au cours des prochaines années ;
- La nécessité de prendre des mesures pour faire face aux défis liés aux changements climatiques ;
- La volonté des partenaires de favoriser la mobilité durable, notamment par le développement des services de transport collectif et par l'implantation de solutions visant à décongestionner certains tronçons du réseau du métro.

Tout d'abord, la Commission salue l'aspect novateur de la proposition soumise et, en principe, se montre favorable à toute mesure qui vise un accroissement de la sécurité routière et une réduction de la congestion d'autant plus que ces objectifs sont conformes aux orientations du PMAD en matière de mobilité.

Cependant, la Commission est d'avis que les objectifs d'une telle mesure ne devraient pas se limiter à la réduction de la congestion et des risques d'accidents routiers. En effet, la Commission considère qu'il est nécessaire de revoir les fondements sur lesquels s'appuie la mesure de manière à y intégrer l'objectif de favoriser la mobilité durable à l'échelle métropolitaine. Cet objectif devrait figurer au premier plan de la proposition, entre autres, pour contribuer à répondre aux défis découlant des changements climatiques.

Dans cette optique, la Commission estime que les partenaires impliqués dans l'organisation des services de transport collectif devraient prioriser l'élaboration et l'implantation de mesures et de moyens qui permettront de favoriser un transfert modal vers le transport collectif de manière globale et générale, et non des mesures ponctuelles dont le rendement est incertain, limité ou inefficace.

Il est aussi pertinent de noter que la mesure, selon les paramètres de déclenchement qui sont proposés, ne permet pas l'atteinte de l'objectif de diminution des risques d'accidents routiers. En effet, les travaux de la Commission ont révélé que :

- Plus les quantités de neige sont faibles, plus le nombre d'accidents tend à augmenter. Inversement, plus les quantités de neige sont fortes, plus le nombre d'accidents tend à diminuer ;
- De manière générale, on observe plus d'accidents de la route la journée d'une chute de neige (de 9 cm et plus) qu'au lendemain de celle-ci.



En conséquence, la Commission est d'avis que la mesure proposée n'est pas pertinente dans le contexte actuel de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal et des enjeux qui s'y rattachent. À la lumière des constats exposés dans le présent rapport, une telle mesure ne permettrait ni d'assurer la sécurité des usagers de la route lors de tempêtes hivernales, ni de favoriser un transfert modal vers le transport collectif.

RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- l'examen des modalités d'application de la mesure n'autorise pas de conclure qu'elle permettra de réduire de façon significative la congestion routière et les risques d'accidents lors de tempêtes hivernales ;
- le contexte de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal est notamment caractérisé par un achalandage élevé des réseaux de transport collectif en heure de pointe, au point où certains tronçons du réseau de métro sont saturés, ainsi que par une importante hausse anticipée des dépenses en matière de transport collectif au cours des prochaines années ;
- la capacité d'accueil limitée des réseaux de transport collectif et les perturbations des services d'autobus lors de tempêtes de neige inciteraient vraisemblablement les usagers qui se prévaudraient de la mesure à retourner rapidement vers la voiture en leur laissant une image négative du transport collectif ;
- le manque à gagner tarifaire engendré par la mesure à l'échelle de la région métropolitaine de Montréal est d'approximativement 840 000 \$ par journée d'application.

La Commission recommande :

- 1.0 De ne pas donner suite à la mesure décrite dans la résolution CM19 0230 du conseil de la Ville de Montréal compte tenu qu'elle ne s'avère pas pertinente dans le contexte actuel de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal et des enjeux qui s'y rattachent ;
- 2.0 Que les partenaires impliqués consacrent leurs efforts à l'élaboration et à l'implantation de mesures et de moyens qui permettront de favoriser un transfert modal vers le transport collectif de manière globale, et non à des mesures ponctuelles dont les bénéfices sont incertains ou limités.



BIBLIOGRAPHIE

U.S. Department of Transportation (2006, October) *Empirical studies on traffic flow in inclement weather*. Publication No. FHWA-HOP-07-073.

Ville de Montréal (2015, Août) *Politique de déneigement*.

Groupement des assureurs automobiles (2019, mars) *Les collisions augmentent de 30% en hiver sur les routes du Québec*.

Commission des affaires sociales du Québec (2008, juin) *Le phénomène de l'itinérance au Québec*. Document de consultation.

Eisenberg, D., E. Warner, K. (2005, Janvier) *Effects of snowfalls on motor vehicle collisions, injuries, and fatalities*. American Journal of Public Health – Vol 95, no. 1, p. 120-124.

W. Black, A., L. Mottle, T. (2015, Avril) *Characteristics of winter-precipitation-related transportation fatalities in the United States*. Weather, Climate and Society – Vol 7, p. 133-145.

S. Perone, J. (2002, October) *Advantages and disadvantages of fare-free transit policy*. Document préparé pour le "National Center for Transportation Research".

PricewaterhouseCoopers (2013, juin) *Portrait du système tarifaire actuel*.



ANNEXE A



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 février 2019
Séance tenue le 26 février 2019

Résolution: CM19 0230

Motion de l'opposition officielle proposant la gratuité des transports collectifs de la STM le lendemain d'une tempête de neige de 20 cm ou plus

Attendu que selon un sondage commandé par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en 2015, 93 % des Québécois ont un permis de conduire et 91 % d'entre eux admettent que la conduite l'hiver est un problème de sécurité routière important;

Attendu que selon une analyse de *Montréal en statistiques* réalisée à partir des données de la SAAQ, le parc automobile sur l'agglomération de Montréal représentait 968 466 véhicules en 2017 et que ce nombre s'est accru de 1,64 % entre 2016 et 2017, soit la croissance la plus importante enregistrée depuis 2005;

Attendu que les statistiques délivrées par le Groupement des assureurs automobiles en 2015 indiquent qu'en moyenne, 30 % d'accidents supplémentaires sont répertoriés l'hiver;

Attendu que l'objectif de la Politique de déneigement de la Ville de Montréal est « *L'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers circulant sur les voies publiques (piétons, utilisateurs de transport en commun, automobilistes et cyclistes), (...) »;*

Attendu que selon les données d'Environnement et Changement climatique Canada, pour les trois dernières saisons hivernales, soit entre décembre 2015 et mars 2018, il y a eu 6 tempêtes avec une accumulation de la neige au sol de 20 centimètres (cm) ou plus à Montréal, ce qui fait une moyenne de 2 grandes tempêtes de neige par hiver;

Attendu que la Ville de Montréal encourage déjà les automobilistes à utiliser les transports collectifs le lendemain de tempêtes de neige;

Attendu que la gratuité des transports collectifs peut créer un incitatif pour les automobilistes qui permettrait de diminuer l'utilisation de la voiture et donc de réduire la congestion et les risques d'accidents lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus.



¹²
CM19 0230 (suite)

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauv 

appuy  par M. Fran ois Limoges

d'amender le « R solu » afin qu'il se lise comme suit :

« Que le conseil municipal demande   la Communaut  m ropolitaine de Montr al de mandater sa commission du transport afin qu'elle  tudie la pertinence d'offrir la gratuit  des services de transport collectif sur l'ensemble du r seau de la Soci t  de transport de Montr al le lendemain d'une temp te de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus, et ce dans la perspective d'assurer une coh rence r gionale ».

  12 h 19, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande   la pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, de suspendre les travaux afin de permettre   ses membres de prendre connaissance de la proposition de M. Sauv .

  12 h 20, la pr sidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

  12 h 23, le conseil reprend ses travaux.

Un d bat restreint s'engage sur la recevabilit  de l'amendement du conseiller Sauv  et du leader de la majorit , M. Fran ois Limoges.

Apr s avoir pris en d lib r  l'amendement du conseiller Sauv  et du leader de la majorit , la pr sidente du conseil juge, en vertu de l'article 84 du *R glement sur la proc dure d'assembl e et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*, qu'il est recevable.

Un d bat s'engage sur l'amendement du conseiller Sauv  et du leader de la majorit .

  12 h 30, la pr sidente du conseil suspend les travaux jusqu'  14 h.

  14 h 02, le conseil reprend ses travaux.

Le d bat se poursuit sur l'amendement du conseiller Sauv  et du leader de la majorit .



¹³
CM19 0230 (suite)

Le conseiller Aref Salem prend la parole et indique que sa formation politique accepte l'amendement proposé par le conseiller Sauvé et le leader de la majorité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01
/cb

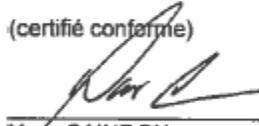
Valérie PLANTE

Maïresse

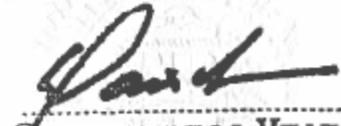
Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)


Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE


GREFFIER DE LA VILLE



ANNEXE B

La SAAQ a enregistré, sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 214 361 accidents routiers (soit 73 accidents par jour) entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2018, dont 90 581, en hiver (plus exactement entre le 10 novembre et le 10 avril). Selon le tableau 2, la répartition des accidents est à peu près proportionnelle à la durée des saisons alors que le ratio journalier des accidents en hiver est supérieur à celui de l'ensemble des saisons. Cependant la différence entre ces ratios journaliers doit-être significative (il se pourrait que cette différence soit attribuable au hasard). Le test T de Student confirme que le nombre moyen d'accidents est significativement plus élevé en hiver. Selon ce dernier, il existe moins de 1/10 de 1 % de chance que le hasard puisse reproduire ce résultat.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES ACCIDENTS OBSERVÉS SELON LA SAISON DANS L'AGGLOMÉRATION DE 2011 À 2018

Saison	Accidents	%	Jours	%	Ratio journalier
Hiver	90 581	42	1 187	41	76
Autres	123 780	58	1 735	59	71
Total	214 361	100	2 922	100	73

À ce stade de l'analyse, une mesure agissant sur la réduction du nombre d'accidents routiers survenant en hiver est une piste envisageable. Il est donc pertinent d'approfondir l'analyse en étudiant les accidents survenant uniquement lors de la saison hivernale.

Selon le tableau 3, le ratio journalier d'accidents routiers observé en hiver augmente lors des précipitations de neige ou de neige mêlée de pluie. Le test T de Student confirme qu'en hiver, il existe un lien significatif entre le type de précipitations et le nombre d'accidents. Plus précisément, les précipitations de neige ou de neige accompagnée de pluie occasionnent, en moyenne, plus d'accidents routiers dans l'agglomération de Montréal que lorsqu'il pleut ou qu'il n'y a pas de précipitations. De plus, il n'existe aucune différence significative entre le nombre d'accidents lors de précipitations de neige ou de précipitations de neige accompagnée de pluie.

TABLEAU 3 : ACCIDENTS OBSERVÉS EN HIVER SELON LE TYPE DE PRÉCIPITATIONS DANS L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2011 À 2018

Précipitation	Jours	Accidents ¹	Part relative	Ratio journalier
Aucune	548	38 985	44,1%	71
Neige	336	28 713	32,5%	85
Pluie	165	11 090	12,6%	67
Neige et pluie	114	9 514	10,8%	83
Total	1 163	88 302	100,0%	76

1. 2 279 accidents se sont produits durant 24 jours durant lesquels aucune donnée de précipitation n'a été relevée.



Le lien entre le type de précipitations et le nombre moyen d'accidents étant confirmé, il devient nécessaire de comprendre l'effet du niveau de précipitations de neige sur le nombre d'accidents survenant en hiver sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le ratio journalier des accidents routiers augmente selon l'intensité des précipitations de neige comme l'indique le tableau 4. Alors qu'il se produit en moyenne 85 accidents par jour lors de précipitations de neige, cette moyenne varie de 81 à 124 selon le niveau des précipitations. Selon le test T de Student, il existe une différence significative du nombre moyen d'accidents entre les faibles précipitations (4,9 cm et moins) et les précipitations de 5 cm et plus. À partir de 5 cm et plus, la moyenne des accidents n'est pas significativement différente. Enfin, le tableau indique que la majorité des accidents (en nombre absolu) survient lors de faibles précipitations (ce qui est normal puisque l'hiver comporte plus de jours avec de faibles précipitations).

TABLEAU 4 : RATIO JOURNALIER D'ACCIDENTS OBSERVÉS EN HIVER LORS DE PRÉCIPITATIONS DE NEIGE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2011 À 2018

Précipitations	Accidents	Jours	Ratio journalier
0,01 à 4,9 cm	22 176	274	81
5 à 9,9 cm	3 238	31	104
10 à 19,9 cm	2 557	25	102
20 cm et +	742	6	124
Total	28 713	336	85

On peut se demander s'il est préférable de réduire le nombre absolu d'accidents lors de précipitations de neige en hiver ou de réduire le ratio quotidien d'accidents lors d'une forte tempête. Afin de répondre à cette question, le tableau 5 croise les 49 317 accidents observés en hiver selon deux catégories soit le type et la quantité de précipitations. La seconde partie du tableau 5 présente le nombre d'accidents selon le type et la quantité de précipitations en tenant compte de la proportion relative de chacune des catégories. Par exemple, 28 713 accidents sont observés lors d'une chute de neige, soit 58 % des accidents observés en hiver ($28\,713 \div 49\,317 = 58\%$) tandis que 1 976 accidents sont observés lors d'une précipitation de 20 cm et plus soit 4 % des accidents observés en hiver ($1\,976 \div 49\,317 = 4\%$). Par conséquent le poids relatif (théorique) des accidents lors d'une précipitation de neige de 20 cm et plus est égal à 2 % ($58\% \times 4\% = 2\%$) alors que le poids réel est de 1,5 % ($742 \text{ accidents} \div 49\,317 \text{ accidents} = 1,5\%$). Par conséquent, il y a moins d'accidents observés que d'accidents prévus. En d'autres termes, en comparaison des autres conditions exprimées par le tableau 5, la propension à générer des accidents est plus faible lors de fortes précipitations de neige.

La dernière partie du tableau 5 présente l'écart entre les observations et les valeurs prévues selon le poids relatif de catégories. Les précipitations de neige de 4,9 cm et moins sont plus propices aux accidents alors qu'à partir de 5 cm de neige, le nombre d'accidents tend à diminuer. Ainsi, le ratio journalier (qui augmente selon l'intensité des tempêtes de neige selon le tableau 4) masque une dynamique importante des accidents routiers en hiver. La propension à générer des accidents routiers est plus forte lorsque les précipitations de neige sont les plus faibles.

Le tableau 5 révèle également que des conditions de pluie, ou de neige accompagnée de pluie, présentent le comportement inverse à celui des précipitations de neige. Le résultat présenté au tableau 5



est significatif du point de vue statistique. Selon le test du khi-deux, la probabilité que ce résultat soit faux est inférieure à 1/10 de 1 % 99 fois sur 100.

TABLEAU 5 : NOMBRE D'ACCIDENTS EN HIVER SELON LE TYPE ET LES QUANTITÉS DE PRÉCIPITATIONS DANS L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2011 À 2018

Nombre d'accidents observés en hiver

Précipitations	Neige	Pluie	Pluie et neige	Total
0,01 à 4,9 cm	22 176	6 308	4 151	32 635
5 à 9,9 cm	3 238	2 596	2 569	8 403
10 à 19,9 cm	2 557	1 475	2 271	6 303
20 cm et +	742	711	523	1 976
Total	28 713	11 090	9 514	49 317

Nombre d'accidents prévus selon la part relative des catégories de précipitation

Précipitations	Neige	Pluie	Pluie et neige	Total
0,01 à 4,9 cm	19 001	7 339	6 296	32 635
5 à 9,9 cm	4 892	1 890	1 621	8 403
10 à 19,9 cm	3 670	1 417	1 216	6 303
20 cm et +	1 150	444	381	1 976
Total	28 713	11 090	9 514	49 317

Écart entre les valeurs observées et les valeurs prévues

Précipitations	Neige	Pluie	Pluie et neige	Total
0,01 à 4,9 cm	3 175	(1 031)	(2 145)	-
5 à 9,9 cm	(1 654)	706	948	-
10 à 19,9 cm	(1 113)	58	1 055	-
20 cm et +	(408)	267	142	-
Total	-	-	-	-

Il faut souligner que le croisement des types et des quantités de précipitations présente aussi des faiblesses, car même si le lien entre les deux variables est significatif, il n'est pas intense. Ainsi, une analyse de régression nous indique que dans le meilleur des cas nous parvenons à expliquer seulement 29 % des accidents routiers dans l'agglomération de Montréal avec les données disponibles; par conséquent, 71 % du phénomène nous échappe. Il serait nécessaire d'obtenir des données plus raffinées sur les conditions météorologiques lors d'un accident (forces des vents, type de neige, température, etc.) afin de statuer dans quelles circonstances météorologiques une telle mesure serait efficace et optimale.



Dossier # : 1195205004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet agglomération.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-10-14 09:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1195205004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et les charges réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent pour la période se terminant au mois d'août et le second, compare les revenus et les charges de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice (*Loi C-19 Loi sur les cités et villes ; art 105.4*).

La projection des revenus et des charges pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 31 août 2019 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des huit premiers mois de l'exercice 2019.

Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et des charges réels au 31 août 2019 - Global Ville et la projection des résultats de l'exercice 2019 au 31 août 2019.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 31 août 2019, la projection des résultats de l'exercice 2019 permet d'anticiper un surplus de 10,5 M\$, composé d'un surplus de 61,5 M\$ pour le volet municipal et d'un déficit

de 51,1 M\$ pour le volet d'agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- une hausse anticipée des droits de mutation immobilière de 41,0 M\$ expliquée par des transactions dont la valeur moyenne est plus importante;
- une augmentation prévue des revenus de 25,0 M\$ liée aux permis de construction;
- une hausse anticipée des revenus de 7,3 M\$ liée principalement à la commercialisation des services rendus par les policiers;
- une baisse prévue de 31,0 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires de 2019 pour les contraventions en circulation et stationnement;
- une projection des dépenses de rémunération excédant la prévision budgétaire de 44,0 M\$ expliquée notamment par la rémunération en sécurité publique;
- des économies globales anticipées de 17,5 M\$ liées principalement aux services professionnels reportés et à la gestion des matières résiduelles;
- une hausse attendue de 15,0 M\$ liée aux mesures d'urgence en lien avec les crues printanières;
- une économie de 9,7 M\$ liée à un ajustement de la contribution 2018 de l'ARTM.

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Par ailleurs, le trésorier de la Ville dépose l'état comparatif des revenus et des charges réels au 31 août 2019 - Global Ville. Ces rapports, présentés en pièce jointe au présent sommaire décisionnel, montrent les données réelles globales Ville au 31 août 2019 comparées avec celles du 31 août 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère budgétaire C/E

Tél : 514 872-5867
Télécop. : 514 872-5851

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-11

Martine HACHÉ
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi
budgétaire corporatif

Tél : 514 872-2454
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Raoul Cyr
Directeur - Direction de la comptabilité et des
informations financières

Tél :
Approuvé le : 2019-10-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-10-11

Projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019

	Surplus / (Déficit)		
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Global*
Revenus			
Taxes	(9,8)	-	(9,8)
Transferts	(5,1)	(1,5)	(6,6)
Services rendus	(4,1)	7,1	3,0
Imposition de droits	65,9	-	65,9
Amendes et pénalités	(13,9)	(16,4)	(30,3)
Autres revenus et affectations	7,8	5,3	13,1
Total – Revenus*	40,7	(5,5)	35,2
Dépenses			
Dépenses par secteurs d'activités			
Services administratifs	4,1	3,1	7,1
Sécurité publique	(1,5)	(43,4)	(45,0)
Services institutionnels	(0,8)	(0,2)	(1,0)
Mobilité et attractivité	(10,3)	(1,1)	(11,4)
Qualité de la vie	6,4	2,6	9,0
Service aux citoyens	1,7	0,1	1,9
Arrondissements	1,2	-	1,2
Sous-total – Dépenses par secteur d'activités	0,8	(38,9)	(38,2)
Dépenses de financement corporatives			
Service de la dette brute	5,6	3,8	9,4
Paiement comptant d'immobilisations	3,2	0,4	3,6
Sous-total – Dépenses de financement corporatives	8,8	4,2	13,0
Autres dépenses corporatives			
Dépenses communes	11,2	(20,1)	(8,9)
Dépenses de contributions	-	9,3	9,3
Sous-total – Autres dépenses corporatives	11,2	(10,8)	0,4
Total – Dépenses*	20,8	(45,5)	(24,8)
Surplus / (Déficit)*	61,5	(51,1)	10,5

* Les données ayant été arrondies, leur somme peut différer légèrement des totaux.

Résultats financiers au 31 août 2019 Analyse

Revenus

Pour les huit premiers mois de l'année 2019, les revenus ont totalisé 5 152 M\$, comparativement à 4 972 M\$ l'an dernier, soit **une croissance de 180 M\$** ou de 3,6%.

(en milliers)

	Août 2019	Août 2018	Écart		
			\$	%	F/D
Taxes	3 548 053	3 450 630	97 423	2,8	F
Compensations tenant lieu de taxes	272 359	261 424	10 935	4,2	F
Quotes-parts	426 079	418 038	8 041	1,9	F
Transferts	248 735	221 691	27 044	12,2	D
Services rendus	187 250	184 001	3 249	1,8	F
Imposition de droits	219 500	189 581	29 919	15,8	F
Amendes et pénalités	116 512	123 510	(6 998)	(5,7)	D
Intérêts	114 535	108 606	5 929	5,5	F
Cession d'actifs à long terme	12 579	5 708	6 871	120,4	F
Cession de propriétés destinées à la revente	264	594	(330)	(55,6)	D
Autres revenus	6 094	7 750	(1 656)	(21,4)	D
Total des revenus	5 151 960	4 971 533	180 427	3,6%	F

F : Favorable

D : Défavorable

Voici les explications des écarts significatifs entre les revenus de 2019 et ceux de 2018.

Les revenus de **taxes** au troisième trimestre de 2019 se sont chiffrés à 3,5 G\$, **en hausse de 97,4 M\$** par rapport à la même période en 2018. Cette hausse s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation de 41,9 M\$ liée aux revenus additionnels générés par la croissance immobilière nette;
- une augmentation des charges fiscales pour le financement des investissements de l'eau et de la voirie de 36,9 M\$;
- l'introduction au premier trimestre de 2019 d'une nouvelle taxe dédiée rapportant 11,4 M\$ afin de financer la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain;
- l'augmentation des revenus de taxes associés aux investissements de 3,4 M\$ et aux taxes de services de 5,5 M\$, telle que décrétée par les arrondissements au budget 2019.

Les **compensations tenant lieu de taxes** prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables ont totalisé 272,4 M\$, contre 261,4 M\$ à la même période en 2018. Cette **augmentation de 10,9 M\$** découle principalement :

- une hausse de 4,1 M\$ des compensations des immeubles des écoles primaires, secondaires, cégeps et universités par rapport à 2018;
- un accroissement de 3,7 M\$ des compensations de taxes versées par le gouvernement fédéral sur ses immeubles.

Les revenus de **quotes-parts** perçus des villes reconstituées sont en **hausse de 8,0 M\$** par rapport à 2018 et ont atteint 426,1 M\$ en 2019. Cette variation résulte :

- d'une nouvelle quote-part de 14,8 M\$ destinée à financer le déficit de l'agglomération constaté à l'exercice financier de 2017;
- d'une diminution de 7,1 M\$ de la quote-part « Générale » attribuable à la baisse du poids du potentiel fiscal des villes reconstituées dans le potentiel fiscal de l'agglomération.

Les revenus de **transferts** se sont établis à 248,7 M\$ alors qu'ils atteignaient 221,7 M\$ en 2018. L'augmentation **de 27,0 M\$** s'explique majoritairement par une hausse de revenus de 18,9 M\$ dans le cadre du programme de « *Mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal* » ainsi qu'une hausse de 6,9 M\$ dans le programme « *Technopôle Angus* » en raison d'une meilleure réalisation des dépenses admissibles en 2019.

Les revenus tirés des **services rendus** ont connu une **progression de 3,2 M\$** pour atteindre 187,3 M\$, en 2019. Cet écart s'explique principalement par :

- une hausse de 2,7 M\$ des revenus d'occupation du domaine public dans l'arrondissement Ville-Marie;
- une augmentation de revenus de 2,8 M\$ liée à la vente d'un inventaire d'uniformes à un tiers;
- une diminution des revenus de 2,7 M\$ liée au départ à la retraite des employés de la Ville de Montréal prêtés au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dont les postes devenus vacants ont été comblés par des employés de ce dernier.

Les revenus tirés de l'**imposition de droits** ont totalisé 219,5 M\$, soit une **augmentation de 29,9 M\$** en 2019 par rapport à 2018 en raison des éléments suivants :

- un accroissement des droits de mutations immobilières de 40,7 M\$ résultant des transactions d'envergure qui sont de 26,7 M\$ plus élevées que l'année dernière et d'un écart favorable de 5,6% de la valeur moyenne de toutes les transactions;
- une diminution des revenus de permis de construction de 9,8 M\$, attribuable majoritairement à une réduction des transactions d'envergure dans les arrondissements de Ville-Marie et de Verdun.

Les revenus d'**amendes et pénalités** ont connu une **diminution de 7,0 M\$** en 2019 pour s'établir à 116,5 M\$. Cet écart s'explique principalement :

- une diminution de 3,7 M\$ des revenus de constats émis par les policiers et par les agents de stationnement attribuable à la diminution du nombre de constats émis (17,8 M\$) et contrebalancée par la hausse de la valeur moyenne des constats (14,1 M\$);
- un déficit de 1,9 M\$ pour les revenus d'émissions de procédures liés à des constats émis en raison des retards dans le développement informatique nécessaire à l'application de changements au Code de procédure civile.

Les revenus d'**intérêts** ont **augmenté de 5,9 M\$** pour s'établir à 114,5 M\$. Cette hausse est imputable aux éléments suivants :

- des revenus supplémentaires réalisés sur les placements à court terme (5,4 M\$);
- une diminution du rendement sur les placements à long terme (1,7 M\$).

Les revenus de **cession d'actifs à long terme** ont **augmenté de 6,9 M\$** pour s'établir à 12,6 M\$ majoritairement en raison de la vente d'une ruelle située dans l'arrondissement de Ville-Marie au prix de 5,5 M\$ à une entreprise privée.

Résultats financiers au 31 août 2019 Analyse

Charges

Pour les huit premiers mois de l'année 2019, les charges ont totalisé 2 978 M\$, comparativement à 2 924 M\$ en 2018, soit une augmentation de 54,1 M\$ ou de 1,8 %.

(en milliers)

	Août 2019	Août 2018	Écart		
			\$	%	F/D
Rémunération globale	1 485 638	1 523 850	(38 212)	(2,5)	F
Transport et communications	22 299	20 822	1 477	7,1	D
Services professionnels, techniques et autres	259 675	244 304	15 371	6,3	D
Location, entretien et réparation	112 893	105 369	7 524	7,1	D
Biens non durables	156 567	146 987	9 580	6,5	D
Biens et services	12 531	6 276	6 255	99,7	D
Frais de financement	258 413	258 187	226	0,1	D
Contributions à des organismes	633 860	591 997 ⁽¹⁾	41 863	7,1	D
Autres objets de dépenses	35 805	25 827 ⁽¹⁾	9 978	38,6	D
Total des charges	2 977 681	2 923 619	54 062	1,8	D

F : Favorable

D : Défavorable

(1) Reclassement de la charge de 2018 de 18 895 M\$ entre contributions à des organismes et autres objets de dépenses pour rendre les charges comparable.

Les écarts significatifs entre les charges de 2019 par rapport à celles de 2018 s'expliquent comme suit :

Les charges de **rémunération** en 2019 s'élèvent à 1 485,6 M\$, soit une **diminution de 38,2 M\$** par rapport à 2018. Cet **écart favorable** est causé principalement par des diminutions au niveau des contributions versées au régime de retraite pour les services courant et passé pour 57,6 M\$, des contributions versées relativement au déficit actuariel pour 11,8 M\$ et de 2,0 M\$ causé par une capitalisation de la main d'œuvre supérieur à l'année antérieure. En contrepartie, nous constatons une augmentation de la dépense de salaire régulier pour 13,8 M\$ s'expliquant par une hausse de la rémunération de 36,0 M\$ et une diminution de 22,2 M\$ pour deux semaines de paie des policiers comptabilisée en moins en 2019, une augmentation des charges sociales pour 5,1 M\$ et des coûts de temps supplémentaires pour 14,3 M\$ (cols bleus (6,1 M\$), pompiers (3,2 M\$), policiers (3,1 M\$) et autres (1,9 M\$)), dont une portion est attribuable à la mesure d'urgence des crues printanières.

Les **services professionnels, techniques et autres** totalisent 259,7 M\$ en 2019, soit une **augmentation de 15,4 M\$** par rapport à 2018. Cet **écart défavorable** est principalement attribuable aux éléments suivants:

Augmentation :

- services techniques associés à la gestion des matières résiduelles 8,4 M\$ dont une augmentation de 7,2 M\$ pour les matières recyclables - collecte sélective, de 1,8 M\$ pour les matières organiques, de 1,0 M\$ pour les matériaux secs et une diminution de 1,6 M\$ pour les déchets domestiques et assimilés;
- services techniques équipements et matériel roulant 1,8 M\$;
- honoraires professionnels Finances, comptabilité et vérification 1,1 M\$ suite à l'application du PL155 en 2019 et de travaux supplémentaires;
- autres services techniques 4,2 M\$ dont 1,2 M\$ pour l'exploitation des centres communautaires, 1,3 M\$ au service des infrastructures du réseau routier et de 1,1 M\$ au service de l'approvisionnement;
- autres honoraires professionnels 1,1 M\$.

Diminution :

- services techniques associés à l'administration et informatique (2,0 M\$)

Les charges de **location, entretien et réparation** totalisent 112,9 M\$ en 2019, soit une **augmentation de 7,5 M\$** par rapport à 2018. Cet **écart défavorable** s'explique principalement par une augmentation des charges d'entretien et réparation du mobilier, de l'équipement de bureau et des équipements informatique (3,3 M\$), des charges d'entretien et réparation d'immeubles et de terrains (3,9 M\$) et des charges d'entretien et réparation véhicule, outillage, machinerie et équipement (1,9 M\$). En contrepartie, il y a une diminution des charges de location d'immeubles et de terrains (0,6 M\$) et de location d'installations sportives (0,5 M\$).

Les charges de **biens non durables** totalisent 156,6 M\$ en 2019, soit une **augmentation de 9,6 M\$** par rapport à 2018. Cet **écart défavorable** est principalement attribuable aux éléments suivants:

Augmentation :

- pour la mesure d'urgence des crues printanières (5,9 M\$);
- en sels et autres abrasifs (3,7 M\$) dont 3,1 M\$ pour l'épandage d'abrasifs et 0,5 M\$ pour le déblaiement et chargement de la neige;
- en pièces et accessoires pour matériel roulant, équipements et infrastructures (3,0 M\$) dont 1,7 M\$ pour le déblaiement et chargement de la neige et 1,3 M\$ au MRA.

Diminution :

- vêtements, chaussures et accessoires (2,2 M\$) au SPVM;
- pièces et accessoires. – Bâtiments (0,5 M\$).

Les **contributions à des organismes** s'élèvent en 2019 à 633,9 M\$, soit une **augmentation de 41,9 M\$** par rapport à 2018. Cet **écart défavorable** s'explique principalement par des contributions supplémentaires aux organismes suivants :

- 17,4 M\$ à l'ARTM diminué d'un paiement en trop de 9,4 M\$ relativement à 2018, pour un coût net de 8,0 M\$;
- 1,5 M\$ au Conseil des Arts de Montréal;
- 15,3 M\$ aux PME;
- 8,3 M\$ pour le programme rénovation Québec;
- 6,4 M\$ pour Pr@m-Industries et autres programmes d'aide et de subvention;

- 6,8 M\$ Société du patrimoine Angus

Quant aux **autres objets de dépenses**, ceux-ci représentent 35,8 M\$ en 2019, soit une **augmentation de 10,0 M\$** par rapport à 2018. Cet **écart défavorable** est principalement attribuable aux prêts consentis à des OBNL assortis de conditions avantageuses (2,5 M\$), la vente d'inventaires (2,8 M\$) et l'augmentation de la provision pour créances douteuses ou irrécupérables (2,9 M\$) dont (1,5 M\$) pour STOP et (1,4 M\$) pour GESOUR.



(1)

Dossier # : 1194922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 \$, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 \$ pour le lot 1 et de 707 965,63 \$ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d’offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

Il est recommandé :

1) d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains, au prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17469 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Contrat (taxes incluses)</u>	<u>Contingences (taxes incluses)</u>	<u>Total (taxes incluses)</u>
Les produits Turf Car Canada	Lot 1 23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique de marque Toro	461 107,24 \$	46 110,72 \$	507 217,96 \$
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 2 15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel de marque Kubota	615 622,29 \$	92 343,34 \$	707 965,63 \$

2) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 20,11% par l'agglomération, pour un montant de 244 424.46 \$, taxes incluses.

Signé par Diane DRH
BOUCHARD

Le 2019-09-17 14:34

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1194922004**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 \$, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 \$ pour le lot 1 et de 707 965,63 \$ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d’offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux et ce, tout en respectant les exigences opérationnelles propres à chacun d’entre eux.

Dans le cadre de sa planification d’achat de matériel roulant pour l’année 2020, le SMRA a identifié le besoin d’acquérir 38 véhicules tout-terrains pour répondre aux besoins opérationnels des unités d’affaires de la Ville.

Ce besoin d’acquérir 38 véhicules tout-terrains a mené au lancement de l’appel d’offres public 19-17469 qui s’est tenu du 21 janvier au 21 février 2019. L’appel d’offres a été publié le 21 janvier 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 32 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Le 13 février 2019, la Ville émettait un addenda pour apporter des précisions aux spécifications techniques et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges.

L’appel d’offres a été constitué de deux lots distincts lesquels faisaient référence à des configurations différentes de véhicules tout-terrains répondant aux critères de standardisation déterminés par un comité d’experts en matériel roulant.

Lot	Description	Quantité	Prix de la soumission (taxes incluses)
-----	-------------	----------	--

1	Devis 11818A11 Véhicule tout-terrains à motorisation électrique 4X2 avec benne basculante	23	461 107,24 \$
2	Devis 11818B11 Véhicule tout-terrains à motorisation diesel 4X4 avec benne basculante	15	615 622,29 \$

A la demande de la Ville, le délai de validité du prix de la soumission a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2019.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17469 est celle d'un octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 38 véhicules tout-terrains à motorisation électrique (x23) et diesel (x15) :

Lot 1

Octroyer un contrat à « Les produits Turf Car Canada » au montant de 461 107,24 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique 4X2 avec benne basculante de marque et modèle Toro Workman GTX tels que décrits au devis technique 11818A11. Trois des 23 appareils seront dotés d'une cabine avec certification RPOS laquelle assure une protection au conducteur en cas de retournement du véhicule. Les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une période de 24 mois ou de 1500 heures d'opération selon la première éventualité.

Lot 2

Octroyer un contrat à « Lange Patenaude Équipements Itée » au montant de 615 622,29 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel 4X4 avec benne basculante de marque et modèle Kubota X1100C tels que décrits au devis technique 11818B11. Pour rendre les appareils conformes à leur usage prévu, certains véhicules seront dotés de diverses options comme un grillage de sécurité, des pneus industriels, des miroirs, un treuil, un chasse-neige, un souffleur, etc. Les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une période de 12 mois à partir de leur date de mise en service.

Indépendamment de leur type de motorisation, les appareils de classe 118 sont utilisés par les équipes des travaux publics pour l'entretien des parcs, le transport d'outils, d'employés et de matières en vrac. Les appareils à motorisation diesel peuvent aussi être utilisés en saison hivernale pour l'entretien de patinoires et de pistes de ski de fond.

Les véhicules tout-terrains seront livrés au début de l'année 2020. Le contrat prévoit, pour chaque mois de retard de livraison, une pénalité de 2 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

Provision – Frais de contingences

Un frais de contingences correspondant respectivement à 10 % et 15 % de la valeur des soumissions des lots 1 (46 110,72 \$) et 2 (92 343,34\$) pour un total de 138 454,06 \$, taxes incluses, est demandé pour pallier à d'éventuels besoins d'équipements ou d'accessoires supplémentaires sur les véhicules tout-terrains. Par cette provision, le SMRA

se donne les moyens de répondre rapidement aux besoins opérationnels des unités d'affaires.

Résumé des coûts

Lot 1 (23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique)

	Coût sans taxes	Coût taxes incluses	Crédits
Contrat	401 050,00 \$	461 107,24 \$	421 052,37 \$
Contingences 10 %	40 105,00 \$	46 110,72 \$	42 105,24 \$
	441 155,00 \$	507 217,96 \$	463 157,61 \$

Lot 2 (15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel)

	Coût sans taxes	Coût taxes incluses	Crédits
Contrat	535 440,13 \$	615 622,29 \$	562 145,21 \$
Contingences 15 %	80 316,02 \$	92 343,34 \$	84 321,78 \$
	615 756,15 \$	707 965,63 \$	646 466,99 \$

JUSTIFICATION

L'acquisition de 38 véhicules tout-terrains vise le remplacement d'autant d'appareils du même type qui ont atteint leur durée de vie utile : 29 véhicules étaient inscrits à l'inventaire de la Ville et 9 appareils existants se sont avérés être un actif non répertorié au parc de véhicules. La liste des appareils à remplacer est présentée en pièces jointes. La durée de vie d'un véhicule tout-terrains se situe entre 10 et 12 ans. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 10 et 27 ans.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 19-17469 pour lequel il y a eu 7 preneurs du cahier des charges.

Lot 1 (23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique)

La Ville a reçu quatre soumissions au lot 1 mais l'une d'entre elles a été écartée lors de l'analyse de conformité technique car elle présentait un écart majeur avec les exigences demandées au devis technique.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les Produits TurfCare Canada	461 107,24 \$		461 107,24 \$
Centre Agricole J.L.D. inc.	466 169,59 \$		466 169,59 \$
Lange Patenaude Équipements ltée	576 151,19 \$		576 151,19 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	414 599,85 \$		414 599,85 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			501 142,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			8,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			115 043,95 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	24,95 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	46 507,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	11,22 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	5 062,35 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,10 %

Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres a permis d'estimer l'achat de 23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique au lot 1 à 414 599,85 \$, taxes incluses. Le montant du contrat à octroyer est supérieur de 11,22 % (46 507,39 \$) à l'estimation de la dépense. Cet écart s'explique par le fait que l'estimation a été établie sur un modèle de base, c'est-à-dire sans les options demandée au devis technique (ex : gyrophare, alarme de recul, pare-brise, etc). L'écart que 1,10 % (5 062,35 \$) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que le prix de l'adjudicataire est compétitif.

Lot 2

Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres a permis d'estimer l'achat de 15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel au lot 2 à 556 938,90 \$, taxes incluses. Le montant du contrat à octroyer est supérieur de 10,54 % (58 683,39 \$) à l'estimation de la dépense. Tout comme pour le lot précédent, l'estimation a été réalisée sur un modèle de base, sans aucune option, de là l'écart entre l'estimation et le montant du contrat à octroyer. L'écart de 15,22 % (93 688,38 \$) entre les deux soumissions reçues s'explique par le système de levage de la benne des appareils proposés : l'un est muni d'un système basculant sur pivot alors que l'autre est doté d'une technologie brevetée qui permet d'abaisser la benne au niveau du sol.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Lange Patenaude Équipements Itée	615 622,29 \$		615 622,29 \$
J. René Lafond inc.	709 310,67 \$		709 310,67 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	556 938,90 \$		556 938,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			662 466,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,61 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			93 688,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			15,22 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			58 683,39 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	10,54 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	93 688,38 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	15,22 %

Deux preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : manque de temps pour préparer une proposition et pour consultation seulement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces deux contrats totalisant 1 215 183,59 \$, taxes et provisions pour contingences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 886 432,47 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (19-018) et un montant maximal de 223 192,13 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19-008) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 79,89 % par la ville centre et à 20,11 % par l'agglomération en 2020. Cette répartition correspond au taux de répartition propre à chacune des unités d'affaires pour lequel une compétence d'agglomération s'applique. Le détail de ce calcul est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur les 38 véhicules tout-terrains, 61 % ont une motorisation électrique et 39 % ont une motorisation au diesel.

Le contexte d'utilisation des véhicules est un facteur déterminant dans le choix de la motorisation des appareils de classe 118. Ainsi un usage en période hivernale requiert une forte puissance et une grande autonomie de là le choix d'une motorisation au diesel sur certains appareils.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas acquérir ces véhicules priverait les unités d'affaires d'un équipement essentiel à leurs opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission des bons de commande : octobre 2019
- Livraison des véhicules: janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Minh Hoang LE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Minh Hoang LE, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-10

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-06-06

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 4 septembre 2019

Madame Cynthia Pilon
Lange Patenaude Équipements Ltée
18980, Transcanadienne
Montréal (Québec), H9X 3R1

Courriel: cpilon@kubotamontreal.com

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17469
Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante**

Madame,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 12 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Madame, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :



9- septembre
2019

Signature

Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel: ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 4 septembre 2019

Monsieur Daniel Théoret
Les Produits TurfCare Canada
2499, rang St-Antoine
Vaudreuil-Dorion (Québec)

Courriel: daniel.t@turfcare.ca

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17469
Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 12 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :



11 Septembre 2019

Signature

Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel: ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Dossier # : 1194922004

Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 \$, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements Itée » (lot 2 : 615 622,29 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 \$ pour le lot 1 et de 707 965,63 \$ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d’offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17469 Intervention V4.pdf](#) [19-17469 TPC VF.pdf](#) [19-17469 PV.pdf](#)



[19-17469 DetCah.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-13

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes - LOT 1	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les Produits TurfCare Canada	461 107,24 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Centre Agricole J.L.D. inc.	466 169,59 \$	<input type="checkbox"/>	1
Lange Patenaude Équipements Ltée	576 151,19 \$	<input type="checkbox"/>	1

Nom des firmes - LOT 2	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Lange Patenaude Équipements Ltée	615 622,29 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
J. René Lafond inc.	709 310,67 \$	<input type="checkbox"/>	2

Information additionnelle

Les deux (2) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :

- Un (1) a manqué de temps pour soumettre sa soumission
- Un (1) l'a acheté pour information

Préparé par :

Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 19-17469

Titre : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

Date d'ouverture des soumissions : 21 février 2019

Article	Quantité	Produits Mobilicab Canada inc.		Les Produits TurfCare Canada		Centre Agricole J.L.D. inc.		Lange Patenaude Équipements Ltée		J. René Lafond inc.		
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	
LOT 1	Véhicule à motorisation électrique 4X2 Devis technique 11818A11											
1	Véhicule tout-terrain à motorisation électrique 4X2, avec une benne basculante	23	14 062,00 \$	323 426,00 \$	16 700,00 \$	384 100,00 \$	16 770,00 \$	385 710,00 \$	20 881,00 \$	480 263,00 \$	- \$	
2	Option : Cabine Point 12.1 du devis technique	3	6 300,00 \$	18 900,00 \$	5 650,00 \$	16 950,00 \$	6 581,00 \$	19 743,00 \$	6 948,99 \$	20 846,97 \$	- \$	
Total avant taxes LOT 1				342 326,00 \$		401 050,00 \$		405 453,00 \$		501 109,97 \$	- \$	
TPS 5 %				17 116,30 \$		20 052,50 \$		20 272,65 \$		25 055,50 \$	- \$	
TVQ 9,975 %				34 147,02 \$		40 004,74 \$		40 443,94 \$		49 985,72 \$	- \$	
Montant total				393 589,32 \$		461 107,24 \$		466 169,59 \$		576 151,19 \$	- \$	
LOT 2	Véhicule à motorisation diésel 4X4 Devis technique 11818B11											
1	Véhicule tout-terrain à motorisation diésel 4X4, avec une benne basculante	15	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	32 377,21 \$	485 658,15 \$	33 595,00 \$	503 925,00 \$
2	Option : Air Climatisé Point 13.1 du devis technique	4	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Inclus	Inclus	4 780,00 \$	19 120,00 \$
3	Option : Kit de Protecteurs de joints avant Point 13.2 du devis technique	6	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	158,09 \$	948,54 \$	575,00 \$	3 450,00 \$
4	Option : Kit de Protecteurs de joints arrière Point 13.3 du devis technique	6	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	91,79 \$	550,74 \$	335,00 \$	2 010,00 \$
5	Option : Kit de Protecteur de lumières arrière Point 13.4 du devis technique	6	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	147,04 \$	882,24 \$	400,00 \$	2 400,00 \$
6	Option : Set de quatre (4) Pneus industriel HD Point 13.5 du devis technique	6	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	663,39 \$	3 980,34 \$	450,00 \$	2 700,00 \$

Numéro de l'appel d'offres : 19-17469

Titre : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

Date d'ouverture des soumissions : 21 février 2019

Article	Quantité	Produits Mobilicab Canada inc.		Les Produits TurfCare Canada		Centre Agricole J.L.D. inc.		Lange Patenaude Équipements Ltée		J. René Lafond inc.	
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
7 Option : Grillage de sécurité pour vitre arrière Point 13.6 du devis technique	6		- \$		- \$		- \$	280,96 \$	1 685,76 \$	995,00 \$	5 970,00 \$
8 Option : Set de deux (2) miroirs extérieurs Point 13.7 du devis technique	6		- \$		- \$		- \$	114,64 \$	687,84 \$	223,50 \$	1 341,00 \$
9 Option : Chauffe moteur Point 13.8 du devis technique	4		- \$		- \$		- \$	265,07 \$	1 060,28 \$	500,00 \$	2 000,00 \$
10 Option : Treuil avant avec une capacité de 4 000 lb Point 13.9 du devis technique	4		- \$		- \$		- \$	1 269,65 \$	5 078,60 \$	1 130,00 \$	4 520,00 \$
11 Option : Benne surdimensionnée d'environ 33% de plus Point 13.10 du devis technique	2		- \$		- \$		- \$	338,99 \$	677,98 \$	600,00 \$	1 200,00 \$
12 Option : Doublure de benne en plastique Point 13.11 du devis technique	2		- \$		- \$		- \$	225,24 \$	450,48 \$	535,00 \$	1 070,00 \$
13 Option : Systèmes de chenilles aux quatre roues Point 13.12 du devis technique	4		- \$		- \$		- \$	4 220,51 \$	16 882,04 \$	6 055,00 \$	24 220,00 \$
14 Option : Chasse-neige en V de 78 po. Point 13.13 du devis technique	4		- \$		- \$		- \$	2 390,10 \$	9 560,40 \$	5 635,00 \$	22 540,00 \$
15 Option : Chasse-Neige droit 72" Point 13.14 du devis technique	2		- \$		- \$		- \$	1 568,58 \$	3 137,16 \$	4 670,00 \$	9 340,00 \$
16 Option : Souffleuse Point 13.15 du devis technique	1		- \$		- \$		- \$	4 199,58 \$	4 199,58 \$	11 120,00 \$	11 120,00 \$
Total avant taxes LOT 2			- \$		- \$		- \$		535 440,13 \$		616 926,00 \$
TPS 5 %			- \$		- \$		- \$		26 772,01 \$		30 846,30 \$
TVQ 9,975 %			- \$		- \$		- \$		53 410,15 \$		61 538,37 \$
Montant total			- \$		- \$		- \$		615 622,29 \$		709 310,67 \$

Numéro de l'appel d'offres : 19-17469

Titre : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

Date d'ouverture des soumissions : 21 février 2019

Article	Quantité	Produits Mobilicab Canada inc. (1)		Les Produits TurfCare Canada		Centre Agricole J.L.D. inc.		Lange Patenaude Équipements Ltée		J. René Lafond inc.	
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Signature		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Achat SEAO		OK		OK		OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Numéro de fournisseur VDM		279086		116518		114911		181592		151178	
Numéro NEQ		1173135212		1145028719		1167526293		1166151168		1171818264	
Vérification REQ		OK		OK		OK		OK		OK	
RENA		OK		OK		OK		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK		OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK		OK		OK	

(1) Produits Mobilicab Canada inc. : Article 4.3: Demande une puissance minimale du moteur de 6HP. Le modèle proposé a seulement 3.7HP. Non-conformité majeure (Minh Hoang Le, ing.)

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies

Date : 01/03/2019


 Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)
[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)
[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)
[Description](#)
[Classification](#)
[Conditions](#)
[Documents](#)
[Modalités](#)
[Résumé](#)
[Addenda](#)
[Liste des commandes](#)

 > [Résultats d'ouverture](#)
[Contrat conclu](#)

Liste des commandes


Numéro : 19-17469

Numéro de référence : 1229354

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal – Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

	<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
	J.-René Lafond inc. 3203, Chemin Charles-Leonard Mirabel, QC, J7N 2Y7 http://www.jrenelafond.com NEQ : 1171818264	Monsieur Louis Simard Téléphone : 450 258-2448 Télécopieur : 450 258-4624	Commande : (1532352) 2019-01-22 12 h 03 Transmission : 2019-01-22 12 h 03	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Lange Patenaude Equipement 18980 route transcanadienne Baie-d'Urfé, QC, H9X 3R1 http://www.kubotamontreal.com NEQ : 1166151168	Monsieur Mathieu O'Rourke Téléphone : 514 457-4333 Télécopieur : 514 457-2875	Commande : (1532093) 2019-01-22 9 h 06 Transmission : 2019-01-22 9 h 06	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 06 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Lavaltrac Equipement 3900 Autoroute 440, Est Laval, QC, H7E 5N2 http://www.groupejld.ca NEQ : 1167526293	Monsieur Francis Deneault Téléphone : 450 661-9150 Télécopieur : 450 661-2649	Commande : (1532376) 2019-01-22 12 h 40 Transmission : 2019-01-22 12 h 40	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Produits Turf Care Canada 2499 RANG ST-ANTOINE Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 NEQ : 1145028719	Monsieur Louis-Philippe Boucher Téléphone : 450 218-4544 Télécopieur : 450 218-4550	Commande : (1535354) 2019-01-29 8 h 36 Transmission : 2019-01-29 8 h 36	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Produits Mobilicab Canada Inc. 280, rue Bonin Acton Vale, QC, J0H 1A0 http://www.clubcar.com NEQ : 1173135212	Monsieur Hugo Bertrand Téléphone : 800 561-7610 Télécopieur : 450 546-0888	Commande : (1539378) 2019-02-05 13 h 08 Transmission : 2019-02-05 13 h 08	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
United Rentals of Canada, Inc. 3185 Boul Pitfield Montréal, QC, H4S1H6 http://www.unitedrentals.com NEQ : 1149049992	Madame Sylvie Lafleur Téléphone : 833 468-4226 Télécopieur : 888 733-5997	Commande : (1545042) 2019-02-14 15 h 08 Transmission : 2019-02-14 15 h 08	3065081 - Addenda 1 2019-02-14 15 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Rivière-Rouge. 25, rue L'Annonciation Sud Rivière-Rouge, QC, J0T 1T0 NEQ :	Monsieur Pierre-Alain Bouchard Téléphone : 819 275-2929 Télécopieur : 819 275-3676	Commande : (1536671) 2019-01-30 18 h 43 Transmission : 2019-01-30 18 h 43	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte
répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises
non admissibles](#) 

[Autorité des marchés
publics](#) 

[Autorité des marchés
financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur
Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2019 Tous droits réservés

Lot	Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires	Prix unitaire	Contingences	Total prix unitaire	TPS	TVQ	Total unitaire taxes incluses	Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo (\$)	Corpo (%)	Corpo (\$)
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT3			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT4			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT5			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT6			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT7			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT9			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT1			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT2			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT10			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	105-92136	1992	27	29-Service de l'Espace Pour la Vie	22 350,00 \$	2 235,00 \$	24 585,00 \$	1 229,25 \$	2 452,35 \$	28 266,60 \$	25 811,18 \$	0,0%	- \$	100,0%	25 811,18 \$
1	11818A11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	108-00469	2000	19	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	22 350,00 \$	2 235,00 \$	24 585,00 \$	1 229,25 \$	2 452,35 \$	28 266,60 \$	25 811,18 \$	47,8%	12 337,74 \$	52,2%	13 473,43 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-03549	2003	16	29-Service de l'Espace Pour la Vie	22 350,00 \$	2 235,00 \$	24 585,00 \$	1 229,25 \$	2 452,35 \$	28 266,60 \$	25 811,18 \$	0,0%	- \$	100,0%	25 811,18 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-04661	2004	15	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-04662	2004	15	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-04663	2004	15	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-04664	2004	15	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-04665	2004	15	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-06623	2006	13	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	47,8%	9 218,81 \$	52,2%	10 067,40 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-06624	2006	13	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	47,8%	9 218,81 \$	52,2%	10 067,40 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-08616	2008	11	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	47,8%	9 218,81 \$	52,2%	10 067,40 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-09405	2009	10	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-09406	2009	10	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	0,0%	- \$	100,0%	19 286,20 \$
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-09424	2009	10	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	16 700,00 \$	1 670,00 \$	18 370,00 \$	918,50 \$	1 832,41 \$	21 120,91 \$	19 286,20 \$	47,8%	9 218,81 \$	52,2%	10 067,40 \$
Total lot 1							401 050,00 \$	40 105,00 \$	441 155,00 \$	22 057,75 \$	44 005,21 \$	507 217,96 \$	463 157,61 \$		49 212,96 \$		413 944,64 \$
2	11818B11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	108-01525	2001	18	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	42 203,69 \$	6 330,55 \$	48 534,24 \$	2 426,71 \$	4 841,29 \$	55 802,25 \$	50 954,89 \$	47,8%	24 356,44 \$	52,2%	26 598,45 \$
2	11818B11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	108-02199	2002	17	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	40 443,73 \$	6 066,56 \$	46 510,29 \$	2 325,51 \$	4 639,40 \$	53 475,21 \$	48 829,99 \$	47,8%	23 340,74 \$	52,2%	25 489,25 \$
2	11818B11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	108-02200	2002	17	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	35 706,83 \$	5 356,02 \$	41 062,85 \$	2 053,14 \$	4 096,02 \$	47 212,02 \$	43 110,86 \$	47,8%	20 606,99 \$	52,2%	22 503,87 \$
2	11818B11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	108-94534	1994	24	83-Arr.de Verdun	32 377,21 \$	4 856,58 \$	37 233,79 \$	1 861,69 \$	3 714,07 \$	42 809,55 \$	39 090,83 \$	0,0%	- \$	100,0%	39 090,83 \$
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-02203	2002	17	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	40 443,73 \$	6 066,56 \$	46 510,29 \$	2 325,51 \$	4 639,40 \$	53 475,21 \$	48 829,99 \$	47,8%	23 340,74 \$	52,2%	25 489,25 \$
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-03333	2003	16	29-Service de l'Espace Pour la Vie	32 377,21 \$	4 856,58 \$	37 233,79 \$	1 861,69 \$	3 714,07 \$	42 809,55 \$	39 090,83 \$	0,0%	- \$	100,0%	39 090,83 \$
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-03428	2003	16	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	42 203,69 \$	6 330,55 \$	48 534,24 \$	2 426,71 \$	4 841,29 \$	55 802,25 \$	50 954,89 \$	47,8%	24 356,44 \$	52,2%	26 598,45 \$
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-06625	2006	13	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	32 377,21 \$	4 856,58 \$	37 233,79 \$	1 861,69 \$	3 714,07 \$	42 809,55 \$	39 090,83 \$	47,8%	18 685,42 \$	52,2%	20 405,41 \$
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-06626	2006	13	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	32 377,21 \$	4 856,58 \$	37 233,79 \$	1 861,69 \$	3 714,07 \$	42 809,55 \$	39 090,83 \$	47,8%	18 685,42 \$	52,2%	20 405,41 \$
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-09423	2009	10	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	35 706,83 \$	5 356,02 \$	41 062,85 \$	2 053,14 \$	4 096,02 \$	47 212,02 \$	43 110,86 \$	47,8%	20 606,99 \$	52,2%	22 503,87 \$
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-11182	2009	10	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	33 945,79 \$	5 091,87 \$	39 037,66 \$	1 951,88 \$	3 894,01 \$	44 883,55 \$	40 984,66 \$	0,0%	- \$	100,0%	40 984,66 \$
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-11183	2009	10	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	33 945,79 \$	5 091,87 \$	39 037,66 \$	1 951,88 \$	3 894,01 \$	44 883,55 \$	40 984,66 \$	0,0%	- \$	100,0%	40 984,66 \$
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-11184	2009	10	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	36 576,79 \$	5 486,52 \$	42 063,31 \$	2 103,17 \$	4 195,82 \$	48 362,29 \$	44 161,22 \$	0,0%	- \$	100,0%	44 161,22 \$
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-95277	1995	23	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	32 377,21 \$	4 856,58 \$	37 233,79 \$	1 861,69 \$	3 714,07 \$	42 809,55 \$	39 090,83 \$	0,0%	- \$	100,0%	39 090,83 \$
2	11818B11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	118-95408	1995	23	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	32 377,21 \$	4 856,58 \$	37 233,79 \$	1 861,69 \$	3 714,07 \$	42 809,55 \$	39 090,83 \$	0,0%	- \$	100,0%	39 090,83 \$
Total lot 2							535 440,13 \$	80 316,02 \$	615 756,15 \$	30 787,81 \$	61 421,68 \$	707 965,63 \$	646 466,99 \$		173 979,16 \$		472 487,83 \$
Total lot 1 et 2							936 490,13 \$	120 421,02 \$	1 056 911,15 \$	52 845,56 \$	105 426,89 \$	1 215 183,59 \$	1 109 624,59 \$		223 192,13 \$		886 432,47 \$

	Crédits	%
Agglo	223 192,13 \$	20,11%
Corpo	886 432,47 \$	79,89%
	1 109 624,59 \$	100,00%

Dossier # : 1194922004

Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 \$, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements Ltée » (lot 2 : 615 622,29 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 \$ pour le lot 1 et de 707 965,63 \$ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d’offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194922004 - Acquisition 38 véhicules tout-terrains.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-15

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



(1)

Dossier # : 1195085001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de fusées routières. Appel d'offres public 19-17615 pour le lot 1 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 202 594,46 \$, incluant les taxes, et le lot 2 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 122 788,99 \$ incluant les taxes.

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture, sur demande, de fusées routières 20 minutes (lot 1) et 30 minutes (lot 2);
2. d'accorder à la firme C-I-L ORION (Signaux Evan Signals Inc.), seul soumissionnaire conforme pour les deux lots, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17615 et au tableau de prix suivant :

No. de lot	Description	Montant total avant taxes	Montant total incluant les taxes
Lot 1	Fusées routières 20 minutes	176 207,40 \$	202 594,46 \$
Lot 2	Fusées routières 30 minutes	106 796,25 \$	122 788,99 \$

1. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires de la Ville, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH
BOUCHARD

Le 2019-09-16 15:25

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1195085001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de fusées routières. Appel d'offres public 19-17615 pour le lot 1 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 202 594,46 \$, incluant les taxes, et le lot 2 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 122 788,99 \$ incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de fusées routières pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, principalement pour le Service de police et le Service de sécurité incendie. Les fusées de 20 et de 30 minutes, sont requises pour répondre aux besoins de la Ville en signalisation et pour la sécurité publique.

En juin 2016, un contrat a été octroyé conformément au document d'appel d'offres public 16-15133 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Équipement de sécurité Universel inc. pour un montant total estimé de 339 371.70 \$, incluant les taxes.

Les ententes-cadres précédentes étaient valides pour une période de trente-six (36) mois se terminant le 14 juin 2019 sans possibilités de prolongation. Selon l'information disponible, les ententes-cadres ont été utilisées à 90 % du montant total estimé, soit 304 811.41 \$ (incluant les taxes). En conséquence, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'acquisition de fusées routières pour une période de trente-six (36) mois sans possibilités de prolongation.

Cet appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de vingt-deux (22) jours calendaires, soit du 10 au 30 avril 2019.

La soumission reçue pour les 2 lots est valide jusqu'au 30 septembre 2019.

Un (1) addenda a été émis sur SEAO pendant la période de sollicitation afin de répondre aux questions des soumissionnaires par rapport à la livraison et les frais associés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1036, 15 juin 2016 - Conclure avec la firme Équipement de sécurité universel inc., une entente-cadre d'une période de 36 mois (339 371,70 \$ taxes comprises), pour la fourniture de fusées routièrès pour la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15133 (2 soumissionnaires).

CE14 1539, 15 octobre 2014 – Conclure avec la firme Électronique Sécurité Thomas Itée, une entente-cadre d'une période de 36 mois (152 082,00 \$ taxes comprises), pour la fourniture sur demande de fusées routièrès de sécurité, conformément aux documents d'appel d'offres public 14-13784 (2 soumissionnaires).

DG125281001, 6 juin 2012 - Conclure avec la firme Électronique Sécurité Thomas Itée, une entente-cadre d'une période de 24 mois (99 999,99 \$ taxes comprises), pour la fourniture sur demande de fusées routièrès de sécurité, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 12-11991 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La stratégie de sollicitation adoptée avait pour but d'ouvrir le marché à plus d'un fournisseur, soit des entreprises en mesure de lui fournir les fusées routièrès de 20 minutes (lot 1) et de 30 minutes (lot 2), le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents de l'appel d'offres public 19-17615.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement. Le prix unitaire est ferme pour toute la durée du contrat.

JUSTIFICATION

La conclusion de ces ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.

Preneur du cahier des charges : (1)

C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)

Soumissionnaire : (1)

C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)

Lot 1 pour le SPVM - Firme soumissionnaire	Prix soumis excluant les taxes	Total incluant les taxes
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)	176 207 \$	202 594,46 \$
Dernière estimation réalisée	232 368 \$	267 165,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		-64 570,65 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-24,2 %

((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		
Lot 2 pour le SIM - Firme soumissionnaire	Prix soumis excluant les taxes	Total incluant les taxes
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)	106 796 \$	122 788,99 \$
Dernière estimation réalisée	109 395 \$	125 776,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		-2987,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		-2,4 %

La veille de marché effectuée par le Service de l’approvisionnement démontre qu’il y a un seul manufacturier situé aux États-Unis fabriquant ces fusées et quelques distributeurs locaux.

Pour le lot 1, on remarque une économie de 24,2 % par rapport au montant total estimé (267 165,11 \$, taxes incluses) et le montant total soumis (202 594,46 \$, taxes incluses).

Pour le lot 2, l’économie est de 2,4 % par rapport au montant total estimé (125 776,90 \$, taxes incluses) et le montant total soumis (122 788,99 \$, taxes incluses).

Globalement et comparativement aux achats précédents de ces produits, la variation de prix à la baisse est justifiée par le fait d’acheter directement du manufacturier, d’augmenter les quantités minimales par livraison et de bénéficier de l’expertise du manufacturier en transport de matière dangereuse.

Avant d’entamer l’analyse proprement dite de la soumission, nous avons procédé aux vérifications d’usage liées à une éventuelle inscription du soumissionnaire sur l’une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour la soumission reçue.

Le soumissionnaire dans ce dossier, n’a pas été déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et il n’est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d’appel d’offres ne requiert pas la présentation d’une attestation de l’Autorité des marchés publics (AMP).

L’adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l’article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l’approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s’élevant à 267 165,11 \$, taxes incluses pour le lot 1 et à 125 776,90 \$, taxes incluses pour le lot 2, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur les historiques de consommation exprimés du SPVM et du SIM ainsi que sur les prix courants du marché du printemps 2019. Il s’agit d’ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs.

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

Le montant total estimé de l'entente-cadre pour le lot 1 pour un période de trente-six (36) mois est de :
 $176\,207,40 \$ + 8\,810,37 \$ \text{ TPS (5 \%)} + 17\,576,69 \$ \text{ TVQ (9,975 \%)} = 202\,594,46 \$$,
incluant les taxes

Le montant total estimé de l'entente-cadre pour le lot 2 pour un période de trente-six (36) mois est de :
 $106\,796,25 \$ + 5\,339,81 \$ \text{ TPS (5 \%)} + 10\,652,93 \$ \text{ TVQ (9,975 \%)} = 122\,788,99 \$$,
incluant les taxes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres suite à l'adoption des résolutions :
Comité exécutif : 2 octobre 2019
Début du contrat : 25 octobre 2019
Fin du contrat : 25 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS
Agente Approvisionnement Niveau 2

Tél : 514 868-5957
Télécop. : 514 872-2519

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-06

Pierre GATINEAU
c/d Acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-09-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-09-16

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 26 septembre 2019

Monsieur André Gagnon
CIL-Orion (Signaux Evan Signals inc.)
533, Argenteuil
Lachute (Québec) J8H 3Y2

Courriel: andre.gagnon@cilexplives.com

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17615
Acquisition de fusées routières pour la Ville de Montréal**

Monsieur,

Le délai de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, sera à nouveau insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 27 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :

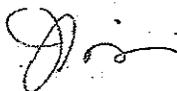

Signature

26 Sept 19
Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date



Johanne Langlois
Agente d'approvisionnement II
Courriel: johanne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 868-5957

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

19-17615

Agent d'approvisionnement

Johanne Langlois

Conformité	Oui
-------------------	-----

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	Fusées routières 20 minutes pour le SPVM	C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)	1	Fusées routières 20 minutes modèle 9240E	894	caisse	1	197,10 \$	176 207,40 \$	202 594,46 \$
Total (C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.))									176 207,40 \$	202 594,46 \$
2	Fusées routières 30 minutes pour le SIM	C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)	1	Fusées routières 30 minutes modèle 9340E	825	caisse	1	129,45 \$	106 796,25 \$	122 788,99 \$
Total (C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.))									106 796,25 \$	122 788,99 \$

Tableau comparatif des prix reçus

Lot 1 pour le SPVM	-	Prix soumis	Autres	Total
Firme soumissionnaire		(Sans taxes)	(à préciser)	(tx incl.)
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)		176 207 \$		202 594,46 \$
Dernière estimation réalisée		232 368 \$		267 165,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				-64 570,65 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				-24,2%
Lot 2 pour le SIM		Prix soumis	Autres	Total
- Firme soumissionnaire		(Sans taxes)	(à préciser)	(tx incl.)
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)		106 796 \$		122 788,99 \$
Dernière estimation réalisée		109 395 \$		125 776,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				-2 987,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				-2,4%



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17615

Numéro de référence : 1257126

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de fusées routières pour la Ville de Montréal

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> C-I-L/ORION 533 Argenteuil Lachute, QC, J8H 3Y2 NEQ : 1147118633	Monsieur Andre Gagnon Téléphone : 450 566- 0655 Télécopieur : 450 566- 0677	Commande : (1577620) 2019-04-11 11 h 43 Transmission : 2019-04-11 11 h 43	3107367 - 19-17615 Addenda #1 2019-04-12 14 h - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Organisme public.			

© 2003-2019 Tous droits réservés



Dossier # : 1193438024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 \$, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 \$ et contingences: 69 377,87 \$) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 693 778,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19067-BF0000-C;
2. d'autoriser une dépense de 69 377,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-20 12:23

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 \$, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 \$ et contingences: 69 377,87 \$) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean R.-Marcotte (Station) est dotée de quatre incinérateurs qui servent à brûler les boues recueillies au cours du traitement des eaux usées. Ces incinérateurs sont en opération depuis 1988 et requièrent régulièrement la remise à neuf de certaines composantes majeures. L'expérience acquise au cours des dernières années confirme la nécessité d'une remise à niveau majeure du réfractaire et de l'acier sur chacun des quatre incinérateurs de la Station à tous les deux ans. Les incinérateurs 1 et 3 sont remis à niveau en alternance avec les incinérateurs 2 et 4. Des arrêts pour la mise à niveau des incinérateurs à planchers multiples 1 et 3 sont donc à nouveau planifiés, à compter de la première semaine du mois de novembre 2019 pour le premier incinérateur et en janvier 2020 pour le second.

Un appel d'offres a été lancé le 12 août 2019 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 septembre 2019. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 % pour tenir compte des imprévus probables vue l'âge des installations existantes. Aucun addenda n'a été émis.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Compte tenu des imprévus probables dus à l'âge des installations faisant l'objet des travaux, un budget de 10% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0489 - 20 septembre 2018 - Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 637 939,43 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18066-BF0000-C (2 soum.)

CG17 0439 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 596 254,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17057-BF0000-C (2 soum.)

CG16 0527 - 30 septembre 2016 - Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses, - Appel d'offres 1935-AE-16 - 2 soumissionnaires (1163334019);

CG15 0546 - 24 septembre 2015 - Accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 675,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1924-AE-15 (1153334025);

DESCRIPTION

L'envergure des travaux à réaliser à l'intérieur des incinérateurs 1 et 3 sera précisée lors de l'inspection après la mise hors service et le nettoyage de ceux-ci. Il est très probable que des remises à neuf soient requises pour les composantes suivantes des incinérateurs : deux des onze planchers, les briques d'assises des planchers, les bras racleurs, les cages de brûleurs et des arches de planchers endommagés. Toutefois, année après année, des travaux récurrents sont effectués et sont reliés à l'usage intensif des incinérateurs. À cet effet, le bordereau des prix comprend l'ensemble des travaux qui pourraient être exécutés mais qui ne seront confirmés qu'une fois les incinérateurs inspectés.

Certaines parties de parois des gaines des gaz et la cheminée d'urgence pourraient être corrodées de façon importante par les gaz de combustion. Le cas échéant, le remplacement des sections endommagées exigera obligatoirement la réfection du revêtement métallique, les ancrages, les blocs isolants, le béton réfractaire, etc. Ces travaux permettront, s'ils s'avèrent requis, de maintenir l'intégrité de la structure métallique et d'éliminer les risques d'émission de gaz toxiques d'incinération dans le bâtiment des boues causés par des perforations dans les gaines d'acier, ce qui pourrait mettre en péril la santé et la sécurité du personnel de la Station.

Ce type de travaux exige une main d'œuvre spécialisée, dans des conditions très difficiles et en majeure partie sous des conditions de haute sécurité reliées à des travaux en espaces clos.

Durant une période d'environ six semaines, la capacité d'incinération de la Station sera réduite de 25 %, rendant l'opération d'incinération plus vulnérable en cas d'imprévus sur l'un des trois autres incinérateurs en fonction. Pour cette raison, l'arrêt des incinérateurs est planifié en novembre 2019 et en janvier 2020, correspondant à des périodes de l'année durant lesquelles la Station reçoit normalement moins d'eaux usées à traiter, minimisant ainsi la vulnérabilité d'incinération en cas d'imprévus.

JUSTIFICATION

Trois entreprises et une association (ACQ-Provincial) se sont procuré les documents d'appel d'offres. Deux entreprises ont présenté une soumission et aucun avis de désistement n'a été reçu.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Reftech international inc.	693 778,70 \$	69 377,87 \$	763 156,57 \$
Refrabec inc.	722 762,74 \$	72 276,27 \$	795 039,02 \$
Dernière estimation réalisée	704 463,32 \$	70 446,33 \$	774 909,65 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			779 097,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			31 882,45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			4,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(11 753,09 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(1,52 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			31 882,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,18 %

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme est favorable de 1,52 %. L'écart entre le montant octroyé en 2018 et la plus basse conforme de 2019 s'explique par des augmentations de quantités au bordereau de soumission entre autres pour la fourniture et la soudure de plaques d'acier ainsi que du temps prévu pour la démolition et la reconstruction du réfractaire (+ de 78 716. \$).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la compagnie Reftech international inc. plus bas soumissionnaire conforme, au montant de sa soumission, soit 693 778,70 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Reftech international inc. - 1825, 32 ième Avenue, Lachine (Québec) H8T 3J1. L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec, expirant le 31 décembre 2019, avec sa soumission.

Les soumissionnaires n'avaient pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés publics dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 763 156,57 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées et sera priorisée au budget 2020.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 696 863,67 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'était pas octroyé, la fiabilité des incinérateurs serait compromise. La capacité d'incinération risquerait de diminuer par rapport aux besoins et les boues devraient être disposées dans un site d'enfouissement externe. Il est à noter que le coût pour la disposition au site d'enfouissement s'élève à presque 50 \$ par tonne et le coût journalier d'enfouissement s'élève en moyenne à 9 500 \$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : novembre 2019

Fin des travaux : mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes
(service eau)

Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-09-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-20



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP19067-BF0000-C

Numéro de référence : 1296026

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de mise à niveau des systèmes d'incinération des boues no. 1 et no. 3 à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	Commande : (1628146) 2019-08-13 9 h 50 Transmission : 2019-08-13 9 h 50	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Refrabec 925, boul. Lionel-Boulet Varenes, QC, J3X 1P7	Madame Isabelle Marcoux Téléphone : 450 449-5390 Télécopieur : 450 449-5520	Commande : (1628208) 2019-08-13 10 h 35 Transmission : 2019-08-13 10 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mécanique CNC (2002) Inc. 1470 rue Graham-Bell Boucherville, QC, J4B 6H5 http://www.cnc2002.ca	Madame Caroline Bourget Téléphone : 450 652-6319 Télécopieur : 450 652-1935	Commande : (1628350) 2019-08-13 12 h 52 Transmission : 2019-08-13 12 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Reftech International Inc. 1825 32e Avenue Montréal, QC, H8T3J1	Monsieur Martin Goyette Téléphone : 514 633-8665 Télécopieur : 514 633-8665	Commande : (1636152) 2019-09-03 11 h 46 Transmission : 2019-09-03 11 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1193438024

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet :

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 \$, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 \$ et contingences: 69 377,87 \$) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1193438024 InterventionFinancière_BF.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-19

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1195323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m ² , pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de 2 ans à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 \$, exonéré de TPS et TVQ. Bâtiment 8122.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2019, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,80 m², à des fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseaux routier, moyennant un loyer total de 269 772,86 \$, exonéré des TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 88,6 % par la Ville centrale et à 11,4 % par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-09 10:53

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1195323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m ² , pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de 2 ans à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 \$, exonéré de TPS et TVQ. Bâtiment 8122.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Ville loue un terrain vague appartenant à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'un chantier et d'aire d'entreposage pour les besoins opérationnels de la Division des Grands projets du SIRR, particulièrement les projets des rues Saint-Paul et Sainte-Catherine Ouest. Le bail est échu depuis le 31 juillet 2019.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de négocier un projet de renouvellement de bail pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1er août 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0610 - 22 novembre 2018 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une durée de 13 mois et 21 jours, soit du 8 juin 2018 au 31 juillet 2019, moyennant un loyer total de 151 004,76 \$, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la SHDM, un terrain vague connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 364,8 m², à des fins d'entreposage pour les besoins opérationnels du SIRR,

situé sur la rue Ann, pour un loyer total de 269 772,86 \$, exonérant les TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions du projet de prolongation de bail. Le projet de prolongation du bail prévoit également une option de résiliation à compter du 31 août 2020, pour chacune des parties suivant un préavis de 90 jours.

JUSTIFICATION

Ce projet de prolongation de bail est très avantageux pour la Ville, car le loyer payable à la SHDM est limité au montant des taxes foncières municipales et scolaires du terrain. Tous les autres coûts d'exploitation et d'entretien du site seront pris en charge entièrement par les budgets des projets du SIRR.

Le terrain présente un emplacement stratégique pour les besoins opérationnels de la Division des Grands projets afin de permettre de l'entreposage temporaire et le transbordement de matériaux des chantiers (pavés de béton et granite, bordures de granite, lampadaires, grilles d'arbres, etc.).

La location de ce terrain pour les opérations courantes des projets permet de réduire les nuisances des chantiers pour les citoyens et d'accélérer les échéanciers globaux des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Détail du loyer pour la durée du terme:

	Loyer antérieur 2019	Loyer 1er août au 31 décembre 2019	Loyer annuel 2020	Loyer 1er janvier au 31 juillet 2021	Total du 1er août 2019 au 31 juillet 2021
Taxes foncières	125 857,34 \$	53 195,17 \$	130 221,77 \$	77 481,95 \$	260 898,89 \$
Taxes scolaires	5 145,25 \$	1 848,74 \$	4 436,98 \$	2 588,25 \$	8 873,97 \$
Total exonéré TPS -TVQ	131 002,59 \$	55 043,91 \$	134 658,75 \$	80 070,20 \$	269 772,86 \$

Pour l'année 2020, le loyer pourra fluctuer selon le nouveau compte de taxes foncières. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la SHDM est exonérée du paiement des taxes de ventes (TPS et TVQ).

Cette dépense de 269 772,86 \$ sera comptabilisée au budget PTI du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) des projets suivants:

36200 - Aménagement du Vieux-Montréal;
68030 - Quartier des gares;
75015 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest.

Un montant maximal de 30 825 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-069 - « Réaménagement rue St-Paul » - # CG15 0512.;

Un montant maximal de 62 200 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-022 - « Aménagement et réaménagement du Quartier des Gares » - # CM17 0190;

Un montant maximal de 176 748 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-025 - « Aménagement et réaménagement rue St-Catherine O. » - # CM17 0191.

La répartition de la dépense par année et par projet est la suivante :

	2019	2020	2021
36200 Aménagement du Vieux-Montréal	30 825 \$		
68030 Quartier des gares	24 219 \$	37 981 \$	

75015 Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest		96 678 \$	80 070 \$
Total	55 044 \$	134 659 \$	80 070 \$

Cette dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances. Cette dépense est prise en charge par l'agglomération (11.4%) et par la Ville centre (88.6%).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon le SIRR, les opérations d'entreposage et d'utilisation du terrain seront réalisées en conformité avec les lois et règlements en vigueur afin d'éviter toute contamination du site. Une attention particulière sera portée afin d'éviter que les opérations ne nuisent à la qualité de l'air (poussière) ou à la qualité de l'eau (prévention de l'érosion et du ruissellement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus d'approuver ce dossier, le SIRR devra trouver un autre site à des conditions inconnues et encourir des frais de manutention pour déplacer les matériaux actuellement entreposés sur le site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: octobre 2019
 CM: octobre 2019
 CG : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tristan DESJARDINS DROUIN, Service des infrastructures du réseau routier
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Claude DAUPHINAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Sonia VIBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ariane QUIRION LAMOUREUX, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Tristan DESJARDINS DROUIN, 9 août 2019
Claude DAUPHINAIS, 31 juillet 2019
Ariane QUIRION LAMOUREUX, 31 juillet 2019
Guy CHARBONNEAU, 23 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-10

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-09

PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL**, personne morale constituée par lettres patentes délivrées en vertu du chapitre V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), le 15 juin 2010 ayant son siège social au 800, boul. De Maisonneuve Est, bureau 2200 à Montréal, province de Québec, H2L 4L8, agissant et représentée par M. Carl Bond, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la politique de délégation d'autorité adoptée par le conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2013, amendée le 31 mars 2015, le 25 août 2015 et le 25 avril 2016 ??.

TPS :
TVQ :

Ci-après appelée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Ci-après appelée le « **Locataire** »

Le Locateur et le Locataire sont également désignés collectivement comme les « Parties ».

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail, le 19 Novembre 2019, (le « Bail Initial »), portant sur la location d'un terrain vague d'une superficie approximative de CINQUATE-SEPT MILLES PIEDS CARRÉS (57 000 p²), connu comme étant désigné comme étant le lot DEUX MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE SIX CENT VINGT-DEUX (2 596 622) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, (« Lieux Loués »), pour un terme de treize mois (13) mois et 21 jours, débutant le 8 juin 2018 et se terminant le 31 juillet 2019;

ATTENDU QUE le Locataire désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent;

ATTENDU QUE le Locataire souhaite prolonger son occupation des Lieux Loués pour une durée additionnelle de deux ans, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente Prolongation du Bail.

ARTICLE 2 **DURÉE**

2.1 Cette prolongation du bail est consentie pour une durée additionnelle de DEUX (2) ans, à compter du 1er août 2019 et se terminant le 31 juillet 2021.

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

Nonobstant, la durée stipulée ci-dessus, chacune des parties pourra, après le 31 août 2020, résilier la présente prolongation du bail, moyennant un préavis écrit au Locataire de quatre-vingt-dix (90) jours. La résiliation deviendra effective à l'expiration de ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours. Toute telle résiliation du bail sera faite sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

ARTICLE 3 **LOYER**

- 3 Aucun loyer de base n'est exigible pour les Lieux Loués.
- 3.1 Le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer additionnel pour les Lieux Loués, le remboursement des taxes foncières et les taxes scolaires, qui seront ajustées annuellement selon le coût réel défrayé par le Locateur et appuyés par les pièces justificatives appropriées. Le Loyer additionnel pour les Lieux Loués pour l'année 2019 est estimé à un montant de cent-trente-deux mille cinq cent cinq dollars et trente-huit cents (132 105,38\$) payable d'avance en douze (12) versements mensuels égaux et consécutifs de 11 008,78 \$ chacun le premier jour de chaque mois.

Taxes foncières 2019 : 127 668,40 \$

Taxes scolaires 2019/2020 : 4 436,98 \$

Total de : 132 105,38 \$

Le Locateur déclare être exonéré de payer les taxes de ventes.

ARTICLE 4 **AUTRES CONDITIONS**

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTREAL

Le ____ jour du mois de _____ 2019

par :

Nom : Carl Bond

Titre : Directeur de la gestion immobilière

VILLE DE MONTRÉAL,

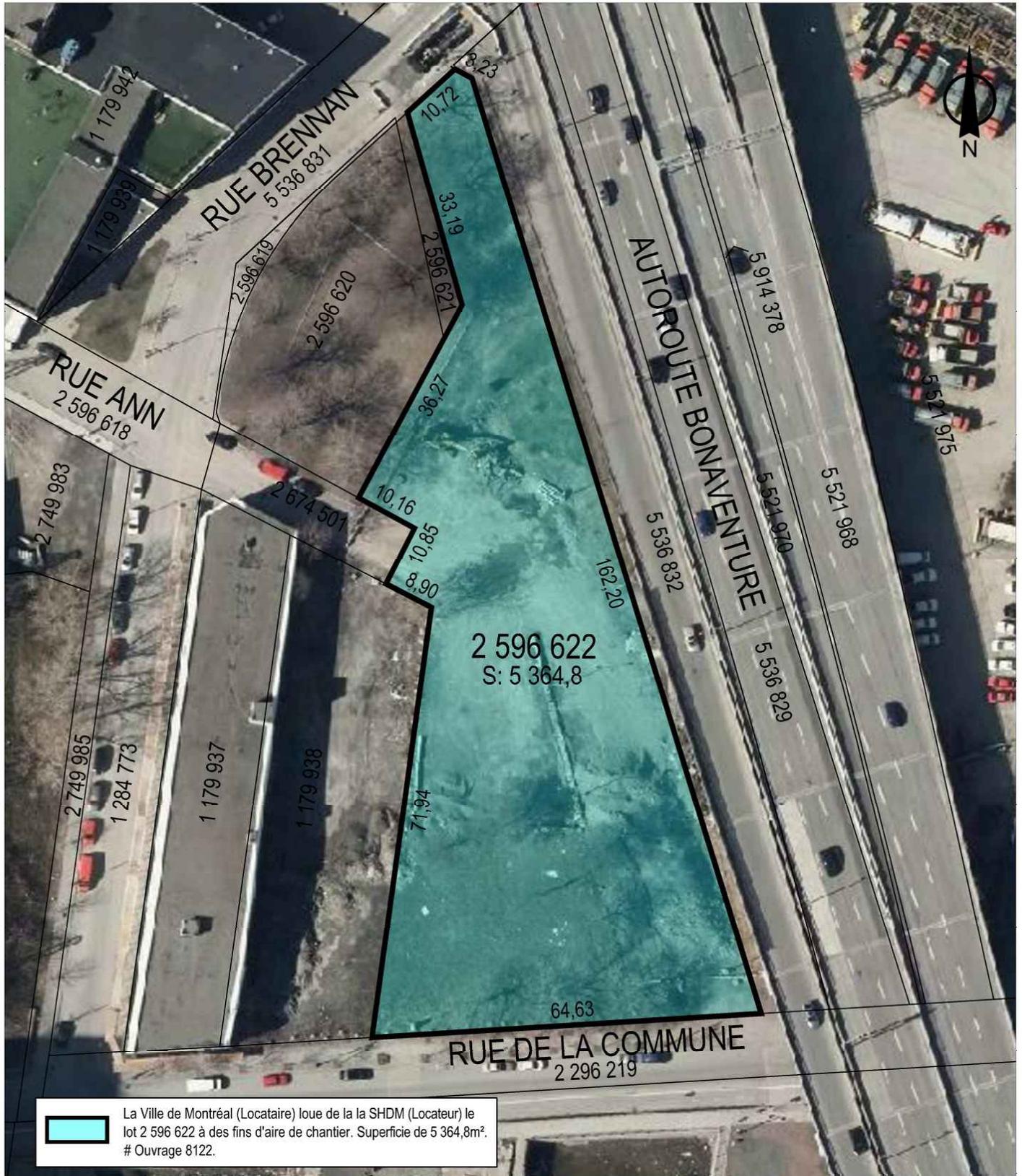
Le ____ jour du mois de _____ 2019

par :

Nom : Me Yves Saindon

Titre : Greffier Ville de Montréal

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE




 La Ville de Montréal (Locataire) loue de la SHDM (Locateur) le lot 2 596 622 à des fins d'aire de chantier. Superficie de 5 364,8m². # Ouvrage 8122.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
 DIVISION DES LOCATIONS



Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H05-005-7872-03
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:900
 Date: 05-04-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Dossier # : 1195323004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

Objet :

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de 2 ans à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 \$, exonéré de TPS et TVQ. Bâtiment 8122.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1195323004 - Location de terrain.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Josée BÉLANGER
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-3238
Division : Service des finances, Direction du conseil et soutien financier



Dossier # : 1194300001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, sur une période de trois ans (2019, 2020, 2021) à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-13 15:08

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1194300001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM), connu sous le nom Tourisme Montréal, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de fédérer l'effort de promotion et d'accueil pour le positionnement de la destination «Montréal» auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément et de créer des occasions d'affaires pour ses membres et ses partenaires. Il lui incombe de générer des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais en fonction de l'évolution des marchés. Ainsi, l'OCTGM met sur pied des activités, au Canada comme à l'international, afin d'attirer des congrès et des réunions d'affaires à Montréal. L'organisme offre également un soutien logistique aux organisateurs de congrès ainsi qu'aux journalistes de la presse étrangère spécialisée. Il conçoit et élabore des outils destinés à convaincre les voyageurs d'agrément de séjourner à Montréal.

La Ville appuie financièrement l'OCTGM depuis plusieurs années. Un tableau récapitulatif des contributions depuis 2011 est joint au présent dossier. La dernière entente de contribution entre la Ville et l'Organisme a pris fin le 31 décembre 2018. La Ville contribue également, depuis 2008, au financement de la mise en œuvre de la stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre des ententes avec le Ministère de la Culture et des Communications sur le développement culturel de Montréal.

Ce sommaire vient répondre à la demande de soutien financier déposée (voir pièces jointes) par l'OCTGM pour soutenir l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

Il propose l'attribution d'une contribution financière non récurrente de 2 790 000 \$, soit 930 000 \$ pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0688 - 20 décembre 2018 - Accorder un soutien financier de 930 000 \$, pour l'année 2018, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

CG18 0430 - 23 août 2018 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG17 0474 - 28 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 1 070 000 \$, pour l'année 2017, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel.

CG16 0717 - 22 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017.

CE16 1167 - 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0550 - 24 septembre 2015 - Accorder un soutien financier annuel de 140 000 \$ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2015-2016.

CG15 0396 - 18 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour les années 2015 et 2016, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste.

CG14 0365 - 21 août 2014 - Accorder un soutien financier de 240 000 \$ à l'OCTGM pour une période de deux ans (2014-2015) afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal- MCC-Ville de Montréal 2012-2015.

CG 14-0204 - 1er mai 2014 - Accorder un soutien financier de 420 000 \$ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal-MCC-Ville de Montréal 2012-2015.

CG12 0471- 16 janvier 2013 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le projet d'entente de contribution vient appuyer la mise en oeuvre du plan stratégique 2018-2022 *Voir grand pour Montréal* de l'OCTGM. Les objectifs de ce plan ont pour but de conserver les acquis de Montréal sur la scène mondiale, mais également de faire croître le nombre de touristes accueillis annuellement de plus de 2 000 000 d'ici 2022. Les orientations prévues dans ce plan sont :

1. d'optimiser la performance commerciale de Tourisme Montréal;
2. de faire rayonner l'authenticité, la vivacité et la créativité de Montréal;
3. de placer l'expérience visiteur au coeur des interventions de Tourisme Montréal;
4. de contribuer activement au développement de la destination urbaine.

La somme maximale octroyée de 2 790 000 \$ pour l'entente 2019- 2021 doit soutenir les activités de publicité, marketing (ex.:campagnes du type *Montréal vous accueille*) et contribuer à la promotion de l'offre de produits touristiques excluant la promotion du tourisme culturel.

JUSTIFICATION

La métropole se démarque dans plusieurs marchés tels le tourisme d'affaires, le tourisme culturel et la gastronomie. Les perspectives de croissance sont en hausse du côté des croisières internationales et des événements sportifs.

Le tourisme est un secteur économique important pour la métropole et industrie créatrice d'emplois. Il génère des retombées importantes dans la région : 11 millions de touristes en 2018, soit 1,9% de plus qu'en 2017, 57 200 emplois et des dépenses touristiques totalisant 4,5 G\$ pour l'agglomération de Montréal, soit une augmentation de 5,1% par rapport à 2017. Le nombre de passagers de croisière a augmenté, par rapport à 2017, de 11 % en 2018.

En poursuivant ce soutien financier, la Ville s'assure que les activités de promotion se poursuivent dans le but d'atteindre les objectifs du plan stratégique de l'OCTGM au bénéfice de l'agglomération de Montréal.

Finalement, les actions de l'OCTGM s'inscrivent dans deux des cinq orientations de la Stratégie de développement économique 2018-2022 *Accélérer Montréal* :

1. Propulser Montréal à l'international
2. Stimuler l'entrepreneuriat

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale maximale de 2 790 000 \$. Le calendrier des versements est présenté ci-dessous.

Année	2019	2020	2021	Soutien recommandé
Contribution	930 000 \$	930 000 \$	930 000 \$	2 790 000 \$

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique.

Ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville à l'OCTGM permettra de poursuivre la mise en oeuvre des activités et initiatives liées à son plan stratégique 2018-2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention à intervenir entre la Ville et l'OCTGM comprend un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'Organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En continu: réalisation des activités planifiées conformément au plan stratégique 2018-2022 de l'OCTGM pour les années 2019, 2020, 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CORBEIL
Conseiller au développement économique

Tél : 514.868.7681
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-19

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directeur(trice) - investissement et
developpement strategique

Tél : 514 872-1908
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2019-09-12

Le tableau suivant présente l'historique des contributions de l'agglomération de Montréal à l'OCTGM.

	Contribution Agglomération de Montréal	Budget annuel de Tourisme Montréal	Part de la contribution de la Ville dans le budget
2011	1,2 M\$	31,5 M\$	3.80%
2012	1,0 M\$	31,5 M\$	3.20%
2013	1,2 M\$	32,6 M\$	3.80%
2014	1,0 M\$	32,9 M\$	3.20%
2015	1,0 M\$	35,2 M\$	3.00%
2016	1,0 M\$	37,7 M\$	3.00%
2017	1,07 M\$	49,1 M\$	2.20%
2018	930 000 \$	54,5 M\$	1.70%

Montréal, le 14 juin 2019

Madame Véronique Doucet
Directrice - Service du développement économique
Ville de Montréal
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Bureau 28-342
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Demande de soutien financier

Madame la directrice,

La présente est pour solliciter le renouvellement du soutien financier de la Ville de Montréal à Tourisme Montréal.

Depuis maintenant 100 ans, Tourisme Montréal agit en effet en collaboration avec les principaux acteurs de notre industrie pour assurer la croissance du tourisme et jouer son rôle de leader économique. La Ville de Montréal est un partenaire de la première heure et nous souhaitons poursuivre cette collaboration. C'est pourquoi nous souhaitons renouveler ce partenariat dans le cadre d'une entente triennale pour les années 2019, 2020 et 2021. Notre demande à la Ville de Montréal s'élève à 930 000 \$ par année pour les 3 prochaines années. Il est entendu que la présente convention ne comprend pas la promotion du tourisme culturel et la somme de 140 000 \$ qui y est associée, qui fera partie d'une entente distincte.

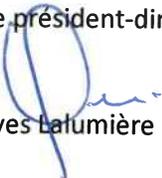
Cette participation permettra à notre organisation de remplir parfaitement son mandat de concerter les actions de nos 900 membres, de promouvoir la destination Montréal, de l'accueil de nos visiteurs et de voir au développement harmonieux du tourisme dans notre ville. De plus, cette collaboration assurera le soutien de l'offre de produits touristiques; elle viendra compléter les actions déjà importantes de Tourisme Montréal en cette matière.

Ainsi, nous proposons qu'au cours des trois années de cette entente, des montants de 250 000 \$ en 2019, 250 000 \$ en 2020 et 400 000 \$ en 2021 soient dédiés principalement pour assurer la promotion et le marketing d'événements montréalais à rayonnement international.

Nous croyons sincèrement que l'entente que nous proposons renforcera les actions de l'industrie touristique, participera à la croissance de notre économie et démontrera la pertinence de cette collaboration fructueuse.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie de recevoir, Madame la directrice, mes meilleures salutations.

Le président-directeur général,


Yves Latumière

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec H3B 1X9, agissant et représentée aux présentes par monsieur Yves Lalumière, président-directeur général, et par Monsieur Pierre Bellerose, vice-président, relations publiques, accueil, recherche et développement du produit, dûment autorisés tels qu'ils le déclarent;

No d'inscription T.P.S. : 122310428
No d'inscription T.V.Q. : 1006114918

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre à développer et faire rayonner Montréal comme destination qui se distingue par les expériences uniques et authentiques qu'elle offre à ses visiteurs, afin de maximiser les retombées économiques;

ATTENDU QUE sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2
DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** la reddition de compte;
- 2.3 « Annexe 3 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.4 « Annexe 4 » :** le Plan stratégique 2018-2022 *Voir grand pour Montréal*;
- 2.5 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.6 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.7 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.8 « Responsable » :** Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;
- 2.9 « Unité administrative » :** Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet.

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 1er février de l'année suivante et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre d'une année, pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE dollars (2 790 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019 :

5.2.1.1 une somme maximale de NEUF CENT TRENTE MILLE dollars (930 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

5.2.2 Pour l'année 2020 :

5.2.2.1 une somme maximale de NEUF CENT TRENTE MILLE dollars (930 000 \$) dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte annuel 2019 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2021 :

5.2.3.1 une somme maximale de SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE dollars (780 000 \$) dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte annuel 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 \$) dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte annuel 2021 à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.
- L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.
- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragaphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021,

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de CINQ MILLIONS de dollars (5 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat

de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

10.4

ARTICLE 11 LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec, H3B 1X9, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28^e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

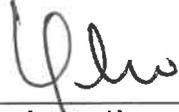
Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2019

**L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU
TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.**

Par :  _____
Yves Laumière, président-directeur général

Par :  _____
Manuela Goya, vice-présidente,
Vice-présidente, développement de la
destination et affaires publiques

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e
jour de 2019 (Résolution CG _____)

ANNEXE 1

PROJET

Renouvellement du soutien financier de la Ville de Montréal à Tourisme Montréal.

Depuis maintenant 100 ans, Tourisme Montréal agit en collaboration avec les principaux acteurs de l'industrie pour assurer la croissance du tourisme et jouer son rôle de leader économique. Tourisme Montréal souhaite renouveler le partenariat avec la Ville de Montréal dans le cadre d'une entente triennale pour les années 2019, 2020 et 2021. Une contribution financière de 930 000\$ par année est sollicitée.

Cette entente permettra à Tourisme Montréal de remplir son mandat de concerter les actions de ses 900 membres, de promouvoir la destination Montréal, de l'accueil de nos visiteurs et de voir au développement harmonieux du tourisme dans la ville. De plus, cette collaboration assurera le soutien de l'offre de produits touristiques; elle viendra compléter les actions déjà importantes de Tourisme Montréal en cette matière. Un soutien financier pour la promotion du tourisme culturel ne fait pas partie de l'actuelle demande.

Toujours dans le cadre de son plan d'action 2018-2021 (voir annexe 4), Tourisme Montréal propose notamment qu'au cours de ces trois années, des montants de 250 000 \$ en 2019, 250 000 \$ en 2020 et 400 000 \$ en 2021 soient dédiés principalement pour assurer la promotion et le marketing d'événements montréalais à rayonnement international.

Finalement, Tourisme Montréal maintiendra son service de cueillette de données quantitatives et qualitatives permettant l'évaluation de la performance du tourisme à Montréal et la compréhension des clientèles cibles. Elle mettra à la disposition de la Ville de Montréal les résultats de ces recherches.

ANNEXE 2

REDDITION DE COMPTE

Documents et délais de transmission

- Pour l'année **2019** :

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1^{er} juillet 2020;

- Pour l'année **2020** :

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1^{er} juillet 2021;

- Pour l'année **2021** :

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1^{er} juillet 2022;

■ Indicateurs

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Liste des indicateurs :

- nombre de touristes ayant visité Montréal;
- nombre de congressistes;
- durée des séjours;
- total des dépenses des touristes;
- nombre de demandes traitées aux comptoirs d'accueil touristique;
- taux d'occupation des hôtels de l'île de Montréal;
- nombre de nuitées inscrit par l'équipe des ventes et du marché affaires de Tourisme Montréal;
- nombre de missions à l'étranger (événements, salons, etc.);
- couverture médiatique (articles, commentaires, mentions) : presse – médias électroniques – médias sociaux;
- nombre d'événements à rayonnement international ayant bénéficié d'un soutien pour la promotion et le marketing;
- nombre de recherches et études produites.

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
- Apposer les logos de la Ville, sur les principaux outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal;

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://maireesse.montreal.ca>.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11).

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville;

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, le site <https://mairesse.montreal.ca>.

ANNEXE 4

PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022 «VOIR GRAND POUR MONTRÉAL»

Voir grand pour Montréal

Objectifs et orientations
stratégiques

Plan 2018-2022

TOURISME /
MONTRÉAL



Contexte

Ayant connu une **croissance soutenue des visites de touristes, culminant en un record de fréquentation en 2017 avec 11,1 millions de visiteurs**, année du 375^e anniversaire de Montréal, la métropole peut aujourd'hui se targuer de faire partie des principales destinations touristiques d'agrément et d'affaires de son groupe (villes de taille moyenne), notamment grâce aux actions de Tourisme Montréal.



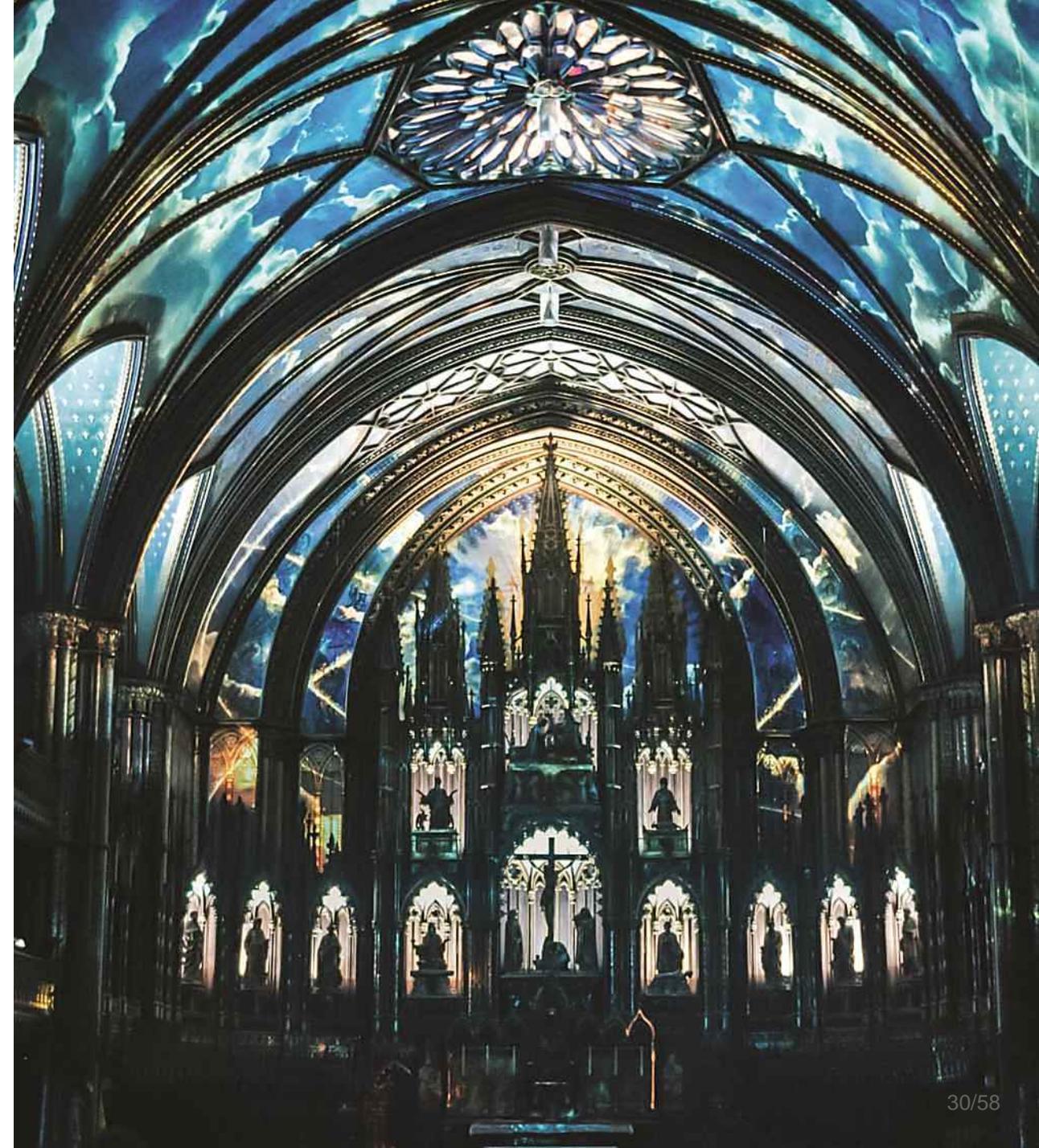


Contexte

Les observateurs reconnaissent la **performance exceptionnelle de la destination Montréal et de Tourisme Montréal**. Tourisme Montréal a atteint la majorité des objectifs que l'organisation s'était fixée en 2013, non seulement en termes quantitatifs, mais également en termes qualitatifs. Par ailleurs, le tourisme est aujourd'hui reconnu par l'ensemble des intervenants comme un moteur de développement socio-économique dont les retombées sont significatives et la voix de Tourisme Montréal est plus que jamais présente et pertinente dans les grands enjeux et projets de la métropole.

Contexte

On s'interroge toutefois sur **les opportunités et les défis** à venir. Le **marché mondial du tourisme étant en forte croissance à l'échelle internationale**, il est primordial que la « destination Montréal » se positionne façon encore plus avantageuse sur le marché et qu'elle mette en valeur ses principaux attributs distinctifs qui en font une destination reconnue pour son authenticité, sa vivacité et la qualité de son accueil.



Contexte

Par ailleurs, ici comme ailleurs, les offices de tourisme ne peuvent se contenter de viser à accroître le nombre de visiteurs et de nuitées sans s'interroger sur le positionnement et le développement de la destination, la fréquentation et le profil de clientèles, l'impact des nouvelles technologies, et ce afin **d'assurer un développement touristique et économique compatible avec les atouts de la destination ainsi que sur le plan de l'apport à la qualité de vie des citoyens.**

C'est dans ce contexte en mouvance constante que Tourisme Montréal a produit la mise à jour de son plan stratégique pour l'horizon 2018 à 2022. Le présent document détaille la vision, la mission, les cibles et les orientations stratégiques priorisées pour atteindre ces objectifs ambitieux.

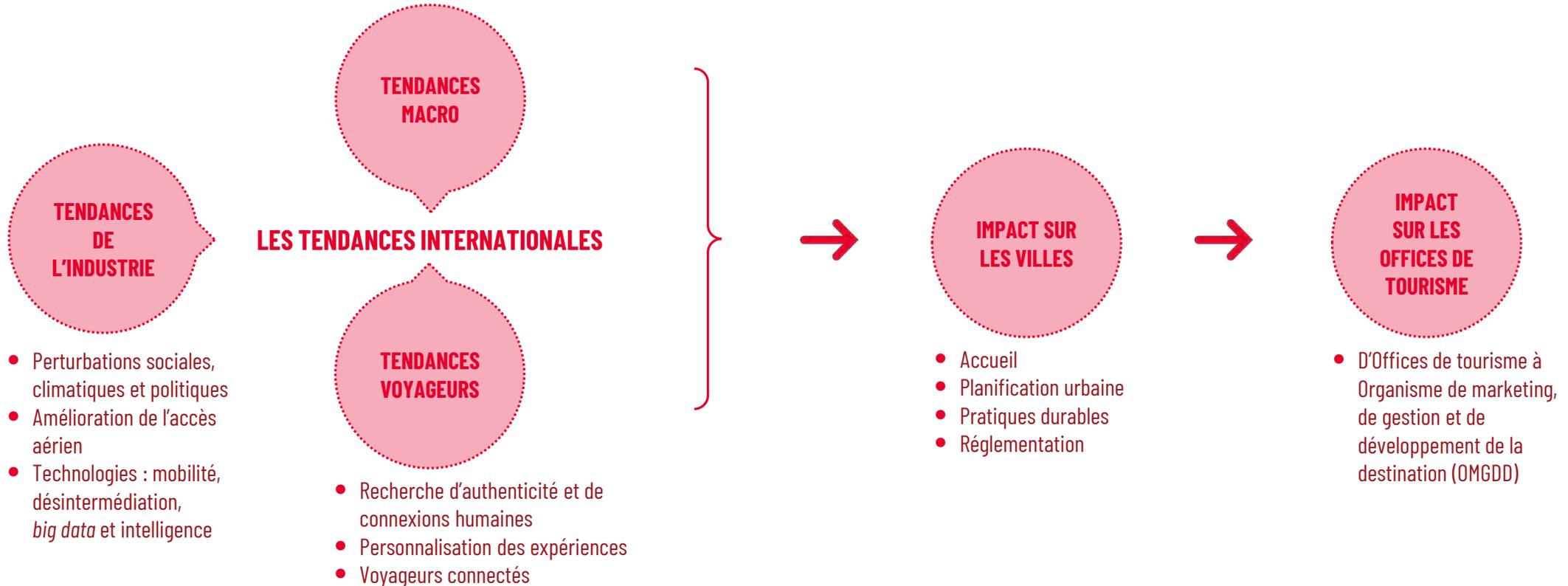


Tendances et évolution du rôle des offices de tourisme



Un marché touristique en pleine mouvance qui influence significativement le rôle des offices de tourisme

- Croissance soutenue du tourisme mondial
- Important générateur de retombées économiques



Un virage dans le rôle des offices de tourisme s'observe dans plusieurs destinations

UNE ÉVOLUTION VERS UN RÔLE PLUS PROACTIF, PLUS STRATÉGIQUE
DANS LA GESTION DE LA DESTINATION ET DE L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS

Offices de tourisme

Organisme de promotion et de commercialisation de la destination



OMGDD

Organisme de **M**arketing, de **G**estion et de **D**éveloppement de la **D**estination

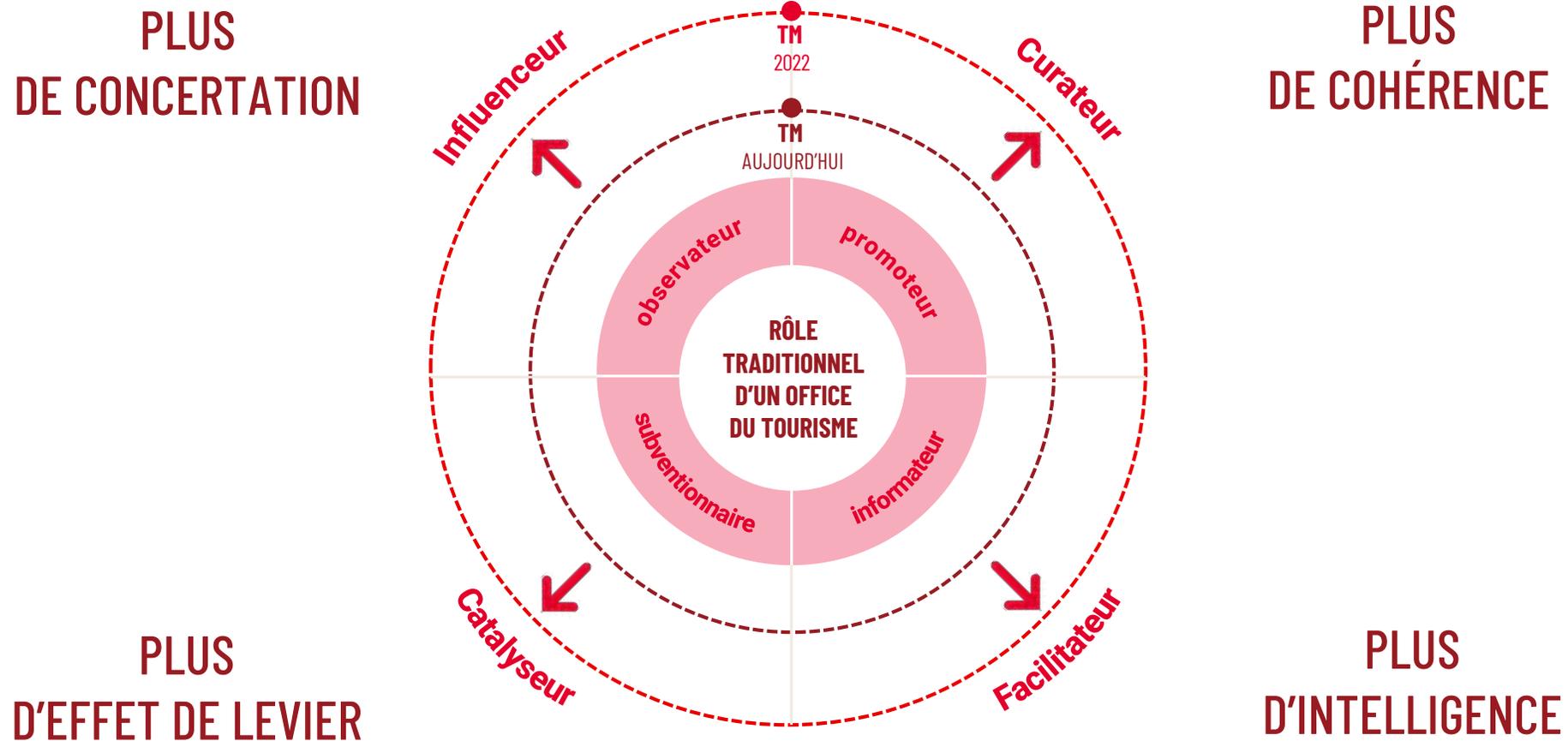
RÔLES

MISSION

KPI ET GOUVERNANCE

CETTE TRANSFORMATION A UN IMPACT SUR LA MISSION,
LES RÔLES ET LA GOUVERNANCE DES OFFICES DE TOURISME

Une évolution déjà amorcée par Tourisme Montréal, qui se poursuivra au cours des prochaines années



Vers un rôle plus affirmé dans la gestion et le développement de la destination

INFLUENCEUR

dans les grands dossiers transversaux touchant le développement économique, urbain et culturel de Montréal

- Concertation et mobilisation des parties prenantes
- Influence sur les dossiers urbains, économiques, etc.
- Présence active dans le milieu d'affaires, le milieu académique, etc.

CATALYSEUR

dans le développement du produit et de l'expérience comme initiateur, co-développeur et/ou investisseur

- Proactivité et focus sur les priorités
- Soutien et accompagnement des projets / initiatives
- Initiateur / Appel de projets
- Partenariats porteurs

CURATEUR

comme gardien de la marque, dans la stratégie de promotion, la diffusion de l'image, des messages et du contenu sur la destination

- Gardien de la marque / curateur des messages
- Création de contenus
- Stimulation du partage de contenus / forte présence sur les réseaux sociaux

FACILITATEUR

dans le développement d'outils, de plateformes, d'intelligence d'affaires permettant d'outiller les acteurs de l'écosystème touristique

- Intelligence d'affaires (virage numérique, collecte de données - *big data*, applications, etc.)
- Boîte à outils
- Formation
- Certification

Le modèle OMGDD : des avantages concrets pour Montréal

RÉSILIENCE

Une plus grande résilience de la destination

Moins sensible aux fluctuations et à la conjoncture

ENGAGEMENT

Plus d'engagement et de fidélisation des visiteurs

Des visiteurs qui reviennent, qui recommandent et qui agissent comme ambassadeurs de la destination

AUTHENTICITÉ

Plus de mise en valeur de l'authenticité

Une destination qui se distingue par des attributs uniques et cohérents avec son identité

MOBILISATION

Une plus grande adhésion et mobilisation des parties prenantes

Collaboration des acteurs de l'écosystème et implication des citoyens

INNOVATION

Une approche misant sur l'innovation

En stimulant les nouveaux modèles de développement, les partenariats porteurs, la co-création, etc.



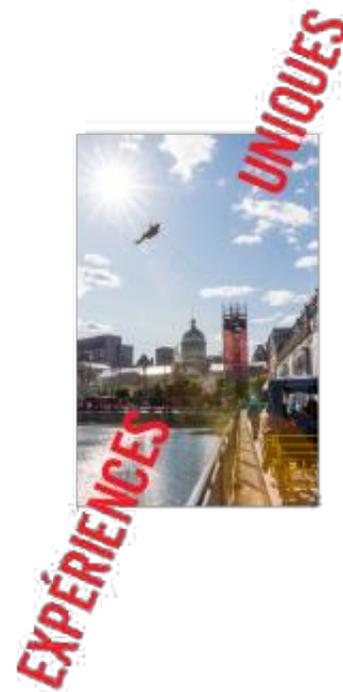
Mission, vision et objectifs pour les cinq prochaines années



UNE MISSION QUI ÉVOLUE

Mission

Tourisme Montréal, fédérateur de l'écosystème touristique, œuvre à développer et faire rayonner Montréal comme destination qui se distingue par les expériences uniques et authentiques qu'elle offre à ses visiteurs, afin de maximiser les retombées économiques.



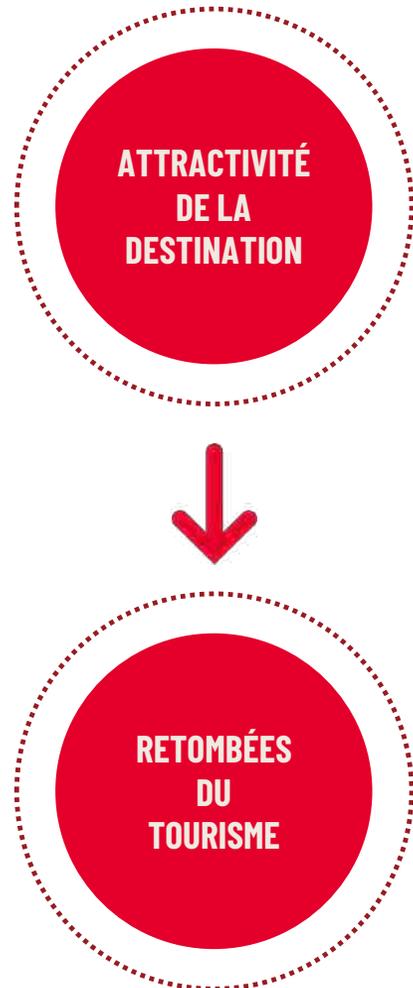
UNE VISION AMBITIEUSE POUR LA DESTINATION

Vision

Montréal se classe parmi les destinations urbaines les plus attractives en Amérique du Nord et est reconnue mondialement pour son ouverture, sa vivacité et sa créativité.



Objectifs de la destination



Une destination désirable qui rayonne

- Notoriété
- Retombées de presse
- Gains de réputation
- Engagements sur les plateformes
- Intentions des voyageurs

Une promesse d'expérience tenue

- Satisfaction des visiteurs
- Recommandation / engagement
- Durée du séjour
- Intention de retour

Des impacts économiques maximisés

- Nombre de touristes / congressistes
- Nombre de nuitées
- Fréquentation des attraits et événements
- Dépenses touristiques totales



Retombées touristiques visées

+2M  DE TOURISTES
EN 2022

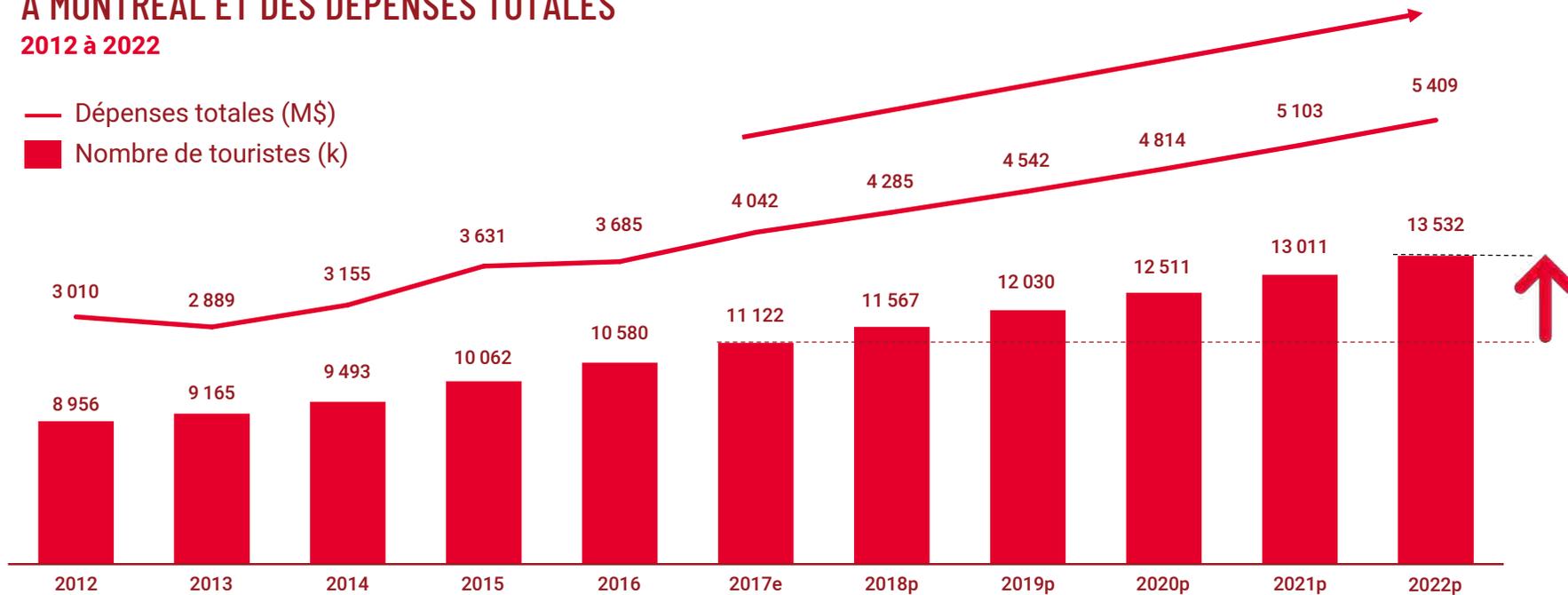
6%
DE CROISSANCE
ANNUELLE
DES DÉPENSES
TOTALES 

+1,5M
DE NUITÉES
ADDITIONNELLES
CUMULATIVES
D'ICI 2022 

32,5M
DE REVENUS
SUPPLÉMENTAIRES
SUR 5 ANS 

Des objectifs ambitieux : une croissance soutenue du nombre de touristes et de leurs dépenses

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TOURISTES À MONTRÉAL ET DES DÉPENSES TOTALES 2012 à 2022



+ 6 %
croissance
annuelle



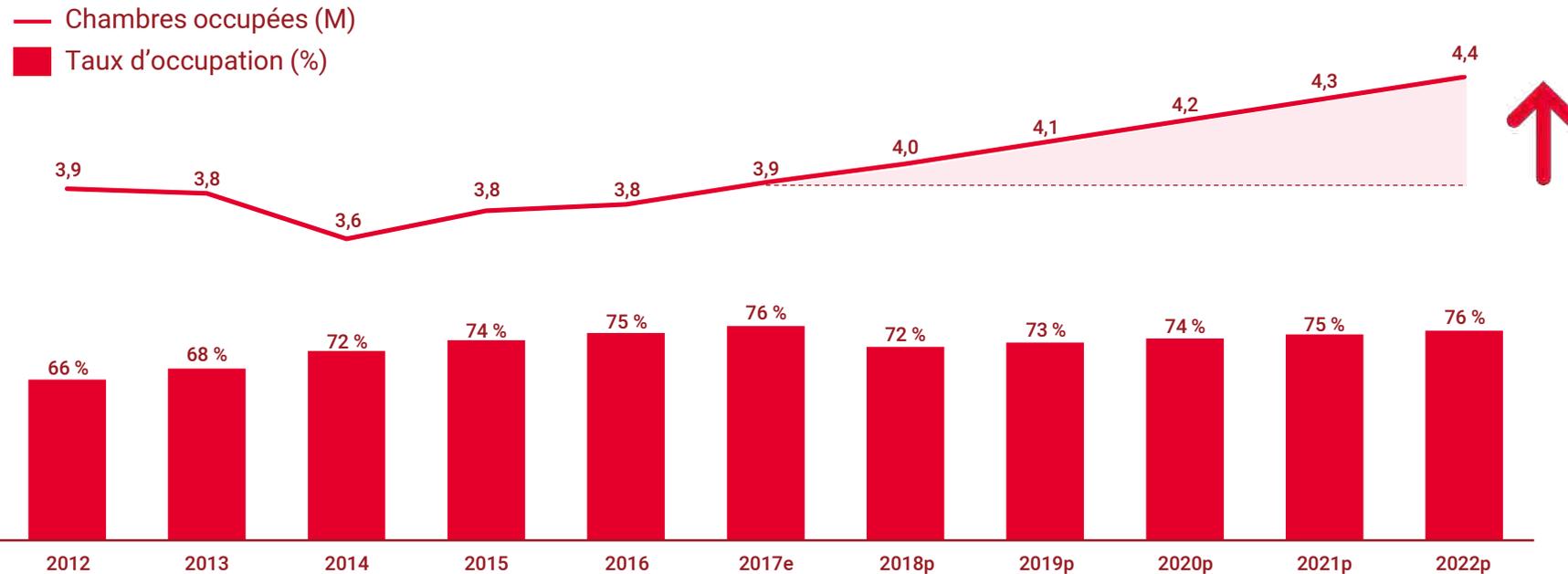
+ 2 M
touristes



SOURCE : PRÉVISIONS/ESTIMATION CONFERENCE BOARD ET TOURISME MONTRÉAL

Des objectifs ambitieux : 1,5 M de nuitées cumulatives additionnelles d'ici 2022

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NUITÉES À MONTRÉAL 2012 à 2022

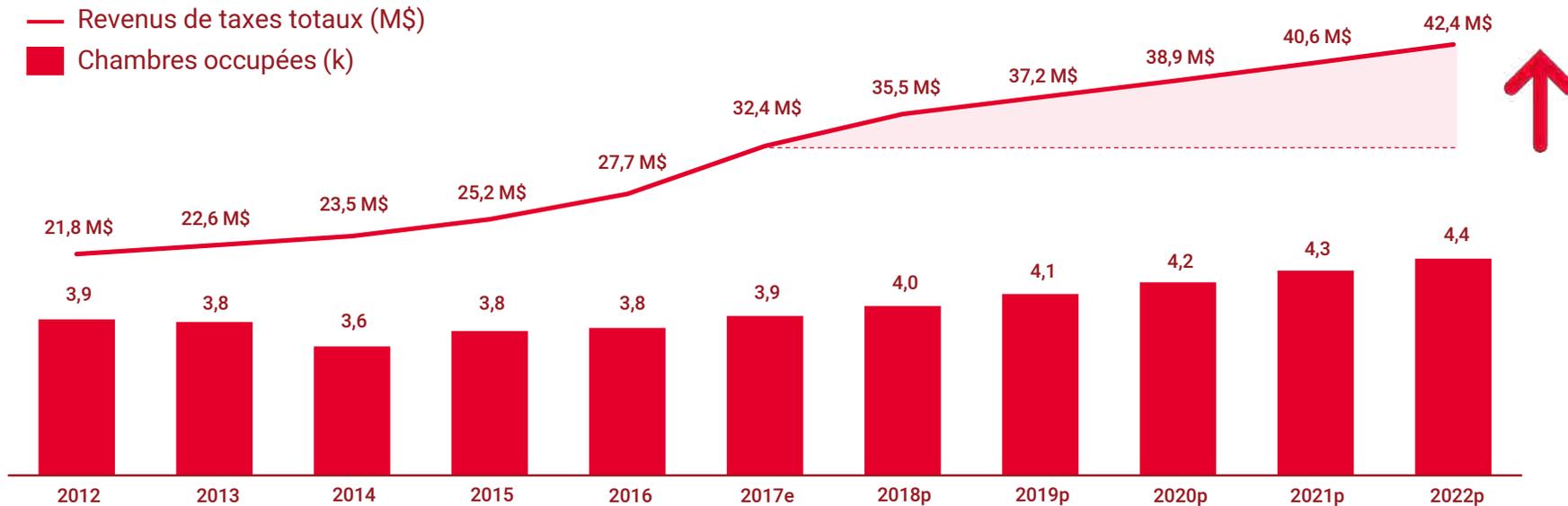


+ 1,5 M
nuitées additionnelles
cumulatives sur 5 ans



Des objectifs ambitieux : 32,5 M\$ de revenus supplémentaires d'ici 2022

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION HÔTELIÈRE
ET DES AUTRES TYPES D'HÉBERGEMENT
2012 à 2022



+ 32,5 M\$

revenus
d'hébergement
(TSH) cumulatifs
sur 5 ans





Les priorités et grandes orientations de Tourisme Montréal



Sur l'horizon du plan, les priorités et l'essentiel des efforts s'inscrivent dans la continuité

La priorité restera la performance commerciale, compte tenu des défis et des contraintes en place pour les prochaines années :

- nouvel inventaire hôtelier à absorber,
- pas d'agrandissement du Palais des congrès au cours des cinq prochaines années,

... et du contexte politique :

- importance de maintenir des liens étroits avec l'administration de la ville et le gouvernement du Québec;
- besoin de maintenir un alignement avec le plan directeur 2020 du MTO.

Pour tenir compte de ces nouveaux paramètres, Tourisme Montréal devra poursuivre :

- **l'évolution des façons de faire** sur le plan de l'agilité, de la transversalité, de la collaboration avec les partenaires externes, de la présence et des liens à l'international, etc.
- **son rôle de facilitateur**, soit l'intelligence d'affaires, outils, formation et certification aux membres et autres partenaires de l'écosystème touristique;
- **son rôle de curateur**, soit le développement de contenus, stratégie de promotion, de partage, etc.

Une évolution vers le modèle OMGDD qui s'échelonnera sur plusieurs années

En parallèle, l'évolution vers le modèle OMGDD se poursuit et s'intensifiera au fil du temps, au fur et à mesure que la légitimité de Tourisme Montréal dans ses nouveaux rôles sera reconnue et que l'organisation poursuivra son évolution, tout en respectant les paramètres établis dans l'entente avec le gouvernement du Québec.

En effet, cette transition a de multiples implications pour Tourisme Montréal:

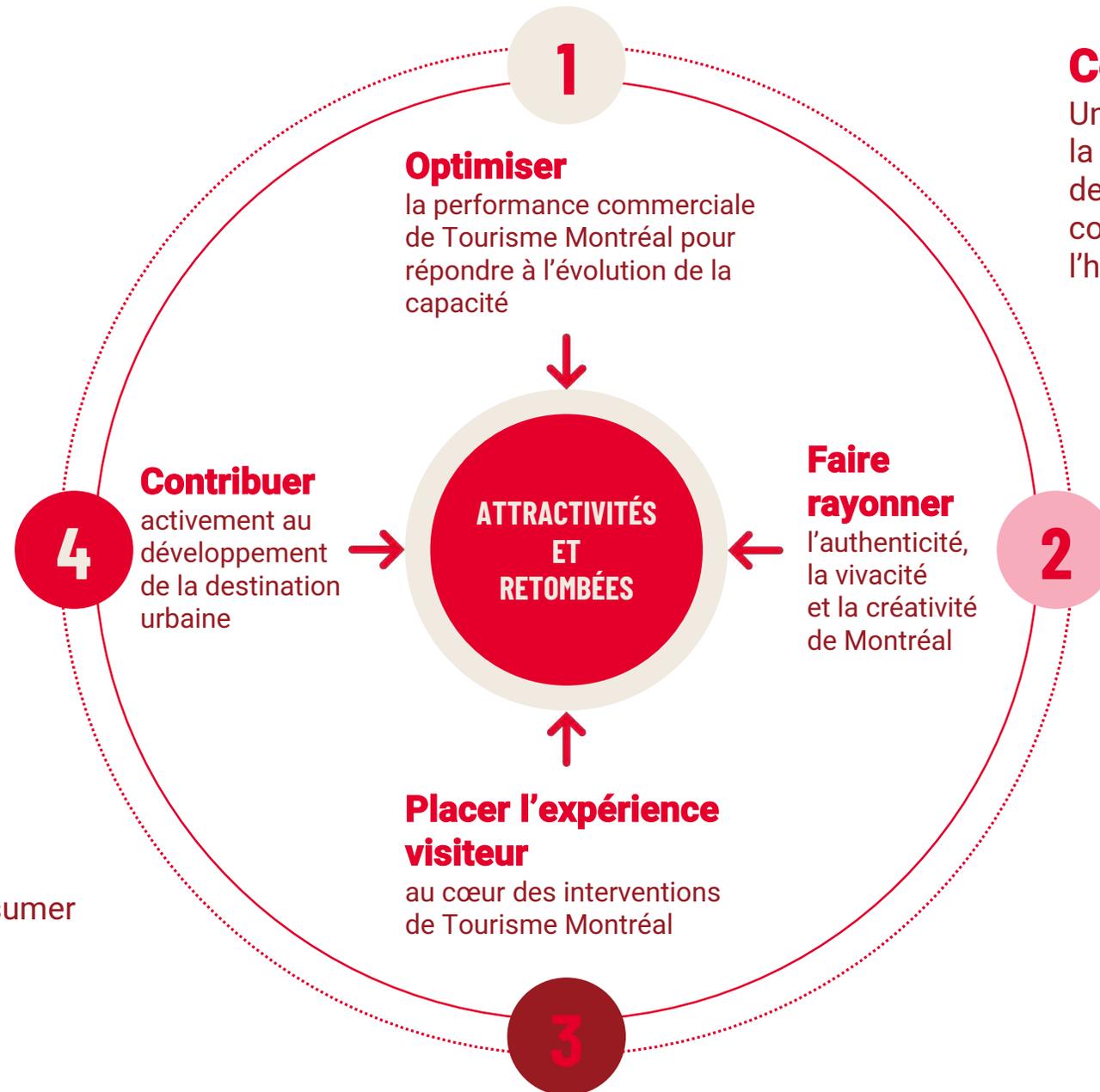
- faire évoluer la gouvernance et l'organisation : représentativité du CA, plus de ressources d'expériences nouvelles compétences et gestion du changement;
- accroître l'influence de TM dans le développement socio-économique de Montréal en collaboration avec les autres grands acteurs de l'économie montréalaise (Ville, MI, CCMM, CDPQ, etc.);
- devenir plus proactif dans son rôle de catalyseur, notamment en identifiant en amont des initiatives porteuses à soutenir et à accompagner;
- cibler les priorités d'intervention compte tenu des contraintes de ressources afin de concentrer les efforts de l'organisation où elle a le plus d'impact;
- innover dans les modèles d'affaires : maximiser l'effet de levier, favoriser l'incubation de projets / entreprises innovants, susciter l'implication du secteur privé, etc.

Des orientations porteuses

QUATRE GRANDES
ORIENTATIONS POUR LES
5 PROCHAINES ANNÉES

Évolution

Une évolution à accentuer afin d'être prêt à assumer pleinement les nouveaux rôles d'ici 5 ans



Continuité

Un accent sur la poursuite des activités commerciales sur l'horizon du plan

Continuité

1

Optimiser la performance commerciale de Tourisme Montréal pour répondre à l'évolution de la capacité

- Développement de marché, commercialisation et promotion
- Développement de l'offre d'hébergement
- Bonification de l'expérience affaires
- Valorisation des grands pôles de l'économie

2

Faire rayonner l'authenticité, la vivacité et la créativité de Montréal

- Cristallisation du positionnement, de l'identité et de la personnalité de la marque
- Optimisation des outils et plateformes numériques
- Visibilité accrue sur les marchés prioritaires et à l'international
- Stratégie d'influenceurs / effet multiplicateur

Évolution

3

Placer l'expérience visiteur au cœur des interventions de Tourisme Montréal

- Amplification des efforts d'accueil
- Personnalisation de l'expérience
- Plus grande implication des citoyens
- Professionnalisation de l'écosystème

4

Contribuer activement au développement de la destination urbaine

- Soutien au développement d'attraits et équipements
- Stimulation de projets innovants
- Répartition stratégique des touristes (quartiers/saisons)
- Légitimité de TM dans l'influence des grands dossiers (accès aérien, infrastructures, etc.)

1 Optimiser

LA PERFORMANCE COMMERCIALE DE TOURISME MONTRÉAL POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ

Développement de marché, commercialisation et promotion

- Maximiser l'intelligence d'affaires pour approfondir la connaissance des marchés agrément et affaires
- Développer une approche commerciale personnalisée en fonctions des profils des marchés géographiques ou types de marché (associatifs, corporatifs et « incentive »)
- Stimuler les revenus en déployant des actions tactiques sur les marchés de proximité
- Positionner la « destination d'affaires » auprès des planificateurs et contribuer à la marque affaires Canada

Développement de l'offre d'hébergement

- Favoriser la mixité dans les types d'hébergement
- Influencer l'offre d'hébergement en fonction des besoins des clientèles

Bonification de l'expérience affaires

- Faire cheminer le dossier du Palais des Congrès
- Favoriser l'ajout d'espace réunion / réception
- Bonifier les services et développer des outils numériques
- Faciliter le développement d'une offre congrès / réunion innovante et créative

Valorisation des grands pôles de l'économie

- Poursuivre et consolider l'approche sectorielle
- Démarcher et prioriser les événements d'affaires récurrents
- Fixer des objectifs communs entre TM et MI et raffermir les liens
- Stimuler le rôle d'ambassadeur de la destination

2

Faire rayonner

L'AUTHENTICITÉ, LA VIVACITÉ ET LA CRÉATIVITÉ DE MONTRÉAL

Cristallisation du positionnement, de l'identité et de la personnalité de la marque

- Préciser et partager le positionnement, la personnalité de la marque et les messages auprès des membres et partenaires clés, dont MI, la CCMM et la Ville de Montréal, pour qu'ils contribuent ainsi de manière cohérente au rayonnement de la vivacité
- Créer et générer des contenus en cohérence avec l'identité de Montréal qui séduit par son côté créatif, son audace, sa culture en constante ébullition et les Montréalais qui l'habitent
- Stimuler l'appropriation et l'amplification des contenus par nos partenaires
- Favoriser la mise en valeur des créneaux porteurs, des produits et des créateurs locaux

Optimisation des outils et plateformes numériques

- Consolider le développement de la base de données touristiques en ralliant les intervenants à ce projet fédérateur
- Développer et activer l'intelligence d'affaires pour maximiser la pertinence des actions
- Privilégier les plateformes qui favorisent l'interaction et l'engagement avec les voyageurs

Visibilité accrue sur les marchés prioritaires et à l'international

- Développer des stratégies intégrées en fonction du profil des visiteurs de chaque marché
- Amplifier la présence de Montréal sur les plateformes et réseaux internationaux
- Consolider nos liens stratégiques avec l'AITQ, le MTO et DC, ainsi qu'avec nos partenaires pour la commercialisation et la promotion de la destination

Stratégie d'influenceurs / effet multiplicateur

- Consolider notre collaboration avec les influenceurs clés sur chacun de nos marchés
- Déployer une stratégie de contenu amplifié par les agents multiplicateurs
- Intensifier l'engagement des citoyens comme ambassadeurs et diffuseurs de contenu



Placer l'expérience visiteur

AU CŒUR DES INTERVENTIONS DE TOURISME MONTRÉAL

Amplification des efforts d'accueil

- Repenser les points d'accueil et d'accès à l'information touristique
- Initier et/ou soutenir quelques initiatives majeures d'accueil (ex. : Bonjour)
- Préciser la promesse de service et rehausser les standards de qualité

Personnalisation de l'expérience

- Enrichir l'expérience visiteur avec du contenu personnalisé et contextualisé
- Créer et/ou soutenir des initiatives de découverte des expériences montréalaises
- Assurer le déploiement de l'application de TM
- Favoriser l'accès à l'information et la facilité transactionnelle

Plus grande implication des citoyens

- Impliquer les citoyens dans la création d'expériences
- Mobiliser les montréalais pour stimuler des interactions / échanges avec les visiteurs
- Assurer une communication continue avec les citoyens

Professionnalisation de l'écosystème

- Rehausser l'intelligence d'affaires des membres et partenaires
 - Développer un mécanisme de certification, des outils de formation
 - Appuyer les initiatives portant sur la main-d'œuvre et la relève de l'industrie
-



Contribuer

ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA DESTINATION URBAINE

Soutien au développement d'attraits / équipements

- Évaluer les besoins et prioriser les efforts
- Appuyer le développement et la promotion des équipements et attraits
- Accentuer le démarchage international
- Participer au développement de nouveaux créneaux porteurs (ex. : mise en lumière, art public, etc.)

Stimulation de projets innovants

- Revoir la politique de financement et d'accompagnement
- Stimuler le financement privé
- Initier des appels de projets
- Poursuivre le soutien des incubateurs en tourisme

Répartition stratégique des touristes (quartiers/saisons)

- Élaborer une stratégie transversale « Hiver » qui implique tous les acteurs
- Stimuler le développement de quartiers à fort potentiel touristique et favoriser la mobilité
- Mettre en valeur l'offre des régions limitrophes

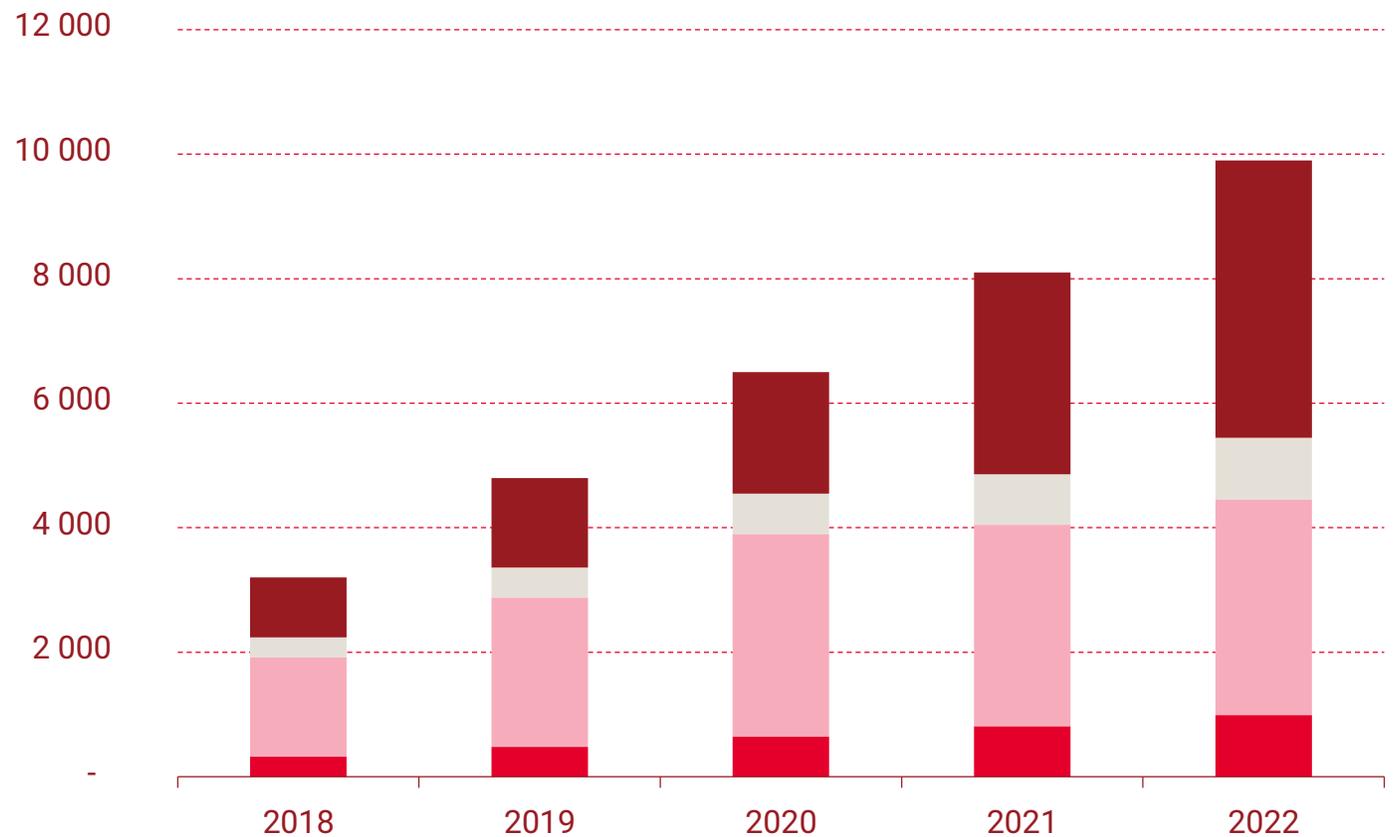
Légitimité de TM dans l'influence des grands dossiers (accès aérien, infrastructures...)

- Continuer d'influencer l'évolution de l'accès aérien
 - Prioriser et documenter la position de TM sur quelques grands dossiers (infrastructure, transport, signalisation, location de court terme)
 - Initier des réflexions avec les parties prenantes sur les grands dossiers (chantiers, comités)
-

+ 32,5 M\$ de revenus cumulatifs à réinvestir sur 5 ans

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS POTENTIELS ANNUELS

- 1. Commercialisation et ventes
- 2. Rayonnement
- 3. Expérience visiteur
- 4. Développement de la destination



Des conditions de succès à respecter

GOVERNANCE

Aligner l'organisation avec les objectifs stratégiques à long terme

- Assurer la représentativité de l'écosystème touristique dans la composition du CA
- Préciser la part de l'enveloppe dédiée au développement de la destination dans le budget total
- Définir les principes directeurs pour la priorisation des initiatives à soutenir et l'allocation des fonds

TALENT

Miser sur le talent pour réaliser l'évolution des rôles

- Impliquer plus de ressources d'expérience et développer des profils plus stratégiques
- Allouer davantage de ressources (humaines et financières) pour soutenir le développement de la destination et l'expérience client
- Bonifier sur le plan des compétences et des expériences clés nécessaires
- Assurer la mobilisation des employés

INTELLIGENCE

D'AFFAIRES

Devenir une organisation orientée et propulsée par l'intelligence

- Bâtir et optimiser l'intelligence de la destination pour aligner l'ensemble des stratégies de l'organisation
- Activer cette intelligence dans nos actions, nos décisions et processus d'affaires

PARTENARIATS

Multiplier notre force d'intervention

- Miser sur des liens forts avec nos partenaires gouvernementaux : MTO, Ville de Montréal
- Créer un effet de levier avec les réseaux économiques et académiques : Montréal International, CCMM, universités, etc.
- Maximiser le pouvoir de rayonnement de nos membres et partenaires de l'industrie (Alliance et Destination Canada)
- Collaborer étroitement avec les réseaux internationaux basés à Montréal ou à l'étranger

Dossier # : 1194300001

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales

Objet :

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1194300001 Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposé au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-26

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1196135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 au montant de 2 175 327,00 \$ incluant les taxes et le projet d'avenant n° 2 pour le Groupe 2 au montant de 1 371 651,75 \$ incluant les taxes, modifiant les deux ententes-cadres adjudgées à Logistik Unicorp inc. pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble des employés des services de sécurité publique (Appel d'offres 17-16249) / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021 et 2022 d'un montant de 589 000 \$

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'avenant n° 1 au montant de 2 175 327,00 \$ modifiant le contrat pour le Groupe 1 de l'appel d'offres 17-16249, conclu avec Logistik Unicorp inc.;
2. d'approuver le projet d'avenant n° 2 au montant de 1 371 651,75 \$ modifiant le contrat pour le Groupe 2 de l'appel d'offres 17-16249, conclu avec Logistik Unicorp inc.;
3. d'autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de l'ordre de 589 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-30 12:21

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1196135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 au montant de 2 175 327,00 \$ incluant les taxes et le projet d'avenant n° 2 pour le Groupe 2 au montant de 1 371 651,75 \$ incluant les taxes, modifiant les deux ententes-cadres adjudgées à Logistik Unicorp inc. pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble des employés des services de sécurité publique (Appel d'offres 17-16249) / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021 et 2022 d'un montant de 589 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal a adjudgé deux (2) ententes-cadres (un contrat pour le Groupe 1 et un contrat pour le Groupe 2) d'une durée de cinq (5) ans chacune pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinées à l'ensemble des employés des services de sécurité publique, et ce, au terme de la tenue de l'appel d'offres n° 17-16249. Le montant total estimé pour les deux (2) contrats est de 45 550 511,94 \$ incluant les taxes. Lors de l'adjudication de ces deux (2) contrats (résolution n° CG 18 0063 du adoptée le 25 janvier 2018), deux (2) budgets pour des contingences (10%) ont été approuvés pour chacun d'eux (dossier décisionnel n° 1177811002 et résolution n° CG18 0063) (total des deux (2) budgets pour des contingences sans répartition par contrat: 4 140 955,63 \$).

Le contrat pour le Groupe 1 concerne les employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Bureau du taxi (BTM), des agents de stationnement (ADS) et du Remorquage.

Le contrat pour le Groupe 2 concerne les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), des agents de sécurité (ASM) et des brigadiers scolaires.

Depuis l'octroi de ces deux (2) contrats, plusieurs modifications ou ajustements ont été effectués à la demande des services concernés au sein de la Ville de Montréal afin de mieux répondre à leurs besoins opérationnels.

Également, le 19 septembre 2019, le Conseil d'Agglomération entérinait la Lettre d'Entente n° 45 qui a «pour objet la modification des modalités entourant l'attribution et la

distribution des uniformes aux employés pompiers» prévues dans la convention collective en vigueur. Cette Lettre d'Entente a pour effet de modifier la marche à suivre pour procéder aux commandes d'achats d'uniformes, ce qui nécessite, par le fait même, que des modifications soient apportées aux modalités relatives aux commandes prévues dans le contrat pour le Groupe 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1349 - 8 août 2018 - accorder un budget supplémentaire de revenus et de dépenses d'un montant approximatif de 4 000 000 \$ pour l'année 2018, pour la vente de l'inventaire existant au Service de l'approvisionnement, dans le cadre du contrat octroyé à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063).

CG18 0374 - 21 juin 2018 - prendre acte de la modification des aspects financiers et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de la sécurité publique - autoriser une dépense de 1 141 564 \$ pour les frais d'implantation.

CG18 0063 - 25 janvier 2018 - conclure une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune avec Logistik Unicorp inc., pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique - appel d'offres public 17-16249 (une soumission conforme). Le montant total estimé pour les deux groupes est de 45 550 511,94 \$, taxes et contingences incluses.

DESCRIPTION

Le but du présent dossier décisionnel est d'approuver les deux (2) Avenants qui visent à modifier et préciser certaines dispositions des deux (2) contrats octroyés.

En effet, depuis l'adjudication de ces deux (2) contrats, des modifications et des précisions à certaines clauses ont été rendues nécessaires notamment pour:

- I. Ajouter, retirer ou modifier les articles mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A de chacun des contrats);
- II. Ajuster la procédure prévue dans les deux (2) contrats pour effectuer des commandes;
- III. Préciser le mécanisme de rémunération associé aux variations des quantités;
- IV. Modifier les types de commandes et les délais de livraison prévus dans le contrat qui concerne le Groupe 2.

JUSTIFICATION

Les principales modifications et précisions apportées aux deux (2) contrats peuvent être résumées ainsi:

- I. Axe TI: Lors de l'implantation du système informatique de commandes, des personnalisations non prévues aux contrats ont été effectuées et elles sont jugées essentielles au bon fonctionnement de ces derniers. Un montant forfaitaire de 486 000 \$, excluant les taxes, pour payer ces services de personnalisation non prévus a été convenu par les parties.
- II. Ajouts, retraits et modifications d'articles mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A de chacun des contrats): Cela a nécessité des ajustements au système de commande et au système de gestion des inventaires. Un montant forfaitaire de 450 000 \$, excluant les taxes, a été convenu entre les parties pour payer les ajouts, les retraits et les modifications.

- III. Variations des quantités: Les deux (2) Avenants comportent des dispositions qui permettront de gérer de manière optimale les variations de quantités des articles mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A de chacun des contrats) de même qu'aux Annexes qui font partie intégrante des deux (2) Avenants. Ces variations engendrent des frais de gestion supplémentaires estimés à 466 000 \$ excluant les taxes pour l'année 2019. Pour les années subséquentes, nous estimons les frais de gestion annuels à 425 000 \$, excluant les taxes.
- IV. Modification des types de commandes et des délais de livraison prévus dans le contrat qui concerne le Groupe 2 : Initialement, ce contrat prévoyait des «commandes massives» qui devaient être livrées dans un délai d'au plus six (6) mois. La Lettre d'Entente n° 45 conclue récemment a eu effet de modifier les modalités «entourant l'attribution et la distribution des uniformes aux employés pompiers» prévues dans la convention collective en vigueur de sorte que les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) peuvent maintenant effectuer un maximum de trois (3) «commandes ponctuelles» par année, au moment de leur choix. Ce faisant, la possibilité de procéder par «commande massive» n'est plus possible dans ce cas. Ainsi, pour respecter ses engagements, la Ville doit apporter des modifications au contrat pour le Groupe 2 avec pour conséquence qu'elle doit payer un montant forfaitaire annuel de 136 000 \$ excluant les taxes, pour les années 2020, 2021 et 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le 21 juin 2018, la résolution CG18 0374 a entériné un réajustement de la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour l'année 2019 et les années subséquentes, soit de 1 889 775 \$ au budget de fonctionnement et a imputé la dépense des frais de gestion conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Lors de l'adjudication des deux (2) contrats (résolution n° CG 18 0063 du adoptée le 25 janvier 2018), deux (2) budgets pour des contingences (10%) ont été approuvés pour chacun pour chacun d'eux (dossier décisionnel n° 1177811002 et résolution n° CG18 0063). Le total des deux (2) budgets pour des contingences ainsi approuvés sans répartition par contrat est de 4 140 955,63 \$). Ce montant est ventilé comme suit: un montant de 2 805 779,97 \$ pour le contrat - Groupe 1 et un montant de 1 335 175,66 \$ pour le contrat - Groupe 2. Toutefois, il appert, après une vérification récente, que ces deux (2) budgets pour contingences n'ont pas fait l'objet d'une réserve (ou appropriation) budgétaire appropriée de sorte qu'en dépit du fait qu'ils ont été dûment autorisés par la résolution n° CG 18 0063 aucune somme n'est disponible. Le présent sommaire vise donc à donner effet à cette portion de la résolution n° CG 18 0063 de façon à ce que les montants associés aux deux (2) budgets pour des contingences soient disponibles, et ce, par l'entremise d'ajustements au budget du Service de l'approvisionnement.

Notez que les montants que la Ville doit payer en fonction des modifications apportées par les deux (2) Avenants doivent être payés en vertu des budgets des contingences conformément notamment aux disposition du *Règlement sur la gestion contractuelle*.

En sus du budget de fonctionnement, il est requis de demander par le présent dossier décisionnel :

- I. L'utilisation des contingences de la Ville pour absorber les dépenses qui seront facturées en 2019.
- II. L'ajustement du budget de fonctionnement du Service de l'approvisionnement afin d'absorber les factures pour les années 2020, 2021 et 2022.

Ajustements au contrat pour le Groupe 1	2019	2020	2021	2022
Axe TI excluant les taxes	406 000,00 \$	-	-	-
Axe TI incluant les taxes	466 798,50 \$	-	-	-
Ajouts d'articles excluant les taxes	195 000,00 \$	-	-	-
Ajouts d'articles incluant les taxes	224 201,25 \$	-	-	-
Variation de quantités excluant les taxes	466 000,00 \$	275 000,00 \$	275 000,00 \$	275 000,00 \$
Variation de quantités incluant les taxes	535 783,50 \$	316 181,25 \$	316 181,25 \$	316 181,25 \$
Modification du type de commande pour le groupe 2 excluant les taxes	N/A	N/A	N/A	N/A
Modification du type de commande pour le groupe 2 incluant les taxes	N/A	N/A	N/A	N/A
Montant total annuel excluant les taxes	1 067 000,00 \$	275 000,00 \$	275 000,00 \$	275 000,00 \$
Montant total annuel incluant les taxes	1 226 783,25 \$	316 181,25 \$	316 181,25 \$	316 181,25 \$
Montant total des ajustements pour 2019, 2020, 2021 et 2022 excluant les taxes			1 892 000,00 \$	
Montant total des ajustements pour 2019, 2020, 2021 et 2022 incluant les taxes			2 175 327,00 \$	

Le montant total des ajustements et majoration prévu par l'Avenant n° 1 - Groupe 1 représente une augmentation de 7,75 % par rapport au montant prévu par le contrat initial - Groupe 1.

Ajustements au contrat pour le Groupe 2	2019	2020	2021	2022
Axe TI excluant les taxes	80 000,00 \$	-	-	-
Axe TI incluant les taxes	91 980,00 \$	-	-	-
Ajouts d'articles excluant les taxes	255 000,00 \$	-	-	-
Ajouts d'articles incluant les taxes	293 186,25 \$	-	-	-
Variation de quantités excluant les taxes	0,00 \$	150 000,00 \$	150 000,00 \$	150 000,00 \$
Variation de quantités incluant les taxes	0,00 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$
Modification du type de commande pour le groupe 2 excluant les taxes	N/A	136 000,00 \$	136 000,00 \$	136 000,00 \$
Modification du type de commande pour le groupe 2 incluant les taxes	N/A	156 366,00 \$	156 366,00 \$	156 366,00 \$
Montant total annuel excluant les taxes	335 000,00 \$	286 000,00 \$	286 000,00 \$	286 000,00 \$
Montant total annuel incluant les taxes	385 166,25 \$	328 828,50 \$	328 828,50 \$	328 828,50 \$
Montant total des ajustements pour 2019, 2020, 2021 et 2022 excluant les taxes			1 193 000,00 \$	
Montant total des ajustements pour 2019, 2020, 2021 et 2022 incluant les taxes			1 371 651,75 \$	

Le montant total des ajustements et majoration prévu par l'Avenant n° 1 - Groupe 2

représente une augmentation de 10,27 % par rapport au montant prévu par le contrat initial - Groupe 2.

Montant total demandé par groupe :

Groupe 1 : 1 892 000,00 \$ + 94 600,00 \$ (TPS) + 188 727,00 \$ (TVQ) = 2 175 327,00 \$, incluant les taxes

Groupe 2 : 1 193 000,00 \$ + 59 650,00 \$ (TPS) + 119 001,75 \$ (TVQ) = 1 371 651,75 \$, incluant les taxes

Montant total demandé au présent dossier décisionnel :

3 085 000,00 \$ + 154 250,00 \$ (TPS) + 307 728,75 \$ (TVQ) = 3 546 978,75 \$, incluant les taxes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon les conventions collectives en vigueur des employés de la sécurité publique, la Ville de Montréal a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires. Ces deux (2) Avenants sont donc essentiels au bon déroulement des contrats. Tout retard dans l'approbation du présent dossier décisionnel ou l'absence d'avenants pourrait engendrer des conséquences majeures notamment :

I. Retrait potentiel de fonctionnalités du système de commandes jugées essentielles pour le bon fonctionnement des unités d'affaires;

II. Exclusion d'articles ne faisant pas partie des bordereaux initiaux, lesquels sont essentiels à la prestation de services des employés;

III. Impossibilité de fournir les articles permettant de combler les besoins opérationnels (délais d'approvisionnement, rupture d'inventaire);

IV. Impossibilité de se conformer à l'entente conclue entre la Ville et l'Association des pompiers de Montréal inc.;

V. Possibilité des griefs, de refus et d'arrêts de travail;

VI. Impossibilité de gestion et suivi du système d'allocation des points associés aux articles vestimentaires commandés;

VII. Possibilité de bris des contrats avec le fournisseur créant un enjeu de prestation de services des employés de la sécurité publique envers les citoyens.

Conséquemment, il est recommandé de faire approuver les deux (2) Avenants par le Conseil d'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier de modifications du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 9 octobre 2019
CM : 22 octobre 2019
CG : 24 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simon CLOUTIER, Service de la performance organisationnelle
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
André TRUDEAU, Service des technologies de l'information
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 27 septembre 2019
Sylvie GIRARD, 26 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : (514)872-6717
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition

Tél : 514 872-5396
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER

Directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-09-26

Directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-09-26

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
1	SPVM	1.421	à venir	ADAPTATEUR DE PRESCRIPTION-POUR LUNETTES POLARISÉES	A	2	52,34 \$	53,36 \$	54,40 \$	55,46 \$
2	SPVM	1.422	46-1195	BLOUSON UNIFORME - SECTION SPECIALISEE - NOIR/NOIR (NOIR) UNISEXE	A - B	15	à venir	à venir	à venir	à venir
3	SPVM	1.423	46-899	BLOUSON PLUIE - CADET- NOUVELLE IDENTIFICATION	A	5	134,03 \$	136,72 \$	139,47 \$	142,76 \$
4	SPVM	1.424	46-953	BLOUSON UNIFORME - SECTION SPECIALISEE - ECUSSON BLEU/NOIR (BLEU) UNISEXE	A - B	43	à venir	à venir	à venir	à venir
5	SPVM	1.425	46-1197	PANTALON SECTION SPECIALISEE H	A - B	120	à venir	à venir	à venir	à venir
6	SPVM	1.426	46-955	MANCHON POUR BAS DES PANTALON DE L'ESCOUADE CANINE	A - B	30	à venir	à venir	à venir	à venir
7	SPVM	1.427	46-1171	BOUTONS 22 LIGNES - KEPIS BOUTON METALIQUE COUL. OR SPVM (IN6744-1002) (Qté lot / 144 unités)	A	1	3,15 \$	3,20 \$	3,25 \$	3,30 \$
8	SPVM	1.428	46-791	CHEMISE (BLEU/NOIR) - MASCULIN MC - AGENT SOUTIEN	A - B	10	31,69 \$	32,52 \$	33,17 \$	33,83 \$
9	SPVM	1.429	46-792	CHEMISE (BLEU/NOIR) - MASCULIN ML - AGENT SOUTIEN	A - B	10	32,64 \$	33,49 \$	34,16 \$	34,84 \$
10	SPVM	1.430	46-476	CHEMISE SECT.SPECIALISEE / MC FEM ECUSSON BLEU/NOIR 5.1.1 (BLEU)	A - B	9	84,35 \$	88,44 \$	91,78 \$	95,29 \$
11	SPVM	1.431	46-478	CHEMISE SECT.SPECIALISEE / MC FEM ECUSSON NOIR/NOIR 5.1.1 (NOIR)	A - B	14	84,35 \$	88,44 \$	91,78 \$	95,29 \$
12	SPVM	1.432	46-477	CHEMISE SECT.SPECIALISEE / ML FEM ECUSSON BLEU/NOIR 5.1.1 (BLEU)	A - B	11	90,08 \$	94,54 \$	98,19 \$	102,02 \$
13	SPVM	1.433	46-479	CHEMISE SECT.SPECIALISEE / ML FEM ECUSSON NOIR/NOIR 5.1.1 (NOIR)	A - B	9	90,08 \$	94,54 \$	98,19 \$	102,02 \$
14	SPVM	1.434	46-1044	GANT/MITAINE HIVER GI (NOIR)	A	30	105,28 \$	109,19 \$	112,30 \$	115,51 \$
15	SPVM	1.435	46-274	GANT HIVER SOUPLE FEM	A	30	16,04 \$	16,04 \$	16,49 \$	16,95 \$
16	SPVM	1.436	46-275	GANT HIVER SOUPLE MASC	A	48	16,04 \$	16,04 \$	16,49 \$	16,95 \$
17	SPVM	1.437	46-812	INSIGNE - CASQUE MOTARD	A	12	40,13 \$	40,93 \$	41,74 \$	42,57 \$
18	SPVM	1.438	46-1026	JAMBIERE INTERVENTION (DROITE)	A	20	84,13 \$	85,75 \$	87,41 \$	89,10 \$
19	SPVM	1.439	46-1047	LENTILLE,REPLACEMENT,ORANGE,LUNETTE PATROUILLE VÉLO (remplacement)	A	8	14,18 \$	14,81 \$	15,49 \$	16,19 \$
20	SPVM	1.440	46-1048	LENTILLE,REPLACEMENT,TRANSPARENT,LUNETTE PATROUILLE VÉLO (remplacement)	A	104	14,18 \$	14,81 \$	15,49 \$	16,19 \$
21	SPVM	1.441	46-1049	LENTILLE,REPLACEMENT,FUME,LUNETTE PATROUILLE VÉLO (remplacement)	A	122	14,18 \$	14,81 \$	15,49 \$	16,19 \$
22	SPVM	1.442	à venir	LENTILLE CLAIRE POUR LUNETTES POLARISÉES (remplacement LUNETTE AVEC PRESCRIPTION)	A	4	41,94 \$	42,74 \$	43,55 \$	44,39 \$
23	SPVM	1.443	46-1060	Ceinturon de parade (inclus : ceinturons, courroie, anneau D, étui fusil pour glock, ci)	B-C	2	à venir	à venir	à venir	à venir
24	SPVM	1.444	46-1051	LUMIERES CLIGNOTANTES ROUGES - CASQUE CYCLISTE (remplacement)	A	29	42,23 \$	43,04 \$	43,87 \$	44,71 \$
25	SPVM	1.445	46-1052	MANTEAU HIVER NOIR - CADET	B	5	156,75 \$	159,52 \$	162,34 \$	165,22 \$
26	SPVM	1.446	46-940	NOM BRODE AVEC VELCRO - BLEU / NOIR	A	114	6,09 \$	6,20 \$	6,31 \$	6,42 \$
27	SPVM	1.447	à venir	NOM BRODE AVEC VELCRO - NOIR / NOIR	A	240	3,98 \$	4,04 \$	4,08 \$	4,13 \$
28	SPVM	1.448	46-941	NOM BRODE AVEC VELCRO - GRIS/GRIS (GTI)	A	55	5,40 \$	5,50 \$	5,57 \$	5,65 \$
29	SPVM	1.449	46-1129	PROTEGE COUDE (DROIT)	A	20	119,75 \$	124,02 \$	127,43 \$	130,94 \$
30	SPVM	1.450	46-790	TRICOT - AGENT DE SOUTIEN(NOIR)	A	5	43,64 \$	44,67 \$	45,45 \$	46,30 \$
31	SPVM	1.451	46-752	TUQUE SPVM	A	170	10,25 \$	10,64 \$	10,94 \$	11,19 \$
32	SPVM	1.452	46-1119	SANGLE POUR SAC PATROUILLEUR (remplacement)	A	8	15,00 \$	15,30 \$	15,61 \$	15,92 \$
33	SPVM	1.453	46-803	EPAULETTE FORMATION	A	8	20,50 \$	20,50 \$	20,90 \$	21,31 \$
34	SPVM	1.454	à venir	COUPON VESTON IDENTIFIE COMMANDANT FEM	B-C	1	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$
35	SPVM	1.455	à venir	COUPON VESTON IDENTIFIE COMMANDANT MASC	B-C	1	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$
36	SPVM	1.456	46-580	COUPON VESTON IDENTIFIE DIRECTEUR FEM	B-C	1	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$
37	SPVM	1.457	46-581	COUPON VESTON IDENTIFIE DIRECTEUR MASC	B-C	1	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$
38	SPVM	1.458	46-576	COUPON VESTON IDENTIFIE DIRECTEUR-ADJOINT FEM	B-C	1	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$
39	SPVM	1.459	46-577	COUPON VESTON IDENTIFIE DIRECTEUR-ADJOINT MASC	B-C	1	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$
40	SPVM	1.460	46-578	COUPON VESTON IDENTIFIE INSPECTEUR FEM	B-C	1	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$
41	SPVM	1.461	46-579	COUPON VESTON IDENTIFIE INSPECTEUR MASC	B-C	4	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$
42	SPVM	1.462	46-582	COUPON VESTON IDENTIFIE INSPECTEUR-CHEF FEM	B-C	1	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$
43	SPVM	1.463	46-583	COUPON VESTON IDENTIFIE INSPECTEUR-CHEF MASC	B-C	3	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
44	SPVM	1.464	46-560	PANTALON CADRE FEM SANS PLI	A	40	à venir	à venir	à venir	à venir
45	SPVM	1.465	46-564	VESTON IDENTIFIE COMMANDANT FEM	A	0 *	281,56 \$	285,54 \$	288,68 \$	291,88 \$
46	SPVM	1.466	46-1055	PANNEAU BALISTIQUE - GI, DEVANT	A	27	683,81 \$	697,44 \$	711,34 \$	725,51 \$
47	SPVM	1.467	46-1128	PANNEAU BALISTIQUE - GI, DOS	A	27	683,81 \$	697,44 \$	711,34 \$	725,51 \$
48	SPVM	1.468	46-517	CASQUE CYCLISTE -CADET	A - B	44	60,29 \$	60,29 \$	61,34 \$	62,42 \$
49	SPVM	1.469	46-1066	CASQUE CYCLISTE - SERGENT	A - B	11	81,63 \$	81,63 \$	82,94 \$	84,29 \$
50	SPVM	1.470	46-513	CASQUE ANTIÉMEUTE - SERGENT	A - B	30	513,89 \$	513,89 \$	528,55 \$	543,65 \$
51	SPVM	1.471	46-515	CASQUE ANTIÉMEUTE (COMMANDANT)	A - B	5	513,89 \$	513,89 \$	528,55 \$	543,65 \$
52	SPVM	1.472	46-514	CASQUE ANTIÉMEUTE (LIEUTENANT)	A - B	8	513,89 \$	513,89 \$	528,55 \$	543,65 \$
53	SPVM	1.473	46-1043	ETUI PISTOLET, AMBIDEXTRE, POUR KAHR ET GLOCK 43	A	16	72,50 \$	72,50 \$	75,88 \$	79,25 \$
54	SPVM	1.474	46-1042	ENTRAVE	A	13	62,22 \$	63,40 \$	64,60 \$	65,83 \$
55	SPVM	1.475	46-207	GANT CYCLISTE HIVER FEMMES	B	19	32,42 \$	33,65 \$	34,62 \$	35,63 \$
56	SPVM	1.476	46-323	BLOUSON ETE IGNIFUGE (ID. JUDIC)	A	2	325,95 \$	325,95 \$	332,27 \$	341,93 \$
57	SPVM	1.477	46-372	OREILLETTE POUR ÉCOUTEUR ACOUSTIQUE DROITE	A	1000	6,39 \$	6,39 \$	6,39 \$	6,39 \$
58	SPVM	1.478	46-179	BOTTILLON APPARAT FEMMES	B	3	127,79 \$	127,79 \$	131,62 \$	135,55 \$
59	SPVM	1.479	46-326	BLOUSON HIVER IGNIFUGE (ID. JUDIC)	A	3	508,66 \$	508,66 \$	518,23 \$	532,87 \$
60	SPVM	1.480	46-547	MESS KIT, B-N, U, COMMANDANT, SPVM	B	1	465,97 \$	480,26 \$	491,66 \$	503,41 \$
61	SPVM	1.481	46-549	PANTALON TOXEDO MESS KIT Femmes	B	1	125,95 \$	125,95 \$	126,93 \$	127,92 \$
62	SPVM	1.482	46-76	CASQUE,PRNT/ATMN,BLANC,UNISEXE,MOTARD,SERGENT,SPVM	A - B	3	610,20 \$	621,57 \$	633,18 \$	645,01 \$
63	SPVM	1.483	46-856	EPAULETTES, BLEU-NOIR, LIEUTENANT,PDQ	A	10	20,50 \$	20,50 \$	20,90 \$	21,31 \$
64	SPVM	1.484	46-906	BLOUSON, PLUIE, GRIS, UNISEXE, OFFICIER	A-B	5	581,95 \$	610,52 \$	633,57 \$	651,55 \$
65	SPVM	1.485	46-904	CHEMISE, COMBAT, ML, GRIS, UNISEXE, OFFICIER	A - B	5	341,25 \$	355,70 \$	367,36 \$	379,49 \$
66	SPVM	1.486	46-1058	HOUSSE VETEMENTS - APPARAT	B	2	12,95 \$	13,19 \$	13,44 \$	13,69 \$
67	SPVM	1.487	46-1022	ÉTUI PISTOLET, STYLE GLOCK, DROITIER, NOIR	A	17	138,08 \$	144,98 \$	152,23 \$	159,84 \$
68	SPVM	1.488	46-1023	ÉTUI PISTOLET, STYLE GLOCK, GAUCHER, NOIR	A	16	138,08 \$	144,98 \$	152,23 \$	159,84 \$
69	SPVM	1.489	46-1121	ÉCUSSON AVEC VELCRO, GRIS, POLICE, SPVM	A	10	6,75 \$	6,89 \$	7,02 \$	7,16 \$
70	SPVM	1.490	46-1040	CARTOUCHE CP3N POUR MASQUE INTERVENTION	A	161	86,30 \$	87,98 \$	89,70 \$	91,46 \$
71	SPVM	1.491	46-993	CARTOUCHE FR-64 POUR MASQUE INTERVENTION CBRN	A	147	93,75 \$	95,59 \$	97,46 \$	99,37 \$
72	SPVM	1.492	46-1039	BOTTES 15" POMPIER	A	2	295,23 \$	316,26 \$	338,97 \$	363,49 \$
73	SPVM	1.493	46-1053	MASQUE GAZ INTERVENTION	A	29	546,52 \$	557,40 \$	568,49 \$	579,80 \$
74	SPVM	1.494	46-992	MASQUE GAZ 3M (7501)	A	6	53,57 \$	54,48 \$	55,41 \$	56,36 \$
75	SPVM	1.495	46-1054	MASQUE GAZ 3M N95 9211	A	164	2,75 \$	2,81 \$	2,86 \$	2,91 \$
76	SPVM	1.496	46-1057	SAC POUR MASQUE GAZ INTERVENTION POUR AMBIDEXTRE	A	43	72,44 \$	73,83 \$	75,24 \$	76,68 \$
77	SPVM	1.497	46-1056	SUPPORT A LA CUISSE HARNAIS SIMPLE LÉGER BOUCLE (TASER)	A	45	92,36 \$	94,16 \$	96,01 \$	97,88 \$
78	SPVM	1.498	46-1061	CORDON DE KEPI APPARAT BLANC	B	5	11,69 \$	11,91 \$	12,14 \$	12,14 \$
79	SPVM	1.499	46-1062	BAUDRIER (PORTE DRAPEAU)	B	2	88,81 \$	90,54 \$	92,30 \$	94,09 \$
80	SPVM	1.500	46-543	MESS KIT, B-N, U, D. ADJOINT, SPVM	B	1	465,97 \$	480,26 \$	491,66 \$	503,41 \$
81	SPVM	1.501	46-545	MESS KIT, B-N, INSPECTEUR CHEF, SPVM	B	1	465,97 \$	480,26 \$	491,66 \$	503,41 \$
82	SPVM	1.502	46-551	JUPE COURTE MESS KIT	B	1	125,95 \$	125,95 \$	126,93 \$	127,92 \$
83	SPVM	1.503	46-550	JUPE LONGUE ORCHESTRE	B	1	125,95 \$	125,95 \$	126,93 \$	127,92 \$
84	SPVM	1.504	46-548	PANTALON TOXEDO MESS KIT HOMMES	B	1	125,95 \$	125,95 \$	126,93 \$	127,92 \$
85	SPVM	1.505	46-1063	CHEMISE TOXEDO MESS KIT Femmes	B	1	22,58 \$	23,01 \$	23,45 \$	23,91 \$
86	SPVM	1.506	46-1064	CHEMISE TOXEDO MESS KIT Hommes	B	1	21,83 \$	22,25 \$	22,67 \$	23,11 \$

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
87	SPVM	1.507	46-554	PANTALON APPARAT OFFICIER FEM	B	1	125,95 \$	125,95 \$	126,93 \$	127,92 \$
88	SPVM	1.508	46-565	TUNIQUE APPARAT FEM OR	B	1	426,57 \$	426,57 \$	433,57 \$	440,71 \$
89	SPVM	1.509	46-566	TUNIQUE APPARAT MASC OR	B	2	423,47 \$	423,47 \$	430,47 \$	437,61 \$
90	SPVM	1.510	46-17002	COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, INSPECTEUR, SPVM	B-C	0	76,70 \$	78,08 \$	79,48 \$	80,81 \$
91	SPVM	1.511	46-17003	COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, CHEF INSPECTEUR, SPVM	B-C	0	76,70 \$	78,08 \$	79,48 \$	80,81 \$
92	ADS	2.60	46-67	CAPUCHON PLUIE AVEC BANDE RÉFLÉCHISSANTE	A	30	27,47 \$	28,18 \$	28,74 \$	29,31 \$
93	ADS	2.61	46-85	CEINTURE 1 1/8"	A	5	10,79 \$	10,79 \$	11,00 \$	11,21 \$
94	ADS	2.62	46-492	SUPPORT LOMBAIRE LEAN-ON NOIR (ERGONOMIE ?)	C	2	101,94 \$	101,94 \$	104,84 \$	107,82 \$
95	BTM	3.58	46-1024	SAC PATROUILLEUR (SANS IDENTIFICATION)	A	16	89,97 \$	92,34 \$	95,21 \$	97,11 \$
96	BTM	3.59	46-283	BLOUSON IMPERMEABLE BTM DIRECTEUR	A	1	293,99 \$	296,87 \$	299,81 \$	302,81 \$
97	BTM	3.60	46-289	VESTE COQUILLE INTERIEURE BTM DIRECTEUR	A	1	175,79 \$	177,69 \$	179,64 \$	181,62 \$
98	BTM	3.61	46-1010	HOUSSE EXTERIEURE VPB INSPECTEUR	A	6	330,88 \$	337,35 \$	343,96 \$	350,70 \$
99	BTM	3.62	46-744	T-SHIRT, SOUS-VÊTEMENT, MC, BLANC, HOMMES	A	10	3,43 \$	3,54 \$	3,64 \$	3,73 \$
100	BTM	3.63	46-800	ÉPAULETTES, NOIR/CRÈME, DIRECTEUR, BTM	A	2	20,50 \$	20,50 \$	20,90 \$	21,31 \$
101	BTM	3.64	46-801	ÉPAULETTES, NOIR/CRÈME, CHEF DE DIVISION, BTM	A	2	20,50 \$	20,50 \$	20,90 \$	21,31 \$
102	BTM	3.65	46-825	INSIGNE POITRINE, OR, CHEF DE DIVISION, BTM	C	2	56,01 \$	57,46 \$	58,60 \$	59,76 \$
103	BTM	3.66	46-826	INSIGNE POITRINE, OR, DIRECTEUR, BTM	C	2	56,01 \$	57,46 \$	58,60 \$	59,76 \$
104	REM	4.38	46-400	CHEMISE GRISE MC MASC ARGENT	A	6	20,07 \$	20,59 \$	21,00 \$	21,42 \$
105	REM	4.39	46-402	CHEMISE GRISE ML MASC ARGENT	A	6	20,84 \$	21,38 \$	21,81 \$	22,25 \$
106	REM	4.40	46-462	CHEMISE BLANCHE MC FEM OR	A	10	27,07 \$	27,77 \$	28,33 \$	28,90 \$
107	REM	4.41	46-464	CHEMISE BLANCHE ML FEM OR	A	10	29,37 \$	30,13 \$	30,73 \$	31,34 \$
108	REM	4.42	46-463	CHEMISE BLANCHE MC MASC OR	A	10	28,49 \$	29,23 \$	29,81 \$	30,41 \$
109	REM	4.43	46-465	CHEMISE BLANCHE ML MASC OR	A	10	31,27 \$	32,08 \$	32,72 \$	33,37 \$
110	REM	4.44	46-214	GANT ÉTÉ MASC	A	1	17,08 \$	17,73 \$	18,25 \$	18,78 \$
111	REM	4.45	46-218	GANT HIVER MASC	A	1	18,92 \$	19,64 \$	20,21 \$	20,81 \$
112	REM	4.46	46-442	PANTALON CARGO FEM	A	2	31,29 \$	32,10 \$	32,74 \$	33,39 \$
113	REM	4.47	46-763	SOULIER FEM	A	1	72,79 \$	72,79 \$	72,79 \$	72,79 \$
114	REM	4.48	46-295	MANTEAU 3 SAISONS OR	A	1	105,71 \$	107,82 \$	109,98 \$	112,18 \$
115	REM	4.49	46-703	TRICOT NOIR OR	A	1	43,49 \$	44,52 \$	45,33 \$	46,15 \$
116	REM	4.50	46-297	VESTE DOUBLURE THERMIQUE OR	A	1	65,70 \$	67,02 \$	68,37 \$	69,75 \$
117	REM	4.51	46-40	BOTTE ÉTÉ FEM	A	5	72,53 \$	75,31 \$	77,53 \$	79,81 \$
118	REM	4.52	46-292	BLOUSON PLUIE OR	A	4	134,03 \$	136,72 \$	139,47 \$	142,76 \$
119	REM	4.53	46-357	LAMPE DE POCHE	B	5	83,81 \$	87,05 \$	89,64 \$	92,30 \$
120	REM	4.54	46-105	CHARGEUR POUR PILES - LAMPE DE POCHE	B	5	34,86 \$	36,11 \$	37,11 \$	38,13 \$
121	REM	4.55	46-374	PILES RECHARGEABLES - LAMPE DE POCHE	A	5	18,07 \$	18,73 \$	19,26 \$	19,80 \$
122	REM	4.56	46-1159	ÉPAULETTES, GRIS/CRÈME, SUPERVISEUR	A	1	à venir	à venir	à venir	à venir
123	BTM	3.67	46-369	MALLETTE POUR ORDINATEUR, NOIRE	A	0*	88,41 \$	91,46 \$	93,89 \$	96,40 \$
124	SPVM	1.512	46-1068	BOTTES, NEOS NAVIGATEUR, UNISEXES	B	46	137,86 \$	147,68 \$	158,23 \$	169,58 \$
125	SPVM	1.513	46-756	CHANDAIL, COL CHEMINÉ, ML, NOIR, UNISEXE, SPVM	A	0*	13,78 \$	14,30 \$	14,71 \$	15,14 \$
126	SPVM	1.514	46-855	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, INSPECTEUR, PDQ, SPVM	A	0*	20,70 \$	20,70 \$	21,10 \$	21,51 \$
127	SPVM	1.515	46-1067	ÉTUI, PISTOLET, AMBIDEXTRE, INT. PANTALON, GLOCK19	A	0*	100,89 \$	102,85 \$	104,84 \$	106,87 \$
128	SPVM	1.516	46-193	SAC, BLEU-NOIR, UNISEXE, SPVM	B	0*	305,99 \$	313,91 \$	320,15 \$	320,15 \$
129	SPVM	1.517	à venir	PANTALON CADRE MASC SANS PLI	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
130	SPVM	1.518	à venir	CHANDAIL - SÉCTION SPECIALISEE	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
131	SPVM	1.519	à venir	GANT GTI	B	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
132	SPVM	1.520	à venir	DOUBLURE ETE CASQUE CAVALERIE	A-B	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
133	SPVM	1.521	46-1239	DOUBLURE HIVER CASQUE CAVALERIE	A-B	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
134	SPVM	1.522	à venir	GANT HIVER CAVALERIE (NOUVEAU)	B	0*	72,65 \$	75,45 \$	77,67 \$	79,97 \$
135	SPVM	1.523	46-258	TUQUE GRISE GTI	A	46	13,56 \$	13,81 \$	14,07 \$	14,33 \$
136	ADS	2.63	46-1123	SOULIER ORTHOPEDIQUE UNISEXE	B-C	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
137	ADS	2.64	46-1228	ÉCUSSON, VDM, STATIONNEMENT OFFICIER, OR	A	50	5,13 \$	à venir	à venir	à venir
138	ADS	2.65	46-1226	ÉCUSSON, VDM, AGENT DE STATIONNEMENT	A	500	5,13 \$	à venir	à venir	à venir
139	ADS	2.66	46-1229	ÉCUSSON, VDM, AVEC VELCRO STATIONNEMENT OFFICIER, OR	A	20	5,57 \$	à venir	à venir	à venir
140	ADS	2.67	46-1227	ÉCUSSON, VDM, AVEC VELCRO AGENT DE STATIONNEMENT	A	540	5,57 \$	à venir	à venir	à venir
141	SPVM	1.524	46-1195	CHEMISE, HYBRIDE, TACTIQUE, MARINE, ÉC.NOIR/NOIR,H	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
142	SPVM	1.525	46-1196	CHEMISE, HYBRIDE, TACTIQUE, MARINE, ÉC.NOIR/NOIR, F	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
143	SPVM	1.526	46-1221	CHEMISE, HYBRIDE, TACTIQUE, MARINE, ÉC. BLEU/NOIR, H	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
144	SPVM	1.527	46-1222	CHEMISE, HYBRIDE, TACTIQUE, MARINE, ÉC. BLEU/NOIR, F	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
145	SPVM	1.528	46-1198	PANTALON OPERATIONNEL, SECTION SPÉCIALISÉE, FEMMES	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
146	BTM	3.68	46-1214	HOUSSE EXTERIEURE VPB DIRECTEUR		1	325,38 \$	331,85 \$	338,46 \$	345,20 \$
147	BTM	3.69	46-1208	VESTE COQUILLE INTERIEURE BTM CHEF DE DIVISION		1	175,79 \$	177,69 \$	179,64 \$	181,62 \$
148	BTM	3.70	46-1210	BLOUSON IMPERMEABLE BTM CHEF DE DIVISION		1	293,99 \$	296,87 \$	299,81 \$	302,81 \$
149	BTM	3.71	46-1216	TRICOT NOIR BTM DIRECTEUR	A	0*	34,79 \$	35,43 \$	36,41 \$	37,42 \$
150	BTM	3.72	46-1217	TRICOT NOIR BTM CHEF DE DIVISION	A	0*	34,79 \$	35,43 \$	36,41 \$	37,42 \$

Note : Les articles à quantité 0* sont des articles intégrés au contrat de gestion vestimentaire intégré. Ces articles sont toutefois exclus de l'application de la clause de variation de quantités pour 2019 (réf. Article 4 du présent Avenant).

Requérant	I initial Ajust	No Article	Description	Quantité estimée AO	Prix unitaire 2019 AO	Prix unitaire 2020 AO	Prix unitaire 2021 AO	Prix unitaire 2022 AO	Qté annuelle 2019	Prix unitaire 2019 Ajustés	Prix unitaire 2020 Ajustés	Prix unitaire 2021 Ajustés	Prix unitaire 2022 Ajustés	SPEC	État stock Logistik Unicorp inc.	Valeur articles retirés stock Logistik Unicorp inc. \$
SPVM	I-R	1.16	BATON RETRACTABLE	200	171,72 \$	178,40 \$	183,73 \$	189,21 \$	0					Spec 12	0	0
SPVM	I-R	1.31	BONNET FOURRURE ETAT MAJOR	1	64,23 \$	64,23 \$	65,43 \$	66,65 \$	0					Spec 26	0	0
SPVM	I-R	1.92	CEINTURON EXTERIEUR 10 OZ	161	47,29 \$	47,29 \$	48,23 \$	49,19 \$	0					Spec 82	0	0
SPVM	I-R	1.120	COLLET FOURRURE CASQUE CAVALERIE	2	44,59 \$	46,12 \$	47,34 \$	48,60 \$	0					Spec 104	0	0
SPVM	I-R	1.123	COMBINAISON HIVER ECUSSON BLEU/NOIR	1	556,93 \$	571,03 \$	582,14 \$	593,47 \$	0					Spec 106	0	0
SPVM	I-R	1.141	EPAULETTE AGT SENIOR GRIS/GRIS	9	20,20 \$	20,20 \$	20,60 \$	21,01 \$	0					Spec 146	0	0
SPVM	I-R	1.142	EPAULETTE AGT SENIOR SPVM	66	20,47 \$	20,47 \$	20,87 \$	21,28 \$	0					Spec 151	0	0
SPVM	I-R	1.144	EPAULETTE ASS. DIRECTEUR	3	20,56 \$	20,56 \$	20,96 \$	21,37 \$	0					Spec 147	0	0
SPVM	I-R	1.184	ETUI NYLON LAMPE STREAMLIGHT PATROUILLE CANINE	1	23,05 \$	23,90 \$	24,58 \$	25,27 \$	0					Spec 166	0	0
SPVM	I-R	1.186	ETUI PISTOLET GLOCK SOUPLE CIVIL	33	25,37 \$	26,30 \$	27,05 \$	27,82 \$	0					Spec 172	0	0
SPVM	I-R	1.191	ETUI RADIO MOLLE	35	51,91 \$	53,23 \$	54,78 \$	56,38 \$	0					Spec 178	0	0
SPVM	I-R	1.228	GOURDE CAMELBAK	31	52,29 \$	54,24 \$	55,80 \$	57,40 \$	0					Spec 214	13	679,77 \$
SPVM	I-R	1.238	INSIGNE KEPI BRODE ASS. DIRECTEUR	2	39,69 \$	40,64 \$	41,39 \$	42,15 \$	0					Spec 237	0	0
SPVM	I-R	1.239	INSIGNE KEPI BRODE DIR. ADJOINT	2	39,69 \$	40,64 \$	41,39 \$	42,15 \$	0					Spec 237	0	0
SPVM	I-R	1.240	INSIGNE KEPI BRODE DIRECTEUR	3	39,69 \$	40,64 \$	41,39 \$	42,15 \$	0					Spec 237	0	0
SPVM	I-R	1.242	INSIGNE POCHE ASS. DIRECTEUR	1	19,24 \$	19,24 \$	19,62 \$	20,01 \$	0					Spec 243	0	0
SPVM	I-R	1.253	INSIGNE POITRINE AGT SENIOR	4	28,59 \$	28,59 \$	29,16 \$	29,73 \$	0					Spec 243	0	0
SPVM	I-R	1.255	INSIGNE POITRINE ASS. DIRECTEUR	1	28,59 \$	28,59 \$	29,16 \$	29,73 \$	0					Spec 243	0	0
SPVM	I-R	1.286	LUNETTE "BIORISQUE",RECOUVRANTE (STYLE GOGGLE)	12	6,50 \$	6,69 \$	6,85 \$	7,02 \$	0					Spec 254	0	0
SPVM	I-R	1.291	LUNETTE PROTECTION INCENDIE CRIMINEL	1	305,48 \$	316,82 \$	325,86 \$	335,18 \$	0					Spec 259	0	0
SPVM	I-R	1.293	LUNETTES DE PROTECTION POUR CASQUE (BU207I24)	3	10,56 \$	10,96 \$	11,27 \$	11,60 \$	0					Spec 256	0	0
SPVM	I-R	1.342	PASSE MONTAGNE IGNIFUGE	111	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0					Spec 294	0	0
SPVM	I-R	1.397	TUQUE IGNIFUGE GTI GRIS	8	19,04 \$	19,04 \$	19,04 \$	19,04 \$	0					Spec 373	6	114,24 \$
SPVM	A-R	0.565	BOUCLE DE CEINTURE, OR/BLEU, GARDE D'HONNEUR, SPVM						0					Spec 2	0	0
SPVM	A-R	0.501	SAC DE NYLON - APPARAT-ancien écoulement						0					Spec 2 Spec 324	0	0
SPVM	A-R	0.567	PIÈCE AVEC VELCRO, BLANC/NOIR, BINÔME B1						0					Spec 223	0	0

Requérant	I initial Ajout	No Article	Description	Quantité estimée AO	Prix unitaire 2019 AO	Prix unitaire 2020 AO	Prix unitaire 2021 AO	Prix unitaire 2022 AO	Qté annuelle 2019	Prix unitaire 2019 Ajustés	Prix unitaire 2020 Ajustés	Prix unitaire 2021 Ajustés	Prix unitaire 2022 Ajustés	SPEC	État stock Logistik Unicorp inc.	Valeur articles retirés stock Logistik Unicorp inc. \$
SPVM	A-R	0.568	PIÈCE AVEC VELCRO, BLANC/NOIR, BINÔME B2						0					Spec 223	0	0
SPVM	A-R	0.569	PIÈCE AVEC VELCRO, BLANC/NOIR, BINÔME B3						0					Spec 223	0	0
SPVM	A-R	0.570	PIÈCE AVEC VELCRO, BLANC/NOIR, BINÔME B4						0					Spec 223	0	0
SPVM	A-R	0.571	PIÈCE AVEC VELCRO, BLANC/NOIR, BINÔME B8						0					Spec 223	0	0
SPVM	A-R	0,449	CLE MENOTTE (remplacement)						120	4,54 \$	4,61 \$	4,69 \$	4,76 \$	Spec 271	129	585,66 \$
SPVM	A-R	0.566	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, INSPECTEUR- CHEF, PDO						0	20,60 \$	20,60 \$	21,00 \$	21,41 \$	Spec 349	0	0
ADS	A-R	0.65	VESTON, DOUBLE BOUTONNAGE, NOIR, FEMMES						0					Spec 377	0	0
ADS	A-R	0.66	VESTON, DOUBLE BOUTONNAGE, NOIR, HOMMES						0					Spec 377	0	0
SPVM	A-R	0.552	ENSEMBLE, CHARGEUR, PILES, LAMPE DE POCHE						10	85,81 \$	89,05 \$	91,64 \$	94,30 \$	Spec 32	0	0
SPVM	A-R	0.481	LUNETTE ADAPTABLE A LA VUE,SPORT - PATROUILLE NAUTIQUE (AVEC						6					Spec 408	0	0
ADS	A-R	0.67	CHEMISE, MC, GRISE, FEMMES, OR, ADS						0					Spec 95	0	0
ADS	A-R	0.68	CHEMISE, MC, GRISE, HOMMES, OR, ADS						0					Spec 95	0	0
ADS	A-R	0.69	CHEMISE, ML, GRISE, FEMMES, OR, ADS						0					Spec 95	0	0
ADS	A-R	0.70	CHEMISE, ML, GRISE, HOMMES, OR, ADS						0					Spec 95	0	0
SPVM	A-R	0.572	COUPON, CHANGEMENT GRADE, MESS KIT, I. CHEF, SPVM						1	214,51 \$	218,63 \$	222,84 \$	227,13 \$		0	0
SPVM	A-R	0.573	COUPON, CHANGEMENT GRADE, MESS KIT,INSPECTEUR,SPVM						1	214,51 \$	218,63 \$	222,84 \$	227,13 \$		0	0
ADS	A-R	0.63	CRAVATE A NOUER LOGO ETOILE						10	14,14 \$	14,14 \$	14,42 \$	14,71 \$	Spec 124	0	0
ADS	A-R	0.64	CRAVATE A CLIP LOGO ETOILE						10	14,14 \$	14,14 \$	14,42 \$	14,71 \$	Spec 124	0	0
BTM	I-R	3.3	BATON RETRACTABLE	3	171,72 \$	178,40 \$	183,73 \$	189,21 \$	0					Spec 12	0	0
BTM	I-R	3.48	SAC LOGO SPVM - PATROUILLEUR SANS IDENTIFICATION	16	305,99 \$	313,91 \$	320,15 \$	326,52 \$	0					Spec 323	0	0
BTM	A-R	3.63	VESTON, DOUBLE BOUTONNAGE, NOIR, FEMMES						0					Spec 377	0	0
BTM	A-R	3.64	VESTON, DOUBLE BOUTONNAGE, NOIR, HOMMES						0					Spec 377	0	0
REM	I-R	4.1	BÂTON RETRACTABLE	4	171,72 \$	178,40 \$	183,73 \$	189,21 \$	0					Spec 12	0	0
REM	A-R	0.46	CLÉ DE MENOTTES (remplacement)						1	4,54 \$	4,61 \$	4,69 \$	4,76 \$		0	0
SPVM	A-R		ADAPTEUR, LENTILLES DE PRESCRIPTION											Spec 408	0	0
SPVM	A-R		BONNET, FOURRURE, NOIR, U, DIRECTEUR ADJOINT						1						0	0

Requérant	I initial Ajout	No Article	Description	Quantité estimée AO	Prix unitaire 2019 AO	Prix unitaire 2020 AO	Prix unitaire 2021 AO	Prix unitaire 2022 AO	Qté annuelle 2019	Prix unitaire 2019 Ajustés	Prix unitaire 2020 Ajustés	Prix unitaire 2021 Ajustés	Prix unitaire 2022 Ajustés	SPEC	État stock Logistik Unicorp inc.	Valeur articles retirés stock Logistik Unicorp inc. \$
SPVM	A-R		KEPI, BLEU-NOIR, UNISEXE, DIR.ADJOINT.SPVM												0	0
SPVM	A-R		LENTILLES PRESCRIPTION, LUNETTES POLARISÉE.CLAIRES												0	0
SPVM	A-R		LUNETTE ADAPTÉE À LA VUE												0	0
SPVM	A-R		LUNETTES D'ÉTÉ, NAUTIQUES, POLARISÉES												0	0

Légende :

I-R représente un article existant dans le bordereau de l'appel d'offres et pour lequel la Ville a décidé de le retirer du contrat

A-R représente un article pour lequel la Ville a fait une demande d'intégration au contrat et pour lequel la Ville a décidé de ne plus l'intégrer.

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
1	SIM	1.149	46-1103	PLAQUETTE IDENTIFICATION CLOUS LONGS ARGENT	A	1	à venir	à venir	à venir	à venir
2	SIM	1.150	46-1105	PLAQUETTE IDENTIFICATION VELCRO ARGENT	A	1	à venir	à venir	à venir	à venir
3	SIM	1.151	46-1107	PLAQUETTE IDENTIFICATION VELCRO GH OR	A	1	28,18 \$	28,90 \$	29,47 \$	30,05 \$
4	SIM	1.152	46-638	TUNIQUE B/NOIR, FEM, POMPIER ARGENT SIM	A	3	586,46 \$	601,29 \$	612,98 \$	624,90 \$
5	SIM	1.153	46-641	TUNIQUE B/NOIR, MASC, POMPIER ARGENT SIM	A	13	586,46 \$	601,29 \$	612,98 \$	624,90 \$
6	SIM	1.154	46-910	BARETTE 30 ANS DE SERVICE (PETITS CLOUS)	C	20	10,19 \$	10,19 \$	10,38 \$	10,57 \$
7	SIM	1.155	46-911	BARETTE 40 ANS DE SERVICE (PETITS CLOUS)	C	2	11,65 \$	11,65 \$	11,87 \$	12,10 \$
8	SIM	1.156	46-806	BARETTE 20 ANS DE SERVICE (LONGS CLOUS)	C	120	6,29 \$	6,29 \$	6,41 \$	6,53 \$
9	SIM	1.157	46-907	BARETTE 30 ANS DE SERVICE (LONGS CLOUS)	C	30	10,82 \$	10,82 \$	11,03 \$	11,23 \$
10	SIM	1.158	46-908	BARETTE 40 ANS DE SERVICE (LONGS CLOUS)	C	2	12,93 \$	12,93 \$	13,17 \$	13,42 \$
11	SIM	1.159	46-1070	BOTTES, SÉCURITÉ, OS, UNISEXES	B	100	137,94 \$	141,34 \$	144,84 \$	148,41 \$
12	SIM	1.160	46-1069	BOTTES, SÉCURITÉ, TERRA, UNISEXES	B	300	210,06 \$	224,83 \$	240,70 \$	257,76 \$
13	SIM	1.161	46-1174	CORDON ARGENT DE KÉPI (PROMOTION-RECRUES)	C	45	14,88 \$	15,17 \$	15,47 \$	15,78 \$
14	SIM	1.162	46-1071	COUVRE-CHAUSS. CHEF 1141-11	C	15	16,31 \$	16,64 \$	16,97 \$	17,30 \$
15	SIM	1.163	46-1072	EPAULETTE OFFICIER DE LIAISON	A	18	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
16	SIM	1.164	46-1073	FERMETURE ÉCLAIR (remplacement)	B	10	25,13 \$	25,63 \$	26,14 \$	26,66 \$
17	SIM	1.165	46-817	INSIGNE KÉPI, OR, DIRECTEUR, SIM	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
18	SIM	1.166	46-1011	INSIGNE KÉPI, OR, DIRECTEUR ADJOINT, SIM	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
19	SIM	1.167	46-813	INSIGNE KÉPI, OR, ASSISTANT DIRECTEUR, SIM	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
20	SIM	1.168	46-814	INSIGNE KÉPI, OR, CHEF DE DIVISION, SIM	C	4	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
21	SIM	1.169	46-815	INSIGNE KÉPI, OR, CHEF DE SECTION COM., SIM	C	8	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
22	SIM	1.170	46-818	INSIGNE KÉPI, OR, CHEF AUX OPÉRATIONS, SIM	C	5	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
23	SIM	1.171	46-1076	INSIGNE KEPI - AGENT PRÉVENTION	C	7	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
24	SIM	1.172	46-1074	INSIGNE KEPI - AGENT TECHNIQUE	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
25	SIM	1.173	46-1079	INSIGNE KEPI - OFFICIER DE LIAISON	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
26	SIM	1.174	46-1080	INSIGNE KEPI - PRÉPOSÉ CCSI	C	6	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
27	SIM	1.175	46-1082	INSIGNE KEPI - PRÉPOSÉ PRINCIPAL CCSI	C	3	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
28	SIM	1.176	46-822	INSIGNE KÉPI, ARGENT, LIEUTENANT, SIM	C	27	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
29	SIM	1.177	46-819	INSIGNE KÉPI, ARGENT, CAPITAINE, SIM	C	19	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
30	SIM	1.178	46-823	INSIGNE KÉPI, ARGENT, POMPIER, SIM	C	38	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
31	SIM	1.179	46-852	INSIGNE PORTEFEUILLE, OR, DIRECTEUR, SIM	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
32	SIM	1.180	46-1012	INSIGNE PORTEFEUILLE - DIRECTEUR-ADJOINT	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
33	SIM	1.181	46-847	INSIGNE PORTEFEUILLE - ASSISTANT-DIRECTEUR	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
34	SIM	1.182	46-1013	INSIGNE PORTEFEUILLE - CHEF DE DIVISION	C	4	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
35	SIM	1.183	46-1014	INSIGNE PORTEFEUILLE - CHEF DE SECTION	C	8	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
36	SIM	1.184	46-1016	INSIGNE PORTEFEUILLE - CHEF AUX OPÉRATIONS	C	5	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
37	SIM	1.185	46-1088	INSIGNE PORTEFEUILLE - AGENT PRÉVENTION	C	7	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
38	SIM	1.186	46-1090	INSIGNE PORTEFEUILLE - AGENT TECHNIQUE	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
39	SIM	1.187	46-1092	INSIGNE PORTEFEUILLE - OFFICIER DE LIAISON	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
40	SIM	1.188	46-1094	INSIGNE PORTEFEUILLE - PRÉPOSÉ CCSI	C	6	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
41	SIM	1.189	46-1096	INSIGNE PORTEFEUILLE - PRÉPOSÉ PRINCIPAL CCSI	C	3	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
42	SIM	1.190	46-850	INSIGNE PORTEFEUILLE, ARGENT, LIEUTENANT, SIM	C	27	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
43	SIM	1.191	46-848	INSIGNE PORTEFEUILLE, ARGENT, CAPITAINE, SIM	C	19	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
44	SIM	1.192	46-851	INSIGNE PORTEFEUILLE, ARGENT, POMPIER, SIM	C	38	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
45	SIM	1.193	46-712	TRICOT DIRECTEUR	A	1	39,30 \$	39,30 \$	40,35 \$	41,43 \$
46	SIM	1.194	46-621	TUNIQUE B/NOIR, MASC, DIRECTEUR, OR SIM	A	1	609,96 \$	624,79 \$	636,48 \$	648,40 \$
47	SIM	1.195	46-622	TUNIQUE B/NOIR, FEM, DIRECTEUR, OR SIM	A	1	609,96 \$	624,79 \$	636,48 \$	648,40 \$
48	SIM	1.196	46-623	TUNIQUE B/NOIR, MASC, DIRECTEUR ADJOINT, OR SIM	A	1	609,96 \$	624,79 \$	636,48 \$	648,40 \$
49	SIM	1.197	46-624	TUNIQUE B/NOIR, FEM, DIRECTEUR ADJOINT, OR SIM	A	1	609,96 \$	624,79 \$	636,48 \$	648,40 \$
50	SIM	1.198	46-625	TUNIQUE B/NOIR, MASC, ASSISTANT DIRECTEUR, OR SIM	A	1	609,96 \$	624,79 \$	636,48 \$	648,40 \$
51	SIM	1.199	46-626	TUNIQUE B/NOIR, FEM, ASSISTANT DIRECTEUR, OR SIM	A	1	609,96 \$	624,79 \$	636,48 \$	648,40 \$
52	SIM	1.200	46-627	TUNIQUE B/NOIR, MASC, CHEF DIVISION, OR SIM	A	1	609,96 \$	624,79 \$	636,48 \$	648,40 \$
53	SIM	1.201	46-628	TUNIQUE B/NOIR, FEM, CHEF DIVISION, OR SIM	A	1	609,96 \$	624,79 \$	636,48 \$	648,40 \$
54	SIM	1.202	46-629	TUNIQUE B/NOIR, MASC, CHEF OP.SECTION, OR SIM	A	1	609,96 \$	624,79 \$	636,48 \$	648,40 \$
55	SIM	1.203	46-630	TUNIQUE B/NOIR, FEM, CHEF OP.SECTION, OR SIM	A	1	609,96 \$	624,79 \$	636,48 \$	648,40 \$
56	SIM	1.204	46-631	TUNIQUE, B-N, H, ARGENT, G. D'HONNEUR, SIM	C	1	813,81 \$	827,80 \$	838,83 \$	850,08 \$
57	SIM	1.205	46-633	TUNIQUE, B-N, F, ARGENT, G. D'HONNEUR, SIM	C	1	813,81 \$	827,80 \$	838,83 \$	850,08 \$
58	SIM	1.206	46-632	TUNIQUE, BLEU-NOIR, H, OR, G. D'HONNEUR, SIM	C	1	813,81 \$	827,80 \$	838,83 \$	850,08 \$
59	SIM	1.207	46-634	TUNIQUE, B-N, F, OR, G. D'HONNEUR, SIM	C	1	813,81 \$	827,80 \$	838,83 \$	850,08 \$
60	SIM	1.208	46-637	TUNIQUE B/NOIR, FEM, CAPITAINE, ARGENT SIM	A	1	586,46 \$	601,29 \$	612,98 \$	624,90 \$
61	SIM	1.209	46-639	TUNIQUE B/NOIR, FEM, LIEUTENANT, ARGENT SIM	A	1	586,46 \$	601,29 \$	612,98 \$	624,90 \$
62	SIM	1.210	46-640	TUNIQUE B/NOIR, FEM, LT ELIGIBLE, ARGENT SIM	A	1	586,46 \$	601,29 \$	612,98 \$	624,90 \$
63	SIM	1.211	46-642	TUNIQUE B/NOIR, MASC, CAPITAINE, ARGENT SIM	A	5	586,46 \$	601,29 \$	612,98 \$	624,90 \$
64	SIM	1.212	46-643	TUNIQUE B/NOIR, MASC, LIEUTENANT, ARGENT SIM	A	6	586,46 \$	601,29 \$	612,98 \$	624,90 \$
65	SIM	1.213	46-644	TUNIQUE B/NOIR, MASC, LT ELIGIBLE, ARGENT SIM	A	2	586,46 \$	601,29 \$	612,98 \$	624,90 \$
66	SIM	1.214	46-635	AIGUILLETTE ROUGE GARDE D'HONNEUR / UNITÉ (SPEC 149)	C	4	95,75 \$	97,66 \$	99,61 \$	101,60 \$

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
67	SIM	1.215	46-1098	BRETELLE (REPLACEMENT) PANTALON GH (1,90)	A	1	11,38 \$	11,69 \$	12,00 \$	12,31 \$
68	SIM	1.216	46-1099	ÉPAULETTE GARDE D'HONNEUR ARGENT	A	2	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
69	SIM	1.217	46-870	ÉPINGLETTE COURONNE GARDE D'HONNEUR / UNITÉ (SPEC 149)	C	2	37,69 \$	38,44 \$	39,20 \$	39,98 \$
70	SIM	1.218	46-871	ÉPINGLETTE ÉTOILE GARDE D'HONNEUR / UNITÉ (SPEC 149)	C	2	35,19 \$	35,89 \$	36,60 \$	37,33 \$
71	SIM	1.219	46-216	GANT HIVER FEM	A	4	18,92 \$	19,64 \$	20,21 \$	20,81 \$
72	SIM	1.220	46-1100	INSIGNE COL OR GARDE D'HONNEUR (SP365)	C	12	15,35 \$	15,65 \$	15,95 \$	16,25 \$
73	SIM	1.221	46-1101	INSIGNE COL ARGENT GARDE D'HONNEUR (SP365)	C	12	15,35 \$	15,65 \$	15,95 \$	16,25 \$
74	SIM	1.222	46-1131	INSIGNE KEPI GARDE D'HONNEUR OR	C	2	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
75	SIM	1.223	46-607	KEPI GARDE D'HONNEUR ARGENT (1,73)	C	2	61,53 \$	61,53 \$	62,67 \$	63,83 \$
76	SIM	1.224	46-611	MANTEAU GARDE D'HONNEUR ARGENT	C	2	647,29 \$	660,49 \$	670,89 \$	681,50 \$
77	SIM	1.225	46-1102	PAPILLON DE REMPLACEMENT / SPEC 300	A	12	à venir	à venir	à venir	à venir
78	SIM	1.226	46-617	PANTALON GARDE D'HONNEUR MASC	C	2	120,04 \$	120,04 \$	121,02 \$	122,01 \$
79	SIM	1.227	46-1106	PLAQUETTE IDENTIFICATION VELCRO GH ARGENT	A	1	28,18 \$	28,90 \$	29,47 \$	30,05 \$
80	SIM	1.228	46-692	CALEÇON, LONG, GRIS, FEMMES- BAS	B	73	29,00 \$	29,93 \$	30,52 \$	31,12 \$
81	SIM	1.229	46-694	CALEÇON, LONG, GRIS, HOMMES- BAS	B	1359	32,56 \$	33,76 \$	34,43 \$	35,11 \$
82	SIM	1.230	46-1108	TRICOT OFFICIER DE LIAISON	A	2	39,30 \$	39,30 \$	40,35 \$	41,43 \$
83	SIM	1.231	46-1118	SOULIER SECURITE-équivalent choix	B	150	288,43 \$	294,14 \$	299,97 \$	305,92 \$
84	SIM	1.232	46-1117	SOULIER SECURITE-équivalent choix	B	86	100,60 \$	102,58 \$	104,61 \$	106,67 \$
85	SIM	1.233	46-1124	VESTON CIVIL ETAT MAJOR TISSU AU CHOIX FEMME	C	2	503,97 \$	516,56 \$	526,49 \$	536,61 \$
86	SIM	1.234	46-1015	INSIGNE PORTEFEUILLE, OR, CHEF DE SECT. PREV., SIM	C	2	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
87	SIM	1.235	46-873	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, DIRECTEUR, SIM	A (P)	6	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
88	SIM	1.236	46-874	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, DIRECTEUR, SANS ID	A (P)	6	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
89	SIM	1.237	46-875	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, DIRECTEUR ADJOINT, SIM	A (P)	12	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
90	SIM	1.238	46-876	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, DIRECTEUR ADJOINT, SANS ID	A (P)	12	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
91	SIM	1.239	46-877	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, ASSISTANT DIRECTEUR, SIM	A (P)	16	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
92	SIM	1.240	46-878	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, ASST. DIRECTEUR, SANS ID	A (P)	16	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
93	SIM	1.241	46-879	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF DE DIVISION, SIM	A (P)	20	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
94	SIM	1.242	46-880	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF DE DIVISION, SANS ID	A (P)	20	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
95	SIM	1.243	46-881	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF AUX OPÉRATIONS, SIM	A (P)	30	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
96	SIM	1.244	46-882	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF AUX OPÉ., SANS ID	A (P)	30	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
97	SIM	1.245	46-883	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF DE SECTION PRÉV., SIM	A (P)	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
98	SIM	1.246	46-884	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF SECTION PRÉV SANS ID	A (P)	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
99	SIM	1.247	46-885	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF DE SECTION CCSI, SIM	A (P)	6	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
100	SIM	1.248	46-886	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF DE SECT. CCSI, SANS ID	A (P)	6	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
101	SIM	1.249	46-887	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF INSTRUCTEUR, SANS ID	A (P)	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
102	SIM	1.250	46-895	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CAPITAINE, INSTRUCTEUR	A (P)	6	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
103	SIM	1.251	46-896	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, LIEUTENANT, INSTRUCTEUR	A (P)	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
104	SIM	1.252	46-897	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, INSTRUCTEUR	A (P)	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
105	SIM	1.253	46-913	ÉPAULETTES, NOIR, DIRECTEUR, SIM	A (P)	6	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
106	SIM	1.254	46-914	ÉPAULETTES, NOIR, DIRECTEUR	A (P)	12	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
107	SIM	1.255	46-915	ÉPAULETTES, NOIR, DIRECTEUR ADJOINT, SIM	A (P)	12	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
108	SIM	1.256	46-916	ÉPAULETTES, NOIR, DIRECTEUR ADJOINT	A (P)	12	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
109	SIM	1.257	46-917	ÉPAULETTES, NOIR, ASSISTANT DIRECTEUR, SIM	A (P)	16	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
110	SIM	1.258	46-918	ÉPAULETTES, NOIR, ASSISTANT DIRECTEUR	A (P)	16	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
111	SIM	1.259	46-919	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE DIVISION, SIM	A (P)	20	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
112	SIM	1.260	46-920	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE DIVISION	A (P)	20	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
113	SIM	1.261	46-921	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF AUX OPÉRATIONS, SIM	A (P)	30	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
114	SIM	1.262	46-922	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF AUX OPÉRATIONS	A (P)	30	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
115	SIM	1.263	46-923	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE SECTION PRÉV., SIM	A (P)	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
116	SIM	1.264	46-924	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE SECTION PRÉVENTION	A (P)	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
117	SIM	1.265	46-925	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE SECTION CCSI, SIM	A (P)	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
118	SIM	1.266	46-926	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE SECTION CCSI	A (P)	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
119	SIM	1.267	46-678	POLO, MC, BLEU/NOIR, HOMMES, DIRECTEUR, OR, SIM	A	4	29,70 \$	31,29 \$	32,49 \$	33,69 \$
120	SIM	1.268	46-713	TRICOT, BLEU/NOIR, UNISEX, DIRECTEUR ADJOINT, OR, SIM	A	1	39,30 \$	39,30 \$	40,35 \$	41,43 \$
121	SIM	1.269	46-808	ÉPINGLETTE, CHEF AUX OPÉ. CHEF DE SECTION, OR, SIM	C	40	13,04 \$	13,04 \$	13,30 \$	13,56 \$
122	SIM	1.270	46-809	ÉPINGLETTE, CHEF DE DIVISION, OR, SIM	C	30	13,04 \$	13,04 \$	13,30 \$	13,56 \$
123	SIM	1.271	46-810	ÉPINGLETTE, DIRECTEUR, OR, SIM	C	10	13,04 \$	13,04 \$	13,30 \$	13,56 \$
124	SIM	1.272	46-811	ÉPINGLETTE, DIRECTEUR ADJOINT, OR, SIM	C	14	13,04 \$	13,04 \$	13,30 \$	13,56 \$
125	SIM	1.273	46-816	INSIGNE KÉPI, OR, CHEF DE SECTION PRÉVENTION, SIM	C	1	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$
126	SIM	1.274	46-950	PLAQUETTE DE NOM, CLOUS COURT, OR, SIM	€	10	28,18 \$	28,90 \$	29,47 \$	30,05 \$
127	SIM	1.275	46-645	VESTON, BLEU-NOIR, FEMMES, SIM	C	8	503,97 \$	516,56 \$	526,49 \$	536,61 \$
128	SIM	1.276	46-951	ÉCUSSON, BLEU MARINE/ARGENT, SIM		100	6,75 \$	6,89 \$	7,02 \$	7,16 \$
129	SIM	1.277	46-952	ÉCUSSON, BLEU MARINE/OR, SIM		50	6,75 \$	6,89 \$	7,02 \$	7,16 \$
130	SIM	1.278		ÉPAULETTES, NOIR, INSTRUCTEUR	A (P)	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$
131	SIM	1.279	46-196	CEINTURE GARDE D'HONNEUR ARGENT	C	2	100,36 \$	100,36 \$	102,36 \$	104,40 \$
132	SIM	1.280	46-1104	PLAQUETTE DE NOM, CLOUS COURT, ARGENT, SIM	A	1	29,56 \$	30,32 \$	30,93 \$	31,55 \$

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
133	ASM	2.36	46-33	BOTTES 3 SAISONS	A	56	90,75 \$	94,24 \$	97,03 \$	99,90 \$
134	ASM	2.37	46-1028	VESTON SIMPLE BOUT. AGT-SGT NOIR FEM ARGENT (Dv4 ans)	B	10	238,17 \$	242,15 \$	245,29 \$	248,49 \$
135	ASM	2.38	46-1029	VESTON SIMPLE BOUT. AGT-SGT NOIR MASC ARGENT (Dv4 ans)	B	25	241,20 \$	245,18 \$	248,32 \$	251,52 \$
136	ASM	2.39	46-1030	VESTON SIMPLE BOUT.CADRE NOIR FEM (Dv4 ans)	B	5	260,77 \$	264,86 \$	268,10 \$	271,39 \$
137	ASM	2.40	46-1031	VESTON SIMPLE BOUT.CADRE NOIR MASC (Dv4 ans)	B	5	263,89 \$	267,99 \$	271,22 \$	274,52 \$
138	ASM	2.41	46-243	MITAINE MIXTE	A	30	38,12 \$	39,58 \$	40,76 \$	41,96 \$
139	ASM	2.42	46-1034	ATTACHE - GANT KEVLAR (spec à venir)	B	10	6,00 \$	6,09 \$	6,19 \$	6,29 \$
140	ASM	2.43	46-589	PANTALON, POLYLAINE, À PLIS, NOIR, FEMMES	A-B	2	104,34 \$	105,33 \$	106,12 \$	106,93 \$
141	ASM	2.44	46-591	PANTALON, POLYLAINE, À PLIS, NOIR, HOMMES	A-B	3	115,71 \$	117,00 \$	118,03 \$	119,08 \$
142	ASM	2.45	46-185	PORTE MICROPHONE	B	61	5,13 \$	5,23 \$	5,33 \$	5,43 \$
143	ASM	2.46	46-866	PLAQUETTE D'IDENTIFICATION NOIRE	B	61	15,22 \$	15,54 \$	15,79 \$	16,04 \$
144	SIM	1.281		COUPON CHANGEMENT GRADE,LIEUTENANT,AG ,SIM	B-C	45	109,81 \$	111,81 \$	113,85 \$	115,93 \$
145	SIM	1.282		COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, CAPITAINE,AG,SIM	B-C	40	116,06 \$	118,19 \$	120,35 \$	122,56 \$
146	SIM	1.283		COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, DIRECTEUR,OR, SIM	B-C	1	167,49 \$	170,84 \$	174,25 \$	177,74 \$
147	SIM	1.284		COUPON, CHANGEMENT GRADE, DIR.ADJOINT, OR,SIM	B-C	1	129,24 \$	131,82 \$	134,46 \$	137,15 \$
148	SIM	1.285		COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, ASSIST. DIR., OR, SIM	B-C	2	122,86 \$	125,32 \$	127,83 \$	130,38 \$
149	SIM	1.286		COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, CHEF DIVISION, OR,SIM	B-C	10	116,49 \$	118,82 \$	121,19 \$	123,62 \$
150	ASM	2.47	46-590	PANTALON SANS PLIS FEM NOIR	A	1	104,34 \$	105,33 \$	106,12 \$	106,93 \$
151	ASM	2.48	46-592	PANTALON PLI SANS PLIS MASC NOIR	A	1	115,71 \$	117,00 \$	118,03 \$	119,08 \$
152	BRIG	3.6	46-486	SIFFLET A CHAINE	B	117	4,35 \$	4,50 \$	4,61 \$	4,73 \$
153	BRIG	3.7	46-50	BOTTES NÉOS	B	118	81,64 \$	84,61 \$	86,99 \$	89,44 \$
154	BRIG	3.8	46-97	CHAINE À SIFFLET	B	106	5,39 \$	5,56 \$	5,71 \$	5,85 \$
155	ASM	2.49	46-344	ÉTUI POUR LAMPE DE POCHE, NOIR	B	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
156	ASM	2.50	46-498	LAMPE DE POCHE, RECHARGEABLE, NOIRE	B	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
157	ASM	2.51	46-772	SOULIER (ROYER)	B	0*	96,55 \$	98,93 \$	100,80 \$	102,71 \$
158	SIM	1.287		CHEMISE POMPIER - M/C BLUE/BLACK, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
159	SIM	1.288		CHEMISE POMPIER - M/L BLUE/BLACK, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
160	SIM	1.289		CASQUETTE BLEU/NOIR POMPIER PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
161	SIM	1.290		T-SHIRT, M/C, BLEU/NOIR, CAPITAINE, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
162	SIM	1.291		T-SHIRT, M/L, BLEU/NOIR, CAPITAINE, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
163	SIM	1.292		T-SHIRT, M/C, BLEU/NOIR, POMPIER, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
164	SIM	1.293		T-SHIRT, M/L, BLEU/NOIR, POMPIER, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
165	SIM	1.294		TUQUE BLEU/NOIR, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
166	SIM	1.295	46-1207	COUPON TUNIQUE, BLEU/NOIR, H, POMPIER, ARGENT, PAM	B-C	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
167	SIM	1.296		COQUILLE SOUPLE, BLEU/NOIR, H, POMPIER, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
168	SIM	1.297		MANTEAU 3 SAISONS, BLEU-NOIR, U, ÉCUSSON ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
169	SIM	1.298		TRICOT, BLEU FONCÉ, UNISEX, POMPIER, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
170	SIM	1.299		TRICOT, BLEU FONCÉ, UNISEX, CAPITAINE, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
171	SIM	1.300		ÉPAULETTES, BLEU MARINE, CAPITAINE, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
172	SIM	1.301		ÉCUSSON, BLEU MARINE/ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
173	SIM	1.302		CHEMISE, MC, BLEU-NOIR, HOMMES, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
174	SIM	1.303		CHEMISE, ML, BLANCHE, HOMMES, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
175	SIM	1.304	46-1203	COUPON TUNIQUE, B-NOIR, H, VICE-PRÉSIDENT, OR, PAM	B-C	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
176	SIM	1.305		CASQUETTE, BLEU-NOIR, ÉTAT-MAJOR, SIM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
177	SIM	1.306		CHEMISE, MC, BLANCHE, HOMMES, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
178	SIM	1.307		CHEMISE, ML, BLANCHE, HOMMES, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
179	SIM	1.308		COQUILLE SOUPLE, BLEU-NOIR, UNISEXE, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
180	SIM	1.309		MANTEAU 3 SAISONS, BLEU-NOIR, U, ÉCUSSON OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
181	SIM	1.310	46-1200	COUPON TUNIQUE, B-N, H, PRÉSIDENT OR, PAM	B-C	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
182	SIM	1.311		TUQUE, BLEU-NOIR, UNISEXE, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
183	SIM	1.312		TRICOT, BLEU FONCÉ, UNISEX, PRESIDENT, OR	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
184	SIM	1.313		TRICOT, BLEU FONCÉ, UNISEX, VICE-PRESIDENT, OR	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
185	SIM	1.314		ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, PRESIDENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
186	SIM	1.315		ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, VICE-PRESIDENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
187	SIM	1.316		ÉCUSSON, BLEU MARINE/OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
188	SIM	1.317	46-1201	COUPON TUNIQUE, BLEU-NOIR, F, PRÉSIDENT, OR, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir
189	SIM	1.318	46-1204	COUPON TUNIQUE, B-NOIR, F, VICE-PRÉSIDENT, OR, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir
190	SIM	1.319	46-1205	COUPON TUNIQUE, B-NOIR, F, CAPITAINE, ARGENT, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir
191	SIM	1.320	46-1205	COUPON TUNIQUE, B-NOIR, F, CAPITAINE, ARGENT, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir
192	SIM	1.321	46-1206	COUPON TUNIQUE, BLEU-NOIR, F, POMPIER, ARGENT, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir
193	SIM	1.322	46-1701	COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, PRÉSIDENT, OR, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir

Note : Les articles à quantité 0* sont des articles intégrés au contrat de gestion vestimentaire intégré. Ces articles sont toutefois exclus de l'application de la clause de variation de quantités pour 2019 (réf. Article 4 du présent Avenant).

Requérant	Initial / Ajout	No Article	Description	Quantité estimée AO	Prix unitaire 2019 AO	Prix unitaire 2020 AO	Prix unitaire 2021 AO	Prix unitaire 2022 AO	Qté annuelle 2019	Prix unitaire 2019 Ajustés	Prix unitaire 2020 Ajustés	Prix unitaire 2021 Ajustés	Prix unitaire 2022 Ajustés	SPEC	État stock Logistik Unicorp inc.	Valeur articles retirés stock Logistik Unicorp inc. \$
SIM	A-R	1.244	EPAULETTE AGENT TECHNIQUE (NOIR) SANS INSCRIPTION						120	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.245	EPAULETTE CAPITAINE (NOIR) SANS INSCRIPTION						153	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.246	EPAULETTE LIEUTENANT (NOIR) SANS INSCRIPTION						139	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.247	EPAULETTE LIEUTENANT ÉLIGIBLE (NOIR) SANS INSCRIPTION						30	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.248	EPAULETTE AGENT TECHNIQUE (NOIR) AVEC INSCRIPTION						120	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.249	EPAULETTE CAPITAINE (NOIR) AVEC INSCRIPTION						153	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.250	EPAULETTE LIEUTENANT (NOIR) AVEC INSCRIPTION						139	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.251	EPAULETTE LIEUTENANT ÉLIGIBLE (NOIR) AVEC INSCRIPTION						30	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.174	INSIGNE KEPI - LIEUTENANT ELIGIBLE						22					Spec 242	0	0
SIM	A-R	1.189	INSIGNE PORTEFEUILLE - LIEUTENANT ELIGIBLE						0					Spec 242	0	0
SIM	A-R	1.222	BOUCLE CEINTURE GARDE D'HONNEUR ARGENT						2					Spec 86	0	0
SIM	A-R	1.223	BOUCLE CEINTURE GARDE D'HONNEUR OR						2					Spec 86	0	0
SIM	I-R	1.52	EPAULETTE GARDE D'HONNEUR AVEC EPINGLETTTE	2	91,24 \$	91,24 \$	93,06 \$	94,92 \$	0					Spec 149	0	0
SIM	I-R	1.48	EPAULETTE ETAT MAJOR B/NOIR AVEC INSCRIP	24	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	0					Spec 152	0	0
SIM	I-R	1.49	EPAULETTE ETAT MAJOR B/NOIR SANS INSCRIP	38	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	0					Spec 152	0	0
SIM	I-R	1.50	EPAULETTE ETAT MAJOR NOIR AVEC INSCRIP	13	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	0					Spec 152	0	0
SIM	I-R	1.51	EPAULETTE ETAT MAJOR NOIR SANS INSCRIP	10	20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$	0					Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.261	CHEMISE, ML, BLEU/NOIRE, HOMMES, OR, SIM						0	31,44 \$	32,26 \$	32,91 \$	33,57 \$	Spec 101	0	0
SIM	I-R	1.61	INSIGNE KEPI	124	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$	0					Spec 242	0	0
SIM	I-R	1.62	INSIGNE KEPI ETAT MAJOR	20	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$	0					Spec 242	0	0
SIM	I-R	1.64	INSIGNE PORTEFEUILLE	124	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$	0					Spec 242	0	0
SIM	I-R	1.65	INSIGNE PORTEFEUILLE ETAT MAJOR	20	55,24 \$	55,24 \$	56,34 \$	57,46 \$	0					Spec 242	0	0
SIM	A-R	1.216	BOUTON SIM OR TAILLE 22 (SPEC 149)						12	3,10 \$	3,15 \$	3,19 \$	3,24 \$		0	0
SIM	A-R	1.217	BOUTON SIM OR TAILLE 24 (SPEC 149)						12	3,10 \$	3,15 \$	3,19 \$	3,24 \$		0	0
SIM	A-R	1.218	BOUTON SIM OR TAILLE 36 (SPEC 149)						12	3,10 \$	3,15 \$	3,19 \$	3,24 \$		0	0
SIM	A-R	1.219	BOUTON SIM ARGENT TAILLE 22 (SPEC 149)						12	3,10 \$	3,15 \$	3,19 \$	3,24 \$		0	0

SIM	A-R	1.220	BOUTON SIM ARGENT TAILLE 24 (SPEC 149)						12	3,10 \$	3,15 \$	3,19 \$	3,24 \$		0	0
SIM	A-R	1.221	BOUTON SIM ARGENT TAILLE 36 (SPEC 149)						12	3,10 \$	3,15 \$	3,19 \$	3,24 \$		0	0
SIM	A-R	1.297	MANTEAU DE CUIR, NOIR, HOMMES, OR SIM						0	675,39 \$	675,39 \$	688,39 \$	701,65 \$	Spec 264	32	21 612,48 \$
SIM	A-R	1.260	CHEMISE, MC, BLEU/NOIRE, HOMMES, OR, SIM							28,70 \$	29,45 \$	30,04 \$	30,64 \$	Spec 101	0	0
SIM	A-R	1.264	CHEMISE POMPIER / ML FEM BLEU/NOIR OR											Spec 100	0	0
SIM	A-R	1.298	CHEMISE CADRE ET COL BLANC / MC FEM BLEU/NOIR ARGENT											Spec 95	0	0
SIM	A-R	1.299	CHEMISE CADRE ET COL BLANC / MC MASC BLEU/NOIR ARGENT											Spec 95	0	0
SIM	A-R	1.300	CHEMISE CADRE ET COL BLANC / ML FEM BLEU/NOIR ARGENT											Spec 95	0	0
SIM	A-R	1.301	CHEMISE CADRE ET COL BLANC / ML MASC BLEU/NOIR ARGENT											Spec 95	0	0
ASM	I-R	2.1	BOTTE SECURITE	78	132,79 \$	132,79 \$	132,79 \$	132,79 \$	0					Spec 48	0	0
ASM	I-R	2.22	PANTALON CADRE GRIS	20	103,17 \$	103,17 \$	103,68 \$	104,20 \$	0					Spec 378	0	0
ASM	I-R	2.35	VESTON CADRE GRIS	10	468,17 \$	496,73 \$	520,33 \$	545,34 \$	0					Spec 378	0	0
SIM	A-R	1.316	BLOUSON, ÉTÉ , IGNIFUGE, NOIR, U, RCCI, SIM												0	0
SIM	A-R	1.317	ÉPAULETTES, ROUGE, GARDE D'HONNEUR, ÉPINGLE, SIM							60,57 \$	60,75 \$	61,77 \$	62,99 \$		0	0
SIM	A-R	1.320	BOUTON, OR, CHEF AUX OPÉ. CHEF DE SECTION												0	0
SIM	A-R	1.321	BOUTON, OR, DIRECTEUR ADJOINT												0	0
ASM	A-R	0.47	ÉPAULETTES, GRIS/OR, CHEF DE DIVISION						0						0	0
ASM	A-R	0.48	ÉPAULETTES, GRIS/OR, CHEF DE SECTION						0						0	0
ASM	A-R	0.49	ÉPAULETTES, GRIS/OR, OFFICIER PLANIF. & SOUTIEN						0						0	0
SIM	A-R		ÉPAULETTES, NOIRES, CHEF DE SECTION D'INST.							20,57 \$	20,57 \$	20,97 \$	21,38 \$		10	205,70 \$
SIM	A-R		BOTTES, SÉCURITÉ, 9", NOIRES, HOMMES, INCENDIE												0	0

Légende :

I-R represente un article existant dans le bordereau de l'appel d'offres et pour lequel la Ville a décidé de le retirer du contrat

A-R represente un article pour lequel la Ville a fait une demande d'intégration au contrat et pour lequel la Ville a décidé de ne plus l'intégrer.

Dossier # : 1196135003**Unité administrative responsable :**

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition

Objet :

Approuver le projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 au montant de 2 175 327,00 \$ incluant les taxes et le projet d'avenant n° 2 pour le Groupe 2 au montant de 1 371 651,75 \$ incluant les taxes, modifiant les deux ententes-cadres adjudgées à Logistik Unicorp inc. pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble des employés des services de sécurité publique (Appel d'offres 17-16249) / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021 et 2022 d'un montant de 589 000 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente est effectuée sur la foi des informations qui nous ont été transmises par le service. Le conseil d'agglomération a adjudgé (2) contrats (un contrat pour le Groupe 1 et un contrat pour le Groupe 2) pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée (A.O. n° 17-16249). Il a aussi approuvé 2 budgets pour des contingences, soit 10% du prix de chacun des contrats (CG18 0063) à savoir 2 805 779,97\$ pour le contrat Groupe 1 et 1 335 175,66\$ pour le contrat Groupe 2. Les représentations du service quant à la nature des modifications apportées aux 2 contrats initiaux, le fait que ces majorations représentent 7,5% pour l'Avenant n° 1 et 10,27% pour l'Avenant n° 2 permettent de conclure qu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'article 573.3.0.4 de la LCV qui stipule qu'une «municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature». Considérant l'article 573.3.0.4 de la LCV, le Règlement sur la gestion contractuelle, l'Encadrement adm. «Contingences, variation des quantités, incidences et déboursés dans les contrats (DIRECTIVE)» n° C-OG-DG-D-18-001 et les représentations du service quant aux motifs qui expliquent les modifications apportées aux 2 contrats initiaux, les conditions qui permettent la modification d'un contrat sont donc rencontrées.

FICHIERS JOINTS

[Avenant n° 1 - Groupe 1 - 2019-09-27.pdf](#)[Avenant n° 1 - Groupe 2 - 2019-09-27.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Denis DUROCHER
avocat
Tél : 514-868-4130

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-27

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel



AVENANT n° 1 modifiant l'«Entente-cadre Groupe 1» pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée, destinés à l'ensemble de la clientèle au service de sécurité publique de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-16249, octroyé le 25 janvier 2018 (CG 18 0063, GDD 1177811002 (ci-après le «Contrat initial»))

ENTRE: VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue de Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 adoptée le 23 janvier 2006

Ci-après appelée la «**Ville**»

ET: LOGISTIK UNICORP INC., personne morale légalement constituée, dont l'adresse principale est le 820 Chemin du Grand Bernier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2W 0A6, agissant et représentée par Alain Raquepas, président et chef des opérations, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée «**LU**»

No d'inscription TPS : 832484109 RT0001
No d'inscription TVQ : 1218334641 TQ0001

Ci-après collectivement appelées les «**Parties**»

ATTENDU QUE le Contrat initial entre les Parties accorde le droit à la Ville d'ajouter, de modifier ou de retirer des articles (article 2.3.4 du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial);

ATTENDU QUE les quantités consommées par la Ville pourraient différer des prévisions des quantités exprimées au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial (article 12 des Instructions au soumissionnaire et article 9 des Clauses administratives particulières);

ATTENDU QUE pour répondre à ses besoins opérationnels, la Ville désire ajouter certains articles et en retirer d'autres;

ATTENDU QUE les Parties désirent préciser l'application de la clause relative aux frais de gestion pour les articles ajoutés par le présent Avenant n° 1 ainsi que pour tout ajout subséquent effectué par le Directeur conformément aux dispositions du Contrat initial;

ATTENDU QUE les Parties désirent préciser les délais de livraison en convertissant les heures ouvrables prévues au Contrat initial en jours ouvrables (article 24 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial);

ATTENDU QUE la Ville doit payer pour la fourniture de services non prévus au Contrat initial effectué par LU lors de la configuration des systèmes et la mise en place du catalogue électronique;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à LU.

LES PARTIES CONVIENNENT DE MODIFIER LE CONTRAT INITIAL COMME SUIT:

1. L'article 1 «Définitions» des Instructions au soumissionnaire qui font partie intégrante du Contrat initial est modifié pour le remplacement de la définition du terme «Directeur» (article 1.5) par la suivante:

« **1.5 «Directeur»:** Le Directeur du Service de l'approvisionnement ou son représentant désigné.»

2. Articles ajoutés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Le Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1.

3. Articles retirés du Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Le Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'Annexe 2 du présent Avenant n° 1;

- 3.1 Le deuxième alinéa de l'article 2.3.5 du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial est remplacé par le suivant:

«Suivant le retrait d'un article, la Ville paie à LU, dans les 60 jours dudit retrait, la valeur de chaque article restant en inventaire selon le prix unitaire effectif au moment où ledit retrait est effectué.»

4. Variation des quantités.

Conformément à l'article 9 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial, les quantités exprimées au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait également partie intégrante du Contrat initial sont fournies à titre indicatif seulement. Il en va de même pour la quantité des articles mentionnée à l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1 et pour ceux qui pourraient être par la suite ajoutés à la demande du Directeur.

Toutefois, les Parties conviennent que des frais de gestion additionnels seront appliqués sur le prix de ces articles, lorsque les quantités annuelles livrées par LU varient à la hausse ou à la baisse de plus de 15 % par rapport aux quantités annuelles estimées conformément à l'article 5 du présent Avenant n° 1. En outre, la Ville paie uniquement à LU des frais de gestion pour les quantités excédentaires (FGQE) ou pour les quantités inférieures (FGQI) par rapport aux quantités annuelles estimées d'un article (QAEA) conformément à l'article 5 du présent Avenant n° 1 selon les formules suivantes:

- i. Formule applicable lorsque la quantité annuelle livrée d'un article est supérieure à 15 % par rapport à la quantité annuelle estimée du même article (lorsque $QALA \Delta > 15\%$ vs QAEA):

$$FGQE = (QALA - QA) \times PA \times PO$$

Où:

FGQE = Frais de gestion pour quantités annuelles excédentaires d'un article;

QALA = Quantité annuelle livrée par article;

QA = Quantité admissible au frais de gestion pour quantité excédentaire qui est obtenu en effectuant l'opération suivante:
 $QA = QAEA \times 1,15;$

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

PO = Pourcentage de frais de gestion applicable déterminé comme suit:

Variation de quantité (Δ) ($QALA - QAEA$)/QAEA	Pourcentage de frais de gestion applicable pour les quantités admissibles (PO)
$0\% \leq (\Delta) \leq 15\%$	0 % (inclus dans les frais de gestion mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial)
$(\Delta) > 15\%$	20%

- ii. Formule applicable lorsque la quantité annuelle livrée d'un article est inférieure à 15 % par rapport à la quantité annuelle estimée du même article (lorsque $QALA \Delta < 15\%$ vs QAEA):

$$FGQI = (QA - QALA) \times PA \times PO$$

Où:

- FGQI** = Frais de gestion pour quantités annuelles inférieures d'un article;
- QALA** = Quantité annuelle livrée par article;
- QA** = Quantité admissible au frais de gestion pour quantité inférieure qui est obtenu en effectuant l'opération suivante:
QA = QAEA x 0,85;
- QAEA** = Quantité annuelle estimée de l'article;
- PA** = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;
- PO** = Pourcentage de frais de gestion applicable déterminé comme suit:

Variation de quantité (Δ) (QAEA – QAEA)/QALA	Pourcentage de frais de gestion applicable pour les quantités admissibles (PO)
$0 \% \leq (\Delta) \leq 15 \%$	0 % (inclus dans les frais de gestion mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial)
$(\Delta) > 15\%$	20%

5. L'article 2.3.2 «Prévisions de consommation» du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'article 2.3.2.5 après l'article 2.3.2.4:

« **2.3.2.5** La planification des quantités pour l'année 2019 est celle inscrite aux articles du Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Pour l'exercice de planification pour l'année 2020, l'adjudicataire doit fournir au plus tard le 1^{er} octobre 2019, les quantités consommées ainsi que les quantités commandées, mais non livrées pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019, et ce, pour chaque article au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial ainsi que pour les articles ajoutés en cours d'année. La Ville doit transmettre sa planification de consommation pour l'année 2020 au plus tard le 1^{er} novembre 2019.

Pour les exercices de planification pour les années 2021 et 2022, l'adjudicataire doit fournir annuellement à la Ville, au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année, les quantités livrées ainsi que les quantités commandées, mais non livrées pour chaque article au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial de même que pour la quantité des articles mentionnée à l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1 et pour ceux qui pourraient être par la suite ajoutés à la demande du Directeur pour la période du 1^{er} janvier au 31 août de l'année en cours. Au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année, la Ville doit transmettre une planification préliminaire au fournisseur. Une prévision finale est transmise au plus tard le 1^{er}

novembre de l'année en cours étant entendu que la prévision finale pour chaque article ne peut varier à la hausse ou à la baisse de plus de 15% par rapport à la planification préliminaire. La prévision finale est transmise par la Ville au plus tard le 1^{er} novembre et est celle qui doit être utilisée pour l'application de la clause de variation des quantités (article 4 du présent Avenant n° 1).»

6. Frais pour l'ajout d'articles (FAA).

6.1 La Ville s'engage à payer dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cette fin, un montant forfaitaire de 195 000 \$ pour l'ajout des articles mentionnés dans l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1.

6.2 Pour chaque article ajouté après l'entrée en vigueur du présent Avenant n° 1, la Ville s'engage à payer des frais pour l'ajout d'articles (FAA), lesquels seront facturés par LU une seule fois, suivant la demande écrite du Directeur d'ajouter l'article au catalogue. Ces frais pour l'ajout d'articles (FAA) sont payables par la Ville dans un délai de 30 jours suivants la réception d'une facture à cette fin et sont établis selon la formule suivante:

$$\text{FAA} = 37,7 \% \times \text{QAEA} \times \text{PA}$$

Où:

FAA = frais pour ajout d'articles;

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

Les frais d'ajout d'article (FAA) seront payés uniquement l'année où l'article est ajouté.

7. Paiement des services non prévus au Contrat initial effectués lors de la configuration des systèmes et la mise en place du catalogue électronique.

Des personnalisations supplémentaires et non prévues dans le Contrat initial ont été développées et livrées dans le système informatique par LU.

Les 19 personnalisations suivantes ont nécessité des développements particuliers:

- Importation itérative des données pour la mise en production;
- Bons d'achat chez un fournisseur externe;
- Anonymat du personnel du SPVM;
- Gestion de la durée de vie des articles multi-codes d'allocation;
- Hiérarchie d'approbation;
- Import des clients comme des clients «existants» et non des nouveaux clients;
- Livraison par le camion de Logistik;
- Clé comptable;
- Articles inclusifs/exclusifs;

- Articles spéciaux dans les commandes annuelles (commandes massives);
- Nombre de jours variables pour les retours, par code d'allocation;
- Authentification via GIA;
- Limitation des tailles pouvant être commandées;
- Configuration d'annulation de commande pour un client inactif par code d'allocation;
- Ajout info de pré-approbation dans rapport web;
- Facture automatisée – 1 fichier par groupe ;
- Articles avec numéro de série, date de fabrication, lot de production;
- Gestion des commandes annuelles massives;
- Étiquettes de retour pour ramassage par LU.

En contrepartie des services pour le développement informatique et le déploiement des personnalisations énumérées précédemment, la Ville paie à LU, dans les 30 jours suivant la réception d'une facture à cette fin, un montant forfaitaire de 406 000\$. Aucuns frais de gestion supplémentaire ne seront payables par la Ville pour la maintenance de ces personnalisations étant entendu que LU doit effectuer cette maintenance pendant toute la durée du Contrat initial y compris les périodes de renouvellement le cas échéant.

8. Rapport annuel.

LU doit fournir un rapport annuellement à la Ville, au plus tard le 15 janvier de chaque année, pendant la durée du Contrat initial y compris tout renouvellement de ce dernier le cas échéant, ainsi que l'année suivant la fin du Contrat initial ou de tout renouvellement de ce dernier le cas échéant. Le rapport annuel doit minimalement comprendre les informations suivantes:

- a) une liste des articles livrés du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente ainsi que la facture pour les frais de variation de quantités applicables pour les quantités excédentaires (FGQE) et les quantités inférieures (FGQI), afin que la Ville fasse une validation avant de recommander de procéder au paiement. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la QAEA, la QALA, la variation des quantités, le PO, le PA, le numéro de facture émise pour le paiement de l'article livré, les frais de gestion applicables pour les quantités excédentaires (FGQE) et les quantités inférieures (FGQI).
- b) une liste des articles ajoutés au cours de l'année précédente. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix ainsi que les frais de gestion pour ajout d'article (FAA).
- c) une liste des articles retirés au cours de l'année précédente. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix, ainsi que la date du retrait.
- d) un bilan annuel des articles ajoutés et retirés de l'année précédente. Ce bilan doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le

numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix, le numéro de facture émise pour le paiement de l'article, les frais de gestion.

- 9 Le Tableau n° 5 de l'article 24 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial est remplacé par celui ci-dessous:

Tableau n° 5 - Délais de traitement des commandes

Type de commande	Délai maximum acceptable selon l'appel d'offres	Délai maximum acceptable révisé par l'avenant	Pourcentage de consommation annuelle (à titre indicatif) selon l'appel d'offres	Pourcentage de consommation annuelle (à titre indicatif) révisé par l'avenant
Commandes massives	6 mois	6 mois	Plus de 85 %	± 85 %
Commandes ponctuelles	10 jours ouvrables	10 jours ouvrables		
Retours / échanges				
Commandes recrues / embauches / promotions / mutations	48 heures ouvrables	4 jours ouvrables	5 %	± 5 %
Commandes en lot (événementiels, nouveaux articles, remplacement massif suivant, à titre d'exemple, un changement de normes, etc.)	40 jours ouvrables	40 jours ouvrables	1 %	± 1 %
Articles hors standard	30 jours ouvrables suivant la prise de mesures	30 jours ouvrables suivant la prise de mesures	Moins de 3 %	± 3 %
Retouches sur articles de taille standard (garde d'honneur, appareil, habit de cadre, etc.)	15 jours ouvrables suivant la prise de mesures	15 jours ouvrables suivant la prise de mesures	Moins de 3 %	± 3 %
Cas d'exception (certains articles pour promotions et mutations)	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables		
Vêtements sur prêt				

Commandes urgentes (du lundi au vendredi)	24 heures ouvrables	2 jours ouvrables	Moins de 3 %	± 3 %
--	------------------------	----------------------	--------------	-------

Lors du calcul d'un délai de traitement des commandes, les règles suivantes s'appliquent:

- i) le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est;
- ii) les jours non ouvrables ne sont pas comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non ouvrable (samedi, dimanche ou un jour férié), celle-ci est reportée au premier jour ouvrable suivant.

10. Tous les autres termes et conditions du Contrat initial demeurent inchangés et continuent de régir les Parties dans la mesure où ils ne sont pas modifiés par le présent Avenant n° 1.

11. Le présent Avenant n° 1 entre en vigueur à sa signature par les deux (2) Parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ____^e jour de _____ 2019

Le ____^e jour de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

LOGISTIK UNICORP INC.

Me Yves Saindon
Greffier

Alain Raquepas
Président et chef des opérations

Le présent Avenant n°1 modifiant le Contrat initial a été approuvé par la résolution CG _____ adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____ 2019.



AVENANT n° 1 modifiant l'«Entente-cadre Groupe 2» pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée, destinés à l'ensemble de la clientèle au service de sécurité publique de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-16249, octroyé le 25 janvier 2018 (CG 18 0063, GDD 1177811002 (ci-après le «Contrat initial»))

ENTRE: VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue de Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 adoptée le 23 janvier 2006

Ci-après appelée la «**Ville**»

ET: LOGISTIK UNICORP INC., personne morale légalement constituée, dont l'adresse principale est le 820 Chemin du Grand Bernier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2W 0A6, agissant et représentée par Alain Raquepas, président et chef des opérations, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée «**LU**»

No d'inscription TPS : 832484109 RT0001
No d'inscription TVQ : 1218334641 TQ0001

Ci-après collectivement appelées les «**Parties**»

ATTENDU QUE le Contrat initial entre les Parties accorde le droit à la Ville d'ajouter, de modifier ou de retirer des articles (article 2.3.4 du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial);

ATTENDU QUE les quantités consommées par la Ville pourraient différer des prévisions des quantités exprimées au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial (article 12 des Instructions au soumissionnaire et article 9 des Clauses administratives particulières);

ATTENDU QUE pour répondre à ses besoins opérationnels, la Ville désire ajouter certains articles et en retirer d'autres;

ATTENDU QUE pour répondre aux besoins opérationnels découlant de la conclusion de la Lettre d'Entente n° 45 intervenue entre la Ville et l'Association des pompiers de Montréal inc. (les pompiers font partie des employés concernés par le Contrat initial), la Ville désire modifier le type de commande prévu à l'article 24 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial en retirant la possibilité de procéder par «commandes massives» et les modalités pour procéder par «commandes ponctuelles» prévues audit article 24;

ATTENDU QUE pour payer les services supplémentaires non prévus au Contrat initial découlant du retrait des «commandes massives», la Ville paie un montant forfaitaire de 136 000\$ annuellement à compter de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022, et ce, selon les modalités plus amplement décrites dans le présent Avenant n° 1;

CONSIDÉRANT ce qui précède, des modifications doivent être apportées à l'article 40 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial qui concernent les pénalités contractuelles applicables;

ATTENDU QUE les Parties désirent préciser l'application de la clause relative aux frais de gestion pour les articles ajoutés par le présent Avenant n° 1 ainsi que pour tout ajout subséquent effectué par le Directeur conformément aux dispositions du Contrat initial;

ATTENDU QUE les Parties désirent préciser les délais de livraison en convertissant les heures ouvrables prévues au Contrat initial en jours ouvrables (article 24 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial);

ATTENDU QUE la Ville doit payer pour la fourniture de services non prévus au Contrat initial effectués par LU lors de la configuration des systèmes et la mise en place du catalogue électronique;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à LU.

LES PARTIES CONVIENNENT DE MODIFIER LE CONTRAT INITIAL COMME SUIT:

1. L'article 1 «Définitions» des Instructions au soumissionnaire qui font partie intégrante du Contrat initial est modifié pour le remplacement de la définition du terme «Directeur» (article 1.5) par la suivante:

« **1.5 «Directeur»:** Le Directeur du Service de l'approvisionnement ou son représentant désigné.»

2. Articles ajoutés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Le Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1.

3. Articles retirés du Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Le Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'Annexe 2 du présent Avenant n° 1;

3.1 Le deuxième alinéa de l'article 2.3.5 du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial est remplacé par le suivant:

«Suivant le retrait d'un article, la Ville paie à LU, dans les 60 jours dudit retrait, la valeur de chaque article restant en inventaire selon le prix unitaire effectif au moment où ledit retrait est effectué.»

4. Variation des quantités.

Conformément à l'article 9 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial, les quantités exprimées au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait également partie intégrante du Contrat initial sont fournies à titre indicatif seulement. Il en va de même pour la quantité des articles mentionnée à l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1 et pour ceux qui pourraient être par la suite ajoutés à la demande du Directeur.

Toutefois, les Parties conviennent que des frais de gestion additionnels seront appliqués sur le prix de ces articles, lorsque les quantités annuelles livrées par LU varient à la hausse ou à la baisse de plus de 15 % par rapport aux quantités annuelles estimées conformément à l'article 5 du présent Avenant n° 1. Les frais de gestion ne sont pas payés pour les articles retirés par le Directeur en cours d'année ainsi que pour les coupons. En outre, la Ville paie uniquement à LU des frais de gestion pour les quantités excédentaires (FGQE) ou pour les quantités inférieure (FGQI) par rapport aux quantités annuelles estimées d'un article (QAEA) conformément à l'article 5 du présent Avenant n° 1 selon les formules suivantes:

i. Formule applicable lorsque la quantité annuelle livrée d'un article est supérieure à 15 % par rapport à la quantité annuelle estimée du même article (lorsque $QALA \Delta > 15\%$ vs QAEA):

$$FGQE = (QALA - QA) \times PA \times PO$$

Où:

FGQE = Frais de gestion pour quantités annuelles excédentaires d'un article;

QALA = Quantité annuelle livrée par article;

QA = Quantité admissible au frais de gestion pour quantité excédentaire qui est obtenu en effectuant l'opération suivante:

$$QA = QAEA \times 1,15;$$

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

PO = Pourcentage de frais de gestion applicable déterminé comme suit:

Variation de quantité (Δ) (QALA - QAEA)/QAEA	Pourcentage de frais de gestion applicable pour les quantités admissibles (PO)
$0 \% \leq (\Delta) \leq 15 \%$	0 % (inclus dans les frais de gestion mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial)
$(\Delta) > 15\%$	20%

ii. Formule applicable lorsque la quantité annuelle livrée d'un article est inférieure à 15 % par rapport à la quantité annuelle estimée du même article (lorsque QALA Δ < 15% vs QAEA):

$$FGQI = (QA - QALA) \times PA \times PO$$

Où:

FGQI = Frais de gestion pour quantités annuelles inférieure d'un article;

QALA = Quantité annuelle livrée par article;

QA = Quantité admissible au frais de gestion pour quantité inférieure qui est obtenu en effectuant l'opération suivante:

$$QA = QAEA \times 0,85 ;$$

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

PO = Pourcentage de frais de gestion applicable déterminé comme suit:

Variation de quantité (Δ) (QAEA - QAEA)/QALA	Pourcentage de frais de gestion applicable pour les quantités admissibles (PO)
$0 \% \leq (\Delta) \leq 15 \%$	0 % (inclus dans les frais de gestion mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial)
$(\Delta) > 15\%$	20%

Le présent article 4 (Variation des quantités) ne s'applique pas pour les commandes émises et livrées durant l'année 2019.

5. L'article 2.3.2 «Prévisions de consommation» du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'article 2.3.2.5 après l'article 2.3.2.4:

« **2.3.2.5** La planification des quantités pour l'année 2019 est celle inscrite aux articles du Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Pour l'exercice de planification pour l'année 2020, la Ville doit fournir sa planification de consommation pour l'année 2020 au plus tard le 1^{er} octobre 2019.

Pour les exercices de planification pour les années 2021 et 2022, l'adjudicataire doit fournir annuellement à la Ville, au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année, les quantités livrées ainsi que les quantités commandées mais non livrées pour chaque article au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial de même que pour la quantité des articles mentionnée à l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1 et pour ceux qui pourraient être par la suite ajoutés à la demande du Directeur pour la période du 1^{er} janvier au 31 août de l'année en cours. Au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année, la Ville doit transmettre une planification préliminaire au fournisseur. Une prévision finale est transmise au plus tard le 1^{er} novembre de l'année en cours étant entendu que la prévision finale pour chaque article ne peut varier à la hausse ou à la baisse de plus de 15% par rapport à la planification préliminaire. La prévision finale est transmise par la Ville au plus tard le 1^{er} novembre et est celle qui doit être utilisée pour l'application de la clause de variation des quantités (article 4 du présent Avenant n° 1).»

6. Frais pour l'ajout d'articles (FAA).

6.1 La Ville s'engage à payer dans les 30 jours suivant la réception d'une facture à cette fin, un montant forfaitaire de 255 000 \$ pour l'ajout des articles mentionnés dans l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1.

6.2 Pour chaque article ajouté après l'entrée en vigueur du présent Avenant n° 1, la Ville s'engage à payer des frais pour l'ajout d'articles (FAA), lesquels seront facturés par LU une seule fois, suivant la demande écrite du Directeur d'ajouter l'article au catalogue. Ces frais pour l'ajout d'articles (FAA) sont payables par la Ville dans un délai de 30 jours suivants la réception d'une facture à cette fin et sont établis selon la formule suivante:

$$\text{FAA} = 37,7 \% \times \text{QAEA} \times \text{PA}$$

Où:

FAA = frais pour ajout d'articles;

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

Les frais d'ajout d'article (FAA) seront payés uniquement l'année où l'article est ajouté.

7. Paiement des services non prévus au Contrat initial effectués lors de la configuration des systèmes et la mise en place du catalogue électronique.

Des personnalisations supplémentaires et non prévues dans le Contrat initial ont été développées et livrées dans le système informatique par LU.

Les 10 personnalisations suivantes ont nécessité des développements particuliers:

- Importation itérative des données pour la mise en production;
- Bons d'achat chez fournisseur externe;
- Import des clients comme des clients «existants» et non des nouveaux clients;
- Clé comptable;
- Nombre de jours variables pour les retours, par code d'allocation;
- Authentification via gestion intégrée des accès;
- Limitation des tailles pouvant être commandées;
- Pompiers auxiliaire de Montréal - budget commun;
- Facture automatisée – 1 fichier par groupe ;
- Étiquettes de retour pour ramassage par LU.

En contrepartie des services pour le développement informatique et le déploiement des personnalisations énumérées précédemment, la Ville paie à LU, dans les 30 jours suivant la réception d'une facture à cette fin, un montant forfaitaire de 80 000\$. Aucun frais de gestion supplémentaire ne sera payable par la Ville pour la maintenance de ces personnalisations étant entendu que LU doit effectuer cette maintenance pendant toute la durée du Contrat initial y compris les périodes de renouvellement le cas échéant.

8. Rapport annuel.

LU doit fournir un rapport annuellement à la Ville, au plus tard le 15 janvier de chaque année, pendant la durée du Contrat initial y compris tout renouvellement de ce dernier le cas échéant, ainsi que l'année suivant la fin du Contrat initial ou de tout renouvellement de ce dernier le cas échéant. Le rapport annuel doit minimalement comprendre les informations suivantes:

- a) une liste des articles livrés du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente ainsi que la facture pour les frais de variation de quantités applicables pour les quantités excédentaires (FGQE) et les quantités inférieures (FGQI), afin que la Ville fasse une validation avant de recommander de procéder au paiement. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la QAEA, la QALA, la variation des quantités, le PO, le PA, le numéro de facture émise pour le paiement de l'article livré, les frais de gestion applicables pour les quantités excédentaires (FGQE) et les quantités inférieures (FGQI).
- b) une liste des articles ajoutés au cours de l'année précédente. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix ainsi que les frais de gestion pour ajout d'article (FAA).

c) une liste des articles retirés au cours de l'année précédente. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix, ainsi que la date du retrait.

d) un bilan annuel des articles ajoutés et retirés de l'année précédente. Ce bilan doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix, le numéro de facture émise pour le paiement de l'article, les frais de gestion.

9. L'article 24 (Délai de livraison) des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial est remplacé par le suivant:

« 24. Délai de livraison

Les articles commandés, accompagnés d'un numéro de suivi du fournisseur, doivent être expédiés dans le délai de traitement des commandes prescrit dans le tableau ci-dessous. Les délais de traitement des commandes seront déterminés et mesurés à partir du moment où l'employé soumet la commande au fournisseur (date enregistrée dans le système informatique du fournisseur) jusqu'au moment où l'employé reçoit sa commande à l'adresse indiquée dans sa demande.

Tableau n° 5 - Délais de traitement des commandes

Type de commande	Délai maximum	Pourcentage de consommation annuelle (à titre indicatif)
Commandes ponctuelles	Selon les délais prévus au Tableau 5 a) - ci-dessous	± 85 %
Retours / échanges	10 jours ouvrables	
Commandes recrues / embauches / promotions / mutations	4 jours ouvrables	± 5 %
Commandes en lot (événementiels, nouveaux articles, remplacement massif suivant, à titre d'exemple, un changement de normes, etc.)	40 jours ouvrables	± 1 %

Articles hors standard	30 jours ouvrables suivant la prise de mesures	± 3 %
Retouches sur articles de taille standard (garde d'honneur, appareil, habit de cadre, etc.)	15 jours ouvrables suivant la prise de mesures	± 3 %
Cas d'exception (certains articles pour promotions et mutations)	5 jours ouvrables	
Vêtements sur prêt		
Commandes urgentes (du lundi au vendredi)	2 jours ouvrables	± 3 %

Conformément au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial, dans le cas des «commandes ponctuelles», les articles sont classés en trois catégories, à savoir les articles de catégorie A, les articles de catégorie B et les articles de catégorie C.

Le classement en trois catégories (A, B et C) pourrait être sujet à changement dans le cadre de la réalisation de la phase I – Implantation. Tout changement au classement doit être discuté et approuvé par les deux Parties. En absence d'une entente commune, ce classement ne peut être modifié.

Tableau 5 a) Délais de livraison pour les «commandes ponctuelles»

Délais de livraison pour les articles de catégorie A et de catégorie B :

Date d'émission de la commande dans le système informatique	Date de livraison
9 au 30 septembre 2019	Au plus tard le 15 novembre 2019
1er octobre au 31 octobre 2019	Au plus tard le 30 novembre 2019
1er novembre au 30 novembre 2019	Au plus tard le 15 décembre 2019
1er décembre au 31 décembre 2019	Au plus tard le 15 janvier 2020
1er janvier au 15 février 2020	Au plus tard le 15 mars 2020
16 février au 15 mars 2020	Au plus tard le 15 avril 2020
16 mars au 15 avril 2020	Au plus tard le 15 mai 2020
16 avril au 15 mai 2020	Au plus tard le 15 juin 2020
16 mai au 15 juin 2020	Au plus tard le 15 juillet 2020
16 juin au 15 juillet 2020	Au plus tard le 15 août 2020
16 juillet au 15 août 2020	Au plus tard le 15 septembre 2020

16 août au 15 septembre 2020	Au plus tard le 15 octobre 2020
16 septembre au 15 octobre 2020	Au plus tard le 15 novembre 2020
16 octobre au 15 novembre 2020	Au plus tard le 15 décembre 2020
16 novembre au 31 décembre 2020	Au plus tard le 15 janvier 2021
1er janvier au 15 février 2021	Au plus tard le 15 mars 2021
16 février au 15 mars 2021	Au plus tard le 15 avril 2021
16 mars au 15 avril 2021	Au plus tard le 15 mai 2021
16 avril au 15 mai 2021	Au plus tard le 15 juin 2021
16 mai au 15 juin 2021	Au plus tard le 15 juillet 2021
16 juin au 15 juillet 2021	Au plus tard le 15 août 2021
16 juillet au 15 août 2021	Au plus tard le 15 septembre 2021
16 août au 15 septembre 2021	Au plus tard le 15 octobre 2021
16 septembre au 15 octobre 2021	Au plus tard le 15 novembre 2021
16 octobre au 15 novembre 2021	Au plus tard le 15 décembre 2021
16 novembre au 31 décembre 2021	Au plus tard le 15 janvier 2022
1er janvier au 15 février 2022	Au plus tard le 15 mars 2022
16 février au 15 mars 2022	Au plus tard le 15 avril 2022
16 mars au 15 avril 2022	Au plus tard le 15 mai 2022
16 avril au 15 mai 2022	Au plus tard le 15 juin 2022
16 mai au 15 juin 2022	Au plus tard le 15 juillet 2022
16 juin au 15 juillet 2022	Au plus tard le 15 août 2022
16 juillet au 15 août 2022	Au plus tard le 15 septembre 2022
16 août au 15 septembre 2022	Au plus tard le 15 octobre 2022
16 septembre au 15 octobre 2022	Au plus tard le 15 novembre 2022
16 octobre au 15 novembre 2022	Au plus tard le 15 décembre 2022
16 novembre au 31 décembre 2022	Au plus tard le 15 janvier 2023

Les délais de livraison pour les articles de catégorie C:

Un maximum de 45 jours ouvrables à compter de l'émission d'une «commande ponctuelle» dans le système informatique. Pour les articles de catégorie C de type «coupon», le délai de livraison est calculé à compter de la date de la prise de mesure.

Pour tous les types de commande, les délais de traitement des commandes doivent être calculés en respectant les règles suivantes:

- i) le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est;

- ii) les jours non ouvrables ne sont pas comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non ouvrable (samedi, dimanche ou un jour férié), celle-ci est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Commandes urgentes

Pour les «commandes urgentes», l'approbation préalable du Directeur est requise.

Les articles de catégories A, B ou C peuvent faire l'objet d'une «commandes urgentes», étant entendu que l'inventaire de sécurité que doit détenir LU en vertu du Contrat initial peut aider à assurer le délai de livraison applicable dans ce cas.

Les «commandes urgentes» comprennent, sans s'y limiter, les bris et les défauts qui empêchent l'employé d'accomplir ses fonctions. Le délai de livraison applicable dans le cas d'une «commandes urgentes» a préséance sur tout autre délai de traitement des commandes dont fait état le Tableau n° 5 du présent article.

Nombre moyen de commandes par année

Selon l'historique de consommation, le nombre moyen de commandes par année est de:

10 000 commandes pour le **Groupe 1: SPVM, ADS, BTM et Remorquage;**

et

10 000 commandes pour le **Groupe 2: SIM, ASM et Brigadiers scolaires;**

pourvu que les commandes portent sur des articles qu'ils sont autorisés à commander et qu'ils disposent de suffisamment de points ou de d'autres types d'allocation pour le faire.

Lors du dépassement de points par employé, le système doit générer et transmettre à l'employé concerné, un avis de refus.

Mode d'expédition

Le fournisseur doit:

- 1) s'assurer que chaque article expédié correspond à la description de la commande;
- 2) s'assurer que les articles sont préparés et livrés dans les délais prescrits;
- 3) utiliser un mode d'expédition employant un système à numéro permettant le suivi;
- 4) utiliser, dans le cas des commandes urgentes, le mode d'expédition le plus rapide.

Niveau de service requis

L'adjudicataire doit fournir un niveau de service garantissant la livraison de la bonne marchandise, répondant aux spécifications de l'appel d'offres, dans 95 % du temps, dans les délais prescrits ci-haut.

À la Ville, le dossier des vêtements est assujéti aux différents contrats de travail et conventions collectives. S'ils ne sont pas vêtus ou chaussés adéquatement, les employés de la Ville peuvent refuser d'effectuer une tâche et compromettre le service offert aux citoyens.»

9. Frais pour les services supplémentaires non prévus au Contrat initial découlant du retrait des «commandes massives».

Pour payer les services supplémentaires non prévus au Contrat initial découlant du retrait des «commandes massives», la Ville paie un montant forfaitaire de 136 000\$ annuellement à compter de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022 inclusivement (période de trois (3) ans). Ce montant forfaitaire est payé à la réception d'une facture mensuelle à cette fin qui représente 1/12 dudit montant forfaitaire de 136 000\$.

10. L'article 40 (Pénalités applicables) des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial est remplacé par le suivant:

« En cas de manquement aux exigences du contrat, un avis écrit sera transmis à l'adjudicataire demandant des explications sur la situation et les moyens envisagés pour y remédier.

Advenant une non-résolution de la situation, en accord avec la clause administrative générale 13 «Pénalité pour retard de livraison», le Directeur aura la possibilité d'appliquer les pénalités suivantes pour chaque infraction ci-après mentionnée et de déduire ce montant du prochain paiement dû à l'adjudicataire:

- a) 100 \$ par jour de retard à fournir à la Ville, en bonne et due forme, un des documents suivants:
 - 1. cautionnement d'exécution;
 - 2. avenant de responsabilité civile;
 - 3. liste de sous-traitants.
- b) 2 % par jour de la valeur des articles non livrés dans les délais requis;
- c) 750 \$ par jour de retard de livraison par commande et par employé, pour tout retard non préalablement demandé par écrit et autorisé par le représentant de la Ville et lorsque le retard engendre un refus de travail de l'employé;
- d) 50 \$ par jour de retard à produire et fournir un des documents demandés à la clause administrative particulière 37 «Gestion de contrat»;
- e) 2 500 \$ par jour de retard à l'implantation de la Phase I - Implantation et transfert, sans avoir obtenu préalablement une autorisation de la Ville. L'adjudicataire doit transmettre, au représentant de la Ville, la demande d'autorisation, au plus tard quarante-cinq (45) jours avant la date butoir de la Phase I;

- f) 25 000 \$ pour la non-collaboration et/ou le non-respect de l'adjudicataire lors du déroulement de la Phase III - Transition de fin de contrat;
- g) 100 \$ par jour pour toute infraction à une disposition du cahier des charges, autre que celles ci-haut mentionnées.

Procédure pour l'application des pénalités

Pour toute infraction à l'une des dispositions du cahier des charges:

- la Ville émet un avertissement écrit à l'adjudicataire (avis d'infraction);
- l'adjudicataire peut, dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'infraction, informer par écrit le Directeur qu'il conteste l'avis d'infraction reçu (preuves à l'appui);
- dans le cas où le Directeur reçoit la contestation écrite (avec preuves) de l'adjudicataire dans le délai de 48 heures, il informe l'adjudicataire s'il maintient ou non la pénalité;
- le fait que le Directeur ne reçoive aucune réponse, dans le délai mentionné plus haut, signifie que l'adjudicataire accepte que la pénalité afférente à l'infraction commise soit déduite d'un montant dû ou à venir;
- s'il y a récurrence de la part de l'adjudicataire ou si le problème n'est pas corrigé dans un délai jugé raisonnable par la Ville (ce délai est calculé en fonction de l'infraction commise), celle-ci émet un nouvel avis d'infraction indiquant le montant de la pénalité correspondant à l'infraction;
- la pénalité s'additionne quotidiennement tant et aussi longtemps que la situation n'est pas corrigée par l'adjudicataire.

La Ville peut résilier le contrat, confisquer la garantie d'exécution fournie par l'adjudicataire et réclamer de celui-ci les coûts supplémentaires que ses défauts occasionnent à la Ville, sans préjudice de tous les autres recours que la Ville peut exercer.

Le présent article entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. »

11. Tous les autres termes et conditions du Contrat initial demeurent inchangés et continuent de régir les Parties dans la mesure où ils ne sont pas modifiés par le présent Avenant n° 1.

12. Le présent Avenant n° 1 entre en vigueur à sa signature par les deux (2) Parties.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL,
À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le ____^e jour de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Le ____^e jour de _____ 2019

LOGISTIK UNICORP INC.

Me Yves Saindon
Greffier

Alain Raquepas
Président et chef des opérations

Le présent Avenant n°1 modifiant le Contrat initial a été approuvé par la résolution CG _____ adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____ 2019.

Dossier # : 1196135003

Unité administrative responsable :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition

Objet :

Approuver le projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 au montant de 2 175 327,00 \$ incluant les taxes et le projet d'avenant n° 2 pour le Groupe 2 au montant de 1 371 651,75 \$ incluant les taxes, modifiant les deux ententes-cadres adjudgées à Logistik Unicorp inc. pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble des employés des services de sécurité publique (Appel d'offres 17-16249) / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021 et 2022 d'un montant de 589 000 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196135003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ronald ST-VIL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-2999

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-30

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : (514) 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1190206004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-30 11:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1190206004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) gère le centre d'appels d'urgence 9-1-1 de la Ville de Montréal. Ce dernier utilise le système informatique d'acheminement d'appels sous la licence de West Safety Services Canada inc. pour le traitement de ses appels.

West Safety Services inc. offre un contrat d'entretien qui assure la maintenance et le support, incluant les mises à jour, pour le système informatique d'acheminement d'appels du centre d'urgence 9-1-1.

Le présent dossier permet d'assurer le support et l'entretien du système informatique du centre d'urgence 9-1-1 qui assure la sécurité des policiers et les citoyens de Montréal. Dans sa planification stratégique, Le Service des TI prévoit d'assurer la conformité à toute nouvelle réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). En ce sens, dans les années à venir, un système téléphonique des centres d'urgence compatible au 911PG (Prochaine Génération) sera mis en place. Ce dossier s'inscrit directement dans cette stratégie, car West Safety Services Canada inc. assure la maintenance et le support, incluant les mises à jour, pour le système informatique

d'acheminement d'appels du centre d'urgence 9-1-1, service dont est tributaire le système de prochaine génération.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses et d'approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0701 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG15 0230 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour l'acquisition de cinq licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG15 0225 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 383 081,93 \$ taxes incluses (fournisseur unique).

CE14 1497 - 1 octobre 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

CG13 0101 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 651 304,52 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG08 0639 - 18 décembre 2008 - Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour l'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 4 ans, au montant de 1 847 503,75 \$, taxes incluses (gré à gré - fournisseur unique).

CM05 5033 - 12 décembre 2005 - Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour le renouvellement du contrat d'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 3 ans, au montant de 1 260 530,34 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel concerne:

- le renouvellement du contrat de support et d'entretien,
- les mises à jour du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1.

La durée du présent contrat est d'une durée de quatre (4) ans.

JUSTIFICATION

Le système informatique pour l'acheminement des appels est essentiel aux opérations du centre d'appels 9-1-1 afin de desservir les appels d'urgence des citoyens de la Ville de Montréal car il permet d'établir une communication avec les différents intervenants lors de situations d'urgence. Le renouvellement de ce contrat est indispensable autant pour la sécurité des citoyens que pour celle des intervenants et doit être effectué auprès de West Safety Services Canada inc. .

Le contrat d'entretien permet non seulement d'assurer le support et la maintenance du système informatique du centre d'urgence 9-1-1, mais donne accès à des mises à jour permettant d'intégrer des nouvelles fonctionnalités à la solution existante.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme West Safety Services Canada inc. a obtenu son accréditation (voir pièce jointe).

L'estimation initiale du contrat d'entretien est basée sur une augmentation annuelle autour de 3% de la valeur du contrat précédent soit 529 660,96 \$, taxes incluses. Néanmoins, la soumission reçue au montant de 483 673,38 \$, taxes incluses, est inférieure à l'estimation initiale. L'écart est de 8,68% s'explique par un gel du prix d'entretien par le fournisseur de 2020 à 2023 suite à une négociation avec la Ville de Montréal.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à West Safety Services Canada inc., puisqu'elle détient les droits sur les logiciels installés et les codes sources permettant d'assurer le support et la maintenance des équipements et leur fonctionnement continu. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et ville, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 1 934 693,52 \$, taxes incluses et sera réparti comme suit:

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Description	2020	2021	2022	2023	Total
Entretien, centre d'appels 9-1-1 (BF)	483 673,38 \$	483 673,38 \$	483 673,38 \$	483 673,38 \$	1 934 693,52 \$
Total	483 673,38 \$	483 673,38 \$	483 673,38 \$	483 673,38 \$	1 934 693,52 \$

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien des années antérieures (taxes incluses):

Période	Coût annuel d'entretien (taxes incluses)	Écart en \$	Écart en %
2013	394 706,44 \$	N / A	N / A
2014	406 547,63 \$	11 841,19 \$	2,99%
2015	418 744,07 \$	12 196,44 \$	3,00%
2016	431 306,38 \$	12 562,31 \$	2,99%
2017	469 568,85 \$	38 262,47 \$	8,87%
2018	499 377,72 \$	29 808,52 \$	6,35%
2019	529 660,96 \$	30 283,23 \$	6,06%
2020	483 673,38 \$	(45 987,58 \$)	(8,68 %)
2021	483 673,38 \$	N/A	N/A
2022	483 673,38 \$	N/A	N/A
2023	483 673,38 \$	N/A	N/A

Un montant maximal de 1 934 693,52 \$ sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

La diminution du coût d'entretien entre 2019 et 2020 s'explique, par ailleurs, par plusieurs facteurs : les fluctuations des taux de change ainsi qu'une nouvelle méthode de facturation selon le nombre de postes. Dans les années précédentes, West Safety Services inc. facturait les postes et les équipements dorsaux séparément; le calcul est, maintenant, simplifié en facturant un prix par poste seulement. La Ville de Montréal bénéficie un gain avec le changement de méthode de facturation du fournisseur. Le prix des contrats s'échelonnant entre 2021 et 2023 est gelé.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du contrat de support et d'entretien permet au centre d'urgence 9-1-1 de maintenir le bon fonctionnement du système informatique et ainsi assurer une qualité des services et le temps de réponse auprès du citoyen, qui en cas d'urgence, sont primordiaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- CE: 9 octobre 2019
- CM: 22 octobre 2019
- CG: 24 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 24 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et cour municipale

Tél : 514-872-1239
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2019-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-09-30

CONTRAT DE RENOUELEMENT DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN POUR LE SYSTÈME INFORMATIQUE D'ACHEMINEMENT D'APPEL DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 (SIAA) DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chap. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes ;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET WEST SAFETY SERVICES CANADA, INC. corporation légalement constituée ayant son siège social au 7150 Alexander-Fleming, ville St-Laurent, H4S 2C8 et représentée aux fins des présentes par M. Ron Beaumont, Directeur Général, dûment autorisé par **WEST SAFETY SERVICES CANADA INC.** aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

ci-après appelée le « **Fournisseur** »

PRÉAMBULE

Chaque fois que le contexte l'exige, tout mot écrit au genre masculin désigne aussi le genre féminin.

Les titres et sous-titres des clauses énoncées au présent contrat ont été insérés uniquement pour le bénéfice du lecteur, à des fins de référence et ne font pas partie de l'entente ; ils ne peuvent, en conséquence, aucunement affecter le sens ou l'interprétation du contrat.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

ATTENDU QUE la Ville succède à la Communauté urbaine de Montréal depuis le 1er janvier 2002;

ATTENDU QUE la Ville désire reconduire les services de support et d'entretien prévus dans le contrat 197017 approuvé par la résolution no 97-309 du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal du 29 mai 1997 (jointe à l'Annexe 1 des présentes) ayant fait l'objet des modifications ci-dessous (ci-après appelé le « Contrat initial »);

ATTENDU QUE le Contrat initial a débuté le 19 octobre 1997;

ATTENDU QUE le Contrat initial été modifié le 19 août 1998 pour inclure les installations du centre de relève, une telle modification ayant été approuvée par la résolution no 5546 du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal du 19 août 1998 (jointe à l'Annexe 3 des présentes);

ATTENDU QUE le système informatique, incluant les logiciels, fourni en vertu du Contrat initial et visé par le présent contrat (ci-après appelé le « Système ») est une technologie propriétaire et que le Fournisseur est le seul fournisseur à pouvoir fournir un service de support et d'entretien de ce système à la Ville étant donné qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle sur ce système;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie au Fournisseur.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DU CONTRAT

La Ville retient les services du Fournisseur pour le support et l'entretien du Système, le Fournisseur acceptant de rendre ceux-ci conformément au présent contrat et à tout contrat conclu antérieurement au présent contrat relativement à ce support et à cet entretien (ci-après collectivement appelés les « Contrats antérieurs »).

Le présent contrat inclut également l'entretien et la configuration, lorsque requis, de toutes pièces ou de tout équipement informatique afin qu'il soit compatible avec le Système.

2. OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

2.1 Le Fournisseur s'engage et s'oblige envers la Ville à:

- 2.1.1 offrir les services prévus au présent contrat de même qualité que ceux prévus au Contrat initial;
- 2.1.2 offrir ces services autant de jour que de nuit, soit 24 heures par jour et 7 jours par semaine avec soutien de l'équipement et des logiciels du Système pour trois (3) ans aux sites suivants :
 - Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), Division des Communications Opérationnelles et Information policière, St-Urbain;
 - Centre de relève Henri-Bourassa;
 - Centre de relève Rachel E
 - Service de Sécurité et Incendie de Montréal (SSIM);
 - Toute autre agence dotée d'un système du Fournisseur et présentement reliée au système de la Ville;

Le Fournisseur offre également ces services en téléassistance pour réduire les délais qu'entraînent les déplacements (Note: une demande d'autorisation auprès des Centres d'urgence 9-1-1 devra être faite avant d'entreprendre toute session de téléassistance);

Les composantes du Système couvertes par le présent contrat sont détaillées à l'annexe 10 des présentes.

- 2.1.3 à la suite d'une demande urgente de la Ville, être disponible pour offrir ces services rapidement;
- 2.1.4 offrir des services de soutien administratif comme la reconfiguration des numéros des organismes, le déménagement d'équipement, etc. ;
- 2.1.5 procéder à l'entretien et à la configuration, lorsque requis, de toutes pièces ou de tout équipement informatique afin qu'il soit compatible avec le Système;
- 2.1.6 signifier au représentant désigné par la Ville, toutes les interventions de soutien courantes ou administratives de l'équipement ou des logiciels du Système et pour tout entretien ou configuration conformément à l'article 2.1.5, dans un délai suffisant avant le début de cette intervention, par courriel, en fournissant un communiqué qui détaille l'intervention à venir, afin que la Ville puisse ensuite informer le Fournisseur de son acceptation ou de son refus relativement à la réalisation d'une telle intervention conformément à l'article 7;
- 2.1.7 avertir le représentant désigné par la Ville le plus rapidement possible quand une intervention d'urgence est nécessaire et la confirmer par courriel, dans les 12 heures suivant le début de l'intervention;
- 2.1.8 fournir un calendrier à la Ville pour les interventions récurrentes;

- 2.1.9 fournir un compte-rendu de toutes les interventions (régulières ou urgentes) au plus tard 48 heures après la fin de l'intervention. Dans ce compte rendu seront détaillés les équipements, le type d'intervention, les logiciels et les pièces du Système qui ont fait l'objet d'une intervention, le type d'intervention, le résultat attendu de l'intervention, le résultat réel obtenu ainsi que les délais de l'intervention et celui des arrêts de service le cas échéant;
- 2.1.10 affecter un de ses techniciens pendant les heures d'affaires normales (ci-après appelé le « Technicien »). Un remplacement sera prévu par le Fournisseur lors de toute absence du technicien qu'il aura désigné. Le technicien devra répondre aux exigences des Centres d'urgence 9-1-1 conformément aux conditions prévues dans le Contrat initial;
- 2.1.11 s'assurer que les copies de sécurité soient effectuées correctement et prendre les actions correctives, le cas échéant
- 2.2 Le Fournisseur s'engage à offrir à la Ville d'installer toute nouvelle version des logiciels du Système visés par le présent contrat, et ce, sans frais additionnels. La Ville pourra, à son entière discrétion accepter ou refuser cette mise à jour, pour autant que ce refus n'ait pas pour effet de lui causer un dommage ou de rendre son système désuet.
- 2.3 Le Fournisseur s'engage à respecter le Contrat initial ainsi que les Contrats antérieurs. Il s'engage également à respecter les annexes figurant à la clause 21 du présent contrat.
- 2.4 Le Technicien constitue une ressource garantie par le Fournisseur durant toute la durée du contrat. Le Fournisseur peut, sous réserve de l'approbation de la Ville, proposer comme remplaçant une ressource équivalente lorsque la ressource en question ne peut pas effectuer son mandat pour les motifs suivants : décès, départ, incapacité physique ou intellectuelle, vacances, formation etc. La Ville s'engage à ne pas s'opposer à une ressource équivalente sans motif raisonnable.
- 2.5 Exclusions :
- Ne sont pas visés par le présent contrat les services suivants :
- Résolution de problèmes causés par un usage abusif, une force majeure, un environnement inadéquat (alimentation électrique, climatisation, etc.)
 - Augmentation de l'espace disque en raison de l'expansion des bases de données causée par l'utilisation de nouveaux dispositifs ou programmes, et effectuée à la demande de la Ville
 - Fourniture de consommables, tels que l'encre pour imprimante laser
 - Mises à niveau matérielles pouvant être nécessaires en raison de nouvelles exigences minimales requises par l'implantation de nouvelles fonctionnalités effectuées à la demande de la Ville.
 - Problèmes non attribuables aux logiciels du Système et à l'équipement du Fournisseur. Des coûts supplémentaires peuvent également être redevables par la Ville au Fournisseur suite à des anomalies non attribuables aux logiciels et aux équipements du Fournisseur pour lesquels les services du Fournisseur ont été requis. Le tarif du Fournisseur pour la résolution d'un tel problème sera de : 250\$ de l'heure, par ressource affectée à la résolution du problème.
 - Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les données des Centres d'urgence 9-1-1. Toutefois, le Fournisseur vérifiera que les copies de sécurité sont complétées correctement et prendra des actions correctives si nécessaire.
 - Mise à jour et entretien des données cartographiques.
- 2.6 Il est entendu qu'aucun logiciel de société indépendante ne sera installé sur les équipements ou sur le Système du Fournisseur sans l'approbation préalable du Fournisseur. Une telle installation pourrait entraîner des coûts supplémentaires lors de la mise à niveau logicielle des produits du Système du Fournisseur.

2.7 Le Fournisseur reconnaît que la Ville détient une licence d'utilisation permanente et non transférable concernant le Système.

3. SOMMAIRE FINANCIER

Voir l'annexe 10 – Soumission West 31115v8

4. DROITS ET OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville devra signifier son désaccord au Fournisseur pour une intervention planifiée au minimum 24h avant la date signifiée par le Fournisseur.

La Ville s'engage envers le Fournisseur à lui transmettre, dans un délai de dix (10) jours ouvrables suite à la réception d'une demande à cet effet, toute information, orientation, priorité, approbation ou décision nécessaire et en sa possession pour permettre au Fournisseur de réaliser adéquatement l'objet du présent contrat.

La Ville s'engage à payer, sur une base mensuelle, les services de support et d'entretien conformément à l'article 5 des présentes.

Si le Fournisseur fait défaut de respecter ses obligations prévues au présent contrat, la Ville se réserve le droit de retenir un montant équivalent à 10% du montant de la facture mensuelle que lui fait parvenir le Fournisseur, et ce, à titre de garantie d'exécution du contrat. Ce montant sera versé au Fournisseur lorsqu'il aura exécuté toute obligation pour laquelle il est en défaut ou lorsqu'il aura apporté le correctif nécessaire demandé par la Ville. Le Fournisseur doit démontrer à la Ville qu'il a exécuté ladite obligation ou apporté le correctif nécessaire demandé par la Ville pour obtenir le paiement de la somme retenue.

Les retenues cumulatives de 10 % demeurent la propriété de la Ville jusqu'à ce que le Fournisseur établisse qu'il a rempli toutes ses obligations ainsi que les correctifs nécessaires demandés.

5. PRESTATION DE LA VILLE

En considération des services de maintenance rendus par le Fournisseur, la Ville s'engage à lui verser ce qui suit, conformément à la soumission 31115v8 (Annexe 10 des présentes).

L'ensemble des services de maintenance visés par le présent contrat doivent être payés comme suit :

Année 1 : Montant annuel de 420 677,00 \$, soit 35 056,42 \$ par mois (taxes exclues)

Année 2 : Montant annuel de 420 677,00 \$, soit 35 056,42 \$ par mois (taxes exclues)

Année 3 : Montant annuel de 420 677,00 \$, soit 35 056,42 \$ par mois (taxes exclues)

Année 4 : Montant annuel de 420 677,00 \$, soit 35 056,42 \$ par mois (taxes exclues)

Le montant total du Contrat s'élevant à **\$1 682708,00**

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

La Ville ne verse au Fournisseur aucun honoraire pour les services applicables à des reprises de travaux résultant d'erreurs ou d'omissions de la part du Fournisseur ou de son personnel.

La Ville s'engage à prendre les mesures administratives raisonnables afin de veiller à ce que les réclamations ou factures du Fournisseur puissent être acquittées dans un délai de trente (30) jours.

La Ville n'acquittera aucun intérêt sur les sommes dues en vertu des présentes.

7. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN

Le Fournisseur doit aviser la Ville, par écrit, et tel qu'exigé à l'article 2.1.6, avant de procéder à la planification et à la réalisation de travaux de support et d'entretien. La Ville doit informer le Fournisseur de son acceptation ou de son refus dans les dix (10) jours ouvrables d'un tel avis par le Fournisseur, sauf entente à l'effet contraire. En cas de refus, la Ville doit fournir par écrit au Fournisseur les raisons motivant sa décision. À défaut pour la Ville d'envoyer un tel avis écrit dans le délai de 10 jours, elle sera réputée avoir accepté que le Fournisseur procède auxdits travaux de support et d'entretien.

Le Fournisseur accepte de participer à des sessions d'information ou à des rencontres de gestion afin de pouvoir informer les employés et la direction des Centres d'urgence 9-1-1 de l'avancement des travaux de support et d'entretien.

Suite à la réalisation de travaux de support et d'entretien par le Fournisseur, la Ville peut lui manifester son insatisfaction face à de tels travaux et lui demander de les corriger à ses frais et dans le délai qu'elle requiert.

8. CHANGEMENTS ET AJOUTS

Advenant que des changements ou que des modifications non prévus dans le Contrat initial soient demandés par la Ville aux travaux ou services fournis en vertu du présent contrat, le Fournisseur s'engage à fournir sans frais une estimation des coûts applicables à ces modifications et du temps nécessaire pour les effectuer.

Toute demande de changement par la Ville est assujettie à la procédure suivante :

- a) Toute demande doit être faite par écrit ;
- b) Le Fournisseur s'engage à évaluer forfaitairement et à informer le Centre d'urgence 9-1-1 par écrit de l'incidence des changements souhaités sur le coût total des services et sur le calendrier de mise en œuvre, ainsi que sur tout autre aspect qui, de l'avis du Fournisseur, pourrait être touché par les changements requis ;
- c) Toute modification au présent contrat ne pourra être faite qu'avec l'accord écrit des deux parties;

9. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE

La Ville devient propriétaire des travaux et autres documents produits ou réalisés par le Fournisseur en vertu du présent contrat, des logiciels installés dans le cadre du présent contrat qui deviendront la propriété entière et exclusive de la Ville dans les limites de l'article 11 du présent contrat, relatif à la propriété intellectuelle.

10. MATÉRIEL FOURNI

Le Fournisseur doit remettre à la Ville tout le matériel et tous les documents que cette dernière lui fournit au cours et pour l'exécution de ce contrat et l'indemniser de tout dommage direct causé par sa faute à ce matériel ou à ces documents. Le Fournisseur ne pourra, sous quelque forme que ce soit, reproduire ou utiliser ce matériel ou ces documents à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable de la Ville.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Fournisseur conserve tous ses droits de propriété intellectuelle à l'égard de ses logiciels, procédures, méthodologies et outils de travail utilisés dans l'exécution du présent contrat.

Le Fournisseur accorde à la Ville les licences et sous-licences de droits d'auteur pour l'utilisation des logiciels, progiciels et de toute composante faisant partie de son offre de services au Contrat initial et dont il s'est préalablement assuré la permission d'utilisation pour la Ville, et ce, sans limite de territoire ni de temps. Ces licences et sous-licences sont non-transférables à un tiers.

12. GARANTIES ET RESPONSABILITÉ DES PARTIES

Le Fournisseur garantit à la Ville qu'il détient tous les droits permettant la réalisation du présent contrat et, notamment, de consentir les licences de propriété intellectuelle et il garantit également la Ville contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute tierce personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le Fournisseur s'engage à prendre fait et cause pour la Ville et à la tenir indemne de tout recours, poursuite, réclamation ou demande découlant de la faute du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat notamment en cas de défaillance du Système.

La Ville détient tous les titres nécessaires sur le matériel, les outils et les logiciels qu'elle fournit au Fournisseur et dont ce dernier pourra se servir dans le cadre du présent contrat afin de fournir les services prévus au présent contrat. Le Fournisseur s'engage à indemniser la Ville et à prendre fait et cause pour elle dans toute action, poursuite ou réclamation à son endroit émanant de tiers et découlant de l'utilisation par le Fournisseur desdits outils, logiciels ou autre matériel fournis par la Ville.

Sauf en cas de faute du Fournisseur conformément au deuxième (2^e) paragraphe du présent article, la Ville s'engage à indemniser le Fournisseur et à prendre fait et cause pour lui dans toute action, poursuite ou réclamation à son endroit, émanant de tiers et découlant de l'utilisation ou du traitement par le Fournisseur des données des Centres d'urgence 9-1-1 si une telle utilisation ou un tel traitement a été fait par le Fournisseur en respectant les directives et les mesures de sécurité de la Ville, notamment en ce qui concerne la protection et la confidentialité des données nominatives ou confidentielles.

La responsabilité du Fournisseur pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits et omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme de deux millions de dollars (2 000 000,00\$), une telle limite ne s'appliquant pas toutefois relativement à l'obligation du Fournisseur de prendre fait et cause pour la Ville et de l'indemniser conformément aux paragraphes précédents du présent article.

13. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ, ENQUÊTE DE SÉCURITÉ

Les travaux et autres documents produits ou réalisés par le Fournisseur en vertu du présent contrat ainsi que tous les renseignements, matériel ou documents communiqués par la Ville au Fournisseur seront considérés confidentiels et ne pourront en aucun cas être divulgués à un tiers sans le consentement écrit au préalable de la Ville.

Le Fournisseur s'engage à soumettre pour chaque employé impliqué au contrat une demande pour fin d'enquête de sécurité.

La Ville demeure responsable de choisir et de déterminer les mesures adéquates, du point de vue technologique, physique et organisationnel, respectant les exigences légales de sécurité, de protection, d'accès et de confidentialité afin de protéger ses données nominatives ainsi que de se conformer aux lois qui s'appliquent dans son domaine d'activité.

14. POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le Fournisseur s'engage à se conformer à la politique linguistique de la Ville de Montréal qui respecte la Charte de la langue française. De plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

15. ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Le Fournisseur doit maintenir en vigueur une assurance responsabilité de 1 000 000 \$ selon les conditions énoncées dans les contrats précédents, et ce, pour toute la durée du présent contrat.

16. RÉSILIATION

La Ville se réserve le droit absolu de résilier le présent contrat pour les motifs suivants :

- i) si le Fournisseur fait défaut de respecter l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat ;
- ii) toute insatisfaction raisonnable et justifiée à l'égard des services rendus par le Fournisseur en vertu du présent contrat.

Pour ce faire, lorsqu'un des événements décrits aux paragraphes i) et ii) se produit, la Ville doit adresser un avis de résiliation au Fournisseur énonçant les motifs de résiliation et ce dernier aura vingt (20) jours ouvrables à compter de la date de réception de cet avis pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi ce contrat sera alors automatiquement résilié à la suite de cette période de vingt (20) jours (la « date de résiliation »).

La Ville, dans la mesure où elle agit de bonne foi et raisonnablement compte tenu des circonstances, sera le seul et unique juge aux fins de déterminer si le Fournisseur a remédié aux défauts énoncés à l'avis dans le délai imparti.

Si le Fournisseur fait cession de ses biens, est dissout ou liquidé, le présent contrat est résilié de plein droit.

Le présent article ne peut être interprété comme une renonciation par la Ville aux autres recours ou droits de réalisation prévus par le *Code civil du Québec*.

La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

Le Fournisseur doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

Le Fournisseur n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation

La résiliation du contrat, en vertu du présent article ou de toute autre disposition du *Code civil du Québec*, ne met pas fin aux droits d'utilisation des licences ou sous-licences. Dans le cas d'une résiliation, les équipements reçus et payés et leur garantie en découlant demeurent la propriété de la Ville.

En cas de défaut de la Ville, le Fournisseur peut résilier la présente entente sur préavis écrit de trente (30) jours.

17. AVIS ET REPRÉSENTANT DES PARTIES

Tout avis, autorisation, approbation ou envoi de documents exigés en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et transmis par poste recommandée, télécopieur ou messenger à l'adresse de la partie concernée telle qu'elle est indiquée ci-après :

Ville : **Service des technologies de l'information**
Solutions d'affaires, Sécurité publique et Justice
Sébastien Berteau, Chef de division
801, Brennan 2^e étage
Montréal, Québec
H3C 0G4

Fournisseur : **WEST SAFETY SYSTEMS CANADA, INC.**
7150, rue Alexander-Fleming
St-Laurent, Québec
H4S 2C8
Jacques Zekry, Directeur, Ventes Internationales
cc. : Michael Matheson, Conseiller Juridique

Cet avis sera réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant l'envoi par télécopieur ou la date de réception par un messenger ou par poste recommandée. Également, en cas de grève du service postal, un tel avis pourra être aussi livré par huissier ou messenger. Il est alors réputé avoir été reçu le jour de sa livraison.

La Ville de Montréal est représentée aux fins des présentes par l'inspecteur-chef des Centres d'urgence 9-1-1 ou son représentant.

18. CESSION

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, par le Fournisseur sans le consentement écrit au préalable de la Ville.

19. INDÉPENDANCE DES ARTICLES

Un article du présent contrat déclaré nul, annulable ou impossible à exécuter, en totalité ou en partie, n'entraîne pas l'annulation du contrat ni ne constitue un motif valable de résiliation de celui-ci. Les autres articles continuent alors de s'appliquer et de lier les parties comme si cet article n'existait pas.

20. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et ses annexes constituent l'intégralité de l'entente entre la Ville et le Fournisseur.

21. INTERPRÉTATION DU CONTRAT

Les parties déclarent avoir lu et pris connaissance en tous points du présent contrat, en saisir pleinement l'objet et la portée et s'être mutuellement enquis de la compréhension et des conséquences de tous et chacun de ses articles.

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent contrat.

En cas de conflit, de contradiction ou d'incompatibilité, les documents du présent contrat ont priorité dans l'ordre décroissant suivant :

- i. Le présent contrat**
- ii. Annexe 10**
- iii. Annexe 9**
- iv. Annexe 8**
- v. Annexe 7B**
- vi. Annexe 7A**
- vii. Annexe 6A**
- viii. Annexe 6B**
- ix. Annexe 6**
- x. Annexe 5**
- xi. Annexe 4**
- xii. Annexe 3**
- xiii. Annexe 2**
- xiv. Annexe 1**

Les documents annexés au contrat sont complémentaires et doivent être acceptés comme un tout. Ils s'expliquent et se complètent réciproquement dans le but de définir les travaux à exécuter. L'intention des documents est d'embrasser tous les biens et la main d'œuvre nécessaires à l'exécution convenable des travaux.

Tout ce qui serait omis par les uns mais indiqué par les autres et qui serait nécessaire au parachèvement des travaux conformément à l'intention manifeste desdits documents du contrat doit être exécuté par le Fournisseur sans frais supplémentaires.

22. DURÉE DU CONTRAT

22.1 Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2020 et il prend fin le 31 décembre 2023. La durée du contrat est de quatre (4) ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023. Le présent contrat se prolongera automatiquement de mois en mois sauf préavis écrit de cinq (5) jours à l'effet contraire d'une partie à l'autre, et ce, aux mêmes mensualités que celles en vigueur au cours de la dernière année et aux mêmes termes et conditions. Le directeur des Centres d'urgence 9-1-1 et/ou la Ville pourra faire parvenir ce préavis. En aucun temps, cette prolongation ne pourra excéder un (1) an.

23. LOIS APPLICABLES

Le présent contrat est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en deux exemplaires, à Montréal, le _____, 2019.

VILLE DE MONTRÉAL

Yves Saindon, greffier

WEST SAFETY SERVICES CANADA, INC.

Ron Beaumont,
Directeur Général

Ce contrat a été approuvé par le conseil d'agglomération de Montréal le _____, 2019.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1, Résolution 97-309 du Comité exécutif du 29 1997 de la CUM pour acquisition et le support du SIIA

Annexe 2, Proposition de Positron Inc. Du 17 mars 1997 et révisée le 16 mai 1997 (numéro de référence 197017)

Annexe 3, Résolution 5546 du conseil du 19 aout 1998 de la CUM pour la mise en place d'un centre de relève.

Annexe 4, proposition de Positron pour le centre de relève

Annexe 5, Proposition de Positron du 9 mai 2002 pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien

Annexe 6, liste Excel des amendements au contrat no 197017 et au contrat du centre de relève.

Annexe 6A, actualisation du contrat original du SIIA

Annexe 6B, Modifications requises pour le renouvellement de contrat d'entretien

Annexe 7A : Mise à jour du système 9-1-1, contrat Q65063 – 16 novembre 2005

Annexe 7B, 10059 - Liste de rehaussement des équipements et proposition financière.

Annexe 8, offre d'intégration entre le système de prise d'appel d'urgence Power 911 et le Système de Répartition du Service de Police de la Ville de Montréal

Annexe 10, Soumission West 31115v8 et Liste des équipements couverts par le Contrat de maintenance



Annexe 1.pdf (626 Ko)



Annexe 2.pdf (354 Ko)



Annexe 3.pdf (66 Ko)



Annexe 4.pdf (359 Ko)



911 Offre
8-15-2002- Annexe.



ANNEXE 6
actualisation du cont.



Annexe 6A.pdf (16 Ko)



Annexe 7A.pdf (48 Ko)



Contrat-positron
2005 version ...



ANNEXE 8-offre
d'intégration.d...

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : mardi, 10 septembre 2019 à 19:30

Fiche de l'entreprise

Nom WEST SAFETY SERVICES CANADA, INC.

Adresse du siège social 606, BURRARD ST, SUITE 2800, PARK PLACE, VANCOUVER, BC, V6C 2Z7, CANADA

Numéro de client à l'AMP 3000936638

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1166219767

Autres noms d'affaires

- SERVICES WEST SAFETY CANADA

Le 20 septembre 2016

WEST SAFETY SERVICES CANADA, INC.
A/S MONSIEUR RONALD BEAUMONT
7150, RUE ALEXANDER-FLEMING
SAINT-LAURENT (QC) H4S 2C8

N° de décision : 2016-CPSM-1051603

N° de client : 3000938638

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

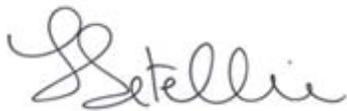
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SERVICES WEST SAFETY CANADA, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). WEST SAFETY SERVICES CANADA, INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 septembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1190206004

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1190206004.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-19

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-0962
Division : Service des finances, Direction du conseil et soutien financier



(1)

Dossier # : 1191543003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 \$, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 \$, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 \$, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de 2 X 12 mois- Appel d'offres public 19-17715 - (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, net de taxes pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives et de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal.

Il est recommandé :

1. d'accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 \$, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco Inc pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 \$, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, Le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 \$, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de 2 X 12 mois;

2. d'autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, nette de taxes, pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives et de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-30 11:40

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1191543003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 \$, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 \$, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 \$, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de 2 X 12 mois- Appel d'offres public 19-17715 - (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, net de taxes pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives et de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité sociale et des sports, connu depuis le 1^{er} janvier 2019 comme le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, (Service) assume les responsabilités des activités relatives à l'entretien extérieur de ses installations, dont le déneigement. Suite au rapatriement de ces responsabilités au Service par le Règlement 08-056, ces activités sont coordonnées par la Division de la gestion des installations sportives (DGIS) de la Direction des sports.

Lors du dernier appel d'offres en 2015, les installations de la DGIS concernées ont été regroupées par secteur géographique afin d'optimiser et rentabiliser les opérations de déneigement tout en facilitant l'octroi et la gestion des contrats. Ainsi, le Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), l'aréna Michel-Normandin (AMN), le Stade de soccer de Montréal

(SSM) et le TAZ ont été regroupés dans le Lot 1 et l'aréna Maurice-Richard (AMR) représente le Lot 2.

Pour la saison 2018-19, afin d'obtenir un meilleur prix de revient pour la réalisation des opérations de déneigement, l'implication des arrondissements a été demandée. Après analyse par le Service, il a été confirmé que cette méthode n'était pas concluante.

Arrivé à échéance depuis le 30 avril 2019, le contrat de déneigement du Parc Frédéric-Back de la Division de la concertation et du Mont-Royal et de la DGIS ont été unifiés afin de lancer un seul appel d'offres pour tous les besoins du Service.

Le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres le 26 juin dernier afin de conclure une entente d'une durée de deux (2) saisons pour les périodes hivernales situées entre le 1er novembre 2019 et le 30 avril 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1500 du 30 août 2017 Autoriser la prolongation jusqu'au 30 avril 2018, des contrats (CE15 1998) octroyés à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement du Complexe sportif Claude-Robillard, de l'aréna Michel-Normandin, du Stade de soccer de Montréal et du Taz, pour une somme maximale de 108 996,30 \$, taxes incluses et aux Entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard, pour une somme maximale de 15 959,68 \$, taxes incluses

CE15 1998 du 11 novembre 2015 Accorder à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur 1, un contrat pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et le TAZ, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 217 992,60 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14663 / Accorder à Les Entreprises Daniel Robert Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur 2, pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 919,36 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14663 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour le TAZ, de 7 276 \$ par année, pour les années 2016 et 2017

CE13 1541 du 25 septembre 2013 Accorder à Transport Rosemont Inc., plus bas soumissionnaire conforme, du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015, le contrat pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétons et terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 286,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 13-13069 et au tableau des prix reçus joint au rapport de la Directrice.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public #19-17715 a été lancé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 26 juin 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 août 2019, soit 55 jours après le dépôt et aucun addenda n'a été publié. Les soumissions sont valides pendant les 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 décembre 2019.

- Pour le lot 1: trois (3) entreprises ont déposé des soumissions. Le contrat, au montant de 588 304,08 \$, taxes incluses, a été octroyé à l'entreprise Paysagiste Solarco Inc. pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2021 pour les services de déneigement pour le CSCR et l'aréna Michel-Normandin;

- Pour le lot 2 : une (1) entreprise a déposé une soumission. Le contrat, au montant de 292 749,35 \$, taxes incluses a été octroyé à l'entreprise 178001 Canada Inc./Groupe Nicky, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2021, pour les services de déneigement pour le Stade, le TAZ et le Parc Frédéric-Back;
- Pour le lot 3 : deux (2) entreprises ont déposé des soumissions. Le contrat, au montant de 43 434,11 \$, taxes incluses a été octroyé à l'entreprise Daniel Robert Inc., pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2021, pour le service de déneigement de l'aréna Maurice-Richard

JUSTIFICATION

L'octroi de ces trois (3) contrats est essentiel afin d'assurer à la population l'accès sécuritaire aux bâtiments et aux installations sportives corporatifs durant les deux prochaines saisons hivernales soit : 2019-20 et 2020-21.

Conformément aux clauses de l'appel d'offres, la Ville octroie les contrats par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

Lot 1 - Résultats de l'appel d'offres : déneigement au CSCR et l'aréna Michel-Normandin (tous les coûts indiqués comprennent les taxes applicables)

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
Paysagiste Solarco Inc.	588 304,08	Nil	588 304,08
178001 Canada Inc./Groupe Nicky	669 844,35	Nil	669 844,35
Les entreprises Canbec Construction Inc.	802 065,60	Nil	802 065,60
Dernière estimation réalisée à l'interne	410 137,06	Nil	410 137,06
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			686 738,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,73 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			213 761,52
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse x 100			36,34 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			178 167,02
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation)/estimation x 100			43,44 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			81 540,27
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse x 100			13,86 %

Lot 2 - Résultats de l'appel d'offres : déneigement au Stade de soccer de Montréal, le TAZ et le Parc Frédéric-Back (tous les coûts indiqués comprennent les taxes applicables)

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
178001 Canada Inc./Groupe Nicky	292 749,35	Nil	292 749,35

Dernière estimation réalisée à l'interne	473 018,64	Nil	473 018,64
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			292 749,35
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse x 100			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse x 100			n/a
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-180 269,30
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100			-38,11 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100			n/a

Lot 3 - Résultats de l'appel d'offres : déneigement à l'aréna Maurice-Richard (tous les coûts indiqués comprennent les taxes applicables)

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
178001 Canada Inc./Groupe Nicky	44 265,38	Nil	44 265,38
Les entreprises Daniel Robert Inc.	43 434,11	Nil	43 434,11
Dernière estimation réalisée à l'interne	54 778,22	Nil	54 778,22
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			43 849,75\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse x 100			0,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			831,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse x 100			1,91 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-11 344,11\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation)/estimation x 100			-20,71 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			831,27 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse x 100			1,91 %

Il est pratiquement impossible de déterminer le coût réel pour le déneigement de sites spéciaux, ils comportent plusieurs éléments difficiles à quantifier et dont la valeur n'est

jamais constante selon le moment de la sollicitation du marché (travail manuel à la pelle, surface et mobilier fragiles, végétaux à protéger, contrainte de taille des équipements, présence constante du public, contrainte d'entassement de la neige, élimination fréquente de la neige, pénurie de main-d'oeuvre, etc.)

L'estimation totale de 937 933,93 \$, taxes incluses, pour les deux saisons hivernales a été basée sur le taux horaire des employés multiplié par les heures requises ainsi que le coût du marché des abrasifs (sel). Ce résultat démontre un écart de 13 446,30 \$, taxes incluses, soit 1,43 % entre l'estimation et les plus basses soumissions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale de trois (3) contrats est de 924 487,53 \$, taxes incluses, dont :

- 588 304,08 \$, taxes incluses, pour le Lot 1;
- 292 749,35 \$, taxes incluses, pour le Lot 2;
- 43 434,11 \$, taxes incluses, pour le Lot 3.

L'appel d'offres prévoit une option de prolongation de deux périodes d'un an chacune aux mêmes conditions.

Le budget nécessaire à ce dossier est de 844 180,34 \$, net de taxes, soit 422 090,17 \$ pour 2020 et 422 090,17 \$ pour 2021. 82,63% de cette dépense, soit 697 546,21 \$ sera assumé par la Ville centre et 17,37%, soit 146 634,13 \$, pour les services de déneigement au Parc Frédéric-Back, sera assumé par l'agglomération.

L'estimation totale de 937 933,93 \$, taxes incluses, pour les deux saisons hivernales a été basée sur le taux horaire des employés multiplié par les heures requises ainsi que le coût du marché des abrasifs (sel). Ce résultat démontre un écart de 13 446,30 \$, taxes incluses, soit 1,43 % entre l'estimation et les plus basses soumissions. Le montant pour les 2 périodes de prolongation d'un an chacun sont estimés à 940 120,82 \$, soit 470 060,41 \$ par année.

L'appel d'offres prévoit une option de prolongation de deux périodes d'un an chacune pour un montant total de 924 487,53 \$, taxes incluses, soit 462 243,77 \$ pour chaque année.

Les crédits requis pour ce dossier sont disponibles dans la base budgétaire de la DGIS (Division de la gestion des installations sportives) et la division de la Concertation du Bureau du Mont-Royal du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant le risque de chute de neige, le refus ou le report de ce contrat après le 1^{er} novembre 2019 pourraient avoir des répercussions sur la sécurité et l'accès de la population montréalaise aux installations sportives concernées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier décisionnel, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2019 Approbation par le conseil municipal

Novembre 2019 Début du contrat

Avril 2022 Fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GINCE
c/s centre sportif et installations dcqmvde

Tél : 514-872-0976
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Dino DAFNIOTIS
c/s centre sportif et installations dcqmvde

Tél : 514-872-8379
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directeur(trice)

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2019-09-16

Tél : 514-872-1456
Approuvé le : 2019-09-30

Dossier # : 1191543003**Unité administrative responsable :** Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations**Objet :** Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 \$, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 \$, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 \$, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de 2 X 12 mois- Appel d'offres public 19-17715 - (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, net de taxes pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives et de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal.**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS[19-17715_SEAO_Liste des commandes.pdf](#)[19-17715_pv.pdf](#)[19-17715_Intervention_appro..pdf](#)[19-17715_Tableau de vérification, lot 1.pdf](#)[19-17715_Tableau de vérification, lot 2.pdf](#)[19-17715_Tableau de vérification, lot 3.pdf](#)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement, 2
Tél : 514-872-1858**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-30

Denis LECLERC
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-868-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes, Lot 1, Complexe sportif Claude Robillard et Aréna Michel-Normandin	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	669 844,35 \$	<input type="checkbox"/>	
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	588 304,08 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	802 065,60 \$	<input type="checkbox"/>	

Nom des firmes, Lot 2 : Taz, Stade de soccer & Parc Frédéric-Back	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	292 749,35 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2

Nom des firmes, Lot 3, Aréna Maurice-Richard	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	44 265,38 \$	<input type="checkbox"/>	
LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.	43 434,11 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3

Information additionnelle

Un (1) preneur dit que d'autres engagements ne leur permet pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis, un (1) preneur dit qu'ils n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres dans le délai alloué et un (1) preneur n'as pas répondu à notre demande.

Bien que le résultat de l'appel d'offres public pour lequel il y a eu un (1) seul soumissionnaire pour le lot 2, l'estimation établie par la municipalité est supérieur à celui proposé dans la soumission. De ce fait, nous ne pouvons invoquer l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 19-17715

Titre : Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports

Date de publication sur le SÉAO : mercredi 26 juin 2019

Date d'ouverture des soumissions : mardi 20 août 2019

Addenda : 1: 10 juillet remplacement bordereau prix ; 2: 16 juillet périodes de visites			178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	PAYSAGISTE SOLARCO INC.	LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.			
Numéro de fournisseur VDM			120376	150057	118469			
Numéro NEQ			1141894387	1160902921	1142106435			
Lot 1, Complexe sportif Claude Robillard et Aréna Michel-Normandin								
Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Prix forfaitaire pour le déneigement saisons 2019-2020 et 2020-2021	1	549 000,00 \$	549 000,00 \$	480 000,00 \$	480 000,00 \$	673 300,00 \$	673 300,00 \$
2	Prix unitaire par chargement de neige avec un camion 12 roues	65	160,00 \$	10 400,00 \$	160,00 \$	10 400,00 \$	140,00 \$	9 100,00 \$
3	Prix unitaire par chargement de neige avec un camion semi-remorque	80	290,00 \$	23 200,00 \$	266,00 \$	21 280,00 \$	190,00 \$	15 200,00 \$
Total avant taxes				582 600,00 \$		511 680,00 \$		697 600,00 \$
TPS 5 %				29 130,00 \$		25 584,00 \$		34 880,00 \$
TVQ 9,9975 %				58 114,35 \$		51 040,08 \$		69 585,60 \$
Montant total				669 844,35 \$		588 304,08 \$		802 065,60 \$
			Requis					
Signature			Conforme		Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFR)			Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés public (AMF)			Oui	# 3001237304 Conforme	# 3000915626, en renouvellement, Conforme		# 2700027404, Conforme	
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBJ)			Non					
Garantie de soumission 3 %			Oui	Aviva # 487461-15-19 3%, conforme	Traite bancaire 57816882 : 17 647,12 \$, conforme		Intact # 7610671-19-058 3%, conforme	
Lettre d'engagement			Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui	Conforme	Non requis		Conforme	
Validation de conformité - CNESST			Oui	Valide 19 août 2019, conforme	Valide 16 août 2019, conforme		Valide 19 août 2019, conforme	
Autres conditions d'admissibilité ou document de requis								
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications			Non					
Copie des immatriculations des véhicules			Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
Copie assurance			Non					
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
Liste des équipements, machineries & accessoires			Oui	Conforme	Conforme		Conforme	

 Non-conforme
 Correction - Erreur de calcul
 Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 22 août 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17715

Titre : Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports

Date de publication sur le SÉAO : mercredi 26 juin 2019

Date d'ouverture des soumissions : mardi 20 août 2019

Addenda : 1: 10 juillet remplacement bordereau prix ; 2: 16 juillet périodes de visites			178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	
Numéro de fournisseur VDM			120376	
Numéro NEQ			1141894387	
Lot 2, TAZ				
Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1	Prix forfaitaire pour le déneigement saisons 2019-2020 et 2020-2021	1	44 900,00 \$	44 900,00 \$
2	Prix unitaire par chargement de neige avec un camion 12 roues	43	160,00 \$	6 880,00 \$
Lot 2, Stade de soccer				
Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total
3	Prix forfaitaire pour le déneigement saisons 2019-2020 et 2020-2021	1	52 800,00 \$	52 800,00 \$
4	Prix unitaire par chargement de neige avec un camion 12 roues	65	160,00 \$	10 400,00 \$
Lot 2, Parc Frédéric-Back				
Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total
5	Prix forfaitaire pour le déneigement saisons 2019-2020 et 2020-2021	1	129 000,00 \$	129 000,00 \$
6	Prix unitaire par chargement de neige avec un camion 12 roues	76	140,00 \$	10 640,00 \$
Total avant taxes articles 1@6				254 620,00 \$
TPS 5 %				12 731,00 \$
TVQ 9,9975 %				25 398,35 \$
Montant total				292 749,35 \$
			Requis	
Signature			Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui	Conforme
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme
Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés public (AMF)			Oui	# 3001237304 Conforme
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBO)			Non	
Garantie de soumission 3 %			Oui	Aviva # 487461-17-19 3%, conforme
Lettre d'engagement			Oui	Conforme
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui	Conforme
Validation de conformité - CNEST			Oui	Valide 19 août 2019, conforme
Autres conditions d'admissibilité ou document de requis				
Participation à la visite obligatoire			Oui	Conforme
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications			Non	
Copie des immatriculations des véhicules			Oui	Conforme
Copie assurance			Non	
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme
Liste des équipements, machineries & accessoires			Oui	Conforme

 Non-conforme
 Correction - Erreur de calcul
 Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 22 août 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17715

Titre : Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports

Date de publication sur le SÉAO : mercredi 26 juin 2019

Date d'ouverture des soumissions : mardi 20 août 2019

Addenda : 1: 10 juillet remplacement bordereau prix ; 2: 16 juillet périodes de visites			178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.		
Numéro de fournisseur VDM			120376	118469		
Numéro NEQ			1141894387	1142106435		
Lot 3, Aréna Maurice-Richard						
Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Prix forfaitaire pour le déneigement saisons 2019-2020 et 2020-2021	1	38 500,00 \$	38 500,00 \$	37 777,00 \$	37 777,00 \$
Total avant taxes				38 500,00 \$		37 777,00 \$
TPS 5 %				1 925,00 \$		1 888,85 \$
TVQ 9,9975 %				3 840,38 \$		3 768,26 \$
Montant total				44 265,38 \$		43 434,11 \$
Requis						
Signature			Conforme			
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui Conforme			
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui Conforme			
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui Conforme			
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui Conforme			
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui Conforme			
Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés public (AMF)			Non # 3001237304, fournis #2700035592, fournis			
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			Non			
Garantie de soumission 3 %			Oui Aviva # 487461-16-19 3%, conforme L'Unique 13556-59 3%, conforme			
Lettre d'engagement			Oui Conforme			
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui Conforme			
Validation de conformité - CNESTT			Oui Valide 19 août 2019, conforme Valide 13 août 2019, conforme			
Autres conditions d'admissibilité ou document de requis						
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications			Non			
Copie des immatriculations des véhicules			Oui Conforme			
Copie assurance			Non			
Renseignements complémentaires			Oui Conforme			
Liste des équipements, machineries & accessoires			Oui Conforme			

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérfié par : Éliane Clavette

Date : 22 août 2019



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Plaintes](#)

[Liste des commandes](#)

› Résultats d'ouverture

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 19-17715

Numéro de référence : 1282831

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Entreprises Daniel Robert Inc. 11550 Av Philippe-Panneton Rivière-des-Prairies Montréal, QC, H1E 4G4 NEQ : 1140155889	Monsieur Daniel Robert Téléphone : 514 648-3320 Télécopieur : 514 494-3964	Commande : (1614932) 2019-07-04 15 h 53 Transmission : 2019-07-04 17 h 26	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h - Courriel 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Nicky 9771 rue Waverly Montréal, QC, H3L 2V7 NEQ : 1141894387	Monsieur Nick Luongo Téléphone : 514 381-2986 Télécopieur : 514 381-0567	Commande : (1615516) 2019-07-07 9 h 32 Transmission : 2019-07-07 23 h 35	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h 01 - Télécopie 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4	Monsieur Nicolas lapalucci Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur	Commande : (1615945) 2019-07-08 14 h 22 Transmission : 2019-07-08 14	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h - Courriel 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) :

NEQ : 1142106435	: 514 481-9925	h 22	Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1612786) 2019-06-28 9 h 01 Transmission : 2019-06-28 9 h 10	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h 01 - Télécopie 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Paysagistes Solarco inc. 2060, av Francis-Hughes Laval, QC, H7S 1N4 NEQ : 1160902921	Monsieur Stéphane Charland Téléphone : 514 683-5150 Télécopieur : 450 667-5971	Commande : (1613819) 2019-07-02 18 h 37 Transmission : 2019-07-02 18 h 37	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h - Courriel 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1616707) 2019-07-09 16 h 58 Transmission : 2019-07-09 23 h 25	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h 01 - Télécopie 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, h7s1g3 NEQ : 1160753902	Madame Isabelle Lorrain Téléphone : 450 629-8516 Télécopieur : 450 629-9917	Commande : (1612642) 2019-06-27 17 h 19 Transmission : 2019-06-27 17 h 46	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h - Courriel 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.



Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du Trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2019 Tous droits réservés



Recherche



[À propos](#)

[Information sur les
contrats publics](#)

[Autorisation de
contracter](#)

[Porter plainte dans le
cadre d'un contrat public](#)

[Communication de
renseignements](#)

[Décisions
rendues](#)

[Outils et
publications](#)

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : **mercredi, 02 octobre 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : PAYSAGISTE SOLARCO INC.

Adresse du siège social : 2060, AV FRANCIS-HUGHES, , LAVAL, QC, H7S 1N4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000915626

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160902921

Autres noms d'affaires

- FERTILISATION SOLARCO
- FERTILISATION SOLERCO
- MARQUAGE EXPERT LIGNE
- TRAVAUX ÉTUDIANTS ÉCONOMIQUES

[Nouvelle recherche](#)

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 19 juillet 2016

PAYSAGISTE SOLARCO INC.
A/S MONSIEUR STÉPHANE CHARLAND
2060, FRANCIS-HUGHES
LAVAL (QC) H7S 1N4

N° de décision : 2016-CPSM-1039982

N° de client : 3000915626

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- FERTILISATION SOLARCO
- FERTILISATION SOLERCO
- MARQUAGE EXPERT LIGNE
- TRAVAUX ÉTUDIANTS ÉCONOMIQUES

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). PAYSAGISTE SOLARCO INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **18 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec

100, rue de la Grande Allée, 10^e étage
Bureau 1000
Québec (Québec) G1R 5T5
Téléphone : 514 395-1337
Télécopieur : 514 395-1337

Montréal

395, square Victoria, 22^e étage
C.P. 746, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1K3
Téléphone : 514 395-1337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1191543003

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations

Objet : Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 \$, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 \$, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 \$, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de 2 X 12 mois- Appel d'offres public 19-17715 - (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, net de taxes pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives et de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1191543003 SGPMRS Deneigement V2.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-30

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1191073002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification à une dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 710 423,21 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 710 423,21 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-30 08:43

Signataire :

Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1191073002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification à une dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 710 423,21 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a été approuvé par le comité exécutif le 7 août 2019 (CE19 1209), par le conseil municipal le 19 août 2019 (CM19 0846) et par le conseil d'agglomération le 22 août 2019 (CG19 0365).

Suite à une révision des biens et services offerts, le fournisseur a dû ajuster à la baisse les soumissions déposées antérieurement à la Ville. Voici les résultats constatés:

1. Une année de maintenance doit être retirée de la soumission (Enregistreur Exacom) ;
2. La première année de maintenance de chaque produit doit être retirée des montants imputables aux PTI 68008 et 68420 ;
3. Une inversion des montants imputables aux PTI des projets 68008 et 68420 s'est produite. De plus, un ajustement à la baisse de la valeur globale du contrat et des projets PTI 2019 est nécessaire.

La valeur globale du contrat a été ajustée comme suit :

- Retrait d'une année de maintenance correspondant à 17 326,09 \$, taxes incluses. Suite à cet ajustement dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208) la dépense additionnelle de l'entente s'élève à 397 848,65 \$ pour une majoration totale du contrat à 48 710 423,21 \$.

La répartition de la dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, se présente comme suit :

Dépense PTI (Toutes taxes)	Dépenses Budget de fonctionnement (Toutes taxes)	Total Dépenses (Toutes taxes)
180 479,21 \$	217 369,44 \$	397 848,65 \$

La répartition de la dépense au PTI se présente comme suit :

PTI (Projet 68008) (Toutes taxes)	PTI AGGLO. (Projet 68420) (Toutes taxes)	Total Dépenses (Toutes taxes)
67 406,72 \$	113 072,49 \$	180 479,21 \$

La dépense de 67 406,72 \$, taxes incluses (61 551,32 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2019 Service des TI au projet 68008 – SERAM et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-044. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville-centre.

La dépense de 113 072,49 \$, taxes incluses (103 250,25 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2019 Service des TI au projet 68420 – Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne le SIM, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La répartition de la dépense au budget de fonctionnement de 217 369,44 \$ se présente comme suit :

Année	Maintenance 2 consoles au site de la rue Notre-Dame Ouest (Toutes taxes)	Maintenance 52 licences et 2 logiciels d'intégration pour les sites de la rue Rachel (centre de relève et Avenue du Parc) (Toutes taxes)	Total annuel (toutes taxes)
2020	6 826,07 \$	17 326,09 \$	24 152,16 \$
2021	6 826,07 \$	17 326,09 \$	24 152,16 \$
2022	6 826,07 \$	17 326,09 \$	24 152,16 \$
2023	6 826,07 \$	17 326,09 \$	24 152,16 \$
2024	6 826,07 \$	17 326,09 \$	24 152,16 \$
2025	6 826,07 \$	17 326,09 \$	24 152,16 \$
2026	6 826,07 \$	17 326,09 \$	24 152,16 \$
2027	6 826,07 \$	17 326,09 \$	24 152,16 \$
2028	6 826,07 \$	17 326,09 \$	24 152,16 \$
Dépense totale au budget de fonctionnement	61 434,63 \$	155 934,81 \$	217 369,44 \$

La dépense de 217 369,44 \$, taxes incluses (198 487,27 \$, net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au

budget d'agglomération. Cette dépense sera financée par un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des TI de 22 100,00 \$ au net à compter de 2020.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean GAGNÉ, Service des technologies de l'information
Sébastien BERTEAU, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

514 872-4316

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1191073002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale

Objet :

Autoriser la modification à une dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 710 423,21 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1191073002 Addenda.xlsx](#)[GDD 1191073002 PTI Addenda.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : (514) 872-0709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-27

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ere) budgétaire

Tél : 514-872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197690001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction partenaires d'affaires en communication , Division partenaires d'affaires en communication - A
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Imprime-Emploi, un contrat d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 \$ toutes taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure un contrat, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation d'une durée maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 \$ toutes taxes incluses ;
2. d'accorder à Imprime-Emploi, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17398 et au tableau de prix reçu ;
3. d'imputer ces dépenses en conformité avec les informations inscrites dans l'intervention financière du dossier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-30 09:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1197690001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction partenaires d'affaires en communication , Division partenaires d'affaires en communication - A
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Imprime-Emploi, un contrat d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 \$ toutes taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'expérience citoyenne de des communications est appelé à communiquer des informations aux résidents et citoyens des quartiers ou arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris. Ces informations sont relatives à la nature et à la durée des travaux, aux voies d'accès alternatives, à la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc. La transmission de ces informations essentielles est réalisée notamment par la distribution d'avis ou de bulletins porte-à-porte aux résidents d'un ou des secteurs ciblés. Ce service sera aussi disponible en tout temps, afin d'informer les résidents en cas de situation d'urgence et/ou pour distribution massive.

L'appel d'offres 19-17398 a été lancé le 29 juillet 2019 dans le journal «Le Devoir» et sur SEA0 et la fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 29 août 2019. Lors du processus, six (6) firmes se sont procurées le cahier des charges et deux (2) ont déposé une soumission.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire, au moins trente (30) jours calendrier, avant la date présumée de la fin du contrat et à la suite d'une entente écrite intervenue entre les deux (2) parties, le contrat pourra être prolongé de douze (12) mois. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 19-17398.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0499 - 20 septembre 2018 - Autoriser la prolongation pour une période de douze mois du contrat avec Distributions LG inc. (CG16 0536), soit du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour un montant de 651 908,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 303 816,50 \$ à 1 955 724,75 \$, taxes incluses (1184956001).

CG16 0536 - 29 septembre 2016 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois supplémentaires, avec Distributions LG inc., pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 16-15299 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) (1163433004).

CE16 0569 - 13 avril 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Imprime-Emploi, pour la fourniture, sur demande, d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal, au prix unitaire de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 515,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14652 (3 soumissionnaires) (1163433001).

CG15 0076 - 26 février 2015 - Conclure avec la firme Distribution LG inc., une entente cadre collective (772 632 \$), d'une durée totale de 36 mois, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis et/ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 14-13949 (1 soumissionnaire) (1156133001).

CG12 0342 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre collective (579 474,00 \$) d'une durée de 12 mois, avec option de 2 prolongations de 12 mois supplémentaires chacune, avec Distribution T.I.M. pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 12-12135 (1 soumissionnaire) (1125983003).

CG09 0221 - 18 juin 2009 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Distribution T.I.M. (327 332,50 \$) pour la préparation et la distribution d'avis ou de bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal - Appel d'offres public 09-11012 (1 soumissionnaire) (1094002002).

CE08 1087 - 11 juin 2008 - Conclure une entente-cadre d'une durée de douze mois, avec la firme Distribution T.I.M. (97 072,50 \$), pour la fourniture sur demande d'impression, de préparation et de distribution d'avis ou de bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal, à la suite à l'appel d'offres public 08-10721 (2 soumissionnaires) (1080343003).

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, dans le cadre des nombreux travaux en cours sur son territoire, est appelée à informer régulièrement les citoyens des travaux menés dans leur voisinage. Ces communications impliquent l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis aux citoyens riverains et usagers locaux affectés par des travaux d'infrastructures ou de voirie. Par exemple, la nature et la durée des travaux, les voies d'accès alternatives, la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc., constituent des informations essentielles aux résidents.

Conclusion d'une nouvelle entente pour le service d'impression et de distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information sur demande. Cette entente sera valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son émission. Toutefois, à la fin de la période de validité de l'entente et à la suite d'un accord entre les deux (2) parties, la Ville pourra se prévaloir de l'option de prolongation de l'entente selon les mêmes termes et conditions. L'option de prolongation prévue au contrat est d'une durée maximale de douze (12) mois.

Les avis aux résidents

Les avis aux résidents sont généralement de format légal (8.5" X 14") muni de l'entête et du logo de la Ville de Montréal et portant la mention «Avis aux résidents». Ce gabarit est fourni et déjà imprimé par la Ville. Notons qu'il y a un bloc rouge au verso qui porte la mention INFO-TRAVAUX.

Inventaire

En vue de répondre rapidement aux demandes de préparation et de distribution des avis aux résidents, le fournisseur doit conserver en inventaire une quantité suffisante de gabarits.

Distribution

Le fournisseur doit être en mesure de distribuer les avis sur tout le territoire de l'île de Montréal, tant dans les 19 arrondissements de la Ville que dans les villes liées.

Les avis sont distribués de porte-à-porte et déposés dans les boîtes aux lettres des résidences, immeubles multi-logements, commerces, etc. Dans les établissements et édifices à bureaux, les avis sont distribués aux occupants de chaque étage si c'est possible ou déposés au comptoir d'accueil en nombre suffisant pour les occupants.

Les avis sont aussi déposés dans les boîtes aux lettres indiquant un refus de circulaires.

Délais

Le fournisseur doit être en mesure de compléter une opération d'impression et de distribution d'avis dans les 24 heures suivant l'appel. Le fournisseur doit être capable de distribuer un avis, de façon exceptionnelle, dans la journée même de la réception d'une demande.

Distribution en urgence

Des circonstances inhabituelles pourraient exiger une distribution urgente de soir, de nuit, de fin de semaine ou lors des journées fériées et/ou chômées. Dans ces cas particuliers, seul le prix de distribution des avis (1 000,00 \$) pourra être majoré d'un maximum de 150% (taux de majoration).

Distribution massive

La Ville pourrait aussi être appelée à mettre en marche une stratégie de communication d'envergure publique, dont les avis constituent un moyen d'informer sa population d'une situation de gravité exceptionnelle.

Par distribution massive, on entend donc une distribution unique, couvrant plusieurs secteurs, comprenant un minimum de 20 000 avis et exécutée en continu (24/24) jusqu'à sa terminaison. Dans ces situations, seul le prix de distribution des avis (1000,00 \$) pourra être majoré d'un maximum de 200% (taux de majoration).

Le soumissionnaire doit être en mesure de soutenir la Ville, tant par :

- sa rapidité de réaction à organiser ses ressources de production ;
- sa capacité à organiser ses ressources de distribution et à augmenter les effectifs au besoin ;
- son rythme de livraison d'avis sur 24 heures.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public 19-17398

Titre : Impression et distribution d'avis aux résidents.

Description et usage :

Fournir, sur demande, un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal.

Date de lancement : 29 juillet 2019

Date d'ouverture : 29 août 2019

Preneurs de cahier des charges (6)

Il y a eu 6 preneurs de cahier de charges et 4 désistements :

- (2) manque de temps et de personnel pour pouvoir répondre à l'appel d'offres ;
- (1) spécifications demandées non rencontrées, distribution porte-à-porte ;
- (1) aucune réponse de leur part.

Soumissionnaires (2)

Analyse des soumissions

Tel que stipulé dans les documents d'appel d'offres, l'octroi de contrat est accordé au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de l'ouverture des soumissions, les deux (2) soumissionnaires étaient conformes. L'offre de la firme Imprime-Emploi est jugée conforme et est la plus basse. Cette firme est recommandée comme adjudicataire. (Voir le tableau des prix ci-après)

Montant de l'offre du fournisseur «Imprime-Emploi»

1 106 775\$ + TPS (5%) 55 338,75\$ + TVQ (9.975%) 110 400,80\$ = 1 272 514,55\$

L'estimation est basée sur la moyenne observée durant les années du dernier contrat soit de 2016 à ce jour.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la firme «Imprime-Emploi» pour une période de vingt-quatre (24) mois avec la possibilité d'une prolongation maximale de 12 mois, aux prix unitaires soumis, un contrat pour une somme maximale de 1 272 514,55\$ toutes taxes incluses, afin de fournir sur demande un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal, le tout conformément à l'appel d'offres public 19-17398.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Imprime-Emploi	1 106 775 \$		1 272 514,56 \$
Distributions LG inc.	1 162 000 \$		1 336 009,50 \$
Dernière estimation réalisée	1 200 000 \$		1 379 700,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 304 262,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	2,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	63 484,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	5,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	107 185,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	7,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'expérience citoyenne et des communications a effectué une estimation de la dépense en se basant sur les derniers prix du marché et sur l'historique de consommation des trois dernières années. L'analyse des prix soumis révèle un écart entre les soumissionnaires conformes «Imprime-Emploi» et «Distributions LG inc.» de 2,5% soit 63 494,94 \$.

Le contrat est assumé au budget du Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC), tel que prévu à l'intervention financière.

Cette dépense est prise en compte dans la charge des dépenses mixtes d'administration générale. Ainsi cette dépense, étant déjà incluse au budget du SECC, n'entraîne aucune charge supplémentaire à l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Imprime-emploi est une entreprise d'insertion à l'emploi à but non lucratif qui est membre du collectif des entreprises d'insertion du Québec.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'information aux résidents soulève des questions sur les impacts des travaux et peut retarder le démarrage et la livraison de travaux déjà planifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : octobre 2019.
Début du contrat : octobre 2019.

Une entente auprès de l'adjudicataire sera émise par le Service de l'approvisionnement à la suite de l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment le règlement sur la gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement. L'appel d'offres a inclus les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Patricia SANCHEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, Service des finances

Lecture :

Viorica ZAUER, 25 septembre 2019
Andres LARMAT, 24 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine CÔTÉ
charge(e) de communication

Tél : 514-872-8602
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-20

Ève CARLE
c/s communication

Tél : 514-868-5938
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée BÉDARD
Directrice

Tél : 514 872-5141
Approuvé le : 2019-09-27

Dossier # : 1197690001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction partenaires d'affaires en communication , Division partenaires d'affaires en communication - A
Objet :	Conclure avec la firme Imprime-Emploi, un contrat d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 \$ toutes taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17398 PV.pdf](#)[19-17398-DetCah_SEAO.pdf](#)[19-17398-TCP.pdf](#)[19-17398-Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-24

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
IMPRIME-EMPLOI	1 272 514,55 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	N/A
DISTRIBUTION L.G. INC.	1 336 009,50 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Désistements :

- (2) manque de temps et de personnel pour pouvoir répondre à l'appel d'offres ;
- (1) spécifications demandées non rencontrées, distribution porte-à-porte ;
- (1) aucune réponse de leur part.

Préparé par : Le - -

No de l'appel d'offres

19-17398

Agent d'approvisionnement

Andres Larmat

Conformité	Oui
------------	-----

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
IMPRIME-EMPLOI										
	0	Impression et distribution d'avis aux résidents	1	Impression sur le document de base seulement du message variable sur les avis, recto-verso. (Papier fourni par la	4500	Mille	1	54,20 \$		
									243 900,00 \$	280 424,03 \$
			2	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages recto seulement (Papier fourni par l'adjudicataire)	1500	Mille	1	47,80 \$		
									71 700,00 \$	82 437,08 \$
			3	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages recto-verso (Papier fourni par l'adjudicataire)	500	Mille	1	65,95 \$		
									32 975,00 \$	37 913,01 \$
			4	Pliage	4500	Mille	1	19,30 \$	86 850,00 \$	99 855,79 \$
			5	Distribution porte à porte des avis et autres documents	4500	Mille	1	145,00 \$	652 500,00 \$	750 211,88 \$
			6	Distribution en urgence	20	Mille	1	217,50 \$	4 350,00 \$	5 001,41 \$
			7	Distribution massive	50	Mille	1	290,00 \$	14 500,00 \$	16 671,38 \$
Total (IMPRIME-EMPLOI)									1 106 775,00 \$	1 272 514,56 \$
DISTRIBUTIONS LG INC.										
	0	Impression et distribution d'avis aux résidents	1	Impression sur le document de base seulement du message variable sur les avis, recto-verso. (Papier fourni par la	4500	Mille	1	20,00 \$		
									90 000,00 \$	103 477,50 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1M2



Tableau d'analyse des prix

DISTRIBUTIONS LG INC.	0	Impression et distribution d'avis aux résidents	2	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages recto seulement (Papier fourni par l'adjudicataire)	1500	Mille	1	40,00 \$	60 000,00 \$	68 985,00 \$
			3	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages recto-verso (Papier fourni par l'adjudicataire)	500	Mille	1	60,00 \$	30 000,00 \$	34 492,50 \$
			4	Pliage	4500	Mille	1	12,00 \$	54 000,00 \$	62 086,50 \$
			5	Distribution porte à porte des avis et autres documents	4500	Mille	1	200,00 \$	900 000,00 \$	1 034 775,00 \$
			6	Distribution en urgence	20	Mille	1	400,00 \$	8 000,00 \$	9 198,00 \$
			7	Distribution massive	50	Mille	1	400,00 \$	20 000,00 \$	22 995,00 \$
	Total (DISTRIBUTIONS LG INC.)									1 162 000,00 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17398

Numéro de référence : 1291075

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Impression et distribution d'avis aux résidents

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
DATA Gestion des Communications 4 Place du Commerce Bureau 420 Montréal, QC, H3E 1J4 http://www.datacm.com	Monsieur Nassim Sharara Téléphone : 514 761-5353 Télécopieur :	Commande : (1622905) 2019-07-29 17 h 17 Transmission : 2019-07-29 17 h 17	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Deschamps Impression Inc. 755, boul. Deschutes Québec, QC, G1E 2C2 http://www.deschampsimp.com	Monsieur Claude Martineau Téléphone : 418 667-3322 Télécopieur : 418 667-5389	Commande : (1622982) 2019-07-30 8 h 49 Transmission : 2019-07-30 8 h 49	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Distributions LG Inc. 5648, boul. Thimens Montréal, QC, H4R2K9 http://www.distributionlg.com	Madame Lise Goulet Téléphone : 514 779-0956 Télécopieur :	Commande : (1623120) 2019-07-30 12 h 57 Transmission : 2019-07-30 12 h 57	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Imprime Emploi 5500 rue Fullum bureau 318 Montréal, QC, H2G 2H3	Monsieur Michel Morin Téléphone : 514 277-7535 Télécopieur : 514 277-2273	Commande : (1623759) 2019-08-01 12 h Transmission : 2019-08-01 12 h	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Imprimeries Transcontinental Inc. 710 rue Bouvier local, 107 Québec, QC, G2J 1C2	Monsieur Alain Tardif Téléphone : 418 840-5000 Télécopieur : 418 840-5001	Commande : (1623645) 2019-08-01 8 h 50 Transmission : 2019-08-01 8 h 50	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PréciGrafik Inc. 4545, boulevard de Portland Sherbrooke, QC, J1L 0J1	Monsieur Gilles Blais Téléphone : 819 822-0233 Télécopieur : 819 822-4193	Commande : (1624000) 2019-08-02 10 h 08 Transmission : 2019-08-02 10 h 08	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Dossier # : 1197690001

Unité administrative responsable :

Service de l'expérience citoyenne et des communications ,
Direction partenaires d'affaires en communication , Division
partenaires d'affaires en communication - A

Objet :

Conclure avec la firme Imprime-Emploi, un contrat d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 \$ toutes taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Gdd 1197690001 Imprime-emploi.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia SANCHEZ
Préposé au budget
Tél : 514 872-4764

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-25

Michelle DE GRAND-MAISON
Professionnelle -Chef d'équipe,
Tél : 514-872-7512
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196335007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la dernière année de prolongation prévue au contrat de la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020) pour une valeur maximale de 482 412,11 \$ (incluant les taxes)

IL EST RECOMMANDÉ :

1. de reconduire la dernière année de prolongation prévue au contrat de la convention signée en décembre 2010 pour une durée d'un (1) an par laquelle Morneau Shepell s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 482 412,11 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-09-25 17:52

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1196335007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la dernière année de prolongation prévue au contrat de la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020) pour une valeur maximale de 482 412,11 \$ (incluant les taxes)

CONTENU

CONTEXTE

À la fin 2010, la Ville de Montréal a approuvé une convention avec la firme Morneau Shepell pour des services professionnels d'actuariat et de support au Bureau des régimes de retraite de Montréal pour une durée de cinq (5) ans. La décision d'octroyer le contrat est datée du 8 décembre 2010 (CE10 1968) et faisait suite à un appel d'offres public. La Ville a retenu les services de la firme pour fournir principalement les services suivants :

- Estimer la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins du budget de la Ville;
- Établir la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins des états financiers de la Ville;
- Participer aux travaux ad hoc en vue de répondre aux demandes des vérificateurs de la Ville;
- Offrir un support à l'équipe du Bureau dans l'administration des régimes de retraite (expertise actuarielle, réglementaire, etc.);
- Fournir un outil de suivi (baromètre) relatant les informations financières pertinentes au suivi de la situation financière des régimes de retraite.

La convention initiale de cinq (5) ans visait la période 2010 à 2015 inclusivement. L'article 4 de la convention de 2010 permet toutefois après l'échéance des cinq (5) ans, de reconduire la convention, à chaque année, selon la décision des instances municipales, et ce, pendant une durée maximale de cinq (5) années additionnelles.

La convention a été reconduite pour une quatrième année, soit pour la période allant du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019 (CG18 0551), conformément au contrat initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0551 - 25 octobre 2018 - 1186335002 - Reconduire la convention de services professionnels d'actuaire intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968) (CG16 0455), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses

CG17 0303 - 24 août 2017 - 1176335002 - Reconduire la convention de services professionnels d'actuaire intervenue avec Morneau Shepell, pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2017 au 8 décembre 2018, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018

CG16 0455 - 25 août 2016 - 1163720002 - Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017) pour une valeur maximale de 478 583,47 \$ (incluant les taxes) ou 416 250 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017

CG15 0394 - 18 juin 2015 - 1153720001 - Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2015 au 8 décembre 2016) pour une valeur maximale de 558 626,55 \$ (incluant les taxes) ou 485 867,81 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2016

CE10 1968 - 8 décembre 2010 - 1104084004 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de cinq ans, renouvelable pour cinq années additionnelles avec l'autorisation du comité exécutif, à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) pour la rétention de services professionnels d'actuaire pour une somme maximale de 2 252 138,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 10-11 360) trois soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un montant de 220 000,00 \$ à titre de dépenses contingentes incluses au contrat

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la reconduction de la convention existante pour une année additionnelle. En d'autres termes, il s'agit uniquement de donner effet à une disposition contractuelle.

JUSTIFICATION

Les travaux réalisés par la firme tant pour l'administration des régimes de retraite (support aux mandats délégués des différentes commissions) que pour l'évaluation de la charge comptable associée aux régimes de retraite (confection du budget et des états financiers de la Ville) sont de nature récurrente car ils sont requis année après année.

En premier lieu, il nous apparaît opportun de donner effet à la disposition contractuelle, soit de prolonger la convention, car la firme offre un niveau de services de très bonne qualité et respecte les échéanciers. Par ailleurs, le contexte particulier visant les régimes de retraite dans le secteur municipal et plus particulièrement la situation des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, où une fine connaissance de nos régimes constitue un atout important (les fusions des régimes de retraite, la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), etc.) nous incite aussi à utiliser la clause de prolongation prévue au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2010, le montant total du contrat d'une durée de cinq (5) ans totalisait 1 995 250 \$ avant taxes. À l'époque, une prévision des dépenses avait été produite pour chacune des années à titre indicatif seulement. Toutefois, compte tenu que les dépenses d'une année étaient grandement influencées, d'une part, par le volume de travail découlant des nouvelles ententes d'harmonisation signées et, d'autre part, des changements apportés aux normes comptables, il était prévu que ces sommes pouvaient être réaménagées

différemment d'une année à l'autre, dans la mesure où le Service disposait des crédits budgétaires disponibles. Mentionnons que sur les cinq (5) premières années du contrat, les taux horaires prévus au contrat sont demeurés inchangés, c'est-à-dire que la firme avait maintenue constante ses taux horaires.

En ce qui concerne la reconduction, le devis technique associé à ce dossier mentionnait à l'article 6 :

« Le soumissionnaire devra indiquer :

La structure des taux horaires pour une période de cinq (5) ans par catégorie de professionnels pour effectuer les travaux qui pourraient être requis par le Bureau des régimes de retraite;

Les prix qui seront facturés pour les années ultérieures, dans l'éventualité où le contrat est prolongé, seront déterminés sur la base d'une indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation ;

Le soumissionnaire doit compléter le bordereau de prix» . (notre soulignement)

Le sommaire décisionnel relatif au dossier (1104084004) mentionnait aussi dans la section description :

« Le présent dossier a pour objet d'obtenir l'autorisation de signer une convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco), firme d'actuaire conseils, sélectionnée suite à un appel d'offres public. Il y a eu cinq (5) preneurs de cahiers de charge et trois (3) soumissionnaires pour cet appel d'offres. Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire est de 10 % inférieur au montant estimé au moment du lancement de l'appel d'offres. Le montant estimé était basé sur les coûts actuels de services professionnels. Cette convention d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement annuelle pour une période additionnelle de cinq (5) ans avec l'autorisation du comité exécutif, porte sur la rétention de services professionnels d'actuarial requis afin de supporter la Ville dans l'administration des régimes de retraite dont elle est le délégataire. » (notre soulignement)

Impact financier pour l'exercice 2020

Comme le prévoit la convention, nous devons majorer les taux horaires d'un indice d'inflation. Nous utilisons l'indice d'inflation de Montréal produite par Statistique Canada. Il s'agit d'un indice reconnu. Nous utilisons l'indice mensuel moyen des douze mois de 2018 (129,5) divisé par l'indice mensuel moyen des douze mois de 2017 (127,3) afin d'éviter la volatilité observé de l'indice sur une base mensuelle. L'indice des prix à la consommation obtenu avec cette formule est de 1,7 %.

Compte tenu de l'indice des prix à la consommation relativement modeste, Morneau Shepell sera en mesure de réaliser les différents mandats afférents sans augmenter le budget de l'année passée, soit un montant total de 419 580 \$ (avant taxes). En ajoutant les taxes, nous obtenons une somme de 482 412 \$.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 440 500 \$ (taxes nettes), est prévu au Service des finances (160 000 \$) ainsi qu'au Bureau des régimes de retraite (280 500 \$). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Il s'agit d'une dépense mixte d'administration générale pour les crédits attribués au Service des finances. Pour ce qui est des crédits attribuables au Bureau des régimes de retraite, les dépenses seront mixtes dont la répartition était, pour 2019, 50,1 % pour l'agglomération et 49,9 % pour le local.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions des régimes de retraite ont délégué à la Ville l'administration de leur régime de retraite. Plusieurs services nécessitent une expertise que la Ville n'a pas et qu'elle doit obtenir d'une firme d'actuaire conseil. Un refus ou un report du présent dossier mettrait la Ville dans une situation où elle ne serait pas en mesure de rendre les services requis en vertu de ses obligations et responsabilités de délégataire. Si la Ville cessait d'offrir les services qui lui ont été délégués, les commissions pourraient engager des dépenses à cet effet et, par la suite, présenter la facture à la Ville qui devrait s'en acquitter tel que prévu dans les règlements des régimes de retraite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aviser la firme que la Ville désire se prévaloir de la clause prévue à la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Patricia SANCHEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Paul SIMARD
Conseiller - Caisses de retraite

ENDOSSÉ PAR

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

Le : 2019-09-17

Tél : 514 872-6520
Télécop. : 514 872-1855

Tél : 514 872-5902
Télécop. : 514 872-1855

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2019-09-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-09-25

Dossier # : 1196335007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Objet :	Reconduire la dernière année de prolongation prévue au contrat de la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020) pour une valeur maximale de 482 412,11 \$ (incluant les taxes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1196335007.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia SANCHEZ
Préposé au budget
Tél : 514 872-4764

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-23

Pierre BLANCHARD
conseiller budgétaire
Tél : 514-872-6714
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1195243002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue à l'entente 1146051-P accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) – Solution de centre de contacts clients.

Il est recommandé:

1. d'autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue du contrat octroyé à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) - Solution de centre de contact client, tel qu'énoncé dans la demande de changement au contrat (DDCC) pour lesquels le fournisseur s'engage à fournir à la Ville les nouveaux services au tarif décrit ;
2. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information de ratifier la DDCC relative au contrat visé et tous documents y afférents, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-30 11:00

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1195243002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue à l'entente 1146051-P accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) – Solution de centre de contacts clients.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

En 2016, la Ville par l'entremise de son Service des technologies de l'information (STI) a mis l'accent sur les communications numériques (téléphonie filaire, web diffusion, centres de contact client) et plus particulièrement sur le rehaussement de la plateforme téléphonique d'un groupe spécifique de centres d'appel. Le Service 311, la Cour municipale, le centre de services du STI, le Service de la gestion et de la planification immobilière ainsi que la Centrale d'information policière (CIP) constituaient, dans l'immédiat, le groupe de centres d'appels cible à rehausser étant donné la date d'échéance de l'entente avec le fournisseur de service de leur plateforme téléphonique.

L'objectif du projet Centre de contact client (CCC) est d'harmoniser et d'améliorer la gestion des Centres d'appels en déployant une plateforme uniformisée offrant des services multicanaux. En effet, avec les nouveaux moyens de communication (internet, courriel, clavardage), il était nécessaire pour la Ville de multiplier ses points de contact pour optimiser l'expérience client.

Le projet a été mis en œuvre en deux phases. La phase I consistait à migrer les cinq centres d'appels du groupe cible en reconduisant uniquement les fonctionnalités existantes et la phase II implique l'intégration de nouveaux centres d'appels et l'activation de nouvelles fonctionnalités qui, quoique présentes dans la plateforme, doivent être paramétrées et personnalisées.

Les services inclus dans le présent dossier pourront être utilisés par l'ensemble des utilisateurs de la plateforme afin d'améliorer les services offerts aux citoyennes et citoyens, tout en optimisant son opérationnalisation par les employés de la Ville. Cette

approche s'inscrit dans la stratégie d'optimisation et d'automatisation des services technologiques de la Ville. En effet, l'appui sur une plateforme infonuagique, la standardisation de l'offre disponible à tous ainsi que la mutualisation d'expertise permet une meilleure adéquation entre les besoins citoyens et les services technologiques offerts ainsi qu'une évolution de l'offre plus agile.

Le présent dossier vise à autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue de l'entente 1146051-P accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) – Solution de centre de contacts clients.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0432 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Rogers Communications Canada inc., pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Depuis mars 2017, le projet a entamé la phase II de son déploiement qui consiste à standardiser les solutions CCC de la Ville et à mettre en place les fonctionnalités qui répondent aux besoins croissants de mieux servir les clients et de gérer efficacement les opérations.

La standardisation des solutions de CCC de la Ville a permis à plus de clients de bénéficier des tarifs avantageux que nous concède le contrat actuel. Six (6) nouveaux centres de contact ont été ajoutés à la plateforme CCC. Ceci n'affecte en rien la quantité maximale d'utilisateurs et le prix unitaire associé aux licences prévues au contrat. Ces ajouts sont conformes aux prévisions de dépenses au budget de fonctionnement de l'enveloppe et leur intégration était prévue au plan d'évolution de la plateforme. Les dépenses afférentes comprennent, l'activation, la paramétrisation et la personnalisation des fonctionnalités de base.

En parallèle, la mise en œuvre et l'exploitation du contrat auprès du premier groupe de CCC ont mis en lumière des besoins spécifiques à la gestion des centres de contact client, à la communication avec la clientèle et à la gestion des effectifs. Par conséquent, il est nécessaire d'ajouter des produits (modules et logiciels) et services au catalogue du contrat

L'intégration des services accessoires suivants à l'entente permettra de répondre aux besoins de la Ville notamment pour le Service 311.

Sondages automatisés - la publication et l'analyse de sondages de satisfaction automatisés est un outil indispensable pour les gestionnaires du CCC afin de mesurer la satisfaction des clients et ainsi mettre en place une démarche d'amélioration continue.

Gestion des effectifs - la gestion des effectifs permet de prévoir la charge de travail et d'établir l'horaire des agents du CCC basé sur des données à jour sur la disponibilité des agents, les ensembles de compétence et règles d'acheminement.

Gestion de la qualité - la gestion de qualité permet d'effectuer un suivi rigoureux sur la qualité des interactions avec les clients et de dégager des tendances et des recommandations d'amélioration de rendement.

Rétention des enregistrements - la rétention des enregistrements offre une capacité d'archivage supérieure pour une durée maximale de 365 jours. En effet, cet archivage serait fait pour tous les types de communication à un coût fixe par gigaoctet (Go) utilisé. Le

contrat actuel prévoit l'enregistrement pour la voix pour une durée de rétention limitée, tandis que ce nouveau service permettrait de nouveaux canaux de communication tels que le clavardage, les messages textes et les courriels (auxquels les citoyens par exemple pourraient joindre un fichier ou une photo) qui requièrent plus d'espace de stockage et possiblement une durée de rétention plus longue, équivalente au temps de traitement et de suivi d'un dossier du début à la fin. Cette solution offre une capacité d'archivage supérieure pour une durée maximale de 365 jours. En effet, cet archivage serait fait pour tous les types de communication à un coût fixe par gigaoctet (Go) utilisé.

Extraction de données - cette fonctionnalité permet de recueillir des données qui permettront de développer des indicateurs mesurables en temps réel qui, combinés avec un outil de BI (comme Qlik Sense), produiront des tableaux de bord informatifs.

Par souci de clarté et de précision, l'appellation commerciale sera annexée au nom de la fonctionnalité comme suit :

Fonctionnalité recherchée	Élément au bordereau
Sondages automatisés et Gestion des effectifs	Interaction Feedback + Interaction Optimizer
Gestion de la qualité	Interaction Quality Manager
Rétention des enregistrements	Stockage en Go
Extraction de données	Extraction de données

JUSTIFICATION

Les modules et les services accessoires demandés sont de même nature que ceux prévus au contrat initial, portent sur le même objet et sont essentiels à la réalisation du contrat intervenu entre la Ville et Rogers communications. Il s'agit en effet d'acquisition de modules et de services de paramétrisation supplémentaires.

L'intégration progressive de nouveaux centres d'appels à la solution CCC tels que Espace pour la vie (EPLV), Centre de gestion du mouvement urbain (CGMU), Service ZAP pour le support WiFi de la Ville, Centre opérationnel de sécurité (COS), Ressources humaines (RH) permet d'améliorer l'organisation de l'information et des services de la Ville, de personnaliser l'expérience client et de mettre en place des pratiques innovantes d'assistance.

Le principal client de la solution CCC est assurément le Centre de contacts du 311 (1 million d'appels par année). Le CCC du 311 traite des demandes d'informations, des demandes de services et des plaintes de citoyens. En automne 2018, le CCC du 311 a amorcé un vaste projet qui consiste à regrouper ses services à son unité centrale afin de faire des gains en efficacité et de réaliser des économies. Le nombre d'appels est en constante croissance et sa clientèle désire de plus en plus utiliser les nouveaux canaux de communications. La mise en place des fonctionnalités décrites dans ce dossier servira de levier pour améliorer la qualité du service, pour mieux gérer les effectifs et pour prévoir les demandes de services futures des citoyens en effectuant des analyses prédictives.

Finalement, les services offerts au 311 pourront être réutilisés par l'ensemble de la communauté des clients de la plateforme dans l'éventualité où ces derniers ajoutent de la valeur aux services offerts autant aux citoyens qu'aux employés de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ajout de produits et services accessoires au catalogue est sans impact sur le coût total du contrat.

Les dépenses se feront au rythme de l'expression des besoins et évolueront en fonction du projet de transition pour ensuite varier en fonction des besoins de la Ville. Les dépenses seront majoritairement assumées au budget de fonctionnement et au PTI du Service des TI

pour la durée de l'entente. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets, et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les produits requis pour l'exploitation de la solution en Phase II doivent être introduits au catalogue de service pour être facturables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne est prévue pour annoncer l'existence des nouvelles fonctionnalités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE : 9 octobre 2019
Approbation du dossier par le CM : 22 octobre 2019
Approbation du dossier par le CG : 24 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après vérification, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Brigitte GRANDMAISON, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Pierre L'ALLIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Pierre L'ALLIER, 17 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BOISVERT
Conseiller(ere), Analyse et contrôle

Tél : 514 872-4189

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-25

Maxime CADIEUX
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-464-3926

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

Tél : 514-280-8521

Approuvé le : 2019-09-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Tél : 514 868-5942

Approuvé le : 2019-09-30

Demande de changement au contrat

# de contrat	16-14038	# de demande	14038-19-001
Date de la demande	17 juillet 2019		
Initiateur de la demande	Ville de Montréal		
Titre de la demande	Ajout d'items au bordereau de soumission		

Description :
<p>La mise en œuvre et l'exploitation du contrat auprès des clients intégrés à la plateforme CCC de Rogers ont mis en lumière des besoins spécifiques à la communication avec la clientèle, à la planification des effectifs, à l'organisation du travail et à la gestion efficace des opérations.</p> <p>Les fonctionnalités faisant l'objet de cette demande sont présentes dans la solution CCC. Toutefois, les coûts pour services professionnels pour l'activation, la paramétrisation et la personnalisation sont à prévoir et dépendent du nombre d'utilisateurs concernés et du volume de données.</p>

Impact au contrat
<p>Les services offerts dans cette demande sont optionnels et facturables à l'usage.</p> <p>Introduction au bordereau des services suivants:</p> <p>Item 20 – Sondages automatisés - Interaction Feedback + Gestion des effectifs – Interaction Optimizer Item 21 – Gestion de la qualité – Interaction Quality Manager Item 22 – Rétenion des enregistrements – Stockage en gigaoctet (Go) (rétenion maximale de 365 jours) Item 23 – Extraction de données</p>

Impact de prix
<p>Item 20 : 60,00 \$ si ajouté à une licence existante d'agent / mois. Nouvelle licence : 175,00 \$ / usager / mois</p> <p>Item 21 : 50,00 \$ / usager / mois</p> <p>Item 22 : 2,00 \$ / Go / mois</p> <p>Item 23 : 235,00 \$ / mois</p>

Signatures

Ville de Montréal		Roger's	
Signature		Signature	
Nom	Alain Dufort	Nom	Josée Riendeau
Titre	Directeur, Service des technologies de l'information	Titre	Directrice des Ventes – Québec
Date		Date	

Dossier # : 1195243002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue à l'entente 1146051-P accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) – Solution de centre de contacts clients.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Les modifications au contrat-cadre mentionnées au sommaire décisionnel qui n'augmentent pas la valeur du contrat sont accessoires au contrat et n'en changent pas la nature.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel SERRA
Avocate, division du droit contractuel et notarial
Tél : 514 872-6854

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-18

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division

Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel et notarial



Recherche



À propos

Information sur les
contrats publics

Autorisation de
contracter

Porter plainte dans le
cadre d'un contrat public

Communication de
renseignements

Décisions
rendues

Outils et
publications

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Imprimer

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : mardi, 16 juillet 2019 à 19:30

Fiche de l'entreprise

Nom : ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.

Adresse du siège social : 333, BLOOR ST E, , TORONTO, ON, M4W 1G9, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000506649

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1171552897

Autres noms d'affaires

- CÂBLE ROGERS
-
- CÂBLE TV ROGERS
-
- CHATR MOBILE
-
- CITYFONE MOBILE
-
- CITYFONE TELECOMMUNICATIONS
-
- COMMUNICATIONS CÂBLE ROGERS



(1)

Dossier # : 1198042010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 113921 Canada Inc. un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, d'une superficie de 8 248 pi ² , utilisé comme poste de quartier 27 pour le SPVM, pour un terme de 5 ans, soit du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 1 312 252,45 \$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3253.

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de 113921 Canada Inc. un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er octobre 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 305 353,95 \$, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de prolongation du bail;
2. d'autoriser une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
3. d'autoriser une dépense de 1 149,75 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-26 18:13

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198042010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 113921 Canada Inc. un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, d'une superficie de 8 248 pi ² , utilisé comme poste de quartier 27 pour le SPVM, pour un terme de 5 ans, soit du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 1 312 252,45 \$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3253.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er février 1998, un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, propriété de 113921 Canada Inc. Le bail initial a été négocié de gré à gré et viendra à échéance le 30 septembre 2019. Le SPVM a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de renouveler le bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG09 0016- 29 janvier 2009- Approbation du projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 113921 Canada Inc. un espace situé au 1805, rue Fleury Est, pour le poste de quartier 27 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 10 ans.
- CG07 0261- 21 juin 2007- Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.
- CG07 0356 -20 septembre 2007- Approuver la première convention de modification de bail du PDQ 28 pour une durée de 5 ans.

Décision 5370- 18 juin 1997- Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 113921 Canada Inc. un local situé au 1805, rue Fleury Est à Montréal, d'une superficie de 8 248 pi² utilisé pour les besoins du SPVM, incluant 20 espaces de stationnement réservés sans frais additionnels pour la Ville. Le terme de la prolongation du bail est de 5 ans, soit du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024 (Terme

Prolongé).

Le 7 janvier 2019, les Locaux ont fait l'objet d'un mesurage par le locateur selon la norme BOMA (la norme pour mesurer les immeubles selon les dispositions du bail et il s'agit de la méthode préconisant le mesurage global d'un immeuble afin de répartir, au prorata des occupants, les espaces communs) et la nouvelle superficie locative des Locaux est de 8 248 pi², comparativement à 7 750 pi². C'est-à-dire 3 928 pieds carrés pour le sous-sol et 4 320 pieds carrés pour le 1er étage.

JUSTIFICATION

Cette troisième convention de prolongation du bail permettra au poste de quartier 27 du SPVM de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

	Loyer annuel actuel basé sur 7 750 pi ²	Loyer annuel pour les années 2019 à 2024 basé sur 8 248 pi ² (5 années)
Loyer annuel de base	86 800,00 \$ (11,20\$/ pi²)	115 472,00\$ (14,00\$/pi²)
Frais d'exploitation	34 100,00 \$ (4,40\$/ pi ²)	36 291,20 \$ (4,40\$/ pi ²)
Taxes foncières	41 152,50 \$ (5,31\$/ pi ²)	43 796,88 \$ (5,31\$/ pi ²)
Frais d'énergie	29 605,00 \$ (3,82\$/ pi ²)	31 507,36 \$ (3,82\$/ pi ²)
Loyer total avant taxes	191 657,50 \$	227 067,44\$ x 5 ans = 1 135 337,20 \$
TPS	9 582,88 \$	56 766,86 \$
TVQ	19 117,84 \$	113 249,89 \$
Loyer total avec taxes	220 358,22 \$	1 305 353,95 \$
Ristourne de TPS	(9 582,88) \$	(56 766,86) \$
Ristourne de TVQ	(9 558,92) \$	(56 624,95) \$
Loyer net annuel	201 216,42 \$	1 191 962,14 \$

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

Le loyer de base pour les années 2009 à 2014 était de 9,65\$/pi² et pour l'année 2014 jusqu'en date des présentes, le loyer de base est de 11,20\$/pi².

Le taux de location pour des espaces à bureaux dans ce secteur pour ce type d'immeuble, excluant les frais d'exploitation, oscille entre 12 \$ et 15 \$/pi². Le loyer annuel de base pour la durée de la prolongation du bail est fixe et représente 14 \$/pi². L'augmentation du loyer de base est donc justifiée en l'espèce. Par ailleurs, le Locateur s'engage à effectuer, à ses frais, les travaux de rafraîchissement des Locaux notamment de peinture, d'électricité, de menuiserie et d'ébénisterie.

Les frais d'exploitation, les frais d'énergie et les taxes foncières pour l'année 2019-2020 représentent un taux approximatif de 13,53 \$/pi² et sont ajustés annuellement selon les dispositions du bail.

Le présent dossier recommande également d'approuver des contingences et incidences dans l'éventualité où la Ville souhaitait des travaux additionnels aux travaux correctifs 2019 ci-dessus décrits, représentant un montant maximum à remettre au Locateur de 6 898,50 \$, incluant les taxes applicables. Les contingences sont requises advenant une détérioration "supplémentaire" des lieux loués (travaux correctifs non négociés et payés par le locateur) entre la période de la visite initiale du local et le début de la prolongation du bail, soit le 1er octobre 2019.

CONTINGENCES ET INCIDENCES

Contingences	5 000,00 \$
Incidences	1 000,00 \$
Total avant taxes	6 000,00 \$
TPS (5 %)	300,00 \$
TVQ (9,975 %)	598,50 \$
Total avec taxes	6 898,50 \$
Ristourne de TPS	(300,00) \$
Ristourne de TVQ	(299,25) \$
Coût total net	6 299,25 \$

La dépense totale pour le terme, incluant les taxes applicables, est de 1 312 252,45\$. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la prolongation du bail, le poste de quartier 27 du SPVM devra suspendre ses activités et trouver un nouveau local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Faycal RABIA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 13 septembre 2019
Faycal RABIA, 12 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise
immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-11

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-25

TROISIÈME CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **113921 CANADA INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège au 608-6300 avenue du Parc, à Montréal, province de Québec, H2V 4H8, agissant et représentée par Monsieur Moses Salzberg, son président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

(ci-après nommée le « Bailleur » et/ou le « Locateur »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

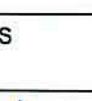
(ci-après nommée le « Locataire »)

PRÉAMBULE :

ATTENDU QUE par convention de bail datée du 10 juin 1997 (le « Bail Initial »), le Locataire (antérieurement la Communauté urbaine de Montréal) loue du Locateur des locaux situés au 1805-1825, rue Fleury Est, à Montréal, province de Québec, H2B 1H7 (les « Lieux loués ») d'une superficie locative de 4,269 pieds carrés (la « Superficie Initiale des Lieux loués ») ;

ATTENDU QUE par première convention de modification de bail datée du 30 août 2007 (la « Première Convention de modification»), le Bail Initial a été modifié afin notamment de prolonger le terme du Bail Initial pour 5 ans;

ATTENDU QUE par deuxième convention de modification de bail datée du 20 mars 2009 (la « Deuxième Convention de modification»), le Bail Initial a été modifié notamment quant à sa durée qui a été modifiée pour être le 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2019, la Superficie Initiale des Lieux loués qui a été augmentée de 3,481 pieds carrés afin de totaliser 7,750 pieds carrés et la part proportionnelle du Locataire qui a été établie à 31,43% ;

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ATTENDU QUE le Bail Initial, la Première Convention de modification et la Deuxième Convention de modification sont ci-après collectivement désignés le « Bail » ;

ATTENDU QUE le Bail Initial se termine le 30 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* (RENA) et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Terme Prolongé incluant les termes prolongés;

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des personnes écartées* en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté conformément à la *Loi sur les cités et villes* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Terme Prolongé incluant les termes prolongés.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Préambule** : Le préambule fait partie intégrante de la présente troisième convention de prolongation du bail (la « Troisième Convention de prolongation »).
2. **Durée** : La durée du Bail pour les Lieux loués est prolongée pour une période de **cinq (5) ans** commençant le **1^{er} octobre 2019** et se terminant le **30 septembre 2024** (le « Terme Prolongé »).
3. **Loyer** : Pour la période du **1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2024**, le loyer de base annuel payable par le Locataire au Locateur sera de **quatorze dollars (14\$) le pied carré de la Superficie locative des Lieux loués**, plus les taxes

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

applicables, payable par des versements mensuels, égaux et consécutifs. Ledit loyer de base annuel est payable d'avance le premier jour ouvrable de chaque mois.

4. **Superficie locative des Lieux loués** : À compter du 1^{er} octobre 2019, la Superficie locative des Lieux loués est fixée à 8 248 pieds carrés, conformément au certificat de mesurage joint aux présentes comme Annexe « C ». La Superficie locative de l'Édifice est de 29 094 pieds carrés.
5. **Part proportionnelle du Locataire** : À compter du 1^{er} octobre 2019, la Part proportionnelle du Locataire est fixée à 28%. 28.35% *y*
6. **Espaces de stationnement** : À compter du 1^{er} octobre 2019, le Locateur fournira au Locataire, sans frais, pour la durée du Terme Prolongé et toute prolongation subséquente, **vingt (20)** espaces de stationnement réservés et à l'usage exclusif du Locataire sur le terrain extérieur ou à l'intérieur de l'Édifice.
7. **Option de renouvellement** : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de **cinq (5) ans, commençant le 1^{er} octobre 2024 et se terminant le 30 septembre 2029**, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à **négoier selon le taux du marché, les parties agissant raisonnablement**. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins huit (8) mois et au plus tard douze (12) mois avant l'échéance du Bail. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option, deviendra nulle et non avenue.

8. **Travaux du Locateur** : Le Locateur s'engage d'ici le **31 décembre 2019** à réaliser, à ses frais, les travaux montrés et décrits à l'Annexe « A » des présentes. Pour fins de précision, le Locateur s'engage à effectuer lesdits

PARAPHES	
LOCATEUR	<i>H</i>
LOCATAIRE	

travaux à la satisfaction du Locataire.

Les Travaux ne devront, en aucun cas, nuire à la jouissance paisible du Locataire et devront être exécutés de façon à ne pas nuire à la sécurité du Locataire et des occupants. Le Locateur s'engage à protéger toutes les surfaces adjacentes et le mobilier lors de l'exécution des Travaux et il s'engage également à remettre à tous les jours les Lieux loués propres suite à l'exécution des Travaux.

9. Autres conditions :

9.1 À compter de la date de signature des présentes, les Annexes « A » et « B » du Bail sont modifiées et remplacées par celles jointes à la présente Troisième Convention de prolongation, lesquelles font parties intégrantes du Bail.

9.2 À compter de la date de signature des présentes, l'article 9 de la Deuxième Convention de modification concernant l'option de renouvellement est annulé.

9.3 A compter du 1^{er} octobre 2019, les articles 3, 11 et 14 de la Deuxième Convention de modification concernant la superficie locative, la part proportionnelle et les espaces de stationnement sont annulés.

9.4 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Troisième Convention de prolongation, sous la forme d'un avis de bail.

9.5 La présente Troisième Convention de prolongation est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Troisième Convention de prolongation dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

9.6 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

LES SIGNATURES DES PARTIES APPARAISSENT SUR LA PAGE SUIVANTE.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LE LOCATEUR:

Signée par le Locateur à Montréal ce 26 e jour du mois de Septembre 2019.

Par :



 Moses Salzberg, président

POUR LE LOCATAIRE:

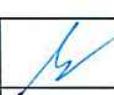
Signée par le Locataire à Montréal ce _____ e jour du mois de _____ 2019.

Par :

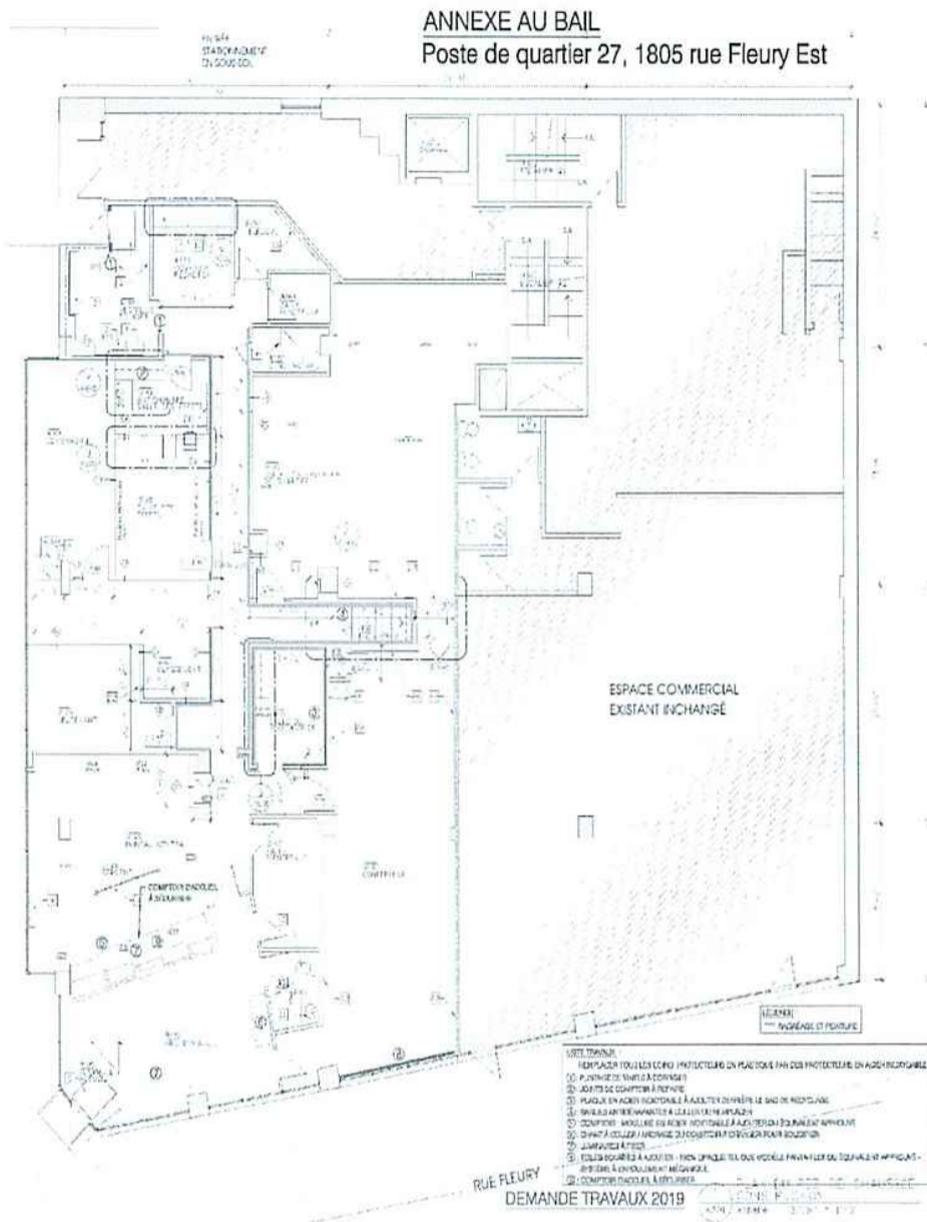
 Me Yves Saindon, greffier

La Troisième Convention de prolongation a été approuvée par le Conseil d'agglomération le _____.

Résolution no _____.

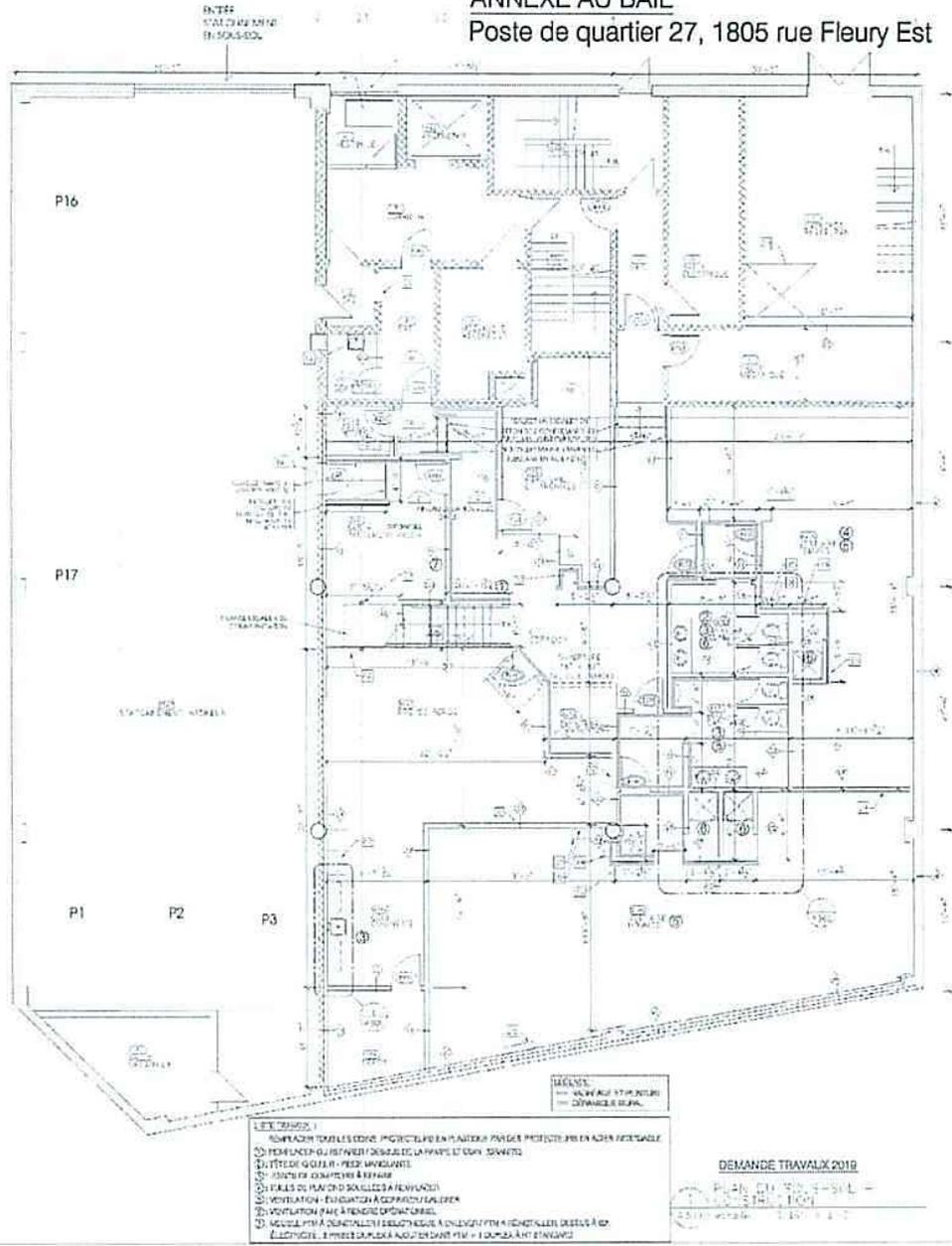
PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ANNEXE « A »



PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ANNEXE AU BAIL
 Poste de quartier 27, 1805 rue Fleury Est



PARAPHES	
LOCATEUR	<i>[Signature]</i>
LOCATAIRE	

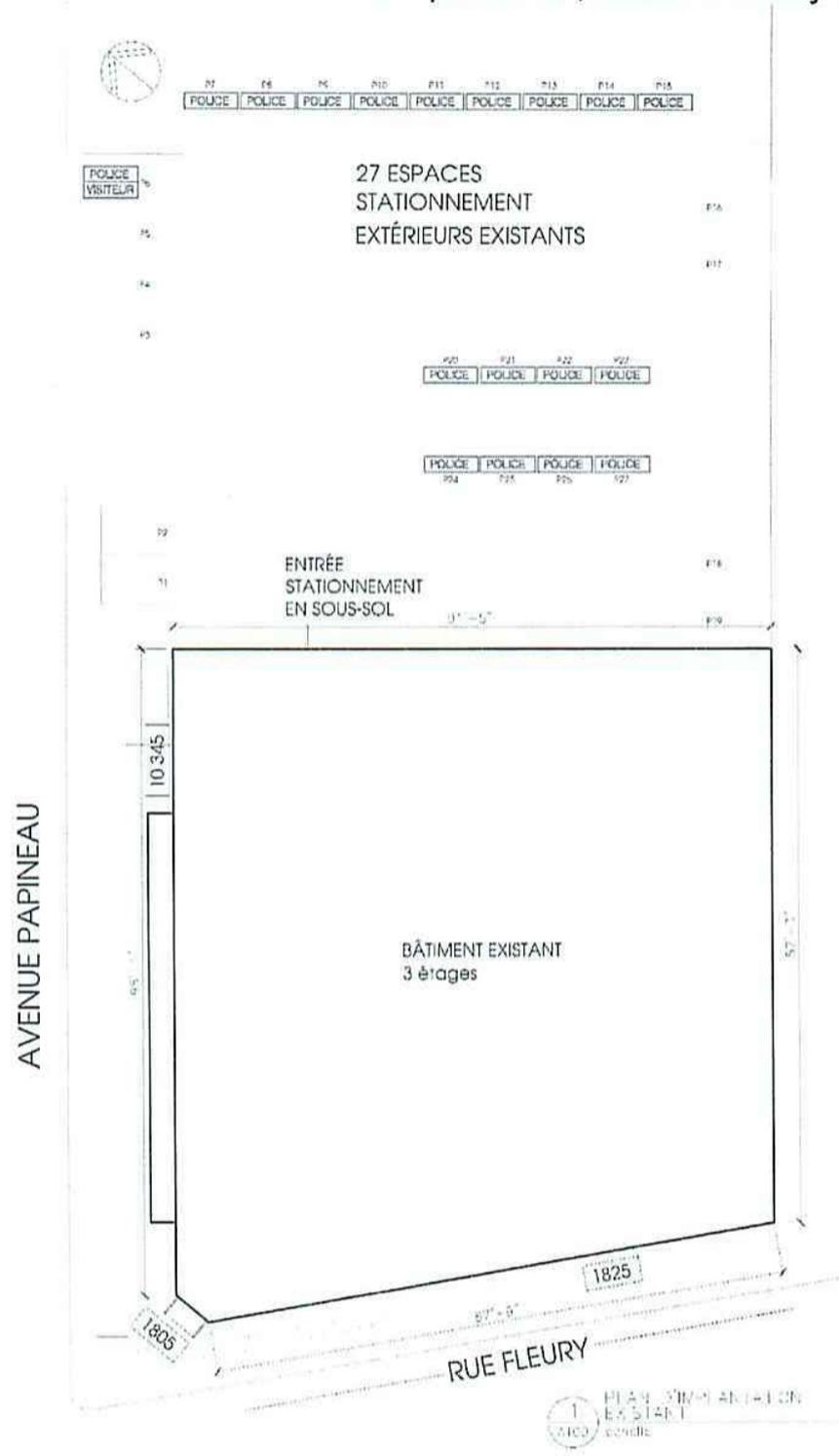
Description des toiles solaires:

- Toutes les toiles adjacentes, dans une même pièce, devront avoir un tube de même diamètre.
- Toile 100 % opaque tel que modèle Panta-flex, ou équivalent approuvé, couleur au choix de l'architecte. Prévoir une cantonnière en extrusion d'aluminium anodisé clair de 75 mm à la tête de la fenêtre.
- Fibre de verre laminé de vinyle pur;
- 100 % opaque;
- densité des fils : Chaîne/40 Trame/24;
- poids : 12 onces par verge carrée;
- épaisseur : 0.012 ou 0.305 mm;
- ignifuge;
- couleur inaltérable;
- lavable;
- rencontre les exigences résistance à l'inflammabilité, méthode 27.2-M77, BNQ 7653. Rapport EA-001²BNQ 7653-101;
- rouleau de 1½", mécanisme R16 pour des toiles jusqu'à 100" de large et 90" de haut;
- rouleau de 2", mécanisme R24 pour des toiles plus larges que 100" et jusqu'à 100" de haut;
- rouleau de 2", mécanisme R24 avec ressort assisté pour toile de plus de 100"x100".

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

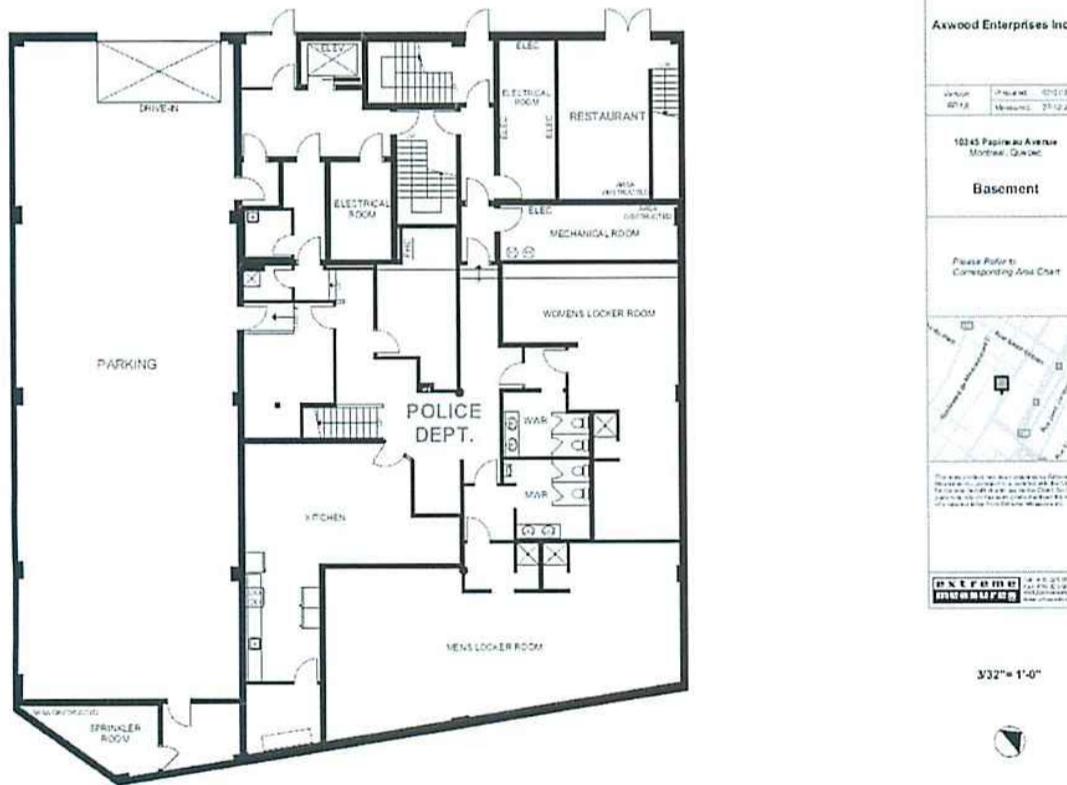
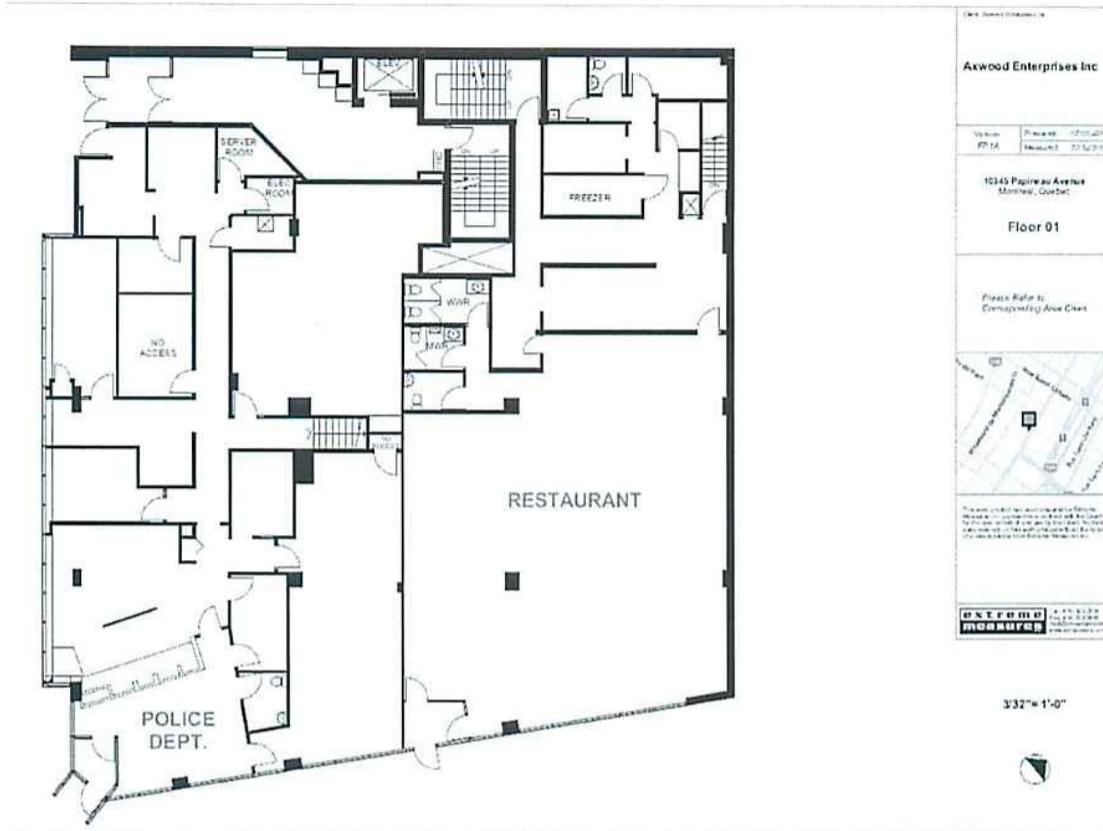
ANNEXE « B »- PLAN DU STATIONNEMENT

ANNEXE AU BAIL
Poste de quartier 27, 1805 rue Fleury Est



PARAPHES	
LOCATEUR	<i>H</i>
LOCATAIRE	

ANNEXE « C » - CERTIFICAT DE MESURAGE



PARAPHES	
LOCATEUR	<i>[Signature]</i>
LOCATAIRE	



55 Avenue Road, Suite 2920
Toronto ON, M5R 3L2

Toll Free: 1.844.834.3746
Local Tel: 416.323.2658

www.xmeasures.com
mail@xmeasures.com

Prepared: January 7, 2019

Att: Gabriel Bouganim
Axwood Enterprises Inc. "Client"
608 - 6300 Avenue du Parc,
Montreal Quebec H2v4h8

Re: 10345 Papineau Avenue, Police Department, Montreal Quebec ("Property")

Subsequent to our site measurements of the Property on December 27, 2018 we confirm the following:

The area noted below is in compliance with the ANSI/BOMA Z65.1-1996 Standard Method For Measuring Floor Area in Office Buildings. The area is consistent with version 2a of the corresponding area chart.

Police Department, Basement: Rentable Area = 3,928 square feet

Police Department, Floor 01: Rentable Area = 4,320 square feet

The Total Rentable Area of Police Department on December 27, 2018 = 8,248 square feet

If you have any concerns, please feel free to contact our office at your convenience.

Thank you,
Extreme Measures Inc.

This work product has been prepared by Extreme Measures Inc. pursuant to a contract with the Client for the sole benefit of and use by the Client. No third party may rely on this work product without the receipt of a reliance letter from Extreme Measures Inc.

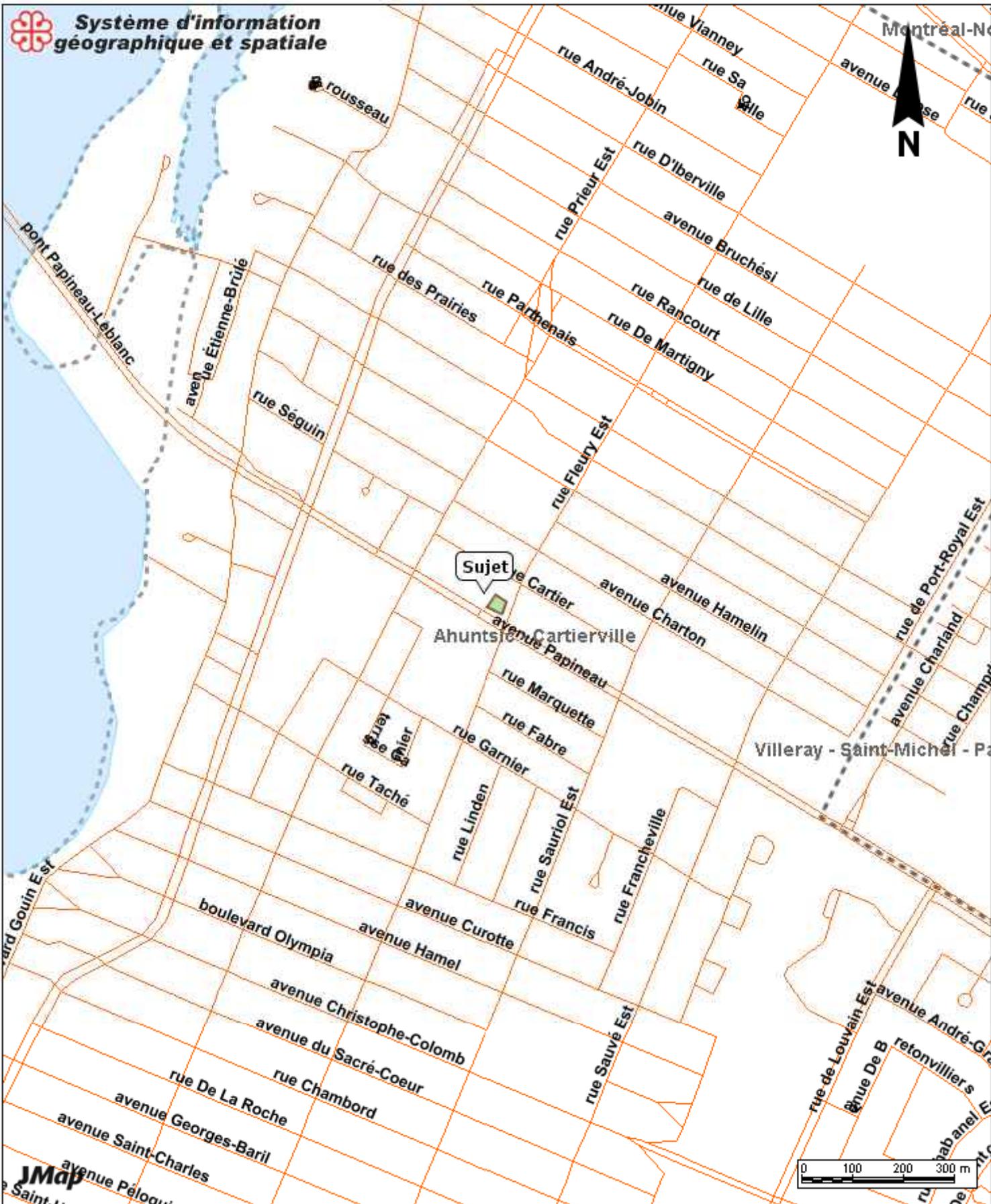
PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	



1805, rue Fleury Est

Date: 19-07-23 14:30

Échelle 1:1000



1805, rue Fleury Est

Dossier # : 1198042010

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

Objet :

Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 113921 Canada Inc. un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, d'une superficie de 8 248 pi², utilisé comme poste de quartier 27 pour le SPVM, pour un terme de 5 ans, soit du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 1 312 252,45 \$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3253.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1198042010 - 1805 Fleury SPVM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-12

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1194565009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de Les Lofts 5000 Iberville inc., un espace à bureaux additionnel situé au 5000, rue Iberville, Montréal, pour les besoins du SPVM pour un terme de 4 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 81 500,03 \$. Bâtiment 3682

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Lofts 5000 Iberville inc., pour une période de 4 ans, à compter du 1er décembre 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 1 000 pi² situé au 5000, rue Iberville et utilisé pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 69 099,98 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de modification de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 au locateur Les Lofts 5000 Iberville inc., représentant un montant de 7 801,05 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 4 599,00 \$, pour une dépense maximale de 12 400,05 \$, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-30 13:11

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1194565009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de Les Lofts 5000 Iberville inc., un espace à bureaux additionnel situé au 5000, rue Iberville, Montréal, pour les besoins du SPVM pour un terme de 4 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 81 500,03 \$. Bâtiment 3682

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis 1994, des locaux totalisant aujourd'hui une superficie de 87 574 pi² situés au 5000, rue Iberville, Montréal, dont le bail vient à échéance le 30 novembre 2023.
Le SPVM a mandaté le SGPI pour louer un local supplémentaire à ce site afin de relocaliser des employés du SPVM qui travaillaient dans un local du même site non approprié pour des bureaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG17 0345 - 24 août 2017 - Approbation du deuxième renouvellement du bail pour 5 ans – 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 7 763 604,92 \$.

Résolution CG13 0322 - 29 août 2013 - Approbation du premier renouvellement du bail pour 5 ans – 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2018 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 7 250 095 \$.

Résolution CG12 0205 - 21 juin 2012- Approbation de la deuxième convention de modification de bail – 1^{er} juillet 2012 au 30 novembre 2013 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 61 855 \$.

Résolution CG10 0101 - 25 mars 2010 - Approbation de la première convention de modification de bail – 1^{er} novembre 2009 au 30 novembre 2013 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 82 908 \$.

Résolution CG08 0065 - 28 février 2008 - Approbation du bail pour 6 ans – 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2013 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 5 695 196 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la 3e convention de modification de bail par lequel la Ville loue, du locateur Les Lofts 5000 Iberville inc. un espace à bureau supplémentaire d'une superficie de 1 000 pi² situé au 5000, rue Iberville pour les besoins du SPVM. Le terme de la convention est de 4 ans, soit du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2023.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement du local, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 7 801,05 \$, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser la somme de 12 400,05 \$, taxes incluses. Les travaux consistent principalement à peindre le local, remplacer le revêtement de plancher, installer un système de contrôle d'accès et ajouter des prises téléphoniques et informatiques.

JUSTIFICATION

Le coût du loyer pour le local additionnel sera le même que celui du bail en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative: 1 000 pi ²	Loyer 1er déc 2019 au 30 nov 2021	Loyer 1er déc 2021 au 30 nov 2023	Coût total du loyer pour 4 ans et 2 mois	Coûts annuels payables aux fournisseurs (Années 1 à 5)	Coûts totaux payables aux fournisseurs pour 5 ans
Loyer de base	8,15 \$/pi ²	8,30 \$/pi ²			
Frais d'exploitation	1,60 \$/pi ²	1,60 \$/pi ²			
Hydro-Québec				1,50 \$/pi ²	
Entretien ménager				0,90 \$/pi ²	
Taxes foncières	2,80 \$/pi ²	2,80 \$/pi ²			
Loyer unitaire brut	12,55 \$/pi²	12,70 \$/pi²		2,40 \$/pi ²	
Loyer brut annuel total	12 550,00 \$	12 700,00 \$		2 400,00 \$	
TPS - 5 %	627,50 \$	635,00 \$		120,00 \$	
TVQ - 9,975 %	1 251,86 \$	1 266,83 \$		239,40 \$	
Loyer total	14 429,36 \$ x 2 ans	14 601,83 \$ x 2 ans	58 062,38 \$	2 759,40 \$ x 4 ans	11 037,60 \$
Ristourne TPS	(627,50 \$)	(635,00 \$)		(120,00 \$)	
Ristourne TVQ	(625,93 \$)	(633,41 \$)		(119,70 \$)	
Loyer net annuel	13 175,93 \$	13 333,42 \$		2 519,70 \$	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Pour le renouvellement du bail, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SGPI à même sa base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 69 099,98 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Coût des travaux d'aménagement

	2019
Coût des travaux d'aménagement clé en main	6 785,00 \$
TPS (5 %)	339,25 \$
TVQ (9,975 %)	676,80 \$
Coût total des travaux à remettre au locateur	7 801,05 \$
Contingences (+/- 15 %)	1 000,00 \$
Incidences générales (+/- 15 %)	1 000,00 \$
Incidences spécifiques (câblage téléphonique et informatique)	2 000,00 \$
TPS (5 %)	200,00 \$
TVQ (9,975 %)	399,00 \$
	4 599,00 \$
TOTAL	12 400,05 \$
Ristourne TPS (100 %)	(539,25 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(537,90 \$)
Coût net des travaux	11 322,90 \$

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 12 400,05 \$ et sera assumé par le SPVM à même son enveloppe budgétaire.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ajout de superficie au bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévu pour le conseil d'agglomération du 24 octobre 2019.
Les travaux d'aménagement se dérouleront du 4 au 22 novembre 2019.
L'occupation du local est prévue pour le 1er décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 25 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-07-30

514 872-8726

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-30

TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL

ENTRE: **LES LOFTS 5000 IBERVILLE INC**, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 825, avenue Querbes, suite 201 Montréal, Québec, H2V 3X1, ici représentée par M. Morris Adler, son président dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

(ci-après appelé le «Locateur»)

ET: **LA VILLE DE MONTREAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE le 13 mars 2008, Les Constructions 2001 Inc. ont signé avec la Ville de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le « Bail ») concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 82 188 pieds carrés de l'Édifice sis au 5000, rue Iberville, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er décembre 2007 et se terminant le 30 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE le 9 avril 2010, Les Constructions 2001 Inc. ont signé avec la Ville de Montréal une première convention de modification de Bail pour augmenter la Superficie locative des Lieux loués de 1 800 pieds carrés de l'Édifice sis au 5000, rue Iberville, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er novembre 2009 et se terminant le 30 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE le 18 juillet 2012, Les Constructions 2001 Inc. ont signé avec la Ville de Montréal une deuxième convention de modification de Bail pour augmenter la Superficie locative des Lieux loués de 3 586 pieds carrés de l'Édifice sis au 5000, rue Iberville, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er juillet 2012 et se terminant le 30 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE le Bail, la première convention de modification de bail et la deuxième convention de modification de bail sont collectivement appelés le Bail ;

ATTENDU QUE le 22 novembre 2013, la Ville de Montréal a exercé la première option de renouvellement prévue au Bail pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE le 31 août 2017, la Ville de Montréal a exercé la deuxième option de renouvellement prévue au Bail pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE le 13 mars 2018, Les Constructions 2001 Inc. a vendu l'Édifice sis au 5000 rue Iberville, Montréal à la compagnie Les Lofts 5000 Iberville Inc. en vertu d'un acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 23 701 953 ;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entres autres, choses d'augmenter la superficie des Lieux Loués selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Lieux loués

Les espaces additionnels d'une superficie maximale de 1 000 pieds carrés sont les locaux de l'Édifice, tel que présenté à l'annexe A de la présente convention de modification et font partie intégrante des Lieux loués.

3 Superficie locative

La Superficie locative des Lieux loués est augmentée à une Superficie locative totale de 88 574 pieds carrés pour les fins de la présente modification, telle que déclarée par le Locateur et le Locataire, acceptant la dite Superficie qui ne pourra être modifiée pendant le terme du présent Bail.

4 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de quatre (4) ans, débutant le 1^{er} décembre 2019 et se terminant le 30 novembre 2023.

5 Part proportionnelle

La Part proportionnelle du Locataire est établie à 44,29 % basée sur la Superficie locative des Lieux loués et la Superficie locative de l'Édifice telles que déclarées aux présentes.

6 Option de renouvellement

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs de cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché et qui ne pourra être inférieur au loyer actuel, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins un (1) an avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et celle restante, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

7 Travaux d'aménagement

7.1 Le Locateur devra effectuer, selon un projet clé en main, les travaux d'aménagements suivants :

- Installer de la tuile de vinyle Armstrong 51915 (couleur gris)
- Réparer et peindre tous les murs en blanc couleur sico 6208-11
- Procéder au nettoyage des stores
- Remplacer les tuiles de plafond souillées
- Remplacer les néons brûlés (s'il y a lieu)
- Vérifier la mise en marche du système de climatisation

7.2 Sous réserve de force majeure et de délais causés par le Locataire, les travaux d'aménagement devront être terminés au plus tard le 30 novembre 2019.

7.3 Le coût des travaux d'aménagement représente un montant forfaitaire maximum de six mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars (6 785 \$), excluant la TPS et la TVQ.

7.4 Le montant des travaux est payable au Locateur par le Locataire sur présentation d'une facture lorsque 100 % des travaux seront terminés.

8 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

Signée par le Locateur à Montréal, ce ____e jour du mois de septembre 2019

LES LOFTS 5000 IBERVILLE INC.

Par _____
Morris Adler

Signée par le Locataire à Montréal, ce ____e jour du mois de _____ 2019

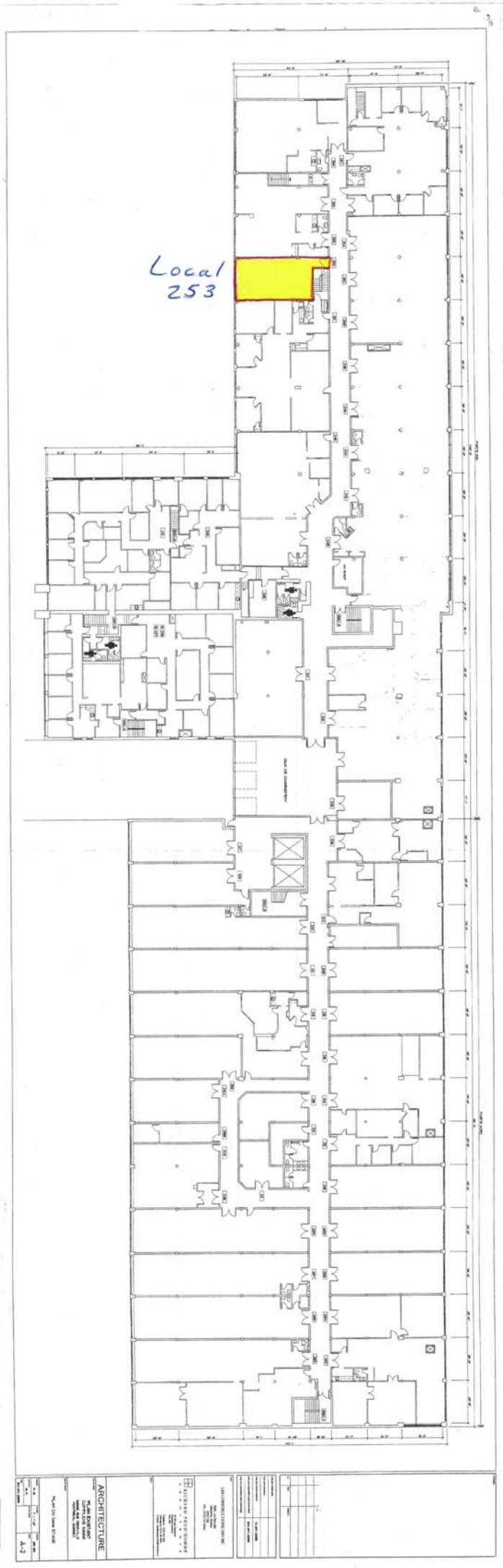
VILLE DE MONTRÉAL

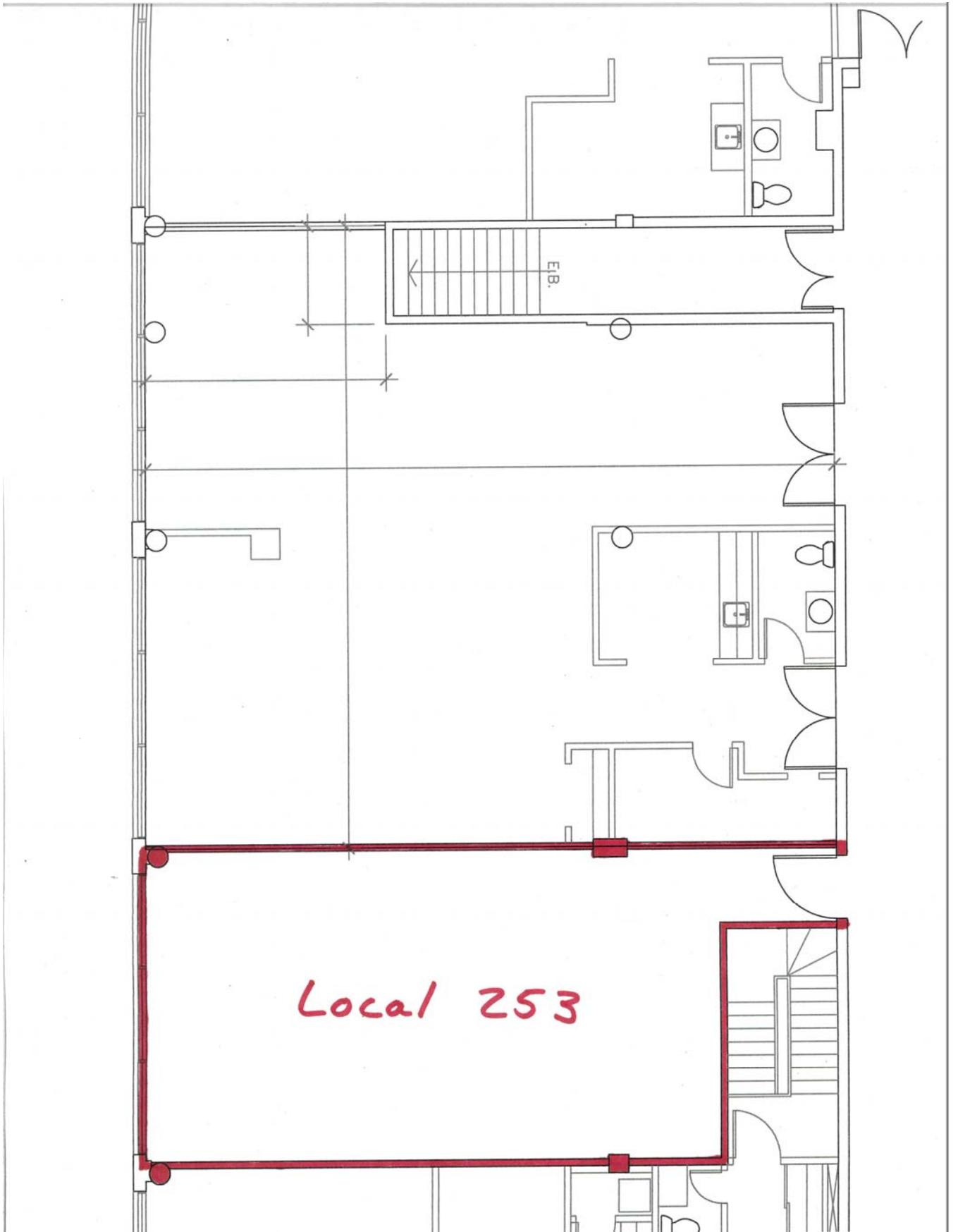
Par _____
Yves Saindon

Ce bail a été approuvé le _____

Résolution no : _____

Annexe A





Dossier # : 1194565009

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

Objet : Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de Les Lofts 5000 Iberville inc., un espace à bureaux additionnel situé au 5000, rue Iberville, Montréal, pour les besoins du SPVM pour un terme de 4 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 81 500,03 \$. Bâtiment 3682

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194565009 - 5000 Iberville.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

Co-auteur :
Thi Ly Phung
Conseillère budgétaire
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point
De Service SPVM
514-280-9146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-HDV



(2)

Dossier # : 1198144003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée les contrats des lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat du lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat du lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat du lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 pour une dépense totale de 5 037 451,43 \$ incluant les soumissions, taxes, budget de contingences et variation de quantité - Appel d'offres public 19-17690 - six soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrats pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17690;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Lot
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée	1 369 271,77 \$	1
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée	1 110 761,98 \$	2
Serviforêt inc.	353 352,67 \$	3
Élagage Prestige inc.	407 225,35 \$	5
Arboriculture de Beauce inc.	789 349,37 \$	6

2. d'autoriser une dépense de 604 494,17 \$ taxes incluses à titre de variation de quantité;
3. d'autoriser une dépense de 402 996,11 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-01 18:22

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198144003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée les contrats des lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat du lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat du lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat du lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 pour une dépense totale de 5 037 451,43 \$ incluant les soumissions, taxes, budget de contingences et variation de quantité - Appel d'offres public 19-17690 - six soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet consiste à effectuer principalement des abattages de frênes dépérissants ou morts dans le cadre de la lutte contre l'agrile dans le réseau des grands parcs et parcs-nature de la Ville de Montréal. Il y a également des abattages d'arbres jugés dangereux pour la sécurité des usagers et des infrastructures.

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a établi, dans le cadre de son plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne en milieux naturels, une liste de priorités qui tient notamment compte des travaux d'aménagement à venir, des plans directeurs, du niveau d'infestation et de la capacité d'exécution. La protection du patrimoine naturel, les multiples usages et la fréquentation en font des milieux sensibles pour ce type d'intervention. Les contrats prévoient plusieurs conditions afin de planifier les travaux d'abattage de manière à réduire au minimum les impacts sur le milieu.

L'exécution de ces travaux soulève plusieurs considérations qui doivent être prises en compte dans la planification et l'exécution de travaux :

- La sensibilité des citoyens aux abattages;
- La sensibilité écologique des milieux et le besoin de respecter, entre autres, la loi fédérale sur les oiseaux migrateurs;

- La conformité à l'Arrêté ministériel sur les lieux infestés par l'agrile du frêne émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments;
- La volonté de maximiser la valorisation du bois provenant des arbres abattus;
- Le fait qu'un contrat a lieu dans un site patrimonial déclaré par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (Parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0879 - 5 juin 2019 - Accorder cinq contrats aux firmes Entrepreneurs paysagistes Strathmore et Bio-Contrôle arboricole, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 767 226,89 \$, taxes incluses (contrats : 639 355,74 \$, contingences : 63 935,57 \$ et incidences : 63 935,57 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17610 - deux à trois soumissionnaires par contrat.

CM19 0196 - 26 février 2019 - Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. / BIOFOREST pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin (fournisseur unique), pour une somme maximale de 9 656 175 \$, taxes incluses.

CG18 0655 - 20 décembre 2018 - Accorder des contrats à Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage manuel de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay pour les lots 1, 2 et 3 - Dépense totale de 1 367 896,67 \$ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 18-17305 - quatre soumissionnaires.

CG18 0412 - 23 août 2018 - Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs pour une somme maximale de 400 745,42 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16965 - deux soumissionnaires.

CG18 0059 - 26 janvier 2018 - Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 - cinq soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit cinq contrats d'abattage de frênes dépérissants ou morts et d'arbres dangereux afin de lutter contre l'agrile et d'assurer la sécurité des usagers et des infrastructures.

Contrats	Frênes dépérissants ou morts	Arbres dangereux
Lot 1. Parc-nature du Cap-St-Jacques	11 450	1 280
Lot 2. Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	7 435	346
Lot 3. Parc-nature du Ruisseau-de-Montigny	1 494	146
Lot 5. Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation	2 317	262
Lot 6. Parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne	2 535	317
Total	25 231	2 351

Le lot 4 sera traité ultérieurement dans un autre sommaire décisionnel. Ce lot est situé dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et il prévoit l'abattage de 15 084 frênes dépérissants ou morts et 759 arbres dangereux.

Le bois abattu doit être débité et disposé selon les spécifications du devis technique afin de permettre la valorisation des bois. Dans le cas du bois provenant de frênes, l'entrepreneur doit en disposer en conformité avec l'Arrêté ministériel sur les lieux infestés par l'agrile du

frêne émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la réglementation de la Ville de Montréal.

Les travaux étant réalisés en milieu forestier, l'essouchement y est impossible puisque le déchiquetage des souches blesserait les racines des arbres et des végétaux environnants.

Les prix fournis sur le bordereau de soumission comprennent, sans s'y limiter :

- les travaux d'abattage des arbres identifiés, le déchiquetage, le débardage;
- le transport du bois vers le site de dépôt, la disposition de tous les débris et déchets résultant de ces travaux et le nettoyage complet des lieux;
- les clôtures ainsi que leur planification, installation, déplacement régulier pour suivre les opérations, un signaleur, etc.

Les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne étant situés dans un site patrimonial déclaré par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, une démarche a été entreprise auprès du service de la mise en valeur du territoire de la Ville afin d'obtenir l'autorisation d'abattage (le ministère ayant délégué ce pouvoir).

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingence.

L'appel d'offres ne mentionne pas de dépenses remboursables.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses dans le cahier des charges, a été lancé. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a paru dans le quotidien Le Devoir et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO en plus de celui de la Ville de Montréal le 19 juin 2019. La durée de la publication a été de 26 jours, soit du 19 juin au 16 juillet 2019. L'ouverture des soumissions a été faite le 16 juillet 2019 à 13 h 30. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Aucun addenda n'a été émis.

Il y a eu 12 preneurs de cahier de charges et six entreprises qui ont déposé des soumissions, soit 50 % des preneurs.

À la suite de l'analyse, un soumissionnaire est jugé non conforme pour une raison administrative (il avait soumis des prix pour les six lots).

L'entreprise Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2 prévus à l'appel d'offres. L'entreprise Serviforêt inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3 prévu à l'appel d'offres. L'entreprise Élagage Prestige inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 5 prévu à l'appel d'offres. L'entreprise Arboriculture de Beauce inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 6 prévu à l'appel d'offres.

Soumissions conformes	Coût total (taxes incluses)		
	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée	1 369 271,77 \$	1 110 761,98 \$	
Serviforêt inc.	2 480 660,36 \$	1 551 357,68 \$	353 352,67 \$
Élagage Prestige inc.			
Arboriculture de Beauce inc.	2 737 859,43 \$	2 285 685,75 \$	408 442,94 \$
Arbo-Design inc.			1 197 349,65 \$
Dernière estimation réalisée	2 108 841,33 \$	1 361 756,08 \$	245 208,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	2 195 930,52 \$	1 649 268,47 \$	653 048,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	60,37%	48,48%	84,81%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	1 368 587,66 \$	1 174 923,77 \$	843 996,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100	99,95%	105,78%	238,85%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(739 569,56) \$	(250 994,10) \$	108 144,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-35,07%	-18,43%	44,10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	1 111 388,59 \$	440 595,70 \$	55 090,27 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	81,17%	39,67%	15,59%
Montant total à octroyer	1 369 271,77 \$	1 110 761,98 \$	353 352,67 \$

Soumissions conformes	Coût total (taxes incluses)		
	Lot 5	Lot 6	Total
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée			2 480 033,75 \$
Serviforêt inc.	514 524,62 \$		4 899 895,33 \$
Élagage Prestige inc.	407 225,35 \$		407 225,35 \$
Arboriculture de Beauce inc.	584 279,96 \$	789 349,37 \$	6 805 617,45 \$
Arbo-Design inc.			1 197 349,65 \$
Dernière estimation réalisée	558 341,60 \$	765 653,02 \$	5 039 800,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	502 009,98 \$	789 349,37 \$	N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	23,28%	N/A	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	177 054,61 \$	N/A	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100	43,48%	N/A	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(151 116,25) \$	23 696,35 \$	(1 009 838,93) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-27,07%	3,09%	-20,04%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	107 299,27 \$	N/A	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	26,35%	N/A	N/A
Montant total à octroyer	407 225,35 \$	789 349,37 \$	4 029 961,14 \$

Depuis 2018, la Ville a octroyé d'importants contrats d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux à la suite d'appel d'offres public. Les prix unitaires obtenus sont jugés compétitifs sur le marché.

Pour les lots 1, 2 et 5, nous expliquons la différence entre l'estimation de la Ville et les plus basses soumissions conformes reçues par une forte compétition entre les entreprises du domaine de l'arboriculture. Pour ces adjudicataires, il s'agit d'un premier contrat avec le SGPMRS. On remarque également que les lots attribués sont sur leurs territoires de prédilection. Étant donné la proximité de leurs bureaux d'affaires, ces soumissionnaires ont des coûts fixes et variables plus compétitifs (par exemple, ils n'ont pas besoin de loger les travailleurs).

Pour le lot 3, nous expliquons la différence entre l'estimation de la Ville et la plus basse soumission conforme reçue par le fait qu'un soumissionnaire a été écarté pour une raison

administrative. À titre informatif, la différence avec le soumissionnaire écarté était de -4,58 %.

Rappelons que les contrats d'abattage de milliers d'arbres avec un échéancier sur plusieurs mois semblent donner aux grandes entreprises, ayant une main-d'oeuvre abondante, une stabilité dans le carnet de commandes et permettent une économie d'échelle qui est difficile à quantifier. Nous remarquons une baisse des coûts unitaires lors des derniers octrois de contrats et c'est encore le cas pour le présent dossier surtout avec l'arrivée de nouveaux soumissionnaires. Depuis 2017, on observe une diminution du coût unitaire moyen pour un abattage de près de 41 %.

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et les entrepreneurs seront tenus de les réaliser tels que décrits.

En date du 31 juillet 2019, les adjudicataires n'étaient pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'étaient pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et n'étaient pas rendus non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Comme le délai est de quelques mois entre l'inventaire des arbres (prescription d'abattage) et l'exécution des contrats, il arrive régulièrement que des arbres changent d'état. Selon l'expérience vécue lors de la réalisation des derniers contrats, des crédits alloués à la variation des quantités, représentant 15 % de la valeur totale des plus basses soumissions conformes, devraient être prévus et le montant s'élève à 604 494,17 \$.

Par ailleurs, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre des présents contrats. À la suite de l'expérience acquise lors des contrats précédents, une contingence représentant 10 % de la valeur totale des plus basses soumissions conformes devrait être prévue et le montant s'élève à 402 996,11 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ces contrats de 5 037 451,43 \$ taxes incluses incluant contingences et variation de quantité sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 4 599 864,58 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 18-033 Plan Gestion Forêt Urbaine et sera réparti comme suit (en milliers de dollars) :

Projet	2019	2020	2021
34700 - Plan de la forêt urbaine	500	2 635	1 465

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'abattage de frênes dépérissants fait partie de la stratégie de lutte contre l'agrile. Cette stratégie permet le contrôle de la mortalité et la planification du remplacement des arbres abattus. Le SGPMRS restaurera les sites à la suite des travaux d'abattage en plantant des végétaux (arbres et arbustes) pour refermer les trouées où la régénération naturelle est insuffisante. La quantité de végétaux et les espèces à planter pour restaurer les sites seront donc évaluées après les travaux d'abattage. Il est possible que des travaux de lutte contre les espèces envahissantes (tel que le nerprun) soient nécessaires à certains endroits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abattage des frênes ne se qualifiant pas pour un traitement est nécessaire afin que la lutte contre l'agrile soit efficace. De plus, la coupe de frênes morts ou dépérissants et d'arbres dangereux augmente la sécurité des usagers (évite la chute de branches mortes ou des arbres renversés par le vent). Les abattages de frênes dépérissants constituent d'ailleurs une des stratégies de lutte déployées pour garder le contrôle sur la mortalité des frênes selon l'approche SLAM (SLOW Ash Mortality). Ils permettent de réduire les populations de l'agrile et ainsi de réduire la pression de l'insecte sur les frênes qui subsistent.

L'octroi de ces contrats doit être fait à la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 afin de permettre l'autorisation du début des contrats dans les jours suivant la réception de la résolution. En commençant l'approvisionnement dès l'octroi, les entrepreneurs pourront réaliser des secteurs prioritaires avant la nidification des rapaces (vers la mi-février). Certains secteurs sont sensibles et demandent une intervention sur sol gelé avec une couverture de neige. Les travaux cessent le 31 mars afin de respecter la période de nidification des oiseaux et reprennent le 1er septembre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est en cours de réalisation en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville : l'installation de panneaux explicatifs sur les sites, l'ajout d'une page particulière à ce dossier sur le site internet de la Ville (informations à propos du projet et questions/réponses) et la communication directe aux résidents voisins (lettre ou accroche porte). Le tout est pour informer les usagers et les citoyens à propos des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin octobre : rencontres de démarrage.

Début novembre 2019 au 31 mars 2021 : exécution des abattages.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ST-HILAIRE
Ingénieur forestier

Tél : 514-872-7691

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-30

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Tél : 514-872-7147

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2019-10-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456

Approuvé le : 2019-10-01

Le 24 novembre 2016

ENTREPRENEUR PAYSAGISTES STRATHMORE (1997) LTÉE
A/S MONSIEUR JESSICA MILLIGAN
2288, RUE DE CANNES-BRÛLÉES
LASALLE (QC) H8N 2Z2

N° de décision : 2016-CPSM-1061386

N° de client : 3000727134

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

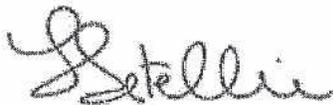
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous STRATHMORE LANDSCAPE CONTRACTORS LTD, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). ENTREPRENEUR PAYSAGISTES STRATHMORE (1997) LTÉE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **23 novembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1198144003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Octroyer à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée les contrats des lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat du lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat du lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat du lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 pour une dépense totale de 5 037 451,43 \$ incluant les soumissions, taxes, budget de contingences et variation de quantité - Appel d'offres public 19-17690 - six soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17690 Intervention2.pdf



19-17690 TP2.pdf19-17690 TP VOGUEL 4.pdf19-17690 Liste des commandes.pdf



19-17690 pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriem LAKLALECH
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514 872-1998

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-01

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée	1 369 271,77 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot 1
Serviforêt inc	2 480 680,36 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 1
Asplundh Canada ULC	1 996 255,16 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 1
Arboriculture de Beauce inc	2 737 859,43 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 1
Les Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée	1 110 761,98 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot 2
Serviforêt inc	1 551 357,68 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 2
Asplundh Canada ULC	1 299 428,36 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 2
Arboriculture de Beauce inc	2 285 685,75 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 2
Serviforêt inc	353 352,67 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot 3
Arbo-Design inc	1 197 349,65 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 3
Asplundh Canada ULC	233 981,48 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 3
Arboriculture de Beauce inc	408 442,94 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 3
Élagage Prestige inc	407 225,35 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot 5
Serviforêt inc	514 524,62 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 5
Asplundh Canada ULC	410 056,00 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 5
Arboriculture de Beauce inc	584 279,96 \$	<input type="checkbox"/>	Lot 5

Arboriculture de Beauce inc	789 349,37 \$	√	Lot 6
Asplundh Canada ULC	655 031,00 \$		Lot 6

Information additionnelle

Il y a 12 preneurs de cahier des charges, dont 6 ont soumissionné. Sur les 6 qui n'ont pas soumissionné 3 ont répondu :

- ne sont pas en mesure de respecter les délais
- n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres
- trop gros contrat

Asplundh Canada ULC a soumissionné sur les 6 lots mais n'a fourni qu'une seule garantie de soumission non identifié. 27 septembre 2019 le contentieux a confirmé qu'il était non conforme.

Le lot 4 sera octroyé a part dans un autre dossier décisionnel.

L'estimé reçu avant l'ouverture était sans taxe.

Préparé par :

Myriem Laklalech

Le

30 - 9 - 2019

No de l'appel d'offres
 19-17690

Agent d'approvisionnement
 ML

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	0	Strathmore	1	0	6772	arbres	1	25,00 \$	169 300,00 \$	194 652,68 \$
			2	0	3285	arbres	1	50,00 \$	164 250,00 \$	188 846,44 \$
			3	0	861	arbres	1	205,00 \$	176 505,00 \$	202 936,62 \$
			4	0	452	arbres	1	720,00 \$	325 440,00 \$	374 174,64 \$
			5	0	80	arbres	1	1 610,00 \$	128 800,00 \$	148 087,80 \$
			6	0	586	arbres	1	25,00 \$	14 650,00 \$	16 843,84 \$
			7	0	457	arbres	1	50,00 \$	22 850,00 \$	26 271,79 \$
			8	0	142	arbres	1	305,00 \$	43 310,00 \$	49 795,67 \$
			9	0	61	arbres	1	1 025,00 \$	62 525,00 \$	71 888,12 \$
			10	0	34	arbres	1	2 450,00 \$	83 300,00 \$	95 774,18 \$
Total (Strathmore)								1 190 930,00 \$	1 369 271,77 \$	
		Serviforêt	1	0	6772	arbres	1	55,00 \$	372 460,00 \$	428 235,89 \$
			2	0	3285	arbres	1	195,00 \$	640 575,00 \$	736 501,11 \$
			3	0	861	arbres	1	395,00 \$	340 095,00 \$	391 024,23 \$
			4	0	452	arbres	1	800,00 \$	361 600,00 \$	415 749,60 \$
			5	0	80	arbres	1	1 900,00 \$	152 000,00 \$	174 762,00 \$
			6	0	586	arbres	1	55,00 \$	32 230,00 \$	37 056,44 \$
			7	0	457	arbres	1	195,00 \$	89 115,00 \$	102 459,97 \$
			8	0	142	arbres	1	395,00 \$	56 090,00 \$	64 489,48 \$
			9	0	61	arbres	1	800,00 \$	48 800,00 \$	56 107,80 \$
			10	0	34	arbres	1	1 900,00 \$	64 600,00 \$	74 273,85 \$
Total (Serviforêt)								2 157 565,00 \$	2 480 660,36 \$	
		Arboriculture de Beauce	1	0	6772	arbres	1	75,00 \$	507 900,00 \$	583 958,03 \$
			2	0	3285	arbres	1	210,00 \$	689 850,00 \$	793 155,04 \$
			3	0	861	arbres	1	380,00 \$	327 180,00 \$	376 175,21 \$
			4	0	452	arbres	1	780,00 \$	352 560,00 \$	405 355,86 \$
			5	0	80	arbres	1	840,00 \$	67 200,00 \$	77 263,20 \$
			6	0	586	arbres	1	130,00 \$	76 180,00 \$	87 587,96 \$
			7	0	457	arbres	1	325,00 \$	148 525,00 \$	170 766,62 \$
			8	0	142	arbres	1	570,00 \$	80 940,00 \$	93 060,77 \$
			9	0	61	arbres	1	1 210,00 \$	73 810,00 \$	84 863,05 \$
			10	0	34	arbres	1	1 680,00 \$	57 120,00 \$	65 673,72 \$
Total (Arboriculture de Beauce)								2 381 265,00 \$	2 737 859,43 \$	

No de l'appel d'offres
 19-17690

Agent d'approvisionnement
 ML

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
2	0	Strathmore	1	0	3938	arbres	1	35,00 \$	137 830,00 \$	158 470,04 \$
			2	0	2401	arbres	1	70,00 \$	168 070,00 \$	193 238,48 \$
			3	0	793	arbres	1	275,00 \$	218 075,00 \$	250 731,73 \$
			4	0	274	arbres	1	900,00 \$	246 600,00 \$	283 528,35 \$
			5	0	29	arbres	1	2 000,00 \$	58 000,00 \$	66 685,50 \$
			6	0	116	arbres	1	35,00 \$	4 060,00 \$	4 667,99 \$
			7	0	119	arbres	1	70,00 \$	8 330,00 \$	9 577,42 \$
			8	0	47	arbres	1	475,00 \$	22 325,00 \$	25 668,17 \$
			9	0	44	arbres	1	1 200,00 \$	52 800,00 \$	60 706,80 \$
			10	0	20	arbres	1	2 500,00 \$	50 000,00 \$	57 487,50 \$
Total (Strathmore)								966 090,00 \$	1 110 761,98 \$	
		Serviforêt	1	0	3938	arbres	1	50,00 \$	196 900,00 \$	226 385,78 \$
			2	0	2401	arbres	1	200,00 \$	480 200,00 \$	552 109,95 \$
			3	0	793	arbres	1	395,00 \$	313 235,00 \$	360 141,94 \$
			4	0	274	arbres	1	700,00 \$	191 800,00 \$	220 522,05 \$
			5	0	29	arbres	1	1 800,00 \$	52 200,00 \$	60 016,95 \$
			6	0	116	arbres	1	50,00 \$	5 800,00 \$	6 668,55 \$
			7	0	119	arbres	1	200,00 \$	23 800,00 \$	27 364,05 \$
			8	0	47	arbres	1	395,00 \$	18 565,00 \$	21 345,11 \$
			9	0	44	arbres	1	700,00 \$	30 800,00 \$	35 412,30 \$
			10	0	20	arbres	1	1 800,00 \$	36 000,00 \$	41 391,00 \$
Total (Serviforêt)								1 349 300,00 \$	1 551 357,68 \$	
		Arboriculture de Beauce	1	0	3938	arbres	1	120,00 \$	472 560,00 \$	543 325,86 \$
			2	0	2401	arbres	1	270,00 \$	648 270,00 \$	745 348,43 \$
			3	0	793	arbres	1	485,00 \$	384 605,00 \$	442 199,60 \$
			4	0	274	arbres	1	810,00 \$	221 940,00 \$	255 175,52 \$
			5	0	29	arbres	1	1 380,00 \$	40 020,00 \$	46 013,00 \$
			6	0	116	arbres	1	230,00 \$	26 680,00 \$	30 675,33 \$
			7	0	119	arbres	1	390,00 \$	46 410,00 \$	53 359,90 \$
			8	0	47	arbres	1	780,00 \$	36 660,00 \$	42 149,84 \$
			9	0	44	arbres	1	1 510,00 \$	66 440,00 \$	76 389,39 \$
			10	0	20	arbres	1	2 220,00 \$	44 400,00 \$	51 048,90 \$
Total (Arboriculture de Beauce)								1 987 985,00 \$	2 285 685,75 \$	

No de l'appel d'offres
 19-17690

Agent d'approvisionnement
 ML

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
3	0	Serviforêt	1	0	1060	arbres	1	80,00 \$	84 800,00 \$	97 498,80 \$
			2	0	291	arbres	1	250,00 \$	72 750,00 \$	83 644,31 \$
			3	0	84	arbres	1	500,00 \$	42 000,00 \$	48 289,50 \$
			4	0	49	arbres	1	800,00 \$	39 200,00 \$	45 070,20 \$
			5	0	10	arbres	1	2 000,00 \$	20 000,00 \$	22 995,00 \$
			6	0	76	arbres	1	80,00 \$	6 080,00 \$	6 990,48 \$
			7	0	36	arbres	1	250,00 \$	9 000,00 \$	10 347,75 \$
			8	0	15	arbres	1	500,00 \$	7 500,00 \$	8 623,13 \$
			9	0	10	arbres	1	800,00 \$	8 000,00 \$	9 198,00 \$
			10	0	9	arbres	1	2 000,00 \$	18 000,00 \$	20 695,50 \$
Total (Serviforêt)								307 330,00 \$	353 352,67 \$	
		Arboriculture de Beauce	1	0	1060	arbres	1	105,00 \$	111 300,00 \$	127 967,18 \$
			2	0	291	arbres	1	235,00 \$	68 385,00 \$	78 625,65 \$
			3	0	84	arbres	1	485,00 \$	40 740,00 \$	46 840,82 \$
			4	0	49	arbres	1	930,00 \$	45 570,00 \$	52 394,11 \$
			5	0	10	arbres	1	1 530,00 \$	15 300,00 \$	17 591,18 \$
			6	0	76	arbres	1	175,00 \$	13 300,00 \$	15 291,68 \$
			7	0	36	arbres	1	360,00 \$	12 960,00 \$	14 900,76 \$
			8	0	15	arbres	1	590,00 \$	8 850,00 \$	10 175,29 \$
			9	0	10	arbres	1	1 715,00 \$	17 150,00 \$	19 718,21 \$
			10	0	9	arbres	1	2 410,00 \$	21 690,00 \$	24 938,08 \$
Total (Arboriculture de Beauce)								355 245,00 \$	408 442,94 \$	
		Arbro Design	1	0	1060	arbres	1	500,00 \$	530 000,00 \$	609 367,50 \$
			2	0	291	arbres	1	800,00 \$	232 800,00 \$	267 661,80 \$
			3	0	84	arbres	1	900,00 \$	75 600,00 \$	86 921,10 \$
			4	0	49	arbres	1	1 500,00 \$	73 500,00 \$	84 506,63 \$
			5	0	10	arbres	1	1 800,00 \$	18 000,00 \$	20 695,50 \$
			6	0	76	arbres	1	500,00 \$	38 000,00 \$	43 690,50 \$
			7	0	36	arbres	1	800,00 \$	28 800,00 \$	33 112,80 \$
			8	0	15	arbres	1	900,00 \$	13 500,00 \$	15 521,63 \$
			9	0	10	arbres	1	1 500,00 \$	15 000,00 \$	17 246,25 \$
			10	0	9	arbres	1	1 800,00 \$	16 200,00 \$	18 625,95 \$
Total (Arbro Design)								1 041 400,00 \$	1 197 349,65 \$	

No de l'appel d'offres
 19-17690

Agent d'approvisionnement
 ML

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
5	0	Élagage Préstige	1	0	398	arbres	1	40,00 \$	15 920,00 \$	18 304,02 \$
			2	0	1338	arbres	1	60,00 \$	80 280,00 \$	92 301,93 \$
			3	0	427	arbres	1	275,00 \$	117 425,00 \$	135 009,39 \$
			4	0	113	arbres	1	350,00 \$	39 550,00 \$	45 472,61 \$
			5	0	32	arbres	1	725,00 \$	23 200,00 \$	26 674,20 \$
			6	0	9	arbres	1	1 150,00 \$	10 350,00 \$	11 899,91 \$
			7	0	140	arbres	1	60,00 \$	8 400,00 \$	9 657,90 \$
			8	0	63	arbres	1	275,00 \$	17 325,00 \$	19 919,42 \$
			9	0	29	arbres	1	350,00 \$	10 150,00 \$	11 669,96 \$
			10	0	22	arbres	1	725,00 \$	15 950,00 \$	18 338,51 \$
			11	0	8	arbres	1	1 150,00 \$	9 200,00 \$	10 577,70 \$
			12	0	200	arbres	1	31,32 \$	6 264,00 \$	7 202,03 \$
			13	0	200	arbres	1	0,86 \$	172,00 \$	197,76 \$
Total (Élagage Préstige)								354 186,00 \$	407 225,35 \$	
		Serviforêt	1	0	398	arbres	1	80,00 \$	31 840,00 \$	36 608,04 \$
			2	0	1338	arbres	1	90,00 \$	120 420,00 \$	138 452,90 \$
			3	0	427	arbres	1	240,00 \$	102 480,00 \$	117 826,38 \$
			4	0	113	arbres	1	475,00 \$	53 675,00 \$	61 712,83 \$
			5	0	32	arbres	1	900,00 \$	28 800,00 \$	33 112,80 \$
			6	0	9	arbres	1	2 000,00 \$	18 000,00 \$	20 695,50 \$
			7	0	140	arbres	1	90,00 \$	12 600,00 \$	14 486,85 \$
			8	0	63	arbres	1	240,00 \$	15 120,00 \$	17 384,22 \$
			9	0	29	arbres	1	475,00 \$	13 775,00 \$	15 837,81 \$
			10	0	22	arbres	1	900,00 \$	19 800,00 \$	22 765,05 \$
			11	0	8	arbres	1	2 000,00 \$	16 000,00 \$	18 396,00 \$
			12	0	200	arbres	1	30,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			13	0	200	arbres	1	45,00 \$	9 000,00 \$	10 347,75 \$
Total (Serviforêt)								447 510,00 \$	514 524,62 \$	
		Arboriculture de Beauce	1	0	398	arbres	1	60,00 \$	23 880,00 \$	27 456,03 \$
			2	0	1338	arbres	1	115,00 \$	153 870,00 \$	176 912,03 \$
			3	0	427	arbres	1	280,00 \$	119 560,00 \$	137 464,11 \$
			4	0	113	arbres	1	490,00 \$	55 370,00 \$	63 661,66 \$
			5	0	32	arbres	1	830,00 \$	26 560,00 \$	30 537,36 \$

No de l'appel d'offres
 19-17690

Agent d'approvisionnement
 ML

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données				
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses			
5	0	Arboriculture de Beauce	6	0	9	arbres	1	1 890,00 \$	17 010,00 \$	19 557,25 \$			
			7	0	140	arbres	1	135,00 \$	18 900,00 \$	21 730,28 \$			
			8	0	63	arbres	1	370,00 \$	23 310,00 \$	26 800,67 \$			
			9	0	29	arbres	1	520,00 \$	15 080,00 \$	17 338,23 \$			
			10	0	22	arbres	1	960,00 \$	21 120,00 \$	24 282,72 \$			
			11	0	8	arbres	1	2 315,00 \$	18 520,00 \$	21 293,37 \$			
			12	0	200	arbres	1	50,00 \$	10 000,00 \$	11 497,50 \$			
			13	0	200	arbres	1	25,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$			
			Total (Arboriculture de Beauce)								508 180,00 \$	584 279,96 \$	
			6	0	Arboriculture de Beauce	1	0	300	arbres	1	70,00 \$	21 000,00 \$	24 144,75 \$
						2	0	899	arbres	1	115,00 \$	103 385,00 \$	118 866,90 \$
						3	0	992	arbres	1	245,00 \$	243 040,00 \$	279 435,24 \$
						4	0	263	arbres	1	505,00 \$	132 815,00 \$	152 704,05 \$
5	0	75				arbres	1	775,00 \$	58 125,00 \$	66 829,22 \$			
6	0	6				arbres	1	1 490,00 \$	8 940,00 \$	10 278,77 \$			
7	0	150				arbres	1	145,00 \$	21 750,00 \$	25 007,06 \$			
8	0	124				arbres	1	325,00 \$	40 300,00 \$	46 334,93 \$			
9	0	33				arbres	1	830,00 \$	27 390,00 \$	31 491,65 \$			
10	0	9				arbres	1	1 410,00 \$	12 690,00 \$	14 590,33 \$			
11	0	1				arbres	1	2 105,00 \$	2 105,00 \$	2 420,22 \$			
12	0	200				arbres	1	50,00 \$	10 000,00 \$	11 497,50 \$			
13	0	200				arbres	1	25,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$			
Total (Arboriculture de Beauce)								686 540,00 \$	789 349,37 \$				

Non conforme *

19-17690 - Abattage manuel de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021			Entrepreneur paysagistes Strathmore (1997) Ltée	Élagage Prestige inc	Servirorêt inc	Arbo-Design inc	Asplundh Canada ulc	Arboriculture de Beauce inc
LOT	QTT	Cautions	2	1	5	1	1	6
		Pénalité	25000		37000	4200	44000	31425
LOT1	12 730	-626 983	1 369 271,77 \$		2 480 660,36 \$		1 996 255,16 \$	2 737 859,43 \$
LOT2	7 781	-188 666	1 110 761,98 \$		1 551 357,68 \$		1 299 428,36 \$	2 285 685,75 \$
LOT3	1 640	-119 371			353 352,67 \$	1 197 349,65 \$	233 981,48 \$	408 442,94 \$
LOT5	2 579	-2 830		407 225,35 \$	514 524,62 \$		410 056 \$	584 279,96 \$
LOT6	2 852	-134 318					655 031 \$	789 349,37 \$

27 582

plus bas	Zem plus bas
----------	--------------

1 369 272 \$	1 996 255 \$
1 110 762 \$	1 299 428 \$
233 981 \$	353 353 \$
407 225 \$	410 056 \$
655 031 \$	789 349 \$

* Non conforme sur tous les lots.

27 septembre 2019 : Asplundh est non conforme parce qu'il n'a pas fourni le même nombre de caution que les lots pour lesquels il a soumissionné.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17690

Numéro de référence : 1280855

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Arbo-Design 125 rang Ste-Sophie Oka, QC, J0N 1E0 http://www.arbo-design.com NEQ : 1163711832	Monsieur Sylvain Légaré Téléphone : 450 623-3090 Télécopieur : 450 479-1179	Commande : (1609907) 2019-06-20 8 h 18 Transmission : 2019-06-20 8 h 18	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Arboriculture de Beauce Inc. 364E Route du Président-Kennedy Beauceville, QC, G5X 1N9 NEQ : 1143264779	Monsieur Denis Rancourt Téléphone : 418 774-6217 Télécopieur : 418 774-3371	Commande : (1610473) 2019-06-21 8 h 48 Transmission : 2019-06-21 8 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Asplundh Canada ULC 3366, Jacob-Jordan Terrebonne, QC, J6X 4J6 NEQ : 1148035307	Monsieur Vincent Poitras Téléphone : 450 968-1888 Télécopieur : 450 968-1116	Commande : (1612088) 2019-06-27 7 h 35 Transmission : 2019-06-27 7 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Biothec Foresterie inc 250 route 153 Saint-Tite, QC, G0X3H0 NEQ : 1165825739	Madame Nathalie Charbonneau Téléphone : 418 365-1717 Télécopieur : 418 365-1717	Commande : (1613612) 2019-07-02 13 h 44 Transmission : 2019-07-02 13 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Élagage Prestige inc.. 330, rue Malepart Laval, QC, H7C 1R2 NEQ : 1166539370	Monsieur Jeannot Cloutier Téléphone : 514 382-5313 Télécopieur : 450 664-2074	Commande : (1613178) 2019-06-30 10 h 12 Transmission : 2019-07-02	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Forêt 3D inc. 1428 rue des bouleaux Saint-Félicien, QC, G8K2J6 NEQ : 1163005359	Monsieur Dave Lamothe Téléphone : 418 679-7232 Télécopieur : 418 679-3636	Commande : (1610869) 2019-06-22 10 h 38 Transmission : 2019-06-24 23 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> JM Foresterie Inc. 211 chenel tardif Pierreville, QC, J0G1J0 NEQ : 1140904906	Monsieur Jonathan Bussières Téléphone : 819 587-2604 Télécopieur :	Commande : (1613212) 2019-07-01 11 h 26 Transmission : 2019-07-01 11 h 26	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	lignes electriques stentek.inc 188 rue Brière Saint-Jérôme, QC, J7Y 3A6 NEQ : 1171937221	Monsieur Alexandre Lake Téléphone : 450 504-3773 Télécopieur :	Commande : (1615964) 2019-07-08 14 h 36 Transmission : 2019-07-08 14 h 38	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Services d'Arbres Primeau inc 566 chemin de la haute-rivière Châteauguay, QC, J6J5W6 NEQ : 1161000428	Monsieur Guy Primeau Téléphone : 450 692-3683 Télécopieur :	Commande : (1614924) 2019-07-04 15 h 43 Transmission : 2019-07-04 16 h 42	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Serviforêt inc.. 10, rue St-Gérard, bureau 2 C.P. 1087 Saint-Stanislas (Mauricie / Bois-Francs), QC, G0X 3E0 NEQ : 1147217872	Monsieur Jean Goulet Téléphone : 418 328-1301 Télécopieur : 418 328-1302	Commande : (1611977) 2019-06-26 15 h 44 Transmission : 2019-06-26 16 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Strathmore Landscape 2288 Canne Brûlée (Lasalle) Montréal, QC, H8N 2Z2 http://www.strathmore.pro NEQ : 1143413681	Monsieur Gordon Milligan Téléphone : 514 992-8010 Télécopieur : 866 844-4365	Commande : (1610465) 2019-06-21 8 h 37 Transmission : 2019-06-21 8 h 40	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Sylva Croissance inc. 985, Local E, Rue Notre-Dame Lavaltrie, QC, J5t 1r4 http://www.sylva.ca NEQ : 1166089194	Monsieur Julien Moreau Téléphone : 450 586-0448 Télécopieur :	Commande : (1611765) 2019-06-26 11 h 33 Transmission : 2019-06-26 11 h 33	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/>	Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/>	Organisme public.			

Dossier # : 1198144003

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine

Objet : Octroyer à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée les contrats des lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat du lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat du lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat du lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 pour une dépense totale de 5 037 451,43 \$ incluant les soumissions, taxes, budget de contingences et variation de quantité - Appel d'offres public 19-17690 - six soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1198144003 - Certification des fonds.xls](#)



[GDD 1198144003 - Repartitions annuelles v2 excluant lot 4.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-01

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196037004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots mentionnés au dossier décisionnel, au cadastre du Québec, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au prix de 5 100 000 \$ plus les taxes applicables, soit 5 863 725,00 \$, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-6314-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots 4 310 107, 1 559 483, 1 558 501, 1 558 502, 1 558 503, 1 558 434, 1 558 483, 1 558 484, 1 558 485, 1 558 486, 1 558 487, 1 558 488, 1 558 490, 1 558 491, 1 558 492, 1 558 493, 1 558 494, 1 558 495, 1 558 496, 1 558 497, 1 558 498, 1 558 499, 1 558 573, 1 558 574, 1 558 575, 1 558 576, 1 558 577, 1 558 579, 1 558 530, 1 558 531, 1 558 532, 1 558 534, 1 558 535, 1 558 536, 1 558 529, 1 558 585, 1 558 555, 1 558 557, 1 558 558, 1 558 559, 1 558 560, 1 558 561 et les parties des lots 1 558 504, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 539, 1 558 538, 1 558 537, 1 558 445, 1 558 659, 1 558 528, 1 558 527, 1 558 571, 1 558 456, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 467, tous du cadastre du Québec, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au prix de 5 100 000 \$ plus les taxes applicables, soit 5 863 725,00 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'acte.
2. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
3. de verser au domaine public les lots 4 310 107, 1 559 483, 1 558 501, 1 558 502, 1 558 503, 1 558 434, 1 558 483, 1 558 484, 1 558 485, 1 558 486,

1 558 487, 1 558 488, 1 558 490, 1 558 491, 1 558 492, 1 558 493, 1 558 494, 1 558 495, 1 558 496, 1 558 497, 1 558 498, 1 558 499, 1 558 573, 1 558 574, 1 558 575, 1 558 576, 1 558 577, 1 558 579, 1 558 530, 1 558 531, 1 558 532, 1 558 534, 1 558 535, 1 558 536, 1 558 529, 1 558 585, 1 558 555, 1 558 557, 1 558 558, 1 558 559, 1 558 560, 1 558 561 et les parties des lots 1 558 504, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 539, 1 558 538, 1 558 537, 1 558 445, 1 558 659, 1 558 528, 1 558 527, 1 558 571, 1 558 456, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal suite à la signature de l'acte.

4. de signer l'acte conditionnellement à l'approbation du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2019-09-25 15:07
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1196037004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots mentionnés au dossier décisionnel, au cadastre du Québec, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au prix de 5 100 000 \$ plus les taxes applicables, soit 5 863 725,00 \$, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-6314-01

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (le « SGPMRS ») pour acquérir de Développement immobilier Grilli inc. (le « Vendeur »), une propriété située à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (l'« Immeuble »), le tout montré, à titre indicatif, sur les plans A et P, ci-joints. Cette acquisition permettra d'intégrer cette propriété au Grand parc de l'Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0397 - 22 août 2019 - Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

CM12 002 - 13 décembre 2004 - Adopter la version finale de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et donner le mandat au Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie de coordonner son application et de déposer au conseil municipal un rapport annuel faisant état de la mise en oeuvre de cette politique.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Vendeur, l'Immeuble, connu et désigné comme étant les lots 4 310 107, 1 559 483, 1 558 501, 1 558 502, 1 558 503, 1 558 434, 1 558 483, 1 558 484, 1 558 485, 1 558 486, 1 558 487, 1 558 488, 1 558 490, 1 558 491, 1 558 492, 1 558 493, 1 558 494, 1 558 495, 1 558 496, 1 558 497, 1 558 498, 1 558 499, 1 558 573, 1 558 574, 1 558 575, 1 558 576, 1 558 577, 1 558 579, 1 558 530, 1 558 531, 1 558 532, 1 558 534, 1 558 535, 1 558 536, 1 558 529, 1 558 585, 1 558 555, 1 558 557, 1 558 558, 1 558 559, 1 558 560, 1 558

561, 6 380 214, 6 308 215, 6 308 216, 6 308 217, 6 308 218, 6 308 219, 6 308 220, 6 308 221, 6 308 222, 6 308 223, 6 308 224, 6 308 225, 6 308 226, 6 308 227 et 6 308 228, du cadastre du Québec, d'une superficie de 98 115,2 m², pour un montant de 5 100 000 \$, plus les taxes applicables.

Le Service de l'environnement a visité et analysé les données disponibles sur l'Immeuble et a conclu que celui-ci ne présente aucun ou un très faible risque de contamination. En ce sens, la réalisation d'une étude de caractérisation des sols n'est pas recommandée.

La rue Zénon-Gareau traverse le lot 4 310 107 du cadastre du Québec. Cette rue publique a été aménagée aux termes d'une servitude temporaire de passage public entre le propriétaire du lot à l'époque et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Toutefois, contrairement à ce qui est prévu à la servitude, la rue n'a jamais été cédée à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Le Service des affaires juridiques a validé que la Ville de Montréal (la « Ville ») peut acquérir ce lot, aux fins des présentes, même si celui-ci est sujet à la servitude de passage public en faveur de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. La Ville pourra, suite à l'acquisition du lot, s'entendre avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour la cession de la rue, le cas échéant.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'acquisition de l'Immeuble représente une opportunité d'intégrer 9,8 hectares au Grand parc de l'Ouest, et ainsi contribuer à l'objectif de protéger 10 % du territoire terrestre de l'agglomération de Montréal, inscrit au Schéma d'aménagement et de développement de 2015.
- Le prix d'acquisition de 5 100 000 \$ (51,98 \$/m²), plus les taxes applicables, a été négocié de gré à gré avec le Vendeur. Le prix d'acquisition est conforme à l'évaluation de la valeur marchande établie par la Division des analyses immobilières du SGPI.
- La signature du projet d'acte est conditionnelle à l'adoption du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition de 5 863 725,00 \$ taxes incluses, soit 5 354 362,50 \$ net de ristourne sera financée par le règlement d'emprunt d'agglomération suivant :
RCG 18-040 Acquisition Immeubles / Travaux protection milieux naturels

Cette acquisition sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le budget net au projet 32300 - Programme d'acquisition de milieux naturels est suffisant pour l'acquisition de ce terrain et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2019	2020	2021
32300 - Programme d'acquisition de milieux naturels	5 354		

Une demande de financement a été soumise à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du *programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en*

place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et pourrait financer jusqu'au 2/3 des coûts de cette acquisition.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette acquisition assurera la protection du site et l'accès aux espaces verts tout en améliorant la qualité de vie des citoyens. Elle contribuera à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la lutte aux changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette acquisition permettra d'intégrer l'Immeuble au Grand parc de l'Ouest. Tout délai ou refus d'approbation par les instances risque grandement de compromettre cette transaction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'acquisition, l'Immeuble sera versé au domaine public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique ANGERS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Véronique ANGERS, 31 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier

Tél : 514- 872-6129

Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-07

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069

Télécop. : 000-0000

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844

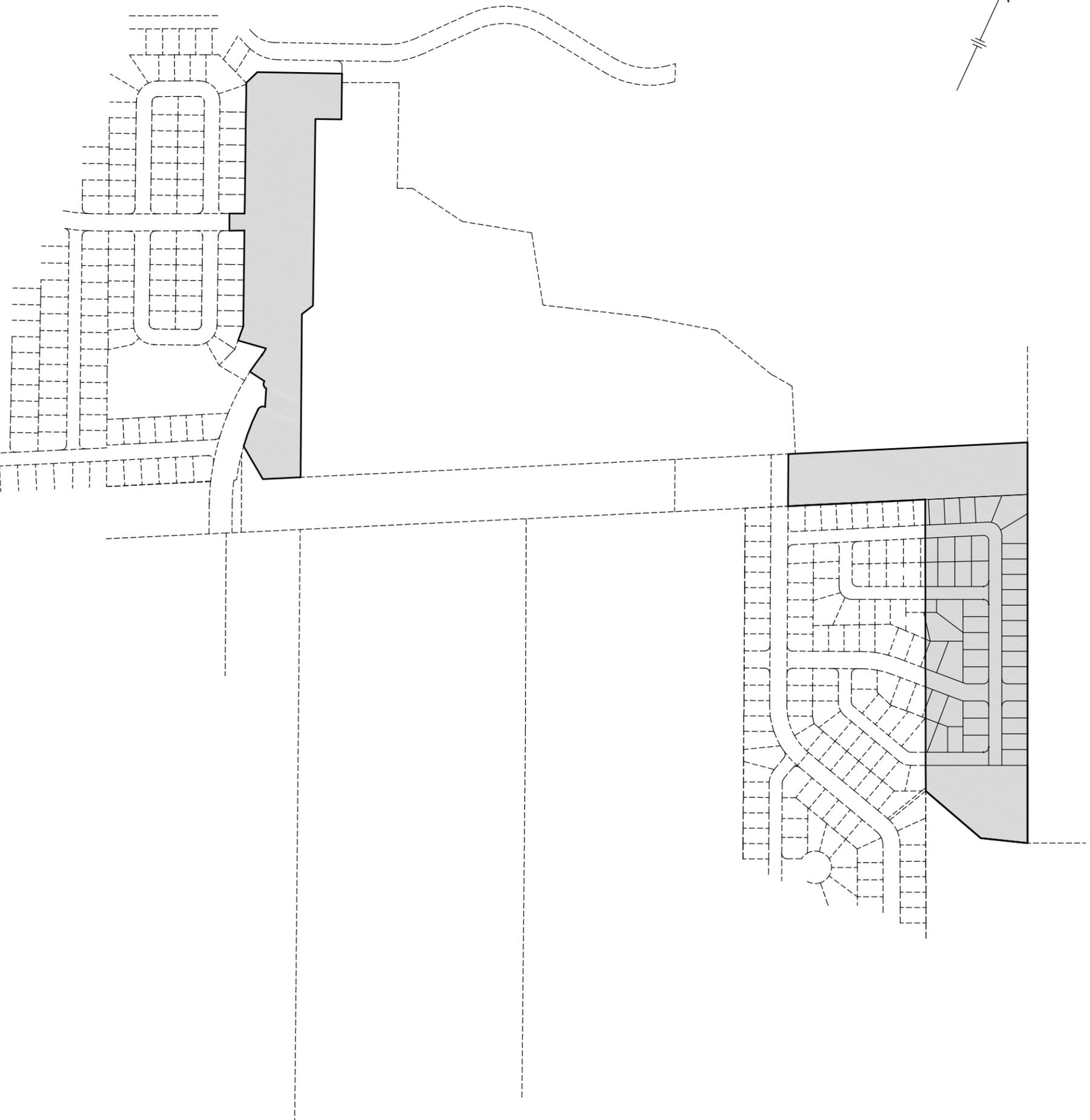
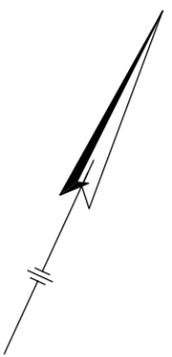
Approuvé le : 2019-09-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-09-25



Les lots 1 558 434, 1 558 483 à 1 558 488, 1 558 490 à 1 558 499, 1 558 501 à 1 558 503, 1 558 529 à 1 558 532, 1 558 534 à 1 558 536, 1 558 555, 1 558 557 à 1 558 561, 1 558 573 à 1 558 577, 1 558 579, 1 558 585, 1 559 483, 4 310 107

Une partie des lots 1 558 445, 1 558 456, 1 558 467, 1 558 504, 1 558 527, 1 558 528, 1 558 537 à 1 558 539, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 571, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 659

Superficie totale: 98 115,2m²

DESCRIPTION

Lot(s): voir ci-dessus

Cadaastre: cadastre du Québec

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité: Ville Sainte-Anne-de-Bellevue

Préparé pour le seul bénéfice de DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC. pour les fins d'une transaction immobilière.

Ce plan fait partie intégrante de la DESCRIPTION.

Ce document ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres que celles auxquelles il est destiné sans l'autorisation du soussigné.

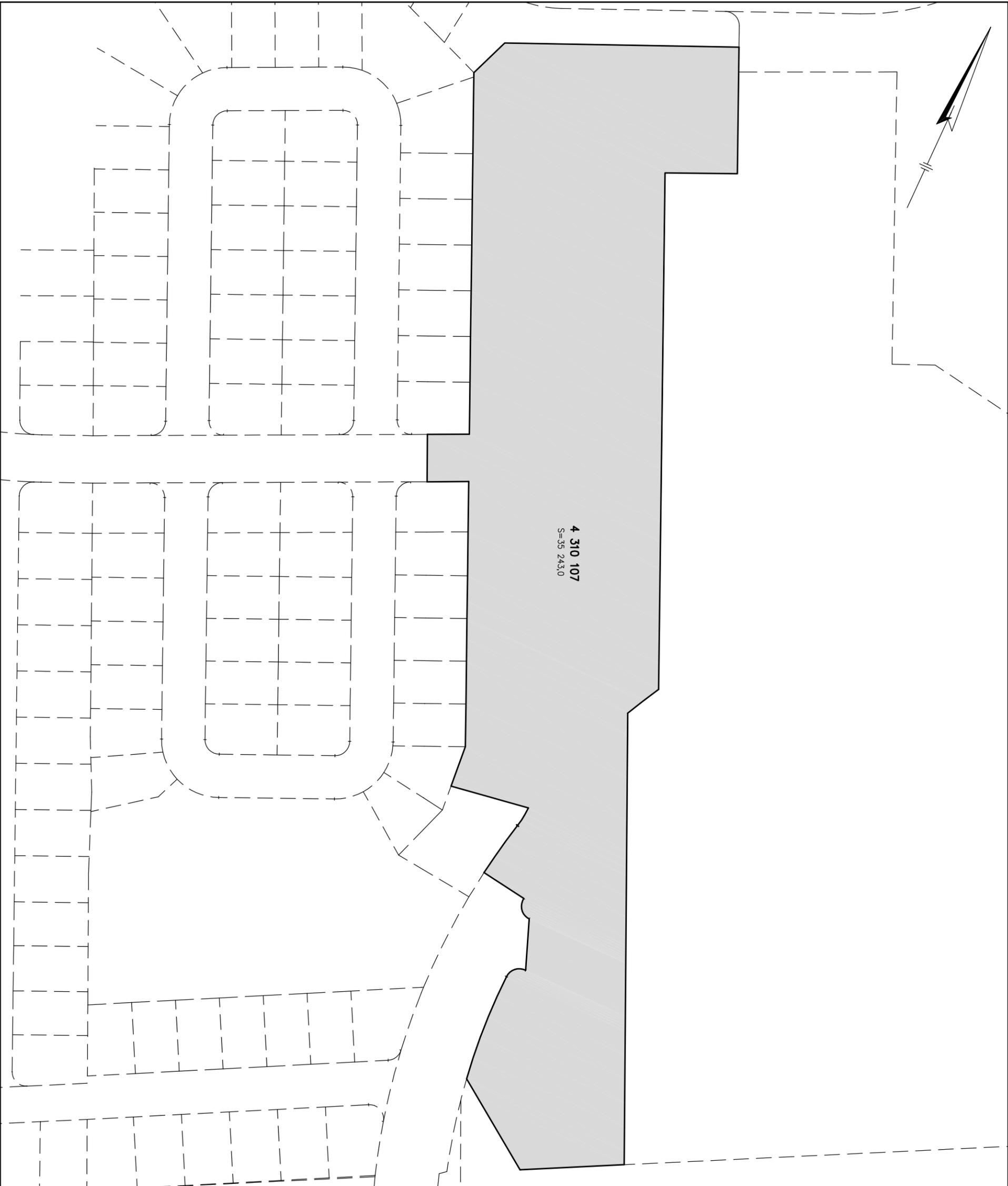
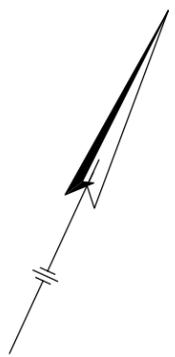
Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.).

Préparé à Montréal, le 13 mars 2019 Minute:2036	Préparé par: (signé numériquement) Nicolas KEMP	 COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Échelle: — Dossier: 1934-129	par: a.-g. Carnet: — Système: SCRS	

HORIZON

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES inc.

PIERREFONDS, 4521 St-Charles, Tél.: 514-626-0262
BOIS-DES-FILION, 926 Jacques Pesechini (200) Tél.: 450-430-7867
courriel: info@horizonarpenteurs.com



Les lots 1 558 434, 1 558 483 à 1 558 488, 1 558 490 à 1 558 499, 1 558 501 à 1 558 503, 1 558 529 à 1 558 532, 1 558 534 à 1 558 536, 1 558 555, 1 558 557 à 1 558 561, 1 558 573 à 1 558 577, 1 558 579, 1 558 585, 1 559 483, 4 310 107

Une partie des lots 1 558 445, 1 558 456, 1 558 467, 1 558 504, 1 558 527, 1 558 528, 1 558 537 à 1 558 539, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 571, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 659

Superficie totale: 98 115,2m²

DESCRIPTION

Lot(s): voir ci-dessus

Cadastré: cadastre du Québec

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité: Ville Sainte-Anne-de-Bellevue

Préparé pour le seul bénéfice de DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLU INC. pour les fins d'une transaction immobilière.

Ce plan fait partie intégrante de la DESCRIPTION.

Ce document ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres que celles auxquelles il est destiné sans l'autorisation du soussigné.

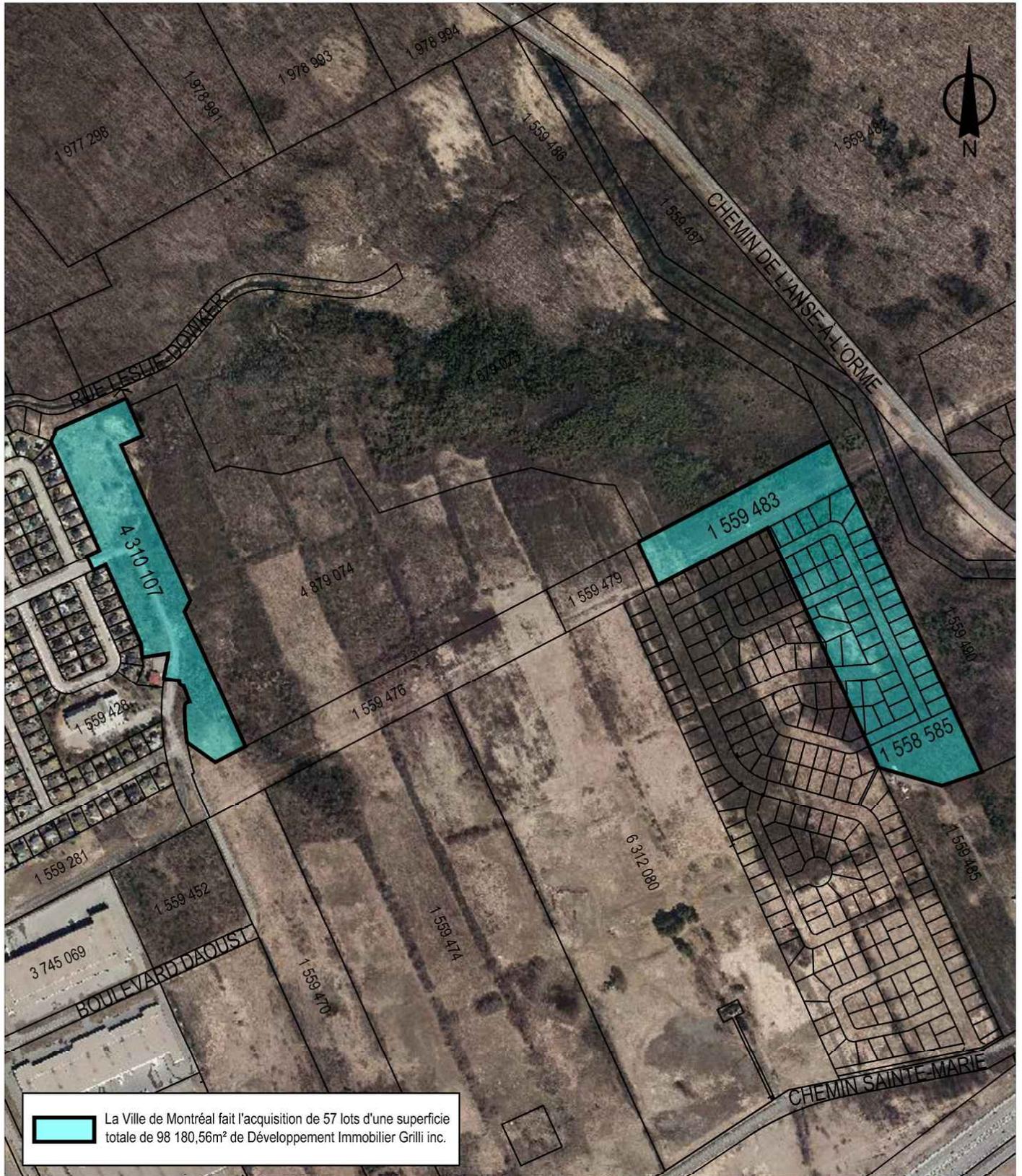
Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.).

Préparé à Montréal, le 13 mars 2019 Minute:2036	Préparé par: (signé numériquement) Nicolas KEMP
Échelle: 1:1600 Dossier: 1934-129	COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Fichier: NK2036 Carnet: - Système: SCRS	par: a.-g. date

HORIZON

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES inc.

PIERREFONDS, 4521 St-Charles, Tél.: 514-626-0262
BOIS-DES-FILIONS, 926 Jacques Poushini (200) Tél.: 450-430-7867
courriel: info@horizonarpentEURS.com

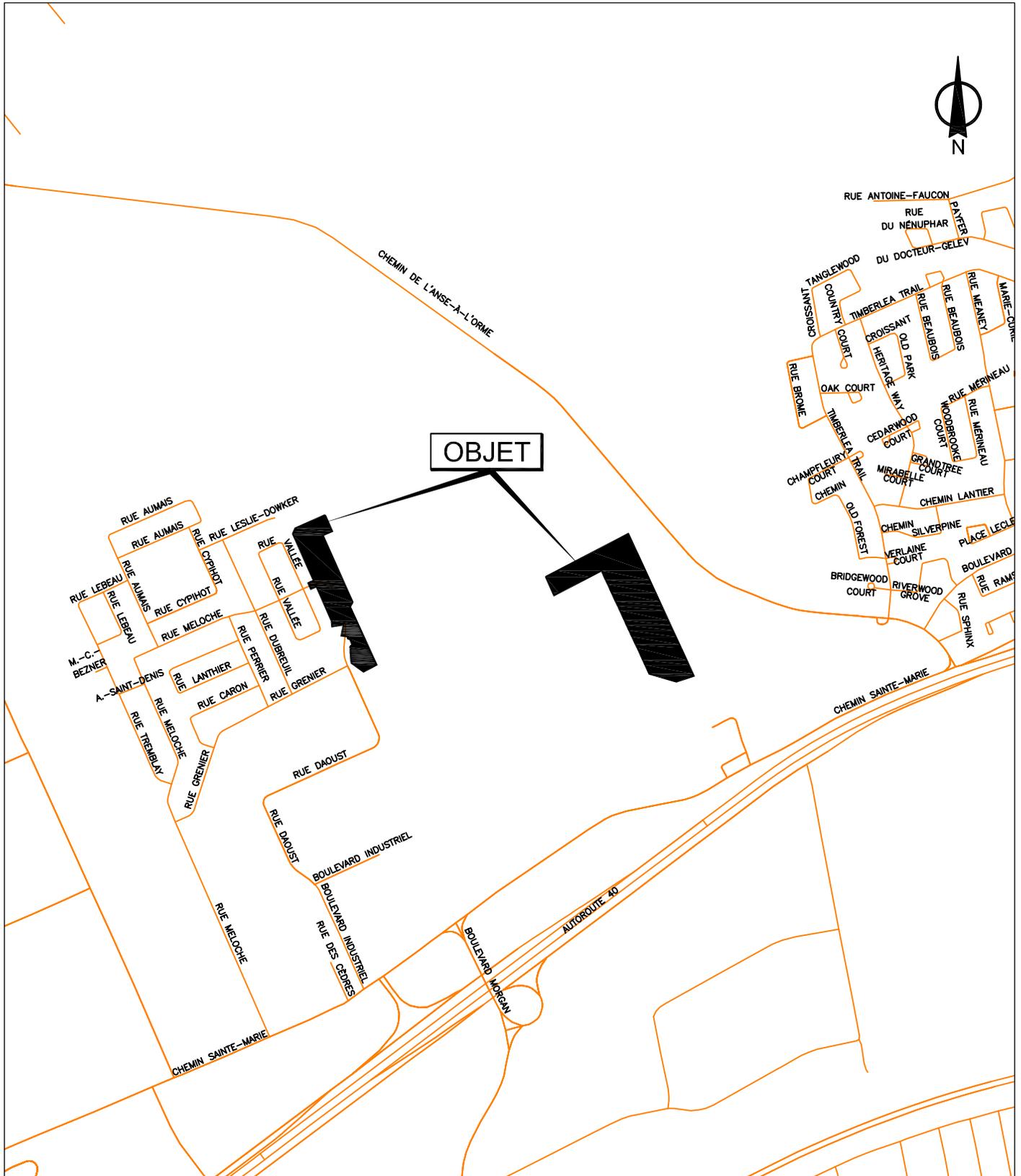


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Saint-Anne-de-Bellevue
Montréal 

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H05-005-6314-01
 Mandat: 17-0120-T
 Dessinateur: JR
 Échelle: 1:7000
 Date: 23-09-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H05-005-6314-01
 Mandat: 17-0120-T
 Dessinateur: JR
 Échelle: -
 Date: 23-09-2019

Saint-Anne-de-Bellevue
Montréal 

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Dossier # : 1196037004

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots mentionnés au dossier décisionnel, au cadastre du Québec, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au prix de 5 100 000 \$ plus les taxes applicables, soit 5 863 725,00 \$, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-6314-01

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation du représentant du vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte et qu'il s'engage à le signer dans sa forme actuelle sans aucune modification.

19-001477

FICHIERS JOINTS



Finale-vente.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-19

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159
Division : Division du droit notarial

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le

Devant **M^e Daphney ST-LOUIS**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC., autrefois connue sous le nom de **9178-9594 QUÉBEC INC.**, personne morale constituée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38) et maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre S-31.1), immatriculée en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1) sous le numéro 1164242241, ayant son siège au 3535, boulevard Saint-Charles, bureau 200, ville de Kirkland, province de Québec, H9H 5B9, agissant et représentée par Paolo Grilli, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu des résolutions de son conseil d'administration adoptées le quinze (15) juin deux mille quinze (2015) et le deux mille dix-neuf (2019) et dont une copie certifiée des extraits du procès-verbal demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

- a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à

- la minute six (6) de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, c. N-3); et
- b) de la résolution numéro CG _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ deux mille dix-neuf (2019), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES, PRÉALABLEMENT À LA VENTE FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT D'ABORD CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Vendeur est propriétaire des immeubles situés dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (terrains vacants) connus et désignés comme étant les lots numéros QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE CENT SEPT (4 310 107), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (1 559 483), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT UN (1 558 501), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT DEUX (1 558 502), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TROIS (1 558 503), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE (1 558 434), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (1 558 483), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (1 558 484), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1 558 485), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX (1 558 486), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (1 558 487), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (1 558 488), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (1 558 490), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-

ONZE (1 558 491), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (1 558 492), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (1 558 493), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (1 558 494), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (1 558 495), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (1 558 496), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (1 558 497), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1 558 498), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1 558 499), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE (1 558 573), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE (1 558 574), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE (1 558 575), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE (1 558 576), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (1 558 577), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (1 558 579), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE (1 558 530), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (1 558 531), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX (1 558 532), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE (1 558 534), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ (1 558 535), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX (1 558 536), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF (1 558 529), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1 558 585), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ (1 558 555), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SEPT (1 558 557), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT (1 558 558), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF (1 558 559), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE (1 558 560), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN (1 558 561), SIX

MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (6 308 214), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUINZE (6 308 215), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT SEIZE (6 308 216), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-SEPT (6 308 217), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (6 308 218), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-NEUF (6 308 219), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT (6 308 220), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (6 308 221), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (6 308 222), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS (6 308 223), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE (6 308 224), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ (6 308 225), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (6 308 226), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT (6 308 227), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT (6 308 228) tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir la propriété du Vendeur afin de l'intégrer au Grand parc de l'Ouest.

ATTENDU que le Vendeur accepte de vendre de gré à gré sa propriété à la Ville, le tout sujet aux conditions prévues aux présentes.

ATTENDU QUE le Vendeur a reçu copie du règlement sur la gestion contractuelle adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Ces faits étant déclarés, **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur, par les présentes, vend à la Ville qui accepte, l'immeuble ci-après décrit :

DÉSIGNATION

Des immeubles situés à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, connus et désignés comme étant les lots numéros QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE CENT SEPT (4 310 107), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (1 559 483), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT UN (1 558 501), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT DEUX (1 558 502), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TROIS (1 558 503), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE (1 558 434), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (1 558 483), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (1 558 484), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1 558 485), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX (1 558 486), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (1 558 487), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (1 558 488), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (1 558 490), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE (1 558 491), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (1 558 492), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (1 558 493), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (1 558 494), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (1 558 495), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (1 558 496), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (1 558 497), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1 558 498), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1 558 499), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE (1 558 573), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE (1 558 574), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE (1 558 575), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE (1 558 576), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT

SOIXANTE-DIX-SEPT (1 558 577), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (1 558 579), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE (1 558 530), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (1 558 531), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX (1 558 532), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE (1 558 534), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ (1 558 535), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX (1 558 536), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF (1 558 529), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1 558 585), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ (1 558 555), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SEPT (1 558 557), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT (1 558 558), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF (1 558 559), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE (1 558 560), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN (1 558 561), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (6 308 214), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUINZE (6 308 215), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT SEIZE (6 308 216), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-SEPT (6 308 217), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (6 308 218), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-NEUF (6 308 219), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT (6 308 220), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (6 308 221), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (6 308 222), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS (6 308 223), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE (6 308 224), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ (6 308 225), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (6 308 226), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT (6 308 227), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT (6 308 228) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommés l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente par Groupe Immobilier Grilli Inc., reçu devant M^e Marie-Claude Leblanc, notaire, le dix-sept (17) décembre deux mille quatorze (2014), sous le numéro 13 805 de ses minutes, dont copie a été inscrite au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt-deux (22) décembre deux mille quatorze (2014), sous le numéro 21 269 925.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Vendeur n'a aucune responsabilité relativement à l'état et la qualité des sols de l'Immeuble, la Ville l'acquérant, à cet égard seulement, à ses seuls risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS

i) ATTESTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur atteste que :

- a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;
- b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;
- c) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de :
 - Avis de dépôt de plan par la Commission hydroélectrique de Québec pour la construction d'une ligne de transport d'énergie électrique de Beauharnois à Saraguay, signé sous seing privé le 9 février 1951 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 février 1951, sous le numéro 880 669.
 - Amendement du dépôt de plan 880 669 par la Commission hydroélectrique de Québec, signé sous seing privé le 19 janvier 1954 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 21 janvier 1954, sous le numéro 1 052 577.
 - Servitude pour la construction, la réparation et le maintien de lignes de transmission d'énergie en faveur de Quebec Hydro-Electric Commission (Hydro-Québec), reçue par Me Louis-Joseph Boileau, notaire, le 4 avril 1956, sous le numéro 18 524 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 23 mai 1956, sous le numéro 1 203 558.
 - Servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, reçue par Me Charles A. Hamelin, notaire, le 25 mai 1994, sous le numéro 6 577 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 31 mai 1994, sous le numéro 4 704 462.
 - Servitude publique et temporaire de passage afin d'y circuler à pieds ou en véhicule en faveur de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, reçue par M^e Diane Provost, notaire, le 17 novembre 1995, sous le numéro 9 018 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de

la circonscription foncière de Montréal, le 20 novembre 1995, sous le numéro 4 819 773.

- Servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, reçue par M^e Charles A. Hamelin, notaire, le 30 mai 1996, sous le numéro 6 901 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 5 juin 1996, sous le numéro 4 857 995.
 - Servitude publique et temporaire de passage afin d'y circuler à pied ou en véhicule, reçue par M^e Michèle Dubreuil, notaire, le 12 février 2004, sous le numéro 10 601 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 février 2004, sous le numéro 11 077 825.
- d) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- e) il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;
- f) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. Sa signature du présent acte et l'exécution des obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune autre mesure ni consentement aux termes d'une loi lui étant applicable;
- g) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;
- h) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur des obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas : (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou

assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; ni (iii) une violation de toute loi;

- i) à sa connaissance, il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminent devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;
- j) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;
- k) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit pouvant lier la Ville;
- l) l'Immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

ii) **ATTESTATIONS DE LA VILLE**

La Ville atteste :

- a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

- a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute

servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

- b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1). En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop. Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée. De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

CONSIDÉRATION

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **CINQ MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (5 100 000,00 \$)**, que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 860654599RT 0001;
T.V.Q. : 1212830522TQ 0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9
DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS
SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

- a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC.;
- b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : VILLE DE MONTRÉAL;
- c) le siège du cédant est au : 3535, boulevard Saint-Charles, bureau 200, à Kirkland, province de Québec, H9H 5B9;
- d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;
- e) l'immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : CINQ MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (5 100 000,00 \$);
- g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : CINQ MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (5 100 000,00 \$);
- h) le montant du droit de mutation est de : SOIXANTE-QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (74 973,50 \$);
- i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;
- j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exemptée d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire soussignée.

DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC.

Par : Paolo GRILLI

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

Me Daphney ST-LOUIS, notaire

Dossier # : 1196037004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots mentionnés au dossier décisionnel, au cadastre du Québec, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au prix de 5 100 000 \$ plus les taxes applicables, soit 5 863 725,00 \$, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-6314-01

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196037004 Acq Prop Anse Orme.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-09

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier



Dossier # : 1196717003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 \$ plus un montant de contingences totalisant 209 982 \$), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$ (taxes nettes).

Il est recommandé :

1. d'autoriser les deux années d'options de prolongation couvrant la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (pour un total de 24 mois) prévues aux contrats de services d'élimination des matières résiduelles, ou de collecte, de transport et élimination, de neuf (9) arrondissements et cinq (5) villes liées aux firmes et montants ci-après désignés ainsi que les montants de contingences :

Contrats d'élimination				
Fournisseurs	Tonnages	Numéro d'appel d'offres	Montant - Prolongation (\$)	Total - Contrats (\$)
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Connexions ltée)	46 316	15-14213	1 620 816	5 519 251
Services Matrec	104 235		5 699 913	20 522 813
RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	43 958		2 363 011	8 530 912
Total - Élimination			9 683 739	34 572 976

Contrats de collecte, de transport et d'élimination (CTE)						
Fournisseurs	Territoires	Numéro d'appel d'offres	Contingences (\$)	Prolongations (\$)	Montant - Prolongation et contingences (\$)	Total - Contrats (\$)
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Anjou	15-14213	27 605	3 556 221	3 583 826	11 875 939
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Montréal-Nord		50 798	6 637 853	6 688 652	22 930 312
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles		42 285	5 286 172	5 328 457	18 123 579
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064 -3032 Québec inc.)	Ville-Marie (#1)		50 727	5 046 131	5 096 858	16 883 095
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064 -3032 Québec inc.)	Ville-Marie (#2)		38 566	3 654 379	3 692 945	11 965 364
Total - CTE				209 982	24 180 756	24 390 738
GRAND TOTAL			209 982	33 864 495	34 074 477	116 351 265

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 57 % par la Ville centrale pour un montant de 19 253 588 \$ et à 43 % par l'agglomération pour un montant de 14 820 890 \$;

3. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020 comme suit : de 126 167 \$ en 2020, de 1 041 460 \$ en 2021 et de 1 450 318 \$ en 2022.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-07 14:32

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1196717003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 \$ plus un montant de contingences totalisant 209 982 \$), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$ (taxes nettes).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q.; Chapitre E- 20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

De plus, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le 18 décembre 2018, le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements (CM18 1525). Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les services et contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de la Ville de Montréal.

C'est dans ce cadre de gouvernance que les contrats d'élimination des ordures ménagères de vingt-six (26) territoires¹ de l'agglomération, qui viennent tous à échéance le 31 octobre 2020, doivent être renouvelés ou prolongés. Cela représente au total dix (10) contrats octroyés issus d'un (1) appel d'offres :

- cinq (5) contrats visant quatre (4) arrondissements², octroyés auprès de deux (2) entreprises³ pour la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères;
- cinq (5) contrats octroyés auprès de cinq (5) entreprises⁴ pour l'élimination des ordures ménagères exclusivement.

Ces contrats contiennent tous une option pour prolonger la durée des services avec l'acceptation des entrepreneurs (12 + 12 mois).

Pour les contrats ayant été octroyés en regroupant les volets « collecte et transport des matières résiduelles », de compétence municipale, et « élimination des ordures ménagères » de compétence d'agglomération, deux niveaux d'instances décisionnelles sont concernées. Par conséquent, ces contrats sont traités simultanément dans le présent sommaire décisionnel.

La stratégie préconisée au cours des prochaines années par le Service de l'environnement s'appuie sur les principes d'harmonisation des services, de cohérence des interventions et d'optimisation des ressources. Elle vise à :

1. doter la Ville d'un cadre contractuel permettant d'opérer de manière stratégique dans un marché en constante évolution tout en maîtrisant les opérations;
2. ne pas déstabiliser le marché actuel;
3. gérer efficacement, dans une perspective de transition écologique de réduction des gaz à effet de serre (GES), et ce en cohérence avec les priorités organisationnelles de la Ville.

À cet effet, ce cadre de planification permettra, notamment au cours des prochaines années, le déploiement de la collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble des unités d'occupation et l'intégration des mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'éco-efficacité liées au transport.

Ainsi, considérant le marché actuel dans le secteur d'activité des matières résiduelles défavorable et le nombre important de contrats à renouveler, cette conjoncture représente un risque pouvant nuire à la performance du processus de sollicitation (prix, nombre de soumissionnaires, etc.). Pour créer et maintenir une synergie positive et synchronisée entre la Ville et le marché, ainsi que pour favoriser un accroissement du nombre de fournisseurs potentiels, il apparaît stratégiquement favorable de solliciter le marché plus régulièrement, soit aux deux (2) ans, de façon équilibrée.

C'est pourquoi le Service de l'environnement recommande de prolonger huit (8) contrats sur les dix (10) pour lesquels :

- les arrondissements concernés et le Service de l'environnement sont satisfaits des services rendus;
- les entreprises ont signifié leur intention à prolonger;
- les entreprises ne figurent pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal;
- les coûts sont compétitifs;
- la planification à court, moyen et long termes des activités en gestion des matières résiduelles se voit bonifiée.

Le montant total associé aux prolongations s'élève à 34 074 478 \$ taxes incluses (incluant des contingences pour un montant total de 209 982 \$).

Les clauses contractuelles stipulent qu'une entente écrite entre la Ville et les adjudicataires visés doit être conclue, dans un délai spécifique, afin que les contrats puissent être prolongés. Cette entente doit être signée et retournée à la Ville pour confirmer l'acceptation de l'option de prolongation. Ces confirmations d'acceptation ont toutes été reçues dans le respect des délais.

Mentionnons que pour consolider son approche en ce qui a trait au volet de la collecte et du transport, et assurer la concertation et la cohérence dans sa démarche, le Service de l'environnement a demandé aux arrondissements de se prononcer sur leur niveau de satisfaction des services offerts par leur(s) entrepreneur(s) ainsi que sur l'approche faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

Enfin, en ce qui concerne les deux (2) contrats d'élimination qui ne sont pas visés par le présent sommaire (non prolongés), un appel d'offres sera conduit d'ici la fin de l'année 2019 ou début 2020 pour assurer le renouvellement des services d'élimination des ordures ménagères des territoires visés.

Précisons également que trente-et-un (31) contrats de collecte et de transport supplémentaires visant dix-sept (17) arrondissements⁶ de la Ville de Montréal arrivent également à échéance le 31 octobre 2020. Ces contrats sont traités dans un sommaire décisionnel distinct étant de compétence exclusive du conseil de Ville.

-
1. Treize (13) arrondissements (Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie) et treize (13) villes liées (Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Saint-Anne-de-Bellevue, Senneville).
 2. Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ville-Marie.
 3. Entreprise sanitaire F.A. Itée, et JR Services Sanitaires.
 4. Complexe Enviro Connexions Itée, Les Entreprises Raylobec inc., Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environnement Division WM Québec inc, Services Matrec inc.
 5. Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1525 18 déc. 2018 Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CM16 1455 20 déc. 2016 Prolonger au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CG15 0563 24 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte, ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes, pour des durées de 58 ou 59 mois - Dépense totale de 121 640 229 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM15 1098 21 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 76 145 764 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Le Service de l'environnement recommande d'utiliser les options de prolongation de 12 mois + 12 mois, d'une durée totale de 24 mois (jusqu'au 31 octobre 2022), pour :

- Les cinq (5) contrats de collecte, transport et élimination visant les quatre (4) arrondissements suivants : Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Ville-Marie. Les entreprises (2) visées par ces prolongations sont : Entreprise sanitaire F.A. Itée. et 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires).
- Trois (3) des cinq (5) contrats d'élimination visant six (6) arrondissements (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (secteurs desservis en régie), Lachine, Le Sud-Ouest, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (secteurs desservis en régie), Verdun et cinq (5) villes liées (Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal). Les entreprises (3) visées par ces prolongations sont : RCI Environnement Division WM Québec inc., Complexe Enviro Connexions Itée et Services Matrec inc.

Le détail et les spécificités des contrats pour lesquels il est recommandé de prolonger sont les suivants :

Appel d'offres 15-14213

Compte tenu de l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 15-14213, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Les contrats visés sont les suivants :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat (volet C/T)	Adjudicataire contrat (volets C/T+É)	Adjudicataire contrat (volet)
1	Anjou	Collecte/transp/élimin.	OM, CRD, RV, RA, SAP		Entr. sanitaire F.A.	
2	Montréal-Nord	Collecte/transp/élimin.	OM, CRD, RV, RA, SAP		Entr. sanitaire F.A.	
3	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Collecte/transp/élimin.	OM, CRD, RV, RA, SAP		Entr. sanitaire F.A.	
4	Ville-Marie #1				JR Serv. sanitaires	
5	Ville-Marie #2	Collecte/transp/élimin.	OM, CRD, RV, RA		JR Serv. sanitaires	
6	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (régie), Le Sud-Ouest, Montréal-Ouest,	Élimination	OM			Services Matrec (St-Hubert)
7	Côte Saint-Luc, Hampstead, Lachine	Élimination	OM			RCI Environnement
8	Mont-Royal, Montréal-Est, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (régie)	Élimination	OM			CEC (Terrebonne)

*Matières : OM (ordures ménagères), CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encombrants), RV (résidus verts), RA (résidus alimentaires), RM (résidus mélangés), MR (matières recyclables), SAP (saouls de Noël)

En somme, sous la compétence du :

- conseil d'agglomération de Montréal, trois (3) contrats d'élimination des ordures ménagères de onze (11) territoires doivent être prolongés étant donné leurs échéances au 31 octobre 2020;

- conseil municipal et du conseil d'agglomération, cinq (5) contrats de collecte et transport des matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères de quatre (4) arrondissements doivent être prolongés étant donné leurs échéances au 31 octobre 2020.

JUSTIFICATION

Les prolongations de ces huit (8) contrats sont nécessaires afin de poursuivre les services de collecte et de transport des matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères dans les territoires concernés. En accordant les deux années de prolongation possibles des contrats concernés simultanément, la Ville se dotera d'un cadre de planification nécessaire pour procéder, de manière stratégique et dans un marché en constante évolution, à l'étalement (la régularisation) des renouvellements ou prolongations de contrats dans le temps (environ aux deux ans) selon une optique de constituer trois blocs de territoires équivalents.

Cette orientation s'appuie sur les considérations suivantes :

1. Le degré de satisfaction du Service de l'environnement et des arrondissements à l'égard des services rendus par les entrepreneurs et la volonté de ces derniers à vouloir prolonger (entente écrite obligatoire);
2. Le marché actuel de la collecte et du transport des matières résiduelles et de l'élimination des ordures ménagères est limité (oligopole). Les entreprises connues ont des carnets de commandes chargés et elles éprouvent dernièrement des difficultés au niveau du recrutement de la main-d'oeuvre et dans les délais de livraison pour l'acquisition de nouveaux camions. De plus, les capacités d'enfouissement dans les sites à proximité diminuent année après année;
3. Le nombre et la nature des contrats venant à une échéance commune présentent un risque relativement à la capacité du marché à répondre, ce qui pourrait affecter négativement l'exercice de sollicitation de marché;
4. Les prix jugés compétitifs de certains des contrats;
5. L'équité des services et la rationalisation des coûts;
6. Le Service de l'environnement, en accord avec le Service de l'approvisionnement, vise à maintenir une synergie positive avec le marché et une sollicitation synchronisée du marché cohérent (volet collecte/transport et élimination au sein d'un même appel d'offres) et ainsi permettre aux entreprises d'offrir de meilleurs prix, par rapport au fractionnement traditionnel des services de collecte et transport, et de ceux d'élimination;
7. Le besoin de doter la Ville d'une plus grande souplesse dans la planification et la gestion contractuelle afin d'être en meilleure position pour répondre aux besoins d'amélioration continue, aux changements nécessaires ou aux opportunités qui peuvent se présenter dans le temps.

En ce qui concerne les deux (2) contrats qui ne sont pas visés par le présent sommaire (prolongation), les justificatifs sont les suivants :

1. prix jugés non compétitifs;
2. maintenir la démarche entamée de synchronisation de la sollicitation des marchés entre la collecte/transport et l'élimination. Cette approche permet de favoriser la concurrence en diversifiant les options de soumission;
3. équilibrer la démarche de sollicitation du marché aux deux ans.

Conformité des adjudicataires

- Toutes les entreprises disposent de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).
- Aucune des entreprises concernées ne se retrouve au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- Aucune des entreprises concernées ne se retrouve sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de prolongation des huit contrats visés par le présent sommaire est d'une durée de vingt-quatre (24) mois et touche trois (3) années financières. Le coût de la prolongation de ces contrats s'élève à 34 074 478 \$ toutes taxes incluses, soit 29 % de la valeur totale des contrats octroyés et prolongés (incluant des contingences d'environ 1 % pour les volets de collecte et de transport d'un montant total de 209 982 \$; aucune contingence n'est requise pour le volet élimination considérant la tendance annuelle à la baisse du tonnage d'ordures ménagères envoyées à l'élimination). La répartition du coût annuel des contrats est présentée comme suit :

Contrats de collecte, transport et élimination						
Fournisseurs	Territoire	2020 (\$)	2021 (\$)	2022 (\$)	Total - Prolongation (\$)	Total - Contrats (\$)
Entreprise Sanitaire FA [(Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Anjou	282 019	1 766 146	1 508 056	3 556 221	11 848 333
Entreprise Sanitaire FA [(Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Montréal-Nord	518 043	3 296 427	2 823 384	6 637 853	22 879 513
Entreprise Sanitaire FA [(Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Rivière-des- Prairies-Pointe -aux-Trembles	399 766	2 624 912	2 261 494	5 286 172	18 081 294
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Ville-Marie (contrat #1)	409 865	2 505 532	2 130 734	5 046 131	16 832 368
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Ville-Marie (contrat #2)	296 833	1 814 461	1 543 084	3 654 379	11 926 798
Contingences		34 568	94 653	80 761	209 982	209 982
Total - CTE		1 941 094	12 102 131	10 347 513	24 390 738	81 778 289
Contrats d'élimination						
Fournisseurs	Tonnage	2020 (\$)	2021 (\$)	2022 (\$)	Total - Prolongation (\$)	Total - Contrats (\$)
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Connexions Itée)	46 316	131 538	805 015	684 263	1 620 816	5 519 251
Services Matrec	104 235	462 580	2 830 991	2 406 342	5 699 913	20 522 813

RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	43 958	191 772	1 173 643	997 596	2 363 011	8 530 912
Total - Élimination		785 890	4 809 648	4 088 201	9 683 739	34 572 976
TOTAL		2 726 984	16 911 779	14 435 714	34 074 478	116 351 265

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Cette dépense sera assumée à 57 % par la ville centrale et à 43 % par l'agglomération pour le volet concernant l'élimination et la valorisation des matières résiduelles. Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Une redevance indexée annuellement au montant de 24,22 \$ (coût net) par tonne éliminée est exigée par le gouvernement du Québec. Ce montant équivaut à environ 8 658 290 \$ (coût net) pour un tonnage global de 341 308 tonnes, pour 24 mois, et n'est pas inclus dans les coûts des contrats de ce sommaire décisionnel. Dans le cadre du paiement de cette redevance, la Ville reçoit en retour une somme équivalente par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision du plan de gestion des matières résiduelles.

Un ajustement récurrent à la base budgétaire sera requis à partir de l'année 2020 afin de financer (voir tableau ci-dessous):

- un ajustement du prix annuel, tel que spécifié aux contrats, selon la variation de l'indice de prix à la consommation (IPC) ainsi que selon l'évolution du prix du carburant, ou prix moyen à la pompe échantillonné (PMPE);
- des contingences des contrats de collecte et de transport.

Budgets additionnels requis :

	Compétence	2020 (\$)	2021 (\$)	2022 (\$)	Total (\$)
Contrats éliminations	Agglomération	33 577	417 580	638 021	1 089 178
Contrats de collecte et transport (C & T)					
Anjou	Locale	10 162	86 703	115 491	212 356
Montréal-Nord	Locale	20 571	179 340	236 368	436 279
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Locale	14 702	133 168	171 896	319 766
Ville-Marie	Locale	47 156	224 668	288 542	560 366
Sous-total Contrats C&T		92 590	623 879	812 298	1 528 767
Grand total		126 167	1 041 460	1 450 318	2 617 945

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : *atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020* .

Ces prolongations permettront également de poursuivre les efforts de la Ville dans l'atteinte des objectifs fixés dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise et dans la promotion des saines habitudes de vie dans la collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces prolongations de contrats permettront d'assurer la poursuite des services de collecte, de transport et d'élimination pour quatre (4) arrondissements et des services d'élimination pour onze (11) territoires. Tous les services liés à ces prolongations de contrats sont nécessaires pour permettre à la Ville de poursuivre et de s'acquitter de ses obligations de salubrité et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement par l'entremise de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ne pas prolonger ces contrats impliquerait de renoncer à la stratégie mise de l'avant par le Service de l'environnement pour le renouvellement de l'ensemble des contrats de collecte, de transport et d'élimination. Cela impliquerait de renouveler les dix (10) contrats en même temps, en plus d'autres contrats de collecte et de transport de la Ville de Montréal (compétence municipale), alors que les conditions de sollicitation du marché présentent des signes défavorables ce qui, par conséquent, accroît les risques financiers (hausse des coûts par une réduction de la concurrence) et opérationnels pour la Ville et l'agglomération.

Finalement sans la prolongation des contrats identifiés pour une période de deux (2) ans, la Ville ne disposera pas de la flexibilité et du cadre de planification nécessaire dans un contexte évolutif (marché, clientèles, infrastructures, technologies) pour planifier stratégiquement la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Cela pourrait avoir comme conséquences de limiter la capacité de la Ville à :

- optimiser la performance et harmoniser les activités d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles;
- favoriser une saine concurrence et minimiser les risques de collusion;
- optimiser et harmoniser les opérations liées au déchargement aux divers centres de dépôts de matières résiduelles;
- optimiser et harmoniser les flux de matières vers les futurs centres de traitement;
- assurer le développement et l'encadrement technologique visant à assurer le suivi et le contrôle des quantités et de la qualité des matières résiduelles ainsi que des opérations;
- assurer la performance dans la mise en oeuvre du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* adopté par le Conseil d'agglomération et l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction et de récupération des matières résiduelles à des fins de réemploi, de recyclage ou de valorisation.

De plus, ne pas autoriser les deux années d'option de prolongation simultanément pourrait mener à perdre la possibilité, après un an, de prolonger certains contrats dont le prix est jugé compétitif et de les arrimer avec les blocs de renouvellement planifiés stratégiquement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Les arrondissements concernés par le volet collecte et transport réaliseront des communications de proximité, le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation des prolongations de contrat :

- CE du 16 octobre 2019;
- CM du 22 octobre 2019;
- CG du 24 octobre 2019.

Début des prolongations de contrat : 1^{er} novembre 2020.

Fin des contrats : 31 octobre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert DENIS, Anjou

Marc-Pierre LAFRAMBOISE, Anjou

Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord

Éric THIFAUT, Montréal-Nord

Yves EKILA, Montréal-Nord

Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Alain CHAREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie

Martin LAZURE, Ville-Marie

Marc DUSSAULT, Anjou

Lecture :

Marc DUSSAULT, 3 septembre 2019
Louis LAPOINTE, 28 août 2019
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, 28 août 2019
Robert DENIS, 27 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
Conseiller

Tél : 514 872-2056
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-19

Frédéric SAINT-MLEUX
Chef de section - planification et
développement gmr

Tél : 514-868-8763
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-10-02

(taxes incluses)

Contrats collecte transport et élimination

Fournisseurs	Territoires	No d'appel d'offres	Contingences	Montant - Prolongation & contingences	Total - contrats
FA	Anjou	15-14213	27 605	3 583 826	11 875 939
FA	Mtl Nord		50 798	6 688 652	22 930 312
FA	RDP		42 285	5 328 457	18 123 579
JR Sanitaire	VM1		50 727	5 096 858	16 883 095
Jr Sanitaire	VM 2		38 566	3 692 945	11 965 364
Total - CTE			209 982	24 390 738	81 778 289

Contrats d'élimination

Fournisseurs	Tonnages	No d'appel d'offres	Contingences	Montant - Prolongation & contingences	Total - contrats
Com. Env. prog	46 316	15-14213	0	1 620 816	5 519 251
Matrec	104 235		0	5 699 913	20 522 813
RCI env. Laval	43 958		0	2 363 011	8 530 912
Total - élimination			0	9 683 739	34 572 976

Total	209 982	34 074 478	116 351 265
--------------	----------------	-------------------	--------------------

29%

(taxes incluses)

Contrats collecte transport et élimination

Fournisseurs	Territoires	2020	2021	2022	Total - Prolongation	Total - contrats
FA	Anjou	282 019	1 766 146	1 508 056	3 556 221	11 848 333
FA	Mtl Nord	518 043	3 296 427	2 823 384	6 637 853	22 879 513
FA	RDP	399 766	2 624 912	2 261 494	5 286 172	18 081 294
JR Sanitaire	VM1	409 865	2 505 532	2 130 734	5 046 131	16 832 368
Jr Sanitaire	VM 2	296 833	1 814 461	1 543 084	3 654 379	11 926 798
Contingences		34 568	94 653	80 761	209 982	209 982
Total - CTE		1 941 094	12 102 131	10 347 513	24 390 738	81 778 289

Contrats d'élimination

Fournisseurs	Tonnages	2020	2021	2022	Total - Prolongation	Total - contrats
Com. Env. prog	46 316	131 538	805 015	684 263	1 620 816	5 519 251
Matrec	104 235	462 580	2 830 991	2 406 342	5 699 913	20 522 813
RCI env. Laval	43 958	191 772	1 173 643	997 596	2 363 011	8 530 912
Total - élimination		785 890	4 809 648	4 088 201	9 683 739	34 572 976

Total	2 726 984	16 911 780	14 435 714	34 074 478	116 351 265
--------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------

(taxes incluses)

Contrats collecte transport et élimination

Instance

Fournisseurs	Territoires	2020	2021	2022	Total	
FA	Anjou	282 019	1 766 146	1 508 056	3 556 221	3 556 221
FA	Mtl Nord	518 043	3 296 427	2 823 384	6 637 853	6 637 853
FA	RDP	399 766	2 624 912	2 261 494	5 286 172	5 286 172
JR Sanitaire	VM1	409 865	2 505 532	2 130 734	5 046 131	5 046 131
Jr Sanitaire	VM 2	296 833	1 814 461	1 543 084	3 654 379	3 654 379
Contingences		34 568	94 653	80 761	209 982	209 982
						24 390 738

Contrats d'élimination

Com. Env. prog	Mont-Royal	27 440	167 933	142 743	338 116	1 620 816
	Mtl Est	9 525	58 295	49 551	117 371	
	Outremont	31 905	195 256	165 967	393 128	
	RDP régie	62 668	383 531	326 001	772 201	
Matrec	CDN régie	148 344	907 865	771 685	1 827 895	5 699 913
	Mtl Ouest	12 426	76 047	64 640	153 113	
	Sud-Ouest	169 020	1 034 405	879 244	2 082 670	
	Verdun	132 790	812 673	690 772	1 636 235	
RCI env. Laval	Côte St-Luc	73 702	451 056	383 398	908 156	2 363 011
	Hampstead	15 705	96 117	81 699	193 522	
	Lachine	102 364	626 470	532 499	1 261 333	
						9 683 739
Total		2 726 984	16 911 780	14 435 714	34 074 478	34 074 478

43% 14 820 890 Agglo
57% 19 253 588 Local

Dépenses agglo
 Elimination
 Montant taxe nette

Fournisseurs	Type de traitement	Territoires	2020	2021	2022	Total
FA	Élimination	Anjou	58 964	360 862	306 733	726 560
Matrec	Élimination	CDN régie	135 458	829 002	704 652	1 669 111
Matrec	Élimination	Mtl Ouest	11 347	69 441	59 025	139 813
Matrec	Élimination	Sud-Ouest	154 338	944 550	802 867	1 901 755
Matrec	Élimination	Verdun	121 255	742 079	630 767	1 494 101
Com. Env. prog	Élimination	Mont-Royal	25 056	153 345	130 344	308 745
Com. Env. prog	Élimination	Mtl Est	8 698	53 231	45 247	107 176
Com. Env. prog	Élimination	Outremont	29 133	178 295	151 550	358 978
Com. Env. prog	Élimination	RDP régie	57 225	350 215	297 683	705 122
FA	Élimination	Mtl Nord	115 459	706 607	600 616	1 422 681
FA	Élimination	RDP privé	78 381	479 692	407 738	965 811
JR Sanitaire	Élimination	Ville-Marie 1	70 455	431 183	366 505	868 142
JR Sanitaire	Élimination	Ville-Marie 2	57 435	351 499	298 774	707 708
RCI env. Laval	Élimination	Côte St-Luc	67 300	411 874	350 093	829 267
RCI env. Laval	Élimination	Hampstead	14 341	87 768	74 603	176 711
RCI env. Laval	Élimination	Lachine	93 472	572 050	486 243	1 151 765
Total des contrats Agglo			1 098 316	6 721 693	5 713 439	13 533 448

Budget additionnel	Compétences	2020	2021	2022	Total
Contrats éliminations	Agglomération	33 577	417 580	638 021	1 089 178
Contrats C & T					
Anjou	Locale	10 162	86 703	115 491	212 356
Montréal Nord	Locale	20 571	179 340	236 368	436 279
RDP	Locale	14 702	133 168	171 896	319 766
Ville-Marie	Locale	47 156	224 668	288 542	560 366
Sous-total Contrats C&T		92 590	623 879	812 298	1 528 767
Grand total		126 167	1 041 460	1 450 318	2 617 945

Elimination	IPC	Prolongation			Total prol.	Total contrat
		1.02000000	1.04040000	1.06120800		
		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022		
	Prix unitaire 2019	2	12	10		
FA durée 58 mois		1 895	11 369	9 474	22 737	
Anjou	29.06	56 163	343 719	292 162	692 044	2 436 250
5%		2 808	17 186	14 608	34 602	121 813
9.975%		5 602	34 286	29 143	69 031	243 016
Total avec taxes		64 574	395 191	335 913	795 678	2 801 079
Ristourne TPS 100%		2 808	17 186	14 608	34 602	121 813
50%		2 801	17 143	14 572	34 516	121 508
Dépense nette		58 964	360 862	306 733	726 560	2 557 758
Matrec		2 786	16 713	13 928	33 427	
CDN régie	45.41	129 023	789 620	671 177	1 589 819	5 834 229
5%		6 451	39 481	33 559	79 491	291 711
9.975%		12 870	78 765	66 950	158 584	581 964
Total avec taxes		148 344	907 865	771 685	1 827 895	6 707 905
Ristourne TPS 100%		6 451	39 481	33 559	79 491	291 711
50%		6 435	39 382	33 475	79 292	290 982
Dépense nette		135 458	829 002	704 652	1 669 111	6 125 211
RCI Laval		1 408	8 447	7 039	16 894	
Côte St-Luc	44.64	64 103	392 308	333 462	789 872	2 594 311
5%		3 205	19 615	16 673	39 494	129 716
9.975%		6 394	39 133	33 263	78 790	258 783
Total avec taxes		73 702	451 056	383 398	908 156	2 982 809
Ristourne TPS 100%		3 205	19 615	16 673	39 494	129 716
50%		3 197	19 566	16 631	39 395	129 391
Dépense nette		67 300	411 874	350 093	829 267	2 723 702
RCI Laval		300	1 800	1 500	3 600	
Hamstead	44.64	13 660	83 598	71 058	168 317	588 161
5%		683	4 180	3 553	8 416	29 408
9.975%		1 363	8 339	7 088	16 790	58 669
Total avec taxes		15 705	96 117	81 699	193 522	676 238
Ristourne TPS 100%		683	4 180	3 553	8 416	29 408
50%		681	4 169	3 544	8 395	29 335
Dépense nette		14 341	87 768	74 603	176 711	617 496
RCI Laval		1 955	11 732	9 777	23 464	
Lachine	44.64	89 032	544 875	463 143	1 097 050	4 237 325
5%		4 452	27 244	23 157	54 852	211 866
9.975%		8 881	54 351	46 199	109 431	422 673
Total avec taxes		102 364	626 470	532 499	1 261 333	4 871 864
Ristourne TPS 100%		4 452	27 244	23 157	54 852	211 866
50%		4 440	27 176	23 099	54 715	211 337
Dépense nette		93 472	572 050	486 243	1 151 765	4 448 661
Com. Env. Prog.		280	1 677	1 398	3 354	
Mtl-Est	29.06	8 285	50 702	43 097	102 084	317 304
5%		414	2 535	2 155	5 104	15 865
9.975%		826	5 058	4 299	10 183	31 651
Total avec taxes		9 525	58 295	49 551	117 371	364 820
Ristourne TPS 100%		414	2 535	2 155	5 104	15 865
50%		413	2 529	2 149	5 091	15 826
Dépense nette		8 698	53 231	45 247	107 176	333 130
FA		3 710	22 261	18 551	44 522	
Mtl-Nord	29.06	109 974	673 039	572 083	1 355 096	5 330 360
5%		5 499	33 652	28 604	67 755	266 518
9.975%		10 970	67 136	57 065	135 171	531 703
Total avec taxes		126 442	773 827	657 753	1 558 021	6 128 581
Ristourne TPS 100%		5 499	33 652	28 604	67 755	266 518
50%		5 485	33 568	28 533	67 585	265 852
Dépense nette		115 459	706 607	600 616	1 422 681	5 596 212
Matrec		233	1 400	1 167	2 800	
Mtl Ouest	45.41	10 808	66 142	56 221	133 171	469 452
5%		540	3 307	2 811	6 659	23 473
9.975%		1 078	6 598	5 608	13 284	46 828
Total avec taxes		12 426	76 047	64 640	153 113	539 752
Ristourne TPS 100%		540	3 307	2 811	6 659	23 473
50%		539	3 299	2 804	6 642	23 414
Dépense nette		11 347	69 441	59 025	139 813	492 866

Elimination Déchets

Com. Env. Prog.		805	4 831	4 026	9 662	
Mont-Royal	29.06	23 866	146 061	124 151	294 078	1 038 622
5%		1 193	7 303	6 208	14 704	51 931
9.975%		2 381	14 570	12 384	29 334	103 603
Total avec taxes		27 440	167 933	142 743	338 116	1 194 156
Ristourne TPS 100%		1 193	7 303	6 208	14 704	51 931
50%		1 190	7 285	6 192	14 667	51 801
Dépense nette		25 056	153 345	130 344	308 745	1 090 423

Com. Env. Prog.		936	5 617	4 681	11 234	
Outremont	29.06	27 749	169 825	144 351	341 924	1 228 494
5%		1 387	8 491	7 218	17 096	61 425
9.975%		2 768	16 940	14 399	34 107	122 542
Total avec taxes		31 905	195 256	165 967	393 128	1 412 461
Ristourne TPS 100%		1 387	8 491	7 218	17 096	61 425
50%		1 384	8 470	7 199	17 053	61 271
Dépense nette		29 133	178 295	151 550	358 978	1 289 765

FA		2 519	15 112	12 594	30 224	
RDP	29.06	74 657	456 904	388 368	919 930	3 536 740
5%		3 733	22 845	19 418	45 996	176 837
9.975%		7 447	45 576	38 740	91 763	352 790
Total avec taxes		85 837	525 325	446 526	1 057 689	4 066 367
Ristourne TPS 100%		3 733	22 845	19 418	45 996	176 837
50%		3 724	22 788	19 370	45 881	176 395
Dépense nette		78 381	479 692	407 738	965 811	3 713 135

Com. Env. Prog.		1 839	11 033	9 194	22 066	
RDP régie	29.06	54 506	333 578	283 541	671 625	2 215 972
5%		2 725	16 679	14 177	33 581	110 799
9.975%		5 437	33 274	28 283	66 995	221 043
Total avec taxes		62 668	383 531	326 001	772 201	2 547 814
Ristourne TPS 100%		2 725	16 679	14 177	33 581	110 799
50%		2 718	16 637	14 142	33 497	110 522
Dépense nette		57 225	350 215	297 683	705 122	2 326 494

Matrec		3 174	19 043	15 869	38 086	
Sud-Ouest	45.41	147 006	899 678	764 726	1 811 411	6 392 102
5%		7 350	44 984	38 236	90 571	319 605
9.975%		14 664	89 743	76 281	180 688	637 612
Total avec taxes		169 020	1 034 405	879 244	2 082 670	7 349 319
Ristourne TPS 100%		7 350	44 984	38 236	90 571	319 605
50%		7 332	44 871	38 141	90 344	318 806
Dépense nette		154 338	944 550	802 867	1 901 755	6 710 908

Matrec		2 494	14 961	12 468	29 922	
Verdun	45.41	115 494	706 826	600 802	1 423 122	5 154 022
5%		5 775	35 341	30 040	71 156	257 701
9.975%		11 521	70 506	59 930	141 956	514 114
Total avec taxes		132 790	812 673	690 772	1 636 235	5 925 837
Ristourne TPS 100%		5 775	35 341	30 040	71 156	257 701
50%		5 760	35 253	29 965	70 978	257 057
Dépense nette		121 255	742 079	630 767	1 494 101	5 411 079

JR Sanitaire		2 264	13 584	11 320	27 168	
Ville-Marie 1	29.06	67 108	410 699	349 094	826 901	2 857 431
5%		3 355	20 535	17 455	41 345	142 872
9.975%		6 694	40 967	34 822	82 483	285 029
Total avec taxes		77 157	472 201	401 371	950 729	3 285 332
Ristourne TPS 100%		3 355	20 535	17 455	41 345	142 872
50%		3 347	20 484	17 411	41 242	142 514
Dépense nette		70 455	431 183	366 505	868 142	2 999 946

JR Sanitaire		1 846	11 074	9 228	22 147	
Ville-Marie 2	29.06	54 706	334 801	284 581	674 088	2 089 739
5%		2 735	16 740	14 229	33 704	104 487
9.975%		5 457	33 396	28 387	67 240	208 452
Total avec taxes		62 898	384 937	327 197	775 033	2 402 678
Ristourne TPS 100%		2 735	16 740	14 229	33 704	104 487
50%		2 728	16 698	14 193	33 620	104 226
Dépense nette		57 435	351 499	298 774	707 708	2 193 965

Total des contrats

FA	8 124	48 742	40 618	97 484	
Anj. MN RDP	240 794	1 473 662	1 252 613	2 967 070	11 303 350
5%	12 040	73 683	62 631	148 353	565 168
9.975%	24 019	146 998	124 948	295 965	1 127 509
Total avec taxes	276 853	1 694 343	1 440 192	3 411 388	12 996 027
Ristourne TPS 100%	12 040	73 683	62 631	148 353	565 168
50%	12 010	73 499	62 474	147 983	563 755
Dépense nette	252 804	1 547 161	1 315 087	3 115 052	11 867 105

Matrec	8 686	52 117	43 431	104 235	
CDNr,MO,SO, Ver	402 331	2 462 266	2 092 926	4 957 524	17 849 805
5%	20 117	123 113	104 646	247 876	892 490
9.975%	40 133	245 611	208 769	494 513	1 780 518
Total avec taxes	462 580	2 830 991	2 406 342	5 699 913	20 522 813
Ristourne TPS 100%	20 117	123 113	104 646	247 876	892 490
50%	20 066	122 806	104 385	247 256	890 259
Dépense nette	422 397	2 585 072	2 197 311	5 204 780	18 740 064

RCI Laval	3 663	21 979	18 316	43 958	
cSTLuc, Hams,Lac	166 794	1 020 781	867 664	2 055 239	7 419 797
5%	8 340	51 039	43 383	102 762	370 990
9.975%	16 638	101 823	86 549	205 010	740 125
Total avec taxes	191 772	1 173 643	997 596	2 363 011	8 530 912
Ristourne TPS 100%	8 340	51 039	43 383	102 762	370 990
50%	8 319	50 911	43 275	102 505	370 062
Dépense nette	175 113	1 071 692	910 938	2 157 744	7 789 859

Com. Env. Prog.	3 860	23 158	19 298	46 316	
ME,MR,out, RDPré	114 406	700 165	595 140	1 409 712	4 800 392
5%	5 720	35 008	29 757	70 486	240 020
9.975%	11 412	69 841	59 365	140 619	478 839
Total avec taxes	131 538	805 015	684 263	1 620 816	5 519 251
Ristourne TPS 100%	5 720	35 008	29 757	70 486	240 020
50%	5 706	34 921	29 683	70 309	239 420
Dépense nette	120 112	735 086	624 823	1 480 021	5 039 812

JR Sanitaire	4 110	24 658	20 548	49 315	
Ville-Marie 1-2	121 814	745 500	633 675	1 500 989	4 947 171
5%	6 091	37 275	31 684	75 049	247 359
9.975%	12 151	74 364	63 209	149 724	493 480
Total avec taxes	140 055	857 139	728 568	1 725 762	5 688 010
Ristourne TPS 100%	6 091	37 275	31 684	75 049	247 359
50%	6 075	37 182	31 605	74 862	246 740
Dépense nette	127 889	782 682	665 280	1 575 850	5 193 911

Total de tous les contrats enfouissement

Total des contrats		28 442	170 654	142 212	341 308	
		1 046 140	6 402 374	5 442 018	12 890 532	46 320 515
5%		52 307	320 119	272 101	644 527	2 316 026
9.975%		104 352	638 637	542 841	1 285 831	4 620 471
Total avec taxes		1 202 799	7 361 130	6 256 961	14 820 890	53 257 012
Ristourne TPS 100%		52 307	320 119	272 101	644 527	2 316 026
50%		52 176	319 318	271 421	642 915	2 310 236
Dépense nette		1 098 316	6 721 693	5 713 439	13 533 448	48 630 751

2019					
Redevances - coût net	24.22	702 669	4 300 336	3 655 285	8 658 290

Budget 2019 - taxe nette	Taux				
Enfouissement	37.97	1 079 956	6 479 738		
Redevances	24.17	687 452	4 124 711		
Budget additionnel		33 577	417 580	638 021	1 089 178

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

Traitement :1001.001000.103159.04313.54503.014403.0000.000000.000000.000000.000000
 Redevances: 1001.001000.103162.04313.54503.014468.0000.000000.000000.000000.000000
 Coût moyen pour l'élimination taxes incluses p **42.29 \$**

Prolongation de 24 mois (15-14213)

IPC & carburant 1.02000000 1.04040000 1.06120800

Anjou	FA nombre de portes	Prix unitaire 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
			2	12	10								82
Ordures ménagères	19 433	50.51 \$	166 865	1 021 216	868 034	2 056 115	6 731 342						
5%			8 343	51 061	43 402	102 806	336 567						
9.975%			16 645	101 866	86 586	205 097	671 451						
Total avec taxes			191 853	1 174 143	998 022	2 364 018	7 739 361						
Ristourne TPS 100%			8 343	51 061	43 402	102 806	336 567						
50%			8 322	50 933	43 293	102 549	335 726						
Dépense nette			175 188	1 072 149	911 327	2 158 663	7 067 068	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	14	7 966.52	16 252	116 037	101 450	233 738	764 924						
5%			813	5 802	5 072	11 687	38 590						
9.975%			1 621	11 575	10 120	23 315	76 301						
Total avec taxes			18 685	133 414	116 642	268 741	879 814						
Ristourne TPS 100%			813	5 802	5 072	11 687	38 590						
50%			811	5 787	5 060	11 658	38 151						
Dépense nette			17 062	121 824	106 509	245 396	803 074	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus verts	16	2 944.40	6 007	49 014	43 745	98 765	331 193						
5%			300	2 451	2 187	4 938	16 560						
9.975%			599	4 889	4 364	9 852	33 037						
Total avec taxes			6 906	56 353	50 295	113 555	380 789						
Ristourne TPS 100%			300	2 451	2 187	4 938	16 560						
50%			300	2 445	2 182	4 926	16 518						
Dépense nette			6 306	51 458	45 926	103 691	347 711	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de Noel	2	2 944.40	0	6 127	6 249	12 376	41 429						
5%			0	306	312	619	2 071						
9.975%			0	611	623	1 235	4 133						
Total avec taxes			0	7 044	7 185	14 229	47 634						
Ristourne TPS 100%			0	306	312	619	2 071						
50%			0	306	312	617	2 066						
Dépense nette			0	6 432	6 561	12 993	43 496	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contingences	1%		2 001	12 005	10 004	24 010	24 010						
5%			100	600	500	1 200	1 200						
9.975%			200	1 197	998	2 395	2 395						
Total avec taxes			2 300	13 803	11 502	27 605	27 605						
Ristourne TPS 100%			100	600	500	1 200	1 200						
50%			100	599	499	1 197	1 197						
Dépense nette			2 101	12 604	10 503	25 207	25 207	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport FA			191 124	1 204 398	1 029 481	2 425 004	7 892 899						
5%			9 556	60 220	51 474	121 250	394 645						
9.975%			19 065	120 139	102 691	241 894	787 317						
Total avec taxes			219 745	1 384 757	1 183 646	2 788 148	9 074 860						
Ristourne TPS 100%			9 556	60 220	51 474	121 250	394 645						
50%			9 532	60 069	51 345	120 947	393 658						
Dépense nette			200 657	1 264 468	1 080 827	2 545 951	8 286 557						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimii/2 mois													
			2 mois	12 mois	10 mois								
50 mois			1 895	11 369	9 474								
Elimination FA	29.06 \$		56 163	343 719	292 162	692 044	2 436 250						
5%			2 808	17 186	14 608	34 602	121 813						
9.975%			5 602	34 286	29 143	69 031	243 016						
Total avec taxes			64 574	395 191	335 913	795 678	2 801 079						
Ristourne TPS 100%			2 808	17 186	14 608	34 602	121 813						
50%			2 801	17 143	14 572	34 516	121 508						
Dépense nette			58 964	360 862	306 733	726 560	2 557 758	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination FA			247 288	1 548 118	1 321 643	3 117 048	10 329 149						
			12 364	77 406	66 082	155 852	516 457						
			24 667	154 425	131 834	310 926	1 030 333						
			284 319	1 779 948	1 519 559	3 583 826	11 875 939						
			12 364	77 406	66 082	155 852	516 457						
			12 333	77 212	65 917	155 463	515 166						
			259 621	1 625 330	1 387 560	3 272 511	10 844 315						
Budget collecte et transports 2019			2020	2021	2022	Total							
Ordures ménagères			167 898 \$	1 007 386 \$									
CRD			16 499 \$	115 495 \$									
Résidus verts			6 098 \$	43 785 \$									
Arbres de Noel				6 098 \$									
Total - taxe nette			190 495 \$	1 177 765 \$									
Budget additionnel			10 162 \$	86 703 \$	115 491 \$	212 356 \$							

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

Prolongation de 24 mois (15-14213)

IPC

1.02000000 1.04040000 1.06120800

MTL Nord	FA	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	Prix unitaire 2019										
Ordures ménagères	36 433	51.05 \$	2	12	10	24	83					
5%			316 184	1 935 045	1 644 788	3 896 017	12 893 983					
9.975%			15 809	96 752	82 239	194 801	644 699					
Total avec taxes			31 539	193 021	164 068	388 628	1 286 175					
Ristourne TPS 100%			363 532	2 224 818	1 891 095	4 479 445	14 824 857					
50%			15 809	96 752	82 239	194 801	644 699					
Dépense nette			15 770	96 510	82 034	194 314	643 087	2101	0010000	103314	04311	54503 014400
			331 953	2 031 555	1 726 822	4 090 330	13 537 071					
collecte												
CRD	18	7 774.94 \$	15 861	145 603	132 013	293 477	970 502					
5%			793	7 280	6 601	14 674	48 956					
9.975%			1 582	14 524	13 168	29 274	96 808					
Total avec taxes			18 236	167 407	151 782	337 425	1 116 265					
Ristourne TPS 100%			793	7 280	6 601	14 674	48 956					
50%			791	7 262	6 584	14 637	48 404					
Dépense nette			16 652	152 865	138 597	308 114	1 018 906	2101	0010000	103314	04381	54503 014483
Résidus verts	24	4 191.98 \$	8 552	104 872	97 868	211 092	707 048					
5%			428	5 234	4 893	10 555	35 352					
9.975%			853	10 441	9 762	21 056	70 528					
Total avec taxes			9 832	120 347	112 524	242 703	812 928					
Ristourne TPS 100%			428	5 234	4 893	10 555	35 352					
50%			427	5 221	4 881	10 528	35 264					
Dépense nette			8 978	109 893	102 750	221 620	742 312	2101	0010000	103314	04331	54503 014492
Arbres de noel	2	4 191.98 \$	0	8 723	8 897	17 620	58 949					
5%			0	436	445	881	2 947					
9.975%			0	870	887	1 758	5 880					
Total avec taxes			0	10 029	10 229	20 258	67 777					
Ristourne TPS 100%			0	436	445	881	2 947					
50%			0	435	444	879	2 940					
Dépense nette			0	9 158	9 341	18 499	61 890	2101	0010000	103314	04331	54503 014490
Contingences	1%		3 406	21 940	18 836	44 182	44 182					
5%			170	1 097	942	2 209	2 209					
9.975%			340	2 189	1 879	4 407	4 407					
Total avec taxes			3 916	25 226	21 656	50 798	50 798					
Ristourne TPS 100%			170	1 097	942	2 209	2 209					
50%			170	1 094	939	2 204	2 204					
Dépense nette			3 576	23 035	19 775	46 386	46 386	2101	0010000	103314	04311	54503 014400
Total de collecte et transport FA			344 002	2 215 983	1 902 403	4 462 388	14 674 665					
5%			17 200	110 799	95 120	223 119	733 733					
9.975%			34 314	221 044	189 765	445 123	1 463 798					
Total avec taxes			395 517	2 547 826	2 187 287	5 130 630	16 872 196					
Ristourne TPS 100%			17 200	110 799	95 120	223 119	733 733					
50%			17 157	110 522	94 882	222 562	731 899					
Dépense nette			361 159	2 326 505	1 997 285	4 684 949	15 406 564					
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination												
58 mois	Tonnage		3 710	22 261	18 551							
Elimination FA	29.06 \$		109 974	673 039	572 083	1 355 096	5 269 072					
5%			5 499	33 652	28 604	67 755	263 454					
9.975%			10 970	67 136	57 065	135 171	525 890					
Total avec taxes			126 442	773 827	657 753	1 558 021	6 058 116					
Ristourne TPS 100%			5 499	33 652	28 604	67 755	263 454					
50%			5 485	33 568	28 533	67 585	262 795					
Dépense nette			115 459	706 607	600 616	1 422 681	5 531 867	1001	0010000	103159	04313	54503 014403
Total collecte et élimination FA			453 976	2 889 022	2 474 486	5 817 483	19 943 737					
			22 699	144 451	123 724	290 874	997 187					
			45 284	288 180	246 830	580 294	1 989 388					
			521 959	3 321 653	2 845 040	6 688 652	22 930 312					
			22 599	144 451	123 724	290 874	997 187					
			22 842	144 090	123 415	290 147	994 694					
			476 618	3 033 112	2 597 901	6 107 630	20 938 431					
Budget collecte et transports 2019												
Ordures ménagères			317 864	1 907 185								
CRD			13 795	124 159								
Résidus verts			8 929	107 146								
Arbres de noel			0	8 975								
Total - taxe nette			340 589	2 147 165								
Budget additionnel			20 571	179 340	236 368	436 279						

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

#REF!		IPC	1.02000000	1.04040000	1.06120800							
RD	FA	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de Pnx unitaire portes 2019											
Ordures ménagères	20 710	66.30 \$	233 422	1 428 545	1 214 263	2 876 231						
5%			11 671	71 427	60 713	143 812						
9.975%			23 294	142 407	121 123	286 824						
Total avec taxes			268 377	1 642 470	1 396 099	3 306 947						
Ristourne TPS 100%			11 671	71 427	60 713	143 812						
50%			11 642	71 249	60 561	143 452						
Dépense nette			245 064	1 499 794	1 274 825	3 019 683			2101	0010000	103314	04311 54503 014400
Résidus alimentaires	18 236	8.32 \$	25 793	157 853	134 175	317 821						
5%			1 290	7 893	6 709	15 891						
9.975%			2 573	15 746	13 384	31 703						
Total avec taxes			29 656	181 492	154 268	365 415						
Ristourne TPS 100%			1 290	7 893	6 709	15 891						
50%			1 286	7 873	6 692	15 851						
Dépense nette			27 079	165 726	140 867	333 673			2101	0010000	103314	04331 54503 014478
collecte												
CRD	52											
5%												
9.975%												
Total avec taxes												
Ristourne TPS 100%												
50%												
Dépense nette									0010000		04381	54503 014483
Résidus verts	32	6 776.99 \$	13 825	225 625	215 754	455 204						
5%			691	11 281	10 788	22 760						
9.975%			1 379	22 506	21 521	45 407						
Total avec taxes			15 895	259 412	248 063	523 371						
Ristourne TPS 100%			691	11 281	10 788	22 760						
50%			690	11 253	10 761	22 703						
Dépense nette			14 515	236 878	226 515	477 907			2101	0010000	103314	04331 54503 014492
Arbres de noel	2	6 776.99 \$	0	14 102	14 384	28 485						
5%			0	705	719	1 424						
9.975%			0	1 407	1 435	2 841						
Total avec taxes			0	16 213	16 538	32 751						
Ristourne TPS 100%			0	705	719	1 424						
50%			0	703	717	1 421						
Dépense nette			0	14 805	15 101	29 906			2101	0010000	103314	04331 54503 014490
Contingences	1%		2 730	18 261	15 786	36 777						
5%			137	913	789	1 839						
9.975%			272	1 822	1 575	3 669						
Total avec taxes			3 139	20 996	18 150	42 285						
Ristourne TPS 100%			137	913	789	1 839						
50%			136	911	787	1 834						
Dépense nette			2 867	19 172	16 573	38 612			2101	0010000	103314	04311 54503 014400
Total de collecte et transport FA			275 771	1 844 386	1 594 362	3 714 519						
5%			13 789	92 219	79 718	185 726						
9.975%			27 608	183 978	169 038	370 603						
Total avec taxes			317 068	2 120 583	1 833 117	4 270 768						
Ristourne TPS 100%			13 789	92 219	79 718	185 726						
50%			13 754	91 989	79 519	185 262						
Dépense nette			289 525	1 936 375	1 673 881	3 889 750						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination												
58 mois	Tonnage		2 519	15 112	12 594	919 930						
Elimination FA	18 300	29.06 \$	74 657	456 904	388 368	919 930						
5%			3 733	22 845	19 418	45 996						
9.975%			7 447	45 576	38 740	91 783						
Total avec taxes			85 837	525 325	446 526	1 057 589						
Ristourne TPS 100%			3 733	22 845	19 418	45 996						
50%			3 724	22 788	19 370	45 881						
Dépense nette			78 381	479 692	407 738	965 611			1001	0010000	103159	04313 54503 014403
Total collecte et élimination			350 428	2 301 290	1 982 730	4 634 448						
			17 521	115 064	99 137	231 722						
			34 955	229 554	197 777	462 286						
			482 905	2 845 906	2 279 644	5 328 457						
			17 521	115 064	99 137	231 722						
			17 478	114 777	98 889	231 143						
			367 906	2 416 067	2 081 619	4 885 591						
Budget collecte et transports 2019			234 639	1 407 833								
Ordures ménagères			26 160	156 062								
Résidus alimentaires			14 024	224 387								
Résidus verts			0	14 024								
Arbres de noel			0	14 024								
Total - taxe nette			274 823	1 803 206								
Budget additionnel			14 792	153 168	171 896	319 766						

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

#REF!		IPC	1.02000000	1.04040000	1.06120800												
Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet												
Ville-Marie 1	JR sanitaire					mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	24	83					
	nombre de portes	Prix unitaire 2019															
Ordures ménagères	35 484	46.85				282 612	1 729 587	1 470 149	3 482 349	11 524 700							
5%						14 131	86 479	73 507	174 117	576 235							
9.975%						28 191	172 526	146 647	347 364	1 149 589							
Total avec taxes						324 934	1 988 593	1 690 304	4 003 831	13 250 524							
Ristourne TPS 100%						14 131	86 479	73 507	174 117	576 235							
50%						14 095	86 263	73 324	173 682	574 794							
Dépense nette						296 708	1 815 851	1 543 473	3 656 031	12 099 494	2101	0010000	103314	04311	54503	014400	
collecte																	
CRD	52																
5%																	
9.975%																	
Total avec taxes																	
Ristourne TPS 100%																	
50%																	
Dépense nette																	
Résidus verts	25	1 347.03 \$				5 496	35 036	30 019	70 551	236 560							
5%						275	1 752	1 501	3 528	11 828							
9.975%						548	3 495	2 994	7 037	23 597							
Total avec taxes						6 319	40 283	34 514	81 116	271 985							
Ristourne TPS 100%						275	1 752	1 501	3 528	11 828							
50%						274	1 747	1 497	3 519	11 798							
Dépense nette						5 770	36 784	31 516	74 070	248 359	2101	0010000	103314	04331	54503	014492	
Arbres de noel	3	1 241.47 \$				1 266	3 875	3 952	9 094	21 333							
5%						63	194	198	455	1 067							
9.975%						126	387	394	907	2 128							
Total avec taxes						1 456	4 455	4 544	10 455	24 528							
Ristourne TPS 100%						63	194	198	455	1 067							
50%						63	193	197	454	1 064							
Dépense nette						1 329	4 068	4 149	9 547	22 397	2101	0010000	103314	04331	54503	014490	
Contingences	1%					11 394	17 685	15 041	44 120	44 120							
5%						569 69	884 25	752 06	2 206 00	2 206 00							
9.975%						1 136 53	1 764 08	1 500 36	4 400 96	4 400 96							
Total avec taxes						13 099.96	20 333.31	17 293.63	50 726.90	50 726.90							
Ristourne TPS 100%						569 69	884 25	752 06	2 206 00	2 206 00							
50%						568 26	882 04	750 18	2 200 48	2 200 48							
Dépense nette						11 962.01	18 567.02	15 791.39	46 320.42	46 320.42	2101	0010000	103314	04311	54503	014400	
Total de collecte et transport JR						300 768	1 786 183	1 519 162	3 606 114	11 826 713							
5%						15 038	89 309	75 958	180 306	591 336							
9.975%						30 002	178 172	151 536	359 710	1 179 715							
Total avec taxes						345 808	2 053 664	1 746 656	4 146 129	13 597 764							
Ristourne TPS 100%						15 038	89 309	75 958	180 306	591 336							
50%						15 001	89 086	75 768	179 855	589 857							
Dépense nette						315 769	1 875 269	1 594 930	3 785 969	12 416 571							
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination																	
58 mois	Tonnage					2 264	13 584	11 320									
Elimination Jr	29.06 \$					67 108	410 699	349 094	826 901	2 857 431							
5%						3 355	20 535	17 455	41 345	142 872							
9.975%						6 694	40 967	34 822	82 483	285 029							
Total avec taxes						77 157	472 201	401 371	950 729	3 285 332							
Ristourne TPS 100%						3 355	20 535	17 455	41 345	142 872							
50%						3 347	20 484	17 411	41 242	142 514							
Dépense nette						70 455	431 183	366 505	868 142	2 999 946	1001	0010000	103159	04313	54503	014403	
Total collecte et élimination JR						367 876	2 196 882	1 868 256	4 433 014	14 684 145							
						18 394	109 844	93 413	221 651	734 207							
						36 696	219 139	186 359	442 193	1 464 743							
						422 965	2 525 866	2 148 027	5 096 858	16 883 095							
						18 394	109 844	93 413	221 651	734 207							
						18 348	109 570	93 179	221 097	732 372							
						386 224	2 306 452	1 961 435	4 654 111	15 416 516							
Budget collecte et transports 2019																	
Ordures ménagères						284 106	1 704 635										
Résidus verts						5 575	34 844										
Arbres de noel						0	3 854										
Total - taxe nette						289 681	1 743 333										
Budget additionnel						26 088	131 936	169 442	327 466								

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

#REF!										
IPC 1.02000000 1.04040000 1.06120800										
Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet	Total prol.	Total contrat			
mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022								
Ville-Marie 2	JR sanitaire nombre de portes	24 889	46.85	2	12	10	24	83		
	Prix unitaire 2019			198 228	1 213 158	1 031 184	2 442 571	8 083 594		
Ordures ménagères				9 911	60 658	51 559	122 129	404 180		
5%				19 773	121 013	102 861	243 646	806 339		
9.975%				227 913	1 394 828	1 185 604	2 808 346	9 294 112		
Total avec taxes				9 911	60 658	51 559	122 129	404 180		
Ristourne TPS 100%				9 887	60 506	51 430	121 823	403 169		
50%				208 115	1 273 664	1 082 615	2 564 394	8 486 763	2101	0010000
Dépense nette									103314	04311
									54503	014400
CRD	collecte	52	Ajustement requis collecte déchets							
5%										
9.975%										
Total avec taxes										
Ristourne TPS 100%										
50%										
Dépense nette									2101	0010000
									103314	04381
									54503	014483
Résidus verts	25	1 046.17 \$		4 268	27 211	23 314	54 794	183 724		
5%				213	1 361	1 166	2 740	9 186		
9.975%				426	2 714	2 326	5 466	18 326		
Total avec taxes				4 908	31 286	26 806	62 999	211 236		
Ristourne TPS 100%				213	1 361	1 166	2 740	9 186		
50%				213	1 357	1 163	2 733	9 163		
Dépense nette				4 481	28 568	24 477	57 526	192 887	2101	0010000
									103314	04331
									54503	014492
Arbres de noel	3	950.10 \$		969	2 965	3 025	6 959	16 327		
5%				48	148	151	348	816		
9.975%				97	296	302	694	1 629		
Total avec taxes				1 114	3 410	3 478	8 001	18 771		
Ristourne TPS 100%				48	148	151	348	816		
50%				48	148	151	347	814		
Dépense nette				1 017	3 113	3 176	7 306	17 141	2101	0010000
									103314	04331
									54503	014490
Contingences	1%			10 535	12 433	10 575	33 543	33 543		
5%				526.73	621.67	526.76	1 677.16	1 677.16		
9.975%				1 050.83	1 240.23	1 054.88	3 345.94	3 345.94		
Total avec taxes				12 112.22	14 295.24	12 156.88	38 566.34	38 566.34		
Ristourne TPS 100%				526.73	621.67	526.76	1 677.16	1 677.16		
50%				525.42	620.11	527.44	1 672.97	1 672.97		
Dépense nette				11 060.08	13 053.46	11 102.67	35 216.21	35 216.21	2101	0010000
									103314	04311
									54503	014400
Total de collecte et transport JR				214 001	1 255 768	1 068 099	2 537 867	8 317 188		
5%				10 700	62 788	53 405	126 893	415 859		
9.975%				21 347	125 263	106 543	253 152	829 639		
Total avec taxes				246 047	1 443 819	1 228 046	2 917 913	9 562 686		
Ristourne TPS 100%				10 700	62 788	53 405	126 893	415 859		
50%				10 673	62 631	53 271	126 576	414 820		
Dépense nette				224 674	1 318 399	1 121 370	2 664 443	8 732 007		
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination										
58 mois	Tonnage			1 846	11 074	9 228				
Elimination JR	29.06 \$			54 706	334 801	284 581	674 088	2 089 739		
5%				2 735	16 740	14 229	33 704	104 487		
9.975%				5 457	33 396	28 387	67 240	208 452		
Total avec taxes				62 898	384 937	327 197	775 033	2 402 678		
Ristourne TPS 100%				2 735	16 740	14 229	33 704	104 487		
50%				2 728	16 698	14 193	33 620	104 226		
Dépense nette				57 435	351 499	298 774	707 708	2 193 965	1001	0010000
									103159	04313
									54503	014403
Total collecte et élimination JR				268 707	1 590 569	1 352 679	3 211 955	10 406 927		
5%				13 435	79 528	67 634	160 598	520 346		
9.975%				26 803	158 659	134 930	320 392	1 038 091		
Total avec taxes				389 945	1 828 756	1 555 243	3 692 945	11 965 364		
Ristourne TPS 100%				13 435	79 528	67 634	160 598	520 346		
50%				13 402	79 330	67 465	160 196	519 045		
Dépense nette				282 108	1 669 898	1 420 144	3 372 151	10 925 973		
Budget collecte et transports 2019				199 276	1 195 656					
Résidus verts				4 330	27 061					
Arbres de noel				0	2 949					
Total - taxe nette				203 606	1 225 667					
Budget additionnel				21 068	92 732	119 100	232 900			

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur André Beausoleil
Directeur général
Entreprise sanitaire F.A
4799, Bernard Lefebvre
Laval (Québec) H7C 0A5

Courriel : andre.beausoleil@wasteconnections.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1075217**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :



Nom en majuscules et signature

01-mai-2019

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur André Beausoleil
Directeur général
Entreprise sanitaire F.A
4799, Bernard Lefebvre
Laval (Québec) H7C 0A5

Courriel : andre.beausoleil@wasteconnections.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1075224

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

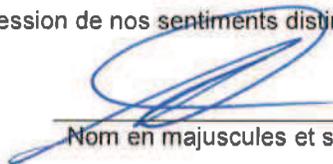
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :



Nom en majuscules et signature

01 mai 2019

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur André Beausoleil
Directeur général
Entreprise sanitaire F.A
4799, Bernard Lefebvre
Laval (Québec) H7C 0A5

Courriel : andre.beausoleil@wasteconnections.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte
et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de
démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières
recyclables - Entente#1074855**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **au plus tard le** 1^{er} mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :


Nom en majuscules et signature

01-mai-2019
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Pierre Jr Labelle
Président
JR Services sanitaires
2565, Chemin Comptois
Terrebonne (Québec) J6X 4H8

Courriel : jr@servicessanitaires.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Ententes#1074870 et 1075234

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

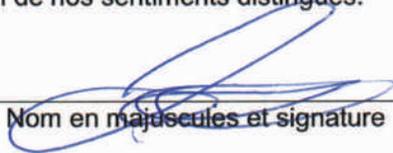
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1^{er} mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :



Nom en majuscules et signature

29/04/19

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions..

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc.
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213 ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SERVICE DE COLLECTE DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) ET ENCOMBRANTS ET MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Ententes #1074989 4 unités

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1^{er} mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :


Nom en majuscules et signature

29/04/19
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services Institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Daniel Girard
Directeur des opérations municipales
RCI Environnement division WM Québec Inc.
9501, boulevard Ray-Lawson
Anjou (Québec) H1J 1L4

Courriel : girardd@rcienvironnement.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213 ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SERVICE
DE COLLECTE DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, RÉSIDUS DE
CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) ET ENCOMBRANTS ET
MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Ententes#1075021**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

DANIEL GIRARD

Nom en majuscules et signature

26 Avril 2019
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Marc Viau
Directeur général
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Progressive Ltée)
3779, Chemin des 40 Arpents
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

Courriel : jean-marc.viau@wasteconnections.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213 ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) ET ENCOMBRANTS ET MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Entente#1074909

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :


Nom en majuscules et signature


Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Dossier # : 1196717003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 \$ plus un montant de contingences totalisant 209 982 \$), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$ (taxes nettes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Avis favorable Service de l'approvisionnement GDD 1196717003.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-09

Lina PICHE
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

GDD 1196717003 – Autoriser les options de prolongation de contrats

Le Service de l’approvisionnement a procédé aux vérifications d’usage, les firmes recommandées dans le cadre de ces prolongations ne sont pas inscrites au RENA, ne font pas partie des entreprises à rendement insatisfaisant et détiennent toutes l’autorisation de l’AMP.

Le Service de l’approvisionnement est favorable à l’octroi des prolongations de ces contrats.

Cherifa Hellal

Agente d'approvisionnement niv. II

Dossier # : 1196717003

Unité administrative responsable :

Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet :

Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 \$ plus un montant de contingences totalisant 209 982 \$), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$ (taxes nettes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière GDD1196717003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1190805005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec la firme Groupe Marchand Architecture et Design, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253;

Lot 1 4 535 526,39 \$ (taxes incluses)

2. d'autoriser un montant total de 680 328,95 \$, à titre de budget de contingences (taxes incluses);

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH **Le** 2019-09-16 17:11
BOUCHARD

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190805005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1 800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs: commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisirs et communautaires, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actifs des bâtiments.

Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actifs et de développement. Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion et de la planification des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.

Certaines propriétés de la Ville ont été rénovées au fil du temps, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre divers projets afin de faire la mise aux normes, ainsi que la mise à niveau et d'effectuer une réfection importante des composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier.

L'appel d'offres public 19-17253 pour huit lots de services professionnels en architecture et ingénierie, publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Le Devoir le 18 avril 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 43 jours afin d'obtenir les documents nécessaires et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 30 mai 2019.

Six (6) addenda ont été émis :

Addenda 1 30-04-2019 Modification de la durée du contrat;

Addenda 2 03-05-2019 Modification de l'un des mandats du lot #2;

Addenda 3 07-05-2019 Réponses à trois questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 4 14-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Addenda 5 21-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 6 23-05-2019 Réponses à deux questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la Division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille pré approuvé par le Comité exécutif, par la résolution CE 12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0404 - 19 septembre 2019 - Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)

CG19 0436 - 19 septembre 2019 - Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets à la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 489 071,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (2 soum.)

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux selon l'avancement des plans et devis;
- les plans et devis;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- les documents d'appel d'offres;

- la surveillance des travaux;
- les suivis durant la période de garantie.

La liste prévisionnelle de projets incluse au devis à titre indicatif n'incluait qu'une envelopure de coût des travaux. Cette liste représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec l'un ou l'autre des projets ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autre d'envergure comparable appartient à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués en début de mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Plus particulièrement, les lots 1 à 8 portent sur la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets selon les secteurs suivants :

Lot 1 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - Présent dossier;

Lot 2 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - Aucun soumissionnaire conforme;

Lot 3 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - dossier décisionnel 1190805003;

Lot 4 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - dossier décisionnel 1190805004;

Lots 5 et 6 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV) - Aucun soumissionnaire conforme;

Lots 7 et 8 : Bâtiments industriels - Aucun soumissionnaire conforme.

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'attribution des contrats s'est faite selon le principe suivant :

Une même firme peut soumettre plus d'une proposition et pourrait donc se voir attribuer un maximum de deux lots. Deux conditions doivent être remplies pour qu'un soumissionnaire se voie attribuer deux lots :

- la firme doit proposer une équipe différente pour chacun des lots;
- les lots attribués doivent viser deux occupants différents.

Par conséquent, un soumissionnaire qui se voie attribuer deux lots devient automatiquement non conforme pour les autres lots.

Ce principe d'attribution a été établi en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, responsable de cet appel d'offres.

La rémunération des professionnels est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage, selon les modalités prévues aux documents contractuels, tandis que les services additionnels sont à taux horaire.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Lors de l'appel d'offres, il y a eu onze preneurs de cahier des charges, dont sept firmes d'architecture et quatre firmes d'ingénierie. Sur ce nombre trois ont remis des soumissions (27,3 %). Une seule firme a retourné le formulaire sur l'explication de son désistement et mentionne que son carnet de commandes est déjà rempli pour les années à venir.

Un seul preneur de cahier des charges a remis une soumission pour le lot #1 (projets du SPVM) soit : Groupe Marchand architecture et design (GMAD).

Selon l'article 573.3.3. « Loi sur les Cités et Villes » dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. Le SGPI et le Service de l'Approvisionnement ont donc rencontré la firme, qui suite à une négociation, a diminué les pourcentages en ingénierie, faisant passer l'écart entre l'estimation de SGPI et l'adjudicataire de 32,6 % à 28,59 %. Ceci représente une économie de 123 587 \$.

Cette offre a été jugée conforme. Groupe Marchand architecture et design inc. a obtenu des pointages supérieurs à 70 %.

Soumissionnaire conforme LOT 1	Pointage intérimaire	Pointage final	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Groupe Marchand architecture et Design	75,3 %	0,27	3 478 057,85 \$	1 057 468,54 \$	680 328,95 \$	5 215 855,35 \$
Estimation du SGPI			2 688 878,65 \$	838 221,04 \$	529 064,95 \$	4 056 164,64 \$
Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (\$) <i>(adjudicataire - estimation)</i>						1 159 690,71 \$
Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (%) <i>((adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>						28,59 %

Une allocation pour des services additionnels a été ajoutée à chaque soumission. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination ou l'ajout de projets.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus. La somme demandée à ces fins pour le lot 1 est de 680 328,95 \$ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

En 2018, le Service la Performance Organisationnelle a refait les documents d'appel d'offre. En 2019, le devis technique a été complètement revu. Le but de cette refonte était de diminuer les imprévus au chantier.

L'estimation par le SGPI des pourcentages par discipline a été réalisé sur la base des derniers contrats octroyés en 2018. À ce moment, l'ancien devis était toujours applicable. L'écart entre l'estimation et les prix du soumissionnaire conforme s'explique donc par les raisons suivantes :

- Les conditions actuelles du marché font que plusieurs firmes ont un carnet de commandes déjà saturé;

- Dans le devis soumis lors de cet appel d'offres, les exigences pour les services de base sont plus élevées que dans les contrats précédemment octroyés, notamment:
 - la présence des professionnels au chantier a été établie à un minimum d'une visite par semaine par discipline pour les chantiers allant jusqu'à 1 600 000,00 \$ et à deux visites par semaine pour les chantiers de 1 600 000,00 \$ à 20 000 000,00 \$. Dans les devis précédents, cette exigence n'était pas quantifiée;
 - la phase de planification est très détaillée et son importance est accrue afin de diminuer les risques d'imprévus;
 - des réunions techniques sont exigées pour aux étapes de validation des données et selon l'évolution des dépôts des dossiers (esquisses, préliminaires, 50%, 90% et 100%) et des rencontre périodiques avec les partie prenantes aux projets, afin de s'assurer que tous les besoins sont pris en compte et de minimiser le risque d'imprévus lors du chantier.
- Les livrables exigibles sont beaucoup plus exhaustifs que dans les devis précédents. Ils sont décrits avec précision et détaillés à chacune des phases des projets;
- Le rôle du coordonnateur est mieux défini et sa responsabilité est accrue.

Le bordereau se découpe en trois parties :

- Services de base (taux en pourcentage par discipline);
- Services additionnels (taux horaire);
- Dépenses admissibles (de type administratif).

Le SGPI a réalisé l'estimation basée sur la moyenne des taux des deux derniers contrats de services professionnels octroyés en 2018. Ces contrats ont été octroyés sur la base d'un devis différent.

Les membres du comité de sélection tenu le 17 juin 2019 recommandent de retenir l'offre de Groupe Marchand architecture et design pour le lot #1.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente d'examen des contrats, car il répond aux critères suivants relatifs aux contrats de service professionnels de plus de 1 M\$:

- une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
- écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Groupe Marchand architecture et design détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

Les services EXP inc. détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets du SGPI. Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification du plan triennal d'immobilisation (PTI). Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Cette entente-cadre est limitée aux projets réalisés par le SGPI.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et les villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) a effectué un estimé préalable de la dépense du lot #1

s'élevant à 4 056 164,64 \$ taxes et contingences incluses, sur 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie. C'est-à-dire qu'après quatre ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat, selon les besoins et l'état d'avancement des projets . Il s'agit d'une option sans frais additionnels.

L'estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets inscrits au PTI et aux carnets de commandes des clients.

Dans l'ensemble, les pourcentages et les taux horaires soumis sont plus élevés que l'estimation réalisée par le SGPI.

La présente entente permet au SGPI de réduire ses délais de réalisation des projets et augmente l'efficacité globale de réalisation de ceux-ci, et ce tout en assurant une stabilité des taux pour une période de cinq ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat viseront une certification LEED conformément à la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet d'augmenter les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets du SGPI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 2 octobre 2019
CEC : 9 octobre 2019
CE : 16 octobre 2019
CM : 22 octobre 2019
CG : 24 octobre 2019

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 895-4787
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-05

Erlend LAMBERT
Chef de division
En remplacement de Jean Bouvrette

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-09-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-16

Le 13 mars 2017

GRUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS LEMAY
606, CATHCART
600
MONTRÉAL (QC) H3B 1K9

N° de décision : 2017-CPSM-1016189

N° de client : 3000971734

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

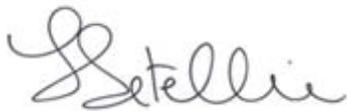
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous A + SM ARCHITECTURE & DESIGN, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 27 juillet 2017

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2017-CPSM-1041269
N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', written in a cursive style.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1190805005

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet : Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



Intervention Lot 1..pdf19-17253 PV.pdfTableau final 19-17253 Lot 1 .pdf



SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-09

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Groupe Marchand architecture & design inc. (prix négocié)	\$ 4 535 526,39	<input checked="" type="checkbox"/>	1

Information additionnelle

Selon l'article 573.3.3. « Loi sur les Cités et Villes » dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, on peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. (Écart entre votre prix et l'estimé de la Ville + 30% lot # 1) **Prix initial était de 4 677 620,51 \$ et le prix négocié est de 4 535 526,39 \$.**

Parmi les firmes s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposé de proposition pour le lot 1, on retrouve trois firmes d'ingénierie ayant déposé à titre de sous-traitant et deux firmes ayant soumissionné pour d'autres lots. Au moment de l'intervention, un (1) avis de désistement était reçu à cause de carnet de commandes complet.

Préparé par :

Patricia Teullet

Le

9 - 9 - 2019



19-17253 - services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise aux normes de bâtiments - Lot 1

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>approche proposée</i>	<i>capacité de production et échéancier</i>	<i>expérience de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Rang</i>	<i>Comité</i>	
FIRME	5%	15%	30%	20%	10%	20%	100%	\$			Date	
Groupe Marchand architecture & design inc.	4,00	11,00	24,00	11,67	7,67	17,00	75,3	4 773 106,01 \$	0,26	1	Lieu	255 Crémazie Est bureau 400
0							-		-			
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Patricia Teullet-Febres											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17253

Numéro de référence : 1260112

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise au normes de bâtiments

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Archipel Architecture 24 Mont-Royal ouest bureau 804 Montréal, QC, H2T 2S2 http://www.archipel-architecture.ca	Madame Mathilde Petibon Téléphone : 514 286-7557 Télécopieur :	Commande : (1586549) 2019-04-30 10 h 08 Transmission : 2019-04-30 10 h 08	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	Commande : (1581806) 2019-04-18 15 h 33 Transmission : 2019-04-18 15 h 33	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DMA architectes s.e.n.c.r.l. 204-655 rue Desnoyers Montréal, QC, H4C 3E1 http://www.dmaarchitectes.com	Madame Carine Lobo Téléphone : 514 288-4251 Télécopieur :	Commande : (1582841) 2019-04-23 12 h 08 Transmission : 2019-04-23 12 h 08	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	Commande : (1590526) 2019-05-07 11 h 47 Transmission : 2019-05-07 11 h 47	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest	Monsieur Francois Lemay Téléphone : 514 904-2878	Commande : (1588134) 2019-05-02 10 h 07	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement

Montréal, QC, H2Z 1B1
<http://www.gmad.ca>

Télécopieur :

Transmission :
 2019-05-02 10 h 07

3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Groupe Régis Côté inc
 682, rue William
 Montréal, QC, H3C 1N9
<http://www.regiscote.com>

[Madame Stéphanie Cote](#)
 Téléphone : 514 871-8595
 Télécopieur : 514 871-2279

Commande : (1582875)
 2019-04-23 12 h 57
Transmission :
 2019-04-23 12 h 59

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 12 h 57 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 12 h 57 - Messagerie
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Héloïse Thibodeau Architecte Inc.
 395, avenue Beaumont
 Montréal, QC, H3N 1T5

[Madame Eve de Grosbois](#)
 Téléphone : 514 334-0831
 Télécopieur : 514 334-2475

Commande : (1582929)
 2019-04-23 13 h 36
Transmission :
 2019-04-23 13 h 36

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Services EXP Inc
 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
 Bureau 800-B
 Montréal, QC, H3A 3C8

[Madame Ginette Laplante](#)
 Téléphone : 819 478-8191
 Télécopieur : 819 478-2994

Commande : (1581854)
 2019-04-18 16 h 06
Transmission :
 2019-04-18 16 h 06

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-18 21 h 54 - Courriel
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-18 21 h 54 - Courriel
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Martin Roy et Associés.
 1601, Chemin d'Oka
 Deux-Montagnes, QC, J7R 1N1

[Madame Réjeanne Duchaine](#)
 Téléphone : 450 623-0340
 Télécopieur : 450 623-9302

Commande : (1591860)
 2019-05-09 10 h 47
Transmission :
 2019-05-09 10 h 47

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

TLÀ Architectes inc.
 2372, boul. St-Martin est ,2e étage

[Monsieur Benoît Lalonde](#)
 Téléphone : 450 629-9992
 Télécopieur : 450 629-9994

Commande : (1587021)
 2019-04-30 16 h 37

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement

Laval, QC, H7E 5A4
<http://www.tla-architectes.com>

Transmission :
 2019-04-30 16 h 37

3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)
 1135, boulevard Lebourgneuf
 Québec
 Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com>

[Madame Martine Gagnon](#)
 Téléphone : 418 623-2254
 Télécopieur : 418 624-1857

Commande : (1582661)
 2019-04-23 10 h 30
Transmission :
 2019-04-23 10 h 30

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1190805005

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet :

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.



Rapport - mandat SMCE190805005.pdf

Dossier # :1190805005

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 octobre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE190805005**

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190805005

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 – 1 soumissionnaire.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de service professionnels de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission comprennent que le contexte de saturation du marché des services professionnels en ingénierie et en architecture, jumelé à l'introduction d'un devis plus détaillé et comportant davantage d'exigences contractuelles, notamment la nécessité de vérifications des antécédents des ressources, tel qu'exposé par le Service, a résulté en la réception d'un moins grand nombre de soumissions.

Les commissaires comprennent également que c'est le système d'attribution de l'entente-cadre en différents lots (qui permet aux firmes de soumissionner sur chacun des lots, tout en empêchant une même firme d'obtenir un maximum de deux lots, à condition d'avoir suffisamment de ressources pour former deux équipes distinctes) qui explique la non-conformité des autres soumissionnaires. Les commissaires ont

également pu apprendre que le Service a mené une négociation du prix avec le seul soumissionnaire conforme, qui a accepté de réviser son prix à la baisse, faisant ainsi diminuer l'écart de prix de 32% à 28%.

De plus, les membres de la Commission ont questionné l'efficacité de la méthode d'attribution des lots parmi les soumissionnaires conformes, puisque les firmes doivent identifier des ressources et les attirer en nombre suffisant à chaque lot de l'entente-cadre.

En outre, les commissaires ont jugé bon de questionner l'efficacité de la stratégie visant à conclure des ententes-cadres, ce qui a permis aux responsables du Service de préciser que cette méthode assure à la Ville d'obtenir des services sur demande, ce qui permet définitivement d'accélérer les travaux dans ce marché extrêmement saturé. Les firmes déjà sous contrat peuvent entreprendre les projets au fur et à mesure de la prise de décisions des instances décisionnelles, sans davantage de délais pour débiter les plans et devis en vue de réaliser les travaux sur les différents bâtiments visés, notamment plusieurs immeubles techniques du SPVM.

Finalement, les questions des commissaires ont permis au Service d'expliquer que le coût de ces services professionnels est établi en pourcentage de la valeur des travaux à réaliser. Ceci est équivalent, que les contrats soient attribués à la pièce ou en lots.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de service professionnels de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des nombreux aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE190805005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir les services professionnels d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une durée de trente-six (36) mois, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17664;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-20 12:22

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le progiciel Maximo est le principal outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) utilisé par le Service de l'eau, le centre d'enfouissement St-Michel et certains arrondissements pour la gestion des actifs. Cet outil est utilisé pour comptabiliser les coûts par activité, par secteur et par équipement ainsi que pour la planification de travaux d'entretien à la station d'épuration des eaux usées Jean-R Marcotte de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU), aux usines de la Direction de l'eau Potable (DEP) et à la Direction des réseaux d'eau (DRE).

Ce progiciel est également utilisé dans les étapes initiales du processus d'approvisionnement, notamment pour l'émission des bons de commande et de certaines demandes d'achat vers le système Simon (Oracle) ainsi que pour la gestion des inventaires.

Le Service de l'eau (DEP, DEEU et DRE) de la Ville de Montréal compte aujourd'hui plus de 600 utilisateurs du progiciel IBM Maximo version 7.6. Pour l'accompagner dans la mise en place de nouvelles fonctionnalités, l'intégration de nouvelles composantes et de nouveaux modules, le Service de l'eau souhaite obtenir les services d'une firme d'experts conseils dans le domaine de la gestion des actifs, de la maintenance et de l'approvisionnement, ainsi que dans l'amélioration continue des processus d'affaires.

Cet appel d'offres couvre les besoins opérationnels du Service de l'eau en relation avec le progiciel Maximo.

Un des deux autres appels d'offres actuellement en cours est relié au projet Maxim'eau (19-17803) qui consiste à intégrer de nouvelles fonctionnalités requises pour les

arrondissements telles que la mobilité, les données spatiales et les interfaces avec Oracle. Ces deux appels d'offres sont complémentaires.

Le troisième appel d'offres (19-17720) consiste à ajouter des actifs au progiciel Maximo existant au Service de l'eau et ne nécessite aucun changement à la structure du progiciel.

Un appel d'offres public a été publié le 15 mai 2019 sur le site SEAO et le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 13 août 2019. La période de validité des soumissions est de 180 jours.

Six (6) addenda ont été émis :

- Addenda no. 1 en date du 4 juillet 2019 : réponses aux questions.
- Addenda no. 2 en date du 16 juillet 2019 : réponses aux questions.
- Addenda no. 3 en date du 22 juillet 2019 : réponses aux questions.
- Addenda no. 4 en date du 24 juillet 2019 : réponses aux questions.
- Addenda no. 5 en date du 25 juillet 2019 : report de date.
- Addenda no.6 en date du 5 août 2019 : réponses aux questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0482 - 25 août 2016 - Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 - (1 soumissionnaire) / Approuver les projets de convention à cette fin

CE07 1312 - 15 août 2007 - Accorder à STI Maintenance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la réalisation de la migration du logiciel Maximo vers la version MXES à la Station d'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 804 942,80 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4003-AE

DESCRIPTION

Ce mandat de services professionnels de trente-six (36) mois consiste à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de développement de Maximo du Service des technologies de l'information (Service des TI) et les pilotes du Service de l'eau. Le mandataire devra les assister en leur offrant sur demande et dans un délai raisonnable des services professionnels dans des domaines tels que l'architecture de solutions Maximo, l'installation de nouveaux modules (Actifs Linéaires, Maximo Spatial, Actifs tournants, Gestion des contrats, DB2, Calibration, Maximo health, safety and environment manager, Anywhere/Everyplace, Scheduler et d'autres), l'élaboration de processus d'affaires avec Maximo, les tests lors de mises à jour du progiciel, l'analyse, la programmation et la formation de l'équipe TI pour les nouveaux modules.

Les experts conseils Maximo recherchés sont:

- architecte de solution
- analyste/programmeur sénior
- analyste-programmeur

- formateur pour les différents modules Maximo.

JUSTIFICATION

Onze (11) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois d'entre elles ont déposé une soumission. Comme mentionné dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, un soumissionnaire a été rejeté pour ne pas avoir utilisé un bordereau de prix valide. La liste des preneurs du cahier des charges et les motifs de désistement des entreprises sont aussi inclus dans cette intervention.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le montant de ce contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de un (1) million de dollars et qu'il présente un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	73,67	1,13	1 089 963,00 \$	--	1 089 963,00 \$
STI Maintenance inc.	85	1,06	1 271 048,63 \$	--	1 271 048,63 \$
Dernière estimation réalisée			1 518 000,00 \$	--	1 518 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(428 037,00 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					(28,2 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					181 085,63 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					16,61 %

L'écart de -28,2 % entre l'adjudicataire et la dernière estimation s'explique principalement par des écarts favorables dans les taux horaires de l'architecte de solution (43%) et des analystes-programmeurs (22-24%). Ces taux sont inférieurs à ceux obtenus en 2016 pour des services similaires (résolution: CG16 0482).

Compte tenu de l'écart important, le Service de l'approvisionnement s'est assuré que l'adjudicataire a bien compris la portée des travaux.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. CGI n'est pas inscrit au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Les firmes devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. possède une telle attestation valide jusqu'au 16 janvier 2020.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. au prix de sa soumission; soit: 1 089 963 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services professionnels d'experts conseils avec le logiciel Maximo sont de 1 089 963 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 995 281,50 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'évolution du progiciel Maximo est requise pour assurer la continuité des services de gestion et d'entretien des actifs du Service de l'eau. La mise à niveau de Maximo et l'utilisation de nouveaux modules permettront d'améliorer les opérations d'entretien, d'éviter des interruptions de services et d'optimiser la performance des employés responsables de l'entretien des actifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 24 octobre 2019

Début du contrat: 28 octobre 2019

Fin du contrat: 27 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-16

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes
(service eau)

Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-20

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2018-CPSM-1026489

N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

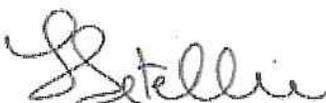
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



SEAO Liste des commandes.pdf19-17664 pv.pdf19-17664 Tableau comité.pdf



19-17664 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-19

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification			
No de l'appel d'offres :	19-17664	No du GDD :	1193438023
Titre de l'appel d'offres :	SERVICES PROFESSIONNELS POUR EXPERTS-CONSEILS AVEC LE LOGICIEL MAXIMO		
Type d'adjudication :	Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)		

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	26 - 6 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	6
Ouverture originalement prévue le :	30 - 7 - 2019	Date du dernier addenda émis :	5 - 8 - 2019
Ouverture faite le :	13 - 8 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	47 jrs
Date du comité de sélection :	3 - 9 - 2019		

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs :	11	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	27,27
		Nbre de soumissions rejetées :	1	% de rejets :	33,33
Soumission(s) rejetée(s) (nom)		Motif de rejet: administratif et / ou technique			
636222 CANADA INC. (CREATECH)		Bordereau de prix non conforme			
Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	9 - 2 - 2020		
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	9 - 2 - 2020		

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi			
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples			
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	1 089 963,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
STI Maintenance inc.	1 271 048,63 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle
Un suivi auprès des preneurs du cahiers des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : Trois preneurs se sont procuré les document pour leur information. Deux firmes n'ont pas leur certification AMP. Une firme ne peut répondre à l'exigence de partenariat Maximo bronze. Une firme estime que les exigences sont restrictives. Un soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sous deux NEQ et a déposé une soumission. Le bordereau de prix a été modifié à l'addenda 2 et le soumissionnaire rejeté n'a pas utilisé cette version du bordereau de prix

Préparé par : Robert Normandeau

Le 9 - 10 - 2019

19-17664 - SERVICES
PROFESSIONNELS POUR
EXPERTS-CONSEILS AVEC LE
LOGICIEL MAXIMO

	<i>Présentation de l'offre de service</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux similaires</i>	<i>Expérience et expertise des ressources affectées au projet</i>	<i>Pointage intérimaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	30%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	4,00	7,67	22,33	22,00	17,67	73,67	1 089 963,00 \$	1,13	1	Heure	3-09-2019 13 h 30
Createch (6362222 CANADA INC.)	2,83	8,33	23,00	23,33	14,00	71,50	Bordereau non conforme		2	Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4e étage, Salle 436 / Sollicitation
STI Maintenance inc.	4,00	7,67	25,33	25,67	22,33	85,00	1 271 048,63 \$	1,06			
						-		-		Multiplicateur d'ajustement	
						-		-		10000	
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau										



Liste des commandes

Numéro : 19-17664

Numéro de référence : 1282662

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SERVICES PROFESSIONNELS POUR EXPERTS-CONSEILS AVEC LE LOGICIEL MAXIMO

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> CiM Maintenance 6300 boulevard Auteuil, suite 201 Brossard, QC, J4Z 3P2 NEQ : 1146828703	Madame Josée Gagnier Téléphone : 450 678-8337 Télécopieur : 450 678-8558	Commande : (1612403) 2019-06-27 11 h 52 Transmission : 2019-06-27 11 h 52	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1612392) 2019-06-27 11 h 48 Transmission : 2019-06-27 11 h 48	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel

3161951 - 19-17664
addenda 5
2019-07-25 14 h 18 -
Courriel
3165804 - 19-17664
addenda 6
2019-08-05 15 h 30 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Conseillers en Gestion et Informatique
CGI inc.
1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e
étage
Montréal, QC, H3G 1T4
<http://www.cgi.com> NEQ : 1160358728

[Monsieur Michel Blain](#)
Téléphone : 514 415-3000
Télécopieur : 514 415-
3999

Commande
: **(1612719)**
2019-06-28 8 h 06
Transmission :
2019-06-28 8 h 06

3152488 - 19-17664
addenda 1
2019-07-04 15 h 25 -
Courriel
3157894 - 19-17664
addenda 2
2019-07-16 16 h 19 -
Courriel
3160126 - 19-17664
addenda 3
2019-07-22 9 h 45 - Courriel
3161264 - 19-17664
addenda 4
2019-07-24 11 h 49 -
Courriel
3161951 - 19-17664
addenda 5
2019-07-25 14 h 18 -
Courriel
3165804 - 19-17664
addenda 6
2019-08-05 15 h 30 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Le Groupe Créatech, une société de Bell
Canada
1 carrefour Alexandre-Graham-Bell
édifice E4
Montréal, QC, H3E 3B3
<http://www.groupecreatech.com> NEQ :
1163216592

[Monsieur Sil Zoratti](#)
Téléphone : 905 777-5728
Télécopieur :

Commande
: **(1616334)**
2019-07-09 10 h 23
Transmission :
2019-07-09 10 h 23

3152488 - 19-17664
addenda 1
2019-07-09 10 h 23 -
Téléchargement
3157894 - 19-17664
addenda 2
2019-07-16 16 h 19 -
Courriel
3160126 - 19-17664
addenda 3
2019-07-22 9 h 45 - Courriel
3161264 - 19-17664
addenda 4
2019-07-24 11 h 49 -
Courriel
3161951 - 19-17664
addenda 5
2019-07-25 14 h 18 -
Courriel

3165804 - 19-17664
addenda 6
2019-08-05 15 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 425, rue Jacques-Parizeau RC-195 Québec, QC, G1R 4Z1 NEQ :	Madame Geneviève Lapointe Téléphone : 418 646-0425 Télécopieur : 418 643-5188	Commande : (1615263) 2019-07-05 11 h 41 Transmission : 2019-07-05 11 h 41	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-05 11 h 41 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/>	mohamax implementation services 5742 Plantagenet Montréal, QC, H3S2K3 NEQ : 1163825715	Monsieur Mohamed skandaji Téléphone : 514 670-5173 Télécopieur :	Commande : (1613271) 2019-07-02 8 h 03 Transmission : 2019-07-02 8 h 03	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	STI Maintenance inc. 1946, rue Davis Jonquière, QC, G7S 3B6 http://www.stimaintenance.com NEQ : 1140181042	Monsieur Dominique Privé Téléphone : 418 699-5101 Télécopieur : 418 699-0909	Commande : (1612111) 2019-06-27 8 h 14 Transmission : 2019-06-27 8 h 14	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5

2019-07-25 14 h 18 -
Courriel

3165804 - 19-17664
addenda 6

2019-08-05 15 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

STI Maintenance inc.
1946, rue Davis
Jonquière, QC, G7S 3B6
<http://www.stimaintenance.com> NEQ :
1174002486

[Monsieur Dominique Privé](#)
Téléphone : 418 699-5101
Télécopieur : 418 699-
0909

Commande
: **(1613629)**
2019-07-02 13 h 58
Transmission :
2019-07-02 13 h 58

3152488 - 19-17664
addenda 1
2019-07-04 15 h 25 -
Courriel

3157894 - 19-17664
addenda 2
2019-07-16 16 h 19 -
Courriel

3160126 - 19-17664
addenda 3

2019-07-22 9 h 45 - Courriel

3161264 - 19-17664
addenda 4
2019-07-24 11 h 49 -
Courriel

3161951 - 19-17664
addenda 5
2019-07-25 14 h 18 -
Courriel

3165804 - 19-17664
addenda 6
2019-08-05 15 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

TriNmax inc
26, Taschereau
Bureau 300
La Prairie, QC, J5R0R9
<http://www.TriNmax.com> NEQ :
1170644919

[Monsieur Jean-Francois](#)
[Désilets](#)
Téléphone : 438 874-6629
Télécopieur :

Commande
: **(1620344)**
2019-07-19 9 h 03
Transmission :
2019-07-19 9 h 03

3152488 - 19-17664
addenda 1
2019-07-19 9 h 03 -
Téléchargement

3157894 - 19-17664
addenda 2
2019-07-19 9 h 03 -
Téléchargement

3160126 - 19-17664
addenda 3

2019-07-22 9 h 45 - Courriel

3161264 - 19-17664
addenda 4
2019-07-24 11 h 49 -
Courriel

3161951 - 19-17664
addenda 5
2019-07-25 14 h 18 -
Courriel

3165804 - 19-17664
addenda 6

2019-08-05 15 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Ville de Montréal - Arrondissement Lasalle [Madame Luce Doyon](#) **Commande** Mode privilégié : Ne pas
275 rue Notre-Dame Est Téléphone : 514 367-6000 : **(1613083)** recevoir
Montréal, QC, H2Y 1C6 Télécopieur : 514 367- 2019-06-28 15 h 14
NEQ : 6607 **Transmission :**
2019-06-28 15 h 14

Ville de Trois-Rivières [Madame Secrétaire](#) **Commande** 3152488 - 19-17664
1325, place de l'Hotel-de-Ville [Approvisionnement](#) : **(1616863)** addenda 1
C.P. 368 Téléphone : 819 379-3735 2019-07-10 9 h 55 2019-07-10 9 h 55 -
Trois-Rivières, QC, G9A 5H3 Télécopieur : 819 379- **Transmission :** Téléchargement
NEQ : 4057 2019-07-10 9 h 55
Mode privilégié : Ne pas
recevoir

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet :

Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1193438023 InfoCompt DEEU.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-17

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet :

Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)



Rapport - mandat SMCE193438023.pdf

Dossier # :1193438023

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 octobre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE193438023**

**Accorder un contrat de trente-six (36) mois à
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.
pour les services d'experts conseils avec le
logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une
somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses -
Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions
conformes).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438023

Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les questions des commissaires leur ont permis d'obtenir toutes les réponses à leurs questions concernant l'écart de 28,2%, favorable à la Ville. Les membres en déduisent que cet écart est le résultat de la combinaison de deux éléments : 1) la base de calcul utilisée pour établir les taux horaires dans l'estimé interne était élevée et 2) les soumissionnaires de ce marché ont actuellement tendance à pratiquer des prix à la baisse, notamment l'adjudicataire dont la stratégie de prix, des plus agressives, lui a permis d'obtenir le contrat.

En outre, les commissaires ont questionné le lien entre ce contrat et les deux autres contrats pour le projet Maximo. Le Service des technologies de l'information a expliqué qu'un projet en est un de maintenance industrielle, qui vise à faire évoluer l'application en tant que telle, et que l'autre projet vise du développement en vue de permettre le déploiement de Maximo dans les arrondissements. En conclusion, la Commission est rassurée d'apprendre qu'une ressource TI assure l'arrimage des trois volets du développement de Maximo.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193438023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Kemira Water Solutions Canada inc., seul soumissionnaire, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17594;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-25 23:10

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) utilise un procédé de traitement de type physico-chimique pour l'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal avant leur rejet au fleuve Saint-Laurent. Ce traitement requiert l'approvisionnement continu de coagulants soit le sulfate d'aluminium (alun) et le chlorure ferrique utilisé pour le contrôle des odeurs de mai à octobre. Le chlorure ferrique et le sulfate d'aluminium sont des coagulants efficaces et reconnus pour l'épuration des eaux usées. Ces produits servent à coaguler les matières en suspension, afin de rencontrer les exigences de traitement du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) À la Direction de l'eau potable, les filières de traitement des usines sont équipées de procédés de décantation. Ce procédé requiert l'approvisionnement en continu d'un coagulant. Le sulfate d'aluminium sert à coaguler les fines particules contenues dans l'eau brute et assure le fonctionnement optimal de la décantation, afin de rencontrer les normes édictées par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP).

Le présent contrat assurera l'approvisionnement en coagulants de la Station et des usines de production d'eau potable suivantes: Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Pierrefonds pour les prochains douze mois. Le regroupement d'achat au Service de l'eau permet, en raison des grandes quantités de coagulants consommés à la Station, de faire profiter les usines de production d'eau potable d'un prix unitaire plus compétitif.

En vertu des différentes alternatives décrites aux documents d'appel d'offres, la Ville

pouvait octroyer un contrat pour la fourniture de 44 700 tonnes métriques (tm) d'alun et 5 300 tm de chlorure ferrique selon l'alternative A, 25 000 tm d'alun et 25 000 tm de chlorure ferrique selon l'alternative B ou deux contrats séparés pour la fourniture de 44 700 tm d'alun et 5 300 tm de chlorure ferrique pour les alternatives C et D. Chacune de ces alternatives incluait des options pour une durée du contrat d'une, deux, trois ou quatre années.

Un appel d'offres public a été publié le 15 mai 2019 sur le site SEAO et le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 18 juin 2019. La période de validité des soumissions est de 180 jours.

Deux addenda ont été émis:

- Addenda no. 1 - 23 mai 2019: Questions / réponses
- Addenda no. 2 - 28 mai 2019: Modification mineure au devis et questions/réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0628 - 2 novembre 2015 - Accorder à Kemira Water Solutions inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'alternative et l'option la plus avantageuse pour la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14604.

CG09 0229 - 18 juin 2009 - Accorder à Kemira Water Solutions inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour l'option 3 retenue par la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ainsi qu'aux usines de production d'eau potable de Dorval, Lachine, Pierrefonds, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue, pour une durée de quatre ans débutant le 19 juin 2009, au prix révisé de sa soumission, soit au prix total approximatif de 39 128 683 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1820-AE;

DESCRIPTION

Fourniture et livraison de sulfate d'aluminium (alun) et de chlorure ferrique à compter du 16 novembre 2019 pour la Station et d'alun seulement pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Lachine, Pierrefonds, Pointe-Claire pour une période de douze mois. Le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de (12) douze mois chacune aux mêmes termes et conditions.

La quantité de coagulants est estimée à 50 000 tonnes métriques liquides par année.

JUSTIFICATION

Quatre (4) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et une seule d'entre elles a déposé une soumission. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionné.

Tel que prévu dans la loi sur les cités et villes à l'article 573.3.3, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme et que le prix soumis présente un écart important avec l'estimé fait par la municipalité, les deux parties peuvent s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre. Le prix a donc été négocié avec le fournisseur qui a offert à la Ville une très faible réduction de 2%, uniquement pour l'alternative B - option 3 ans. Considérant que cette proposition ne représentait pas un avantage significatif, la DEEU a privilégié l'alternative B option 1 an, afin de minimiser l'impact de la hausse des prix à court terme et intéresser un ou d'autres fournisseurs à soumissionner dans un an. Au cours des douze prochains mois,

différentes options de réduction de coûts seront évaluées dont entre autres: l'utilisation de coagulants alternatifs, une augmentation des quantités par livraison aux usines d'eau potable.

Les firmes n'étaient pas tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et Kemira water solutions inc. n'a pas présenté une telle attestation.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude pour les raisons suivantes :

- le montant du contrat est de plus de 10 M \$;
- une seule soumission a été reçue suite à l'appel d'offres public;
- l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Kemira water solutions Canada inc.	11 554 987,50 \$	--	11 554 987,50 \$
Dernière estimation réalisée	9 945 337,50 \$	--	9 945 337,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			1 609 650 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			16,18 %

L'écart entre la seule soumission reçue et la dernière estimation est de 16,18 %. Il s'explique par une anticipation de l'augmentation du coût des coagulants pour 2019-2020 inférieure au prix soumis par Kemira. De 2015 à 2019, l'indice d'évolution des prix de l'alumine (principal ingrédient composant l'alun) a augmenté de 16 % et le prix du carburant diesel de 15% pour la même période.

Les coûts de transport par camion citerne limitent la concurrence à des fournisseurs situés à proximité des usines du Service de l'eau. Il en résulte que seulement deux compagnies au Québec sont en mesure de produire le volume requis pour approvisionner le Service de l'eau en alun et de soumissionner sur ce contrat.

Par rapport au prix actuel du contrat octroyé en 2015, le prix soumis par Kemira représente une augmentation de 51.8 % qu'ils attribuent à la hausse du coût des matières premières, des transports et de leurs coûts de production.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. La firme Kemira water solutions Canada inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Considérant que le contrat actuel vient à échéance le 14 novembre 2019 et que les coagulants sont essentiels aux opérations des usines d'eau potable et au traitement des eaux usées, il est recommandé d'octroyer un contrat à Kemira water solutions Canada inc. au prix de sa soumission pour l'alternative B option 1 an, soit 11 554 987,50 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 11 554 987.50\$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau et seront priorisés lors du budget de 2020.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 10 551 243,75 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (502 500 \$) et provinciale (501 243,75 \$)

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Opération pour la DEEU et les usines de Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Pierrefonds pour la DEP

Objet de dépenses : Produits chimiques et autres matières / Chlorure ferrique - Alun

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'assainissement des eaux et la production d'eau potable qui sont des compétences d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est impératif pour les besoins opérationnels de la Station et des usines de production d'eau potable d'assurer la continuité des approvisionnements de coagulants afin de satisfaire aux obligations réglementaires de traitement des eaux usées et de production d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 24 octobre 2019

Début des livraisons: 14 novembre 2019

Fin du contrat: 13 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-16

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes
(service eau)

Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-09-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-25

Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17594 PV.pdf](#)[19-17594 DetCah.pdf](#)[19-17594 TCP.pdf](#)[19-17594 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zoulikha SEGHIR
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-17

Denis LECLERC
C/S
Tél : 514-872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	11 554 987,50	<input checked="" type="checkbox"/>	B-1

Information additionnelle

Les raisons de non-participation des firmes n'ayant pas déposées de soumissions sont : Manque de capacité liée à d'autres engagements, volume trop important pour la firme.
Tel que prévu dans la loi sur les cités et villes à l'article 573.3.3, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme et que le prix soumis présente un écart important avec l'estimé fait par la municipalité, les deux parties peuvent s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre. Le prix a donc été négocié avec le fournisseur qui a offert à la Ville une très faible réduction de 2%, uniquement pour l'alternative B - option 3 ans. Considérant que cette proposition ne représentait pas un avantage significatif, la DEEU a privilégié l'alternative B option 1 an.

Préparé par : Le - -

No de l'appel d'offres

19-17594

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
A-1	Alternative A- option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	1	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			2	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 \$	1 086 500,00 \$	1 249 203,38 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									10 250 000,00 \$	11 784 937,50 \$
A-2	Alternative A- option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	3	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			4	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
			5	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 \$	1 086 500,00 \$	1 249 203,38 \$
			6	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	210,00 \$	1 113 000,00 \$	1 279 671,75 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									20 750 000,00 \$	23 857 312,50 \$
A-3	Alternative A- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	7	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			8	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
			9	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 \$	9 610 500,00 \$	11 049 672,38 \$
			10	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 \$	1 086 500,00 \$	1 249 203,38 \$
			11	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	210,00 \$	1 113 000,00 \$	1 279 671,75 \$
			12	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	215,00 \$	1 139 500,00 \$	1 310 140,13 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									31 500 000,00 \$	36 217 125,00 \$
A-4	Alternative A- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	13	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			14	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
			15	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 \$	9 610 500,00 \$	11 049 672,38 \$

No de l'appel d'offres

19-17594

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
A-4	Alternative A- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	16	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	228,00 \$	10 191 600,00 \$	11 717 792,10 \$
			17	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 \$	1 086 500,00 \$	1 249 203,38 \$
			18	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	210,00 \$	1 113 000,00 \$	1 279 671,75 \$
			19	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	215,00 \$	1 139 500,00 \$	1 310 140,13 \$
			20	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	228,00 \$	1 208 400,00 \$	1 389 357,90 \$
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							42 900 000,00 \$	49 324 275,00 \$
B-1	Alternative B- option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	21	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	201,00 \$	5 025 000,00 \$	5 777 493,75 \$
			22	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	201,00 \$	5 025 000,00 \$	5 777 493,75 \$
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							10 050 000,00 \$	11 554 987,50 \$
B-2	Alternative B- option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	23	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	201,00 \$	5 025 000,00 \$	5 777 493,75 \$
			24	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	206,00 \$	5 150 000,00 \$	5 921 212,50 \$
			25	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	201,00 \$	5 025 000,00 \$	5 777 493,75 \$
			26	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	206,00 \$	5 150 000,00 \$	5 921 212,50 \$
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							20 350 000,00 \$	23 397 412,50 \$
B-3	Alternative B- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	27	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	199,00 \$	4 975 000,00 \$	5 720 006,25 \$
			28	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	204,00 \$	5 100 000,00 \$	5 863 725,00 \$
			29	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	209,00 \$	5 225 000,00 \$	6 007 443,75 \$
			30	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	199,00 \$	4 975 000,00 \$	5 720 006,25 \$

No de l'appel d'offres

19-17594

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
B-3	Alternative B- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	31	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	204,00 \$	5 100 000,00 \$	5 863 725,00 \$
			32	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	209,00 \$	5 225 000,00 \$	6 007 443,75 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									30 600 000,00 \$	35 182 350,00 \$
B-4	Alternative B- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	33	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	200,00 \$	5 000 000,00 \$	5 748 750,00 \$
			34	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	205,00 \$	5 125 000,00 \$	5 892 468,75 \$
			35	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	210,00 \$	5 250 000,00 \$	6 036 187,50 \$
			36	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	225,00 \$	5 625 000,00 \$	6 467 343,75 \$
			37	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	200,00 \$	5 000 000,00 \$	5 748 750,00 \$
			38	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	205,00 \$	5 125 000,00 \$	5 892 468,75 \$
			39	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	210,00 \$	5 250 000,00 \$	6 036 187,50 \$
			40	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	225,00 \$	5 625 000,00 \$	6 467 343,75 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									42 000 000,00 \$	48 289 500,00 \$
C-1	Alternative C- option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	41	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
C-2	Alternative C- option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	42	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			43	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									18 550 500,00 \$	21 328 437,38 \$
C-3	Alternative C- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	44	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$

No de l'appel d'offres

19-17594

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
C-3	Alternative C- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	45	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
			46	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 \$	9 610 500,00 \$	11 049 672,38 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									28 161 000,00 \$	32 378 109,75 \$
C-4	Alternative C- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	47	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			48	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
			49	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 \$	9 610 500,00 \$	11 049 672,38 \$
			50	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	228,00 \$	10 191 600,00 \$	11 717 792,10 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									38 352 600,00 \$	44 095 901,85 \$
D-1	Alternative D- option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	51	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 \$	1 272 000,00 \$	1 462 482,00 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									1 272 000,00 \$	1 462 482,00 \$
D-2	Alternative D- option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	52	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 \$	1 272 000,00 \$	1 462 482,00 \$
			53	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	255,00 \$	1 351 500,00 \$	1 553 887,13 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									2 623 500,00 \$	3 016 369,13 \$
D-3	Alternative D- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	54	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 \$	1 272 000,00 \$	1 462 482,00 \$
			55	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	255,00 \$	1 351 500,00 \$	1 553 887,13 \$
			56	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	275,00 \$	1 457 500,00 \$	1 675 760,63 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									4 081 000,00 \$	4 692 129,75 \$
D-4	Alternative D- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	57	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 \$	1 272 000,00 \$	1 462 482,00 \$
			58	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	255,00 \$	1 351 500,00 \$	1 553 887,13 \$

No de l'appel d'offres

19-17594

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
D-4	Alternative D- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	59	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	275,00 \$	1 457 500,00 \$	1 675 760,63 \$
			60	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	310,00 \$	1 643 000,00 \$	1 889 039,25 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									5 724 000,00 \$	6 581 169,00 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17594

Numéro de référence : 1267579

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.Marcotte et aux usines de production d'eau potable

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Brenntag Canada 2900 J.B. Deschamps Montréal, QC, H8T 1C8 NEQ : 1143917384	Madame Nicole Rawlings Téléphone : 514 636-9230 Télécopieur : 514 636-8229	Commande : (1595284) 2019-05-16 8 h 52 Transmission : 2019-05-16 8 h 52	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Chemtrade 90 East Halsey Road Parsippany, NJ, 07054 http://www.chemtradelogistics.com NEQ : 1148461271	Madame Lisa Brownlee Téléphone : 973 515-1840 Télécopieur : 973 515-4461	Commande : (1594912) 2019-05-15 13 h 58 Transmission : 2019-05-15 13 h 58	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Kemira Water Solutions Canada Inc. 3405, boul. Marie-Victorin Varenes, QC, J3X 1T6 NEQ : 1148982177	Madame Claudine Ouellet Téléphone : 450 652-0665 Télécopieur : 450 652-2048	Commande : (1595061) 2019-05-15 15 h 55 Transmission : 2019-05-15 15 h 55	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Produits Chimiques Erpac inc 2099, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://erpac.ca NEQ : 1147628508	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-0902 Télécopieur :	Commande : (1595369) 2019-05-16 9 h 55 Transmission : 2019-05-16 9 h 55	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.	<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.	<input type="checkbox"/> Organisme public.	

Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEEU DEP 1193438022.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-24

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances

Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet :

Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)



Rapport - mandat SMCE193438022.pdf

Dossier # :1193438022

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 octobre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE193438022**

Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438022

Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M \$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires retiennent que le marché des coagulants compte très peu de fournisseurs et que deux firmes n'ont pas déposé de soumission en raison d'un manque de capacité de production dans un cas et, dans l'autre cas, d'un carnet de commandes rempli à pleine capacité. Les membres de la Commission ont également pu obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives aux coagulants, une matière nécessaire en grande quantité et essentielle au fonctionnement des usines d'épuration des eaux usées ainsi qu'aux usines de production de l'eau potable de toutes les villes et pour laquelle plusieurs villes du Québec regroupent leurs achats au sein de l'UMQ. La Commission retient également que la réalité contractuelle de Montréal, apparemment saturée, est comparable à celle ayant cours à Toronto, par exemple.

Ainsi, en ce qui concerne le prix, il s'avère que la firme Kemira Water Solutions Canada inc. a soumis des prix très élevés, de l'ordre de 52% plus élevés que ceux obtenus dans le cadre d'octrois précédents à cette même firme. De l'avis du Service de l'eau, étude de marché à l'appui, cette pratique de prix à la hausse n'est pas justifiée, et ce, en raison de la tendance à la baisse, de l'ordre de 10%, des prix des matières et des carburants diesel nécessaires au transport des matières par camions-citernes. De plus, le Service a expliqué ses démarches de négociation avec le fournisseur, qui ont malheureusement été vaines. Par conséquent, la stratégie de repli a consisté à octroyer le contrat selon l'Alternative B - Option A, ce qui lui permet de limiter sa durée à une seule année, dans l'objectif de relancer un nouvel appel d'offres pour recevoir de nouvelles soumissions dans un contexte plus favorable en vue d'obtenir un meilleur prix futur.

Finalement, la Commission est satisfaite de la qualité des explications obtenues de la part du Service de l'eau et surtout rassurée d'apprendre que, d'une part, des travaux sont en cours en collaboration avec le Service de l'approvisionnement en vue d'élaborer une nouvelle stratégie d'appel d'offres pour les coagulants et, d'autre part, des tests sont continuellement effectués pour évaluer d'autres produits d'une efficacité comparable aux coagulants actuellement utilisés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M \$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des nombreux aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193438022 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(1)

Dossier # : 1196407001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du 2019, il est résolu :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;

ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, les droits, pouvoirs et obligations relativement à

l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-09-20 14:11

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1196407001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont listées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités considérés d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.

Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1^{er} janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qui prévoit que :

« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période

déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. ».

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le *Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053)* pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1^{er} janvier 2020, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1268 (22 octobre 2018) et CG18 0557 (25 octobre 2018) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1180643003)

CM17 1384 (11 décembre 2017) et CG17 0566 (14 décembre 2017) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1176407002)

CM16 1401 (19 décembre 2016) et CG16 0733 (22 décembre 2016) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407002)

CM16 1454 (20 décembre 2016) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407003)

CM16 0561 (16 mai 2016) et CG16 0351 (19 mai 2016) visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et à abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. (1164073001)

CM16 0612 (16 mai 2016) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8

décembre 2005) et d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495. (1164073002)

CM15 1456 (14 décembre 2015) et CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin

2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du

Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2019.

À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2020 :

1. Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2. Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008 alors que le point # 2 ci-dessus maintient la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016.

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle CADRIN, Direction générale
Claude CARETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396
Télécop. : 514 872-2828

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-17

Jean-Philippe GUAY
Avocat

Tél : 514 872-6887
Télécop. : 514 872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe

Tél : 514 872-4222
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-09-19



Dossier # : 1197862005

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 650 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 650 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-16 08:18

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1197862005

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 650 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

CONTENU

CONTEXTE

La Société du parc Jean-Drapeau doit réaliser le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement afin de livrer une vision claire, précise et harmonieuse du Parc pour les dix (10) prochaines années. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre des travaux importants d'infrastructures soit l'Espace 67 et les Paddocks, lesquels ont été inaugurés au début de l'été 2019.

Ce mandat s'inscrit dans la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc des îles, laquelle convient que la Société assurera la mise à jour du Plan directeur. La dernière version du plan directeur a été adoptée en 1993.

Amorcées au début de l'année 2017, les premières démarches du Plan auront permis la tenue de chantiers de réflexions menées par le Parc et une consultation publique dirigée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'avenir du Parc. Ces initiatives ont servi à alimenter le processus de réalisation du plan, lequel est réalisé par étapes, dont entres autres un diagnostic physique du site et une série d'idéations pour différents secteurs du Parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1365 Séance du 9 août 2017. Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la SPJD dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation afin d'élaborer le prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et

de développement du parc Jean-Drapeau.

CE16 0566 Séance du 13 avril 2016 : Mandater le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau afin de réaliser le Plan directeur d'aménagement et de développement 2016-2026 du parc Jean-Drapeau.

CE04 1201 Séance du 16 juin 2004 : Mandater le conseil d'administration pour entreprendre la mise à jour du Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des îles et le soumettre à la Ville pour approbation.

CO93 00740 Séance du 5 avril 1993 : Adopter le document intitulé "Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles, juin 1993".

DE93 00054 Séance du 24 février 1993 : Approuver la teneur du document "Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles, juin 1993".

DESCRIPTION

Le projet vise à mandater une firme en architecture de paysage afin de réaliser :

- le concept d'aménagement;
- le plan d'ensemble;
- les stratégies d'intervention;
- les orientations de conservation;
- le phasage et le cadre financier.

L'ensemble de ces données incluant la mise en contexte, l'état des lieux, le cadre stratégique et le modèle d'affaires, constitueront le plan de conservation, d'aménagement et de développement de la Société du parc Jean-Drapeau.

JUSTIFICATION

La mission du Parc doit être appliquée conformément aux orientations du Plan directeur. Le plan directeur de 1993 a été partiellement réalisé et l'actualisation du plan en 2007 n'a pas été complétée et adoptée. La mise à jour du plan directeur est requise. La réalisation de grands projets structurants, Espace 67 et Espace Paddocks, a également mis en lumière la nécessité d'une planification d'ensemble du Parc. La dégradation de plusieurs portions du Parc et éléments patrimoniaux, la faible fréquentation des citoyens, le contexte des changements climatiques et de la transition écologique sont autant d'aspects justifiant le plan d'aménagement du Parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur le virement budgétaire de 650 000 \$ pour l'exercice 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation du plan de conservation, d'aménagement et de développement de la Société et contreviendrait aux recommandations à la suite des consultations publiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation du comité exécutif : 2 octobre 2019
Séance visée pour approbation du conseil municipal : 22 octobre 2019
Séance visée pour approbation du conseil d'agglomération : 24 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel D DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

Tél : 514 872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Ronald CYR
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-07-26

514 872-5574

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-07-26

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-07-26

Dossier # : 1197862005

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Autoriser un virement budgétaire de 650 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197862005 virement contingences vers BF.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-5597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : (514) 872-6630
Division : Service des finances



(1)

Dossier # : 1175954002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267)

Il est recommandé :
d'autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-30 08:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175954002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda concerne le paiement de la troisième année du contrat avec Keyrus pour l'utilisation de la plateforme Qlik Sense Entreprise. Celle plateforme sert notamment à :

- Outiller l'organisation à prendre les meilleures décisions ;
- Démocratiser l'accès à l'information d'affaires et rendre autonomes les utilisateurs d'affaires ;
- Promouvoir la collaboration dans la production de l'information d'affaires ;
- Permettre l'exploitation de tous les types de sources de données, qu'elles soient internes ou externes ;
- Exploiter le potentiel des nouvelles sources de données, notamment celles qui seront disponibles à travers l'infrastructure de la Ville pour de multiples usages : sécurité publique, environnement, gestion du territoire, etc.

Il était prévu initialement que la facture annuelle de 294 910,88\$, payable au 1er juillet 2019, serait séparée en deux au niveau des finances de la Ville :

- 147 455,44 \$ proviendrait du PTI de 2019 et serait versé au 1er juillet 2019 ;
- 147 455,44 \$ proviendrait du budget de fonctionnement de 2020 et serait versé après le 1er janvier 2020.

Néanmoins, étant donné l'avancement du projet, la livraison de celui-ci n'est prévue qu'au troisième trimestre de 2020. En effet, certains livrables du projet, tels que le module d'analyse géographique et celui permettant l'utilisation de la solution sur des appareils mobiles de type téléphone ou tablette, ont une date de livraison révisée dépassant juin 2020.

Pour ces raisons, une modification concernant la source de financement du projet ainsi

que l'année de financement doit être faite. En effet, la facture complète de 294 910,87 \$ doit être payée en 2019 contrairement à ce qui avait été annoncé initialement. Le modèle de facturation du fournisseur pour ses licences est sur une base annuelle et la facture ne peut être subdivisée. En effet, c'est seulement lors de l'acquittement complet de la facture que les licences d'utilisation, de maintenance et de support seront activées.

Aspect financier:

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 655 577,56 \$ et sera réparti comme suit :

Solution visualisation en BI	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Licence pour l'environnement de production (10000 usagers) (PTI)	1 638 393,75 \$			1 638 393,75 \$
Installation et configuration (PTI)	132 451,20 \$			132 451,20 \$
Soutien et maintenance de la solution (PTI)	294 910,87 \$	294 910,87 \$	294 910,88 \$	884 732,61 \$
Total	2 065 755,82 \$	294 910,87 \$	294 910,88 \$	2 655 577,56 \$

La dépense de 147 455,44 \$, taxes incluses (134 646,47 \$ net de taxes) qui était initialement prévue au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information sera imputée au PTI 2019 du Service des TI au projet 70750 - Intelligence d'affaires - Finances et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 et de compétence locale 15-044.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Les budgets alloués lors du GDD original, suite au présent addenda, seront remis au budget consolidés de la Ville en 2020 puisqu'il ne sont plus requis.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin-Guy RICHARD
Directeur

514 945-8929

Tél :

Télcop. : 000-0000

Dossier # : 1175954002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires

Objet :

Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1175954002 addenda.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : (514) 872-0709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-27

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ere) budgétaire

Tél : 514-872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 15 juin 2017
Séance tenue le 15 juin 2017

Résolution: CG17 0267

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Keyrus Canada pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 (3 soum.) / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 147 455,44 \$ en 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 0986;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Keyrus Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15196;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI d'un montant de 147 455,44 \$, taxes incluses, en 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1175954002
/cb

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 16 juin 2017



Dossier # : 1175954002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 - 3 soumissionnaires / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 \$ en 2020.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Keyrus Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 3 ans, le contrat pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15196;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2% par l'agglomération, pour un montant de 1 333 099 ,94 \$;
3. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI d'un montant de 147 455,44 \$, taxes incluses, en 2020.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-15 10:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175954002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 - 3 soumissionnaires / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 \$ en 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Parmi les stratégies permettant à Montréal de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques, on compte la libération et la valorisation des données. En effet, l'utilisation des données offre une opportunité d'améliorer la performance de l'organisation.

Pour ce faire, la Ville doit se doter d'une plate-forme décisionnelle à l'échelle de l'organisation dans le but de fournir un service d'analyses avancées des données (intelligence d'affaires), et répondre aux besoins de ses services d'affaires. La Ville veut ainsi développer et étendre sa capacité d'analyse et optimiser sa gestion de ses opérations. Elle s'est donc fixé les buts suivants :

- Outiller l'organisation à prendre les meilleures décisions;
- Démocratiser l'accès à l'information d'affaires et rendre autonomes les utilisateurs d'affaires;
- Promouvoir la collaboration dans la production de l'information d'affaires;
- Permettre l'exploitation de tous les types de sources de données, qu'elles soient internes ou externes;
- Exploiter le potentiel des nouvelles sources de données, notamment celles qui seront disponibles à travers l'infrastructure de la Ville pour de multiples usages : sécurité publique, environnement, gestion du territoire, etc.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un projet en intelligence d'affaires visant à doter l'organisation d'une infrastructure commune de gestion des données en support à un ensemble de projets et d'initiatives qui requièrent de l'analytique et des outils de présentation de l'information.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 16-15196 en date du 13 décembre 2016. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le quotidien Le Devoir. Un délai de 5 semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, neuf (9) addendas ont été publiés aux dates suivantes:

No. addenda	Date	Portée
1	2017 - 01 - 04	Report de la date d'ouverture, et précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2017 - 01 - 10	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	2017 - 01 - 16	Précisions suite à des questions techniques et administratives
4	2017 - 01 - 17	Précisions suite à des questions techniques et administratives
5	2017 - 01 - 23	Report de la date d'ouverture, et précisions suite à des questions techniques et administratives
6	2017 - 01 - 24	Précisions suite à des questions techniques et administratives
7	2017 - 01 - 30	Précisions suite à des questions techniques et administratives
8	2017 - 02 - 01	Précisions suite à des questions techniques et administratives
9	2017 - 02 - 02	Précisions suite à des questions techniques et administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 6 février 2017. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

La Ville a reçu trois offres. Deux des soumissions ont été déclarées conformes, tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution en visualisation et analyses de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,59 \$, taxes incluses, et autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 \$ en 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat permet d'acquérir une solution logicielle moderne de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, et d'obtenir des services d'intégration TI pour l'implantation de la solution.

Plus précisément, les principaux éléments couverts par le contrat sont :

- L'acquisition et l'installation du progiciel d'intelligence d'affaires sur les infrastructures informatiques de la Ville;
- La formation de l'équipe de projet de la Ville;

- Une banque de 360 heures de services professionnels pour le support technique pendant la réalisation du projet et l'intégration du logiciel;
- Le soutien et la maintenance de la solution pendant 3 ans.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé d'une année chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.

La solution de la firme Keyrus Canada permettra de répondre à plusieurs types de besoins des Services et arrondissements de la Ville et de supporter de multiples projets de la gestion des données, notamment:

- Doter l'ensemble des utilisateurs d'affaires d'outils d'exploration de données, d'analyse, de visualisation et de publication de contenu d'analyse;
- De rendre autonomes les utilisateurs de la solution en leur offrant un outil d'analyse facile à utiliser et plus performant;
- De faciliter la production de tableaux de bord et d'indicateurs de performance permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisation;
- De faciliter la diffusion et la collaboration autour de l'information.

Déjà plusieurs projets et initiatives demandent qu'une telle solution soit accessible et utilisable rapidement, afin de livrer la valeur attendue à l'organisation. Parmi ceux-ci, on retrouve les projets suivants:

- 70850 - Indicateurs de gestion institutionnels (gestion par activités);
- 60006 - Investissements Ville intelligente et numérique;
- 70750 - Intelligence d'affaires Finances;
- 68122 - Gestion des services aux utilisateurs;
- 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM;
- 75400 - Tableaux de bord - subventions à la propriété;
- 72660 - Refonte des systèmes d'accueil - Espace pour la Vie;
- 74830 - Tableau de bord pour le déneigement;
- 74840 - Gestion des parcours génériques.

JUSTIFICATION

Sur un total de 26 preneurs du cahier des charges, trois preneurs (12 %) ont déposé des offres alors que 23 (88 %) n'ont pas soumissionné.

Les raisons de désistement invoquées sont :

- une (1) firme considère que le devis est trop spécialisé;
- trois (3) firmes mentionnent que les produits et services demandés sont hors de leur champs de compétence;
- une (1) firme déclare ne pas avoir les ressources disponibles;
- une (1) firme nous indique que ses partenaires, offrant de tels produits, ne peuvent rencontrer toutes les exigences;
- une (1) firme indique que sa solution infonuagique n'est pas conforme à nos exigences;
- une (1) firme a laissé le soin, à son partenaire intégrateur, de produire une offre;

- au moins (2) firmes sont des partenaires d'affaires de soumissionnaires potentiels;
- un (1) preneur est une unité de la Ville de Montréal;
- les autres preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis d'avis de désistement.

Suite à l'évaluation des soumissions, un soumissionnaire a été jugé administrativement non conforme.

Afin de répondre aux exigences diversifiées de la Ville, la grille d'analyse avait une pondération de 70% pour la qualité des offres notamment au niveau des fonctionnalités requises, et 30% pour le prix.

Présentation des résultats, système de pondération incluant le prix (à une enveloppe)
(Le contrat doit être accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.)

Soumissions conformes	Note	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Keyrus Canada	83,4	2 655 577,57 \$		2 655 577,57 \$
Information Builder (Canada) Inc.	74,0	1 934 737,21 \$		1 934 737,21 \$
Dernière estimation réalisée		1 839 600,00 \$		1 839 600,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>				815 977,57 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				44,4 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleur note et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note - adjudicataire)</i>				- 720 840,36 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>				- 27,1 %

Le prix soumis par l'adjudicataire est supérieur de 44,4% au prix de la dernière estimation. Cet écart s'explique par le fait que le Service des TI a élaboré sa dernière estimation en se basant principalement sur les grilles tarifaires présentées dans une étude externe, à partir de laquelle nous avons fait une moyenne des solutions des dix firmes qui avaient répondu à la Ville dans le cadre d'une vigie au printemps 2016.

Notre estimation du coût d'une telle solution s'est avérée similaire à la moyenne des trois offres incluant celle non conforme (1 990 268,31 \$), soit à 8,2% de l'estimation. Cependant, les offres sont très variables, ce qui explique les écarts entre les offres et nos estimés.

En effet, le domaine de l'intelligence d'affaires est en forte croissance et plusieurs nouveaux joueurs proposent des solutions innovantes et modernes. Ces solutions ont des fonctionnalités et des coûts très différents qui rendent les comparaisons difficiles. Par exemple, certaines solutions ont des coûts par licence/personne tandis que d'autres ont des coûts par noyau/serveur. Certains fournisseurs offrent également des escomptes au volume et d'autres offrent des prix fixes.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 655 577,57 \$ et sera réparti comme suit :

Solution visualisation en BI	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Licence pour l'environnement de production (10000 usagers) (PTI)	1 638 393,75 \$			1 638 393,75 \$
Installation et configuration (PTI)	132 451,20 \$			132 451,20 \$
Soutien et maintenance de la solution (PTI)	294 910,87 \$	294 910,87 \$	147 455,44 \$	737 277,18 \$
Soutien et maintenance de la solution (Budget de fonctionnement)			147 455,44 \$ (Janvier à Juin 2020)	147 455,44 \$
Total	2 065 755,82 \$	294 910,87 \$	294 910,88 \$	2 655 577,57 \$

Licences, installation, configuration et soutien (PTI)

La dépense de 2 508 122,13 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 70750 - Intelligence d'affaires - Finances, et ce durant la période d'implantation. Un montant maximal de 2 290 249,81 \$ net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-044 et d'agglomération RCG 15-040.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera assumée à 49.8% par la ville centre et 50.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Soutien et maintenance de la solution après le projet (budget de fonctionnement)

Les frais de soutien et maintenance sont capitalisables (PTI) lors de la période d'implantation de la solution, soit de juillet 2017 à décembre 2019.

Après la période d'implantation, un ajustement de la base budgétaire du service des TI sera nécessaire pour assumer les frais de support et maintenance de la solution, au montant de 147 455,44 \$, toutes taxes comprises pour la première moitié de 2020 (janvier à juin).

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans

l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette solution interactive et intuitive sera très largement diffusée à plusieurs milliers d'employés. Elle confèrera à la Ville un haut potentiel de développement durable en éliminant à la source l'impression de nombreux rapports d'opérations, de suivis et d'analyses, qui seront dès lors visualisés sur les postes de travail, les tablettes ou les téléphones intelligents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette solution de visualisation permettra à la Ville d'analyser les données disponibles afin d'améliorer la productivité de l'organisation et la prestation de services aux citoyens. L'utilisation d'une solution de visualisation pour de multiples projets permettra une optimisation des coûts d'investissements grâce à une plateforme commune qui facilitera l'usage auprès des employés qui accéderont à de multiples sources de données.

Cette solution permettra également de supporter la libéralisation des données publiques en facilitant la présentation de certaines données aux citoyens.

À noter que cette solution remplacera une solution désuète et non supportée qui, de plus, est limitée à seulement 500 usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE - 24 mai 2017;
Présentation du dossier à la Commission sur l'examen des contrats - 31 mai 2017;
Approbation du dossier au CE - 7 juin 2017;
Approbation du dossier au CM - 12 juin 2017;
Approbation du dossier au CG - 15 juin 2017;
Octroi du contrat - juin 2017;
Réalisation des travaux d'intégration - juillet 2017 à septembre 2017;
Réalisation du projet - septembre 2017 à décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Raoul CYR, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc GAGNON
C/s projets TI

Tél : 514 872-4572
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-27

Martin-Guy RICHARD
Directeur

Tél : 514 945-8929
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2017-05-15



Dossier # : 1192937004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 - Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 - Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Il est recommandé de :

- mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;
- prendre acte du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025.
- prendre acte du dépôt pour information du *Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* .

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-09 14:05

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1192937004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 - Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 - Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), toute municipalité régionale doit élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles. Dans le cas de la région de Montréal, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (ci-après Plan métropolitain) a été réalisé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Il s'applique aux quatre-vingt-deux (82) municipalités du territoire de la CMM. Le Plan métropolitain est entré en vigueur le 28 janvier 2017. La CMM a proposé un projet de modification du Plan métropolitain qui a fait l'objet d'une consultation publique en mai 2019. Le projet de modification avait pour objectif de proposer au gouvernement du Québec une solution globale aux crises périodiques qui affectent l'industrie du recyclage et de refléter l'augmentation des préoccupations des citoyens concernant l'environnement. Le projet de modification du Plan métropolitain, adopté par le Conseil de la CMM, a été transmis à RECYC-QUÉBEC pour analyse et avis ministériel. Une réponse est attendue en début d'automne.

Conformément à l'article 53.24 de la même loi, les municipalités locales sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre du Plan métropolitain sur leur territoire. Elles sont également tenues, dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur du Plan métropolitain, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du Plan métropolitain.

Pour remplir cette responsabilité et en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines*

compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), le partage des compétences en matière de gestion des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération de Montréal est établi comme suit :

- L'agglomération est responsable de l'élaboration et de l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal ainsi que de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles et de tout élément relatif à la gestion des matières dangereuses. Aux termes de la loi, la Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale, exerce les compétences de l'agglomération, entre autres, pour la préparation et le suivi du Plan directeur.

C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal a entamé le processus de révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (ci-après Plan directeur). Le projet de Plan directeur pour la période 2020-2025 a été préparé par le Service de l'environnement, conformément au projet de modification du Plan métropolitain de la CMM, et il peut maintenant faire l'objet de consultations publiques par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

Puisque le projet de Plan directeur 2020-2025, prend pour référence le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles, il a été jugé opportun de procéder par la même occasion au dépôt du *Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal*. Le Bilan 2018 a été réalisé afin de présenter l'état d'avancement du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* et des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Il découle de l'action 10.1 qui spécifie qu'un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur doit être réalisé tous les ans, et qu'un portrait de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal doit être effectué aux deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0480 20 septembre 2018 : déposer le document intitulé "Bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal".

CG09 0346 27 août 2009 : adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.

DESCRIPTION

Le Plan directeur présente la vision, les objectifs, les axes d'intervention de l'agglomération et les principes directeurs qui sous-tendent l'ensemble de la démarche. Il présente également les actions à déployer au cours de la période 2020-2025. Le Plan directeur 2020-2025 se veut un levier s'inscrivant à la fois dans la continuité des efforts passés, tout en soulignant la nécessité de mettre en place des actions concrètes et audacieuses contribuant à la transition écologique.

La vision du projet de Plan directeur 2020-2025 se décrit comme suit : « Montréal adhère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, au mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet en 2030 et qui rendra ses citoyennes et citoyens fiers. Elle instaure les conditions de succès en termes technologiques, économiques, culturels, d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles».

Le projet de Plan directeur 2020-2025 est construit sur la base de quatre principes directeurs :

- Prioriser les 3RV-E soit le respect en tout point de la hiérarchie suivante : Réduction, réutilisation, recyclage, valorisation et en dernier recours élimination;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de gestion des matières résiduelles en cohérence avec le projet de plan climat 2020-2025 de la Ville de Montréal en préparation;
- Favoriser le développement d'une économie circulaire et le virage vers la transition écologique;
- Développer des actions concertées avec l'ensemble des parties prenantes.

Le projet de Plan directeur 2020-2025 est structuré autour de six (6) catégories d'actions se déclinant ainsi :

1. Réduction à la source (8 actions)
2. Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées (9 actions)
3. Collecte systématisée des matières recyclables (6 actions)
4. Augmentation de la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (6 actions)
5. Stimulation de la participation citoyenne (6 actions)
6. Innovation par l'intelligence de marché (14 actions)

Afin d'entendre les commentaires des différentes parties prenantes (citoyens, organismes environnementaux, sociaux et économiques) sur le projet de Plan directeur 2020-2025, la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs amorcera une consultation publique dès le mois d'octobre.

Le *Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* illustre les données relatives à la récupération (matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques dangereux, matériaux secs et encombrants), à l'élimination (ordures ménagères, matériaux secs et encombrants) et à la génération (récupération et élimination) des matières résiduelles pour l'agglomération et pour chacune des administrations locales (villes liées et arrondissements). Il présente également la progression vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015*.

- La collecte des matières recyclables a permis de détourner de l'élimination 168 231 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération, en hausse de 3 % par rapport à 2017. Le taux de récupération s'établit à 62 %, soit à 8 % de l'objectif gouvernemental qui est de 70 %.
- La collecte des matières organiques a permis de récupérer 95 329 tonnes de matières, en hausse de 12 % par rapport à 2017. Le taux de récupération atteint 26 %, soit à 34 % de l'objectif gouvernemental qui est de 60 %.
- Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 3 394 tonnes de résidus domestiques dangereux (RDD) ont été détournées de l'élimination. Du total, 81 % de tous les RDD l'ont été par le réseau des sept écocentres de l'agglomération. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015* n'a pas d'objectif de récupération pour les RDD.
- Plus de 163 700 tonnes de matériaux secs et d'encombrants ont été récupérées, en hausse de 2 % par rapport à 2017. Le taux de récupération s'établit à 70 % et rencontre l'objectif gouvernemental.
 - Le grand total pour toutes les matières récupérées est de 432 385 tonnes, en hausse de 4 % par rapport à 2017.
 - Le grand total pour toutes les matières éliminées est de 497 413 tonnes, en baisse de 4 % par rapport à 2017. Malgré cette baisse, il est estimé qu'il reste

encore près de 103 000 tonnes de matières recyclables dans les ordures ménagères éliminées.

- Le grand total généré de matières résiduelles est resté stable par rapport à 2017, pour un total de 929 798 tonnes.

JUSTIFICATION

Le projet de Plan directeur a été préparé afin de permettre à l'agglomération de Montréal de mettre en oeuvre les vingt-et-une (21) mesures du Plan métropolitain qui sont de responsabilité municipale, comme demandé par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Montréal s'est également engagée, dans le cadre du C40 cities, à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030, en signant la déclaration *Advancing Towards Zero Waste*. Cet engagement doit s'accompagner de gestes concrets et planifiés, d'où la mise à jour du Plan directeur 2020-2025 qui trace la voie pour faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour réaliser les actions du projet de Plan directeur 2020-2025, un cadre financier sera développé selon les recommandations de la Commission une fois les consultations publiques tenues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de Plan directeur s'inscrit dans Montréal durable 2016-2020, le troisième Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sous la deuxième priorité d'intervention «Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources», notamment l'action 6 du plan d'action de l'administration municipale qui vise à réduire et valoriser les matières résiduelles.

Le projet de Plan directeur s'inscrit également sous la priorité d'intervention de Montréal durable 2016-2020 « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En mandatant la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur 2020-2025, la Ville s'assure que ce dernier reflétera bien les préoccupations et priorités, des citoyens et des parties prenantes. Il s'agit d'une étape essentielle à l'adoption du Plan directeur. Par ailleurs, sans la mise en oeuvre d'un nouveau Plan directeur, et des gestes concrets qui s'y rattachent, les villes de l'agglomération de Montréal ne pourront atteindre les objectifs de réduction et de recyclage des matières résiduelles de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Plan d'action 2011-2015) ni les cibles de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste*.

L'adoption d'un nouveau Plan directeur est également nécessaire afin que l'agglomération de Montréal, en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelle, se conforme aux orientations du Plan métropolitain de la CMM.

Finalement, l'objectif de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030, ne pourra être atteint sans l'adoption et la mise en oeuvre d'un nouveau Plan directeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 octobre : dépôt du projet de Plan directeur et du Bilan 2018 au comité exécutif
22 et 24 octobre : dépôt du projet de Plan directeur et du Bilan 2018 au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Calendrier détaillé des consultations à établir par la commission mandatée :

- Présentation du projet de Plan par le Service de l'environnement en assemblée publique (deux semaines après la publication de l'avis public);
- Audition des mémoires;
- etc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Elise BREault, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Caroline BOIVIN, 9 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-5287
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Frédéric SAINT-MLEUX
Chef de section - planification et développement gmr

Tél : 514 868-8763
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles

Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-09-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières
résiduelles

Pour Roger Lachance, directeur

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Arnaud Budka, directeur à la gestion des matières résiduelles pour me remplacer du 5 août au 25 septembre 2019 inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directeur du Service de l'environnement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Roger Lachance, ing
Directeur - Service de l'environnement
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-09-08

BILAN 2018 DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

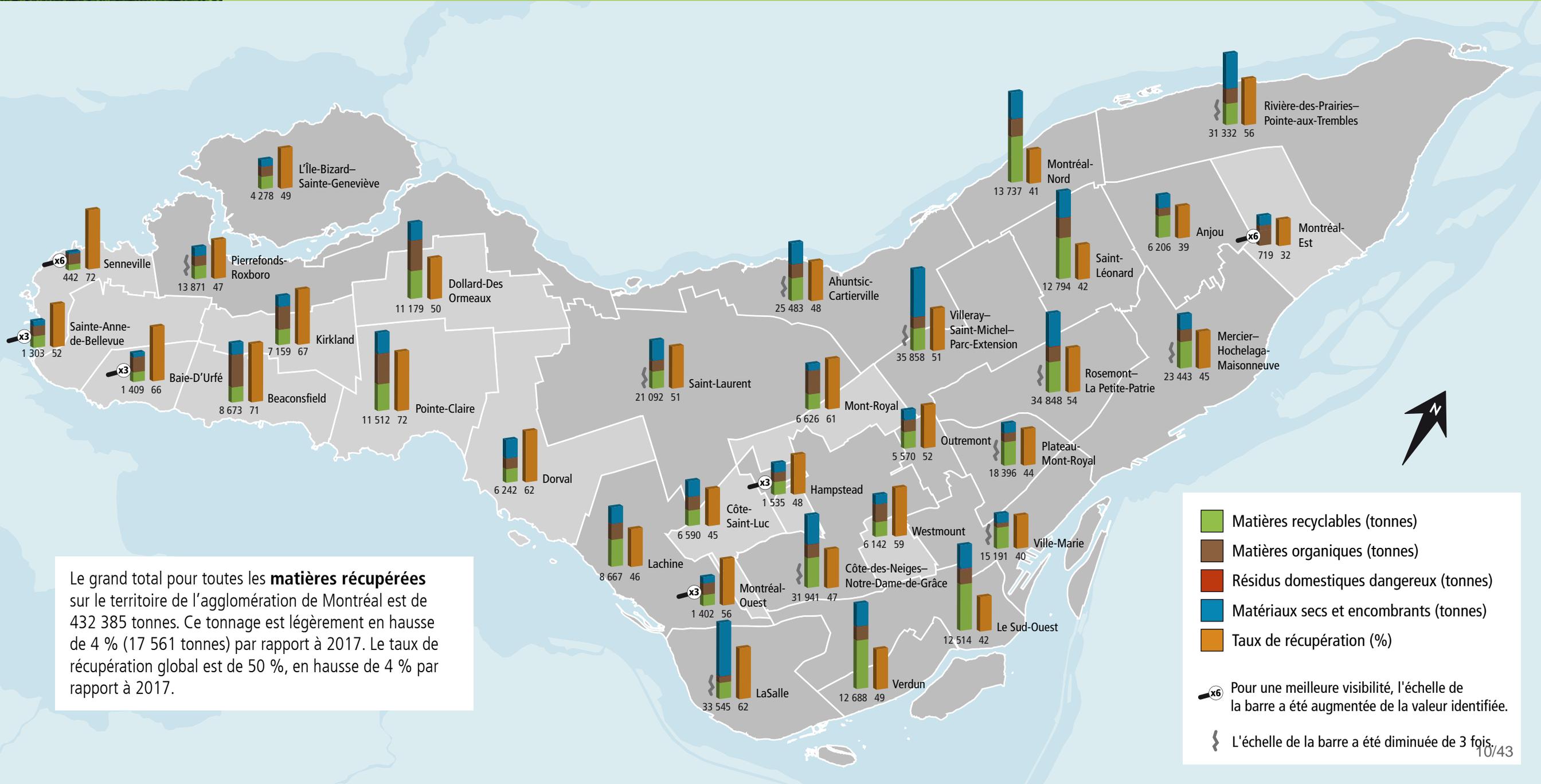
Réduire pour mieux grandir





GRAND TOTAL RÉCUPÉRÉ EN 2018

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 50 %



Le grand total pour toutes les **matières récupérées** sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de 432 385 tonnes. Ce tonnage est légèrement en hausse de 4 % (17 561 tonnes) par rapport à 2017. Le taux de récupération global est de 50 %, en hausse de 4 % par rapport à 2017.

- Matières recyclables (tonnes)
- Matières organiques (tonnes)
- Résidus domestiques dangereux (tonnes)
- Matériaux secs et encombrants (tonnes)
- Taux de récupération (%)

Pour une meilleure visibilité, l'échelle de la barre a été augmentée de la valeur identifiée.

L'échelle de la barre a été diminuée de 3 fois.

A woman with curly hair is working at a coffee bar, pouring coffee from a machine into a glass. The background shows shelves with various coffee-related items.

Montréal, objectif zéro déchet

*Révision du Plan directeur de gestion
des matières résiduelles 2020-2025*

L'état des lieux

Une excellente performance depuis 2010 effaçant l'impact de la démographie et de la croissance économique

Globalement, les quantités de matières résiduelles ont baissé de 8 %, malgré des augmentations de la population de 6 % et de 28 % du PIB :

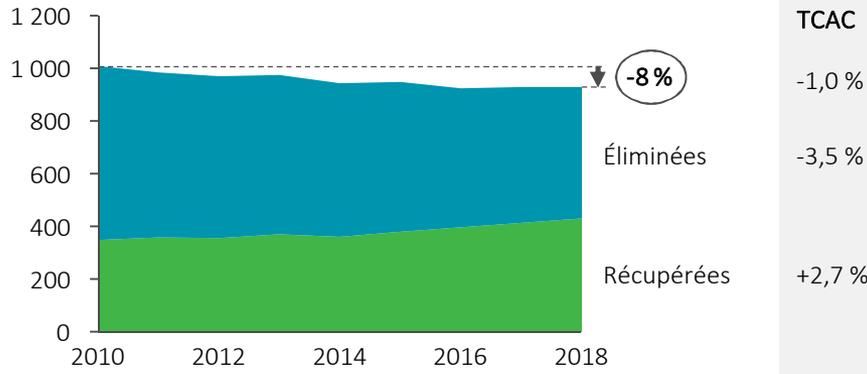
- Les matières éliminées ont diminué de 25 % de 2010 à 2018
- Les matières récupérées ont crû de 24 % sur la même période

+24 % Hausse de la
2010-2018 récupération

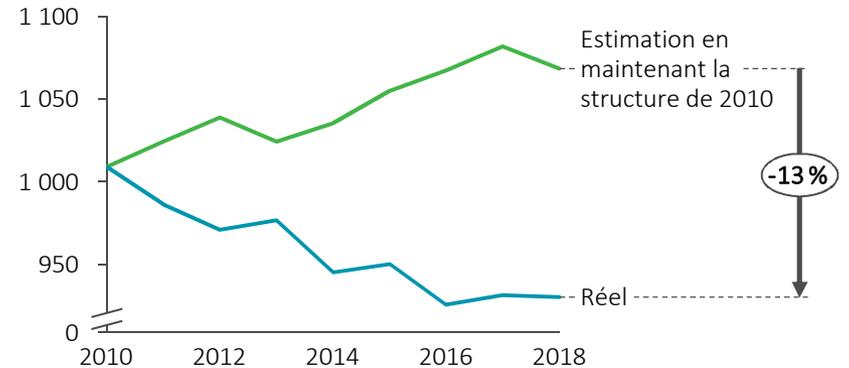
- 8 % Baisse de la
2010-2018 génération

La génération de matières résiduelles par habitant est donc passée de 534 kg/an à 465 kg/an

Évolution des matières résiduelles générées
Agglomération de Montréal, en milliers de tonnes



Évolution réelle et selon la structure par habitant de 2010
Agglomération de Montréal, en milliers de tonnes



Source : Ville de Montréal

L'état des lieux

Le potentiel de récupération réside principalement dans les matières organiques

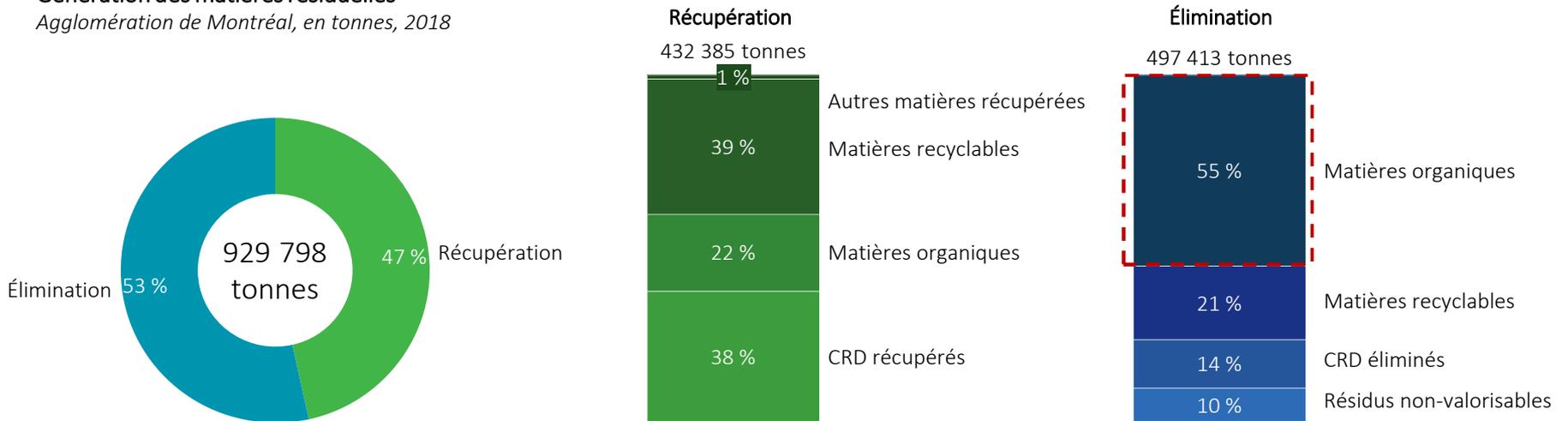
47 % de l'ensemble des matières résiduelles produites annuellement sont valorisés :

- Les taux de récupération des matières recyclables et des résidus CRD atteignent respectivement 62 % et 70 % proches de la cible fixée par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) de 70 %
- Le taux de récupération des matières organiques est de 26 % pour une cible fixée par le MELCC à 60 %
- Les matières récupérées sont principalement composées des matières recyclables (39 %), des CRD (38 %) et des matières organiques (22 %)

Les matières résiduelles éliminées sont principalement composées de matières organiques (55 %)

Génération des matières résiduelles

Agglomération de Montréal, en tonnes, 2018



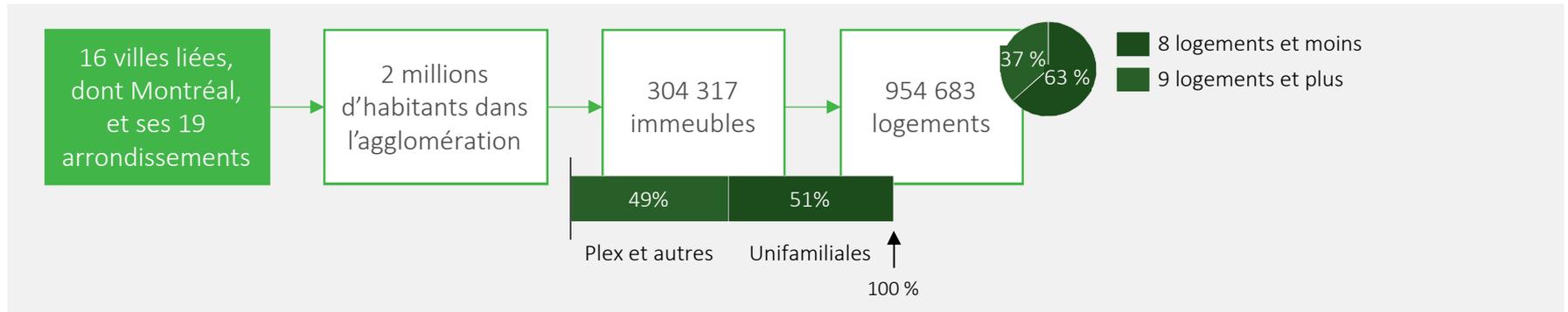
Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Des enjeux importants

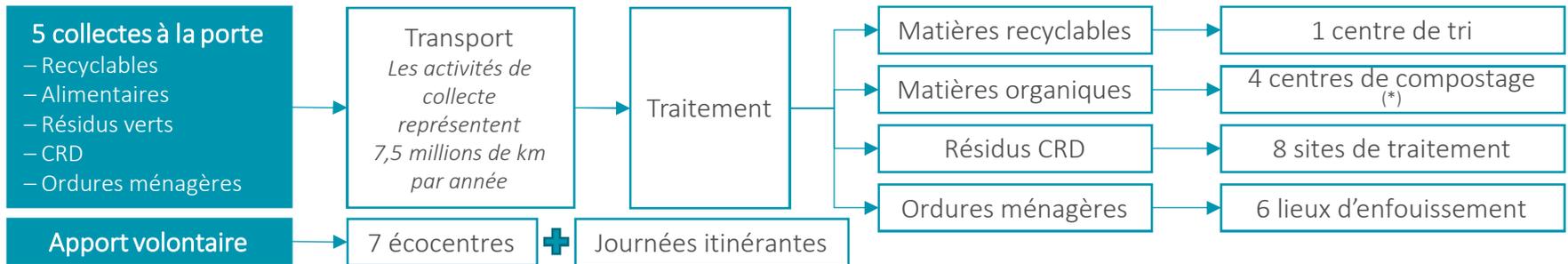
La gestion des matières résiduelles est une affaire complexe

Les deux millions de la population de l'agglomération de Montréal habitent dans un total de 954 683 logements répartis dans 304 317 immeubles :

- 63 % des logements constituent des immeubles de huit logements et moins
- Cette proportion élevée est une caractéristique unique en Amérique du Nord, tout comme la proportion de 43 % de la population qui a changé de lieu de résidence au cours des cinq dernières années



La gestion des matières résiduelles implique une logistique imposante



(*) Actuellement la gestion des matières organiques a lieu sur des centres de compostage privés dans l'attente de la mise en service des deux centres de traitement des matières organiques (CTMO) planifiés

Des enjeux importants

Et qui fait face à des enjeux majeurs de différentes natures



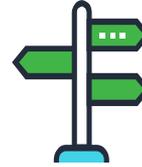
Marché

À l'international, la Chine ferme ses portes à l'importation des matières triées. D'autres destinations ne suffisent pas à répondre au besoin. Les débouchés ne peuvent miser sur les bonnes conditions économiques.



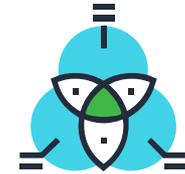
Coûts

La gestion des matières résiduelles est un domaine très spécialisé. Les fournisseurs sont peu nombreux, ce qui leur confère un certain pouvoir, pendant que les coûts de transport explosent.



Capacité de traitement/d'élimination

On anticipe la fermeture du centre d'enfouissement technique de Terrebonne d'ici 2029. Ce site accueille 39 % des matières destinées à l'élimination. Le développement de centres de traitement requiert en moyenne une période de 10 ans.



Complexité

Les intervenants sont multiples et l'agglomération n'a pas de levier sur l'ensemble des flux des matières résiduelles. L'implication de tous (gouvernements du Québec et du Canada, producteurs et consommateurs) est ainsi nécessaire.



Des enjeux importants

La fermeture du marché chinois pour les matières recyclables a diminué les opportunités de valorisation

Depuis 2018, la Chine (le plus grand importateur de matières recyclables au monde) a augmenté ses exigences quant à la qualité des matières recyclées qu'elle accepte :

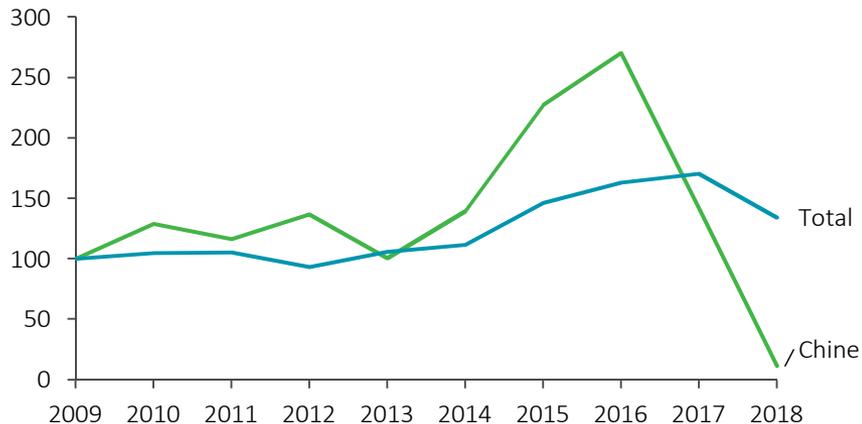
- Avec pour résultat ni plus ni moins la fin des exportations canadiennes vers la Chine
- Les autres marchés (Indonésie, Taiwan, etc.) n'avaient pas la capacité pour absorber la demande

De fait, les prix ont fortement baissé :

- L'indice du prix moyen des matières est passé de 154 \$ à 20 \$ par tonne entre janvier 2017 et septembre 2019
- Les centres de tri ont ainsi de la difficulté à rentabiliser minimalement leurs opérations, ce qui cause un fardeau à ces opérations qui rendent service à l'environnement

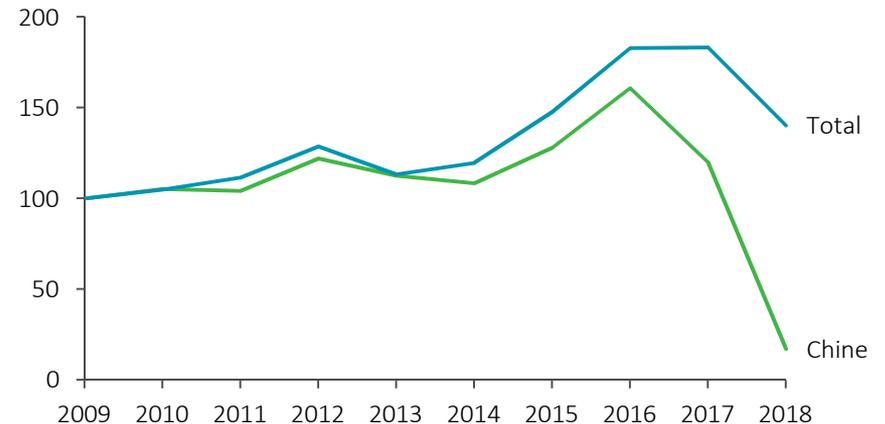
Évolution des exportations de matières plastiques recyclables

Pour l'ensemble du Québec en dollars entre 2009 et 2018



Évolution des exportations de papiers et cartons recyclables

Pour l'ensemble du Québec en dollars entre 2009 et 2018



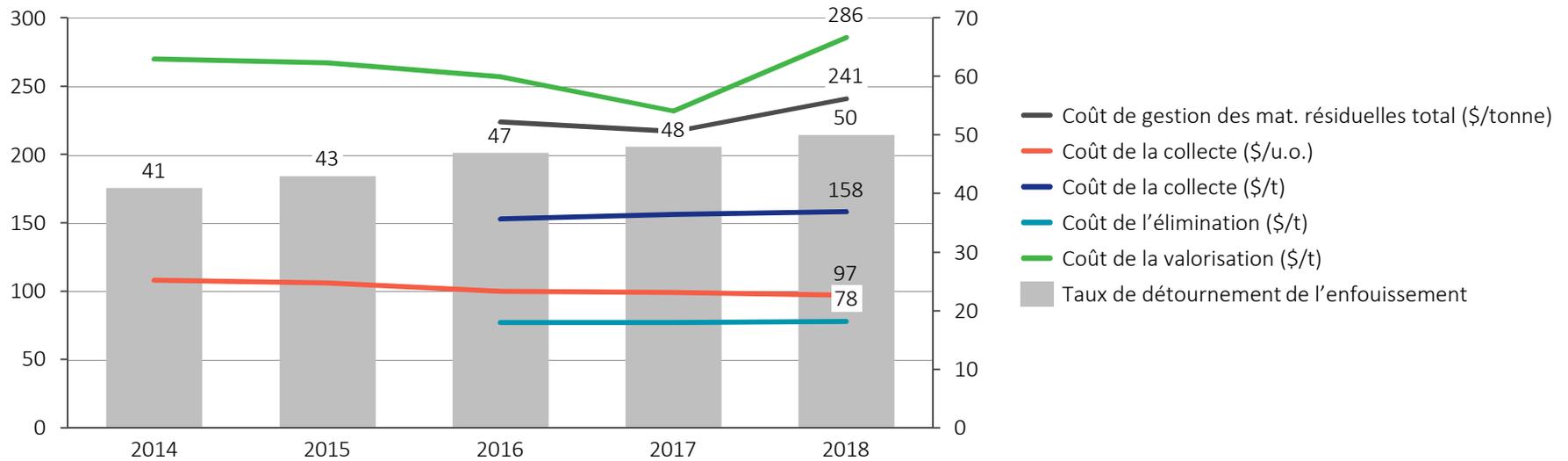
Source : ISQ, Recyc-Québec, Analyse Aviseo Conseil

Des enjeux importants

Mais les coûts totaux sont en croissance

Évolution du coût de gestion des matières résiduelles à la Ville de Montréal entre 2014 et 2018

Ville de Montréal, en \$ et %, 2014-2018



Source : Ville de Montréal

Vision et objectifs

Le mouvement vers une agglomération zéro déchet d'ici 2030

L'alignement stratégique dans le cadre de Rêvons Montréal 2020-2030 a mis en place une vision :

En 2030, Montréal se démarque en tant que leader mondial engagé dans sa transition écologique avec la participation et en faveur de sa population.

Face à l'urgence d'agir, la Ville de Montréal propose un contrat social engageant la participation de sa population, de son personnel, de ses élus, des gouvernements du Canada et du Québec, des acteurs privés et de la société civile pour mettre en œuvre cette vision

Proposant une transition écologique solidaire, Montréal a adopté une orientation stratégique pour des **quartiers durables et inclusifs**, couvrant :

- Une habitation abordable
- Des quartiers verts
- Le zéro déchet
- Des bâtiments durables
- Des corridors verts
- Des services de proximité

La vision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 est arrimée à l'alignement stratégique :

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et citoyens fiers. Elle instaure les conditions de succès en termes technologiques, économiques, culturels, d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficace et flexible des matières résiduelles.

Cette vision est en parfaite cohérence avec celle du **C40 Cities**, pour lequel Montréal s'est engagée via la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030 et à :

- Réduire d'au moins 15 % la quantité de déchets municipaux produits par habitant en 2030 par rapport à 2015
- Diminuer d'au moins 50 % la quantité de déchets municipaux enfouis en 2030 par rapport à 2015
- Augmenter d'au moins 70 % le taux de détournement de l'enfouissement en 2030

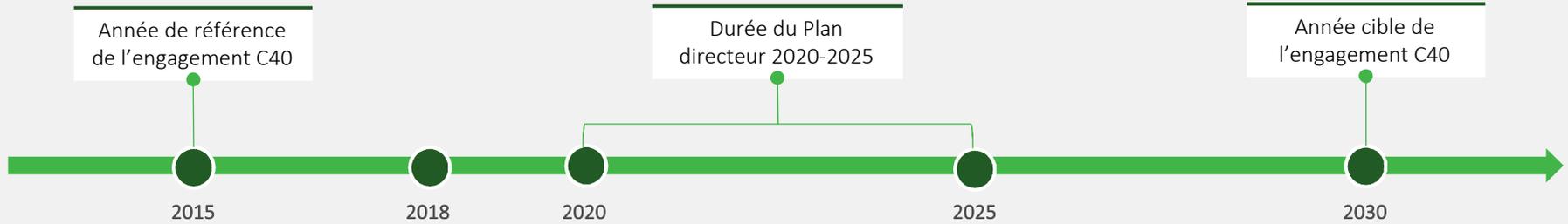
Montréal s'engage ainsi à dépasser ses engagements et vise un taux de détournement de l'enfouissement de 85 % d'ici 2030

Vision et objectifs

Des objectifs clairs et ambitieux pour la durée du Plan directeur et en vue de l'engagement pris pour 2030

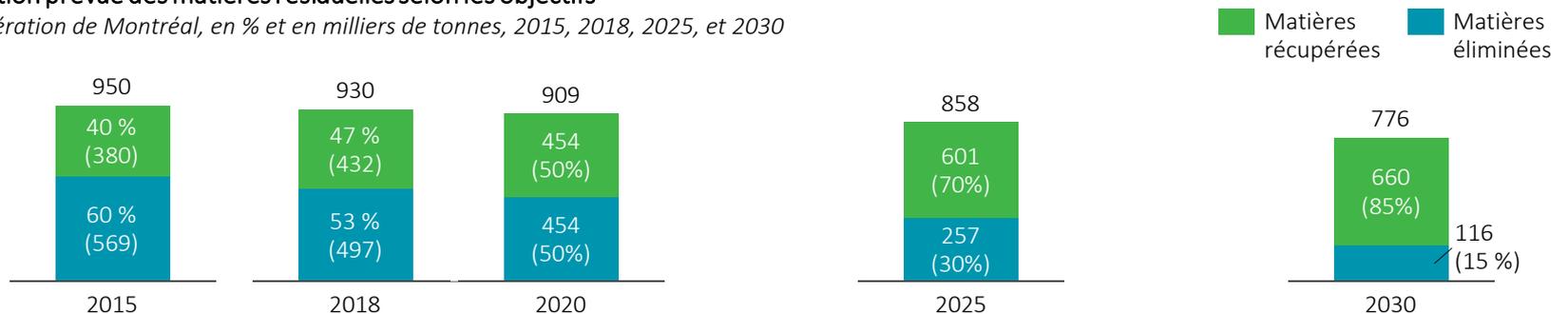
Alignés avec l'engagement de Montréal à C40 Cities et la Politique québécoise, le Plan directeur 2020-2025 prévoit des taux de récupération de 70 % pour 2025

La vision zéro déchet pour 2030 portera le taux de récupération de l'agglomération de Montréal à 85 % et une diminution annuelle d'environ **10 kg par habitant par année** de la génération de matières résiduelles



Génération prévue des matières résiduelles selon les objectifs

Agglomération de Montréal, en % et en milliers de tonnes, 2015, 2018, 2025, et 2030



Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

*Vision et objectifs***Des bénéfices importants sont associés à l'atteinte de ces objectifs**

- **Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment pour le transport :**
 - Réduction des kilomètres parcourus par les matières résiduelles
 - Utilisation de camions tasseurs à faible taux d'émission ou électrique (en cours avec le service du matériel roulant et des ateliers)
 - Exigence de la production d'un plan de réduction de GES sur la durée des contrats de collecte accordés
- **Contribution à la transition écologique en visant le zéro déchet :**
 - Priorité aux 3RV-E (réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer)
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire : 50 % sur la durée du plan directeur
- **Maximisation des bénéfices pour la population :**
 - Gestion guidée par les réalités économiques du marché pour optimiser les coûts à moyen terme et limiter l'impact fiscal pour les citoyens
 - Assurer un environnement sain et durable
- **Montréal, une ville exemplaire et innovante en gestion des matières résiduelles;** notamment par une économie circulaire et une transition écologique :
 - Développement d'une économie circulaire locale
 - Investissement dans des infrastructures innovantes et performantes
 - Industrie du recyclage génère jusqu'à 10 fois plus d'emplois que l'élimination et de meilleures conditions de rémunération
 - Campagnes innovantes d'information, de sensibilisation et d'éducation

À Montréal, le gaspillage alimentaire est estimé à 3,4 milliards \$, soit quelque 3 500 \$ par ménage. C'est l'équivalent de 2,5 % du PIB. Selon différentes sources, environ 1,1 milliard de dollars de ce gaspillage serait évitable

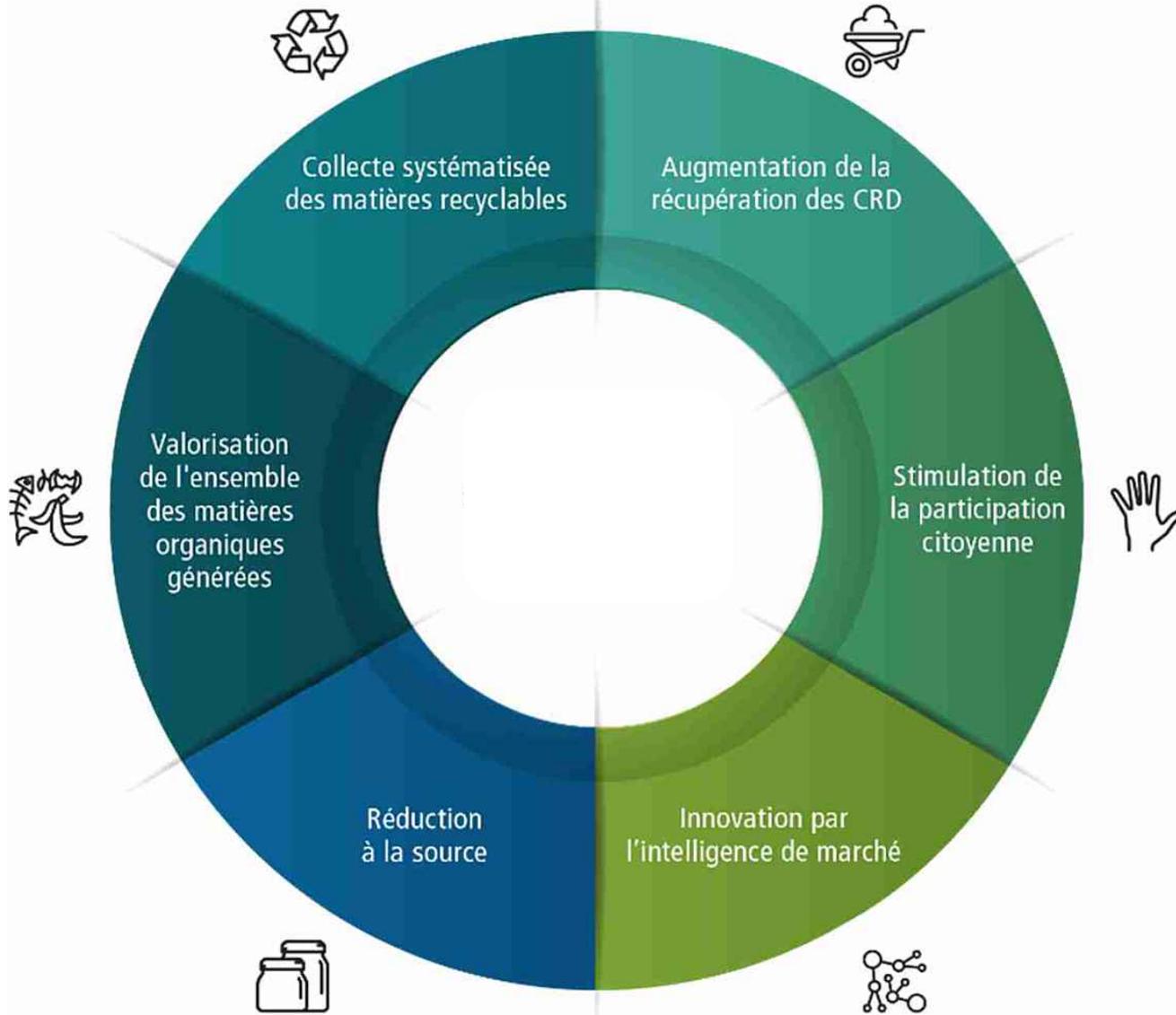
Une réglementation environnementale suffisamment stricte et dynamique favorise l'innovation en entreprise, une démarche profitable soit par une réduction de coûts, soit par un accroissement de la valeur du produit. Dans un contexte de commerce international, une telle réglementation serait source d'avantage compétitif

La littérature montre qu'en Amérique du Nord le secteur de la récupération génère davantage de retombées économiques que l'élimination. Pour certaines régions, la différence atteint jusqu'à dix fois plus d'emplois supportés par la récupération, et ces emplois sont mieux rémunérés. Dans tous les scénarios, une municipalité s'appuyant sur les 3RV-E réaliserait une croissance économique plus grande qu'une municipalité n'ayant rien changé dans sa gestion des matières résiduelles

Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Passer à l'action

Six catégories d'actions à considérer



Passer à l'action

Trois priorités pour atteindre le zéro déchet en 2030 dans le contexte montréalais

La réduction à la source de 10 kg/hab./an

- Elle répond aux enjeux de société, notamment de surconsommation
- Elle limite l'augmentation des coûts de gestion, autant de valorisation et d'élimination des matières résiduelles

Le détournement des matières organiques de l'enfouissement :

- Ces matières représentent la principale composante des matières éliminées actuellement, soit 55 % du total
- Les actifs déployés permettront leur valorisation

La mobilisation des parties prenantes :

- La mobilisation des partenaires institutionnels et corporatifs pour que des cibles en totale cohérence avec celles de l'agglomération soient adoptées, représentent un levier important pour leur atteinte
- Les matières recyclables et les CRD ont fait l'objet de nombreuses actions par le passé et présentent des taux de valorisation proches des objectifs cibles. Pour atteindre les objectifs, l'implication d'autres parties prenantes, dont les paliers de gouvernements supérieurs est requise pour le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées
- Montréal s'engage à être actrice du changement requis et à utiliser son influence pour soutenir la mise en œuvre des actions requises pour une responsabilisation totale des producteurs (consigne sur le verre, critère de mise en marché d'emballage, développement de filières de valorisation, etc.) et pour le développement de filières adaptées à la réalité économique et environnementale actuelle (production d'énergie renouvelable, résilience aux changements climatiques)

L'apport des gouvernements du Québec et du Canada de même que l'implication des producteurs seront nécessaires à la bonne marche des interventions



LA PRIORITÉ DE LA RÉDUCTION À LA SOURCE

POSITIONNEMENT

La réduction à la source et davantage de réemploi sont les fondations, le point de départ, d'une ville zéro déchet d'ici 2040

CIBLE 2025	- 10 % ▶	90 000 tonnes
CIBLE 2030	- 20 % ▶	180 000 tonnes

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	COÛT ANNUEL 2020-2025
1. Mettre fin à l'utilisation de plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique : <ul style="list-style-type: none"> Encadrement réglementaire pour les plastiques à usage unique dès 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des coûts des matières non générées (10 M\$ pour une baisse de 10 % de la génération de matières résiduelles générées) Réduction de l'impact environnemental (plastiques dans les océans, émissions GES, etc.) Soutien au développement d'une économie sociale (réparation, réutilisation) 	2 M\$	2 M\$
2. Lutter contre le gaspillage alimentaire : <ul style="list-style-type: none"> Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 			
3. Faciliter le don et la valorisation des textiles : <ul style="list-style-type: none"> Interdiction de l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile Encadrement réglementaire pour le déploiement des boîtes de dons 			
4. Mobiliser la communauté : <ul style="list-style-type: none"> Soutien aux événements et initiatives de promotion de la réduction à la source Campagne d'information, sensibilisation, éducation Écofiscalité à compter de 2025 			



LA PRIORITÉ DE DÉTOURNEMENT DE L'ENSEMBLE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE L'ENFOUISSEMENT

POSITIONNEMENT

Des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une infrastructure plus étoffée favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées

CIBLE 2025	60 %	taux de valorisation
CIBLE 2030	100 %	taux de valorisation

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	IMPACT ANNUEL MAXIMAL 2020-2025
1. Inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères) Tests pilotes dès 2020	<ul style="list-style-type: none"> – Baisse des coûts de gestion du même pourcentage – Optimisation des routes et des coûts de collecte – Production d'extraits à valeur ajoutée (compost et gaz naturel renouvelable) – Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations de gestion des matières résiduelles 	1 M\$ (1)	5,2 M\$ (2)
2. Déployer des infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi des extraits			
3. Déploiement des collectes de matières organiques dans les 9 logements et plus (100 % en 2025)			
4. Déploiement des collectes de matières organiques dans les écoles (100 % en 2025)			
5. Interdiction progressive, sur la durée du plan directeur, de l'élimination des matières organiques pour les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs			

(1) Tests pilotes prévus pour la planification du déploiement sur la durée du projet de PDGMR : fréquence des collectes, outils de collecte, etc.

(2) Impact net sur le budget de fonctionnement pour le déploiement de 100 % des u.o (9 et plus). Comprend l'achat et la fourniture des outils de collecte et intègre les coûts nets d'exploitation des CTMO (coûts évités inclus). Coûts hors amortissement des infrastructures.



MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

POSITIONNEMENT

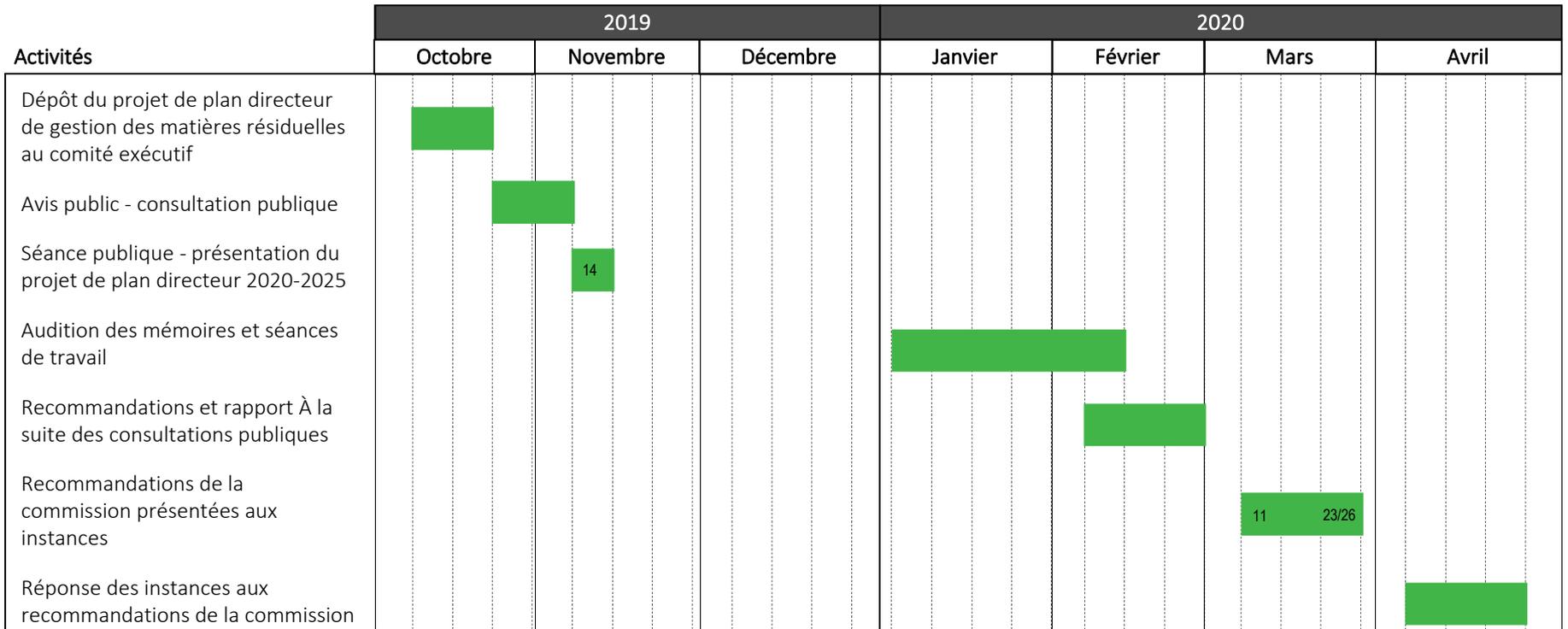
Mobiliser et responsabiliser les différents générateurs de matières résiduelles pour stimuler une conception responsable et le développement d'une économie circulaire

CIBLE 2025	90 %	Taux de compensation des coûts de gestion des matières résiduelles des générateurs privés
CIBLE 2030	100 %	Taux de compensation des coûts de gestion des matières résiduelles des générateurs privés

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	COÛT ANNUEL 2020-2025
1. Présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le coût total réel de gestion des matières recyclables et des CRD et établir des modalités de compensation représentatives de la réalité du marché	<ul style="list-style-type: none"> – Compensation de 100 % des coûts de gestion des matières résiduelles générés par le privé – Développement d'une économie circulaire – Favoriser la mise en marché de produits éco-conçus 	150 k\$	150 k\$
2. Intégrer une clause exigeant la récupération des résidus de construction, rénovation, démolition lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements et dans les clauses techniques des appels d'offres de travaux de la Ville			
3. Analyser les modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles (CRD et matières recyclables)			
4. Soutenir des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles			

Échéancier

Prochaines étapes



Glossaire

3RV-E : Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination

CTMO : centre de traitement des matières organiques

CRD : résidus de construction, rénovation, démolition

ICI : Institutions, Commerces et Industries

Matières éliminées : matières résiduelles destinées au dépôt ou rejet définitif notamment par la mise en décharge ou l'incinération

Matières récupérées : matières recyclables collectées par le biais de la collecte sélective mise en œuvre

Matières recyclables : matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduites dans un cycle de production

Matières résiduelles : tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon *

MELCC : ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

PQGMR : politique québécoise de gestion des matières résiduelles

PMGMR : plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

RDD : résidus domestiques dangereux

TCAC : taux de croissance annuel composé

u.o. : unité d'occupation

Source (*): RECYC-QUÉBEC



Annexe

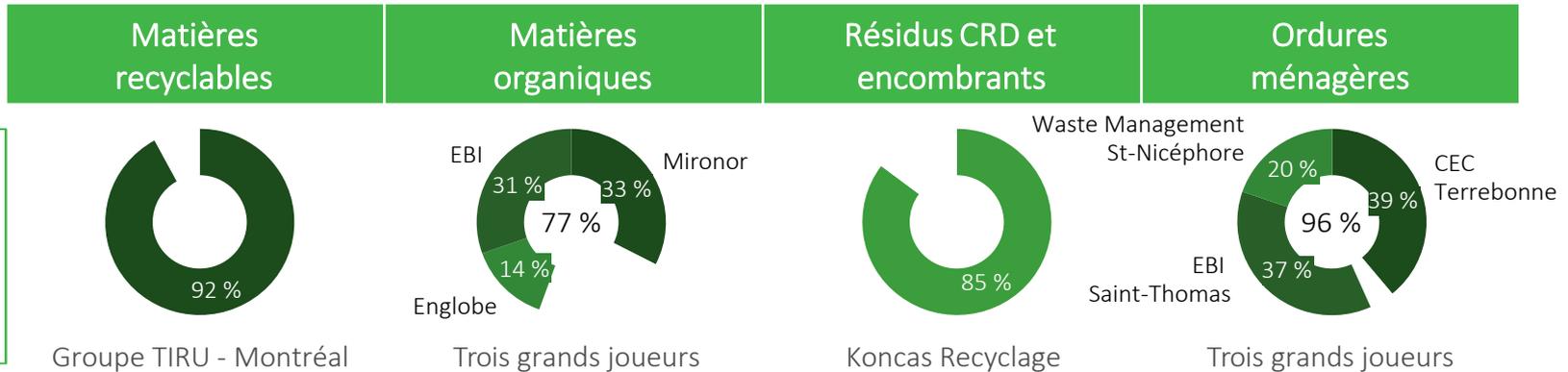


Annexe

Des fournisseurs peu nombreux

La répartition des matières résiduelles par site de traitement en 2018 illustre la forte concentration des marchés :

- Le Groupe TIRU accapare presque tout le marché des matières recyclables. Si son site de Montréal prend 92 % des matières, l’organisation accueille dans les faits au total plus de 99 % des quantités
- Les matières organiques sont divisées selon les types. Mironor accueille les résidus mélangés, EBI se concentre sur les résidus alimentaires et Englobe reçoit les résidus verts. La Ville de Montréal gère elle-même les feuilles en vrac et copeaux
- Koncas Recyclage s’occupe de 85 % des résidus CRD et des encombrants. Quatre autres joueurs se partagent les autres quantités
- Trois joueurs principaux se partagent les ordures ménagères : Complexe Enviro Connexions Itée à Terrebonne, EBI à Saint-Thomas et Waste Management à Sainte-Sophie



Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil



Annexe

La fermeture d'un site d'enfouissement privera d'une destination 40 % des matières enfouies

On anticipe la fermeture du centre d'enfouissement technique de Terrebonne d'ici 2029 :

- Or, le Complexe Enviro Connexions de Terrebonne accueille 39 % des 497 413 tonnes de matières destinées à l'élimination
- De plus, environ la moitié de l'enfouissement de la CMM s'y concentre

Si les matières éliminées ne diminuent pas, le développement d'un nouveau site d'enfouissement technique sera nécessaire. Un tel développement d'un nouveau site serait très coûteux :

- Sans compter les enjeux compréhensibles d'acceptabilité sociale
- On estime la durée de développement à 10 ans



Annexe

Quatre principes directeurs guident les interventions du Plan directeur

Priorité aux 3RV-E
Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

La hiérarchie des 3 RV-E est fondamentale à une gestion performante des matières résiduelles. Elle met l'accent sur la réduction à la source et le réemploi et introduit notamment la valorisation des matières en énergie.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

La gestion efficace des différentes matières résiduelles est clé dans la réduction des GES et le présent plan est une composante importante et intégrée des leviers devant permettre à l'agglomération d'atteindre ses objectifs. Les matières résiduelles sont responsables de 4 % des émissions de GES de Montréal alors que le recyclage contribue à diminuer la surproduction et le transport.

Économie circulaire et transition écologique

L'économie circulaire exige un système de production et de consommation s'appuyant sur les 3 RV-E à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou service afin de réduire le gaspillage et son empreinte environnementale. Contrairement à l'économie linéaire, dont la vie des matières prend fin lors de leur élimination, l'économie circulaire fonctionne en boucle pour promouvoir des actions plus environnementalement responsables, assurant ainsi un développement économique soutenable sur le long terme.

Implication concertée de l'ensemble des parties prenantes

Une gestion efficace des matières résiduelles repose sur la contribution de toutes et tous (consommateurs, producteurs et gouvernements) sans oublier que l'influence de l'agglomération peut avoir ses limites.

Annexe

Détails des actions par catégorie (1 de 6)

1 : Réduction à la source

La réduction à la source et le réemploi sont les fondations, le point de départ, d'une ville zéro déchet d'ici 2040



Orientations	Actions
1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts
	1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission
	1.1.3 Participer et soutenir des événements et initiatives de réduction à la source
1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire
	1.2.2 Conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
1.3 Faciliter les dons de textiles	1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne
	1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation
	1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et refus de production

Détails des actions par catégorie (2 de 6)

2 : Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

Des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une infrastructure plus étoffée favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées.



Orientations	Actions
<p>2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques</p>	<p>2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte aux immeubles de neuf logements et plus</p> <p>2.1.2 Réaliser des projets innovants pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier</p> <p>2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public</p> <p>2.1.4 Déployer des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles</p> <p>2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs</p>
<p>2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires au traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants</p>	<p>2.2.1 Construire un centre de biométhanisation et un centre de compostage</p> <p>2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement</p>
<p>2.3 Valoriser les boues des eaux usées</p>	<p>2.3.1 Identifier des options innovantes de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées ainsi que la faisabilité</p> <p>2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées</p>

Détails des actions par catégorie (3 de 6)

3 : Collecte systématisée des matières recyclables



Une augmentation des gains en matières recyclées par un ajout des lieux où il est possible de le faire

Orientations précédentes	Actions
<p>3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes</p>	<p>3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés</p>
	<p>3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération</p>
	<p>3.1.3 Favoriser les services de collecte à l'ensemble des ICI</p>
	<p>3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public</p>
<p>3.2 Construire et exploiter de nouveaux centres de tri de matières recyclables (CTMR) à la fine pointe de la technologie</p>	<p>3.2.1 Mettre en service le nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine</p>
	<p>3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies dans la chaîne d'opérations</p>

Annexe

Détails des actions par catégorie (4 de 6)

4 : Augmentation de la récupération des CRD et RDD

Une hausse de la récupération et du réemploi des résidus de construction par un changement de culture et un ajout d'infrastructures



Orientations précédentes	Actions
4.1 Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction	4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements
	4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction aux chantiers municipaux (clause de déconstruction)
	4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux
4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres	4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson
	4.2.2 Entamer les travaux de l'écocentre sud-ouest
4.3 Accroître la récupération des RDD	4.3.1 Mettre en place des services de récupération de RDD et d'halocarbures aux citoyens ne pouvant se déplacer

Annexe

Détails des actions par catégorie (15 de 6)

5 : Stimulation de la participation citoyenne

La mobilisation citoyenne est une condition du succès

Orientations	Actions
5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes	5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires
	5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières
	5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales, et s’associer à des campagnes qui incitent les citoyens à récupérer les RDD et halocarbures de manière sécuritaire
5.2 Faire preuve d’exemplarité municipale	5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d’événements publics de la Ville
	5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques dans les bâtiments municipaux non encore desservis
	5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d’eau dans les espaces publics et en faire la promotion auprès des Montréalais et les touristes

Annexe

Détails des actions par catégorie (6 de 6)

6 : Innovation par l'intelligence de marché

L'introduction de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et l'écofiscalité



Orientations	Actions
6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal
	6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes
	6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et CRD
6.2 Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles en fonction du contexte montréalais
	6.2.2 Introduire des pratiques inspirantes d'encouragements (<i>nudges</i> ¹)
	6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché
	6.2.4 Introduire une dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles
6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination
	6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles
	6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et transport permettant l'adoption des meilleures technologies
	6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles sur la base des consultations et d'analyses réalisées
	6.3.5 Réaliser des études avec la chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	6.4.1 Faire une vigie quant aux gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières organiques
	6.4.2 Entamer la planification d'un second CTMR dans l'est de l'île

Note (1) : concept des sciences du comportement, de la théorie politique et d'économie issue des pratiques de design industriel, qui fait valoir que des suggestions indirectes peuvent, sans forcer, influencer les 42/43 motivations, les incitations et la prise de décision des groupes et des individus, au moins de manière aussi efficace sinon plus efficacement que l'instruction directe, la législation ou l'exécution.

Annexe

Bilan 2018 – Gestion des matières résiduelles de l’agglomération de Montréal

	Moyenne 2018	2025 (*)	2030 (*)
Génération de matières résiduelles (kg/hab/an)	465	400	350
Taux de récupération des matières organiques	26 %	60 %	100 %
Taux de récupération des CRD	70 %	70 %	80 %
Taux de récupération de matières recyclables	62 %	70 %	80 %
Taux de détournement de l’enfouissement	47 %	70 %	85 %

(*) : Cibles du projet de PDGMR 2020-2025 au-delà des objectifs fixés par la PDGMR ou par les engagements pris dans le cadre du C40



(2)

Dossier # : 1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Il est recommandé:

a) d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy;

b) de soustraire du processus d'étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui est délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-09 17:22

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

CONTENU

CONTEXTE

Les résultats détaillés d'une démarche récente d'auscultation d'une conduite stratégique de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, qui assure la desserte en eau potable de 1,2 million de Montréalais, notamment par l'alimentation du réservoir McTavish, démontrent un état de dégradation avancé sur près de 40% de la longueur de cette dernière. Cette situation est telle que ladite conduite a, dès lors, été mise hors service afin d'éviter tout éclatement.

Pour sécuriser l'alimentation en eau, le Service de l'eau doit réaliser des travaux majeurs sur des infrastructures endommagées de sorte à les remettre en état et en service avant la période estivale 2020, soit avant la forte demande en eau potable. Pour ce faire, une démarche auprès du Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a permis au Service de l'eau d'obtenir une dérogation ministérielle à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de solliciter le marché par appel d'offres sur invitation pour deux (2) contrats de travaux visant à effectuer des réparations urgentes sur deux conduites principales. Le premier contrat consistant à mettre en place une conduite d'alimentation temporaire de 750 mm (30 po) en réalisant les travaux de raccordement temporaire et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation de 750 mm de diamètre sera octroyé en séance spéciale du conseil d'agglomération le 16

octobre 2019. Le second contrat, qui sera présenté subséquemment et qui vise les travaux de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'Avenue Atwater et Guy, doit impérativement débiter dès décembre 2019, afin de sécuriser une complétion de l'ensemble des travaux d'ici juin 2020. Pour rencontrer ces délais, le contrat doit être accordé lors d'une séance extraordinaire du comité exécutif le 5 décembre 2019.

En vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié), l'adjudication, après demande de soumissions, de tout contrat de compétence d'agglomération impliquant une dépense de 500 000 \$ ou plus relève du conseil d'agglomération. L'alinéa 2 de ce même article permet toutefois au conseil d'agglomération de déléguer ce pouvoir au comité exécutif. Toute décision du conseil d'agglomération en ce sens doit cependant comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

Ainsi, afin de pouvoir accorder le contrat de réparation de la conduite lors de la séance du comité exécutif du 5 décembre 2019 et d'ainsi être en mesure de respecter les délais imposés par l'échéancier serré de réalisation des travaux, il est proposé de déléguer au comité exécutif, et ce jusqu'au 30 juin 2020, le pouvoir du conseil d'agglomération d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy. Le présent sommaire décisionnel recommande donc au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement de délégation de pouvoir en ce sens. Il recommande également, pour les mêmes motifs que ceux exposés précédemment, de soustraire du processus d'analyse par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué par le présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 - Séance du 24 mars 2011 - Approbation des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le règlement de délégation de pouvoir que le présent sommaire décisionnel recommande d'adopter contient deux dispositions, dont le contenu est essentiellement le suivant:

1. La délégation au comité exécutif du pouvoir d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, incluant tout contrat requis pour les travaux connexes.

Cette délégation de pouvoir permettra au comité exécutif d'octroyer le contrat de réparation de la conduite principale dans le délai imparti, soit au début du mois de décembre 2019. Elle accorde également, de façon plus générale, le pouvoir au comité exécutif d'octroyer tout autre contrat requis aux fins de la réparation de la conduite, ce qui permettra à la Ville de réagir dans des délais rapides à tout imprévu pouvant survenir durant la réalisation des travaux de réparation.

2. Le règlement cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020.

Le règlement prévoit que la délégation au comité exécutif du pouvoir d'octroyer tout contrat relatif à la réparation de la conduite principale cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020, puisque la fin des travaux est prévue au mois de juin 2020. Bien que la présente délégation de pouvoir ait comme objectif premier l'octroi du contrat de réparation de la conduite dans

le délai prévu, soit en décembre 2019, il est néanmoins suggéré de maintenir en vigueur la délégation de pouvoir jusqu'à la remise en fonction de la conduite, et ce, afin de laisser au comité exécutif la possibilité d'octroyer tout autre contrat requis aux fins de la réparation de la conduite en cas d'imprévu se manifestant durant la réalisation des travaux de réparation.

Enfin, le présent sommaire décisionnel recommande également de soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082 qui prévoit notamment la tenue d'un tel examen pour tout contrat devant être octroyé par le conseil d'agglomération dont la valeur est supérieure à 10 millions de dollars. Cette demande de dérogation se justifie essentiellement par la nécessité d'octroyer le contrat de réparation de la conduite dans des délais très serrés afin d'être en mesure de respecter l'échéancier de réalisation des travaux.

Un bilan des contrats octroyés dans le cadre de cette délégation sera déposé en 2020 afin d'en informer les élus.es.

JUSTIFICATION

L'urgence d'effectuer les travaux avant la période estivale conjuguée à l'impact du report de la mise en fonction de la conduite sur l'approvisionnement en eau de la population de Montréal justifie la nécessité de formuler cette demande extraordinaire de délégation ainsi que la demande de dérogation au processus d'examen de la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas obtenir cette délégation mettrait en péril l'échéancier de réalisation des travaux et la remise en fonction de la conduite en juin 2020 en raison des délais administratifs liés au processus décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats à compter d'octobre 2019
Fin des travaux prévue en juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Renaud GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-07

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-10-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-10-09



Dossier # : 1193438019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-03 07:09

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) comporte plusieurs bâtiments et équipements qui ont été construits il y a plus de 30 ans. Les équipements sont de nature mécanique, hydraulique et électrique. Les infrastructures de la Station sont constituées de la station de pompage, de la centrale d'énergie, des dégrilleurs, des dessableurs, des décanteurs, du bâtiment de traitement des boues et écumes, des filtres presses, des incinérateurs et des unités de séchage et de traitement des écumes et ont une valeur de remplacement de l'ordre de 1,5 G \$.

La Station traite la totalité des eaux usées provenant de l'ensemble de l'île de Montréal. Le débit d'eaux usées à traiter est de l'ordre de 30 mètres cubes par seconde ou 2,5 millions de mètres cubes par jour. Elle doit également atteindre les objectifs environnementaux de rejets établis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ces objectifs visent à récupérer une grande partie des matières en suspension et du phosphore contenus dans les eaux usées arrivant à la Station.

Afin d'assurer la pérennité des installations, près d'une centaine de projets sont réalisés chaque année visant différents secteurs tels que: infrastructures, équipements de procédé et systèmes de contrôle. La disponibilité et la fiabilité des équipements sont des enjeux majeurs pour la Station.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0514 - 21 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des

eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG17 0028 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG16 0164 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées.

CG14 0228 - 1er mai 2014 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

Les principaux travaux qui seront effectués à la Station sont:

- la mise à niveau des moteurs de la station de pompage;
- l'aménagement d'une salle de commande;
- la mise à niveau des infrastructures électriques (disjoncteurs, démarreurs, sous-station électrique);
- le remplacement de 25 démarreurs 4.16kV de la station de pompage;
- le remplacement des disjoncteurs des génératrices;
- le système d'analyse de vibrations des groupes motopompes à la station de pompage;
- la mise aux normes des équipements électriques;

JUSTIFICATION

La Station est en opération 365 jours par année, 24 heures sur 24 depuis 30 ans. Certains équipements ont atteint la fin de leur vie utile et beaucoup de pièces de remplacement n'existent plus sur le marché. La désuétude des équipements nécessite des travaux majeurs, afin d'assurer la continuité des opérations et de maintenir les coûts d'opération les plus bas possibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme « station d'épuration des eaux usées » qui figureront au programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de

remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux intercepteurs pris en charge par la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU).

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion : 24 octobre 2019;
- 2) Adoption : 21 novembre 2019;
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-02

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-08-30

Dossier # : 1193438019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT & HP - 1193438019 - Station Jean-R.-Marcotte TECQ.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 43 683 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2017) 149 G.O. II, 3530.
2. Un emprunt de 43 683 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

- 6.** Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :
- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
 - 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1193438019

Dossier # : 1193438019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[reglement emprunt GDD1193438019.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Anna CHKADOVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1193438018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-03 07:06

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous-bassins de drainage. Chaque sous-bassin est desservi par des réseaux d'égouts secondaires (locaux) et primaires. Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte.

Le programme vise la réfection du réseau de 550 km de collecteurs. Ces conduites sont faites de divers matériaux selon les époques d'installation. Les matériaux qui constituent les collecteurs sont : béton armé (79 %), brique (18 %), autres matériaux (3 %). Bien que la majorité des conduites ait été installée il y a moins de 65 ans, certaines d'entre elles sont en place depuis plus de 100 ans. Plus précisément, l'âge des collecteurs se traduit comme suit : 300 km (0-65 ans), 31 km (65-79 ans), 75 km (80-120 ans), 144 km (plus de 120 ans). Ce programme vise donc à assurer la pérennité des collecteurs en corrigeant des problématiques tant structurales qu'hydrauliques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0512 - 10 octobre 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts;

CG17 0026 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts;

CG16 0162 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000\$

afin de financer des travaux d'infrastructure , de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées;

CG14 0228 - 1er mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000\$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

À ce jour, certains projets ont déjà été priorisés et d'autres seront pris en charge ultérieurement dont la reconstruction du collecteur William, le contrôle des odeurs du collecteur du boulevard LaSalle, les travaux sur les collecteurs Gonthier, Smith et Bouchard, l'égout pluvial du lac de retenue Anjou ainsi que la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine entre l'avenue De Lorimier et la rue Atateken. Il est aussi prévu de construire un nouveau collecteur (collecteur Industriel) dans l'est de Montréal et d'intervenir au niveau des collecteurs Fullum et Chambly qui montrent des signes importants de détérioration. Ce programme servira également à la mise à niveau des structures de dérivation et de chute Alepin de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et par conséquent, à limiter les dommages causés par les inondations comme celles connues en 2017 et 2019.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires professionnels pour la réalisation d'études, la conception d'ouvrages, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

Les collecteurs véhiculent les eaux usées produites par l'ensemble de la population et en raison de leur diamètre et de leur rôle stratégique, toute anomalie dans un segment du système peut avoir d'importantes répercussions sur la sécurité des citoyens (refoulements d'égouts, inondations) et sur l'environnement (surverses). Un programme d'auscultation débuté en 2012 (plus de 300 km du réseau de collecteurs inspectés à ce jour) permet une planification plus efficace des réhabilitations du réseau à réaliser. La Direction de l'épuration des eaux usées favorise la réhabilitation sans tranchée, lorsque possible, plutôt que le remplacement des conduites pour diminuer les impacts socio-économiques, la production de gaz à effet de serre et l'impact sur les sites d'enfouissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement de différents travaux du programme « Collecteurs d'égouts » qui figureront au programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, il prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale

d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au programme de subvention Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles aux programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux collecteurs d'égouts pris en charge par la DEEU. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion : 24 octobre 2019;
- 2) Adoption : 21 novembre 2019;
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 2 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-02

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-08-30

Dossier # : 1193438018

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT & HP - 1193438018 - Collecteurs d'égouts TECQ FAAC.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 78 272 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX SUR LES COLLECTEURS D'ÉGOUTS

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530.
2. Un emprunt de 78 272 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts de la Ville de Montréal.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au programme de subvention Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1193438018

Dossier # : 1193438018

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[reglement emprunt GDD1193438018.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Anna CHKADOVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1193438020

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-03 07:12

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438020

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous-bassins de drainage. Chaque sous-bassin est desservi par des réseaux d'égouts secondaires (locaux) et primaires (d'agglomération). Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station).

Directement reliés aux intercepteurs, 68 ouvrages de raccordement dont 36 avec des structures de régulation, servent à acheminer les eaux usées des égouts collecteurs via les intercepteurs jusqu'à la Station. Ces ouvrages de raccordement sont constitués d'une structure de dérivation et d'une structure de chute à l'intercepteur. Ce réseau primaire intercepte et transporte les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal en tout temps. Ce programme vise la réfection du réseau de 90 km d'intercepteurs.

Le réseau d'intercepteurs comprend trois sections:

- l'intercepteur nord, mesurant 41 km, capte les eaux qui autrefois étaient déversées dans la rivière des Prairies et le lac des Deux Montagnes;
- l'intercepteur sud-ouest, qui totalise 18 km, recueille les eaux usées des secteurs longeant le lac Saint-Louis et est raccordé à l'intercepteur nord;
- l'intercepteur sud, mesurant 30,5 km, reçoit les eaux usées du secteur sud-est, qui se déversaient autrefois directement dans le fleuve Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0513 - 21 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

CG17 0027 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

CG16 0163 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées;

CG14 0228 - 1er mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ);

CG10 0419 - 25 novembre 2010 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec.

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus sont la mise à niveau des structures à Alepin, de stations de pompage, de la station d'épuration de l'île Notre-Dame, l'installation de vannes manuelles sur le réseau d'intercepteurs, la construction de système d'extraction et de traitement des odeurs et la mise aux normes des systèmes des ouvrages de surverse des eaux usées.

JUSTIFICATION

Le réseau des intercepteurs (béton, acier) est exposé depuis 30 ans à des gaz très corrosifs et toxiques tel que le sulfure d'hydrogène (H₂S). Certaines structures présentent des risques d'effondrement ou deviennent non fonctionnelles. Ce vieillissement nécessite des travaux et des mises à niveau puisque les équipements de contrôle, les modes de communication et les diverses pièces sont désuets.

L'entrée en vigueur le 11 janvier 2014 du Règlement provincial sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) a introduit de nouvelles normes à respecter en regard des systèmes de suivi des ouvrages de débordement lesquelles ont une incidence sur les travaux.

Le système CIDI (contrôle intégré des intercepteurs) permet de contrôler en temps réel les intercepteurs de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de débordements en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent. Le CIDI devra être actualisé, afin de tenir compte de la construction et de la mise en service de plusieurs nouveaux ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et la protection contre les inondations et les refoulements d'égouts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme " Intercepteurs " qui figureront au programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux intercepteurs pris en charge par la DEEU. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion : 24 octobre 2019;
- 2) Adoption : 21 novembre 2019;
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 2 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-02

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-08-26

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-08-30

Dossier # : 1193438020

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT & HP - 1193438020 - Intercepteurs TECQ.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 19 681 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR LES INTERCEPTEURS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530.
2. Un emprunt de 19 681 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1193438020

Dossier # : 1193438020

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[reglement emprunt GDD1193438020.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Anna CHKADOVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1198144002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-22 17:49

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198144002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025, le remplacement des frênes sur rues et en parcs locaux progresse bien. Cependant, depuis 2017, les inventaires des frênes dans les milieux boisés ont démontré une progression de l'agrile du frêne dans les grands parcs. L'intensification des interventions dans les parcs-nature et les grands parcs urbains est donc incontournable. Puisque la majorité de ces grands parcs sont accessibles au public, il est impératif d'assurer la sécurité des lieux. De plus, la restauration des milieux naturels fait partie intégrante du plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne pour maintenir l'intégrité écologique de ces territoires protégés.

À la suite de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les projets prévus au plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG18 0634 – 29 novembre 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).
- CG18 0563 – 25 octobre 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au plan d'action contre l'agrile du frêne du SGPMRS pour les années 2019, 2020 et 2021.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser les travaux suivants :

- la réalisation d'inventaires écologiques et forestiers;
- la planification du reboisement;
- l'abattage de frênes morts, dépérissants (infestés par l'agrile du frêne) ou présentant un danger potentiel;
- le traitement à l'insecticide des frênes identifiés à des fins de conservation;
- les travaux de contrôle de plantes exotiques envahissantes;
- la préparation du terrain et la réalisation du reboisement;
- les activités d'entretien des plantations;
- la gestion des plantes exotiques envahissantes après le reboisement.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses nécessaires pour la réalisation des travaux requis par la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs de compétence d'agglomération.

Ces espaces comportent plus de 2 000 hectares d'espaces verts et naturels constituant les foyers de biodiversité de l'île de Montréal. L'infestation de ces milieux par l'agrile du frêne progresse rapidement et la perte massive de frênes conduira à l'envahissement par des espèces végétales non désirées. La mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne permettra donc :

1. d'assurer la sécurité du public dans les grands parcs;
2. d'assurer le maintien d'un couvert forestier dans les milieux boisés;
3. de restreindre les pertes de biodiversité liées à l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes;
4. de limiter les dépenses associées à un statu quo.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des travaux du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs prévus par le programme 34700 Plan de la forêt urbaine prévu au PTI 2019-2021.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder cinq (5) ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribuera à l'une des quatre priorités d'interventions du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 :

«Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources».

Il contribuera également aux actions 4 et 5 de cette priorité :

«Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité»;
«Exercer une gestion écologique des terrains».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est essentielle pour assurer le financement des travaux de lutte contre l'agrile du frêne. Ceux-ci visent le maintien de l'intégrité écologique des milieux boisés et la sécurité du public qui fréquente les grands parcs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion (conseil d'agglomération) : 19 septembre 2019.

Adoption (conseil d'agglomération) : 24 octobre 2019.

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :
automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-04

Luc ST-HILAIRE
Ingénieur forestier

Tél : 514-872-7691
Télécop. :

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-08-22

Dossier # : 1198144002

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine

Objet : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[HP - 1198144002 - Plan d'action agrile du frêne - VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-18

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES MILIEUX BOISÉS ET LES GRANDS PARCS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. Un emprunt de 7 500 000 \$ est autorisé pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ANNEXE A
DÉPENSES VISANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX REQUIS AU PLAN D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES MILIEUX BOISÉS ET LES GRANDS PARCS D'AGGLOMÉRATION

ANNEXE A
DÉPENSES VISANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX REQUIS AU PLAN
D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES MILIEUX BOISÉS
ET LES GRANDS PARCS D'AGGLOMÉRATION

Travaux	Description	Coût (taxes incluses)
Planification/ Préparation	Production de plants de reboisement en pépinière et achat de plants en pépinière privée	150 000,00 \$
	Planification du reboisement	100 000,00 \$
Exécution	Abattage de frênes morts, infestés ou présentant un danger potentiel	5 500 000,00 \$
	Interventions de lutte biologique contre l'agrile du frêne	150 000,00 \$
	Traitement à l'insecticide de frênes identifiés à des fins de conservation	150 000,00 \$
	Travaux de contrôle des plantes exotiques envahissantes	1 050 000,00 \$
	Préparation du terrain et réalisation du reboisement	300 000,00 \$
Suivi et entretien	Activités d'entretien des plantations	100 000,00 \$
TOTAL (taxes incluses)		7 500 000,00 \$

Dossier # : 1198144002

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine

Objet : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1198144002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-09

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances



(2)

Dossier # : 1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Il est recommandé:

a) d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy;

b) de soustraire du processus d'étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui est délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-09 17:22

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

CONTENU

CONTEXTE

Les résultats détaillés d'une démarche récente d'auscultation d'une conduite stratégique de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, qui assure la desserte en eau potable de 1,2 million de Montréalais, notamment par l'alimentation du réservoir McTavish, démontrent un état de dégradation avancé sur près de 40% de la longueur de cette dernière. Cette situation est telle que ladite conduite a, dès lors, été mise hors service afin d'éviter tout éclatement.

Pour sécuriser l'alimentation en eau, le Service de l'eau doit réaliser des travaux majeurs sur des infrastructures endommagées de sorte à les remettre en état et en service avant la période estivale 2020, soit avant la forte demande en eau potable. Pour ce faire, une démarche auprès du Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a permis au Service de l'eau d'obtenir une dérogation ministérielle à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de solliciter le marché par appel d'offres sur invitation pour deux (2) contrats de travaux visant à effectuer des réparations urgentes sur deux conduites principales. Le premier contrat consistant à mettre en place une conduite d'alimentation temporaire de 750 mm (30 po) en réalisant les travaux de raccordement temporaire et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation de 750 mm de diamètre sera octroyé en séance spéciale du conseil d'agglomération le 16

octobre 2019. Le second contrat, qui sera présenté subséquemment et qui vise les travaux de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'Avenue Atwater et Guy, doit impérativement débiter dès décembre 2019, afin de sécuriser une complétion de l'ensemble des travaux d'ici juin 2020. Pour rencontrer ces délais, le contrat doit être accordé lors d'une séance extraordinaire du comité exécutif le 5 décembre 2019.

En vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié), l'adjudication, après demande de soumissions, de tout contrat de compétence d'agglomération impliquant une dépense de 500 000 \$ ou plus relève du conseil d'agglomération. L'alinéa 2 de ce même article permet toutefois au conseil d'agglomération de déléguer ce pouvoir au comité exécutif. Toute décision du conseil d'agglomération en ce sens doit cependant comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

Ainsi, afin de pouvoir accorder le contrat de réparation de la conduite lors de la séance du comité exécutif du 5 décembre 2019 et d'ainsi être en mesure de respecter les délais imposés par l'échéancier serré de réalisation des travaux, il est proposé de déléguer au comité exécutif, et ce jusqu'au 30 juin 2020, le pouvoir du conseil d'agglomération d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy. Le présent sommaire décisionnel recommande donc au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement de délégation de pouvoir en ce sens. Il recommande également, pour les mêmes motifs que ceux exposés précédemment, de soustraire du processus d'analyse par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué par le présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 - Séance du 24 mars 2011 - Approbation des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le règlement de délégation de pouvoir que le présent sommaire décisionnel recommande d'adopter contient deux dispositions, dont le contenu est essentiellement le suivant:

1. La délégation au comité exécutif du pouvoir d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, incluant tout contrat requis pour les travaux connexes.

Cette délégation de pouvoir permettra au comité exécutif d'octroyer le contrat de réparation de la conduite principale dans le délai imparti, soit au début du mois de décembre 2019. Elle accorde également, de façon plus générale, le pouvoir au comité exécutif d'octroyer tout autre contrat requis aux fins de la réparation de la conduite, ce qui permettra à la Ville de réagir dans des délais rapides à tout imprévu pouvant survenir durant la réalisation des travaux de réparation.

2. Le règlement cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020.

Le règlement prévoit que la délégation au comité exécutif du pouvoir d'octroyer tout contrat relatif à la réparation de la conduite principale cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020, puisque la fin des travaux est prévue au mois de juin 2020. Bien que la présente délégation de pouvoir ait comme objectif premier l'octroi du contrat de réparation de la conduite dans

le délai prévu, soit en décembre 2019, il est néanmoins suggéré de maintenir en vigueur la délégation de pouvoir jusqu'à la remise en fonction de la conduite, et ce, afin de laisser au comité exécutif la possibilité d'octroyer tout autre contrat requis aux fins de la réparation de la conduite en cas d'imprévu se manifestant durant la réalisation des travaux de réparation.

Enfin, le présent sommaire décisionnel recommande également de soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082 qui prévoit notamment la tenue d'un tel examen pour tout contrat devant être octroyé par le conseil d'agglomération dont la valeur est supérieure à 10 millions de dollars. Cette demande de dérogation se justifie essentiellement par la nécessité d'octroyer le contrat de réparation de la conduite dans des délais très serrés afin d'être en mesure de respecter l'échéancier de réalisation des travaux.

Un bilan des contrats octroyés dans le cadre de cette délégation sera déposé en 2020 afin d'en informer les élus.es.

JUSTIFICATION

L'urgence d'effectuer les travaux avant la période estivale conjuguée à l'impact du report de la mise en fonction de la conduite sur l'approvisionnement en eau de la population de Montréal justifie la nécessité de formuler cette demande extraordinaire de délégation ainsi que la demande de dérogation au processus d'examen de la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas obtenir cette délégation mettrait en péril l'échéancier de réalisation des travaux et la remise en fonction de la conduite en juin 2020 en raison des délais administratifs liés au processus décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats à compter d'octobre 2019
Fin des travaux prévue en juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Renaud GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-07

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-10-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-10-09

Dossier # : 1196945003

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs

Objet :

Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS



[2019-10-08 - Règlement de délégation du CG au CE.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renaud GOSSELIN
Avocat
Tél : 514-868-4132

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-09

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'OCTROI DE TOUT CONTRAT REQUIS AUX FINS DE LA RÉPARATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC PRINCIPALE DE 2100 MM SITUÉE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE VILLE-MARIE ENTRE L'AVENUE ATWATER ET LA RUE GUY

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif le pouvoir d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, incluant tout contrat requis pour les travaux connexes en lien avec la réparation de cette conduite principale.

2. Le présent règlement cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXX.

GDD : 1196945003



Dossier # : 1198168004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

Il est recommandé d'adopter le règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-28 15:26

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198168004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Face aux conséquences des bouleversements climatiques, Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. Les milieux naturels assurent le maintien de la biodiversité et enrichissent la qualité de vie des citoyens. En 2004, la Ville de Montréal s'est dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats et les milieux humides et hydriques. En 2015, à la suite de l'atteinte de l'objectif de 6 % de territoire protégé, la cible a été majorée à 10 % lors de la révision du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* . En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels offre à la population montréalaise de nouveaux lieux de contact avec la nature et contribue au pouvoir d'attraction de la Ville.

Le Grand parc de l'Ouest vise à assurer la santé des milieux naturels ainsi que la mise en place d'un réseau de plein air urbain intégré. Mis en valeur dans une perspective intégrée et globale, cette entité permettra de boucler la ceinture verte bordant le lac des Deux Montagnes. Le Grand parc de l'Ouest permet également de consolider la trame verte de la ville et de créer un environnement urbain à échelle humaine et respectueuse de l'environnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0315 - 31 mai 2018 - Adoption modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

CG15 0644 - 29 octobre 2015 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

CG09 0480 - 3 décembre 2009 - Adoption du Règlement relatif à l'établissement et la

dénomination du parc-nature des Rapides du Cheval Blanc, conformément à l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Conseil de la Communauté urbaine de Montréal - 25 avril 1984 - Adoption du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

DESCRIPTION

Le présent règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest vise la création d'un territoire qui regroupe les parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-l'Île-Bizard, du Cap-Saint-Jacques et des Rapides du Cheval Blanc, le parc agricole du Bois-de-la-Roche, en plus d'inclure des secteurs d'intérêt.

Le présent règlement délimite un territoire d'une superficie approximative de 3282 ha. La création de cette entité exige la délimitation de l'emplacement de ce territoire. À titre indicatif, cette délimitation est illustrée sur une carte disponible dans les pièces jointes.

Conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), ce règlement est sans effet quant au tiers tant que la Ville de Montréal n'aura pas conclu une entente lui permettant d'exploiter le parc avec un propriétaire ou que la Ville soit devenue propriétaire d'un immeuble visé par le règlement.

JUSTIFICATION

La création du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans la volonté de l'agglomération de Montréal de protéger 10 % de la superficie terrestre de son territoire. La délimitation du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans la volonté de créer des espaces verts au bénéfice de la collectivité. De nombreux milieux naturels à l'intérieur de la délimitation du Grand parc de l'Ouest sont considérés comme étant des terrains à forte valeur écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intégration des lots identifiés dans les limites du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans les démarches que poursuit la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels et la biodiversité, conformément aux orientations du *Plan de développement durable 2016-2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest assurera l'intégration légale des lots identifiés à l'intérieur de ses limites, ce qui permettra ensuite à la Ville de poursuivre ses démarches en vue d'assurer leur conservation, en tout ou en partie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura une opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption du règlement est prévue pour le conseil d'agglomération du mois de septembre 2019. Après l'adoption de ce règlement, des démarches pour assurer la protection de certains lots pourront être entreprises.

La décision sur le choix du toponyme du Grand parc de l'Ouest fera l'objet d'une résolution distincte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudine DESCHÊNES
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-1465

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-25

Véronique ANGERS
c/d développement stratégique et
programmation - grands parcs

Tél :

514 872-6746

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456

Approuvé le : 2019-07-26

Dossier # : 1198168004

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau

Objet : Adopter le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AG 1198168004 - Grand parc de l'Ouest 2019-08-02.docANNEXE 1 2019-08-02.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-26

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DU GRAND PARC DE L'OUEST

Vu l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Est établi et dénommé sur le territoire de l'agglomération de Montréal, le parc à caractère régional suivant, soit le Grand parc de l'Ouest, dont l'emplacement est constitué des territoires et des immeubles mentionnés aux paragraphes 1° à 3° suivant :

1° les territoires des parcs à caractère régional et des parcs à caractère intermunicipal énumérés au présent paragraphe, tel qu'ils sont établis en vertu du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional (72) en date du (*inscrire la date du jour qui précède celui de l'entrée en vigueur du présent règlement*) :

- a) le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, à l'exception des lots 1 417 584, 1 417 586, 1 418 790, 1 418 791, 2 458 046, 3 532 903 et 3 532 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- b) le parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- c) le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;
- d) le parc-agricole du Bois-de-la-Roche;
- e) l'Île cadastre 150;
- f) l'Île Ménard;
- g) les Approches de l'Île Ménard;

2° le territoire du parc à caractère régional dénommé le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc tel qu'il est établi en vertu du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc (RCG 09-033) en date du (*inscrire la date du jour qui précède celui de l'entrée en vigueur du présent règlement*);

3° les immeubles identifiés à l'Annexe 1 au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2. Le présent règlement remplace et abroge :

1° les paragraphes 5°, 6°, 7° et 9° de l'article 1, le titre 5 (parc-nature de l'Anse-à-l'Orme), le titre 6 (parc-nature du Cap-Saint-Jacques), le titre 7 (parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard) et le titre 9 (parc agricole du Bois-de-la-Roche) de l'annexe A, les titres P-3 (Bois no 4), P-4 (Bois no 5), P-6 (Bois no 7), P-7 (Bois no 8) de l'annexe B de même que l'Île cadastre 150, l'Île Ménard et les Approches de l'Île Ménard prévus à l'annexe B et l'annexe C du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional;

2° le Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc (RCG 09-033).

ANNEXE 1

DÉSIGNATION CADASTRALE DES IMMEUBLES D'UNE PARTIE DU GRAND PARC DE L'OUEST, préparé à Montréal, le deuxième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 45 des minutes de Marc-Antoine Métivier, a.-g. au dossier 23084 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

GDD 1198168004

**DÉSIGNATION CADASTRALE DES IMMEUBLES D'UNE
PARTIE DU GRAND PARC DE L'OUEST**

CIRCONSCRIPTION

FONCIÈRE : MONTRÉAL
CADASTRE : DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉS : VILLE DE MONTRÉAL
(ARRONDISSEMENTS DE L'ÎLE-
BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE ET
PIERREFONDS-ROXBORO)
VILLE DE KIRKLAND
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-
BELLEVUE
VILLAGE DE SENNEVILLE

Ce document est préparé aux fins de l'Annexe 1 du Règlement du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest. Les immeubles y sont triés dans les tableaux 1 à 5 qui font chacun référence à une municipalité locale ou à un arrondissement de la Ville de Montréal puis désignés en ordre croissant de numéro de lot au Cadastre du Québec.

LISTE DES TABLEAUX

	Territoire visé (code géographique)	Page
Tableau 1	Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (66023)	2
Tableau 2	Ville de Montréal, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (66023)	6
Tableau 3	Ville de Kirkland (66102)	10
Tableau 4	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (66117)	11
Tableau 5	Village de Senneville (66127)	20

/2

TABLEAU 1 – Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard–
Sainte-Genève

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m ²)
4 295 482	3 178,7
4 296 061	298 846,7
4 296 407	25 969,9
4 296 747	14 395,6
4 296 813	123 121,0
4 296 840	2 822,1
4 297 246	6 967,6
4 297 254	12 852,3
4 297 259	8 481,0
4 297 280	5 489,5
4 297 704	193 466,6
4 298 344	576 830,3
4 298 356	37 999,6
4 298 363	6 749,6
4 298 387	1 781,6
4 298 411	1 754,6
4 298 413	1 175,6
4 298 421	7 406,9
4 298 423	1 852,4
4 298 451	5 550,4
4 298 475	10 045,7
4 298 487	2 297,9
4 298 488	3 116,0
4 298 492	3 722,8
4 298 493	929,0
4 298 496	988,5
4 299 176	84 005,7
4 299 343	28 321,7
4 299 344	5 779,2
4 299 415	520 076,6
4 299 505	12 011,5
4 299 509	3 164,0
4 299 534	8 897,0
4 299 554	929,0
4 299 555	929,0
4 299 570	576,1

/3

4 299 571	421,2
4 299 572	854,7
4 299 577	2 917,4
4 589 113	576,0
4 589 115	710,9
4 589 204	31 645,3
4 589 216	923,8
4 589 217	701,3
4 589 218	998,4
4 589 219	894,2
4 589 220	968,6
4 589 221	1 012,2
4 589 222	989,3
4 589 224	1 495,7
4 589 225	1 448,6
4 589 231	625 920,5
4 589 255	373 949,7
4 589 261	3 668,5
4 589 401	96 099,5
4 589 412	1 720 054,6
4 589 431	30 437,6
4 589 432	223 462,9
4 589 459	646,6
4 589 493	642,0
4 589 748	151 174,4
4 589 753	9 420,4
4 589 768	2 827,3
4 589 770	48 220,2
4 589 772	1 679,2
4 589 773	12 391,0
4 589 777	74 999,1
4 589 779	328 760,9
4 589 785	126,0
4 589 862	10 947,9
4 589 873	2 839 654,1
4 590 210	6 795,4
4 590 221	23 024,6
4 590 222	711,8
4 590 224	704,5
4 590 225	563,4
4 590 249	4 347,1

/4

4 590 263	655,1
4 590 269	1 064,1
4 590 273	887,7
4 590 276	4 399,7
4 590 277	1 166,5
4 590 278	8 305,5
4 590 285	877,1
4 590 286	519,5
4 590 287	956,1
4 590 288	809,5
4 590 289	924,0
4 590 290	924,0
4 590 291	923,8
4 590 292	763,1
4 590 294	941,0
4 590 295	871,0
4 590 296	313,8
4 590 297	758,9
4 590 298	914,0
4 590 299	789,5
4 590 300	832,3
4 590 301	1 067,7
4 590 302	1 323,2
4 590 303	1 049,3
4 590 305	759,1
4 590 306	856,8
4 590 307	801,7
4 590 309	173,8
4 590 336	88 449,7
4 590 338	601,9
4 590 339	1 029,1
4 590 343	1 323,9
4 590 344	992,9
4 590 345	1 323,9
4 590 347	698,1
4 590 353	1 360,0
4 590 356	37 267,0
4 590 357	57 053,6
4 590 510	29 810,7
4 590 514	3 734,2
4 590 515	1 680,2

MA.M

/5

4 590 516	2 618,7
4 590 539	129,6
4 590 542	11 963,9
4 590 543	639 517,6
4 590 544	19 002,9
4 590 548	219 503,6
4 590 556	49 126,7
4 590 598	41 183,9
4 590 608	249,7
4 590 609	130 101,4
4 590 614	1 342,4
4 590 619	6 794,8
4 590 620	6 797,9
4 590 715	4 179,9
4 590 761	121 464,1
4 590 778	92 096,5
4 590 779	27 797,5
4 590 781	2 247,1
4 590 824	600,2
4 590 825	682,0
4 590 827	1 180,2
5 118 849	1 805,2
5 119 080	216,2
5 119 090	180,1
5 182 502	1 643,1
5 299 016	221,7
5 299 018	757,9
5 299 021	1 008,2
5 299 022	1 271,2
5 299 023	6 239,0
5 299 024	256 544,5
5 564 225	2 883,9
5 564 226	2 888,5
5 790 276	7 471,7
5 915 758	18 656,4
5 915 759	17 439,0

MA.M

/6

TABLEAU 2 – Ville de Montréal, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m ²)
1 389 075	1 274,2
1 389 076	464,5
1 389 077	464,5
1 389 078	464,5
1 389 080	696,8
1 389 081	696,8
1 389 082	464,5
1 389 083	464,5
1 389 084	464,5
1 389 086	464,5
1 389 087	573,6
1 389 088	388,8
1 389 089	487,7
1 389 090	589,9
1 389 091	692,1
1 389 092	596,7
1 389 093	375,8
1 389 094	443,6
1 389 095	936,8
1 389 096	684,2
1 389 097	800,5
1 389 098	805,8
1 389 099	821,3
1 389 100	1 068,4
1 389 101	1 228,9
1 389 102	1 665,1
1 389 103	424,3
1 389 104	680,4
1 389 105	656,1
1 389 106	588,5
1 389 107	567,6
1 389 108	1 200,8
1 389 111	548,1
1 389 112	521,5
1 389 113	1 157,6
1 389 114	671,3

MA.M

/7

1 389 115	725,5
1 389 116	1 393,5
1 390 827	464,5
1 977 233	1 013,8
1 977 234	1 114,8
1 977 235	1 845,1
1 977 236	401,8
1 977 237	522,3
1 977 238	1 114,8
1 977 241	864,6
1 977 243	712,4
1 977 244	459,9
1 977 245	593,7
1 977 251	1 521,2
1 977 252	2 567,4
1 977 253	401,8
1 977 254	401,8
1 977 257	401,8
1 977 259	401,8
1 977 260	836,1
1 977 261	836,1
1 977 262	418,1
1 977 263	464,5
1 977 264	464,5
1 977 265	836,1
1 977 266	464,5
1 977 267	1 074,5
1 977 268	464,5
1 977 269	464,5
1 977 270	464,5
1 977 271	464,5
1 977 272	464,5
1 977 273	722,8
1 977 274	464,5
1 977 275	39 592,7
1 977 297	194 685,3
1 977 298	216 987,2
1 977 309	17 125,7
1 977 312	51 745,7
1 977 315	77 974,2
1 977 435	828,4

/8

1 977 436	537,9
1 977 438	937,7
1 977 439	660,0
1 977 440	709,5
1 977 441	957,5
1 977 442	788,4
1 977 443	1 919,2
1 977 444	741,6
1 977 445	1 895,7
1 977 446	660,0
1 977 447	537,9
1 977 448	921,0
1 977 449	709,5
1 977 450	751,7
1 977 451	537,9
1 977 452	709,5
1 977 453	6 905,2
1 977 454	709,5
1 977 456	660,0
1 977 457	537,9
1 977 458	812,1
1 977 459	751,7
1 977 460	709,5
1 977 461	2 765,8
1 977 462	660,0
1 977 463	800,8
1 977 464	626,6
1 977 465	640,3
1 977 466	537,9
1 977 467	639,6
1 977 468	1 040,9
1 977 469	820,9
1 977 470	674,6
1 977 471	537,9
1 977 472	660,0
1 977 474	811,3
1 977 475	809,9
1 977 476	653,0
1 977 477	660,0
1 977 478	709,5
1 977 479	594,0

MA.M

/9

1 977 480	278 254,5
1 977 481	39 785,0
1 977 651	19 873,2
1 978 981	1 756,4
1 978 990	68 025,5
1 978 991	93 086,8
1 978 993	89 669,8
1 979 024	2 113,5
1 979 025	676,5
1 990 761	2 492,9
1 990 949	622,6
1 990 974	401,8
1 991 057	401,8
1 991 079	281,3
1 991 084	401,8
2 461 328	35 881,6
3 016 043	574,5
3 016 044	679,8
3 395 646	384 093,3
3 395 778	1 084,5
3 523 483	464,5
3 523 484	464,5
3 617 233	6 893,4
3 725 210	100 888,3
4 430 310	13 690,8
4 430 311	138 575,6
4 430 312	86 285,6
4 430 313	10 000,0
4 430 314	124 949,5
4 430 315	224 536,6
4 460 080	119 370,1
4 460 081	68 940,9
4 472 099	140 803,9
4 662 070	3 293,3
4 662 071	30 909,2
4 662 072	21 195,8
4 682 707	40 276,3
4 682 708	20 233,1
4 682 709	90 657,0
4 682 710	52 448,2
4 714 402	39 682,2

M.A.M

/10

4 714 403	36 027,1
4 714 404	4 049,5
4 714 405	9 263,8
4 714 406	3 335,9
4 722 078	11 195,0
4 784 735	146 647,3
4 784 736	11 479,7
4 784 737	4 164,2
4 784 738	49 186,9
4 784 739	60 522,7
4 802 998	102 067,4
4 802 999	72 592,6
4 803 002	17 822,4
4 803 003	79 976,6
4 803 004	230 614,1
4 803 005	3 527,9
4 803 006	6 990,3
4 803 007	108 650,2
4 803 008	65 006,6
5 046 826	90 718,6
5 046 827	1 822,2
5 073 739	1 428,2
5 073 740	3 786,7
5 073 741	11 254,5

TABLEAU 3 – Ville de Kirkland

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m ²)
2 458 090	19 019,9
2 458 959	6 850,4
2 461 328	35 881,6
2 461 471	58 856,1

/11

TABLEAU 4 – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m ²)
1 556 721	17 024,6
1 556 759	45 894,6
1 556 789	399 731,8
1 556 792	1 094 500,2
1 556 795	49 104,3
1 558 416	42 917,2
1 558 433	1 010,8
1 558 434	615,5
1 558 435	559,9
1 558 436	559,9
1 558 437	605,3
1 558 438	540,0
1 558 439	715,2
1 558 440	523,1
1 558 441	915,3
1 558 442	709,4
1 558 443	764,3
1 558 444	644,6
1 558 446	791,8
1 558 447	715,2
1 558 448	660,0
1 558 449	647,2
1 558 450	831,4
1 558 451	600,0
1 558 452	600,0
1 558 453	540,0
1 558 454	540,0
1 558 455	733,7
1 558 457	684,2
1 558 458	600,0
1 558 459	600,0
1 558 460	557,1
1 558 461	592,3
1 558 462	592,3
1 558 463	540,0
1 558 464	722,1
1 558 465	648,4
1 558 466	540,0

MA.M

/12

1 558 468	540,0
1 558 469	540,0
1 558 470	540,0
1 558 471	698,0
1 558 472	619,8
1 558 473	592,3
1 558 474	540,0
1 558 475	540,0
1 558 476	540,0
1 558 477	540,0
1 558 478	633,6
1 558 479	540,0
1 558 480	540,0
1 558 481	540,0
1 558 482	646,2
1 558 483	552,9
1 558 484	552,9
1 558 485	552,9
1 558 486	592,3
1 558 487	592,3
1 558 488	540,0
1 558 489	592,3
1 558 490	540,0
1 558 491	540,0
1 558 492	540,0
1 558 493	540,0
1 558 494	540,0
1 558 495	540,0
1 558 496	540,0
1 558 497	777,2
1 558 498	1 165,9
1 558 499	741,7
1 558 500	702,6
1 558 501	540,0
1 558 502	540,0
1 558 503	540,0
1 558 505	540,0
1 558 506	540,0
1 558 507	540,0
1 558 508	540,0
1 558 509	540,0

/13

1 558 510	540,0
1 558 511	624,4
1 558 512	564,9
1 558 513	591,2
1 558 514	658,1
1 558 515	684,8
1 558 516	600,0
1 558 517	600,0
1 558 518	600,0
1 558 519	592,3
1 558 520	543,9
1 558 521	551,6
1 558 522	617,0
1 558 523	559,4
1 558 524	571,5
1 558 525	764,4
1 558 526	666,7
1 558 529	1 063,2
1 558 530	589,8
1 558 531	600,0
1 558 532	600,0
1 558 533	617,0
1 558 534	559,2
1 558 535	592,3
1 558 536	826,2
1 558 540	594,2
1 558 541	524,8
1 558 542	530,6
1 558 543	739,3
1 558 544	1 679,9
1 558 545	600,0
1 558 546	1 024,2
1 558 547	651,0
1 558 548	575,1
1 558 549	656,0
1 558 550	514,5
1 558 551	537,2
1 558 552	546,9
1 558 553	556,6
1 558 555	576,0
1 558 556	1 035,1

/14

1 558 557	569,5
1 558 558	586,5
1 558 559	587,3
1 558 560	569,2
1 558 561	575,5
1 558 563	555,6
1 558 564	545,7
1 558 565	535,8
1 558 566	516,1
1 558 567	673,4
1 558 568	702,8
1 558 569	692,8
1 558 570	687,9
1 558 573	780,6
1 558 574	592,3
1 558 575	600,0
1 558 576	592,3
1 558 577	540,0
1 558 578	600,0
1 558 579	571,4
1 558 581	800,0
1 558 582	646,9
1 558 583	587,2
1 558 584	604,1
1 558 585	8 494,7
1 558 586	167,5
1 558 587	667,8
1 558 588	1 080,5
1 558 589	668,2
1 558 590	580,0
1 558 591	580,0
1 558 592	580,0
1 558 593	272,0
1 558 594	580,0
1 558 595	592,3
1 558 596	592,3
1 558 597	540,0
1 558 598	580,0
1 558 599	558,1
1 558 600	514,2
1 558 601	672,7

/15

1 558 602	689,5
1 558 603	531,0
1 558 604	9 353,6
1 558 605	578,6
1 558 606	580,0
1 558 607	592,3
1 558 608	599,4
1 558 609	540,0
1 558 610	540,0
1 558 611	540,0
1 558 612	540,0
1 558 613	540,0
1 558 614	540,0
1 558 615	4 766,9
1 558 616	540,0
1 558 617	540,0
1 558 618	540,0
1 558 619	540,0
1 558 620	540,0
1 558 621	540,0
1 558 622	540,0
1 558 623	540,0
1 558 624	540,0
1 558 625	578,7
1 558 626	5 179,8
1 558 627	760,4
1 558 628	938,2
1 558 629	740,5
1 558 630	540,0
1 558 631	540,0
1 558 632	540,0
1 558 633	540,0
1 558 634	540,0
1 558 635	540,0
1 558 636	529,2
1 558 637	1 571,9
1 558 638	461,9
1 558 639	536,2
1 558 640	540,0
1 558 641	592,3
1 558 642	540,0

/16

1 558 643	592,3
1 558 644	580,0
1 558 645	580,0
1 558 646	580,0
1 558 647	580,0
1 558 648	615,5
1 558 649	649,8
1 558 650	966,6
1 558 651	662,5
1 558 652	600,0
1 558 653	600,0
1 558 654	540,0
1 558 655	540,0
1 558 656	540,0
1 558 657	540,0
1 558 658	540,0
1 558 660	540,0
1 558 661	540,0
1 558 662	635,3
1 558 663	967,0
1 558 664	739,6
1 558 665	586,4
1 558 666	543,0
1 558 667	540,0
1 558 668	592,3
1 558 669	559,9
1 558 704	3 358 108,0
1 558 705	1 114,5
1 559 403	686,5
1 559 404	587,7
1 559 405	587,7
1 559 406	587,7
1 559 407	587,7
1 559 408	587,7
1 559 409	633,9
1 559 452	20 028,5
1 559 454	79 014,5
1 559 455	5 238,0
1 559 458	728,1
1 559 469	8 246,2
1 559 470	61 356,4

/17

1 559 474	180 032,0
1 559 475	3 417,6
1 559 476	32 110,7
1 559 479	6 894,8
1 559 480	1 221,1
1 559 483	17 039,2
1 559 485	79 709,5
1 559 490	49 603,6
1 559 496	2 972,9
1 559 497	1 008,0
1 559 498	44 567,2
1 559 500	4 402,0
1 559 501	1 421,1
1 559 523	10 377,4
1 559 524	13 253,7
1 559 528	1 630,1
1 559 531	7 753,0
1 559 663	6 072,2
1 559 756	501,7
1 559 776	158 544,0
1 559 777	15 720,1
1 559 778	25 039,0
1 559 779	4 290,1
1 559 789	4 041,7
2 461 307	1 469,1
2 461 314	447,8
2 461 315	640,6
3 756 628	1 625,9
3 756 629	1 343,4
3 756 630	1 148,3
3 756 631	1 002,8
3 756 632	967,4
3 756 633	813,0
3 756 634	261,3
3 756 635	317,8
3 756 636	388,0
3 756 637	458,1
3 756 638	742,3
3 756 639	852,3
3 756 640	743,2
3 756 641	789,1

/18

3 756 642	773,4
3 756 643	688,5
3 756 644	857,7
3 756 645	2 103,5
3 756 646	1 283,3
3 756 647	1 448,6
3 756 648	1 007,2
3 756 649	654,1
3 756 650	725,1
3 756 651	837,0
3 756 652	972,3
3 756 653	62,0
3 756 654	217,8
3 756 655	413,1
3 756 656	956,0
3 756 657	955,4
3 756 658	905,5
3 756 659	1 499,9
3 756 660	1 928,9
3 756 662	2 737,5
3 756 663	1 521,3
3 756 664	358,6
3 756 665	820,6
3 756 666	869,6
3 756 667	940,3
3 756 668	935,2
3 756 669	853,8
3 756 670	724,4
3 756 671	653,4
3 756 672	581,8
3 756 673	813,9
3 756 674	862,3
3 756 675	926,6
3 756 676	1 039,0
3 756 677	1 114,6
3 756 678	967,5
3 756 679	767,2
3 756 680	767,2
3 756 681	623,9
3 756 682	54,9
3 756 683	428,2

/19

3 756 684	365,3
3 756 685	308,8
3 756 686	252,3
3 756 687	220,6
3 756 688	76,1
3 756 690	414,6
3 756 691	231,3
3 756 692	730,3
3 756 693	1 472,8
3 756 694	1 037,6
3 756 695	949,3
3 756 696	943,2
3 756 697	937,3
3 756 698	931,7
3 756 699	1 092,7
3 756 700	1 632,7
3 756 701	2 218,6
3 756 702	1 226,9
4 002 876	1 509,3
4 002 877	1 835,4
4 002 878	928,9
4 002 879	796,1
4 002 880	796,1
4 173 344	934,0
4 173 345	16 642,7
4 173 346	3 723,5
4 213 359	27,0
4 213 360	7,2
4 213 361	58,0
4 247 134	10 764,4
4 247 135	12 581,4
4 310 106	2 117,1
4 310 107	35 243,0
4 310 114	4 539,1
4 310 115	2 320,7
4 310 117	158,7
6 308 199	405,5
6 308 200	2 416,6
6 308 201	152,8
6 308 202	154,8
6 308 203	2 303,9

/20

6 308 204	343,9
6 308 205	9,6
6 308 206	599,3
6 308 207	601,5
6 308 208	50,4
6 308 209	3 317,3
6 308 210	576,2
6 308 211	19,2
6 308 212	638,0
6 308 213	2 466,2
6 308 214	134,5
6 308 215	5 418,9
6 308 216	413,5
6 308 217	410,8
6 308 218	1 137,4
6 308 219	196,1
6 308 220	1 040,9
6 308 221	62,8
6 308 222	47,6
6 308 223	666,0
6 308 224	1 547,0
6 308 225	99,5
6 308 226	662,6
6 308 227	321,5
6 308 228	1 124,3
6 312 080	168 657,4

TABLEAU 5 – Village de Senneville

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m ²)
1 976 772	17 744,5
1 976 800	2 229,7
1 976 801	2 229,7
1 976 943	53 531,9
1 976 951	166 675,9
1 976 957	77 208,5
1 976 958	212 619,1
1 976 959	63 940,3
1 976 960	408 140,5
1 976 971	22 741,2

/21

1 976 980	68 728,3
1 976 989	57 442,8
1 977 089	132 331,4
1 977 164	37 192,6
1 977 185	503 254,0
1 977 212	16 349,4
1 977 213	904,9
1 977 214	116 069,0
1 977 215	16 205,3
1 977 216	13 915,1
1 977 217	5 962,8
1 977 218	5 715,3
1 977 221	60 617,4
1 978 995	2 549,4
1 978 997	35 248,9
1 978 999	2 127,5
1 979 000	3 850,5
1 990 879	180 141,4
1 990 967	52 209,5
1 991 025	310,8
2 507 120	7 998,1
3 977 387	1 061,2
3 977 388	8 068,7
3 977 389	8 003,5
3 977 390	22 068,9
4 884 103	28 832,3
4 884 104	30 804,7
5 352 132	312 504,9

/22

Les numéros de lot et superficies du Cadastre du Québec indiqués dans ce document sont à jour en date du 22 juillet 2019.

Préparé à Montréal, le deuxième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 45 de mes minutes au dossier 23084 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

(SIGNÉ)

MARC-ANTOINE MÉTIVIER
Arpenteur-géomètre

Dossier : 23084

Copie conforme à l'original

Montréal, le 2019-08-02

MA. Métivier ag.

Arpenteur(e)-géomètre



Article 51.01

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.